



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

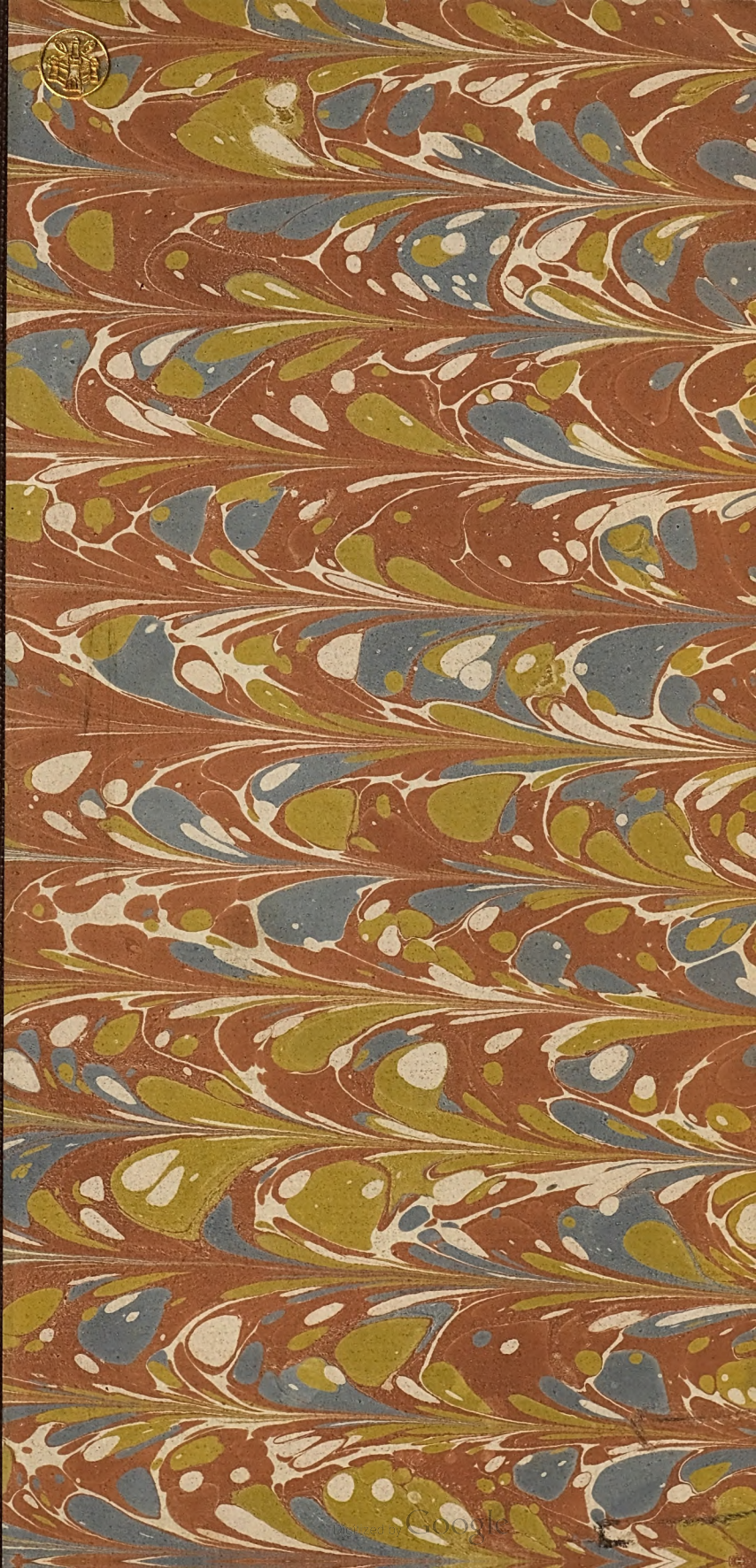
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





GRANDE
VIE DES SAINTS

COMPRENANT

LA VIE ET LES FÊTES DE NOTRE-SEIGNEUR
ET DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE
DES SAINTS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT
DES BIENHEUREUX ET DES VÉNÉRABLES. SERVITEURS DE DIEU
LES PLUS RÉCENTS
ET DES PLUS ILLUSTRES CONFESSEURS DE LA FOI

PAR

M. J. COLLIN DE PLANCY

AVEC LE CONCOURS

De M. l'Abbé E. DARAS

TOME VINGT-CINQUIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1875

291445

GRANDE
VIE DES SAINTS

PARIS. — IMPRIMERIE V^o P. LAROUSSE ET C^o
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

GRANDE VIE DES SAINTS

COMPRENANT

LA VIE ET LES FÊTES DE NOTRE-SEIGNEUR
ET DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE
DES SAINTS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT
DES BIENHEUREUX ET DES VÉNÉRABLES SERVITEURS DE DIEU
LES PLUS RÉCENTS
ET DES PLUS ILLUSTRÉS CONFESSEURS DE LA FOI

PAR

M. J. COLLIN DE PLANCY

AVEC LE CONCOURS

De M. l'Abbé E. DARAS

TOME VINGT-CINQUIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1875



TRAITÉ

DES

FÊTES MOBILES

CHAPITRE PREMIER.

DU DIMANCHE.

Les Grecs et les Romains semblent n'avoir observé l'intervalle de temps, que nous appelons *Semaine* (1) parce qu'il est composé de sept jours, que depuis qu'ils ont embrassé le christianisme : quoique parmi les premiers quelques-uns eussent parlé de chaque *septième* jour dans leurs écrits comme d'un jour sacré, et du *huitième* comme de la fin des travaux de l'homme, et comme du jour du repos éternel, et que ces jours fussent marqués du nom des sept planètes.

L'institution de la semaine est due aux Juifs qui ont voulu honorer le Créateur dans cet espace de temps composé des six jours de la création, et du septième qui est le jour du repos du Seigneur. Dieu leur avait lui-même marqué cet intervalle, en leur accordant six jours de suite pour le travail et le septième appelé le *Sabbat* pour se reposer et vaquer plus particulièrement à leur sanctification. Les Chrétiens retinrent le même ordre et se contentèrent de transporter le repos et la fête du Sabbat au *Dimanche* pour honorer la résurrection du Sauveur du monde (2).

(1) *Hebdomas* græc. *Septimana* lat.

(2) Le Dimanche rappelle à la fois le repos de Dieu, après la création du monde, et le repos de Jésus-Christ après sa Passion. Il est aussi la figure ou l'emblème du repos dont jouissent les Bienheureux dans la Jérusalem céleste, vers laquelle doivent tendre tous nos pas. Jésus-Christ, comme homme, n'est plus sujet à la douleur, aux

C'est le jour auquel est arrivé ce grand mystère de notre rédemption, qui fait tout le sujet de l'espérance des Chrétiens, et, en revenant toutes les semaines, il nous en fait renouveler la mémoire par une octave continuelle. On lui a donné pour ce sujet le nom de *Jour du Seigneur* par un consentement unanime de l'orient et de l'occident. Les Grecs qui ont deux sortes de jours du Seigneur ont aussi deux noms pour les faire distinguer : ils donnent celui de *Cyriaque*, au Dimanche et celui de *Despotiques* aux autres fêtes de Notre-Seigneur, telles que le Noël, l'Épiphanie, la Transfiguration, l'Ascension. Ils appellent encore le Dimanche *Anastasis*, qui veut dire jour de la résurrection. Mais la distinction des fêtes du Seigneur en *Cyriaques* et *Despotiques* dont nous venons de parler, n'a pas été si généralement reçue, que les Grecs n'aient appelé encore indifféremment fêtes *Despotiques* tout ce que les Latins appellent fêtes *Mobiles*, parce que toutes regardent immédiatement le Seigneur.

On ne peut disconvenir, au reste, que le nom de Dimanche ou de jour Dominical ne soit presque aussi ancien que l'Église même, puis qu'il se trouve employé dans l'Apocalypse comme d'un usage déjà très-commun parmi les fidèles, et l'Apôtre saint Jean témoigne que ce fut en ce jour qu'il reçut ses révélations dans l'île de Patmos où l'empereur Domitien l'avait relégué (1). Cela suffit à prouver que ce jour fut consacré à la mémoire de la résurrection du Sauveur par les Apôtres mêmes. Ce sont eux aussi qui l'ont destiné aux assemblées des fidèles et aux actes publics de religion. Il n'y avait que vingt-cinq ans que Jésus-Christ était ressuscité,

peines et à la faiblesse de son état mortel. Par la célébration du Dimanche, nous imitons en quelque sorte le repos du Créateur et celui du Sauveur, en conversant avec le ciel, comme l'observe saint Augustin. C'est, pour ainsi dire, un avant-coureur du sabbat des Bienheureux dans le royaume de la gloire éternelle. Saint Paul (Hébr. 10.) cite à ce sujet les paroles de la Genèse : *il se reposa le septième jour*, et celles du psalmiste, *s'ils entrent dans mon repos* ; il y a donc un sabbat ou repos pour le peuple de Dieu. La vie des Saints, dans le Paradis, est inaltérable et immortelle comme celle de Dieu même ; la tranquillité dont ils jouissent n'est pas celle de la paresse ou de l'inaction, mais un exercice non interrompu de piété et de ferveur. La vie de l'homme ici-bas devant être un acheminement vers cet état immortel, le jour dominical peut être considéré comme une espèce de noviciat et d'anticipation des fonctions qui lui sont destinées dans l'autre vie.

(1) *Apoe.* I.

et tous les Apôtres, hors saint Jacques le Majeur, étaient encore vivants, lorsque saint Paul, passant par Troade en Phrygie pour aller à Jérusalem, les fidèles du lieu s'assemblèrent le Dimanche ou le premier jour de la semaine, pour rompre le pain, c'est-à-dire pour assister et participer au Sacrifice. S. Paul y prêcha et y ressuscita un mort. La plupart des Chrétiens, surtout ceux qui avaient été convertis du Judaïsme, observaient encore le Sabbat ou le Samedi, à l'honneur de Dieu Créateur. Mais ils réservaient au lendemain les assemblées où ils rendaient en commun leur culte à Dieu Rédempteur.

Cette institution du Dimanche dont tous les anciens tenaient les Apôtres pour auteurs, s'est continuée depuis dans l'Eglise, sans interruption, et elle a fait diminuer et disparaître enfin l'observation du Sabbat. C'est à quoi, saint Ignace d'Antioche (1), disciple des Apôtres, exhortait les fidèles dès le commencement du second siècle de l'Eglise, lorsqu'il leur disait « qu'au lieu d'observer dorénavant le jour du Sabbat, ils ne devaient plus s'appliquer qu'à vivre dans l'observance du Jour du Seigneur ou du Dimanche, jour auquel avait commencé notre vie par Jésus-Christ qui était mort pour nous la procurer (2). » Dans le même siècle, S. Justin le Philosophe, qui fut martyrisé sous Marc-Aurèle, rendit témoignage de la pratique de l'Eglise sur ce point devant l'empereur Antonin : « Au jour du Dimanche, dit-il, que l'on appelle le *jour du Soleil*, tous ceux qui demeurent dans les villes ou à la campagne s'assemblent dans le même lieu. On y lit les écrits des

(1) Ign. ep. ad. Magn. p. 35. ed. Voss.

(2) On lit encore dans S. Ignace : « Tâchez de vous rassembler pour offrir à Dieu l'hommage de votre reconnaissance et des louanges qu'il attend de vous. En vous rassemblant souvent dans un même lieu, vous affaiblissez le pouvoir de Satan, et la ruine qu'il méditait contre vous est au moins différée. » Et ailleurs : « Si la prière de deux ou trois personnes a tant de force, combien plus efficace doit être celle d'un évêque et de toute une église ? Celui qui ne veut pas se réunir aux autres est un orgueilleux qui s'accuse par-là lui-même. » Et aux habitants de Smyrne : « Suivez votre évêque comme Jésus-Christ suivit son Père, et les prêtres comme successeurs des Apôtres ; respectez les diacres ainsi que Dieu l'ordonne. Qu'aucun de vous ne fasse rien de ce qui concerne l'église, sans l'agrément de l'évêque ; que l'Eucharistie, offerte par lui ou par son préposé, soit réputée véritable et conforme à la loi ; que partout où sera l'évêque là soit aussi le peuple, comme partout où est Jésus-Christ là est l'Eglise catholique. » Il répète les mêmes maximes aux Philadelphiens.

Apôtres ou les livres des Prophètes autant que le temps le permet. Le lecteur ayant fini, celui qui préside à l'assemblée prend la parole et fait une exhortation pour animer les assistants à pratiquer les belles choses que l'on a lues. Nous nous levons ensuite tous ensemble pour prier. La prière finié, on offre le pain avec le vin et l'eau, que l'on distribue aux fidèles après la consécration et les actions de grâces. Avant de se séparer, ceux qui ont quelques biens contribuent, selon leur volonté, pour assister les pauvres et délivrer les prisonniers. Nous avons choisi le Dimanche pour nous assembler, parce que c'est le premier jour de la création du monde et celui de la résurrection de Jésus-Christ notre Seigneur. »

Saint Denis de Corinthe, qui vivait en même temps que saint Justin, Clément d'Alexandrie qui les suivait de près, Tertullien (4), saint Cyprien et les autres Pères de l'Eglise primitive sont presque tous autant de témoins de cette tradition apostolique, et nous n'aurions peut-être rien à désirer sur ce sujet si nous avions le traité *du Dimanche* qu'avait composé saint Meliton, évêque de Sardes, en Asie, prophète et apologiste de notre religion, qui vivait au second siècle de l'Eglise. Ce que nous en apprennent ces auteurs anciens dans ce qui nous est resté de leurs ouvrages, suffit au moins pour convaincre de faux ceux qui voudraient rapporter l'institution du Dimanche à l'empereur Constantin. Il est vrai que ce prince,

(4) Tertullien décrit ainsi la conduite des chrétiens pendant les jours spécialement consacrés aux devoirs de la religion : « Nous nous rassemblons et formons une société prosternés devant Dieu. Cette humiliation lui est agréable. Nous prions pour les empereurs, pour leurs ministres, pour les magistrats ; nous demandons le bien général de tous, la paix et le retard du jugement dernier. Nous nous réunissons pour entendre l'explication de l'Écriture sainte, et profiter des exhortations que les circonstances ont rendues nécessaires. Par là notre foi est entretenue, notre espérance fortifiée, et notre confiance en Dieu fermement établie. Nous exposons les devoirs des fidèles avec toute l'énergie dont nous sommes capables. On invite, on blâme, on impose des pénitences, on juge avec autorité, mais avec circonspection, comme anticipant sur le jugement dernier. Si quelqu'un a grièvement péché, il est banni de l'assemblée et privé de la sainte communion. Les prêtres ou les évêques qui président à ces réunions sont des hommes d'un âge vénérable et d'une piété exemplaire. Chacun dépose quelque chose dans le trésor commun ; mais les offrandes sont libres. Ces collectes sont destinées à la nourriture des pauvres, à l'inhumation des morts, au soulagement des orphelins, des naufragés et des malheureux condamnés aux mines ou aux fers pour la foi. » Apolog. c. 39.

après avoir rendu la paix à l'Eglise, fit une loi par laquelle il ordonna que le Dimanche serait célébré par tout l'empire Romain (1). Mais cela regarde l'obligation de le chômer, dont la pratique n'était sans doute pas universellement établie dans l'Eglise, ou avait souffert diverses interruptions durant les persécutions des païens. Car, bien que les Chrétiens, depuis les Apôtres, eussent toujours observé le Dimanche pour leurs assemblées et les exercices communs de leur religion, il est vraisemblable que plusieurs avaient cru jusques-là pouvoir se conformer aux autres peuples pour le travail, le négoce et les autres occupations séculières, après s'être acquittés de leurs devoirs dans les assemblées de l'Eglise. Constantin ne fit donc qu'autoriser l'usage de l'Eglise par son édit publié le 8 mars de l'an 321.

Ce prince voulut que sa loi eût aussi toute sa force dans ses armées : il ordonna à tous les soldats chrétiens d'observer le Dimanche comme les peuples de l'Empire, et il les déchargea de toutes fonctions militaires pour ce jour-là. Il voulut même, par un second édit, que les païens qui étaient soldats sortissent en pleine campagne le jour du Dimanche, et que là ils fissent en commun les prières qui leur seraient marquées aussitôt que le signal leur en serait donné, afin qu'ils apprissent au moins à révérencer ce jour que les Chrétiens regardaient comme le jour de leur *salut*, comme le jour de la vraie *vie* et de l'*immortalité*, comme le jour de la *lumière*, mais d'une lumière beaucoup plus parfaite que celle qui fut tirée du néant au premier jour de la création et qui fut renfermée ensuite dans le *Soleil*, du nom duquel les Gentils avaient qualifié ce même jour.

Vers la fin du règne de Constance, fils et successeur de ce prince, le concile de Laodicée renouvela l'ordre de chômer (2) le Dimanche, le prescrivant à tous les particuliers, autant que la chose serait en leur pouvoir : ce qui faisait une espèce d'exception pour le cas d'une pressante nécessité. Cent ans environ après, l'empereur Léon publia une nouvelle ordonnance pour défendre

(1) Euseb. vita. Constant. l. IV, c. 18. — (2) *σΧολαζειν can. 49.*

de faire aucun acte de justice ou plaidoirie le Dimanche, de faire aucune exécution ni aucune exaction. Mais il interdisait par le même édit la débauche, le théâtre, les jeux publics du Cirque, les spectacles des bêtes, sous les mêmes peines qui étaient, pour les contrevenants, la perte de leur emploi, la dégradation de la milice et la confiscation des biens (1).

(1) Déjà par les anciennes lois des Romains, avant l'ère chrétienne, le grand pontife et les flamines ou prêtres étaient tenus de veiller à ce que personne ne travaillât pendant les jours de fêtes; un crieur public en avertissait le peuple. Le délinquant en était quitte pour une amende qui était d'un cochon offert en sacrifice, s'il avait péché par ignorance et involontairement (Macrobe *Saturnal*, l. 1, c. 16, p. 62, et Servius, sur les Géor. de Vir., l. 1, p. 82). Ce commentateur fait remarquer que ce poète n'excepte que le cas d'urgence, comme l'écoulement des eaux pour prévenir la perte des grains, par une inondation soudaine qui menace de détruire la moisson si l'on ne se hâte d'y remédier; mais sans une nécessité aussi pressante, tout travail manuel était défendu et les boutiques fermées, afin que personne ne fût distrait des devoirs prescrits par la religion. Les prêtres avaient soin d'envoyer des inspecteurs, pour s'assurer si la loi était strictement observée. Servius cite à ce sujet le docte Varon, et l'usage constant du peuple romain, qui ne pouvait être fondé que sur la tradition patriarcale, relativement aux fêtes de la véritable religion. Mucius Scévola, profond jurisconsulte, orateur célèbre, grand prêtre et consul, interrogé sur ce qui pouvait être permis un jour de fête, répondit : ce qui ne peut être omis ou différé sans un notable dommage, *quod prætermisum noceret* (Macrob., c. 16). Cet écrivain cite pour exemple un bœuf tombé dans un fossé, le même qui est proposé dans saint Luc. XVI, 5. Mais les travaux tolérés par les anciens Romains avaient une certaine latitude, comme on peut le voir dans Columelle. *de re rusticâ*, l. 11, c. 22, et dans les Géorgiques de Virgile, l. 1, v. 268, 269, 270, 271, 272. Constantin, en interdisant tout négoce, toute affaire, tout acte judiciaire le jour du soleil, n'interdit point les travaux de l'agriculture, de peur que les fruits de la terre ne vissent à périr par l'effet de la saison (*Cod.*, l. 3. *tit* 12, de *Fertis* : *Omnes judices*). Cet exception en faveur des travaux de la campagne fut adoptée dans le *Basilicon*, ou code de lois en usage dans le bas-empire, compilé par l'empereur Basile le Macédonien, et publié en 886 par son fils Léon le Philosophe, qui lui succéda (*Basilic.*, lib. 7, tit. 17, de *diebus feriatis*, l. 19). Ce dernier y ajouta une loi qui défendait les travaux de la campagne, également contraires à la loi divine, selon lui (*Leo imp.*, *constit.* 54. *ad calcem in juris civ. Justin*). Ce qui a toujours été observé depuis, comme nous l'apprend Hermenopol, l. 1, t. IX, n. 7, les travaux de la campagne n'ayant plus été tolérés les jours de fêtes, que dans le cas de nécessité.

Les lois des Bourguignons (d'après la constitution du roi Gontran, en 585), celles des Bavares, celles des Germains ou Allemands, des Goths et des Hongrois, etc., défendaient sous les peines les plus sévères tout travail rural et autre, n'exceptant que les soins indispensables pour la préparation des aliments. Childebert II, roi de France, ordonna, en 595, que celui qui serait convaincu d'avoir travaillé le jour du dimanche, paierait une amende de quinze sous; que si c'était un serf, il paierait trois sous, ou serait condamné au fouet (Baluze, t. I, col. 20). Pépin le Bref, en 755, défendit de travailler le dimanche; mais il permit de voyager en voiture, pour ne pas tomber dans la superstition judaïque (Synode de Verneuil-sur-Oise, c. 14. *conc.* t. VI, p. 1664, le Cointe, *Annal.*, l. V, *Capitul.*, l. 7, c. 276; Baluze, t. I, col. 173 et 1086). Charlemagne, fils et successeur de Pépin, étendit cette loi à trois cas, savoir : le service des armées, les approvisionnements de bouche et la sépulture des morts, seules occasions où il fut permis de faire usage des voitures le dimanche (*Capitul.*, l. 1, c. 75; Baluze, t. I, p. 239, 240 et 716).

Chez les Anglo-Saxons, Withred, roi de Kent, ordonna que, si un serviteur saisisait

L'obligation de chômer le Dimanche était autrefois tellement

quelque ouvrage le samedi, depuis le coucher du soleil jusqu'à pareille heure du lendemain, le maître de ce serviteur serait condamné à une amende de 80 schellings, comme nous le lisons dans sir Henry Spelman. Wilkins interprète ainsi cette loi : Si le serviteur avait travaillé de son propre mouvement, il était soumis à une amende de six schellings, ou à la peine du fouet. Mais l'homme libre, en pareil cas, devenait serf, ou payait 60 schellings (Wilkins, p. 15). Suivant les lois d'Alfred et de Guthrun le Danois, l'homme libre qui avait travaillé le dimanche, était fait esclave, ou payait une amende arbitraire, et, suivant l'usage des Danois, une amende déterminée. Pareilles peines avaient déjà été ordonnées par le roi Ina, dans un synode tenu à Bergamested, sous la présidence de Bertuald, archevêque de Cantorbéry. En Hongrie, d'après les lois de saint Etienne, tout homme qui travaillait le dimanche perdait ses bœufs, son cheval, ses outils, suivant le genre d'occupation ; ou les rachetait en subissant la peine du fouet. (*Decr. Stephani R., c. 2, c. 7, ad calcem Bonifit et Wer-Benri.*)

Quant aux procès, c'était une maxime généralement admise chez les Juifs, qu'aucun acte judiciaire n'était permis un jour de sabbat ou de fête solennelle. Ils portaient même si loin leur répugnance à cet égard, qu'ils ne voulaient alors, ni se promener, ni s'asseoir pour converser, dans le lieu où leurs magistrats avaient coutume de juger. Voyez Misna, *tit. Bitza, sec., tom. Tob., c. 5*, et Maimonides, *sur le sabbat, c. 22* ; Selden, *de Synedriis, l. 2, c. 10, n. 4.*

Sous les empereurs chrétiens, toute procédure en justice fut défendue le dimanche, d'abord par Constantin-le-Grand, *cod., l. 3, t. XII, de Feriis, l. 3. Omnes judices* ; ensuite par Théodose, *l. 2, Ut in die*. Cette défense fut étendue aux jugements par arbitrage, sous Valentinien II, *cod., Théod., de executoribus, l. 3, et de exactioibus, l. 13*. Elle comprit en outre toute poursuite et arrestation pour dettes, sous Valentinien I^{er}, *ibid., l. 1 et 10* et sous Valentinien II, *ibid., l. 3 et l. 13* ; ce qui fut confirmé par une ordonnance de l'empereur Léon, appelée dans le code de Justinien, *de Feriis, l. 11, Dies festos*. La punition du transgresseur était la perte de son emploi et la confiscation de ses biens. Valentinien II voulait que ce délit fût classé parmi les sacrilèges, parce que le dimanche doit être entièrement consacré aux exercices de la piété et au culte divin ; mais cette qualification du délit fut omise dans le code de Justinien. Les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques et quelques autres jouissaient du même privilège que le jour du Seigneur, *cod. de Feriis, l. 7, Omnes dies*. Ces lois sont répétées dans le *Basilicon* du bas-empire : les Visigoths, les Ostrogoths, les Lombards, les Francs, et les Anglo-Saxons en adoptèrent de semblables.

Edouard le confesseur, par des lois que confirma depuis Guillaume de Normandie, statua qu'à l'avenir il ne serait plus permis d'arrêter pour dettes, depuis trois heures de l'après-midi du samedi, jusqu'au lundi matin. *Leges Edw. Conf., c. 3*, dans Wilkins, p. 197.

À l'égard des marchés, de la vente et de l'achat, il n'en est pas fait une mention expresse dans la loi mosaïque, relativement au sabbat ; mais ces choses font évidemment partie des affaires mondaines, et l'on sait que l'achat et la vente des comestibles ce jour-là étaient regardés comme une profanation de la fête, lorsqu'ils n'étaient pas exécutés par la nécessité : sentiment adopté dès l'origine de la loi, conservé après la captivité, et fortement exprimé par Néhémie, *2. Esdr. X, 29, 31 ; XIII, v. 15 jusqu'à 23*

Les lois romaines gardent le silence sur cet objet. Plusieurs conciles défendent toute vente de marchandises le dimanche, excepté les provisions indispensables de bouche, dont la vente doit cependant être suspendue durant les heures de l'office. La même exception est établie par les lois civiles.

Charlemagne défendit les marchés le dimanche, dans les lois qu'il donna aux Lombards (*Leges Longob., l. 3, tit. ag., l. 1 et 2* ; Lindenbr., p. 643 ; Baluze, t. I, p. 738, in *Capitular., l. 2 c. 7*) ; et aux Français (*ibid. c. 18, et l. 1, c. 130*) ; cependant il ne supprima point ceux qui avaient été anciennement et régulièrement éta-

attachée au commencement de la fête, que l'on faisait finir toute

blis (c. 8, l. 1; Baluze, t. I, p. 421). Charles le Chauve renouvela cette défense sans faire mention de l'exception qui a continué d'avoir lieu dans le pays où la coutume l'autorise. Voyez le Card. Calvi., *tit.* 96, c. 19; Baluze, t. II, p. 182.

En Angleterre, les lois du roi Athelstan (c. 24), celles d'Alfred et celles de Guthrun le Danois, défendent de vendre et d'acheter le dimanche, sous peine de perdre la marchandise ou sa valeur, et de payer en outre une amende de trente schellings. Les marchés sont formellement interdits le dimanche par les rois Ethelred et Canut. La même défense porte sur toute assemblée d'un intérêt singulier qui n'aurait pas pour motif une nécessité très-urgente (Voyez leurs lois recueillies par Wilkins). Ces lois civiles n'ont pour but que de fortifier celles de l'Eglise, qui défendent de vendre et d'acheter pendant les jours de fête (Voyez *tit. de Feriis*, c. 1 et 2); mais qui ne rangent point parmi les cas de nécessité, l'emptete de quelques bagatelles achetées en détail et sans aucune publicité. La coutume a pu déroger à ces conditions les jours de moindres fêtes; mais c'est un abus contre lequel il faut se tenir en garde. La nécessité est une excuse suffisante pour les villageois, lorsqu'ils ne peuvent aisément se rassembler un autre jour, et se pourvoir des choses indispensables. Les foires ont été permises les jours de moindres fêtes. C'est pourquoi le concile de Mayence, tenu en 1349, ordonne que ces fêtes soient remises à un autre jour, lorsqu'elles tombent un dimanche, ajoutant : Nous décrétons que les jours de dimanches et de fêtes majeures, il ne doit être souffert ni marchés, ni danses ni moresques condamnés par le concile de Tolède, etc. Il était contraire à la loi juudaïque de voyager un jour de sabbat, ainsi qu'on peut le voir dans 2 Mac. VIII, 26, 27; Matt. XXIV, 20, etc. Il n'était permis de parcourir qu'un court espace, nommé voyage du sabbat, que les rabbins ont évalué à la distance du camp au tabernacle lors de la marche des Israélites (Exod. XXXIII, 7). C'est-à-dire mille pas de cinq pieds chacun, selon les thalmutistes, *Thal. tr. Erubin.*, t. II, p. 161, 166; Arator, Suidas, etc. Saint Luc (*Act.* 1, 12) dit que le mont des Oliviers est distant de Jérusalem de l'espace d'un voyage du sabbat, ou de cinq stades, suivant Josèphe (*Ant.*, l. 20, c. 6). Saint Epiphane le porte à six stades. Origène, cité par Oëramenius (*in Act.* 1), prétend qu'un voyage de sabbat était d'un mille, ou deux milles coudées; car telle était chez les Juifs la mesure du mille, au rapport de Reland (*Palestine*, l. 2, c. 1, p. 397). Les rabbins, dont il rappelle l'opinion conforme à celle de Maimonides (*in hilcoth sabbath*, c. 27, n. 4.), pensent qu'il est permis de parcourir un espace de deux mille coudées un jour du sabbat. Il paraît du moins que la chose fut ainsi déterminée par l'autorité publique, dans les environs de Jérusalem, quoique la mesure ait plus ou moins varié en différents endroits. La coudée, chez les Juifs, était de deux pieds et demi romains, et le mille de 1000 pas ou 5000 pieds romains. Voyez Reland, *ibid.*, p. 397; les antiquités hébraïques de Lewis, l. 4, c. 1, 6, p. 531. Il est bon d'observer que les voyages prohibés ne concernaient que les affaires séculières ou l'amusement; les voyages entrepris pour se rendre à quelque synagogue n'étaient pas compris dans la défense (Selden, *de jure nat. et gen.*, l. 3, c. 9, p. 322). Si un Juif, le jour du sabbat, faisait un voyage qui excédât mille pas, il subissait la peine du fouet, pour avoir transgressé les règles établies par les scribes et les docteurs; mais s'il avait dépassé douze milles seulement d'une coudée, il recevait des coups de bâton, comme ayant violé la loi de Dieu même (Selden, *ibid.*, p. 316).

Dans les états chrétiens, les anciennes lois de Bavière publiées par Herold (*Opus. reg. antiq. Germaniæ*, 1557, et par Lindembrog (*Cod. leg. antiquarum* 1613.), sont très-sévères sur ce point. Elles défendent à quiconque voyage, soit par terre, soit par eau, de poursuivre sa route le dimanche, sous peine d'une amende de douze schellings (*leg. Bavar.* VI, c. 2, 4 et 5, *apud Herold*, p. 99; Lindemb., p. 414; Baluz., t. I, p. 113, et dans les notes, t. II, p. 1016); ce qui doit s'entendre non-seulement des voitures chargées, comme partout ailleurs, mais encore des voyages à pied, à cheval, ou en bateau. C'est pourquoi Jeans Boens, dans son livre de *moribus et ritibus omnium gentium*, l. 3, c. 17, p. 285, parlant de la Bavière, dit que l'amende de douze schellings est encourue par tout voyageur étranger. Un concile

œuvre servile aux vêpres de la veille, parce que c'est le premier office de la fête (1). Cela fut ordonné de la sorte dans divers conciles de l'occident aux VIII^e et IX^e siècles, et les magistrats chargés de la police des villes, surtout en France, y rendirent leurs statuts tellement conformes, qu'au dernier coup de vêpres du samedi que l'on sonnait dans les paroisses, on voyait fermer toutes les boutiques. Cet usage de commencer le repos du Dimanche dès les premières vêpres avait passé de la Synagogue dans l'Eglise. Dieu l'avait prescrit lui-même, en ordonnant à Moïse de faire observer le Sabbat à son peuple depuis le soir de la veille jusqu'au soir du lendemain ; et l'on peut assurer que jamais les Juifs n'ont paru si exacts à observer ce commandement envers le Sabbat, que l'ont été les Chrétiens envers le Dimanche, jusqu'à ce que ceux-ci ont avancé l'heure des premières vêpres à celle de none

assemblé par Cuthbert, archevêque de Cantorbéry, en 747, fait défense à tout prêtre et moine de voyager le dimanche, sans une pressante nécessité. Quelques autres canons de l'église anglo-saxonne défendent de faire voile, et de se mettre en route le dimanche, à moins d'en avoir obtenu la permission, qui n'est accordée que pour certains cas urgents. Sous le règne de Charles II, il fut passé un bill pour renouveler les lois portant confiscation des marchandises exposées en vente le dimanche. Par les mêmes lois, il est défendu aux bouchers, aux marchands de volailles, etc., de voyager ou de loger à l'auberge ce jour-là, sous peine de vingt schellings d'amende, et à qui que ce soit, de voyager en barque ou bateau, etc., sous peine de cinq schellings d'amende. S'il se commet quelque vol dans ces sortes de voyages, aucune commune n'en est responsable, comme elle l'est les autres jours, d'un soleil à l'autre, d'après les lois de l'Angleterre (Note tirée de Godescart).

(1) Le précepte de garder le dimanche doit s'entendre de vingt-quatre heures. Les Juifs comptaient leurs jours d'expiation (*Lev. XXIII, XXXII*), leur sabbat et autres fêtes (*ibid.*), d'un soir à l'autre, et appelaient soir la première apparition des étoiles. Voyez Selden, *de jur. natur. et gent.*, l. 3, c. 11, p. 343.

Les Romains, avant l'établissement du christianisme, commençaient et terminaient leurs fêtes à minuit (*ff. de feriis. l. 2, tit. 42, leg. 8*) ; ce qui fut observé depuis dans l'empire grec. Voyez le *Basilicon*, l. 7, tit. 17. *de diebus feriatis, leg. 8*

Les Francs comptaient leurs fêtes, comme les Juifs, d'un soir à l'autre ; usage qui fut confirmé par Charlemagne en 794. (*Capitul. 19, édit. de Baluze, t. I, p. 267, et ibid., p. 707 et 955, capitul. 15 l. 1, et cap. 189, lib. 6.*)

Les Anglo-Saxons comptaient le dimanche depuis le coucher du soleil le samedi, jusqu'au coucher de la famille le lendemain, comme il est expressément déclaré dans la constitution du roi de Withred, et dans le concile de Berghamstedt, *in Spelm. conc. t. I, p. 105*. Le roi Edgard, vers l'an 967, étendit la durée du dimanche depuis trois heures de relevée le samedi, jusqu'à la pointe du jour le lundi (*Leg. Edg., c. 5*). La même disposition se retrouve dans les lois de Canut (c. 14) et dans celles de saint Edouard le Confesseur ; elle fut confirmée par Guillaume le Conquérant. Durant tout cet intervalle, personne ne pouvait être arrêté pour dettes, soit allant à l'église ou en revenant, soit voyageant pour assister à la dédicace d'une église ou à une pieuse réunion. Après l'invasion des Normands, l'usage des Romains fut substitué à celui du pays, et l'on compta les jours de minuit à minuit.

de l'office du jour précédent. Car depuis le coucher du soleil l'office commençant par vêpres, continuait par celui de la nuit que l'on veillait souvent toute entière dans l'Eglise. C'est ainsi que l'on satisfaisait à la sanctification du Dimanche, jusqu'à ce que cessant de veiller la nuit, on a transporté la veille avec son office au jour qui précède la fête. Alors on a commencé à se dispenser des canons, qui ordonnaient de célébrer le Dimanche depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes. Les laïques laissant le soin des offices divins aux ecclésiastiques, ont continué les travaux manuels et le négoce jusqu'à minuit ; mais, par compensation, ils ont étendu l'obligation de chômer au-delà même des secondes vêpres du Dimanche jusqu'à minuit suivant. On a quitté ainsi l'usage des Juifs, qui était de commencer les jours d'un soir à l'autre pour se remettre à celui du pays : mais l'Eglise ne laisse pas d'en conserver toujours une ombre dans ses offices.

Le Dimanche n'est pas seulement le jour du repos, il est surtout le jour de la prière publique et surtout de l'assistance au Saint-Sacrifice.

Le Dimanche est appelé *jour du Seigneur*, parce qu'il lui appartient tout entier. Le repos qui nous est alors prescrit doit être une imitation du repos de Dieu dans l'éternelle contemplation de ses perfections infinies, et de celui dont les Bienheureux jouissent dans le ciel ; repos plein d'ardeur et d'une activité non interrompue. « Le repos de Dieu, dit saint Augustin, est tout action (*Confes. l. 1^{re}*). » Le repos du Chrétien, pendant les jours de fête, doit consister dans une sérieuse application à tout ce qui peut affermir ses pas dans les voies du salut, et particulièrement aux exercices intérieurs de la religion, comme l'explique très-éloquemment saint Chrysostôme (*Hom. 1. de Lazaro*).

A la tête des devoirs que nous avons à remplir pour sanctifier les jours de fête, il faut placer les prières publiques et privées, la méditation des choses saintes, les pieuses lectures qui affermissent notre foi et nous éclairent sur nos obligations, l'examen de notre conscience, l'éducation religieuse de nos enfants, les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, et le fréquent

usage des sacrements, comme principal moyen de sanctification.

J'ai parlé d'abord de la prière publique : c'est par là en effet qu'il faut commencer ; sans cet hommage rendu à Dieu, nulle religion ne peut être établie ni subsister dans les sociétés humaines. Aussi n'a-t-on jamais vu aucun culte, vrai ou faux, sans prières publiques, tant l'Auteur de la nature a imprimé cette nécessité dans le cœur de l'homme. L'adoration de Dieu en commun atteste son existence, entretient un profond sentiment de sa majesté, et propage l'esprit de religion. L'exemple, bien plus puissant que les discours, détermine les autres à servir Dieu. En le glorifiant publiquement, nous exerçons les fonctions des Apôtres. Cette conduite est tellement d'accord avec la nature, que les idolâtres, privés de toute doctrine religieuse et morale, tiennent scrupuleusement à leurs cérémonies publiques, lors même qu'ils sont assez aveugles et assez corrompus pour réduire toute leur religion à cet appareil extérieur (1).

L'hommage public est d'une nécessité si généralement reconnue, que les fondateurs des états et les législateurs les plus sages l'ont toujours regardé comme une partie essentielle des constitutions civiles. Dieu, dont la Providence a suscité dans tous les temps une société de fidèles, afin que son saint Nom fût continuellement glorifié sur la terre, prescrivit dès le commencement du monde des prières et des sacrifices publics. Les sacrifices ordinaires, qui devaient lui être offerts chaque jour dans le temple, furent doublés le jour du sabbat (2). Les Juifs, ce jour-là, se rassemblaient dans leur synagogue, pour assister aux prières publiques et entendre l'explication des oracles sacrés des Prophètes, ainsi que les paraphrases chaldaïques en usage depuis le retour de la captivité (3). Les chrétiens de l'Eglise naissante sanctifiaient le jour du Seigneur en se réunissant pour participer aux instructions publiques et à la sainte Table, comme nous le lisons dans les Actes des Apôtres (4) et dans le plus ancien des Pères de

(1) Lactant, *Instit.* l. 4, c. 8 ; S. August., *de Civit. Dei* l. 2, c. 6, etc. — (2) Nomb. XXVIII, 8. — (3) Luc. IV — (4) Act. XIII, 14 ; XX, 7.

l'Eglise saint Justin, martyr dans le deuxième siècle (*Apol.*, n. 27).

Les mêmes motifs qui nous engagent à louer Dieu publiquement et en commun doivent nous porter à faire éclater aussi l'hommage de notre reconnaissance : le même soleil produit la lumière et la chaleur ; la terre est fertile pour tous ; nous partageons tous les bienfaits du ciel ; le même sang nous a tous rachetés ; nous sommes tous les objets de la Providence divine. Pourquoi ne nous rassemblerions-nous pas pour reconnaître tant de biens dont le Seigneur nous a comblés, et lui offrir en commun le sacrifice de nos cœurs ? « Je publierai votre nom devant mes frères, je ne cesserai de chanter vos louanges au milieu du peuple. J'offrirai mes vœux en présence de ceux qui craignent le Seigneur. » David célébrant sa propre délivrance engage tous les fidèles à payer avec lui un tribut de louanges et d'actions de grâces : « Je bénirai le Seigneur dans tous les temps ; ma bouche ne cessera de publier ses bienfaits. Louez-le avec moi, exaltons ensemble son saint nom. Que tous les peuples, ô mon Dieu, vous reconnaissent, que tous fassent entendre vos louanges. Louez le Seigneur, vous, nations ; peuples, chantez des hymnes à sa gloire. » Le Prophète Roi veut que Dieu soit loué dans l'assemblée des saints ; il s'écrie : « Qu'Israël se réjouisse dans celui qui l'a fait ; que les enfants de Sion se réjouissent dans leur Roi ; qu'ils forment en son honneur un concert de louanges. » L'Eglise, jalouse de remplir ce devoir, a toujours eu des heures fixes pour la prière publique, à laquelle les chrétiens des premiers temps assistaient, autant qu'ils le pouvaient, la nuit comme le jour, ainsi que nous le voyons dans saint Chrysostôme et autres Pères de la primitive Eglise, dans saint Pierre Damien et autres écrivains plus modernes. Origène dit que, suivant l'opinion pieuse de beaucoup de chrétiens, le chœur des Anges n'observait pas les mêmes heures que l'Eglise, afin de descendre sur la terre pour se réunir aux prières des fidèles. Les motifs les plus pressants devraient engager tous les chrétiens à assister dévotement, au moins les dimanches et les fêtes, à chaque partie de l'office solennel. Si notre hommage public est plus agréable à Dieu, sans doute des demandes et des supplications

présentées par toute l'Eglise sont bien plus efficaces que la prière privée, pour obtenir la bénédiction divine. Au rapport de Maimonides, l'ancienne synagogue tenait pour maxime, que les prières en commun sont toujours exaucées ; mais que celles qui sont faites en particulier n'ont pas toujours le même succès.

Dans l'ancienne loi, Dieu commanda au peuple de se réunir de toutes les parties même les plus éloignées, dans le temple, les jours de grandes fêtes. Les Juifs ne manquaient jamais de se rendre, les jours de sabbat ou de grandes fêtes, dans la synagogue la plus voisine, ou dans quelque oratoire, pour assister à la prière publique. L'établissement de l'Eglise par Jésus-Christ, sa doctrine, son exemple, celui des Apôtres, tout nous démontre l'indispensable nécessité de remplir un devoir si important. Saint Paul prescrit « de commencer par des prières, des intercessions et des actions de grâces pour tous les hommes en général, pour les rois et ceux qui occupent des places éminentes, afin que nous menions une vie tranquille, pieuse et charitable ; car ce soin est agréable aux yeux de Dieu notre Sauveur. » Ces paroles de la prière dominicale, *Notre Père*, nous rappellent que nous devons nous réunir en société pour demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin ; et que si nous prions en particulier, nous devons le faire comme membres de l'Eglise de Jésus-Christ, et comme formant une partie de ce corps avec lequel nous restons unis d'intention, sans cesser de communiquer avec lui, même lorsque nous prions séparément.

Dieu accorde souvent aux instantes prières d'un homme seul ce qu'il lui demande ; mais il exauce bien plus volontiers les vœux des hommes rassemblés, et leur prodigue plus promptement et plus abondamment ses grâces, selon saint Thomas d'Aquin, et l'ancien interprète latin, auteur du glossaire vulgaire sur les *Evangelies* : « Si deux hommes qui prient ensemble sont écoutés du Père des justes (car Dieu voit d'un œil favorable les créatures unies entr'elles, et désapprouve leur mésintelligence), que n'avons-nous pas lieu d'espérer, lorsque non-seulement un petit nombre d'hommes, mais toute une nation se réunit pour solliciter

ter les faveurs du ciel ? Pourquoi n'attendrions-nous pas tout de Celui qui dit jadis aux Hébreux poursuivis par les Egyptiens : Le Seigneur combattra pour vous, et vous conserverez la paix ? Pourquoi, en priant unanimement, n'obtiendrions-nous pas de plus grandes victoires que celles qu'obtint Moïse, lorsqu'il demanda du secours à Dieu ? Les prières d'une grande ville, ou d'une nation entière, sont une espèce de violence faite sous la forme de supplication, et il est rare qu'elles soient rejetées. Celles de toute une église n'ont pas moins d'efficacité auprès de Dieu. Les prières qui lui sont offertes par le prêtre qui le représente, empruntent une vertu particulière de son caractère, ainsi que de la foi et de la dévotion de l'église au nom de laquelle elles sont offertes, surtout lorsque les fidèles sont présents et unis d'intention avec leur pasteur. Alors la tiédeur des uns est compensée par la ferveur des autres. Unis de cœur, ils ne forment tous qu'une même voix et qu'une seule prière, que Jésus-Christ, notre médiateur et notre chef, appuie du sang adorable qu'il a versé pour nous, faisant ainsi une sainte et agréable violence à son Père.»

Jésus-Christ, les Apôtres, les Pères de l'Eglise et les conciles insistent beaucoup sur le devoir de la prière publique, comme un moyen aussi puissant qu'indispensable pour obtenir toute espèce de grâce. Notre divin Sauveur dit expressément : « Lorsque deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Il est de même au milieu de nous lorsque nous sommes réunis dans son temple. Il anime nos prières par lui-même en qualité de souverain pontife, il les présente à son Père, il intercède pour nous en montrant les marques des plaies qu'il a endurées pour nous, et par lesquelles il nous a acquis des droits à la miséricorde divine. Saint Paul est sans doute déterminé par ces avantages de la prière publique, lorsqu'il nous exhorte à ne jamais manquer de nous y joindre, et à ne point abandonner notre assemblée.

Saint Athanase s'exprime ainsi sur le même sujet : « Lequel vaut le mieux pour les fidèles, de se distribuer en petites masses étrangères les unes aux autres, ou de se réunir dans une même

église, pour chanter ensemble les louanges de Dieu, sans que rien vienne troubler une si sainte harmonie? Rien sans doute ne caractérise mieux la concorde d'un peuple animé du même esprit que ces assemblées; rien ne dispose plus le Seigneur à nous exaucer. (*Apolog. 1 ad Constant.*) »

Saint Chrysostôme insiste si fortement sur ce devoir, qu'il ne doit pas paraître étonnant que nous le citions encore. « A la vérité vous pouvez prier chez vous ; mais vous ne serez pas écouté aussi favorablement que quand vous priez avec vos frères : car, unis avec eux de cœur et d'esprit, vous joignez au mérite de la charité celui des prières des prêtres. Ceux-ci président aux prières publiques afin que celles du peuple, qui sont moins efficaces lorsqu'il est seul, s'attachent à celles qui sont plus puissantes et s'élèvent avec elles vers le ciel. Dieu lui-même déclare qu'il est apaisé par les supplications unanimes du peuple. Les hommes mêmes nous apprennent quel est le pouvoir des prières réunies de toute une nation. Il y a environ dix ans que plusieurs personnes furent condamnées à la peine capitale pour crime de trahison. Un magistrat, qui se trouvait de ce nombre, ayant été conduit au lieu du supplice, la corde au cou, toute la ville accourut sur la place, et par ses prières, obtint la grâce du coupable. C'est ainsi que vous allez, avec vos femmes et vos enfants, vous jeter aux pieds d'un roi de la terre pour le fléchir. Vous rendez-vous avec le même empressement à l'église, pour vous rendre propice le Roi du ciel? Lorsque l'heure vous y appelle, en quelque endroit que vous soyez, à la maison, au marché, ou occupés d'affaires importantes, vous voit-on briser tous les liens qui vous retiennent, et précipiter vos pas pour joindre votre voix à celle de vos frères? Non-seulement les hommes prient alors ; les Anges adorent avec eux et montrant le corps du Seigneur, disent à Dieu : nous implorons votre miséricorde pour ceux que vous avez prévenus par votre amour, et pour qui vous avez sacrifié votre Fils unique. (*Hom. 3. contra Aromæos.*)

Outre la cessation des œuvres serviles et l'assistance au Saint-Sacrifice, l'Eglise a établi encore dans l'observation du dimanche

diverses pratiques, soit pour en relever la sainteté, soit pour le distinguer de tous les autres jours de l'année par des marques d'une réjouissance spirituelle. C'est dans cette vue qu'elle a ordonné que l'on n'y ferait point les prières publiques à genoux comme aux autres jours ; que l'on ne jeûnerait point ; et que l'on suspendrait les autres exercices extérieurs de la pénitence. On peut y rapporter aussi les *Agapes* ou festins de charité qui se faisaient principalement les dimanches à l'issue des assemblées des fidèles parmi les Chrétiens de l'Eglise primitive, où l'on permettait une réjouissance modeste. Les pauvres y étaient admis sans distinction parmi les riches, et nourris aux dépens de ceux-ci : mais c'était beaucoup moins la quantité ou la qualité des viandes que la multitude des pauvres qui rendait ces festins considérables. Tertullien qui nous en fait la description ne manque point d'en relever la frugalité et la modestie : et l'on peut dire que c'était un second sacrifice que l'on y faisait à Dieu, et qui suivait celui qu'on venait de faire aux autels.

L'abus qui s'est glissé depuis dans ces *Agapes* en a fait abolir l'usage presque partout dès le IV^e siècle ; mais la pratique de ne point jeûner le dimanche est restée. Elle a toujours été regardée, non pas comme une simple liberté réservée à la volonté des particuliers, mais comme une obligation si étroite, que dès le temps de Tertullien le jeûne au jour du dimanche passait pour une chose illicite (1), et une mauvaise action. C'est ce qui a fait fulminer même l'anathème par les conciles contre ceux qui entreprendraient de jeûner le dimanche, faute de vouloir entrer dans l'esprit et les intentions de l'Eglise (2).

Le jeûne ayant toujours été regardé comme un des principaux exercices de la pénitence, et comme la marque d'une âme affligée et humiliée devant Dieu, on n'a point cru pouvoir l'allier avec la joie sainte qui doit accompagner la fête du Dimanche. Il n'appartenait autrefois qu'à des Manichéens, à des Priscillianistes ou à

(1) Nefas. Tertull. de coron. c. 3. Aug. ep. 36. ad Casul. n. edit n. 2 27. 28. 29.

(2) Conc. Gangr. et eod. can. t. i. Quesn.

d'autres hérétiques semblables, de vouloir jeûner le dimanche, soit pour faire honneur au Soleil par un reste de paganisme, soit pour marquer le mépris qu'ils faisaient de l'Eglise : c'est ce qui a causé encore plus d'horreur aux catholiques pour le jeûne du dimanche. Il est bon néanmoins de remarquer que parmi les saints Pères des Déserts et les Religieux, plusieurs ne faisaient point scrupule de garder la même abstinence le Dimanche que les autres jours. Ce n'était ni par esprit de singularité, ni par mépris pour l'Eglise qu'ils en usaient de la sorte. C'était seulement parce que le dimanche se rencontrait dans le nombre des jours qu'ils s'étaient engagés de jeûner sans interruption. Mais ils étaient persuadés qu'il devaient honorer le jour du Seigneur par une joie toute spirituelle dont leur corps pouvait se passer. Ils firent voir que cette joie tout autrement solide encore que celle à laquelle nos sens prennent part, n'avait rien d'incompatible avec les mouvements secrets et les exercices même extérieurs de la pénitence qu'ils avaient embrassée ; qu'au contraire les austérités auxquelles ils s'étaient accoutumés, se trouvaient souvent accompagnées de diverses douceurs qui suivaient la grâce divine, et qui élevaient leur âme à un degré de contemplation, où elle croyait goûter par avance les premiers essais des joies du ciel.

A la défense de jeûner, Tertullien joint celle de prier à genoux le Dimanche, comme l'une des pratiques reçues par toute l'Eglise pour marquer sa joie en ce jour (1). C'est ce qu'a observé aussi Saint Pierre, évêque d'Alexandrie et martyr dans les commencements du IV^e siècle. « Nous avons appris, dit-il, à ne point fléchir le genou le dimanche, parce que c'est un jour de réjouissance pour nous (2). » On ne mettait point cette ancienne pratique de l'Eglise au nombre des choses indifférentes du temps du concile de Nicée, puisque les Pères qui y assistaient ont cru devoir en faire un canon exprès pour l'autoriser contre ceux qui voulaient prier à genoux les Dimanches, et durant la cinquantaine qui suit le jour de Pâques (3). Les anciens Pères de l'Eglise qui ont eu grand soin

(1) De coron. c. 8. — (2) Epist. canon. t. 1, conc. col. 968. c. — (3) Canon. 20.

de recommander aux fidèles la conservation de cette cérémonie, ne croyaient pas que ce fût un simple signe qui n'aurait point eu de sens. Ils nous ont fait remarquer que si nous prions debout au saint jour de dimanche, c'est pour faire voir que nos cœurs et nos esprits doivent être élevés au-dessus de toutes les choses de la terre, et s'occuper principalement en ce jour de celles du Ciel. Car si après s'être mis à genoux pendant tout le carême, on se lève le jour de Pâques pour demeurer debout dans tout le temps que nous célébrons la résurrection du Sauveur, c'est pour témoigner que nous relevant du péché, et nous détachant de la terre, nous ne devons plus vivre que pour le Ciel. Or, chaque Dimanche étant pour nous un jour de Pâques, suivant les intentions de l'Eglise, par cette posture nous nous regardons comme relevés de terre, et ressuscités avec Jésus-Christ, nous marquons que nous voulons exécuter le précepte que nous donne l'Apôtre, qui est que si nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ, nous recherchions ce qui est en haut où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu.

S'abstenir du travail, du jeûne, de la gémulation, n'est pas la seule observation dont l'Eglise ait voulu faire accompagner la sanctification du Dimanche. Elle y a joint encore pendant quelque temps, au moins en certains lieux (1), la continence des époux pour les mieux préparer à la prière, qui doit être la principale occupation de ce saint jour.

CHAPITRE II.

DES FÉRIES DE LA SEMAINE CHEZ LES CHRÉTIENS.

Les Gentils distinguaient autrefois le nom de Férie d'avec celui de *Fête*, en ce qu'aux jours de Férie on interdisait aux peuples la

(1) Conc. Forojul. an 791 can. 13.

plaidoirie et tout acte judiciaire, le négoce, le travail des artisans et des esclaves, l'ouverture des boutiques ; au lieu qu'aux jours de fête on se dispensait de la plupart de ces observations, à moins que la Férie ne concourût avec la Fête. Les Féries étaient plus rares et tout autrement consacrées à la religion, que les Fêtes qui étaient ordinairement des jours de spectacle et de jeux publics, de foires et de marchés, et par conséquent de négoce. Les deux noms se confondirent ensuite, et s'employèrent indifféremment l'un pour l'autre. Cependant celui de Férie marquait encore chez les Païens les jours où l'on s'abstenait de tout travail pour fêter, lorsque les Chrétiens s'en servirent pour marquer d'abord leurs Dimanches et les autres jours du Seigneur. Bientôt après tous les jours de la semaine furent appelés Féries par les Chrétiens ; soit qu'ils voulussent faire connaître qu'il n'y avait point de jour parmi eux qui ne fût consacré, comme Tertullien le dit en attribuant à ceux de sa secte ce qui appartenait véritablement à toute l'Eglise (1) ; soit que, comme le remarque Baronius, on eût seulement égard à la vie des clercs ou des ecclésiastiques, à qui tous les jours étaient des Féries, parce qu'ils renonçaient plus particulièrement que les autres fidèles aux affaires séculières pour vaquer plus librement à celles de Dieu et du saint ministère (2). Ce n'est pas que les prêtres et les autres ecclésiastiques passassent véritablement tous les jours de la semaine dans un repos semblable à celui des Juifs au jour du Sabbat, ou à celui des Gentils aux jours de leurs Féries ; mais on voulait par là faire entendre qu'ils étaient exempts des charges publiques, du soin des affaires civiles, et de toute autre servitude que les laïques étaient obligés de subir pour le service du prince, de l'état, ou de la commune. Car il a été longtemps permis aux ecclésiastiques de tous rangs de travailler des mains, comme faisait saint Paul, avec les autres ministres de l'Évangile, et la plupart des évêques des premiers siècles, pour fournir à leur subsistance.

(1) *Nobis omnis dies etiam vulgata consecrationis celebratur. Tertull. de jejun. c. 14.* — (2) *Baron. an. 58. n. 86. 87.*

Cependant les ministres de l'Eglise n'ayant été dispensés des charges publiques et des servitudes communes qu'au commencement du IV^e siècle, lorsque Constantin leur en accorda les privilèges, on pourrait, par une conséquence de l'opinion de Baronius, se persuader que l'application du nom de *Férie* aux jours de la Semaine est venue du Pape saint Sylvestre qui gouvernait l'Eglise sous le règne de ce prince, et qui aurait voulu abolir par ce moyen les noms des divinités païennes transportées des planètes aux jours par les Gentils. Mais on ne peut disconvenir, comme l'a reconnu Baronius, que le nom de *Férie* ne fut communément reçu parmi les Chrétiens plus de cent ans auparavant, puisque Tertulien s'en est servi (1), et que voulant marquer les jours de Stations qui étaient le Mercredi et le Vendredi, il les appelle quatrième et sixième *Féries* dans un traité, où il les qualifie encore *IV^e et VI^e jours du Sabbat*, c'est-à-dire de la Semaine finissant par le Sabbat, conformément à l'usage que l'Eglise avait reçu de la Synagogue.

Eusèbe (2) et quelques autres auteurs ecclésiastiques se sont servis depuis assez indifféremment des noms de Sabbat et de *Férie* pour marquer chaque jour de la Semaine. Celui de Sabbat était même assez usité parmi les Gentils dès le siècle d'Auguste pour désigner la Semaine. Car ils commençaient dès lors à prendre au moins connaissance de la Semaine selon qu'ils la voyaient observer par les Juifs qui étaient au milieu d'eux. Ils s'en servaient même pour désigner un cercle réglé de sept jours, auxquels ils donnèrent les noms des sept Planètes, quoique l'usage n'en fût pas public dans l'Empire. C'est ainsi que dans Suétone (3) on lit qu'à Rhodes le grammairien Diogène n'ouvrait son école que les jours de Sabbat; et que Tibère étant venu pour l'entendre hors du temps marqué, il lui fit dire de revenir le septième jour, sans avoir égard à la qualité du prince. Toute la vengeance que cet empereur en tira fut que, lorsque ce Diogène vint à Rome pour le saluer, il lui fit dire de revenir au bout de sept ans. Si nous en croyons Joseph (4), l'usage de la Semaine ou du cercle de sept

(1) L. de jejun. c. 2, et 14. — (2) Eusèb. de Martyrib. Palest. c. 1, Epiph. et c. — (3) Suét. vit. Tib. c. 32. — (4) Jos. l. 2, contr. Alpion, Vales. not. ad Eusèb. p. 173.

jours pris du Sabbat des Juifs, était communément reçu de son temps dans toutes les villes de la Grèce Asiatique, et chaque septième jour y était destiné pour la cessation des travaux (1). Quelques-uns estiment qu'il n'y eut rien de réglé sur l'observation de la Semaine et de ses Féries dans l'Empire avant le règne de Théodose. Ce qu'a fait Constantin en faveur du Dimanche et du Vendredi, semble nous persuader autre chose. Mais il faut au moins convenir que l'établissement de la Semaine dans les usages publics ne s'est fait que depuis que le Christianisme est devenu la religion de l'empire Romain.

L'Eglise n'avait donné d'abord le nom de *Féries* qu'aux jours de la Semaine de Pâques, qui était pour elle une fête de huit jours, où l'on s'abstenait de toute œuvre servile. Et comme c'était la première Semaine de l'année ecclésiastique, on s'accoutuma insensiblement à qualifier des mêmes noms tous les jours des autres Semaines de l'année, comme dépendants des Dimanches qui ne sont que l'octave ou le renouvellement de celui de Pâques, sans prétendre que ce dûssent être autant de fêtes. De sorte que chez les Païens les *Féries* étaient les jours où l'on suspendait tout travail, tout négoce, toute affaire de palais; et que les *Fêtes* étaient les jours, qui bien que célébrés par des cérémonies religieuses, n'étaient point chargés d'une pareille obligation, tandis que l'Eglise a consacré le nom de *Fête* pour les jours qu'elle a fait chômer par les peuples, et celui de *Férie* pour ceux où elle leur laisse la liberté du travail et des autres occupations extérieures, réservant celles du saint repos avec les offices divins aux ecclésiastiques, et aux personnes plus particulièrement dévouées au service de Dieu.

L'Eglise s'est rendu le nom de *Férie* tellement propre, que saint Augustin a cru qu'il servait à distinguer son langage d'avec celui du paganisme (2). L'usage n'en était pourtant pas encore si généralement établi de son temps, qu'il ne se trouvât toujours beaucoup de Chrétiens qui n'aimassent mieux qualifier les jours de la

(1) Casaub. in Suét. l. 3, c. 32, p. 142. — (2) Aug. in Ps. 93.

Semaine des noms profanes que leur avaient donnés les Gentils, que d'employer ceux de l'Eglise. Les plaintes qu'il en a faites n'ont pas eu tout l'effet qu'elles méritaient d'avoir, au moins dans le cours des affaires civiles. Car si l'on excepte le jour du Dimanche, à qui l'on a ôté le nom de la planète du Soleil par un consentement général des peuples, pour lui faire porter celui du Seigneur, les six autres jours de la Semaine conservent encore les noms (1) de l'antiquité païenne par toute la chrétienté, hors des offices de l'Eglise. On peut dire même que l'Eglise s'est beaucoup relâchée au sujet des Fêtes de la Semaine consacrées à l'honneur du Seigneur comme le Dimanche, depuis qu'elle a introduit l'usage de laisser porter les noms des Saints aux jours destinés à leur culte dans le cours de l'année. De là est venue la substitution des offices destinés pour la fête des Saints à ceux des Fêtes, qui se rapportent tous immédiatement à Dieu.

L'ordre des Fêtes est le même parmi les Chrétiens que celui que les Juifs ont établi parmi eux pour régler leur Semaine, qu'ils ont qualifiée du nom de leur Sabbat. La Semaine chez les uns et les autres commence par le même jour. Il y a seulement cette différence que la grande fête des Chrétiens, c'est-à-dire le Dimanche, en fait l'entrée, étant toujours attachée à la première Fête ; au lieu que la grande fête des Juifs, c'est-à-dire le Sabbat, en fait la clôture, étant inséparable de la septième et dernière Fête. Les Juifs ont consacré le jour du repos du Seigneur qui a suivi les six jours de la création du monde : tandis que les Chrétiens ne songeant d'abord qu'à honorer le jour de la Résurrection du Sauveur, ont consacré ainsi le premier jour de la création ou de la naissance du monde. Les Grecs et une partie des Chrétiens Asiatiques semblent avoir fait une exception à cet usage. Car les Dimanches y finissent les Semaines auxquelles ils donnent le nom. Ils n'en distinguent que le temps Pascal, où les Dimanches depuis celui de la Résurrection jusqu'à celui de la Descente du Saint-Esprit commencent leur Semaine comme parmi nous.

(1) Lunæ, Martis, Mercurii, Jovis, Veneris, Saturni.

CHAPITRE III.

DU LUNDI ET DU MARDI

OU DE LA II^e ET DE LA III^e FÉRIE DE LA SEMAINE.

Le Lundi, à qui les Profanes et les Astronomes ont donné le nom de la Lune qui est la plus basse des Planètes ou la plus proche de nous, était appelé par les Juifs *Secunda Sabatti*, c'est-à-dire le second d'après le Sabbat, ou le second de la Semaine : car nous voyons que selon leur manière de compter, les quatre Evangélistes et saint Paul appellent le lendemain du Sabbat *Prima Sabbati*, ou ce qui est la même chose *Una Sabbati*, qu'on a depuis appelé Dimanche en l'honneur de notre Seigneur. Nous trouvons un psaume adressé aux enfants ou descendants de Coré qui étaient lévites et chantres, pour être chanté en ce jour. C'est le quarante-septième, qui est un cantique d'action de grâces à Dieu pour la délivrance de Jérusalem. Les premiers Chrétiens ont conservé cette dénomination juive jusqu'au troisième siècle, lors même que le nom de Férie était déjà passé des Gentils dans l'Eglise, comme nous le fait juger Tertullien, qui a employé indifféremment l'un et l'autre dans un écrit qu'il a fait contre les Catholiques sous le nom de Psychiques. Quelques-uns pensent qu'on a donné quelquefois le nom de *première Férie* au jour qui suit immédiatement le Dimanche, c'est-à-dire au Lundi ; celui de *seconde Férie* au jour d'après, c'est-à-dire au Mardi (1). Mais s'il y avait quelque chose de vrai dans ce sentiment, qu'on regarde comme entièrement faux, ce ne pourrait être que pour le temps auque les Grecs commencent les Semaines par le Lundi, et les finissent par le Dimanehe : encore voyons-nous que leur usage y est con

(1) Blondel. Kal. Rom. p. 9.

traire, et qu'il n'y a point de Lundi chez eux qui ne s'appelle deuxième jour de la Semaine.

Mais si le Lundi n'est que la seconde Férie de la Semaine, on peut remarquer qu'il est la *première* des Féries de la Semaine qu'on appelle *légitimes*. Les deux autres sont le Mercredi et le Vendredi. C'est le nom qu'on leur a donné dans l'Eglise depuis que ces trois jours ont été destinés plus particulièrement que les autres aux jeûnes, soit volontaires, soit prescrits dans les canons (1); et les pénitentiels pour la pénitence et l'expiation des péchés, outre les jeûnes publics du Carême, des Quatre-Temps, et des veilles de Fêtes. Les Manichéens jeûnaient le Lundi en l'honneur de la Lune, comme ils jeûnaient le Dimanche en l'honneur du Soleil. Quelque horreur qu'eût l'Eglise catholique d'une telle superstition, elle n'a point cru pour l'amour de ces hérétiques devoir changer rien à son usage touchant le jeûne des Lundis, parce qu'il n'était pas à craindre que cette ressemblance dans une seule pratique pût les faire confondre avec les fidèles.

Quelques-uns avaient voulu destiner le Lundi au culte particulier de la Sagesse éternelle sous la seconde race de nos Rois, comme il paraît par la distribution des messes votives publiée sous le nom d'Alcuin. Dans les derniers siècles le Lundi semble avoir été consacré en particulier sous l'invocation du Saint-Esprit, pour implorer son assistance dans les travaux du commencement de la Semaine. Mais c'est une dévotion libre et volontaire que l'Eglise approuve et autorise, sans y rien prescrire d'obligation dans les offices. On voit aussi qu'en plusieurs lieux il est destiné aux exercices de la piété des vivants envers les trépassés, parce que, suivant une tradition recueillie par saint Pierre Damien, les pauvres âmes du Purgatoire, après avoir reçu quelque repos le Dimanche, reprennent le Lundi leur douloureuse expiation.

La troisième Férie a presque toujours passé pour l'une des moins célèbres de la Semaine, par rapport aux offices ecclésiastiques ou aux solennités qui lui sont particulières. Il est même

(1) Theod. Cant. Pœnitent. et conc. can. passim. Baron. an. 37, n. 99, 100.

assez rarement arrivé qu'on lui ait assigné un office propre, et l'on s'est contenté d'y répéter celui du Dimanche, au moins pour ce qui regarde la messe du jour. Selon Amalaire (1), l'Eglise a choisi cette Férie pour honorer d'une sorte de culte le temps favorable des tribulations où son Epoux lui laissa souffrir les persécutions des princes païens pour la fortifier, et faire croître la semence de l'Evangile au milieu de ces épines. Ceux qui avaient voulu assigner le culte de la Sagesse éternelle au Lundi, avaient réservé celui du Saint-Esprit pour le Mardi, comme on le voit par l'ordre des messes votives attribuées à Alcuin.

Dans les siècles postérieurs la Férie du Mardi semble avoir été consacrée en particulier en l'honneur des saints Anges et de tous les bienheureux Esprits de la Milice ou Hiérarchie céleste ; ce qui néanmoins se restreint en beaucoup d'endroits aux saints Anges Gardiens. D'autres ont voulu destiner le Mardi au culte de tous les Saints entrés dans la béatitude éternelle, sans en exclure néanmoins les créatures *asomatés*, comme parlent les Grecs, c'est-à-dire qui n'ont point de corps, et qui ne sont autres que les Esprits bienheureux de la nature angélique. Par une suite de cette dévotion ils ont cru que le Mercredi ou la iv^e Férie, qui d'ailleurs semble être consacrée particulièrement à la sainte Trinité en plusieurs endroits, pouvait être destiné à l'honneur de l'Eglise militante qui sert Dieu sur la terre sous Jésus-Christ son chef.

C'est sans doute dans cette pensée que les auteurs (2) du Ciel étoilé ou Firmament chrétien ayant entrepris d'abolir la dénomination païenne des jours de la semaine, et d'y en substituer une autre toute chrétienne, après avoir ôté au Dimanche et au Lundi les noms du Soleil et de la Lune pour les marquer de ceux de notre Seigneur et du Saint-Esprit, ont ôté ceux de Mars et de Mercure au Mardi et au Mercredi pour donner au premier celui de *tous les Saints*, et au second celui de *l'Eglise Catholique* ; puis au Jeudi celui du Saint-Sacrement ou du Corps de Christ ; au Vendredi celui de la Croix et de la Passion du Sauveur ; et au

(1) L. 4, de divin. off. c. 13. — (2) Jul. Schiller, Jo. Bayer.

Samedi celui de la très-sainte-Vierge, pour tâcher d'effacer de notre mémoire ceux de Jupiter, de Vénus et de Saturne.

Le Mardi semble avoir été destiné encore au culte de la très-sainte-Vierge à Constantinople et en quelques endroits de la Grèce. Cela tenait principalement aux honneurs que l'on rendait à la célèbre Image peinte de la main de saint Luc, et qui se gardait religieusement à Constantinople dans l'église de Notre-Dame des Guides. (1) On en faisait l'office tous les Mardis avec une procession solennelle précédée des vêpres de la veille. On croit aussi que l'usage établi en Sicile de faire abstinence de chair et de laitage le Mardi en l'honneur de la très-sainte-Vierge, n'est qu'une suite de la même institution.

CHAPITRE IV.

DU MERCREDI OU DE LA IV^e FÉRIE DE LA SEMAINE.

Quelques-uns ont regardé la quatrième Férie comme la fête de l'Exaltation de l'Eglise, lorsqu'ils nous ont dit que le *Mercredi* était destiné pour célébrer sa délivrance et les avantages qu'elle avait remportés sur ses ennemis. Mais longtemps avant que Jésus-Christ l'eût retirée de l'oppression des persécuteurs païens, et qu'il l'eût fait triompher, elle avait elle-même consacré ce jour et celui du Vendredi ou de la sixième Férie aux exercices des fidèles que l'on appelait *Stations*, et qui consistaient en jeûnes et en prières qui se faisaient dans les lieux d'oraison ou aux tombeaux des Martyrs. On s'y rendait de grand matin tous les Mercredis et les Vendredis de la semaine qui n'étaient point empêchés par quelque autre acte de culte plus solennel, et l'on n'en sortait qu'à

(1) Du Cang. C P. chr. l. 4. p. 92

l'heure de None, c'est-à-dire à trois heures après-midi, où finissait la messe et le petit jeûne qui se pratiquait en ces jours.

On l'appellait *petit jeûne* parce qu'il était de trois heures moins long que le jeûne du Carême, des Quatre-Temps, des veilles de grandes Fêtes; et qu'il n'était point d'une obligation si étroite, au moins en Occident. On l'appellait aussi *Jeûne de Station* et *Jeûne de None*, pour marquer la différence des Stations chrétiennes d'avec celles des corps de garde et des sentinelles militaires, d'où les premières avaient pris leur nom, et qui n'étaient souvent que des lieux de débauche. Tertullien devenu Montaniste l'appelait *Demi-jeûne* par mépris pour les Catholiques, afin de faire valoir davantage le jeûne des stations de sa secte, que l'on ne rompait qu'après le soleil couché comme les grands jeûnes parmi ces hérétiques, qui faisaient grande parade de leurs abstinences et de leurs dévotions extérieures.

La manière dont cet auteur nous marque que le Mercredi et le Vendredi étaient destinés aux stations des fidèles, nous fait connaître que c'est une des plus anciennes pratiques de l'Eglise primitive. Aussi saint Epiphane prétendait que l'institution des stations, c'est-à-dire des assemblées et des offices de ces deux jours venait des Apôtres, de même que celle du Dimanche. C'est ce qui a fait dire au martyr saint Pierre, évêque d'Alexandrie, qui vivait au commencement du IV^e siècle, que le commandement que l'Eglise faisait à ses enfants d'observer la *quatrième* et la *sixième* Férie, c'est-à-dire de jeûner et de faire la station des prières, ne pouvait être blâmé, parce qu'il était établi sur la tradition des anciens.

Le choix que l'Eglise avait fait de ces deux jours pour entretenir la piété des fidèles dans des exercices de pénitence et d'oraison, n'était point sans quelque mystère. Il avait son fondement sur ce qui était arrivé à notre Sauveur la veille et le jour de sa Passion. Dans le premier jour on rappelait la conspiration et le conseil des Juifs où s'était prise la résolution de faire mourir Jésus-Christ : dans le second l'on considérait l'exécution de leur dessein. De sorte que l'Eglise a cru que le crime des hommes qui

avaient été la cause, c'est-à-dire les auteurs et les ministres de la mort du Sauveur, devait être pour ses enfants un sujet de tristesse et de pénitence en ces deux jours de la semaine, comme sa résurrection était pour eux un sujet de consolation et de réjouissance au jour du Dimanche.

Quoique cette dévotion des Mercredis et des Vendredis ait toujours été commune à l'Eglise d'Orient et à celle d'Occident, la manière de s'en acquitter n'a point toujours été la même. Dans l'église d'Occident le jeûne des stations semblait être remis à la volonté des particuliers, quoi qu'on ne s'en dispensât guères sans quelque sujet légitime : dans celle de l'Orient où l'on doit comprendre aussi la Grèce et l'Egypte, il y en avait des règlements qui passaient pour des lois. Tertullien semblait vouloir faire un crime aux catholiques d'Afrique et d'Italie de la liberté qu'on laissait parmi eux sur ce sujet. Mais ses plaintes n'eurent point d'effet : et l'on ne crut pas devoir donner atteinte à cette liberté des consciences, quoique l'on eut soin dans les siècles suivants de recommander toujours aux fidèles l'observation du jeûne et de la station du Mercredi et du Vendredi.

Cette diversité de pratique ne se trouvait pas moins dans les sectes différentes des hérétiques, que parmi les catholiques de l'une et l'autre Eglise. Si les Montanistes prétendaient rendre de précepte indispensable cette observation dans les lieux où elle n'était que de dévotion volontaire, les Ariens, autre secte d'hérétiques qui parut dans le IV^e siècle, la condamnaient dans les lieux où elle était d'obligation comme une pratique superstitieuse et ridicule. Si cette obligation était plus étroite en Orient que dans l'église latine, il y avait d'ailleurs plus d'interstices ou d'exceptions. Car outre que les petits-jeûnes même, c'est-à-dire les jeûnes que l'on rompait à trois heures après-midi, y étaient défendus pendant tout l'espace qui est entre Pâques et Pentecôte (1), on exceptait encore de la règle les Mercredis et les Vendredis du *Dodecameron*, c'est-à-dire de l'espace d'entre Noël et l'Epiphanie, qui consiste

(1) Ou seulement la semaine de Pâques appelée *Diacènesime*.

en douze jours, et ceux des semaines qu'on appelle chez les Grecs *Prospheonisme*, *Apocréos* et *Tyrophage*, autrement les trois Mercredis et Vendredis d'avant le Carême. L'on condamnait même d'hérésie les Arméniens qui s'obstinaient à jeûner en ce temps de Carême-prenant, et on les qualifiait *Tetradites* (2) du nom de la quatrième Férie.

L'église Grecque malgré toutes ses tribulations et les diverses révolutions qu'elle a souffertes, s'est maintenue jusqu'à présent dans l'usage de jeûner tous les Mercredis et les Vendredis de l'année, hors ceux que nous avons exceptés : et si d'une part elle a changé quelque chose dans l'ancienne pratique des stations, il semble que de l'autre elle ait augmenté la sévérité de l'abstinence de ce jeûne, en retranchant le poisson et l'huile, et se réduisant à une espèce de Xérophagie comme en carême.

En occident, ce jeûne étant demeuré libre jusqu'au ix^e siècle, se changea depuis en simple abstinence. Celle du Vendredi fut bientôt après regardée comme d'obligation, et passa en loi insensiblement. Celles du Mercredi et du Samedi demeurèrent encore libres jusqu'au xiv^e siècle. Mais la première s'étant peu à peu abolie, la dernière se fortifia de telle sorte, qu'elle devint aussi indispensable que celle du Vendredi.

Nous remarquons que depuis le temps de saint Grégoire le Grand les Mercredis, Vendredis et Samedis ont eu des offices propres et particuliers pendant presque toute l'année dans l'Eglise Romaine : ce qui ne se voit pas pour les Lundis, Mardis et Jedis

(2) Confondus mal à propos avec les *Quartodecimans* dont parle le Père Thomassin.

CHAPITRE V.

DU JEUDI OU DE LA V^e FÉRIE DE LA SEMAINE.

L'application du nom de la principale divinité des Païens à la seconde des Planètes, et delà au cinquième jour de la semaine que nous appelons encore *Jeudi* (1) pour ce sujet, attirera sur ce jour une sorte de vénération religieuse qui le fit regarder comme une espèce de fête chez les Gentils depuis le changement de la république Romaine en monarchie. L'Eglise a été longtemps sans pouvoir éteindre cette superstition dans les personnes simples et grossières qui se convertissaient du paganisme à la foi de Jésus-Christ, et qui avaient peine à se défaire des usages auxquels une première éducation les avait accoutumés. Il paraît que cet abus passa jusqu'au sixième siècle, et peut-être encore au delà malgré tous ses soins. Un ancien Père qui a mérité d'être confondu avec saint Augustin, et que quelques-uns croient n'être autre que saint Césaire d'Arles, fit un jour une réprimande sévère à ceux qui refusaient de travailler le Jeudi.

Voici comment il en parle dans un sermon que l'on nous a conservé parmi ceux de saint Augustin. « Nous avons appris que quelques personnes de l'un et l'autre sexe se sont laissé séduire par une illusion du diable au sujet de la cinquième Férie, de telle sorte que les hommes se font scrupule de travailler des mains, et les femmes de filer en ce jour. Nous déclarons devant Dieu et ses saints Anges, que si ceux qui s'attachent à cette observation n'ont soin d'expié un tel sacrilège par une longue et rigoureuse pénitence, ils seront condamnés au supplice du feu destiné pour le démon. Je suis comme assuré que ces malheureux qui refusent de travailler le Jeudi pour faire honneur à Jupiter dont ce jour

(1) Jovis dies.

porte le nom, ne font point scrupule de travailler le Dimanche et ne craignent point de profaner un jour particulièrement consacré au Seigneur. C'est pourquoi je vous donne avis de faire châtier rudement tous ceux qui se trouveront surpris dans cette pratique. S'ils refusent de se soumettre et de se corriger, nous vous défendons de les admettre à votre table ou d'avoir aucun autre commerce avec eux. Si se sont des gens qui vous appartiennent, faites-les fouetter ou fustiger, afin que ceux qui sont insensibles à la plaie de leur âme craignent au moins celles qu'on peut faire à leurs corps. »

La continuation de cette superstitieuse pratique obligea les évêques de couper enfin la racine au mal dans le concile de Narbonne (1) assemblé l'an 589, sous la protection de Récarède, roi des Visigoths en Espagne, de qui dépendait aussi le Languedoc. Ce concile regarde comme une chose détestable, et que tous ceux qui ont la crainte de Dieu doivent avoir en exécration, la fête de la cinquième Férie ou du jour qui porte le nom de Jupiter. Il excommunie et met en pénitence ceux qui chômaient ou qui refusaient de travailler en ce jour si c'étaient des personnes libres : et il ordonne qu'on pûnisse du fouet les valets et les servantes.

Le Jeudi a vaqué d'offices ecclésiastiques pendant plusieurs siècles. On ne disait point la messe ce jour-là, on n'y lisait pas même l'évangile, à moins qu'il n'y survint quelque fête. Cette férie n'ayant point d'office, a été aussi fort longtemps exempte du jeûne ecclésiastique en quelque temps que ce fût (2). On attribue cette défense de jeûner le Jeudi comme le Dimanche au Pape Melchiade, qui tenait le saint Siège dans les premières années du règne de Constantin, et l'on ajoute que son intention était de détourner les fidèles d'une observation païenne des Gentils qui célébraient un jeûne superstitieux en ces deux jours. Ce fait est cité par Ratram, par Walafrid Strabon, auteurs du ix^e siècle, et par Gratien dans son décret (3), de Melchiade. Mais on ne peut

(1) T. s. concil. col. 1031. can. ult. — (2) Bona, Liturg. l. 1. c. 48. n. 2. Front. prænot. ad Kal. p. 71. parag. 6. — (3) Ratr. l. 4. c. 3. t. 2. Spiril. Strab. c. 20. Grat. de consecr. disr. 8. c. jejun. Microlog. c. 50.

nier que ce qui n'était apparemment pas encore en usage du temps de ce Pape ne se soit établi dans la suite : et Strabon a remarqué que ce fut pour ce sujet que saint Grégoire le Grand, lorsqu'il disposa les offices divins pour la liturgie, laissa le Jeudi vacant, c'est-à-dire sans office et sans jeûne, même en carême.

Du temps de saint Augustin on ne jeûnait point le jeudi à Rome en quelque saison que ce fût, hors le carême ; en d'autres lieux on ne le jeûnait pas même en carême : et ce Père qui rapporte cette pratique sans la blâmer, en parle comme d'une chose indifférente. C'est ce qui a fait dire dans la suite à divers auteurs, malgré ce que nous avons rapporté de saint Césaire d'Arles et du concile de Narbonne pour obliger les peuples à travailler des mains en ce jour, que le jeudi était une espèce de fête dans la semaine et comme une répétition du Dimanche, dont on empruntait l'office quand on voulait dire la messe en ce jour. Mais il n'était fête que par l'exemption du jeûne, et l'on travaillait toute la journée sans qu'il y eût assemblée à l'Eglise, soit pour l'office, soit pour la lecture, soit pour les instructions ; en quoi consistait la différence du jeudi des Romains d'avec le samedi des Grecs et des Orientaux, où la solennité du service et la cessation des œuvres manuelles étaient jointes à la défense du jeûne.

Le Pape Grégoire II qui occupa le Saint-Siège en 714, apporta du changement à cette disposition, lorsqu'il ordonna que les jeudis de carême auraient dorénavant un jeûne et un office propre comme les autres jours. De sorte que les messes du jeudi que nous voyons dans les sacramentaires et les missels pour ce saint temps ne sont que du VIII^e siècle au plutôt. Ce règlement de Grégoire II ne fut pas reçu sitôt en France et en Espagne : longtemps on a varié ou délibéré sur le choix d'un office, et ce n'est que dans les derniers siècles qu'on est venu à bout d'établir dans les paroisses et dans plusieurs monastères même le jeûne des jeudis du carême.

Amalaire, l'un des auteurs liturgiques du IX^e siècle semble témoigner que l'Eglise de son temps avait choisi le jeudi pour célébrer la réunion du peuple Juif et du peuple Gentil sous Jésus-Christ

qui est la pierre du coin qui doit joindre les deux murs. L'auteur des messes votives attribuées à Alcuin avait dessein de faire donner ce jour au culte des Anges. Mais en ces derniers siècles, depuis l'institution de la grande fête du Saint-Sacrement de l'Autel faite au jeudi d'après l'octave de la Pentecôte, les jeudis de l'année semblent avoir été destinés à renouveler cette fête tant par des offices publics lorsqu'il ne survient point d'obstacle, que par des dévotions particulières qui sont de surcroît ou de surrogation au service réglé de l'Eglise. De sorte qu'il en est à peu près de tous les Jeudis de l'année à l'égard de celui de la fête du Corps et du Sang de Jésus-Christ comme de tous les dimanches à l'égard de celle de Pâques, c'est-à-dire que ceux-là ne font qu'une octave continue de la mystère de l'Eucharistie, comme ceux-ci le font de la Résurrection du Fils de Dieu.

CHAPITRE VI.

DU VENDREDI OU VI^e FÉRIE DE LA SEMAINE.

L'Empereur Constantin voulant marquer la vénération que tous les fidèles doivent avoir pour la mémoire de la Passion du Sauveur, ordonna que tous les sujets de l'empire Romain honoreront le *Vendredi* dans cette vue, comme il fit honorer le Dimanche dans la vue de sa résurrection. Quoi qu'il semblât mettre une égalité de respect et de culte même entre ces deux jours, il paraît néanmoins avoir voulu les distinguer dans l'observation qu'il prescrivait de l'un et l'autre. Car il n'a point parlé dans la loi qu'il en a portée, de s'abstenir du travail et de la plaidoirie le *Vendredi*, comme il ordonnait qu'on fit le *Dimanche*. On ne laissa point de fermer le barreau à Constantinople et dans beaucoup de provinces de l'empire d'orient tous les *Vendredis* de l'année sous les successeurs de ce prince. Sozomène qui faisait la profession d'avocat

dans cette capitale de l'empire, voyant observer cet usage de son temps, c'est-à-dire sous le règne de Théodose le Jeune, a cru que c'était un effet de l'ordonnance de Constantin. Mais s'il a dit vrai pour ce qui regarde le palais, il s'est trompé sur les autres travaux et les œuvres serviles. Au v^e siècle, le travail des mains n'était point défendu le vendredi. Car saint Auxence recommandait à tout le monde de fêter ce jour, c'est-à-dire de le passer en prières, en jeûnes et en d'autres pratiques de dévotion, à cause de la Passion de Jésus-Christ. Mais il voulait qu'on payât aux ouvriers qui ne subsistaient que de leur travail le salaire de ce jour comme s'ils eussent travaillé, afin qu'ils ne perdissent rien pour avoir servi Dieu ce jour-là.

Il paraît qu'on a continué dans la Grèce et l'Orient de s'abstenir de plaider le Vendredi, jusqu'à ce qu'on s'est aperçu que ce qui ne s'était fait auparavant et ne se devait faire que pour honorer la Passion du Sauveur, devenait insensiblement matière de superstition à ceux qui commencèrent à considérer le Vendredi comme un jour malheureux. Mais l'Eglise qui l'a regardé comme un jour de propitiation et de salut depuis que son divin Epoux l'eut choisi pour le sacrifice qu'il voulait faire de sa vie, ne s'est pas contentée de le destiner pour renouveler et célébrer toutes les semaines la mémoire de la Passion ou de la mort de ce divin Sauveur : elle a cru devoir encore le consacrer d'une manière toute particulière aux exercices de la pénitence et de la prière. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit du jeûne et des stations des fidèles de l'Eglise primitive qui se faisaient le Vendredi comme le Mercredi. Nous remarquerons seulement que ce jeûne des Vendredis que l'on joignait aux stations, et que l'on appelait demi-jeûne, parce qu'il finissait à none ou à trois heures après-midi, s'autorisa encore plus que jamais dans le ix^e siècle, lorsqu'on vit relâcher celui des Mercredis : de sorte que celui-ci devenant d'une pratique libre et volontaire, remise à la dévotion des particuliers, l'autre était regardé comme d'étroite obligation en beaucoup de lieux. Cela se pratiquait ainsi dans tout l'Orient, si l'on en excepte l'église de Constantinople, où le jeûne des Mercredis et des Ven-

dredis ne fut jamais que de simple conseil, non plus que dans la plupart des églises de l'Occident, comme le firent voir Ratramne de Corbie et Enée évêque de Paris du temps de Charles-le-Chauve, pour répondre aux Grecs qui se plaignaient que l'Eglise latine ne se rendit point conforme à la leur en ce point.

Ce fut vers le même temps que le Pape Nicolas I^{er} recommanda et prescrivit l'abstinence et le jeûne de tous les Vendredis de l'année, hors les grandes fêtes, aux Bulgares, peuples nouvellement convertis, qui bien qu'appartenant à l'Eglise d'orient plutôt qu'à celle d'occident par la situation de leur pays, avaient consulté le Saint-Siège plutôt que le patriarche de Constantinople sur divers points de foi et de discipline. Mais il les dispensa de l'abstinence des Mercredis, se contentant de leur faire entendre qu'après le Vendredi il n'y avait point de jour dans la semaine plus particulièrement destiné aux exercices de la pénitence que le Mercredi. Dans le siècle suivant l'on fit encore divers efforts pour maintenir le jeûne des Vendredis en occident : mais l'Eglise voyant les infractions fréquentes qui se faisaient à ses règlements sur ce sujet, réduisit enfin cette pratique à une simple abstinence sans jeûne parmi les laïques, qui furent bientôt suivis des clercs séculiers. Elle en rendit l'obligation si étroite qu'elle n'en dispensa plus d'autres fêtes que celle de Noël quand elle tombe au Vendredi.

La plupart des maisons religieuses ou communautés régulières, dont quelques-unes s'étaient relâchées de ce point sur l'exemple du Clergé, comme on en peut juger par les plaintes diverses qu'en a faites Pierre le Vénérable, abbé de Cluny du temps de Saint Bernard, demeurèrent dans l'ancienne observance des Vendredis et des Mercredis même. Mais l'uniformité pour l'abstinence de chair aux Vendredis seuls était établie par tout l'occident longtemps auparavant. Lorsque l'Eglise cessa d'exiger le jeûne des Vendredis, et qu'elle se restreignit à n'y plus faire observer qu'une simple abstinence, comme nous la pratiquons aujourd'hui, il s'éleva parmi quelques peuples un scrupule superstitieux de travailler en ce jour. Il paraît que ce n'était point tant pour l'honorer comme un jour de fête, que pour marquer la crainte et l'aversion qu'on en

avait comme d'un jour qui aurait porté malheur à tout ce qu'on entreprenait. On en vit néanmoins qui prétendaient encore en faire une vraie fête, un jour de réjouissance et de repos comme le dimanche de Pâques même. C'est ce qui obligea Atton II, évêque de Verceil vers le milieu du x^e siècle, de désabuser son peuple, et de le retirer de l'oisiveté dangereuse dans laquelle il passait tous les Vendredis de l'année.

Quoique l'église Romaine n'ait jamais eu l'intention d'ériger ce jour en fête, il y avait autrefois peu de Vendredis dans le cours de l'année qui n'eussent chez elle son office, c'est-à-dire sa messe ou du moins son évangile, selon qu'il paraît par les calendriers anciens, qui ont été faits à son usage depuis le vii^e siècle. Il n'en était pas de même dans l'église d'Alexandrie, qui avait d'ailleurs plus d'usages semblables à ceux de Rome qu'aucune des églises d'orient. Car le Vendredi était chez elle un des principaux jours *aliturghiques* de la semaine, c'est-à-dire sans office et sans messe, selon que le rapporte l'historien Socrate qui dit la même chose du Mercredi et du Samedi. Ce qui s'est réduit ensuite aux Vendredis de carême, comme nous le voyons pratiquer encore dans l'église de Milan.

CHAPITRE VII.

DU SAMEDI DES CHRÉTIENS (1).

Le *Samedi* a presque toujours été considéré dans l'Eglise comme celui des jours de la semaine qui approchait le plus près du Dimanche en dignité. On lui a ôté, comme au Dimanche, le nom de la planète qui le désignait parmi les païens, pour lui en donner un plus convenable à notre religion, ou plutôt pour lui conserver celui qu'il avait parmi l'ancien peuple de Dieu, et pour marquer

(1) *Sabbati-dies*, d'où notre mot vulgaire de *Samedi* semble être formé plutôt que de celui de *Saturnidies*.

la fin de tous les ouvrages de la création faite dans les six premiers jours, et le repos du Créateur au septième. L'Écriture dit que le Seigneur *bénit ce septième jour, et qu'il le sanctifia, parce qu'il avait cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avait créés*. Il le nomma lui-même *Sabbat* ou repos : et lorsqu'il prescrivit les lois de son culte au peuple qu'il s'était choisi, il voulut qu'on l'appelât le *Jour-Saint*, parce que c'était le *Sabbat du Seigneur*. Il défendit à son peuple de faire aucun ouvrage en ce jour, et lui ordonna de le sanctifier, parce qu'il se l'était consacré.

Le peuple de Dieu ayant passé de la Synagogue dans l'Église s'est fait un devoir d'y transporter aussi la célébration du Sabbat, c'est-à-dire la sanctification du jour du Seigneur. Il est vrai que ce Sabbat fut transféré du Samedi au Dimanche pour y honorer Dieu comme Rédempteur au jour de la Résurrection de Jésus-Christ : mais il resta toujours un fond de vénération pour le jour qui était particulièrement consacré à Dieu comme Créateur, et que le Seigneur avait béni et sanctifié lui-même aussitôt après avoir achevé tout son ouvrage. C'est ce qui empêcha l'Église de discontinuer la fête du jour du Sabbat pour la célébration duquel elle se sentait d'autant plus d'inclination, que dans ses commencements elle n'était encore composée que de Juifs convertis, accoutumés à rendre leur culte à ce grand jour.

D'ailleurs on considéra que Jésus-Christ avait souvent choisi le jour du Sabbat pour faire des guérisons et des miracles, et pour aller prêcher dans les Synagogues. L'empereur Constantin dans la loi qu'il publia pour faire honorer particulièrement le Samedi, témoignait y avoir été porté par cette considération en voyant ce que l'Évangile nous apprend de tout ce que ce divin Sauveur a fait en ce jour (1). Ce prince religieux n'eut aucune peine à se faire obéir. Car la manière dont le respect du Sabbat avait passé de la Synagogue à l'Église dans les premiers fidèles, fit regarder à plusieurs la célébration du Samedi comme d'institution apostolique, principalement en orient.

(1) Eusèb. vit. Const. t. 4. c. 18 p. 534.

Par les constitutions anciennes qui furent établies dès le temps même de Constantin et de ses enfants sur les usages et les règlements des Apôtres ou de leurs disciples, il était ordonné de fêter le Samedi comme le Dimanche : et les fidèles qui s'étaient convertis parmi les Gentils n'y étaient pas moins obligés que ceux qui étaient venus de la Circoncision. Les œuvres serviles étaient également défendues en l'un et l'autre jour : les peuples s'assemblaient à l'église le Samedi comme le Dimanche pour la célébration des saints Mystères, et n'avaient que les cinq autres jours de la semaine pour vaquer à leurs affaires temporelles. C'est aussi ce qui se pratiquait parmi les solitaires, principalement en Syrie, en Palestine et en Arabie, où l'on voit qu'ils demeuraient renfermés dans leurs cellules pendant ces cinq jours, occupés du travail des mains, du silence, de la prière et des exercices réglés de leur pénitence ; et qu'ils n'allaient à l'église que le Samedi et le Dimanche pour assister aux offices et communier.

Par une suite de l'engagement où l'on était de faire une fête du Samedi dans l'Eglise primitive, il était défendu de jeûner en ce jour comme au Dimanche, afin qu'il ne manquât rien à la joie de la fête. On peut dire même que la défense de jeûner a été de plus grande étendue dans l'Eglise que celle de travailler le Samedi. Car sur le témoignage de Tertullien nous pouvons dire que de son temps on affectait en Afrique, en quelques endroits même de l'Italie, et peut-être dans le reste de l'occident, de ne pas jeûner le Samedi, quoique la fête du jour n'y fût pas prescrite comme en orient. Il semble aussi que cette défense de jeûner y ait été d'une obligation plus expresse que la cessation des travaux même en quoi semblait principalement consister la fête. Car nous voyons d'anciens canons pleins de menaces contre ceux qui jeûneront le Samedi et le Dimanche, jusqu'à déposer les ecclésiastiques, et à priver de la communion les laïques qui tomberont dans cette faute. C'est une précaution que l'Eglise semble avoir voulu prendre contre les Marcionites et d'autres hérétiques encore, qui ne cherchaient qu'à déshonorer le jour du Samedi auquel ils affectaient de jeûner en haine ou en dérision du Créateur. Hors cela il est

visible qu'elle n'a point prétendu rendre son règlement d'obligation générale ou absolument indispensable; puisqu'elle n'a jamais cru devoir rompre le cours de la pénitence d'une infinité de particuliers qui avaient embrassé la vie ascétique et solitaire, lorsque leur conduite n'était point proposée pour servir de règle au commun des fidèles.

Cette exception n'était que tacite : elle ne regardait pas même les Samedis du carême qui étaient exempts du jeûne comme ceux du reste de l'année, hors celui de la veille de Pâques, auquel les Grecs et les Orientaux ont cru devoir jeûner comme faisaient ceux d'occident en mémoire de la mort et de la sépulture de notre Seigneur Jésus-Christ. C'est une pratique qui n'a souffert d'interruption chez eux en aucun temps : et elle s'observe encore aujourd'hui dans l'Eglise grecque qui gémit sous la domination des Mahométans.

L'usage de l'Eglise latine a presque toujours été différent autant pour le jeûne que pour la fête du Samedi. La fête du Sabbat doit y avoir été introduite avec celle du Dimanche dès la naissance de l'Eglise, si l'on en croit les compilateurs anciens des constitutions apostoliques, où l'on a employé l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, qu'on croit l'avoir prescrite à Rome. Mais on peut assurer au moins que l'établissement de la fête du Samedi ne fut jamais général dans l'Eglise latine, ou qu'il n'y dura guères. Car on la défendit de bonne heure dans les lieux où elle s'était introduite, pour ne point laisser croire que l'Eglise eût voulu judaïser dans la célébration d'un jour destiné au Sabbat des Juifs. Ce fut aussi la raison qu'alléguèrent les Pères du concile de Laodicée en Phrygie au quatrième siècle, lorsqu'ils se crurent obligés de défendre aux fidèles de chômer le samedi, et qu'ils leur ordonnèrent la continuation des travaux des cinq jours précédents de la semaine pour ne point imiter le repos de la Synagogue.

Il faut avouer que ce canon ne fut pas reçu généralement, ni observé dans toutes les provinces de l'orient : mais on ne peut nier qu'il n'ait eu au moins la force d'en partager les usages, et de rendre la fête du samedi libre et indifférente dans son obser-

vation parmi beaucoup de ceux qui l'avaient cru indispensable auparavant. Saint Epiphane qui fut évêque de Salamine en Chypre peu de temps après ce concile, et qui devait être assez exactement instruit des usages des Grecs et des Orientaux, estimait aussi que le Sabbat dont l'observation était prescrite par la loi ancienne devait avoir pris fin à la venue de Jésus-Christ qui est la vraie fin et l'unique repos des Chrétiens : et l'on voit que la fête du Samedi n'était pas en usage dans son pays, lorsque parlant des jours où il y avait assemblée des fidèles à l'église il s'est contenté de nommer le Dimanche avec la quatrième et la sixième Féries, c'est-à-dire le Mercredi et le Vendredi jours de Station, sans faire aucune mention du Samedi, quoiqu'il parle des usages qu'on croyait être de l'institution des Apôtres.

On ne pouvait pas dire en effet que l'observation de la fête du Samedi fut véritablement d'institution apostolique; puisque les deux premières églises du monde, je veux dire celle de Rome fondée par le Prince des Apôtres, et celle d'Alexandrie en Egypte fondée par saint Marc, disciple de saint Pierre, n'étaient point dans cet usage. C'est ce qui a été remarqué par l'historien Socrate, qui écrivait au cinquième siècle, et qui prétend que de son temps *toutes les églises du monde solennisaient le Samedi, excepté celle de Rome et celle d'Alexandrie qui rejetaient cette pratique suivant l'ancienne tradition.* C'était excepter près de la moitié des églises du monde d'un usage qu'il prétendait être général, puisqu'on peut dire que la plus grande partie de celles de l'occident et du midi suivaient celles de Rome et d'Alexandrie, quoi qu'on ne puisse nier que dans l'Egypte même et dans l'Italie aussi il n'y eût divers lieux attachés à l'usage des Grecs et des Orientaux pour la célébration du Samedi.

En Syrie même, dont les églises, comme celles de l'Asie mineure, semblent avoir été les plus zélées pour l'observation de cette fête, on n'avait jamais absolument prétendu faire cesser le travail des mains le Samedi, quoiqu'il y eût assemblée des fidèles et des prières publiques dans l'église en ce jour. C'est ce que le Martyr saint Ignace fit entendre aux fidèles de Magnésie

suivant la pratique de son église d'Antioche, où l'on pratiquait ce qui avait été établi par les Apôtres dont il était le disciple. » Nous ne devons pas, dit-il, observer le Sabbat à la Juive, comme si nous en faisons une fête d'oisiveté. Celui qui ne veut point travailler le Samedi, doit aussi passer ce jour sans manger. Il faut néanmoins observer le Sabbat, mais d'une manière toute spirituelle, c'est-à-dire que nous devons satisfaire notre esprit dans la méditation de la loi de Dieu sans laisser notre corps dans le repos et le relâchement. Ce Saint ajoute que le vrai jour du Sabbat des Chrétiens est celui de la Résurrection du Seigneur : et il exhorte ceux qui étaient encore attachés aux observations des Juifs à transporter le repos et la joie de la fête du Samedi au Dimanche.

C'est sur de semblables fondements que l'Eglise latine s'est dispensée de faire une fête extérieure du Samedi, se contentant de rapporter ce que la loi ordonne du Sabbat au repos de l'âme en Dieu pour cette vie, puis au repos de l'éternité bienheureuse qui est figuré par le Sabbat. C'est en ce sens que saint Ambroise dit que la Synagogue avait ordre de célébrer le Sabbat d'un jour la semaine ; mais que c'est pour l'Eglise que Dieu a réservé la fête du Sabbat de l'immortalité. Le même esprit a fait dire à saint Augustin, que la loi du repos du Samedi qui s'observe d'une manière littérale et charnelle chez les Juifs, doit se prendre en un sens tout spirituel parmi les Chrétiens ; que les fidèles avaient cessé d'observer le Sabbat, mais qu'ils ne l'avaient pas rejeté, et qu'en laissant la pratique extérieure ils s'attachaient à l'esprit de la fête qui est de se procurer le repos d'une bonne conscience ; de s'abstenir de pécher, en quoi consistent les œuvres serviles qui nous sont défendues ; et de nous reposer tellement en Dieu que nous méritions qu'il agisse en nous par l'opération de sa grâce qui sera suivie du repos éternel auquel nous aspirons.

On trouve une conformité merveilleuse dans saint Jérôme, dans saint Grégoire le Grand, et dans les autres Pères de l'Eglise latine avec saint Ambroise et saint Augustin sur la manière spirituelle d'expliquer l'obligation de fêter ou sanctifier le Samedi prescrite dans le décalogue, dont tous les autres points sont observés à la

lettre dans l'Eglise de même que dans la Synagogue, comme autant d'articles de la loi naturelle. Ainsi lorsqu'on a voulu reprocher à ceux d'occident cette liberté de se dispenser de l'observation littérale du Samedi que ceux d'orient ont cru devoir garder, ils ne se sont pas contentés d'alléguer que l'obligation du Sabbat ou du Samedi était transférée au Dimanche, ils ont encore répondu avec saint Ambroise et saint Augustin, que cette loi du décalogue n'était pas de la même nature que les autres; qu'il y avait dans ses termes quelque chose de figuré et de passager, quelque chose aussi de véritable et d'immuable; que la cessation du travail n'était qu'une observation figurée et prescrite pour un temps, puisque tous les justes avant Moïse avaient observé le décalogue sans s'abstenir de travailler le Samedi; mais que ce qu'il y avait de solide, d'immuable et d'éternel dans ce précepte était l'éloignement des œuvres du péché figuré sous la cessation des œuvres serviles, et le repos qu'une âme pure et parfaitement soumise à Dieu doit trouver en lui lorsqu'elle n'agit que pour lui.

L'uniformité qui a paru dans presque toutes les églises de l'occident, pour rendre toute spirituelle l'observation de la fête du Samedi, n'y a point été si générale touchant la défense ou la liberté de jeûner en ce jour. Il est certain que dans les premiers siècles il y avait peu de lieux où l'on en eût établi l'usage. Tertulien, (1) de tous les Samedis de l'année, n'excepte que celui de Pâques auquel on fût accoutumé de jeûner de son temps, tant en Afrique qu'en Occident, à l'exception de la ville de Rome et de quelques lieux voisins. Cet usage subsistait encore en plusieurs endroits de l'Afrique au siècle de saint Augustin, et dans l'église de Milan, qui avait encore beaucoup de rites grecs et qui ne s'est déterminée que fort tard à recevoir ou permettre le jeûne des Samedis pour le temps même du carême.

Celle de Rome, sans s'arrêter aux scrupules des autres, a commencé de bonne heure à introduire la coutume de jeûner en ce

(1) Tert. de jejun. supr.

jour. Le Pape Nicolas I^{er} la croyait plus ancienne que le Pape saint Sylvestre, à qui il semble avoir attribué les décisions qui sont du Pape Innocent I^{er} dans la lettre qu'il écrivit l'an 416 sur cette matière à un évêque de Gubbio. Quelques-uns même en ont voulu rapporter l'institution à saint Pierre, supposant qu'ayant à combattre Simon le Magicien en un Dimanche, il aurait voulu s'y préparer la veille par un jeûne qu'il aurait prescrit aux fidèles de Rome; et qu'on aurait cru devoir continuer ou renouveler ce jeûne tous les Samedis, hors ceux d'entre Pâques et Pentecôte, en mémoire de la victoire de cet Apôtre. Mais saint Augustin témoigne que cette opinion passait pour une fable dans l'esprit de plusieurs Romains. Cassien croyait que le fait pouvait être véritable, sans que l'église de Rome en eût eu plus de raison d'établir le jeûne des Samedis, parce que selon lui ce pouvait bien avoir été le sujet de jeûner un jour ou une fois seulement : mais non pas d'en faire un jeûne perpétuel et réitéré chaque semaine.

Cet auteur ne trouvait à redire à la conduite de l'église Romaine en ce point, que parce qu'il avait l'esprit plein de la pratique des orientaux parmi lesquels il avait été élevé. Mais il en aurait sans doute jugé plus sainement et avec plus de modération s'il avait été à l'école de saint Augustin. Ce saint Evêque ayant affaire à un défenseur rigide du jeûne du Samedi, qui prétendait assujettir toutes les églises à la pratique de ce jeûne, établit d'abord une maxime pleine de raison et de sagesse qui peut servir de règle dans toutes les difficultés de cette nature, où il ne s'agit que de la discipline de l'Eglise. « C'est que dans les choses qui n'ont point été réglées par les saintes Ecritures, la coutume des peuples fidèles et la tradition des anciens doit passer pour une loi; qu'autrement si l'on prétendait opposer les coutumes des uns aux coutumes des autres qui leur sont contraires, ce seraient des disputes sans fin et sans aucun fruit, qui loin d'éclaircir la vérité, ne serviraient qu'à étouffer la charité. Que la coutume de jeûner le Samedi n'étant reçue qu'à Rome et en un fort petit nombre d'autres églises d'occident; et celle de ne pas jeûner le Samedi se trouvant établie dans tout l'orient et plusieurs endroits de l'occident,

on ne pouvait avec justice obliger toute l'Eglise à suivre cette observance. Qu'on pouvait dîner les Samedis sans impiété, comme le pratiquaient beaucoup de personnes de vertu et de sainte vie; qu'on pouvait aussi jeûner les Samedis sans beaucoup de mérite, comme faisaient plusieurs impies et des gens sans foi et sans charité dans les lieux où ce jeûne était publiquement établi. Saint Augustin ne dissimule pas que son inclination l'aurait plutôt porté à relâcher le jeûne du Samedi, parce que cette conduite convient mieux au symbole de la joie et du repos éternel des justes : mais que puisqu'il y avait des églises où l'on jugeait à propos de jeûner les Samedis pour renouveler la mémoire de la mort du Sauveur comme on faisait les Vendredis, on ne devait trouver à redire à l'une ni à l'autre pratique, pourvu que Dieu fût honoré des deux manières. Il rapporte pour autoriser cet accommodement la conduite que tenait saint Ambroise en ces occasions, et le conseil qu'il donnait aux autres. Sainte Monique sa mère étant venue à Milan, était en peine si elle devait dîner le Samedi comme on faisait en cette ville, ou jeûner comme on faisait à Tagaste en Afrique, d'où elle venait. Saint Augustin, encore catéchumène, consulta sur ce doute saint Ambroise, qui se proposant lui-même pour exemple, répondit que quand il était à Milan il dînait le Samedi; quand il était à Rome il jeûnait le Samedi. « Il ajouta qu'il conseillait à tout le monde de se conformer toujours à l'usage de l'Eglise où l'on se trouve, pour éviter tout scandale. » Saint Augustin prit une maxime si raisonnable pour sa règle, et la donna toujours depuis aux autres. On voit que c'était aussi celle des Orientaux qui s'accommodaient aux usages de l'Eglise Romaine lorsqu'ils étaient à Rome, et qui jeûnaient le Samedi sans scrupule avec ceux du pays. On devrait reconnaître que cet usage n'aurait pas été uniforme ou général dans Rome même au cinquième siècle, si l'historien Socrate (1) avait eu raison d'excepter les Samedis avec les Dimanches du jeûne du carême qui se faisait en cette ville. Mais on croit que le passage est corrompu

(1) Socr. l. 5. c. 12.

ou transposé. S'il est de lui, on ne peut disconvenir qu'il ne se soit trompé : comme le fait voir la conduite du Pape Innocent I^{er} qui avait autorisé le jeûne du Samedi peu de temps auparavant : et Socrate s'est corrigé, lorsqu'il a reconnu, au même endroit, et déclaré nettement qu'on jeûnait à Rome tous les Samedis.

La France et l'Espagne ne furent pas moins partagées que l'Italie et l'Afrique sur le jeûne des Samedis, quoiqu'il eût été prescrit par le concile d'Elvire. On croyait s'y distinguer suffisamment des Juifs, en s'abstenant de chômer le jour de leur Sabbat : mais on y suivait plutôt les Grecs que les Romains dans la dispense du jeûne de ce jour. Pendant plusieurs siècles les évêques se contentèrent de modifier cet usage en obligeant les fidèles de jeûner au moins les samedis du carême. C'est ce qui fut ordonné dans le concile d'Agde de l'an 506, et dans le quatrième d'Orléans tenu l'an 541. Il paraît par saint Isidore de Séville qu'au siècle suivant la pratique de jeûner les Samedis était encore libre et indifférente ; et que la liberté de ne pas jeûner subsistait encore du temps de Charlemagne, quoiqu'une assez grande partie des fidèles se fût dès lors insensiblement assujettie au jeûne de ce jour, tandis que d'autres s'obstinaient encore à fêter le Samedi comme les Juifs par la cessation du travail, selon la plainte qu'en faisait saint Paulin d'Aquilée dans son concile de Frioul de l'an 791. Ce Saint vint à bout de ruiner au moins dans sa province cette pratique qui ne pouvait plus être regardée que comme un abus.

Beaucoup d'autres évêques travaillèrent vers le même temps à introduire le jeûne du Samedi dans leurs églises. Ce qui fut suivi d'un si grand succès que l'Eglise Romaine eut la satisfaction de voir le plus grand nombre, ou du moins les plus considérables des Eglises de l'occident, hors celle de Milan et quelques autres en France et en Espagne, embrasser un usage qu'elle avait consacré par son exemple depuis tant de siècles. Ce fut l'un des prétextes que prirent les Grecs du temps de Charles-le-Chauve pour se plaindre des Latins, qu'ils accusaient de faire injure au Créateur de l'univers, et de contrevenir également à la loi du Déca-

logue dont ils prétendaient que tous les points devaient être également indispensables, et aux institutions des Apôtres dont ils se disaient toujours religieux observateurs. Ces reproches regardaient principalement l'Eglise Romaine et les églises des Gaules qui s'accoutumaient à la suivre en beaucoup de lieux : mais ils furent repoussés avec beaucoup de force par Enée, évêque de Paris, par Ratram, moine célèbre de Corbie, et par d'autres défenseurs habiles de l'Eglise d'occident, qui firent voir que le jeûne du Samedi n'avait rien que de très-conforme à l'esprit de notre religion.

Ces auteurs suivant les traces de la modération qui avait été marquée par saint Augustin et les autres Pères en de pareilles rencontres, et voulant montrer qu'ils ne prétendaient point blâmer ceux qui ne jeûnaient pas le Samedi, apprirent à leurs adversaires que tous les occidentaux ne jeûnaient pas, et que ceux qui le faisaient n'y étaient point forcés ; que parmi les orientaux même ceux d'Alexandrie jeûnaient le Samedi aussi bien que ceux de Rome. Qu'encore que ceux de Constantinople et ceux d'Alexandrie eussent des usages fort différents sur les jeûnes, ils ne laissaient pas de garder la paix et l'union entre eux : et que ceux de Rome en usaient de même avec tous les Latins, dont plusieurs ne jeûnaient pas le Samedi. C'est ce qu'on pouvait encore alors assurer de beaucoup de gens qui faisaient d'ailleurs profession de vie plus austère que le commun des fidèles dans les monastères et les ermitages : et ce qui se voyait encore près de deux cents ans après dans le voisinage de Rome même, puisque l'établissement du jeûne des Samedis parmi les solitaires de l'Apennin n'est dû qu'à saint Romuald et au bienheureux Pierre de Damien qui vivaient dans le onzième siècle.

Il ne fut pas difficile de l'introduire dans les autres monastères où il avait été libre jusques-là. Mais comme on ne vit point d'apparence à faire une loi de ce jeûne pour le commun des fidèles qui en aurait pu murmurer et se plaindre qu'on eût voulu augmenter la pesanteur du joug de la discipline, on crut devoir se contenter de prescrire au moins une abstinence de viandes pour

le Samedi et le Vendredi, et de laisser la pratique du jeûne à la dévotion des particuliers. Ce fut le sujet de quelques conciles assemblés en diverses provinces, du temps même de saint Romuald, et quelques années encore après sa mort. L'on ne mit point d'autre exception à l'obligation de cette abstinence que le cas de maladie ou le concours de quelque grande fête avec le Samedi.

C'est ce qui fut confirmé l'an 1078 en termes presque semblables par le Pape Grégoire VII. Il en fit une loi générale pour toute l'Eglise au milieu d'un concile qu'il avait assemblé à Rome : et il semblait qu'elle allait être reçue avec d'autant plus de facilité, qu'elle affranchissait du jeûne que divers évêques avaient tâché d'établir dans leurs diocèses. Cependant on ne voit point que son acceptation ait été universelle. Innocent III, qui ne fut Pape que cent vingt ans après, regardait encore l'abstinence des Samedis comme un usage qui dépendait de la coutume particulière de chaque église, et non comme une loi qui fût générale, dans une réponse qu'il fit à un archevêque de Prague qui l'avait consulté sur ce point. Ce Pape a fait connaître encore en d'autres rencontres qu'il n'y avait que l'abstinence du Vendredi qui fût d'obligation dans l'Eglise : et peu de temps avant lui le Pape Grégoire VIII ayant ordonné pour la croisade de Palestine un jeûne tous les Vendredis en nourritures du carême, ajouta comme une nouveauté qu'on s'abstiendrait aussi de chair les Mercredis et les Samedis pour le même sujet : ce qui ne devait durer qu'autant que durerait la croisade.

On en peut juger de même par la conduite de saint Géraud, abbé de Seauve-Majour au diocèse de Bordeaux, qui mourut en 1093, puisque ce Saint imposait pour pénitence à ceux qu'il confessait de jeûner le vendredi, *et de s'abstenir de manger de la viande le samedi*. Car il n'aurait rien ordonné de particulier à ses pénitents si ce qu'il leur prescrivait eût été d'un usage commun à tous les fidèles. En effet, l'abstinence des samedis comme celle des mercredis fut laissée encore longtemps depuis à la volonté et à la dévotion des particuliers ; et l'on ne peut voir sans étonne-

ment la peine qu'eurent les abbés de Cluny, entre autres le bienheureux Pierre le Vénérable au douzième siècle, Hugues V au siècle suivant, Henri I qui fut élu abbé l'an 1308, et Jean de Bourbon qui le fut au milieu du quinzième siècle, de l'établir dans les maisons de leur congrégation, lors même qu'ils leur proposaient l'exemple des paysans et des soldats pour les confondre.

Saint Antonin (1), archevêque de Florence, qui mourut en 1459, répondant sur l'obligation de cette abstinence du samedi, dit qu'il y avait du péché à manger de la chair en ce jour dans les lieux où la coutume de n'en point manger était universellement reçue : mais que si l'on vivait dans des lieux où la coutume était d'en manger, comme en France et en Catalogne, on pouvait sans scrupule se conformer aux usages de ces lieux. Ce ne fut que vers la fin de ce quinzième siècle que toute l'Eglise de France reçut la loi de l'abstinence des samedis de l'année, se contentant d'y faire une exception pour ceux d'entre Noël et la Purification. Elle n'a pu encore s'établir en Espagne, où l'on n'a point apporté jusqu'ici d'autre modification à la liberté de manger de la chair que celle de se contenter des intestins et des issues ou extrémités des animaux aux jours de samedi.

A l'égard des offices du samedi, l'on ne peut douter qu'on ne les ait réglés suivant la fête du jour parmi les peuples qui la célébraient avec quelque solennité. La fête étant égale à celle du dimanche chez les orientaux, l'ordre de l'office divin y était aussi le même. C'est-à-dire que pour la distinction des fêtes simples ou jours ouvriers, on ajoutait des leçons du nouveau Testament à celles de l'ancien, et qu'on offrait le Sacrifice le samedi comme le dimanche dans le temps même du carême : au lieu que durant les cinq autres jours de la semaine où l'on jeûnait, il n'y avait pour tout office public que la lecture de l'ancien Testament et une messe sans sacrifice ou consécration. Comme il n'y avait point d'autre différence chez les Grecs entre la fête du samedi et celle du dimanche que la liberté de travailler aux œuvres serviles, on

(1) Ant. Summ. Thom. part. 1. tit. 16. c. 1. parag. 4.

crut que le reste devait y être égal, et l'on s'abstint longtemps de fléchir le genou dans les prières du samedi. Mais ce fut toujours une pratique volontaire, et l'Eglise n'en a jamais prescrit l'obligation que pour le dimanche. C'est ce qui fit qu'il n'y eut presque jamais rien d'uniforme pour ce point chez les Grecs et les Orientaux : et les évêques affectaient de laisser à chacun la liberté d'en user selon sa dévotion, lorsqu'on les consultait sur ce sujet.

En occident, le samedi demeura longtemps sans office particulier et sans messe dans les lieux même où l'on n'était point accoutumé de jeûner en ce jour. Ce jour ne laissait point d'être d'ailleurs en vénération singulière aux fidèles qui l'honoraient en mémoire des élus d'entre les Juifs qui seront joints à l'Eglise à la fin du monde. Mais il fut depuis plus particulièrement consacré à l'honneur de la Très-Sainte Vierge (1), surtout dans l'Eglise d'occident, où on lui destina un office singulier dès la fin du onzième siècle pour être récité en ce jour. Mais on ne doute pas que l'institution de cette dévotion ne soit plus ancienne (2). Quelques-uns la font venir de la ville de Constantinople, où ils prétendent qu'elle était établie pour tous les samedis régulièrement dans l'Eglise de Sainte-Marie-Hodégétrie ou des Hodègues, c'est-à-dire de Notre-Dame des Guides ; et qu'elle devait son origine au culte que l'on y rendait à la célèbre image de la Très-Sainte Vierge, qui faisait la plus célèbre relique et le principal ornement de cette église, parce qu'on la regardait comme l'ouvrage de la main de saint Luc, et comme l'instrument de divers miracles.

On croit que dès le huitième siècle il y eût en occident une messe votive à l'honneur de la Sainte-Vierge pour le samedi ou la septième Férie, comme on dit qu'il y en avait une de la Très-Sainte-Trinité pour la première Férie ou le dimanche ; une de la Sagesse éternelle pour la seconde ou le lundi ; une du Saint-Esprit pour la troisième ou le mardi ; une de la Charité pour la quatrième ou le mercredi ; une des Anges pour la cinquième ou le jeudi ; et une de la Croix pour la sixième ou le vendredi. On attribue cette disposition, et même la composition de ces messes à Alcuin. (BAILLET.)

(1) P. Damian, ep. 14. l. 2. — (2) Durand. off. d. l. 4. c. i. n. 31.

CHAPITRE VIII.

LE SAMEDI CONSACRÉ A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Guillaume Durand, l'illustre évêque de Mende et l'une des lumières du treizième siècle, bien connu par son *Rational des offices divins* (1), trésor de recherches pieuses et savantes, raconte ce qui suit, comme origine ou cause de la dévotion au samedi dans beaucoup de diocèses et surtout dans le diocèse de Milan :

« Il y avait dès les temps anciens, dans la ville de Constantinople, une précieuse image de la très-sainte Vierge, devant laquelle un voile était habituellement tiré. Or, un jour, le soir de la sixième fête (vendredi), ce voile s'éleva miraculeusement, comme s'il eût voulu s'envoler au ciel ; et il découvrit entièrement l'image.

« Il resta ainsi jusqu'au soir du samedi (septième fête), et le soir de ce même jour, il descendit pour couvrir de nouveau l'image, jusqu'au soir du vendredi suivant.

« Ce miracle se répéta plusieurs fois. Devenu enfin bien constaté, il amena cette décision, que désormais la septième fête ou le samedi serait consacré à honorer spécialement la très-sainte Vierge. » Ce qui s'est rapidement étendu à tous les sanctuaires catholiques.

Et de là ont découlé quelques pieuses pratiques spéciales, entre autres celle qu'on appelle :

LA DÉVOTION DES QUINZE SAMEDIS EN L'HONNEUR DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE (2).

Le but de cette dévotion, source de grâces abondantes, est d'imprimer dans les âmes la vie de Jésus notre Sauveur et de

(1) *Rationale divinarum officiorum*, imprimé pour la première fois à Mayence par les inventeurs même de l'imprimerie. In-folio vélin, 1459.

(2) Tout un volume a été publié sur cette matière par un prêtre pieux qui a gardé l'anonyme ; et ce livre, imprimé chez Didot l'aîné, a paru en 1790, in-18.

Marie sa Mère, l'auguste Vierge immaculée. Il faut pour cela communier quinze samedis de suite, et s'appliquer chaque samedi successivement à l'un des quinze grands mystères de la foi chrétienne.

Le premier samedi, on s'occupe spécialement du premier des cinq mystères joyeux : « l'Incarnation du Verbe, Fils de Dieu dans le sein très-pur de la Vierge immaculée. »

On adore ce profond mystère ; on admire qu'un Dieu ait bien voulu se faire homme pour devenir notre frère, notre ami, notre guide et notre Sauveur. On médite l'*Ave Maria, gratia plena!* On se rappelle que le péché originel nous avait tous perdus ; que nous étions tous sous les griffes du démon ; qu'il fallait un Dieu pour nous racheter de la chute, en expiant pour nous. On comprend qu'en s'incarnant dans le sein d'une Vierge, cette Vierge devait, par un privilège unique, avoir été conçue exceptionnellement, exempte de la tache commune, en un mot immaculée. Et l'âme, s'élevant sur ces pensées, à la sainte Communion, demande à son Dieu, par l'intercession de sa divine Mère, la vertu de pureté.

Le deuxième samedi, on s'occupe du second des mystères joyeux, « la Visitation. » Dans cette visite de la Vierge auguste à sainte Elisabeth, éclatèrent la première manifestation de Jésus et le premier témoignage de sa divinité, dans la sanctification de saint Jean-Baptiste au sein de sa mère, et aussi l'opération du Saint-Esprit, qui donne à Elisabeth la grâce de reconnaître en Marie la Mère de son Dieu.

On admire et on médite les sublimes paroles du *Magnificat*. On s'humilie avec Marie ; on se pénètre, en méditant sa démarche, des sentiments de la charité chrétienne, et on demande cette vertu à Jésus par l'intercession de Marie.

Le troisième samedi, on s'occupe du troisième mystère joyeux, « la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » On adore ce Dieu, si prodigieusement bon, qui a voulu naître dans la pauvreté, dans la détresse, et partager toutes nos misères. On admire la Vierge Mère, qui enfante sans douleurs, parce qu'elle est exempte de la

tache originelle, et que les douleurs maternelles sont l'une des conséquences de cette tache. On médite le chant des Anges : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et, sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté.

On se réunit aux bergers qui viennent adorer, dans la crèche et sur la paille, le Sauveur qui nous est né ; et on rappelle ces merveilles à ceux qui les oublient. On se recommande à l'heureuse Mère et à saint Joseph, témoin béni de l'aurore du salut.

Le quatrième samedi, on s'occupe de « la Présentation de Jésus au temple. » On médite sur la démarche de la Vierge immaculée, diamant de pureté, qui se soumet à la loi de la purification. Elle sacrifie pour cela ses gloires et ses grandeurs. On médite aussi les paroles de Siméon et ses prophéties et son chant de mort suprême. On admire la joie de sainte Anne la prophétesse. On retrouve une nouvelle leçon d'humilité dans l'offrande que présentent au temple Marie et Joseph. On les invoque, et avec eux Anne et Siméon et les Anges de Dieu, qui formaient le cortège invisible du Fils de Dieu et des deux chastes Epoux.

Le cinquième samedi, on s'occupe du cinquième mystère joyeux : « Jésus retrouvé ou recouvré dans le temple. » On médite ce mystère, qui a été précédé d'amères douleurs pour la très-sainte Vierge et saint Joseph. Ils cherchaient l'Enfant divin depuis trois jours. On a consacré à ce souvenir quelques sanctuaires, sous le nom de *Notre-Dame de Recouvrance*. Méditons à ce sujet les angoisses de Marie et de Joseph qui craignaient que Jésus ne les eût quittés. Mais partageons leur joie lorsqu'ils le retrouvent au milieu des docteurs étonnés outre mesure de sa profonde sagesse. Et traduisons mieux et moins sèchement qu'on ne le fait les réponses de Jésus, lorsque sa Mère lui dit : « Pourquoi, mon fils, nous avez-vous fait cette peine ? voici que votre Père et moi nous vous cherchions en gémissant.

Et il leur répondit : « Pourquoi donc me cherchez-vous ainsi ? Ne saviez-vous donc pas qu'il faut que je sois dans ce qui intéresse mon Père ?

« Mais ils ne comprirent pas alors ces paroles. Et il s'en alla

avec eux, et vint à Nazareth, où il leur était soumis. — Or, sa Mère conservait toutes ses paroles dans son cœur. »

Le sixième samedi, on s'occupe du premier mystère douloureux : l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Olives et la sueur de sang. On médite ce mystère : on considère Jésus accablé sous le poids immense et horrible de tous les péchés, de tous les crimes, de toutes les lâchetés commises par l'espèce humaine depuis les premiers jours du monde, et de toutes les iniquités qui souilleront aussi les temps à venir. Nos fautes, nos chutes, nos infidélités et tout le mal que nous voyons, et toutes les offenses que nous ne voyons pas, font partie de cette masse effroyable, dont l'adorable Rédempteur se fait la victime expiatoire.

Jésus succombe sous ce poids ; il désirerait que ce calice passât loin de lui, mais il se soumet au sacrifice et dit : « Mon Père, que votre volonté se fasse et non pas la mienne. » Comme homme il repousse, comme Dieu il accepte.

Songez que, tandis que Jésus est abandonné à la plus cruelle des agonies dans le jardin des Olives, la très-sainte Vierge immaculée, sa divine Mère, se souvient de la prophétie de Siméon et subit une agonie non moins désolée.

Le septième samedi, on s'occupe du deuxième mystère douloureux : la flagellation. On médite ce mystère lamentable : on voit Jésus entouré d'une bande infâme de bourreaux qui le dépouillent de ses vêtements, s'acharnent à lui infliger le supplice des esclaves coupables, déchirent sa chair adorable et font jaillir de toutes parts ce précieux sang qui lave les péchés du monde.

Considérez que la sainte Vierge était présente et que, comme s'exprime saint Grégoire le Grand dans le *Stabat Mater dolorosa*, elle vit son fils flagellé :

Pro peccatis suæ gentis
Vidit Jesum in tormentis
Et flagellis subditum.

Après la flagellation, on remit la robe de Jésus sur son corps, partout ulcéré.

Le huitième samedi, on s'occupe du troisième mystère : le couronnement d'épines. Méditez ce mystère. Voyez Jésus revêtu d'un manteau d'ignominie, assis au milieu des bourreaux, les mains liées, et entre ces mains un roseau en guise de sceptre. Il est le jouet de cette tourbe. On le raille, on l'insulte, on le frappe, on l'outrage ; on tortille des branches d'épines acérées ; on leur donne une forme de couronne, et on enfonce violemment cette couronne sur la tête de Jésus.

Honorez la très-sainte Vierge, abîmée de confusion et de douleur, en contemplant son Fils couronné d'épines et abandonné à tous les opprobres. Songez avec effroi à l'horreur du péché, qui n'a pu s'expier que par de telles souffrances.

Le neuvième samedi, on s'occupe du quatrième mystère douloureux : Jésus chargé de sa croix. Au poids énorme de cette croix, ajoutez le poids incalculable de tous les péchés dont elle est chargée ; et Jésus lui-même tombe trois fois sous ce fardeau épouvantable.

Dans le chemin du Calvaire, il rencontre des femmes qui pleurent en le voyant ; et il leur dit : « Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous-mêmes et sur vos enfants. » (Saint Luc, XXII, 28.) Son visage, couvert de sang et de crachats, est essuyé par la pieuse Véronique.

Puis, il voit sa Mère, qui le suit, qui veut aller à lui, qui est repoussée par les soldats, et qui a besoin d'être soutenue par la force divine pour ne pas succomber. C'était en ce lieu de la voie douloureuse, qu'on révère encore sous le nom de Notre-Dame du Spasme.

Jésus arrive au Calvaire ; et, pour le crucifier, on lui arrache ses vêtements collés à ses plaies, qui se déchirent de nouveau.

Le dixième samedi, on s'occupe du cinquième mystère douloureux : Jésus crucifié. Méditons ce mystère qui a consommé la rédemption ; et, comme étude, donnons ici une traduction du *Stabat*, qui peut se chanter ou plutôt se lamenter sur le rythme ou le chant de la complainte latine :

Sous la croix où, pour notre crime,
Le Saint des Saints s'est fait victime,
Sa douce Mère est en pleurs.

Dans cette angoisse qui l'accable,
Elle sent le glaive implacable,
Le glaive des sept douleurs.

Une plaie incompréhensible
Perce votre cœur si sensible,
O Mère du Roi des cieux !

A tant d'horreur être présente,
Et voir sur une croix sanglante,
Jésus mourir sous vos yeux !

Qui pourrait, sans verser des larmes,
Penser aux mortelles alarmes
Dont vos sens furent meurtris !

Quelle âme, sans en être atteinte,
Verrait une Mère si sainte,
Souffrir avec un tel Fils !

Elle voit ce Fils adorable,
S'immolant pour l'homme coupable,
Déchiré par des ingrats.

Elle voit le supplice horrible
De son Fils, en ce jour terrible,
Mis entre deux scélérats.

O Mère, si bonne et si tendre,
Que mon cœur, sachant vous comprendre,
Mêle ses pleurs à vos pleurs.

O Jésus, enflammez mon zèle
Et puissé-je, pur et fidèle,
Avoir part à vos douleurs !

Que je pleure vos meurtrissures !
Que mon cœur sente les blessures
De mon Jésus, mort en croix.

O Mère ! quand Jésus expire
Faites qu'à vos douleurs j'aspire
Que vos larmes soient mon choix.

Et que je puisse à la croix sainte,
Qui du sang de Jésus est teinte,
Fixer comme vous mon cœur.

Devant la croix, que mon envie
Soit de passer toute ma vie,
Aux pieds de mon doux Sauveur.

O Vierge que le ciel admire,
Faites que toujours je soupire
Après Jésus, mort pour moi.

Que dans mon âme enfin constante
Sa sainte mort, toujours présente,
Soit l'aliment de ma foi !

Oh ! que ses blessures me blessent
Et que de tels souvenirs pressent
Mon cœur, tant que je vivrai !

Qu'un divin rayon de sa flamme
Protège et défende mon âme
Le grand jour où je mourrai !

Que la plus pure des victimes
Par sa croix efface mes crimes
Et m'ouvre les saints parvis !

Que par là mon âme épurée
Par sa grâce soit assurée
D'être admise au paradis !

Ainsi soit-il.

Le onzième samedi, on célèbre avec allégresse le premier mystère glorieux : « la Résurrection de Notre-Seigneur. » En rendant l'esprit, le divin Crucifié avait dit : « Tout est consommé, *Consummatum est.* » Il ressuscite ; et la rédemption est faite.

Considérons que celui qui nous a rachetés si chèrement est le

Fils unique de Dieu, Dieu lui-même. Si nous sommes ressuscités avec lui, à la foi, à l'espérance, à la charité ; si nous avons comme lui triomphé du démon et de la mort, du péché et de l'enfer, en recevant le Corps sacré de notre Sauveur, unissons-nous à sa divine Mère, aux Apôtres et aux saintes femmes dans la joie de la délivrance. Chantons l'alleluia éternel ; et honorons la très-sainte Vierge, dont la foi immuable ne fut ébranlée ni par les ignominies, ni par les tourments, ni par la mort désolée de son Fils, quoique son cœur en fût déchiré, et qui attendit sans hésiter sa glorieuse résurrection.

N'oublions pas que, selon une tradition constante et vénérée, ce fut la Vierge Immaculée qui reçut la première visite de Jésus ressuscité. Il était juste, en effet, qu'ayant participé plus qu'aucun autre à ses humiliations et à ses souffrances, il était juste qu'elle en fût consolée la première.

Le douzième samedi se consacre au deuxième mystère glorieux : l'Ascension de Notre-Seigneur.

Après s'être communiqué pendant quarante jours à sa sainte Mère, à ses Apôtres, aux saintes femmes et aux disciples fidèles, après les avoir consolés et affermis, le bon Pasteur les rassemble au nombre de plus de cinq cents, les bénit, les envoie convertir le monde en son nom, et s'élève à leur vue dans les cieux. Il y emmène les patriarches de l'Ancien Testament ; il nous en montre la route. Ce n'est que depuis lors que les cieux sont ouverts aux enfants d'Adam.

Méditons ce mystère. Apprenons, en l'étudiant, à mépriser la terre et à ne plus porter qu'au ciel nos pensées, nos affections et nos désirs. Méprisons donc les choses présentes et sacrifions-les à de plus hautes richesses. Rappelons-nous ce pieux pèlerin de la Terre-Sainte, que saint François de Sales a cité dans son beau traité de l'amour de Dieu. Il avait visité avec tendresse tous les lieux où Notre-Seigneur avait passé avec sa sainte Mère, depuis la grotte de Bethléem jusqu'à la montagne de l'Ascension. Arrivé là, enfin, il pria si ardemment son divin Maître de lui accorder le bonheur de le suivre encore, qu'emporté par son amour, il rendit

l'esprit dans le lieu même où Jésus avait quitté la terre ; et son âme suivit le chemin de son Dieu.

N'oublions pas la très-sainte Vierge, présente à l'Ascension de son Fils, qu'elle eût bien voulu suivre. Mais elle devait rester encore sur la terre, pour soutenir les disciples, encourager les Apôtres, éclairer les Évangélistes et mériter pour nous.

Le treizième samedi, nous honorons le troisième mystère glorieux : la descente du Saint-Esprit.

Dix jours après l'Ascension et le cinquantième jour après Pâques, comme les disciples étaient tous rassemblés en un même lieu et dans un même esprit, sous la présidence de la très-sainte Vierge, « on entendit tout d'un coup venir du ciel un bruit comme d'un souffle impétueux, qui remplit toute la maison où ils demeuraient. En même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Alors ils furent tous remplis du Saint-Esprit. » (Saint Luc, Actes, chap. II.)

Méditons ce mystère. Rappelons-nous que la bienheureuse Vierge Marie, Fille du Père, Mère du Fils, est l'Épouse auguste du Saint-Esprit. Nous l'avons reçu cet Esprit-Saint dans le sacrement de la Confirmation. Mais, depuis, ne l'avons-nous pas contristé, éloigné de nous, offensé peut-être ? Redemandons avec instance ses dons, ses fruits et ses grâces, par l'intercession de la divine Marie, et faisons le ferme propos de ne nous en séparer jamais.

Nous pouvons invoquer le Saint-Esprit, par cette traduction du *Veni, Sancte Spiritus* :

Esprit-Saint, lumineuse flamme,
Venez du ciel et dans notre âme
Répandez vos rayons vainqueurs.

Venez, père des misérables ;
Venez, source des dons aimables ;
Venez, lumière de nos cœurs.

Médecin des peines cuisantes,
Hôte des âmes innocentes,
Et leur doux rafraîchissement.

Dans le travail calme ineffable,
Dans la chaleur souffle agréable,
Dans les pleurs doux soulagement.

Flambeau des splendeurs éternelles,
Comblez du cœur de vos fidèles
L'abîme profond et caché.

Vous nous faites ce que nous sommes.
Sans vous rien n'est bon dans les hommes ;
Tout est impur, tout est péché.

Lavez les taches criminelles ;
Pansez les blessures mortelles ;
Arrosez le cœur altéré.

Modérez l'orgueil inflexible ;
Embrasez le cœur insensible ;
Redressez l'aveugle égaré.

Donnez au cœur qui vous révère,
Qui, vous aimant, en vous espère,
Les sept dons de votre bonté.

Donnez aux vivants l'innocence,
Aux mourants la persévérance,
A tous l'heureuse éternité.

Le quatorzième samedi, on s'applique à méditer avec tendresse le quatrième mystère glorieux : l'Assomption de la très-sainte Vierge, Reine des cieux, Mère de Dieu et Mère des fidèles, Souveraine des Anges et des hommes et Vierge Immaculée.

Considérons que la mort de la très-sainte Vierge n'est pas, comme chez tous les autres enfants d'Adam, l'effet de la loi portée contre toute l'espèce humaine ; Celle qui n'avait eu aucune part au péché originel ne devait pas non plus participer à son châtimement. Mais depuis l'Ascension de Notre-Seigneur, la vie de sa divine Mère n'avait été qu'une langueur d'amour ; et c'est cet amour qui l'arracha de ce monde. •

Son corps, plus pur que la pureté même, ne pouvait pas subir

la corruption ; c'est de cette chair que la chair adorable de Jésus-Christ avait été formée. Aussi le corps, immaculé comme l'âme, fut emporté par les Anges devant le trône de Dieu.

Admirons cette mort si précieuse devant lui ; et, pour honorer le triomphe de Marie, efforçons-nous de pratiquer les vertus dont elle nous a laissé d'admirables exemples. Demandons-lui de nous obtenir de son Fils les dispositions saintes qui peuvent lui plaire.

Le quinzisième samedi, on fête le cinquième mystère glorieux, qui est le couronnement de la sainte Vierge. Elle fut, selon la plupart des Pères, couronnée d'une triple couronne, l'une donnée par Dieu le Père, l'autre par Dieu le Fils, la troisième par le Saint-Esprit : couronne d'excellence, couronne de pouvoir, couronne de bonté. Le P. Poiré, de la Compagnie de Jésus, a fait sur ce texte un grand et beau livre. Reine des Anges et des hommes, protectrice de toute l'Eglise et trésorière de toutes les grâces, elle secourt, elle guide, elle sauve ses fidèles serviteurs, qui ne peuvent prétendre à ce titre que s'ils sont aussi les fidèles serviteurs de Dieu et de la sainte Eglise romaine.

On peut se dévouer et se consacrer en quelque sorte à la sainte Vierge par la prière suivante :

« Auguste Mère de Dieu, Vierge immaculée, Reine du ciel et de la terre, je me consacre entièrement à vous. Vous êtes ma reine, ma protectrice, mon appui et ma mère. Je me donne à vous comme votre sujet soumis et votre enfant docile. Je rends grâces à Dieu de tous vos privilèges, de votre excellence, de vos grandeurs et de vos gloires. Je promets de n'oublier jamais un instant le culte et l'honneur que je vous dois. Je défendrai votre admirable grandeur, votre puissance et votre bonté contre tous vos ennemis. Je ne permettrai jamais qu'aucun de ceux qui me seront soumis fasse ou dise quelque chose qui vous déplaie. Je ne veux plus vivre que pour Dieu et pour vous. Ecartez de moi les dangers ; protégez mes prières ; obtenez-moi les vertus qui gagnent le ciel, et assistez-moi à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE IX.

L'AVENT.

Le temps de l'Avent comprend les quatre semaines qui précèdent la grande fête de Noël. Le nombre de jours n'est pas rigoureusement déterminé, la lettre dominicale du calendrier variant chaque année. Cette période renferme quatre dimanches, auxquels s'ajoutent les jours qui restent entre le dernier dimanche et la solennité de la Nativité de Notre-Seigneur. Le premier dimanche n'est jamais placé avant le 27 novembre ni après le 3 décembre ; d'où il suit que la durée totale de l'Avent peut varier de six jours.

L'Avent est un temps de préparation à la fête de Noël. Ce n'est pas arbitrairement qu'il a été fixé à quatre semaines. L'Eglise catholique célébrant chaque année les fêtes qui rappellent les mystères de notre rédemption, chaque année, par conséquent, revient la solennité de la naissance de notre Sauveur. Par lui-même ce mystère est assez grand et le retour de cet anniversaire doit nous apporter assez de grâces, en excitant puissamment notre foi, pour que nous consacrons quelque temps à nous y préparer. Mais l'Eglise avait une raison spéciale pour assigner une période de quatre semaines à cette préparation.

Avent, *adventus*, signifie avènement. Cependant il semble, d'après ce que nous venons de dire, que le temps de l'Avent est plutôt un temps d'attente. Ce n'est pas uniquement à l'étymologie qu'il faut s'arrêter, et, en considérant la réalité, on verra que ce mot a les deux sens ?

Dieu, après la chute de l'homme, lui avait promis un rédempteur. L'humanité conserva le souvenir de cette promesse consolante, et bien que la venue du réparateur de qui elle espérait le salut se fît attendre, elle ne se lassa pas, confiante dans la miséricorde et la bonté de Dieu. Cette attente infatigable dura qua-

rante siècles, et c'est à cette période de quatre milliers d'années que correspondent les quatre semaines de notre Avent liturgique. Sous ce rapport, cette longue série d'années fut bien pour l'humanité tout entière, et particulièrement pour le peuple dépositaire des promesses, une attente en même temps qu'une préparation ; mais ce fut aussi, de la part du Messie, un véritable *Avent*, un avènement réel.

Saint Paul nous enseigne positivement que Jésus-Christ vient toujours et que, dans son ensemble, la suite des temps n'est autre chose que son avènement continu et progressif. « Le Christ était hier, dit-il, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles (1). Tout vient de lui, existe par lui, est en lui (2). Il est avant tous, et toutes choses subsistent en lui (3). » Avant donc qu'il apparût dans notre chair, Jésus-Christ était tout en ce monde, en ce sens que tout se rattachait à lui. Nous le voyons déjà par avance, après le péché, dans la promesse faite à l'homme coupable. Depuis, il ne cesse d'être annoncé : par les figures intelligentes ou privées de raison, par les saints personnages en qui éclatent les caractères auxquels on le reconnaîtra lors de son entrée dans le monde, par les symboles qui représentent son immolation et notre rachat ; il l'est par les Prophètes, dont les prédictions deviennent plus claires et plus précises à mesure que les temps approchent de leur terme. L'humanité, même en dehors du peuple Juif, a le pressentiment d'une manifestation extraordinaire de la Divinité, et hâte de ses vœux ce grand fait dont elle ne doute pas. Tout le peuple qui garde le dépôt des révélations divines a foi au futur rédempteur et met en lui son espérance. Là, et ailleurs, par des exceptions plus nombreuses qu'on ne le croit communément, la sainteté s'entretient et se propage par l'adhésion de l'esprit et du cœur à celui sans lequel nul ne peut être sauvé, et avant de paraître ostensiblement dans le monde, il fait, par anticipation, son avènement invisible et spirituel dans ces âmes. Et depuis qu'il a accompli sur la terre les mystères de notre salut et qu'il a placé sur le

(1) Heb., xiii, 8. — (2) Rom., xi, 36. — (3) Coloss., i, 17.

trône de la Divinité notre nature restaurée et transformée, cet avènement se continue en nous par l'opération de sa grâce sanctifiante et déifiante, qui lui incorpore sans cesse de nouveaux membres, et, selon l'expression de saint Paul, le complète en nous (1). Ainsi se prépare l'avènement dernier et définitif de la gloire, que saint Jean lui demandait par ces dernières paroles de son Apocalypse : « Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Voici que je vais venir promptement. Ainsi soit-il. Seigneur Jésus, venez(2).

Notre Avent de quatre semaines est donc un mémorial des quatre mille ans pendant lesquels le monde attendit et se prépara à recevoir son Sauveur, dont l'influence se faisait déjà sentir sur les âmes. Il nous rappelle aussi que le Christ, qui a fait une fois son avènement dans notre chair, le continue et le perpétue spirituellement dans les âmes pendant cette autre période qui a commencé à sa naissance à Bethléem; et se terminera à la fin des temps, lorsque, par l'introduction du dernier de ses élus dans le ciel, il aura cessé de venir et aura fixé, avec lui, son corps mystique dans la gloire; ce sera le terme et le résultat dernier de tout son avènement continué depuis l'origine du monde jusqu'à sa consommation.

Il en est de l'Avent comme d'autres institutions liturgiques, il n'a pas eu tout de suite la forme et la durée que nous lui voyons aujourd'hui. Durand de Mende affirme sans hésiter que l'Avent fut institué par saint Pierre lui-même et comprenait dès le commencement trois semaines complètes auxquelles s'ajoutaient les jours qui se trouvent entre le dernier dimanche et la fête de Noël. Il aurait donc compté, comme aujourd'hui quatre dimanches. Cette opinion paraît hasardée. Il est très-probable que, dès l'origine du Christianisme, les fidèles se préparaient avec un soin particulier à célébrer le grand mystère de la venue du Sauveur dans le monde et que des pratiques spéciales étaient alors en usage. Cette coutume a été sans doute un point de départ, mais aucun monument ancien n'atteste que l'institution actuelle eût déjà reçu

(1) Ephes., 1. 23. — (2) Apoc., XXII, 20.

alors une forme terminée. L'Avent semble avoir commencé dans les monastères, d'où nous sont venus nombre d'usages d'abord acceptés par la piété des populations, et devenus ensuite obligatoires par la consécration que leur a donnée l'autorité législative de l'Eglise. Le second Concile de Tours, assemblé en 567, ordonne aux religieux de jeûner trois fois la semaine pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre, et « tous les jours depuis le commencement de décembre jusqu'à la Nativité du Seigneur. » D'après saint Grégoire de Tours, cette pratique aurait été plus ancienne dans son diocèse. Il rapporte, au second livre de son *Histoire des Francs*, que saint Perptéuus, un de ses prédécesseurs, qui siégeait vers l'an 480, avait statué que les fidèles jeûneraient trois jours par semaine depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël. Le Concile de 567 étendit cette prescription à toute la province pour les religieux, en faisant commencer le jeûne plus tôt. Le premier Concile de Macon, tenu en 582, ordonne que, depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël, on jeûnera les lundis, mercredis et vendredis et que « le Saint Sacrifice sera célébré suivant l'ordre observé pendant le carême. » On voit que, dans ces diverses ordonnances, c'est toujours la fête de Noël qui est assignée comme terme, et que les jeûnes prescrits ne sont autre chose qu'une préparation à cette grande solennité. Comme le temps fixé par le Concile de Macon est à peu près égal à celui du Carême, l'Avent est assez souvent désigné, à cette époque, sous le nom de Carême de Noël. Il est ainsi appelé dans les Capitulaires de Charlemagne. On y lit ces paroles, qui indiquent assez clairement l'origine et l'antiquité de cette pratique : « Bien que plusieurs de ces jeûnes ne soient pas sanctionnés par l'autorité des saints canons, il convient cependant que nous les observions tous pareillement, parce qu'ils sont en usage parmi le peuple et que cette coutume nous vient de nos ancêtres. Il est bon de prier et de pratiquer l'abstinence tous les jours, mais le jeûne et la pénitence s'imposent plus particulièrement pendant ces temps. » Il semble, d'après ce passage, que le jeûne de l'Avent n'était pas encore de précepte rigoureux ; néanmoins, on voit qu'il était religieusement observé, et,

comme d'autres observances, d'abord obligatoire dans les provinces où il avait été établi par des Conciles particuliers, il passa en d'autres lieux, où on s'y astreignit par dévotion, et il acquit insensiblement force de loi.

Ce carême, comme on l'appelait alors, qui avait commencé en France, passa en Angleterre, ainsi que nous l'apprend l'*Histoire* du vénérable Bède, puis en Italie, en Allemagne, en Espagne.

Au IX^e siècle, le Pape saint Nicolas I^{er} le mentionne dans la lettre qu'il adressa aux Bulgares récemment convertis, pour leur faire connaître les usages de l'Eglise Romaine. « Nous observons trois carêmes, dit-il, un avant la Pâque du Seigneur, un avant la fête de saint Jean-Baptiste, un avant la Nativité de Notre-Seigneur. » Cependant, peu à peu on s'écarta de l'institution primitive, d'abord en ce qui regarde la durée de ce temps de préparation, et les quarante jours se réduisirent à quatre semaines. On voit bien encore saint Louis commencer ses exercices de pénitence à la fête de saint Martin, comme le Pape Boniface VIII l'atteste dans la bulle de canonisation ; mais le pieux roi faisait déjà exception, et son attrait pour la mortification ne lui permettait pas de s'autoriser du relâchement qui s'était introduit sur ce point. La réduction de la durée de l'Avent ne fut pas le seul adoucissement que subit la discipline ; le jeûne cessa d'être obligatoire pendant les quatre semaines qui restaient, et l'abstinence fut seule maintenue, encore trouve-t-on des Conciles du XII^e siècle qui semblent ne plus l'imposer qu'aux clercs. L'Eglise de Rome, selon son habitude, s'efforça de maintenir la discipline établie, et le Pape Innocent III, au commencement du XIII^e siècle, atteste que le jeûne de l'Avent y était encore observé. Durand de Mende, auteur de la même époque, affirme dans son *Rational des divins offices*, que le jeûne était aussi en usage en France ; mais il est probable que l'on s'en dispensait déjà assez facilement, puisque, dans le siècle suivant, cette pratique paraît à peu près tombée en désuétude. En effet, le Pape Urbain V, en 1362, cinq ans avant qu'il ne transférât le Saint-Siège d'Avignon à Rome, voulut conserver au moins quelque chose de l'antique institution, et, sans faire mention du jeûne,

il prescrivit à tous les clercs de la cour pontificale de garder l'abstinence pendant l'Avent. Ce qui indique que les laïques vivant dans le monde ne se croyaient plus tenus à l'abstinence, c'est qu'il étend son ordonnance à ceux qui étaient à son service, ce qui aurait été superflu si une loi générale y astreignant tous les fidèles sans distinction eût été encore en vigueur. Dans la suite, nous voyons les évêques se prononcer en faveur des observances des siècles précédents, mais sans les imposer comme obligatoires. Saint Charles Borromée, dans son quatrième Concile, enjoignit aux curés d'exhorter leurs paroissiens à communier au moins tous les dimanches du carême et de l'Avent et adressa ensuite aux fidèles une lettre pastorale dans laquelle, après leur avoir rappelé les dispositions requises pour passer saintement ce temps, il les engageait instamment à jeûner au moins les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaine de l'Avent. Enfin Benoît XIV, lorsqu'il était encore archevêque de Bologne, écrivit une instruction spéciale pour réveiller chez les fidèles l'esprit qui animait les chrétiens des temps antérieurs pendant cette période, et il y dit expressément que, si le jeûne et l'abstinence ne sont plus obligatoires, il serait téméraire et scandaleux de prétendre que rien ne distingue l'Avent des autres époques de l'année, et que l'on ne se mettrait pas en opposition avec l'esprit de l'Eglise en ne se préparant pas avec soin à la grande fête de la Naissance du Sauveur.

L'Eglise grecque observe encore le jeûne de l'Avent, mais avec moins de sévérité que celui du carême. Il est de quarante jours à partir du 14 novembre, où cette Eglise célèbre la fête de saint Philippe, et c'est pour cela qu'il est appelé le carême de saint Philippe. Le jeûne proprement dit n'est que de sept jours ; le reste du temps, on s'abstient de viande, de beurre, de lait et d'œufs, mais on peut user de poisson, d'huile et de vin, choses qui sont interdites pendant le carême. Les Grecs expliquent cette différence en disant que le carême de Pâques a été institué par les Apôtres, tandis que celui de Noël est seulement d'institution monastique.

La liturgie de l'Avent n'est pas aussi ancienne que les pratiques de pénitence particulières à ce temps. Le Sacramentaire de saint

Gélase ne contient ni messe ni office devant servir de préparation à la fête de Noël. Saint Grégoire paraît avoir comblé le premier cette lacune, et on trouve dans les plus anciens Sacramentaires qui portent son nom, des offices spéciaux pour cinq dimanches. Dès le ix^e et le x^e siècle, l'Avent était déjà réduit à quatre dimanches, ainsi que le prouvent les livres liturgiques de cette époque ; toutefois, certaines églises de France ont conservé les cinq dimanches jusqu'au xiii^e siècle.

Nous devons nous rappeler, pendant l'Avent, les trois avènements de Jésus-Christ. Le premier s'est accompli lorsque le Fils de Dieu, s'étant incarné dans le sein de l'auguste Vierge Marie, fit son apparition dans le monde, quatre mille ans après la promesse. La fête anniversaire de ce grand événement doit exciter dans nos cœurs une vive et profonde reconnaissance pour l'amour tout miséricordieux de notre Dieu, qui est venu prendre de notre misère, fruit du péché, tout ce qu'il en pouvait porter; le péché seul excepté, afin de nous en guérir, et qui s'est ainsi rendu mortel et a voulu mourir, afin de nous délivrer de la double mort de l'âme et du corps. Les dispositions dans lesquelles il convient de passer cette fête sont si parfaites, et il est si difficile d'y entrer par un seul effort d'une volonté jusque-là tournée vers les choses terrestres, qu'il est nécessaire de s'y préparer à l'avance, et avec soin, pour ne perdre aucune des grâces que notre Sauveur veut répandre dans les âmes qui lui seront le plus unies dans ce mystère.

Le second événement comme nous l'avons expliqué, a commencé dès l'origine du monde et se continuera jusqu'à la consommation des siècles pour l'humanité tout entière. Il a commencé en chacun de nous par le Baptême, lorsque nous avons été incorporés au Verbe incarné et que nous sommes devenus mystiquement et spirituellement les membres de Jésus-Christ, qui nous a donné sa vie. C'était-là, avec le rétablissement de la gloire de son Père, le but de sa venue en ce monde. « Je suis venu, a-t-il dit, pour qu'ils aient la vie (1). » Et il ajoute : « Et pour qu'ils aient la plus grande

(1) Joann., x, 10.

abondance, ou la plénitude de cette vie. » En l'augmentant sans cesse dans les âmes bien préparées, il continue donc en elles son avènement. Et l'Eglise se propose spécialement, pendant l'Avent, de nous faire entrer dans les sentiments qui attireront en nous Jésus-Christ. Elle excite d'abord en nos cœurs un saint et véhément désir de l'union bienheureuse qui doit le fixer en nous. Deux pensées surtout ressortent des offices de l'Avent. Parce que l'avènement du Sauveur est déjà commencé dans nos âmes, elle veut éveiller en nous la reconnaissance et la joie, et elle nous fait chanter l'*Alleluia*, qui est supprimé depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Mais parce que notre Dieu désire compléter sa venue par une union plus parfaite et plus intime, et qu'il exige pour cela que nous soyons repentants du péché et détachés de la créature, afin de régner seul en nous, l'Eglise, en prenant pour les saints offices des vêtements de deuil, nous invite à la pénitence et nous prêche la mortification. C'est ainsi que nous préparerons les voies au Seigneur, et que nous redresserons les sentiers par lesquels il doit venir à nous (1).

Après être venu à nous comme l'un de nous, pour nous racheter et nous sauver, après avoir pris et supporté l'infirmité de notre chair, Jésus-Christ viendra une dernière fois, à la fin des temps. Il apparaîtra alors comme Dieu, dans sa puissance et sa majesté, et le Sauveur miséricordieux sera alors un juge sévère. L'Eglise prend soin de nous en avertir, en nous rappelant cet avènement terrible dans l'évangile du premier dimanche, où sont décrits les signes qui précéderont et annonceront le jugement. Si le renouvellement intérieur que nous demande l'Eglise pendant l'Avent nous a bien préparés à la fête de Noël ; si nous sommes parvenus à dédommager Jésus-Christ par notre amour du mépris ou de l'indifférence des siens chez lesquels il est venu et qui ne l'ont pas reçu (2), s'il est en nous et si nous sommes en lui, nous pourrons attendre avec confiance l'avènement dernier, qui sera pour nous notre propre avènement à la gloire. (L'abbé ÉCALLE.)

(1) Matth., III, 3. — (2) Joann., I, 11

Nous compléterons ce judicieux aperçu par un remarquable travail de M. Bonetty sur la signification des antiennes et des prières de l'Eglise pendant l'Avent.

Il est une époque de l'année à laquelle l'Eglise a donné le nom de l'*Arrivée* (1) : si nous recherchons la raison de cette dénomination, nous trouvons qu'elle nous y conserve, d'une manière publique et solennelle, le souvenir d'un des faits les plus incontestables de l'histoire de l'humanité, celui de l'*attente générale* d'un *Sauveur*, d'un *Rédempteur*, d'un *Juste*. Et ce qui doit plus particulièrement exciter notre attention et confirmer notre foi, c'est qu'elle rappelle les paroles mêmes des auteurs qui, à diverses époques plus ou moins éloignées, ont été les gardiens et les témoins de cette croyance.

Vous qui n'entrez pas dans nos Eglises, et vous aussi qui y entrez, lorsque ces choristes, ces lévites, ces prêtres, revêtus de lin, de soie et d'or, précédés de la croix et suivis du peuple des fidèles, parcourent les temples, chantant avec rythme et harmonie, savez-vous quelles sont les paroles qui se chantent et de qui sont ces paroles ?

Écoutez d'abord le chant de l'Eglise :

« Regardez, Seigneur, du haut des cieux, du séjour de votre sainteté et de votre gloire. Vous êtes notre Père, notre Rédempteur ; votre nom est dès l'éternité... Ouvrez les cieux, Seigneur, et descendez... Où est votre zèle, votre puissance, votre miséricorde, votre amour ? vos entrailles ne s'émeuvent-elles plus pour nous ?... Réveillez votre puissance, venez et sauvez-nous (2). »

Or ce ne sont pas là les paroles d'un moine du moyen-âge ou

(1) Le mot *Avent* vient du latin *adventus, arrivée*. Ce temps dure quatre semaines, et commence le dimanche qui tombe entre le 27 novembre et le 3 décembre de l'année. Il est consacré par l'Eglise à rappeler le souvenir de l'*avènement* ou de l'*arrivée* du Christ. La durée de l'*Avent* n'a pas toujours été la même ; quelques églises le célébraient par le jeûne.

Au moyen-âge, où l'Eglise faisait servir toutes ses fêtes et toutes ses cérémonies à polir et à spiritualiser la rudesse des barbares, les *prudès* étaient défendus en différents pays pendant le temps de l'Avent. Aujourd'hui même l'Eglise ne célèbre les mariages pendant ce temps qu'avec *dispense*.

(2) *Repons* chanté à la *procession du premier dimanche de l'Avent*, et extrait d'*Isaïe*, chap. 63 et 64, et du *Psaume LXXIX*.

d'un savant arrangeur de mots, ce sont celles d'un Roi de l'Orient, maître d'un puissant empire ; ce sont celles du plus éloquent des écrivains et des Prophètes, et ces paroles ont été prononcées, et consignées dans les livres qui sont les plus précieux monuments de l'histoire du monde, *vingt-huit siècles* ou *vingt-cinq siècles* avant nous (1).

Et de suite l'Eglise nous rappelle que ces vœux, poussés vers le Seigneur, ne furent pas stériles. En effet, la réponse ne se fit pas longtemps attendre ; elle est claire et précise : c'est le même Prophète qui nous la fait connaître.

« Voilà que le Seigneur s'est fait entendre aux extrémités de la terre : Dites à la fille de Sion : *Voici ton SAUVEUR, qui arrive ; le prix de ta rançon est avec lui* (2). »

Puis elle nous prévient qu'au moment où les Chaldéens vinrent fondre sur la Judée, de peur que les Juifs, qui voyaient leur roi emmené en captivité, ne perdissent l'espoir que leur donnait le Seigneur ; celui-ci suscite encore un prophète qui leur dit de nouveau :

« Oui, il viendra, et il ne trompera pas vos espérances ; s'il tarde un peu, attendez ; car il viendra bientôt (3). »

Alors au milieu de ces promesses si consolantes pour l'humanité tombée, l'Eglise nous rapporte les paroles d'un de nos Apôtres, paroles qui, pour le sens ou pour l'expression, ne seraient pas dé-savouées par les écrivains ni par les philosophes les plus famés.

« Frères, dit-elle, l'heure est venue de nous réveiller du sommeil, puisque nous sommes plus près de notre salut que lorsque nous avons reçu la foi. La nuit est déjà avancée et le jour approche.

(1) Nous attribuons, comme on le fait communément, les *psaumes* à David, sans vouloir trancher la difficulté de savoir si tous lui appartiennent. *David* fut reconnu roi de Juda l'an du monde 2949, — 1055 ans avant Jésus-Christ. *Isaïe* a commencé à prophétiser sous le règne d'Osias, an du monde 3215, — 759 ans avant Jésus-Christ.

Nous nous servons, pour les dates citées dans cet article, de la *Chronologie d'Usserius*, que l'on trouve dans la *Bible de Venise*.

(2) Au *Graduel* de la messe, extrait d'*Isaïe*, CH. LXII, v. 11.

(3) Au *Graduel*, extrait d'*Habacuc*, CH. II, v. 3. On ne sait pas au juste le temps où vivait ce prophète ; on le met communément avant le règne de Sédécias, ou vers celui de Manassés, qui fut emmené en captivité vers l'an du monde 3327, — 677 ans avant Jésus-Christ.

Quittons donc les œuvres de ténèbres et revêtons-nous des armes de lumière. Marchons avec droiture, comme on le fait durant le jour. (1) »

Le deuxième dimanche, l'Eglise continue les mêmes enseignements, et nous met encore sous les yeux les cris que l'humanité poussait vers Dieu pour obtenir un sauveur, et la promesse qu'en faisait Dieu lui-même.

« Cieux, dit-elle, empruntant encore les paroles poétiques du Prophète, Cieux, versez votre rosée ; nuées, faites pleuvoir le JUSTE, que la terre s'ouvre et enfante son SAUVEUR (2). »

Et aussitôt viennent encore les promesses que Dieu a faites aux hommes.

« La gloire du Seigneur sera manifestée au grand jour ; le Seigneur va parler et toute la terre verra le SAUVEUR (3). »

Après ces paroles, prononcées lorsque les Juifs étaient encore dans leur pays, l'Eglise nous fait connaître celles qu'un autre Prophète leur adressait dans des circonstances bien différentes. Alors le peuple de Dieu était captif à Babylone ; Jérusalem était détruite, le temple rasé ; de nouveaux peuples avaient été transplantés en Judée, et les Juifs même qui avaient eu la liberté d'y habiter, avaient quitté cette terre maudite pour aller en Egypte ; c'est au milieu de ces circonstances, qui devaient leur faire perdre toute espérance, qu'un Prophète leur prédit encore le salut qui doit leur venir ; et sa parole est encore plus ferme et plus assurée que jamais.

« Debout, Jérusalem, dit-il à la ville détruite ; debout : tourne tes yeux vers l'Orient, et considère la joie qui te vient de la part de ton Dieu (4). »

Enfin, confirmant toutes ses paroles les unes par les autres, l'Eglise nous met sous les yeux une nouvelle circonstance de l'ar-

(1) *Epître* du premier dimanche, extraite de l'*épître* de saint Paul aux Romains, chap. XIII. v. II et suiv.

(2) Chant de la *procession*, extrait d'*Isaïe*, CH. XLV, v. 8.

(3) Au *Graduel* du deuxième dimanche, extrait d'*Isaïe*, CH. XL, v. 5.

(4) Prière de la *Communion*, extraite de *Baruch*, chap. 4, v. 36. Le livre de *Baruch* fut écrit à Babylone, cinq ans après la ruine de Jérusalem, arrivée l'an du monde 3416 — 538 ans avant J.-C.

riyée du Sauveur des hommes, circonstance annoncée aux Juifs, lorsqu'ils étaient revenus de Babylone et que, selon les promesses, leur temple était rebâti.

« Voilà, est-il dit, que j'envoie un ange, et il préparera le chemin devant moi, et soudain le *Dominateur* que vous cherchez, *l'Ange de l'alliance* que vous désirez viendra dans le temple.... Il vient déjà, dit le Seigneur (1). »

Dans son *office du troisième dimanche*, l'Eglise, pour donner plus d'autorité aux paroles prophétiques qu'elle soumet à nos réflexions, nous rappelle que, dès les temps antiques, ces paroles étaient attribuées à Dieu lui-même, qui en prenait ouvertement la responsabilité.

« C'est moi, faisait-il dire aux peuples, c'est moi qui ai parlé aux prophètes ; moi qui ai multiplié leurs visions : ils m'ont manifesté à vous par leurs oracles (2). »

« C'est pourquoi, dit-il encore par un autre prophète (3) ; en ce jour mon peuple connaîtra *mon nom* ; car moi, qui ai parlé par les prophètes, *me voilà présent.* »

Or toutes ces promesses n'étaient pas faites dans une langue inintelligible, ou conservées dans le sanctuaire des temples comme en Egypte, ou connues seulement par quelques fidèles parmi le peuple Juif. Elles étaient adressées à tout le monde, à Jérusalem comme en Egypte, comme à Babylone, et elles prédisaient des événements qui devaient arriver sous peu.

En effet, voici encore un prophète qui, emmené captif à Babylone par le roi Nabuchodonosor, fait entendre au milieu de cette ville, vers l'époque même où il apprend la ruine de Jérusalem, les paroles suivantes :

« Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai levé la main et j'ai

(1) *Première antienne des Vêpres* du deuxième dimanche, extraite de *Malachie*. c. 3, v. 1. Malachie a prophétisé sous le pontificat de Joiadas II, vers l'an du monde 3574, — 428 ans avant J.-C.

(2) *Deuxième antienne des Vêpres*, extraite d'*Osée*, ch. 12, v. 10. Osée prophétisa pendant près de soixante-dix ans, au milieu des dix tribus d'Israël, à partir à peu près de l'an du monde 2204, — 800 ans avant J.-C.

(3) *Troisième antienne*, extraite d'*Isaïe*, ch. LII, v. 6.

juré.... Vous, montagnes d'Israël, étendez vos branches et portez vos fruits pour mon peuple ; le temps est proche où je serai auprès de vous (1). »

Que si l'on réfléchit que toutes ces paroles ont été accomplies, que les Juifs sont revenus de la captivité, on comprendra quelle autorité devaient avoir les autres promesses faites à ce même peuple et par les mêmes Prophètes ; aussi devaient-ils croire lorsque l'un d'eux leur disait :

« Son lever se prépare comme celui de l'aurore ; il viendra sur nous comme la douce rosée du matin, comme les pluies d'automne qui pénètrent la terre (2). La gloire du Seigneur sera révélée : le Seigneur va parler et toute la terre verra *notre Sauveur* (3). »

Arrivée à la *Veille* même du grand anniversaire, l'Eglise nous transporte vers ce temps où les Juifs, revenus en petit nombre de la captivité, entourés d'ennemis, défendus par une protection douteuse et éloignée, commençaient avec découragement à rebâtir leur ville et leur temple. Là, elle nous montre un Prophète qui, pour les encourager, leur annonce que dans ce temple dédaigné, devait entrer le *Sauveur* si souvent promis et si impatiemment attendu.

« Voici ce que dit le Seigneur des armées ; encore un peu de temps et j'ébranlerai le ciel et la terre, et la mer et tout l'univers ; je ferai mouvoir tous les peuples, et le *Désiré de toutes les nations viendra*, et je remplirai cette maison de gloire.... La gloire de ce temple sera encore plus grande que celle du premier, et je *donnerai la paix en ce lieu* (4). »

(1) *Antienne de Tierce*, extraite d'*Eséchiel*, chap. 36, v. 7. Eséchiel prophétisa à Babylone, au milieu du peuple captif et des Assyriens, pendant l'espace de vingt ans. Il avait été emmené dans cette ville avec le roi Jéchonias, qui s'était rendu à Nabuchodonosor, l'an du monde 3405 — 599 avant J.-C.

(2) Au *Graduel* du quatrième dimanche, extrait d'*Osée*, ch. 6, v. 3. C'est dans ce même verset que le prophète prédit *qu'il ressuscitera le troisième jour*.

(3) *Antienne de None*, extraite d'*Isaïe*, ch. XL, v. 5.

(4) *L'Introït de la Veille de Noël*, extrait d'*Aggée*, ch. 2, 7 et suiv. La Bible nous a conservé la date précise de cette prophétie ; elle fut faite le vingt-unième jour du septième mois de l'année sacrée, premier de l'année civile des Juifs, l'an du monde 3484, — 520 ans avant J.-C.

« Voilà l'homme, leur dit un autre Prophète ; L'ORIENT est son nom... j'emmènerai mon serviteur L'ORIENT (1). »

Et l'Eglise répond :

« Qu'il vienne, et qu'il nous visite dans la grandeur de sa miséricorde, cet *Orient*, qu'il éclaire nos ténèbres, qu'il nous ôte nos iniquités, et qu'il allume dans nos cœurs la flamme de son amour (2). »

Cependant, mettant en présence la promesse et l'exécution, l'Eglise nous donne à méditer l'un des plus curieux documents qui existent peut-être dans l'histoire de l'humanité ; c'est, pour ainsi dire, un acte par lequel un homme obscur qui se trouvait alors dans un coin du monde vaincu, signifie au *Peuple-Roi*, tombé au dernier degré de l'abaissement sous le règne de Néron, que lui, Juif et ignoré, avait reçu la mission de soumettre tous les peuples à la croyance d'un homme crucifié, il y avait à peine vingt-cinq ans ; et que, de son côté, lui, *Peuple-Roi*, avait été appelé, par ce crucifié, qui avait nom *Jésus*, à faire partie de ce peuple. Voici la teneur de cette annonce, singulière sans doute, aux yeux des Romains. On remarquera ce style nouveau que l'on ne trouve que dans nos Ecritures, lequel est très-différent du style grec et romain, qui, en ce temps, était composé de mots clairs, faciles, intelligibles, mais qui ne renfermaient pas une seule pensée ; tandis que dans ce style, les mots, pour ainsi dire, ne peuvent contenir les pensées, qui, à chaque instant, coupent, allongent, détournent la période, emportés qu'ils sont par le fond de la pensée, qui déborde de toutes parts.

« Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, choisi pour annoncer la *bonne nouvelle* de Dieu, que Dieu avait promise auparavant par les Prophètes dans les saintes Ecritures, concernant son fils Jésus-Christ, lequel lui est né de David, selon la chair ; qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts ; par lequel nous avons reçu la grâce de l'apostolat, *pour soumettre à la foi tous*

(1) *Offertoire*, extrait de *Zacharie*, ch. 3, v. 8. Ce prophète vivait à la même époque que le précédent. — (2) A la prière de la Messe dite *Secrète*.

les peuples, par la vertu de son Nom : entre lesquels vous êtes aussi, vous, qui êtes appelés par Jésus-Christ (1). »

C'est ainsi que l'Eglise présente à nos réflexions les grandes pièces de ce procès qui s'instruit tous les jours entre Dieu et l'homme, la vérité de la Religion. On commence déjà sans doute à voir que les *offices de l'Eglise* contiennent en eux-mêmes la raison de leur existence et les preuves de notre foi. Ce ne sont pas des *prières dévotes* comme les appelle dédaigneusement le siècle, mais bien des titres précieux, vénérables par leur antiquité, curieux par ce qu'ils nous apprennent de l'histoire de l'humanité, inattaquables par leur longue et constante publicité ; titres qui unissent l'ancien monde au nouveau, et qui prouvent que notre Jésus, notre Dieu, est encore le Dieu antique, notre religion, celle que le genre humain avait reçue de Dieu dès le commencement.

Et afin que l'on ne croie pas que c'est ici un système que j'invente, ou que l'Eglise n'a choisi que par hasard et sans intelligence, tous ces admirables extraits des anciens livres du monde ; nous allons l'écouter elle-même, lorsqu'elle formule, à sa façon, ses prières, et qu'elle exprime sa croyance, ses vœux et ses espérances, en s'adressant à ce petit Enfant, fils de Marie, qu'elle appelle *l'Enfant Jésus*.

D'abord l'Eglise commence sa prière par une invocation plus belle que celle de tous les poèmes, invocation adressée à cette *Sagesse* antique qui s'est communiquée aux hommes dès les premiers temps :

« *O Sagesse*, dit-elle, qui es sortie de la bouche du Très-Haut, toi, qui parviens du commencement à la fin avec force, et disposes toutes choses avec douceur, viens et apprends-nous la voie de la prudence. »

Puis elle donne à *Jésus enfant* le nom d'*A donai*, sous lequel Dieu fut connu en Orient, et lui attribue les principaux prodiges qui se sont passés chez le peuple juif.

(1) *Épître de la veille de Noël* extraite de l'*Épître* de saint Paul aux Romains, ch. I, v. I. Saint-Paul était alors à Corinthe ; c'était vers l'an 58 de notre ère, la quatrième du règne de Néron.

« O Adonai, chef de la maison d'Israël, qui apparut à Moïse dans la flamme du buisson, et lui donna la loi sur le Sinaï, viens nous racheter par la force de ton bras. »

Lui appliquant ensuite le nom par lequel Isaïe l'avait déjà désigné huit siècles auparavant, elle rappelle qu'il était de la famille de David.

« O Rejeton de Jessé, dit-elle, étendard autour duquel les peuples doivent se rallier, devant qui les rois garderont le silence, et que les nations doivent adorer, viens nous racheter, ne tarde pas.

« Orient, splendeur de la lumière et soleil de justice, lui dit-elle encore, viens et éclaire-nous, nous qui sommes assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort... *Saint des saints*, miroir sans tache de la majesté de Dieu, viens, répète-t-elle toujours, effacer l'iniquité et faire apparaître la justice éternelle. »

Puis, pour prouver que ce n'est pas un nouveau dieu qu'elle adore en Jésus, elle lui attribue expressément la formation de l'homme, et lui donne le titre de *Roi des nations, Dieu d'Israël, Sauveur, l'attente et le désir des peuples.*

Enfin l'Eglise finit son admirable invocation en empruntant encore, l'un des noms les plus antiques sous lequel Dieu a été connu, celui de EL (1) de même qu'elle emploie presque tous les jours celui de IAH, autre nom que Dieu lui-même s'était donné, et que l'Eglise nous rappelle pour montrer que le Dieu des anciens temps est aussi le Dieu de nos églises et qu'aussi il n'a jamais existé qu'un Dieu véritable, comme il n'existe qu'une seule Eglise réunissant dans son sein toutes les révélations, toutes les religions, toutes les vérités, Eglise véritablement *catholique et divine* (2).

(1) *El* est un des noms les plus anciens sous lesquels Dieu ait été invoqué. C'est celui qui désigne sa force et sa puissance. Lorsque l'Écriture nous dit que Melchisédech était prêtre du Dieu suprême, c'est le nom de *El* qu'elle lui donne. C'est encore de *El* qu'elle parle, quand elle ajoute que Melchisédech bénit Abraham, disant : « *Béni soit Abram par le DIEU (EL) suprême créateur du ciel et de la terre.* »

(2) Toutes ces admirables paroles, qui résument les croyances des peuples sur le *Sauveur à venir*, sont extraites de ces sortes d'*antiennes* appelées *O* ; qui sont au nombre de sept, et que l'Eglise chante, une chaque jour, à dater du 17 décembre.

Tels sont les graves enseignements renfermés dans les *offices de l'Eglise*.

Certes, nous le dirons hardiment, nous plaindrions avec amertume celui qui ne trouverait dans ces citations ou dans ces paroles aucune réflexion à faire sur l'histoire des peuples et sur l'existence d'une société qui parle un tel langage et conserve de telles traditions.

A. BONETTY.

CHAPITRE X.

LES DIMANCHES DE LA SEPTUAGÉSIME, DE LA SEXAGÉSIME ET DE LA QUINQUAGÉSIME.

Les trois semaines qui précèdent le carême ont pour objet de nous disposer à la componction et à la pénitence, afin que la sainte quarantaine soit pour nous un moyen de sanctification. Nous entendrons alors les soupirs des pécheurs repentants, nous serons en quelque sorte témoins de l'agonie du Sauveur expirant sur une croix, spectacle propre à fendre les cœurs les plus endurcis : n'est-ce pas assez pour nous préparer à la pénitence ? l'Eglise nous y invite par ses prières, par ses leçons et par ses rites pendant ces trois semaines. Ses autels et ses ministres sont en deuil, comme l'attestent les parements et les vêtements violets alors en usage. Les diacres assistant aux saints Mystères, sont sans dalmatique, et les sous-diacres sans tunique. Les cierges sont de cire jaune, et non de cire blanche comme dans les offices destinés à exciter une sainte jubilation. On omet pour la même raison les doxologies les plus solennelles et les hymnes qui respirent une joie spirituelle, tels que le *Te Deum* à matines, le *Gloria in excelsis* à la messe, et l'*alleluia* si souvent répété dans les offices en d'autres temps. Au commencement des heures canoniales, on substitue à l'*alleluia* une doxologie plus humble : « Lou-

ange à vous, ô Seigneur, roi d'éternelle gloire. » Dans tous les autres endroits, l'*alleluia* est supprimé ; on permet seulement de remplacer, à la fin de l'office, l'*alleluia* par ces mots, *in æternum*, en faveur de la musique, ainsi que Beleth l'a observé il y a trois cents ans. A la messe, au lieu du verset terminé par l'*alleluia* qui précède l'Évangile, on substitue un *trait*, ainsi nommé parce qu'il n'est point suivi de *répons*, et qu'il est chanté sans aucun changement de ton (1). C'est un chant lent et lugubre, qui représente les larmes des Saints et les soupirs qu'ils poussent du fond de leur cœur en signe de pénitence. Le *trait* est composé d'un certain nombre de versets analogues au deuil, et réservés pour les temps de componction. Il n'est ajouté, en carême, que les jours où tout le monde entend la messe, comme le dimanche, le lundi, le mercredi et le vendredi. A matines, pendant ce saint temps, l'invitatoire est une invitation à la pénitence, et à laudes, les psaumes *Dominus regnavit* et *Jubilate* qui expriment des sentiments mêlés de joie, sont remplacés par le *Miserere* et le *Confitemini*, qui peignent une âme touchée du plus humble repentir, et soutenue par l'espérance en la divine miséricorde.

Le dimanche de la septuagésime, l'Eglise, afin de nous rappeler à la considération de nos misères et à la connaissance de nous-mêmes, choisit pour leçons des matines cette partie de l'Écriture sainte qui contient l'histoire de la création et de la chute de l'homme. Cette tâche transmise à la postérité d'Adam s'est beaucoup accrue par nos imperfections personnelles, que nous devons déplorer en sollicitant par nos soupirs la miséricorde de notre Rédempteur. L'épître de ce même dimanche, afin de nous détacher du péché et de nous engager à faire pénitence, contient les plus pressantes exhortations de l'Apôtre (2), qui expose en termes si

(1) *Ita dicitur, quia tractim canitur, id est, trahendo in longum sine intermissione.* Voyez Amalaire, l. 3, c. 12 ; Duranti, l. 2, c. 2 ; card. Bona, l. 2, c. 7 ; vener. card. Thomasius, in *Præfat. antiquorum librorum missarum* : Morat, t. I, p. 61. Voyez aussi le micrologue, ou saint Isidore de Séville, c. 47 ; saint Léon IX, cap. *Si duo, de Consecr.*, dist. 1 ; Sarnelli, l. 6, ep 8 ; le pape Benoit XIV, *instif.* 14. p. 139.

(2) Cor. IX, 24 ; X, 5.

énergiques l'obligation où nous sommes de faire abstinence, de veiller sur nous-mêmes et de réformer nos affections dérégées. Il cite son propre exemple, et la crainte qu'il a d'augmenter le nombre des réprouvés, s'il venait à interrompre les mortifications habituelles par lesquelles il tient son corps et ses passions en servitude ; l'évangile du même jour rappelle le devoir imposé à tous les fidèles de travailler sans relâche à leur salut, et leur promet une récompense proportionnée, non au temps qu'ils y auront employé, mais à leur ferveur (1).

Dans l'épître de la sexagésime, l'Apôtre nous propose un modèle d'humilité et de patience, par le récit de tout ce qu'il a souffert pour la foi (2). L'évangile du même jour nous fait connaître les dispositions nécessaires pour écouter avec fruit la parole de Dieu, et pour y puiser la règle de notre conduite (3).

L'épître du dimanche de la quinquagésime nous recommande spécialement la charité fraternelle, comme un don divin sans lequel nulle vertu, nulle mortification ne peut assurer notre salut (4). L'évangile nous rapporte la guérison de l'aveugle, pour nous faire sentir la nécessité de nous préserver de l'aveuglement spirituel, qui est le plus grand obstacle à notre conversion. C'est pourquoi nous devons méditer assidûment les vérités de la foi, et demander avec ferveur les lumières dont nous avons besoin pour reconnaître le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, la richesse infinie de la miséricorde divine, et l'immensité de la gloire éternelle. Le même évangile nous rappelle aussi les souffrances de Jésus-Christ, lesquelles doivent être le grand objet de notre dévotion pendant le carême (5).

L'époque la plus avancée du dimanche de la septuagésime est le 18 janvier, lorsque Pâques tombe le 22 mars, et la plus reculée le 22 février, lorsque Pâques arrive le 25 avril. Les noms qui désignent ces trois dimanches dérivent certainement de la destination de ce temps, qui est de nous préparer à la pénitence du carême. Dans le missel romain, ils sont appelés dimanche dans la

(1) Matth. XX, 1, 17. — (2) Cor. XI, 19 ; XII, 10. — (3) Luc. VIII, 4—16. — (4) 1 Cor XIII, 4—13. — (5) Luc. XVIII, 31—43.

septuagésime, dans la sexagésime et dans la quinquagésime. C'est là leur véritable dénomination, quoique l'usage vulgaire ait prévalu.

La coutume de l'Eglise étant de ne pas jeûner les dimanches même pendant le carême, beaucoup de personnes, pour compléter le nombre de quarante jours de jeûne, commençaient le cinquantième, le soixantième ou le soixante-dixième jour avant Pâques; ce qui peu à peu fut adopté en plusieurs endroits. D'autres personnes, à qui leur mauvaise santé ne permettait pas de jeûner tous les jours de la semaine pendant le carême, commençaient leur jeûne cinquante, soixante, soixante-dix jours avant Pâques, pour réparer le déficit. Telle est l'étymologie qu'en donne l'empereur Charlemagne dans une lettre à l'abbé Alcuin. Cette explication était le résultat d'une conférence d'évêques et autres savants très-versés dans la connaissance des rites ecclésiastiques que ce grand prince, admirateur zélé de la discipline de l'Eglise, avait rassemblés dans son palais pour les consulter sur ce sujet. On peut ajouter que beaucoup de personnes religieuses et plusieurs Ordres commençaient le carême à la septuagésime, quoique leur jeûne fût alors moins rigoureux que pendant les quarante jours qui précèdent immédiatement Pâques. Cette pratique fut imitée par des personnes du monde. Différentes églises, pour compléter le nombre des quarante jours de jeûne commençaient le carême le dimanche de la quinquagésime, ou dimanche gras appelé, dans le missel mozarabique, *Dominica ante carnes tollendas*, et par Matthieu de Paris, historien anglais, *carnis-privium*, ou jour de l'abstinence des viandes.

CHAPITRE XI.

LE MERCREDI DES CENDRES.

Les six semaines de Carême ne comprenant que trente-six jours de jeûne parce que les dimanches en sont exceptés, on a jugé à propos de commencer à jeûner le mercredi de la Quinquagésime, qu'on nomme le mercredi des Cendres.

C'était autrefois le mercredi des Cendres que l'on mettait en pénitence les pécheurs publics. Ils y restaient jusqu'au Jeudi-Saint, jour auquel on leur accordait une absolution solennelle, qui se donne encore sous le nom d'absoute, mais indistinctement à tous les pécheurs, parce qu'on n'en choisit plus en particulier pour les mettre en pénitence durant le Carême.

Cependant les cendres que l'on donne en ce jour à tous les fidèles, sont un signe de pénitence, qui nous retrace une des cérémonies de la pénitence publique, dans laquelle on couvrait les pécheurs de cendre, pour les humilier et leur rappeler le souvenir de la mort. Les cendres ont été regardées comme un signe de douleur et d'affliction ; et par conséquent comme un symbole de pénitence. On en voit plusieurs exemples dans l'Ancien-Testament.

« Je m'accuse moi-même, dit le saint homme Job ; et je fais pénitence dans la cendre et dans la poussière. »

Lorsque les Israélites tremblent à l'approche d'Holopherne, les prêtres, pour apaiser la colère du Seigneur, se couvrent la tête de cendre. On voit Mardochée faire la même chose, quand il apprend que toute la nation juive est menacée d'une proscription générale. Le roi de Ninive se couche sur la cendre, à la prédication de Jonas.

Jésus-Christ faisait allusion à cette coutume, lorsqu'il disait que si Tyr et Sidon avaient vu les miracles dont Corozaim et Bethsaïde

aient été témoins, elles eussent fait pénitence sous la cendre et le cilice.

Le prêtre, en mettant la cendre sur la tête des fidèles, leur adresse ces paroles mémorables : *O homme ! souvenez-vous que vous êtes poussière, et que vous retournerez en poussière.*

Ce sont les paroles qui furent dites à Adam après son péché, comme on le voit au livre de la Genèse. On doit les méditer comme un arrêt de mort, prononcé contre tout le genre humain, en punition du péché du premier homme. Cet arrêt, qui s'exécute à chaque instant, embrasse tous les âges, tous les sexes et toutes les conditions. Aussi l'Eglise est-elle dans l'usage de mettre de la cendre jusque sur la tête des enfants encore à la mamelle, puisqu'ils sont assujettis à la loi de la mort, comme les vieillards les plus avancés en âge.

Les cendres que nous recevons en ce jour sont donc en même temps un signe de mort et un signe de pénitence. L'une doit naturellement nous conduire à l'autre, puisque rien n'est plus propre à nous détacher du péché et à nous faire embrasser les saintes rigueurs de la pénitence, que la pensée de la mort.

Recevons ces cendres avec un vif sentiment de douleur sur nos péchés. Adressons au Seigneur les prières que l'Eglise met dans la bouche de ses ministres, lorsqu'ils font la bénédiction des cendres : elles expriment tous les sentiments d'une vive et sincère pénitence.

« Exaucez-moi, Seigneur, parce que vous êtes bon et miséricordieux : regardez-moi selon toute l'étendue de vos miséricordes. Sauvez-moi, Seigneur ; les eaux du péché ont pénétré jusqu'au fond de mon âme.

« Dieu tout puissant, Dieu éternel, pardonnez à un pécheur pénitent : soyez propice à mes vœux. Daignez envoyer du haut des cieux votre saint Ange pour bénir ces cendres et pour les sanctifier ; afin qu'elles deviennent un remède salutaire pour tous ceux qui invoquent humblement votre saint Nom, qui s'accusent eux-mêmes des péchés que leur conscience leur reproche, qui viennent pleurer leurs désordres devant le trône de votre clémence, qui

implorent enfin avec instance et avec ferveur votre miséricorde infinie. Faites, Seigneur, que tous ceux qui auront reçu de ces cendres, pour racheter leurs péchés, y trouvent la santé de leur corps et le salut de leur âme.

« Seigneur, qui ne voulez pas la mort du pécheur, mais sa conversion, regardez avec compassion la fragilité de la nature humaine. Daignez bénir ces cendres, que nous mettons sur nos têtes par un esprit d'humilité et de pénitence; afin qu'étant persuadés que nous ne sommes que cendre et poussière, nous puissions obtenir le pardon de nos péchés, et la récompense promise aux vrais pénitents, par votre infinie miséricorde.

« O Dieu ! qui vous laissez fléchir par l'humiliation et apaiser par une satisfaction entière, prêtez une oreille favorable à nos prières et à nos vœux ; et tandis que la tête de vos serviteurs est couverte de ces cendres, répandez votre grâce dans leur cœur ; remplissez-les de l'esprit de componction ; accordez-leur l'effet de leurs justes demandes ; faites qu'ils ne perdent plus les grâces que vous leur avez accordées.

« Dieu tout-puissant et éternel, qui avez pardonné aux Ninivites, lorsque vous les vîtes couverts de cilices et de cendres, faites, qu'en imitant les marques de leur pénitence, nous obtenions comme eux le pardon de nos péchés. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE XII.

LE CARÊME.

Le carême est un jeûne solennel de quarante jours, observé par l'Eglise chrétienne immédiatement avant la fête de Pâques (1). Cette loi ecclésiastique est, sous beaucoup de rapports, ce que

(1) Les noms *Quadragesima* en latin, et *τεσσαροχοση* en grec, signifient une durée de quarante jours, et ont formé les noms dont les Français, les Italiens, les Espagnols, etc., se servent pour désigner ce temps de pénitence. Le mot anglais *Lent* signifie jeûne du printemps, de l'anglo-saxon *Lent-on-tide*, à la lettre, saison du printemps. Voyez les Dictionnaires Anglo-Saxons de Junius, de Benson, etc.

les chrétiens ont de plus saint et de plus vénérable par son ancienneté, par son universalité, et par le nombre des avantages spirituels qui en résultent. En parcourant l'histoire du christianisme depuis son établissement jusqu'à nos jours, nous trouvons que tous les conciles et tous les écrivains ecclésiastiques de chaque siècle, depuis le premier, ont fait mention de cette loi, qui remonte au temps où vivaient les disciples immédiats des Apôtres. Daillé, ministre calviniste, qui a écrit avec tant de chaleur contre cette institution (1), convient qu'elle était universellement en vigueur au quatrième siècle, et qu'elle a continué depuis cette époque. A la vérité, il en est parlé si souvent et en termes si clairs dans les sermons et les autres écrits des grands hommes de ces temps-là, et dans ceux des pasteurs qui ont été depuis l'ornement de l'Eglise par leur zèle, leur savoir et leur piété, qu'il y aurait de la déraison à contester une vérité si unanimement reconnue. L'adversaire, en reconnaissant que le jeûne du carême était généralement observé dès le quatrième siècle, aurait été fort embarrassé d'expliquer comment il aurait pu être universel, s'il n'avait pas dû son origine à des temps beaucoup plus reculés ; lorsque dans le deuxième siècle, il s'éleva dans l'Eglise une dispute sur le temps où devait se terminer ce jeûne solennel, comme nous l'apprend Eusèbe (2), et sur le jour où tombait la fête de Pâques, que les Asiatiques célébraient comme les Juifs le quatorzième jour du premier mois lunaire, tandis que l'Eglise de Rome le célébrait le dimanche suivant ; ce qui se pratiquait au temps où saint Polycarpe vint à Rome pour conférer là-dessus avec le Pape Anicet, en 158, et où Saint Irénée écrivait au Pape Victor dans un esprit de tolérance pour cette coutume des fidèles de l'Asie. Vers l'an 200 à peu près, le jeûne solennel qui devait précéder Pâques, réunit toutes les opinions (3). Quelques personnes à la vérité doutent si ce jeûne fut d'abord de quarante jours, parce que saint Irénée (4) dit que les chrétiens suivaient

(1) Dallæus, *l. de Jejun. Quadrag.*, c. 10. — (2) Eusèbe, *l. 5 Hist.*, c. 23.

(3) Voyez saint Irénée, *Fragm., ep. ad Victor., apud Euseb., l. 5 Hist.*, c. 24, et *in edit. nov. Oper. ejus*, p. 340. — (4) *Idem, loc. cit.*

différentes règles, soit sur le nombre des jours, soit sur la manière d'observer le jeûne. « Dans le principe, quelques-uns » croyaient qu'il fallait jeûner un jour, d'autres deux, ou plus ; » il y en avait qui étendaient l'obligation à quarante jours, qu'ils » mesuraient en y comprenant les heures de la nuit. Cette diversité de sentiments a commencé longtemps avant nous parmi » nos ancêtres, dont plusieurs, observateurs inexacts de la loi, » ont transmis leur usage à leurs descendants. Mais cette diversité ne trouble point la tranquillité commune. Nous vivons en » paix avec eux : car la différence dans l'observation du jeûne » ne fait que prouver l'unité de la foi sur ce point. » Baillet (*Hist. des fêtes mobiles, dissertation sûr le carême*), et quelques autres, prétendent que saint Irénée parle ici du carême entier, restreint par certaines personnes à quelques jours, et par d'autres à un seul. Il y en a qui, plaçant le point avant le mot quarante, au lieu de le placer après, à cause du défaut d'uniformité des manuscrits et des imprimés, lisent ainsi la seconde période : « Quelques-uns » jeûnent quarante heures, y compris le jour et la nuit, en mé- » moire des quarante heures que Jésus-Christ resta dans le tom- » beau : » mais le savant évêque Bévérige, dom Massuet et autres, rejettent cette transposition, parce que personne ne s'est jamais avisé de compter un jour quarante heures. Rien en effet de plus absurde que le sens forcé donné à ce passage. Qui peut douter que le temps de la nuit ne soit compris dans un espace de quarante heures consécutives, surtout lorsqu'il est question du temps que Jésus-Christ est resté dans le tombeau. Et comment supposer qu'un écrivain tel que saint Irénée, soit tombé dans une pareille Tautologie ? Dom Massuet a démontré (1) qu'il ne s'agissait dans ce passage que d'une différence dans la discipline, relativement, non à la totalité du carême, mais à cette partie où le jeûne est le plus austère, c'est-à-dire, au temps de la Passion de Jésus-Christ, temps particulièrement appelé jeûne d'avant Pâques, observé par quelques-uns pendant plus d'un jour sans prendre la

(1) Dissert. in S. Iræneum, l. 4, n. 23, p. 87.

moindre nourriture. Pendant ce même temps, tous les fidèles observaient au moins une *xérophagie*, ou jeûne qui consistait en un repas pris le soir, et composé de mets secs, c'est-à-dire de pain, de sel et d'eau, suivant l'explication de saint Epiphane (1); quelques-uns prétendent que les herbes crues et les légumes en faisaient partie. Ce jeûne sévère était observé selon la dévotion de chacun, pendant plus ou moins de jours de la semaine sainte, et même par plusieurs pendant tout le carême. Voilà à quoi se réduit la variété de discipline dont parle saint Irénée, et qui est citée par d'autres Pères de l'Eglise. Saint Denys d'Alexandrie, vers le milieu du troisième siècle, fait mention de cette manière différente de jeûner pendant les six derniers jours du carême. Quelques-uns, dit-il (2), passent ces six jours, d'autres quatre, d'autres deux, sans prendre aucune nourriture.

Saint Epiphane, au quatrième siècle, distingue dans le carême trois parties : la première depuis l'ouverture du carême jusqu'à la semaine sainte ; la seconde comprenant les six derniers jours avant Pâques, pendant lesquels la xérophagie était de précepte pour tous les fidèles ; et la troisième, de conseil et non d'obligation, laquelle consistait en un jeûne extraordinaire, pratiqué par quelques-uns pendant la semaine sainte. Le concile d'Ancyre au quatrième siècle ordonna de jeûner pendant tout le carême, en ne faisant usage que de la xérophagie (3). Cette sévérité ne paraît avoir été prescrite que pour un petit nombre d'églises, mais elle était d'obligation pour toutes pendant la semaine sainte.

Le concile de Laodicée, tenu, selon l'évêque Bévérige, en 365, et, selon Daillé, en 360, non-seulement enjoint de jeûner pendant tout le carême, en ne prenant que des aliments secs, mais fait voir encore que ce jeûne était de plusieurs semaines. Il veut que personne ne soit admis au baptême, sans s'y être préparé avec les catéchumènes avant la fin de la seconde semaine du carême (*canon 45*). Il observe que suivant la discipline de l'Eglise

(1) S. Epiph., *de Expos. Adei*. — (2) Dionys. Alex., *ep. can. ad Basilid.*, *can. 1. Concil.* : p 335. — (3) Conc. Ancyr., *can. 30*.

grecque, les saints mystères ne sont offerts que le samedi et le dimanche de chaque semaine (*Canon 59*).

Les Pères du quatrième siècle ne laissent aucun doute sur la durée du carême. Voyez entre autres saint Ambroise, *l. de Noe et arcé*, c. 13, et l. 4, in *Luc.*; saint Grégoire de Nazianze, *carmen de silentio jejuni*; saint Jérôme, in *cap. 3 Jonæ*.

Théophile d'Alexandrie, dans ses deux premières épîtres pascales, fait de même le carême de quarante jours comptés à la manière des Egyptiens. Daillé convient qu'il était alors de quarante jours en effet; mais il prétend que cet usage ne s'était introduit que vers le milieu du quatrième siècle, comme s'il avait pu tout-à-coup devenir universel, sans avoir été prescrit par quelque autorité. D'ailleurs, si c'eût été une nouvelle loi, comment Théophile aurait-il osé en parler comme d'une institution apostolique!

Le concile général de Nicée, en 325, désigne le carême par le nom de jeûne de quarante jours, et en parle comme d'une pratique adoptée partout où la foi chrétienne a été reçue. Pour arrêter les abus et prévenir les schismes, il ordonne la tenue de deux synodes par an dans chaque province, l'un avant le carême, et l'autre en automne. « Que des synodes, dit-il, soient assemblés, l'un avant le jeûne de quarante jours, afin que, toutes les dissensions étant terminées, les âmes exemptes de souillure puissent se présenter à Dieu, etc., (*canon 5*). » Il est bon de remarquer que les Pères de ce concile étaient venus de toutes les provinces, soit d'Orient, soit d'Occident, et qu'ils parlent du jeûne de quarante jours comme d'une chose aussi généralement connue des chrétiens que la saison de l'automne.

Saint Athanase, qui avait assisté au concile de Nicée, s'explique clairement sur les quarante jours du carême, consacrés au jeûne, à la prière, et à l'audition de la parole de Dieu (*epist. encycl. ad Episc.*, n. 4, t. I, p. 114, et *Apolog. ad imper. Constant.*, c. 18, p. 493), Constantin le Grand, dans un rescrit concernant l'exécution des décrets du même concile, se plaint de ce que quelques personnes n'observaient pas exactement le jeûne quadragésimal.

Longtemps avant la tenue de ce concile, Origène, vers l'an 250, nomme le carême un espace de quarante jours consacrés au jeûne (*Homil. 10, in Levit., n. 2, p. 246, nov. edit. Ben.*)

Des chrétiens tièdes ont cherché sous différents prétextes à abrégé le temps du jeûne, ou à en adoucir l'austérité, et ont pu former une masse assez considérable pour faire croire à quelques personnes que l'Eglise s'était relâchée à cet égard. Il est vraisemblable que les assertions de Socrate l'historien, *l. 5, c. 22, p. 286*, copiées par Cassiodore, *Hist. Tripart., l. 9, c. 38, p. 349*, n'avaient pas d'autre fondement. Socrate dit au sujet des rites et cérémonies des diverses églises : « Les Romains jeûnent trois semaines avant Pâques, excepté les samedis et les dimanches; les Illyriens, les Grecs et les habitants d'Alexandrie, six semaines; les peuples depuis Constantinople jusqu'à la Phénicie, sept semaines, mais seulement quinze jours par intervalles; pendant tout cet espace de temps; et ce qu'il y a de singulier, c'est que tous nomment quadragésimal le jeûne qu'ils pratiquent. » Cet historien est tombé dans plusieurs erreurs capitales. D'abord le samedi, chez les Romains, était si peu excepté du jeûne du carême, que c'était au contraire un jour de jeûne pendant toute l'année, comme nous l'apprenons de saint Augustin et de saint Ambroise, témoins oculaires. En outre, saint Léon, évêque de Rome, affirme que le jeûne du carême y était de quarante jours, et regardé comme étant d'institution apostolique (*serm. 42, in quadrag. 5, c. 3, t. I, p. 219; serm. 43, in quadrag. 6, c. 2, p. 222; serm. 45, in quadrag. 8 c. 4; serm. 48, in quadrag. 10, c. 1; serm. 49, in quadrag. 12, c. 1, p. 240*). On peut voir aussi Cassien (*collat. 21, c. 24 et 25*), etc. Il faut donc que Socrate ait été ou bien mal informé, ou qu'il ait écrit d'après les préjugés de quelque secte, peut-être de celle des novatiens, à laquelle on sait qu'il était fort attaché, et qui affectait une discipline opposée à celle de l'Eglise romaine, particulièrement au sujet du carême.

Les différents canons qui ont condamné les abus qui s'étaient introduits dans l'observation du jeûne quadragésimal, prouvent assez que l'Eglise ne s'est jamais relâchée à cet égard. Un prélat

zélé du cinquième siècle, dans un sermon imprimé parmi ceux de saint Ambroise (*serm.* 23, *in quadrag.* 7, n. 3, *nunc in Append.*, t. II. part. 2, p. 421), s'élève avec une sainte indignation contre ceux qui, se croyant trop faibles pour jeûner pendant tout le carême, le réduisent à un jeûne de trois semaines alternativement sur sept.

Sozomène, qui écrit la plupart du temps d'après Socrate, a évité cependant la double méprise où celui-ci était tombé. « Le jeûne quadragésimal, dit-il, est observé pendant six semaines par les églises de l'Occident, par celle de l'Illyrie, de la Libye, de la Palestine et de l'Égypte. D'autres font ce jeûne de sept semaines, et c'est l'usage des nations qui s'étendent depuis Constantinople jusqu'aux confins de la Phénicie. Quelques-uns, sur ces six ou sept semaines, n'en consacrent au jeûne que trois par intervalles, ou jeûnent les trois semaines qui précèdent immédiatement Pâques. Les montanistes jeûnent seulement deux semaines » (Sozom., l. 7, c. 19, p. 745).

Cassien observe que différentes églises, entre autres toutes celles de l'Occident, jeûnent pendant six semaines, au lieu que celles de l'Orient jeûnent pendant sept; mais que les unes et les autres ne jeûnent réellement pas plus de trente-six jours, attendu que les églises occidentales exceptent du jeûne le dimanche, et que les orientales exceptent aussi le samedi; ce qui réduit de part et d'autre le jeûne à trente-six jours effectifs (Cassien, *collat.* 21, c. 24); d'où l'on voit que le carême dès-lors consistait en trente-six jours de jeûne, et quarante et quelques jours d'abstinence. Ceux qui ne jeûnaient que trois semaines en alternant étaient ou des hérétiques ou des chrétiens relâchés, à moins que la faiblesse de leur santé ne leur servit d'excuse.

Saint Grégoire le Grand ne considère le carême que comme un jeûne de trente-six jours, les dimanches étant exceptés, quant au jeûne (*hom.* 16, *in Evang.*, n. 5, t. I, p. 1494). Pour que le carême fût de quarante jours complets, on y en ajouta quatre peu de temps après, comme Ratrame et autres l'ont fait voir (Ratram., l. 4, *contra Græcor. opin.* c. 4, tom. II, *Spicileg.*, p. 121).

Depuis cette addition, le carême, dans tout l'Occident, a commencé, non au dimanche de la quadragésime, mais au mercredi précédent, qu'on nomme le mercredi des cendres.

Les Grecs, pour compenser les samedis et les dimanches qu'ils ne jeûnent pas, s'abstiennent de viande pendant huit semaines, et de fromage et d'œufs pendant sept. Ils ne jeûnent jamais le samedi, si ce n'est la veille de Pâques.

La dénomination du jeûne quadragésimal a dû être généralement adoptée au deuxième siècle ; peut-être même remonte-t-elle au temps des apôtres, comme le croit Rigaltius ; ce qui prouverait qu'il était de quarante jours à peu près, autrement on n'aurait pu l'appeler ainsi du jeûne de Jésus-Christ dans le désert (1). La dispute élevée vers le milieu du deuxième siècle, sur le temps où devait se célébrer la fête de Pâques, lorsque les disciples immédiats des apôtres vivaient encore, et le nom reçu de jeûne de quarante jours, prouvent évidemment que le carême est antérieur à cette époque. Une autre preuve non moins convaincante, c'est l'hérésie de Montan, professée dans la Phrygie en 174, et bientôt après dénoncée à Rome. Cet hérésiarque, qui se disait le Paraclet promis par Jésus-Christ, et doué de toute la plénitude du Saint-Esprit, prétendait élever la loi du Seigneur à un degré de perfection qu'elle n'avait pu recevoir des apôtres ; en conséquence il établit trois carêmes dans l'année, au lieu d'un. L'Eglise condamna cette innovation, ainsi que les erreurs et les blasphèmes de Montan ; mais elle maintint l'ancien carême, qui s'appelait dès-lors jeûne de quarante jours, et s'observait dans tous les pays chrétiens. « Nous jeûnons un carême de quarante jours dans l'année ; le monde entier est là-dessus d'accord avec nous. Ils jeûnent trois carêmes dans l'année, comme si trois sauveurs avaient souffert pour nous (2), » dit saint Jérôme, désignant le carême par l'expression de jeûne de quarante jours. Tertullien, lorsqu'il était montaniste, et qu'il défendait les jeûnes superstitieux de

(1) Voyez cette opinion de Rigaltius (Rigault), *not. in Tertull., de Jejun., p. 359.* réfutée par Bévéridge, *c. 4, n. 4, p. 358.*

(2) Hier., *ep. 26, ad Marcellum, t. IV, p. 64.*

sa secte, reprochait aux catholiques [de n'observer par an qu'un carême, fondé sur les paroles de Jésus-Christ, qui dit à ses disciples qu'ils devront jeûner lorsque l'époux leur aura été enlevé (1) ; paroles qui, selon Tertullien, ne regardent que les deux jours que Jésus-Christ resta dans le tombeau, et qui n'empêchent pas les catholiques de jeûner d'autres jours avant le vendredi et le samedi saint.

Toute l'antiquité atteste que les Apôtres prescrivent le jeûne pascal, ou les derniers jours du carême, en mémoire de la mort de Jésus-Christ (2). On ne peut guère douter non plus qu'ils n'aient ordonné ou du moins conseillé le jeûne de tout le carême, en imitation du jeûne de Notre-Seigneur, qu'eux ou leurs successeurs immédiats auront converti en loi positive observée par la primitive Eglise. Saint Irénée, plus ancien que Tertullien, dit que le jeûne de quarante jours, avec xérophagie, est le véritable jeûne. Les Pères parlent du carême comme d'une institution apostolique. Saint Jérôme soutient que le jeûne du carême n'est pas moins de tradition apostolique que l'observation du dimanche, et des fêtes de Pâques, de la Pentecôte (3), etc. Saint Léon appelle fréquemment le carême une institution apostolique (4). Saint Pierre Chrysologue affirme que le carême n'a point été établi par une autorité humaine, mais par autorité divine (5). Théophile d'Alexandrie déclare, dans ses trois lettres pascales, que le carême doit être observé par les chrétiens, comme tradition des Apôtres et loi de l'Evangile. La même chose est répétée par son neveu et successeur, saint Cyrille d'Alexandrie, dans ses homélies pascales. Saint Isidore de Séville dit que le carême est observé dans tous les pays comme une institution apostolique (6). Saint Dorothée pense que les saints Apôtres ont ordonné un jeûne de quarante jours, comme la dixième partie de l'année, qu'il convenait de consacrer à la pénitence et à l'expiation de nos péchés (7).

(1) Marc. XI ; Luc V. — (2) Tertull., *l. de Orat.*, c. 14. et *l. adv. Psychic.*, c. 14. — (3) I. 3, de Jejun. Quadrages., c. 7, pag. 405. — (4) S. Leo, in *serm.* 4, 5 et 9, de *Quadragesimâ.* — (5) S. Petr. Chrys., *erm.* 11 et 66. — (6) S. Isid., *Orig.*, l. 6, c. 49. — (7) S. Doroth., *Doctrina*, 15.

D'après la sage règle de saint Augustin, nous devons conclure que les jours de jeûne ou de fête, qui ne sont pas déterminés par la loi écrite, et qui sont universellement observés, ont été établis, soit par les apôtres, soit par les conciles œcuméniques : telles sont les solennités annuelles de la Passion de Jésus-Christ, de sa Résurrection, de son Ascension, de la descente du Saint-Esprit, et de tout autre fête ou jeûne en usage partout où les lois de l'Eglise sont respectées (1). Il établit ailleurs la même règle en termes encore plus formels, toujours relativement au carême : « Ce que toute l'Eglise maintient, et qui n'a pas été institué par des conciles, doit être à bon droit regardé comme dérivé de l'autorité des apôtres (2). » Dans les constitutions apostoliques, le précepte du carême est clairement énoncé : les thérapeutes et les contemplatifs d'Egypte, disciples de saint Marc, selon Eusèbe, saint Jérôme et autres, étaient fort nombreux immédiatement après le temps des Apôtres, et probablement contemporains de quelques-uns d'entre eux. Philon nous apprend qu'avant la grande fête de Pâques ils observaient un jeûne de sept semaines, pendant lesquelles le pain, l'eau, le sel et l'hysope composaient toute leur nourriture (3).

Les protestants conviennent en général que le jeûne quadragésimal date des premiers temps de l'Eglise ; mais ils nient qu'il fût alors de précepte, ce qui est cependant bien constaté par les Pères et les conciles.

Le carême que les catholiques observaient lorsque l'hérésie des montanistes s'éleva, était certainement de précepte, puisque ces hérétiques, pour se montrer plus austères et plus parfaits que les catholiques, instituèrent chez eux jusqu'à trois carêmes dans l'année (4). Aussi saint Jérôme, écrivant contre eux, fait-il cette réflexion : « Ce n'est pas qu'il soit contraire à la loi de jeûner pendant toute l'année, excepté le temps pascal ; mais autre chose est de remplir un devoir, et autre chose de se livrer à des

(1) S. August., *ep.* 118, *ad Januar.*, t. II. — (2) S. August., *l. de Bapt.*, c. 24, n. 31, t. IX, p. 140. — (3) Philo. *l. de Vitâ contemplat.* Voyez Bévériège p. 370. — (4) Voyez Tertullien, *de Jejuncto.*

mortifications volontaires (1). » Saint Basile déclare que celui qui est en état de jeûner, et qui ne jeûne pas, sera appelé en jugement devant celui qui est le législateur du jeûne, c'est-à-dire, devant Dieu lui-même (2). Saint Césaire d'Arles observe que jeûner les jours où l'on n'est pas obligé de le faire, c'est un titre pour être récompensé ; mais que ne pas jeûner le carême est un péché qui mérite d'être puni (3).

Théophile et saint Cyrille, patriarches d'Alexandrie, saint Léon et autres, qui parlent du jeûne comme étant de tradition apostolique, insistent tous sur l'obligation imposée aux fidèles de se conformer à cette loi.

Parmi les sermons de saint Ambroise, il y en a sept sur le carême. L'orateur y répète souvent que violer la loi du jeûne quadragesimal est un crime très-grave. « Ce n'est pas une faute légère, dit-il, que de rompre le jeûne prescrit (4). » Dans un autre endroit, il appelle cette transgression une révolte obstinée, une violation de la loi que Dieu a prescrite pour notre salut. « Négliger totalement le jeûne du carême, s'écrie-t-il, c'est un sacrilège ; ne l'observer que partiellement, c'est un très-grand péché (6). »

Il serait trop long de citer tous les canons des conciles, qui, depuis le troisième siècle, n'ont cessé de rappeler l'obligation de jeûner le carême. Il est dit dans les constitutions apostoliques (*canon 69*) : « Si quelque évêque, prêtre, diacre, lecteur ou précenteur, ne jeûne pas pendant la sainte quarantaine et les jours de station de chaque semaine, qu'il soit déposé, à moins que la faiblesse de son tempérament ou le mauvais état de sa santé ne l'excuse. Si le transgresseur est laïque, qu'il soit excommunié. » Le concile de Laodicée, au commencement du quatrième siècle, condamne ceux qui interrompent leur jeûne le jeudi : c'est violer la loi du carême, disent les Pères du concile ; nous sommes tenus de jeûner les quarante jours de suite, sans prendre autre chose que des aliments secs. La même chose est répétée dans les canons

(1) S. Hieron., *ep 27, ad Marcell. adv. Montan.* — (2) S. Basil., *hom. 2, de Jejun.*
— (3) S. Cæs. Arel., *hom. 2.* — (4) S. Ambros., *hom 5, in Quadragesim. nunc in Append., n. 4 et 5, t. II, p. 418.* — (5) Idem, *hom. 7, nunc 23, n. p. 2. 420.*

arabiques, réunis aux vingt canons du concile de Nicée, et compris dans la collection des anciens conciles tenus dans l'Orient (1). Quiconque examinera sans partialité ces différents canons, et l'état du jeûne quadragésimal, tel qu'il est exposé dans les écrits des Pères de l'Eglise et qu'il a été pratiqué depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, conviendra sans peine qu'il remonte à la naissance même du christianisme, et qu'il fut dès lors observé en vertu d'une loi ecclésiastique à laquelle tous les fidèles étaient soumis, à moins que leur mauvaise santé ne les en dispensât. C'est ce que deux savants évêques protestants ont prouvé jusqu'à l'évidence dans les écrits qu'ils ont publiés sur ce sujet. L'évêque Gunning a fait voir que ce jeûne était fondé sur une loi primitive et apostolique de l'Eglise. L'évêque Bévéridge a démontré que les apôtres, depuis le moment où l'Epoux divin de l'Eglise leur fut enlevé, gardèrent, le jour de sa mort et le lendemain, un jeûne rigoureux, et en firent une loi d'après les paroles de Jésus-Christ même (2); que les chrétiens du temps des Apôtres étendirent ce jeûne au-delà du vendredi et du samedi saint, probablement au nombre de quarante jours, à l'imitation du jeûne de notre divin Rédempteur; et que ce nombre fut ensuite déterminé et fixé par les disciples des apôtres, leurs successeurs immédiats dans le gouvernement de l'Eglise. Si quelques auteurs croient qu'il ne fut au complément de quarante jours qu'un siècle après, ils sont néanmoins forcés de reconnaître que ce jeûne vint originairement des apôtres, comme nous l'attestent non-seulement les Pères du quatrième siècle, mais encore saint Irénée, Tertullien, et autres écrivains du second et du troisième (3). D'ailleurs cette loi n'au-

(1) Conc. Nic., can. Arab., cap. 19, tom. II, Conc., p. 875.

(2) Voyez Gunning, *The Paschal or lent fast* (Jeûne pascal ou quadragésimal) in-4^o, 1663, et Bévéridge, *Codex canonum Ecclesie primitivæ vindicatus et illustratus*, 1679. Voyez aussi le précepte et la pratique apostolique du carême, démontrée par le cardinal Baronius, *ad ann.* 57, n. 140; par le cardinal Bellarmin, *tom.* IV, *Controv.*; par le cardinal Cozza, *Dogm. et moral. de Jejunio*; par le cardinal Gotti, *adv. Jacob, etc.*

(3) Voyez l'évêque Hooper, *Disc. sur le carême, part.* 1, *cap.* 3; l'évêque Patrick, *sur le Jeûne du Carême, cap.* 16, *pag.* 143; Bingham, *Antiq. de l'Eglise chrét.* l. 21, c. 1, *tom.* IX, p. 196; le docteur Jérôme Taylor, *Ductor. Dubitant.*, l. 3, *cap.* 4.

rait pu être universelle dès les premiers temps du christianisme, si elle n'avait pas été établie et promulguée par les premiers pasteurs de l'Eglise. Ainsi elle n'est pas moins vénérable par son universalité que par son ancienneté. Depuis tant de siècles, tous les chrétiens, de quelque rang ou de quelque dénomination que ce soit, ont religieusement observé ce jeûne. Les nestoriens, les eutychiens, les arméniens et autres anciens hérétiques de l'Orient, quoique séparés de l'Eglise catholique depuis le cinquième siècle, sont tous d'accord avec elle sur ce point. Des voyageurs protestants nous disent même qu'en Orient on ne peut croire qu'un homme soit réputé chrétien s'il néglige cette loi sacrée, qui a été observée dans tous les siècles, par toutes les nations où la religion chrétienne a pénétré : ceux qui la professent en Asie se font connaître et se distinguent par ce jeûne.

« Il n'y a point de continent, dit saint Basile (1), point d'île, point de ville, point de nation, ni de coin de terre, quelque éloigné qu'il soit, où le jeûne quadragésimal ne soit proclamé. Des armées entières, des voyageurs, des matelots, des marchands loin de leur patrie, l'entendent promulguer partout et s'en félicitent. Que personne ne se croie donc exempt de jeûner. Les hommes de tout âge, de tout rang, de toute condition sont compris dans la loi. Les Anges tiennent note de ceux qui l'observent. Ayez soin que votre ange inscrive votre nom sur ses tablettes, et ne désertez pas l'étendard de votre religion. » Saint Bernard s'écrie, à l'occasion de la sainte quarantaine (2) : « C'est maintenant que Notre-Seigneur livre au démon un combat général avec les forces réunies de toute son armée, formée des habitants du monde entier. Heureux ceux qui se montreront dignes d'un tel chef par leur courage ! » Et dans un autre sermon sur le carême : « Maintenant, rois et princes, clergé et laïques, nobles et gens du commun, riches et pauvres, ne font plus qu'un lorsqu'il s'agit du jeûne. Ne serait-il pas honteux de regarder comme trop pesant un joug que toute l'Eglise subit avec joie (3) ? » Celui qui ne veut pas obser-

(1) S. Basil., *hom. Jejun.*, p. 11, *ed. Bened.* — (2) S. Bernard., *serm. 7, de Quadrag.*, n. 4. — (3) *Ibid.*, *Serm. 3.*

ver un jeûne pratiqué dans toutes les parties du monde, s'exclut du nombre des enfants de Dieu. Se conduire ainsi, c'est se déclarer rebelle à l'Eglise, fouler aux pieds ses préceptes, et désertier l'armée de Dieu. L'obligation de faire pénitence, le désir de faire des progrès dans la sainteté, et les autres avantages précieux que nous retirons de ce jeûne sacré, sont de puissants motifs pour nous engager à profiter avec empressement de ce temps de salut. Une loi si nécessaire, si utile, doit nous être chère, si nous sentons les besoins de notre âme, si nous avons à cœur l'honneur de Dieu, si nous avons le moindre zèle pour sa gloire, et si nous cherchons ce qui peut nourrir en nous son amour.

GODESCARD.

CHAPITRE XIII.

LE DIMANCHE DE LA PASSION.

Le dimanche de la Passion a toujours été privilégié par rapport à l'office, et il ne cède son rang à aucune autre solennité dans l'Eglise. Comme il n'est point de mystère dans notre religion où l'amour que Jésus-Christ a pour nous se montre avec plus d'éclat, il n'en est point non plus qui nous intéresse davantage et qui demande de nous une plus vive reconnaissance et un plus juste tribut de compassion, d'imitation, de tendresse et d'amour.

L'Eglise commence en ce jour à nous occuper des préparatifs de la mort de Jésus-Christ, par la considération du mystère de sa Passion qu'elle honore pendant tout le Carême, mais spécialement durant ces quinze derniers jours. Selon son esprit, les quatre premières semaines du Carême sont particulièrement destinées à porter le pécheur à faire pénitence de ses fautes, et les deux dernières à célébrer le mystère de la Passion du Sauveur, par la participation à ses souffrances. Comme ce fut à peu près à cette

époque que les prêtres, les docteurs de la loi, les scribes et les pharisiens, confondus et déconcertés par la résurrection de Lazare, qui avait attiré un grand nombre de disciples à Jésus-Christ, commencèrent à conjurer sa mort, et comme l'on croit que c'est en ce jour qu'elle fut résolue, l'Eglise prend le deuil, elle retranche de ses offices tout cantique de joie, elle voile ses autels pour rappeler sa tristesse, et toutes ses prières expriment sa douleur et son affliction. C'est pour la même raison qu'elle emploie dans les offices de la nuit les prophéties de Jérémie, qui déplorent tout à la fois les douleurs de Jésus-Christ dans sa passion, et les malheurs causés par les péchés des hommes que ce divin Sauveur est venu racheter. En quelques endroits l'Eglise prend même des ornements noirs pour rendre son deuil encore plus sensible aux yeux des peuples, et leur inspirer par ce lugubre appareil les sentiments de componction et de tristesse qui conviennent aux mystères qu'elle célèbre en ce saint temps. Mais si l'Eglise, disent les Pères, est dans la douleur et dans le deuil, ses enfants doivent-ils se livrer aux sentiments d'une joie profane ? Quelle extravagance scandaleuse ! quelle impiété même, si l'on voyait des chrétiens paraître en public dans un équipage brillant, se divertir avec éclat, tandis que leur Mère gémit dans l'affliction et a le cœur noyé dans l'amertume ! Aussi eût-on regardé anciennement comme un apostat un fidèle qui, dans le temps de la Passion, eût paru en public avec des habits fastueux, ou eût osé prendre part à des fêtes mondaines.

On appelait ces deux dernières semaines du Carême, les deux semaines de *Xérophagies*, parce que l'usage non-seulement du laitage, mais même du poisson était interdit, et que l'on ne se nourrissait que d'aliments secs. Le jeûne était plus rigoureux, et tout respirait la pénitence. On trouve des auteurs qui appellent ce dimanche *Néoménié*, c'est-à-dire, *de la nouvelle lune pascale*, parce qu'en effet il tombe toujours après la nouvelle lune de mars, comme le dimanche de Pâques après la pleine lune.

Ces deux dernières semaines sont distinguées par les saints Pères des quatre précédentes ; celles-là sont appelées les semaines

de la Passion, parce que l'Église est pendant ces jours dans un plus grand deuil, et les fidèles dans les exercices d'une plus tendre dévotion et d'une plus austère pénitence. Celles-ci sont appelées simplement les semaines de Carême, durant lesquelles la pénitence et le jeûne étaient observés avec un peu moins de rigueur. Cette distinction est clairement exprimée dans les sermons de saint Léon, dont les uns sont intitulés pour les quatre semaines de Carême, et les autres pour le temps de la Passion : il y en a douze pour le Carême, et dix-neuf pour la Passion. Il est visible qu'on prêchait plus souvent les quatorze derniers jours du Carême ; que les exercices de piété et les bonnes œuvres étaient plus nombreux et plus ordinaires, et qu'on y jeûnait plus austèrement. On y faisait de plus fréquentes instructions aux compétents, c'est-à-dire, aux catéchumènes, qui, dans le dernier examen, avaient été jugés assez instruits pour recevoir le baptême la veille de Pâques, et on n'oubliait rien pour les disposer à recevoir dignement cet auguste Sacrement.

CHAPITRE XIV.

LA FÊTE DE LA COMPASSION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Le vendredi qui précède le dimanche des Rameaux, l'Église célèbre la fête de la Compassion de la très-sainte Vierge. Ce n'est pas sans raison que l'Église a voulu faire une mémoire particulière des souffrances de la très-sainte Vierge pendant la Passion de son cher Fils. Outre la gloire que ces souffrances lui ont acquise et qui dépasse celle de tous les Martyrs, elles lui ont mérité d'être la Mère du genre humain et de recevoir dans la personne de saint Jean, de la bouche sacrée de Notre-Seigneur, tous les hommes pour ses enfants adoptifs. Voilà le double objet de cette fête : célébrer d'abord le martyr le plus douloureux, le

plus pur, le plus auguste, qui se rapproche tellement du martyre même de Notre-Seigneur que l'Église lui a presque donné le même nom, l'appelant Compassion, c'est-à-dire passion unie à la Passion par excellence ; célébrer ensuite notre adoption, la donation que Notre-Seigneur mourant fait de nous à sa-Mère et de sa Mère à nous, notre enfantement enfin par les douleurs de cette divine Mère sur le Calvaire.

Quand dans les litanies de la très-sainte Vierge nous l'appelons la Reine des Martyrs, ce n'est pas un de ces titres vagues que l'on croirait compris dans son titre général de Reine des Anges et des hommes : non, la très-sainte Vierge a été réellement martyre, et plus que martyre, pour me servir de l'expression de saint Bernard et de saint Ildefonse. « La force de la douleur, disait saint Bernard, a tellement transpercé son âme, que nous pouvons dire à bon droit qu'elle a été plus que martyre, puisque le sentiment de sa compassion a dépassé toutes les douleurs du corps. Que si le glaive, ajoute saint Ildefonse, est parvenu jusqu'à son âme, lorsqu'après la fuite des Apôtres, elle se tenait aux pieds de la Croix où était pendu Notre-Seigneur, elle a donc été plus que martyre ; car ce glaive la frappait dans son amour et dans sa douleur. »

Il y a, en effet, des souffrances intérieures qui dépassent celles des sens de toute la supériorité que l'âme a sur le corps. Le corps ne peut souffrir au delà d'une certaine limite, sans perdre le sentiment avec la vie ; l'âme au contraire peut endurer mille morts, et l'on ne saurait assigner de bornes certaines à sa faculté de souffrir. Or c'est l'âme de la très-sainte Vierge que le glaive frappa, et encore que nous ne puissions exprimer tout ce qu'elle ressentit, essayons de nous faire une idée, si imparfaite qu'elle soit, de ce suprême martyre.

Elle était donc au pied de la croix de son cher Fils : *Stabat juxta crucem Jesu Mater ejus*. Elle le voyait couronné d'épines, les yeux languissants par les approches de la mort, les joues dégouttantes de sang, les traits amaigris et défigurés, la bouche entr'ouverte par la soif et par la douleur, les lèvres blêmes et desséchées ; elle voyait ce corps si parfait, sorti de ses entrailles, dé-

chiré par les fouets des bourreaux, les pieds et les mains percés par les clous, les chairs pantelantes, les nerfs tressaillis, les os disloqués, le sang décollant partout. Quelle vue ! et c'était une mère qui l'endurait !

Celui qui aime ne saurait voir souffrir ce qu'il aime sans partager sa douleur ; l'amour unit par des liens mystérieux et si forts, que le corps lui-même semble entrer en participation de la souffrance. Ce terrible et touchant spectacle de la Croix a été offert quelquefois par Notre-Seigneur à ses amis particuliers, et toujours il a produit en eux une douleur si vive, qu'ils semblaient endurer tout ce que leur bon Maître avait souffert. Que dut donc ressentir Celle qui a aimé Notre-Seigneur par-dessus toutes les créatures, et il faut le dire après les Pères, plus que toutes les créatures ensemble ? Ne dut-elle point sentir aussi son front déchiré par les épines ; ses pieds et ses mains percés par les clous ; son corps flagellé, son côté traversé par la lance qui perça celui de son Fils ? Ne dut-elle point éprouver cette soif ardente qui le dévorait ; cette tristesse qui serrait son âme à la pensée cruelle que c'étaient ses enfants qui le traitaient ainsi ; cet abandon où son Père le laissait au milieu de ses douleurs ? Car elle était sa Mère, et cette chair martyrisée, c'était sa chair ; ce sang qui coulait était sorti de ses veines ; ce corps pendu à la croix avait été formé de son propre corps ; il avait vécu de sa vie ; le cœur en avait battu avec son cœur ; il n'avait fait qu'un en quelque sorte avec elle. Plus tard, quand ils avaient été séparés par la naissance, elle se l'était rattaché en le nourrissant de son lait, en le servant jour et nuit, en l'entourant de ses soins et de son amour comme d'une nouvelle enveloppe où elle continuait de le porter. Frapper le corps de son Fils, c'était donc la frapper elle-même ; chaque coup retentissait dans son cœur, chaque plaie le déchirait, et les bourreaux en un seul supplice faisaient deux victimes.

Les mères le savent et le comprendront ; mais non pas au même degré qu'elle l'éprouva, car son amour dépassait de beaucoup l'amour des mères. Ce Fils, c'était son Dieu, c'était son Créateur, c'est-à-dire son vrai Père ; c'était l'Époux de son âme ; en lui elle

avait concentré les trois amours les plus forts qui puissent faire battre le cœur d'une femme : elle l'aimait comme une mère, comme une fille et comme une épouse peuvent aimer ; en le perdant , elle perdait son Fils, elle perdait son Père, elle perdait son Epoux, en quelque sorte, puisqu'elle perdait son Dieu. Oh ! quels déchirements, quel abandon , quelle solitude se faisaient dans ce cœur désolé ! O vous qui passez dans les chemins de Sion, arrêtez-vous, et voyez s'il y eut jamais une douleur semblable à cette douleur ? Contemplez cette Mère à qui on arrache son Fils unique, cette Veuve qui pleure l'Epoux de son âme, cette Fille si tendre à qui la mort ravit son Créateur et son Père. O cœur, comment avez-vous pu supporter tant d'angoisses ? O âme humaine, quand avez-vous jamais enduré un plus cruel martyre ?

Elle était donc au pied de la Croix, non pas évanouie ou abattue par sa douleur, mais debout, et faisant avec un ferme courage le sacrifice de tout ce qui lui était plus cher que la vie. O Anges, qui aviez vu la faiblesse de la première femme, que vous deviez admirer la force de cette seconde Mère ! Que vous deviez vous réjouir d'avoir une Reine si généreuse, et qui gagnait si vaillamment la couronne qu'elle allait bientôt porter dans le ciel ? O Seigneur Jésus, votre cœur divin ne tressaillait-il point de joie, au milieu de toutes ses douleurs, en voyant votre Mère partager si complètement vos pensées de rédemption et de salut ? Que vous étiez heureux de mourir pour elle, et de payer par votre sang la rançon de tous les privilèges dont vous l'aviez comblée ! O Juge souverain et terrible, qui aviez livré votre Fils pour apaiser votre justice, qui pesiez en ce moment les péchés des hommes et les souffrances de votre unique Enfant, avec quelle admiration dûtes-vous accueillir ce surcroît d'holocauste et d'expiation ! Cette Mère qui vous offrait la passion de son amour unie à celle de son Fils, elle ne devait rien à votre tribunal ; elle n'était point couchée sur le grand-livre des dettes humaines ; elle vous tenait de trop près pour que la douleur osât jamais l'atteindre d'elle-même ; et voilà qu'à la suite de son Fils elle se charge de la plus lourde croix qu'aient portée les épaules d'une mère ; voilà qu'elle prend son

Fils crucifié dans ses bras, et que des sommets du Calvaire elle vous le tend vers le ciel. Anges de la justice, recueillez précieusement cet auguste holocauste ; mettez-le dans le plateau de la miséricorde, qu'il le fasse incliner jusqu'à nous ! O Juge, désarmez votre colère ; vous voilà payé au delà de ce qui vous était dû, les greniers de votre miséricorde sont remplis ; il n'y a plus désormais qu'à distribuer au monde les trésors que vous y avez amassés.

Et ceci n'est point une vaine exagération de la parole : remarquez, je vous prie, qu'en effet cette seconde victime du Calvaire ne doit rien pour elle : le péché n'a pu l'atteindre même dans ses origines : il n'y a point ici de place pour l'expiation : tout ce qu'elle souffre est mérite. Elle endure le plus cruel martyre, tout son cœur n'est que plaies et douleur ; elle livre son Fils à la justice divine ; elle le lui abandonne sans murmure, et si j'ose le dire, avec joie ; oui, avec joie, malgré l'immensité de sa douleur. Ce Fils, c'est son bien, c'est sa chair, c'est son sang ; il lui appartient, et elle le donne. Quand Dieu a-t-il reçu un plus auguste don ? Et ce présent divin qu'elle lui fait, ces souffrances qui l'accompagnent, tout cela est de surcroît, car la dette est déjà payée. Ce sont des grâces infinies qui s'accumulent, et qui se répandront un jour sur le monde par les mains de Celle qui les a méritées. Ces grâces sont réservées aux pécheurs ; elles nous vaudront à nous la vie éternelle, car nous sommes tous pécheurs. Cette vie que nous attendons, où nous aura-t-elle été préparée ? Sur le Calvaire. C'est donc là que nous avons été vraiment enfantés par cette seconde Mère. Le sang de sa douleur a été pour nous une semence de vie : *Sanguis martyrum, semen christianorum*. Mais écoutez Bossuet nous expliquant la fécondité de ce martyre.

« C'est au Disciple bien-aimé de notre Sauveur, c'est au cher Fils de la très-sainte Vierge, et au premier-né des enfants que Jésus-Christ son Fils lui donne à la croix, de vous représenter le mystère de cette fécondité merveilleuse : et il le fait aussi dans l'Apocalypse par une excellente figure. « Il parut, dit-il, un grand

signe au ciel ; une Femme environnée du soleil, qui avait la lune à ses pieds et la tête couronnée d'étoiles, et elle faisait de grands cris dans le travail de l'enfantement. » Saint Augustin nous assure que cette Femme c'est la très-sainte Vierge ; et il serait aisé de le faire voir par plusieurs raisons convaincantes. Mais de quelle sorte expliquerons-nous cet enfantement douloureux ? Ne savons-nous pas, puisque c'est la foi de l'Église, que Marie a été exempte de cette commune malédiction de toutes les mères, et qu'elle a enfanté sans douleur comme elle a conçu sans corruption ? Comment donc démêlerons-nous ces contrariétés apparentes ?

» C'est ici qu'il nous faut entendre deux enfantements de Marie : elle a enfanté Jésus-Christ, elle a enfanté les fidèles ; c'est-à-dire, elle a enfanté l'innocent, elle a enfanté les pécheurs : elle enfante l'innocent sans peine ; mais il fallait qu'elle enfantât les pécheurs parmi les douleurs et les cris, et vous en serez convaincus, si vous considérez attentivement à quel prix elle les achète. Il faut qu'il lui en coûte son Fils unique ; elle ne peut être mère des chrétiens, qu'elle ne donne son Bien-Aimé à la mort. O fécondité douloureuse ! Mais il faut vous le faire entendre, en rappelant à votre mémoire cette vérité importante, que c'était la volonté du Père éternel de faire naître les enfants adoptifs par la mort du Fils véritable. Ah ! qui pourrait ne s'attendrir pas à la vue d'un si beau spectacle !

» Il est vrai qu'on ne peut assez admirer cette immense charité de Dieu, par laquelle il nous a choisis pour enfants. Il a engendré dans l'éternité un Fils qui est égal à lui-même, qui fait les délices de son cœur, qui contente entièrement son amour, comme il épuise sa fécondité ; et néanmoins, ô bonté ! ô miséricorde ! ce Père ayant un Fils si parfait, ne laisse pas d'en adopter d'autres ; cette charité qu'il a pour les hommes, cet amour inépuisable et surabondant fait qu'il donne des frères à ce Premier-Né, des compagnons à cet Unique, et enfin des cohéritiers à ce Bien-Aimé de son cœur ; il fait quelque chose de plus, et vous le verrez bientôt au Calvaire. Non-seulement il joint à son propre Fils des enfants qu'il adopte par miséricorde ; mais, ce qui passe toute créance, il

livre son propre Fils à la mort pour faire naître les adoptifs. Qui voudrait adopter à ce prix et livrer un fils pour des étrangers ? C'est néanmoins ce que fait le Père éternel.

» Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jésus qui nous l'enseigne dans son Évangile. *Dieu a tant aimé le monde* (écoutez, hommes mortels, voilà l'amour de Dieu qui paraît sur nous, c'est le principe de notre adoption); *qu'il a donné son Fils unique* (Ah ! voilà le Fils unique livré à la mort; paraissez maintenant, enfants adoptifs); *afin que ceux qui croient ne périssent pas; mais qu'ils aient la vie éternelle*. Ne voyez-vous pas maintenant qu'il donne son propre Fils à la mort, pour faire naître les enfants d'adoption; et que cette même charité du Père qui le livre, qui l'abandonne, qui le sacrifie, nous adopte, nous vivifie et nous régénère ? Comme si le Père éternel ayant vu que l'on n'adopte des enfants que lorsqu'on n'en a point de véritables, son amour et inventif et ingénieux lui avait heureusement inspiré pour nous ce dessein de miséricorde, de perdre en quelque sorte son Fils pour donner lieu à l'adoption, et de faire mourir l'unique héritier pour nous faire entrer en ses droits. Par conséquent, enfants d'adoption, que vous coûte donc au Père éternel !

» Mais ne vous persuadez pas que Marie en soit quitte à meilleur marché ; elle est l'Ève de la nouvelle alliance, et la Mère commune de tous les fidèles ; mais il faut qu'il lui en coûte la mort de son Premier-Né, il faut qu'elle se joigne au Père éternel, et qu'ils livrent leur commun Fils d'un commun accord au supplice. C'est pour cela que la Providence l'a appelée au pied de la croix ; elle y vient immoler son Fils véritable : qu'il meure, afin que les hommes vivent ? Elle y vient recevoir de nouveaux enfants : *Femme*, dit Jésus, *voilà votre fils*. O enfantement vraiment douloureux ! O fécondité qui lui est à charge ! Car, quels furent ses sentiments, lorsqu'elle entendit cette voix mourante du dernier adieu de son Fils ? Non, je ne crains point de vous assurer que de tous les traits qui percent son âme, celui-ci est sans doute le plus douloureux.

» Je me souviens ici, que saint Paulin, évêque de Nole, parlant

de sa parente sainte Mélanie, à qui d'une nombreuse famille, il ne restait plus qu'un petit enfant, nous peint sa douleur par ces mots : Elle était, dit-il, avec cet enfant, reste malheureux d'une grande ruine ; qui, bien loin de la consoler, ne faisait qu'aigrir ses douleurs, et semblait lui être laissé pour la faire ressouvenir de son deuil, plutôt que pour réparer son dommage : *Unico tantum sibi parvulo, in centore potius quam consolatore lacrymarum, ad memoriam potiusquam ad compensationem affectuum derelicto.* Ne vous semble-t-il pas que ces paroles ont été faites pour représenter les douleurs de la divine Marie : *Femme*, dit Jésus, *voilà votre fils : Ecce filius tuus.* Ah ! c'est ici, dit-elle, le dernier adieu ; mon Fils, c'est à ce coup que vous me quittez : mais hélas ! quel fils me donnez-vous en votre place ? et faut-il que Jean me coûte si cher ? Quoi, un homme mortel pour un Homme-Dieu. Ah ! cruel et funeste échange ! triste et malheureuse consolation !

» Je le vois bien, ô divin Sauveur, vous n'avez pas tant dessein de la consoler, que de rendre ses regrets immortels. Son amour accoutumé à un Dieu, ne rencontrant en sa place qu'un homme mortel, en sentira beaucoup mieux ce qui lui manque ; et ce fils que vous lui donnez semble paraître toujours à ses yeux, plutôt pour lui reprocher son malheur que pour réparer son dommage. Ainsi cette parole la tue, et cette parole la rend féconde ; elle devient mère des chrétiens, parmi l'effort d'une affliction sans mesure. On tire de ses entrailles ces nouveaux enfants avec le glaive et le fer, et on entr'ouvre son cœur avec une violence incroyable, pour y entrer cet amour de mère qu'elle doit avoir pour tous les fidèles.

» Enfants de Marie, mais enfants de ses déplaisirs, enfants de sang et de douleurs, pouvez-vous écouter sans larmes les maux que vous avez faits à votre Mère ? Pouvez-vous oublier ses cris, parmi lesquels elle vous enfante ? L'Ecclésiastique disait autrefois : *Gemitus matris tuæ ne obliviscaris* : N'oublie pas les gémissements de ta Mère. Enfant de la croix, c'est à toi que ces paroles s'adressent : quand le monde t'attire par ses voluptés, pour détourner l'imagination de ses délices pernicieuses, souviens-toi des pleurs

de Marie, et n'oublie jamais les gémissements de cette Mère si charitable : *Gemitus matris tuæ ne obliviscaris*. Dans les tentations violentes, lorsque tes forces sont presque abattues, que tes pieds chancellent dans la droite voie, que l'occasion, le mauvais exemple, ou l'ardeur de la jeunesse te presse, n'oublie pas les gémissements de ta Mère : *Ne obliviscaris*. Souviens-toi des pleurs de Marie, souviens-toi des douleurs cruelles dont tu as déchiré son cœur au Calvaire, laisse-toi émouvoir au cri d'une mère. Misérable, quelle est ta pensée ? Veux-tu élever une autre croix pour y attacher Jésus-Christ, veux-tu faire voir à Marie son Fils crucifié encore une fois ? Veux-tu couronner sa tête d'épines, fouler aux pieds à ses yeux le sang du Nouveau-Testament, et par un si horrible spectacle rouvrir encore toutes les blessures de son amour maternel ? A Dieu ne plaise, que nous soyons si dénaturés ! laissons-nous émouvoir aux cris d'une Mère.

» Mes enfants, dit-elle, jusqu'ici je n'ai rien souffert ; je compte pour rien toutes les douleurs qui m'ont affligée à la croix ; le coup que vous me donnez par vos crimes, c'est là véritablement celui qui me blesse. J'ai vu mourir mon Fils bien-aimé ; mais comme il souffrait pour votre salut, j'ai bien voulu l'immoler moi-même ; j'ai bu cette amertume avec joie. Mes enfants, croyez en mon amour : il me semble n'avoir pas senti cette plaie, quand je la compare aux douleurs que me donne votre impénitence. Mais quand je vous vois sacrifier vos âmes à la fureur de Satan ; quand je vous vois perdre le sang de mon Fils en rendant sa grâce inutile, faire un jouet de sa Croix par la profanation de ses Sacrements, outrager sa miséricorde en abusant si longtemps de sa patience ; quand je vois que vous ajoutez l'insolence au crime, qu'au milieu de tant de péchés vous méprisez le remède de la pénitence, ou que vous le tournez en poison par vos rechutes continues, amassant sur vous des trésors de haine et de fureur éternelle par vos cœurs endurcis et impénitents ; c'est alors, c'est alors que je me sens frappée jusqu'au vif ; c'est là, mes enfants, ce qui me perce le cœur, c'est ce qui m'arrache les entrailles (1). »

(1) Bossuet, premier sermon sur la Compassion de la très-sainte Vierge, troisième point.

Consolons aujourd'hui notre Mère : puisqu'elle a donné son Fils pour nous adopter, que chacun de nous lui soit un autre fils qui l'aime avec toute sa tendresse. Hélas ! ce sera encore bien peu pour ce qu'elle a perdu. La voilà veuve et abandonnée, sans famille, sans abri, sans soutien ; recevons-la dans notre cœur ; imitons saint Jean, notre frère aîné, qui la reçut au pied de la croix des mains de Notre-Seigneur, et la servit fidèlement jusqu'au dernier jour de sa vie. C'est le legs de notre Maître mourant : il nous appartient à tous, aussi bien qu'au Disciple aimé. O bonne et divine Mère, daignez venir vous abriter en notre pauvre maison ; votre présence y mettra la joie et la force ; vous nous apprendrez à aimer ce Fils que vous pleurez, à détester nos péchés qui vous l'ont ravi ; vous nous aiderez à lui rendre la vie dans notre cœur par la pénitence, et après que la grâce l'aura ressuscité en nous, faites, ô notre Père et notre Mère, que nous ne vous abandonnions plus jamais !

E. DARAS.

CHAPITRE XV.

LA SEMAINE SAINTE.

Dès les premiers jours de l'Eglise, la semaine qui précède immédiatement le jour de Pâques a été regardée par les fidèles comme le temps de l'année le plus saint, et qui demande de nous plus de dévotion et plus de ferveur, à cause des grands mystères dont l'Eglise célèbre la mémoire ; aussi a-t-elle été appelée de tout temps la semaine sainte par excellence. On lui a donné plusieurs autres noms. Eusèbe en parle sous le nom de semaine des veilles, parce qu'on passait presque toutes les nuits entières dans des exercices de piété pour honorer la Passion du Sauveur, et en particulier cette cruelle nuit qui fit souffrir à Jésus-Christ tant de tourments et qui le rassasia d'opprobres. Ce fut pendant cette nuit

qu'il se livra à cette mortelle tristesse qui le fit suer jusqu'au sang ; qu'il fut trahi par l'apôtre apostat, qu'il fut saisi et lié comme un scélérat, traîné par les rues de Jérusalem de tribunal en tribunal, souffleté, couvert de plaies et de crachats, livré enfin à l'insolente barbarie des soldats, qui exercèrent sur lui tout ce que l'impiété la plus effrénée, l'insolence la plus outrée, la cruauté la plus grande pût inventer de plus douloureux et de plus outrageant. On la trouve appelée *pénale*, ou, selon le vulgaire, en France, la *semaine peneuse*, à cause des peines et des souffrances de Jésus-Christ ; les mêmes raisons l'ont fait nommer ainsi en ce sens par les Grecs, *jours de douleurs, jours de croix, jours de supplices*, et par les Latins, *semaine laborieuse, et jours de travaux*. Elle est appelée encore la *semaine d'indulgence*, parce que ce sont les jours des grandes miséricordes du Sauveur, et où l'on recevait autrefois les pénitents à l'absolution, et ensuite à la communion des fidèles.

Mais le nom de *semaine sainte* et de *grande semaine* est devenu universel par toute l'Eglise. Si elle est appelée la grande semaine, ce n'est point, dit saint Chrysostôme, qu'elle ait plus de jours que les autres, ni que ses jours soient plus longs ; mais c'est parce que Jésus-Christ y a opéré les plus augustes mystères. Il a délivré les hommes de la tyrannie du démon ; il a satisfait pleinement la justice divine pour nos péchés ; il a institué le sacrifice de nos autels, il nous a rendu la vie aussi bien qu'à lui, comme parle saint Paul, nous remettant tous nos péchés. Il a effacé l'acte qui était contre nous, l'arrêt qui nous condamnait ; il l'a annulé en l'attachant à la croix : *Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, affigens illud cruci*. Il a remporté les dépouilles des principautés et des puissances, triomphant d'elles en sa personne : *Exspolians principatus et potestates, palàm triumphans illos in semet-ipso*. Voilà ce qui a fait appeler cette semaine la *grande semaine*, et c'est ce qui fait, ajoute saint Chrysostôme, que plusieurs fidèles augmentent en ces jours leurs pieux exercices. « Quelques-uns font des jeûnes plus austères, dit-il, d'autres les passent en veilles continuelles, et d'autres font d'abondantes aumônes. Les

« empereurs mêmes honorent cette semaine, et accordent les
« vacances à tous les magistrats, afin que, délivrés des soins du
« monde, ils passent ces jours dans le service de Dieu. Ils hono-
« rent encore ces jours, en envoyant partout des lettres par
« lesquelles ils veulent qu'on ouvre les portes des prisons. »
C'est toujours saint Chrysostôme qui parle. « Honorons donc ces
« jours, conclut-il, et au lieu de rameaux et de palmes, offrons
« notre cœur à Jésus-Christ. »

La semaine sainte a toujours été regardée comme une semaine de mortification et de pénitence. Dès les premiers siècles, les jeûnes y étaient plus longs et les abstinences plus rigoureuses. Aucun chrétien, si peu zélé qu'il pût être, ne se dispensait de cette salutaire rigueur ; quelques-uns même passaient plus d'un jour sans manger, et tous s'étudiaient à ajouter à leur jeûne quelques autres austérités. Saint Denys, évêque d'Alexandrie, témoigne combien on était surpris qu'il se trouvât des chrétiens qui ne jeûnassent le vendredi et le samedi saints, que comme les jours de jeûne ordinaire. Saint Epiphane appelle la semaine sainte, la semaine des Xérophagies, ou des jeûnes rigoureux, c'est-à-dire, où l'on était réduit au pain et à l'eau, ou tout au plus à des fruits secs, sans aucun assaisonnement, *hebdomas Xerophagiæ quæ vocatur sancta*. Les constitutions apostoliques disent que pendant ces six jours on ne mangeait que du pain, de l'eau, du sel et des fruits : *Sex diebus Paschæ, pane tantum, sale, oleribus, et aqua viventes*. La semaine sainte est appelée ici la semaine de Pâques, c'est-à-dire, la semaine qui servait de préparation à cette grande solennité. A la vérité, l'observation de cette xérophagie ou abstinence de légumes, de laitage et de poisson, n'était point de précepte, comme les monastères le prétendaient ; mais elle était si généralement pratiquée, qu'il y avait de la honte à s'en dispenser. Elle fut réduite par la suite des temps aux deux jours qui précèdent la veille de Pâques, puis au seul vendredi saint.

Les veilles accompagnaient les grands jeûnes de la semaine sainte ; la plus considérable était celle du jeudi au vendredi. Elle est encore observée par un grand nombre de personnes pieuses

qui passent toute la nuit en prières devant le très-saint Sacrement, pour y honorer par leurs adorations et par leurs hommages les humiliations du Sauveur, et tout ce qu'il souffrit de plus ignominieux et de plus affligeant durant toute la nuit qui précéda sa mort, et qui suivit l'institution de la divine eucharistie.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, toute la semaine sainte était fêtée, aussi bien que celle qui la suit, à cause de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ qu'on y célébrait : *Totâ magnâ hebdomade et proximâ sequenti vacent servi*, disent les constitutions apostoliques, *quia illa passionis est, et hæc resurrectionis*. Photius, dans l'abrégé des lois impériales et des canons, dit que cette quinzaine de Pâques était fêtée : *Dies festi sunt septem dies ante Paseha, et septem post Pascha* ; et le pape Grégoire IX, dans sa décrétale, compte encore ces quinze jours comme des fêtes d'obligation. Saint Chrysostôme dit que ce n'était pas seulement les pasteurs de l'Eglise qui commandaient aux fidèles d'honorer et de sanctifier la semaine sainte, mais que les empereurs l'ordonnaient aussi à toute la terre, en faisant suspendre les causes et les poursuites criminelles, et vaquer toutes les affaires civiles et séculières, afin que ces saints jours fussent exempts du trouble, des disputes, de l'embarras des procès, et de tout autre tumulte qui aurait pu empêcher qu'on ne les employât avec loisir et tranquillité à la piété, au culte de la religion, et aux exercices de la pénitence et des bonnes œuvres. Ce ne fut pas seulement chez les Grecs que toute œuvre servile et toute plaidoirie furent interdites pendant la quinzaine de Pâques ; les Latins observaient fort religieusement ces deux semaines avec obligation de les chômer, et on en agissait ainsi en Italie, en France et en Espagne. Dans la suite on permit au peuple le travail des mains, et l'on se contenta d'interdire toute plaidoirie.

La semaine sainte a toujours été regardée comme un temps d'indulgence et de rémission. Les princes et les magistrats chrétiens, en vue du pardon et des faveurs que Dieu accorde aux hommes par le mérite de la mort de Jésus-Christ, faisaient ouvrir les prisons, et conformant, pour ainsi dire, leur police à celle de

l'Eglise, qui réconciliait les pénitents à l'autel, ils pardonnaient aux criminels et leur faisaient grâce. Saint Chrysostôme nous apprend que l'empereur Théodose envoyait des lettres de rémission dans les villes pour élargir les prisonniers, donner la vie aux criminels, dans les jours qui précèdent la grande fête de Pâques. C'était aussi l'usage en France, dès le septième siècle, d'accorder de pareilles faveurs aux criminels. Le roi Charles VI, ayant résolu de châtier quelques rebelles qu'on gardait étroitement dans les prisons, ordonna cependant qu'on les élargît, parce qu'on était dans la semaine sainte. Cet usage subsistait encore avant la révolution de 1789 ; le mardi saint, qui était le dernier jour des audiences, le parlement se transportait aux prisons du palais. On y interrogeait les prisonniers, et l'on délivrait une grande partie de ceux dont la cause était plus favorable. De tout ce qu'on vient de dire, on peut voir la vénération singulière que les fidèles ont toujours eue pour cette semaine privilégiée, dans laquelle se sont opérés les plus grands mystères de notre religion, et dans laquelle aussi le Seigneur répand si abondamment les trésors de ses miséricordes sur tous les fidèles. Tout nous porte à la passer dans cet esprit de piété qui en doit vivifier toutes nos actions. Le choix et la célébrité des offices, la majesté mystérieuse des cérémonies, le deuil universel de l'Eglise, tout nous prêche la componction, la contrition, la pénitence ; tout nous instruit. Ce sont ici des jours saints par les grands mystères qu'on y célèbre ; mais chacun doit les sanctifier par de saints exercices. Ce sont des jours d'indulgence, dit saint Chrysostôme : un chrétien doit-il refuser de pardonner ? Les empereurs romains, par un effet de leur piété et par une observation déjà ancienne, dit le grand saint Léon, abaissaient et suspendaient toute leur puissance en l'honneur de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ ; ils adoucissaient la sévérité de leurs lois. Il est bien juste, continue le même Père, que les peuples chrétiens imitent leurs princes, et que ces grands exemples de clémence les portent à user entre eux d'indulgence dans les favorables conjonctures d'un temps si saint ; car les lois domestiques ne doivent pas être

plus inhumaines que les lois publiques. Il faut donc qu'on se pardonne réciproquement, qu'on se remette les offenses et les dettes, qu'on se réconcilie, et qu'on renonce à tout ressentiment, si l'on veut avoir part aux grâces que Jésus-Christ nous a méritées par sa passion ; et si l'on veut qu'il nous remette nos dettes, remettons-les nous-mêmes à nos débiteurs, et pardonnons du fond du cœur toutes les injures que nous pourrions avoir reçues.

(CROISSET).

CHAPITRE XVI.

LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

On croit que la fête des Palmes ou des Rameaux a commencée en Palestine, et que de là elle s'est communiquée dans le reste de l'Orient ; mais il n'y a pas de preuve bien évidente qu'elle ait été établie dans les églises d'Occident avant le sixième siècle. Le Sacramentaire de saint Grégoire renferme dans l'office de ce jour, entre la préface de la messe et la postcommunion, une bénédiction dans laquelle l'évêque ou le prêtre, avant de communier, demandait à Dieu que, comme les fidèles s'étaient présentés à lui en ce jour avec des branches de palmier et d'autres rameaux, il lui plût aussi de les recevoir après la mort, chargés des palmes de leurs victoires et des fruits de leurs bonnes œuvres.

L'Eglise, voulant réserver tout l'office de ce jour pour la commémoration de la mort et de la Passion du Sauveur, a réduit la cérémonie de la fête des Palmes à la bénédiction de ces branches et à une procession solennelle qui devait représenter l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem.

Les rameaux que l'on portait à cette procession étaient des branches de palmier, d'olivier, de saule, de buis, et d'autres arbres les plus estimés dans le pays où l'on se trouvait. On y joignait des fleurs selon que la saison pouvait les fournir.

Au retour de la procession, après le chant des cantiques, des antiennes et des répons qui en composaient l'office, on s'arrêtait à la porte de l'église que l'on trouvait fermée. Là, on chantait l'hymne *Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe, Redemptor, etc.* La porte de l'église s'ouvrait ensuite : tout le peuple alors baissait profondément ses rameaux et ses bouquets, chantant *Hosanna*, jusqu'à ce que les prêtres fussent arrivés à l'autel. Chacun, sans excepter même les ministres officiants, tenait la palme à la main, quoique l'office ne regardât plus le triomphe de Jésus-Christ.

De là les différents noms de dimanche des Rameaux, de dimanche des Palmes, de jour de Hosanna, et celui de Pâques fleuries. Celui de Hosanna a été longtemps commun aux églises de l'Orient, de l'Occident et du Midi, et l'on s'en sert encore parmi les chrétiens d'Ethiopie et d'Egypte. C'était une acclamation que l'on faisait de la voix et du geste, en agitant avec mesure le rameau qu'on portait pour faire honneur à Dieu ou à la personne qui faisait le sujet de la cérémonie. Cela se pratiquait principalement à la fête des Tabernacles, dont chaque jour avait son hosanna et en portait même le nom. La branche de saule ou celle du palmier s'appelait aussi hosanna, aussi bien que la formule de louanges et de bénédictions, qu'on peut rendre par les termes de vœux et de souhaits, *salut et gloire.*

Le nom de Pâques fleuries vient des fleurs dont on faisait des bouquets et que l'on portait à la procession.

Le dimanche des Rameaux avait encore divers autres noms dans l'église latine, lorsqu'on y observait l'ancienne discipline touchant la réconciliation solennelle des pénitents publics et le baptême des catéchumènes. On l'appelait *Dimanche d'indulgence* sous le premier rapport, et *Pâque des compétents* ou postulants, sous le second. Les compétents étaient ceux des catéchumènes qui, étant suffisamment instruits, étaient admis au Baptême qui devait se donner le samedi saint. On les rassemblait le dimanche des Rameaux, pour leur faire une exposition générale du symbole.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, cinq jours avant sa Passion, vou-

lut être reconnu pour le Messie, pour le Sauveur du monde, pour le Roi des âmes. Ce fut un triomphe glorieux aux yeux des Anges, mais humble aux yeux des hommes. Ayant terminé son ministère et ses prédications dans les villes de la Palestine, il entra dans Jérusalem, afin de consommer son sacrifice à la vue du peuple assemblé pour célébrer la fête de Pâques. Il vint à cause de cette fête ; mais afin de souffrir comme la véritable victime pour les péchés du monde, figurée par l'agneau pascal de l'ancienne loi. Il lui plut de faire une entrée publique dans la ville, avec une espèce de triomphe ; mais de ce triomphe qui convenait à l'esprit d'humilité et de mépris pour le monde, à l'esprit de douceur et de paix qu'il venait prêcher aux hommes, pour guérir les profondes blessures de leur orgueil.

Ce dut être une réflexion bien affligeante pour notre divin Rédempteur, que de prévoir que la plus grande partie de ceux qui le saluaient avec acclamation changeraient quelques jours après leurs louanges en blasphèmes, et au lieu de crier *hosanna*, crieraient *crucifiez-le ! crucifiez-le !* Qui peut, après un pareil exemple, mettre son espérance en un monde si inconstant ? Dieu seul mérite notre confiance ; nous trouvons en lui seul un soutien inébranlable. Mais la faiblesse et la légèreté du peuple juif nous donnent une autre leçon bien plus importante ; c'est de nous méfier de nous-mêmes encore plus que des autres hommes ; c'est de craindre l'instabilité de notre propre cœur ; c'est de chercher en Dieu seul notre force, c'est de le conjurer de nous accorder le don de persévérance, de nous maintenir dans le bon chemin, et d'accroître en nous l'amour de sa sainte loi.

Demandons avec ferveur la grâce de remporter la victoire sur le vice et sur tous les ennemis de notre salut, de porter les fruits de toutes les vertus, et d'éviter la terrible malédiction prononcée contre le figuier stérile pour avoir été un fardeau inutile sur la terre (1), et la sentence redoutable que Dieu nous fait entendre par l'organe de saint Jean-Baptiste : « Tout arbre qui ne produit

(1) Luc. XIII.

pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu (1). » Chaque grâce est une semence que Dieu dépose dans nos cœurs, et qui doit produire les branches, les fleurs et les fruits des bonnes œuvres, sans quoi elle se flétrit et meurt. Aussi le Prophète-Roi (2) compare-t-il l'homme juste à un arbre planté dans un sol fertile, bien arrosé, et continuellement chargé de fruits nouveaux.

L'Eglise semble avoir voulu terminer promptement les honneurs qu'elle a décernés à la mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, en les resserrant dans l'intervalle d'une simple procession, pour consacrer le reste du service de ce jour aux mystères de sa passion. Son intention est de nous faire entrer dans les vues de Jésus-Christ même, qui, après avoir entretenu ses disciples de ses souffrances quelques jours auparavant, et avoir parlé de sa mort prochaine et de sa sépulture, la veille, chez Simon le Lépreux, semblait ne marcher dans la pompe de ce triomphe que pour aller être sacrifié dans Jérusalem comme les victimes que l'on conduit aux temples en cérémonie. Elle commence en ce jour à faire lire à la messe l'histoire de la Passion de notre divin Sauveur. Par le récit de cette mort qui suit de si près la représentation de son triomphe, l'Eglise nous fait voir le génie et le cœur de l'homme dans la légèreté d'un peuple toujours aveugle et susceptible de toute impression, lequel, après avoir crié salut et gloire au fils de David, au roi d'Israël, au Messie, accourt cinq jours après autour de lui, pour le charger d'opprobres et de malédictions, et demander son supplice comme celui du plus grand malfaiteur et du plus scélérat des hommes.

GODESCARD.

(1) Matth. III, 10. — (2) Ps. I, 3.

CHAPITRE XVII.

DE L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

Dans le temps que les chrétiens passaient les nuits en veilles et en prières, particulièrement les quatre dernières nuits de la semaine sainte, cet office se disait à minuit; ce qui se pratiquait encore dans le douzième siècle, comme nous le voyons par l'ancien *Ordo* romain et par les commentaires de Mabillon et de Martène. Ce sont les matines du jeudi que l'on chante par anticipation le mercredi. On a donné à cette partie de l'office le nom de ténèbres (*tenebræ*), parce que, vers la fin, toutes les lumières sont éteintes pour exprimer le deuil profond de l'Eglise, et en même temps pour représenter les ténèbres dont toute la terre fut couverte à la mort de Jésus-Christ.

Le bruit qui se fait à la fin représente le tremblement de terre, le brisement des rochers et la convulsion de la nature, au moment où le Fils de Dieu expira sur la croix. Les offices, pendant ces trois jours, sont une espèce d'obsèques que l'Eglise fait, comme pour rendre les derniers devoirs à son divin époux, à son Rédempteur.

Sur un chandelier triangulaire, à gauche de l'autel, sont disposés quinze cierges, sept de chaque côté et un au milieu. Les cierges de chaque côté sont éteints successivement à la fin de chaque psaume, en commençant par le plus bas du côté de l'évangile, ensuite de l'autre côté, et ainsi alternativement jusqu'à ce qu'il ne reste plus que celui du milieu, qu'on laisse brûler. Pendant que l'on chante le *Benedictus*, on éteint, après chaque verset, un des six cierges de l'autel. Au commencement du dernier verset, le cierge de cire blanche, qui occupait le milieu du chandelier triangulaire, est descendu et caché derrière l'autel, pendant qu'on récite le psaume *Miserere* et les prières, après quoi

il est rapporté. Ces cierges sont de cire jaune, comme le prescrit l'ancien cérémonial romain, parce que l'Eglise n'en emploie pas d'autre dans les temps de deuil et de pénitence, ou toutes les fois qu'elle fait usage des ornements noirs ou violets. Le cierge placé au milieu du chandelier triangulaire est ordinairement de cire blanche, parce qu'il représente Jésus-Christ. Ce nombre de cierges et cette manière de les disposer et de les éteindre graduellement remontent à une époque très-ancienne, si l'on en juge par une copie manuscrite de l'ancien *Ordo* romain, du septième siècle, publié par dom Mabillon (1). En général, les rites usités par l'Eglise, principalement pour les grandes fêtes, sont tous d'une haute antiquité (2).

Parmi les interprètes des rites sacrés qui ont écrit particulièrement dans le neuvième et le onzième siècle, quelques-uns ont prétendu que ces cierges représentaient Jésus-Christ, et leur extinction la mort de celui qui est la vie et la lumière du monde. D'autres ont dit que les cierges de cire jaune représentaient les onze Apôtres, la sainte Vierge, les saintes femmes et les disciples ; que l'extinction de ces lumières était le symbole de leur douleur et de leur dispersion ; mais que le cierge de cire blanche, resté au haut du chandelier, figurait Jésus-Christ lui-même, que, pour cette raison, on ne faisait que le cacher sous l'autel, et le reproduire ensuite, afin de rappeler que Notre-Seigneur n'avait fait que se cacher dans le sépulcre pendant quelque temps, et se relever ensuite. Selon Amalaire, cette allusion à la résurrection de Jésus-Christ est généralement admise, même par ceux qui croient que tous les cierges expriment simplement l'extinction de la vie de Jésus-Christ et le profond chagrin de son Eglise en deuil. Il est possible que telle ait été l'institution de ce rit.

Les singularités qui distinguent *les ténèbres* d'avec les autres offices du reste de l'année ont beaucoup de conformité avec l'office que l'Eglise a institué pour les morts : elles sont sans invita-

(1) Mabillon, *Musæum ital.* t. II, p. 22.

(2) Voyez Bocquin, *Traité sur la Liturgie*.

toire : elles n'ont ni le commencement ni la fin des autres offices. Amalraire, qui vivait sous Louis le Débonnaire, parle de cette disposition comme d'une chose qui n'était pas récente. Ce n'était plus une chose nouvelle, de son temps, de n'avoir point de chef ou pasteur pour présider à l'office de ces trois jours, de ne point donner de bénédiction pour dire des leçons, de commencer par des psaumes sans préparation, de retrancher les hymnes, d'omettre la doxologie ou *Gloria patri* à la fin des psaumes, comme l'on faisait déjà aux répons et à d'autres parties depuis le dimanche de la Passion ; de ne point faire de salutations, d'éteindre les cierges l'un après l'autre à la fin de chaque psaume, de suspendre le son des cloches, et de reprendre l'ancien usage des planches de bois pour appeler les peuples à l'église comme cela se pratique encore à Constantinople, et dans beaucoup d'endroits de la Grèce et de l'Orient ; de dire tout bas les petites heures depuis prime jusqu'à complies, de dépouiller les autels et de les laver avec du vin et de l'eau. Tous ces usages s'étaient établis dans l'église d'Occident, et particulièrement en France. L'église romaine les observait aussi presque tous dès lors, mais avec quelques différences. Il y en avait même qui lui étaient entièrement inconnus au neuvième siècle, comme celui de l'extinction des cierges à ténèbres.

Ce fut le mercredi que les Juifs tinrent conseil, et arrêtèrent les moyens de faire mourir Jésus-Christ en le traduisant devant Pilate, gouverneur de la Judée. Les stations de la passion de notre Sauveur commencent ce jour-là. Aussi le mercredi est-il chez les Grecs une fête de stations aussi bien que le vendredi. Il en fut de même dans l'église latine dès les premiers siècles.

CHAPITRE XVIII.

LE JEUDI-SAINT.

Avant que l'Eglise eût transporté au jeudi d'après l'octave de la Pentecôte la fête de cet auguste sacrement de nos autels, sous le pontificat d'Urbain IV en 1264, la célébration du mystère de l'Eucharistie était le principal objet de la fête du jeudi saint. Jésus-Christ ayant donné ordre à ses disciples, dans le temps même de son institution, de le renouveler en mémoire de lui, on peut dire que la fête a commencé avec l'Eglise même.

Cette fête a été longtemps d'obligation, même depuis qu'on s'était relâché au sujet de la semaine sainte, dont on avait cru auparavant devoir faire une fête continue. On l'a vu célébrer jusqu'au milieu du seizième siècle avec une grande solennité. Le concile de Trèves, assemblé en 1549, la réduisit au rang des demi-fêtes, où la matinée est destinée au service divin et aux autres exercices de piété, et l'après-dinée au travail. La même chose se pratique encore en quelques diocèses de France ; mais l'usage le plus communément reçu, est de laisser la fête à la dévotion des fidèles, et de leur recommander d'assister à l'office.

Les Grecs et les Orientaux ont aussi distingué ce jour entre ceux de la semaine sainte, qui composent chez eux une fête de plusieurs jours. Ils l'emploient à célébrer quatre mystères, dont ils prétendent avoir reçu la tradition des apôtres par le moyen des saints Pères, et dont ils ont trouvé les fondements dans l'Evangile ; ces mystères sont le lavement des pieds, la Cène mystique ou la communication des redoutables Mystères, l'oraison surnaturelle de Jésus-Christ, son arrestation volontaire après la trahison de Judas.

Les Syriens et autres peuples du Levant appellent le jeudi saint le jeudi des mystères, et font profession d'en célébrer trois, qui

sont : la Cène eucharistique, l'institution du sacerdoce, à l'occasion de quoi ils font la consécration du Saint Chrême, et le lavement des pieds.

C'est à peu près la même chose dans l'église latine. L'office qu'on y a institué pour célébrer ces mystères, principalement celui du Sacrifice de notre religion, répond à la dignité de la fête. La messe est dite avec des ornements blancs ; elle est d'autant plus solennelle qu'elle est seule. Tous les prêtres y communient de la main du célébrant, mais d'une manière distinguée de celle des autres fidèles, et pour représenter les Apôtres qui communierent tous de la main du Sauveur ; mais la paix n'est pas donnée comme de coutume, par horreur pour le perfide baiser de paix que Judas donna ce jour-là à son divin Maître pour le livrer à ses ennemis.

C'était aussi l'usage autrefois que tous les laïques communiasent le jeudi saint, en mémoire du premier Sacrifice de Jésus-Christ. Si tous les prêtres, hors le célébrant, s'abstiennent de dire la messe ce jour-là, ce n'est point par les motifs de deuil ou de tristesse qui font qu'on s'en abstient aussi le vendredi et le samedi saint ; c'est pour imiter de plus près la Cène où le Seigneur institua l'Eucharistie, où il fit pour la première fois la fonction de sacrificeur, et où il fut le seul célébrant.

Dans le sixième, le septième et le huitième siècle de l'Eglise, il y avait à l'usage de Rome et de l'Italie trois messes pour le jour du jeudi saint : la première pour la réconciliation des pénitents, qui se faisait dans la matinée ; la seconde pour la bénédiction des huiles et du Saint Chrême, et la troisième pour le mystère de ce qui se passa à la Cène et à la prise de Jésus-Christ avant sa mort.

Au milieu des cérémonies particulières instituées en signe de joie pour cette fête, on a eu soin d'en laisser quelques autres pour nous empêcher d'oublier la Passion de Jésus-Christ, dont la mémoire est nécessairement liée avec l'institution de l'Eucharistie.

Après la messe, le saint Sacrement est retiré du tabernacle, et

gardé dans un autre endroit déceimment orné, parce que l'autel doit rester nu et dépouillé de toute espèce d'ornement. Quoique la dévotion et la pureté du cœur soient l'ornement le plus agréable à Dieu, qui n'a besoin ni d'or ni de pierreries, cependant la piété veut que nous lui consacrons ce que nous avons de plus précieux, pour lui témoigner combien nous désirons l'honorer dans l'endroit où il exerce ses saints mystères. Dieu lui-même prescrivit, dans l'ancien Testament, la décoration des lieux qui lui étaient spécialement consacrés. Les chrétiens de la primitive Eglise, malgré la pauvreté et les persécutions, trouvaient le moyen d'offrir des vases et des ornements précieux pour la célébration des divins mystères. Les empereurs, devenus les zélés promoteurs de la foi et les protecteurs de l'Eglise, renchérent sur les dons volontaires des fidèles pour la pompe du culte. Les offrandes des Papes faites dans la même vue, avant que l'Eglise jouît de la liberté, sont presque incroyables.

Ce reposoir, paré avec plus ou moins de magnificence, est regardé par le peuple comme le sépulcre dans lequel repose notre divin Rédempteur, et les fidèles le visitent pour honorer le Fils de Dieu, qui s'est soumis à la mort pour les racheter.

Parmi les Hosties conservées, il y en a une mise en réserve pour la communion du prêtre le lendemain, qui est le vendredi saint, jour où il n'est point dit de messe, et où le célébrant récite la dernière partie des prières, sans consécration ; ce qu'on appelle messe des présanctifiés (*missa præsanctificationum*) telle qu'on la dit dans la cathédrale de Milan, chaque vendredi en carême, et dans l'église grecque, tous les jours de carême, excepté le samedi, le dimanche et le jour de la fête de l'Annonciation.

Après la messe du jeudi saint, les cloches cessent de sonner jusqu'au *Gloria in excelsis* à la messe du samedi saint. C'est un signe de deuil et une imitation du silence et de la profonde affliction des apôtres à la mort de leur divin maître. C'est par le même motif qu'on découvre les autels et qu'on les dépouille de tous leurs ornements, après que le saint sacrement en a été retiré.

Jésus-Christ ayant dit à ses disciples que, s'il leur lavait les pieds, lui qui était leur Seigneur et leur Maître, ils devaient aussi se laver les pieds les uns aux autres, on a pris ce commandement de pratiquer l'humilité dans les services les plus bas, pour une leçon qu'il fallait observer à la lettre. C'est ce que les premiers chrétiens pratiquèrent d'abord, non pour renouveler par une simple cérémonie la mémoire de ce qu'avait fait Jésus-Christ, mais pour exercer un acte de charité : voilà pourquoi on ne lavait guère les pieds qu'aux hôtes. Dans la suite des temps, surtout lorsque les gens du monde eurent cessé de laver les pieds à leurs hôtes, l'Eglise qui ne voulait pas laisser perdre un usage qui se conservait toujours dans les monastères, crut pouvoir en faire une pratique réglée pour représenter et pour imiter l'action de Jésus-Christ. Elle n'a point jugé à propos de la rendre générale : elle s'est contentée d'exiger que ses principaux ministres fissent la cérémonie de laver les pieds au clergé représentant les apôtres, ou aux pauvres, comme à des sujets propres à exercer l'humilité que Jésus-Christ a recommandée par cette action ; c'est ce qui a été appelé le *mandat*, soit à cause du commandement que Jésus-Christ fit à ses disciples de faire entr'eux ce qu'il venait de faire à leur égard, soit à cause de l'antienne (*mandatum novum do vobis, etc.*) qui se répète entre les versets du psaume que l'on chante pendant la cérémonie du lavement des pieds, laquelle contient un autre commandement beaucoup plus important que Jésus-Christ fait à ses disciples de s'aimer les uns les autres comme il les a aimés.

La cérémonie du mandat ne se faisait nulle part avec plus d'appareil et de zèle que dans les monastères. Elle y était double pour l'ordinaire, c'est-à-dire que l'abbé, assisté des principaux de la communauté, lavait d'abord les pieds aux pauvres du dehors, et ensuite aux religieux de la maison, sans que le nombre des uns et des autres fût limité.

Vers le douzième siècle, on borna le nombre des pauvres ou des ecclésiastiques à qui l'on devait laver les pieds. On les réduisit à douze, qui était le nombre des personnes à qui Jésus-Christ

les avait lavés. Au treizième siècle, les Papes, accompagnés d'évêques, de prêtres et de diacres, les lavaient à douze sous-diacres, revêtus de surplis et de rochet ; dans la suite, ils ont pris des diacres ou un pareil nombre de leurs chapelains. Les évêques ont choisi pour l'ordinaire douze des chanoines de leur cathédrale pour en faire autant dans leurs églises. Les supérieurs de communautés, de chapitres et de paroisses en ont usé presque de même à l'égard des ecclésiastiques inférieurs, selon que la disposition des esprits, des temps et des lieux le leur a permis.

Les Papes lavaient aussi les pieds à douze pauvres ; mais suivant leur dévotion particulière, et comme par surrogation, ce qu'ils ne faisaient jamais sans accompagner d'aumônes les libéralités qu'ils avaient coutume d'exercer envers les sous-diacres ou diacres à qui ils lavaient les pieds comme d'office.

L'action de Jésus-Christ n'étant pas un acte de sacerdoce, les laïques se sont crus autant en droit de représenter ce divin Sauveur dans son humilité et sa charité, que les papes, les évêques et les prêtres. Les personnes du plus haut rang, les rois même et les empereurs ont jugé qu'après un tel exemple il leur serait avantageux et honorable de laver les pieds aux pauvres et de leur faire des aumônes particulières. Quelques-uns ont porté la cérémonie jusqu'à faire asseoir ces pauvres à leur table, tenant à honneur de les y servir pour rendre leurs devoirs à Jésus-Christ en leur personne (1).

Le lavement des pieds ne se faisait pas toujours ni partout le jour du jeudi saint. On le réservait autrefois pour le samedi saint en France et à Milan, en faveur des nouveaux baptisés, à qui on lavait les pieds dès qu'on leur avait mis la robe blanche.

Les Grecs n'ont pas fait paraître moins de zèle et de dévotion dans une pratique qui est devenue générale pour toute l'Eglise, et qui s'est mieux conservée parmi eux que chez les Occidentaux : c'est ce qu'ils appellent *le divin et sacré Mystère* ; ils y apportent beaucoup plus de cérémonies et d'appareil que les Latins. Les

(1) S. Ambros., *de Myst.*, c. 6. Voyez aussi Mabillon t. I, *Mus. Ital.*, p. 328.

douze personnes à qui on doit laver les pieds, soit moines, soit ecclésiastiques séculiers, quand c'est le patriarche ou un évêque qui doit officier, prennent chacun le nom d'un apôtre, comme pour le représenter. Il y a toujours de grandes contestations au sujet de celui de Judas, nul ne voulant faire le personnage de ce traître. Il faut que le sort en décide.

Le jeudi saint, les catéchumènes avaient coutume de se baigner et de se laver tout le corps, afin d'approcher des fonts baptismaux avec plus de décence et de propreté. C'était aussi l'usage d'un grand nombre de fidèles qui, par esprit de pénitence, s'étaient abstenus du bain pendant tout le carême. On sait que le bain était autrefois très-usité, surtout dans les pays chauds, soit pour entretenir la propreté du corps, soit pour ouvrir les pores de la peau, afin de faciliter la transpiration insensible, si nécessaire à la santé. L'usage du linge a rendu cette ressource moins indispensable pour se garantir des maladies cutanées, jadis si communes et si affreuses, telles que la lèpre (1), etc.

Ce même jour, les *compétents*, ou ceux qui avaient été préparés pour recevoir le baptême la veille de Pâques, récitaient le *Credo* devant l'évêque et le clergé : coutume qui avait été fixée au cinquième jour de la grande semaine par le concile de Laodicée (2). Théodore le lecteur dit que Timothée, évêque de Constanti-

(1) Il était aussi d'usage, chez les anciens, de laisser croître la barbe, en signe d'affliction et de deuil. C'est pourquoi beaucoup de chrétiens s'abstenaient de se raser pendant le carême, regardant cette privation comme une partie de leur pénitence. Mais le jeudi saint, ils avaient soin de se faire la barbe et de se parer. Les prêtres et les moines faisaient raser ce jour-là leur tonsure, pour paraître vêtus comme il convenait de l'être à la fête de Pâques, et partager la joie et le triomphe de cette grande solennité : car dans ce temps-là le vendredi et le samedi de la semaine sainte étaient au nombre des fêtes d'obligation, et toute œuvre servile était alors rigoureusement interdite : or, se raser était réputé une œuvre de ce genre. Saint Richard, évêque de Chichester, ayant eu affaire le samedi jusqu'à none ou trois heures de l'après-midi, refusa de se faire raser, parce que l'office du dimanche avait commencé avec les premières vêpres. Vers le même temps, un autre personnage très-célèbre en Angleterre, resta tout un dimanche à moitié rasé, parce que la veille l'heure de none avait sonné au moment où il n'avait encore qu'un côté de rasé. Ces deux exemples sont rapportés dans un ancien sermon prêché à Derby, lorsqu'on transféra à Shrewsbury les reliques de sainte Wénéfride. L'auteur y cite la défense faite aux fidèles de se raser les dimanches et les fêtes, ainsi que l'usage de se faire la barbe le jeudi saint : il a même intitulé son discours : Sermon pour le jeudi du rasoir, ou de la coupe de la barbe (*On shere thursday*).

(2) *Conc. Laodic., can. 46.*

nople, ordonna le premier, en 512, que le symbole serait récité dans l'Eglise de cette ville, toutes les fois que les fidèles se rassembleraient pour la célébration des saints Mystères (1); récitation qui auparavant n'avait lieu qu'une fois l'année, lorsque les catéchumènes, la veille de la Passion de Notre-Seigneur, étaient interrogés par l'évêque, et examinés sur leurs dispositions et sur la conduite qu'ils avaient tenue pendant le cours de leur instruction.

Presque toutes les églises de la chrétienté se sont accordées à choisir le jour de l'institution de l'Eucharistie et du Sacrifice de notre religion, pour consacrer les huiles qui doivent servir aux onctions saintes. Cette consécration consiste dans les solennités de trois bénédictions, dont la première est celle de l'*huile des infirmes*, pour le sacrement de l'Extrême-Onction; la seconde est celle du *Saint Chrême*, pour les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre; la troisième est celle de l'*huile des catéchumènes*, pour le sacrement de Baptême, pour celui de l'ordination, pour le sacre des rois.

Cette consécration a toujours été regardée comme une fonction appartenant exclusivement aux évêques. Le concile de Tolède tenu en 400 ayant su que quelques prêtres se permettaient de la faire, leur défendit d'usurper ainsi la puissance épiscopale. La même défense avait déjà été faite par le premier et le troisième concile de Carthage, et fut renouvelée depuis par le Pape Gélase I. Il est vrai que, suivant le rapport de Jean, diacre de l'Eglise romaine, on voyait encore au neuvième siècle de simples prêtres faire le Saint Chrême; mais c'était par une permission particulière des évêques, et dans l'Afrique, c'est-à-dire, dans un pays qui gémissait sous le joug des Sarrasins, et où se trouvait une grande disette d'évêques.

On ne peut disconvenir que l'usage de ces bénédictions ne soit très-ancien dans l'Eglise, et qu'au moins celles des huiles saintes n'aient été communes parmi les successeurs des Apôtres. Saint

(2) Theodor., t. 2. p. 563.

Cyprien (1) témoigne que l'on sanctifiait l'huile destinée à l'onction des baptisés, sur l'autel même où l'on consacrait l'Eucharistie. Saint Basile le Grand (2) parle de la bénédiction de l'huile pour les onctions, et de l'eau pour le Baptême, comme d'une cérémonie venue des temps apostoliques. Saint Optat de Milève (3) dit que l'huile que l'on consacre par la vertu du nom du Christ, qui veut dire oint, et qui marque l'onction même, s'appelle chrême pour ce sujet après la consécration, parce que les mots *chrisma* et *Christus* ont une même origine.

Il paraît que dans les premiers siècles il n'y avait point de jour affecté pour cette consécration ; chaque évêque choisissait le jour qui lui était le plus commode. Il y a même grande apparence qu'on ne faisait la bénédiction des huiles et du saint chrême qu'à mesure qu'on en avait besoin, comme nous voyons que cela s'est pratiqué longtemps depuis, et se pratique encore chez quelques peuples de la Grèce et de l'Orient. Aussi le premier concile de Tolède dit-il que c'était une chose certaine et incontestable, que l'évêque pouvait faire le saint chrême en tout temps. Il ajoute seulement que les églises particulières de chaque diocèse devaient envoyer, avant le jour de Pâques, un diacre ou un sous-diacre à l'évêque, qui distribuait le saint chrême qu'il avait consacré pour le baptême qu'on devait administrer solennellement le samedi saint. Ce fut au cinquième siècle qu'on s'accoutuma dans les églises d'Occident à prendre le jeudi de la semaine sainte pour cette cérémonie. La messe que nous trouvons avec les prières de la bénédiction des huiles dans le sacramentaire qui porte le nom du Pape Gélase, est jugée plus ancienne que le siècle de saint Grégoire le Grand. L'usage s'étant fortifié, passa depuis en coutume, et ensuite en loi ; tellement que le concile de Meaux fit, en 845, un décret pour défendre aux évêques de faire le saint chrême un tout autre jour que celui de la cinquième férie de la semaine sainte, qui porte le titre spécial de la Cène du Seigneur.

(1) *Epist.* 70 — (2) *De Spir. Sancto*, c. 27. — (3) *L.* 7, *de Schism.*

Il n'y avait d'abord que le Saint Chrême de consacré le jeudi saint, et ce fut dans la vue d'une plus grande commodité qu'on y joignit ensuite la bénédiction de l'huile des infirmes et de l'huile des catéchumènes.

La plus ancienne des trois bénédictions paraît avoir été celle de l'*huile des infirmes*, dont on rapporte l'institution à l'avis que l'apôtre saint Jacques a donné de faire l'onction avec la prière aux malades. Les bénédictions de la messe qu'on appelait *chrismale*, et qui était la seconde des trois messes du jeudi saint, commençaient par celle de l'huile des infirmes dans les plus anciens sacramentaires de l'Eglise, et l'on s'est cru obligé de suivre cet ordre dans la suite des temps. C'était la plus simple des bénédictions.

Elle était suivie de celle du *Saint Chrême*, dont la composition se faisait avec du baume et de l'huile. C'est ce qu'on a vu pratiquer dès le quatrième siècle. Les baumes des Indes orientales et de l'Amérique peuvent remplacer celui de la Mecque, quoique de substances fort différentes, ainsi que le Pape Pie IV l'a formellement déclaré dans une lettre aux évêques de l'Inde, citée par Henriquez. On n'y a point admis d'autre mélange dans toute l'église d'Occident, et les Pères latins ont pensé que l'huile et le baume suffisaient pour exprimer ou représenter les dons du Saint-Esprit. Les Grecs s'en étaient aussi tenus là dans les premiers siècles ; mais, n'ayant pas cru depuis devoir se contenter d'une composition si simple, ils y ont fait entrer jusqu'à trente-trois espèces d'essences et de parfums, et leur euchologe en nomme jusqu'à quarante.

Quant aux cérémonies dont on a cru devoir accompagner la consécration particulière du saint chrême, il n'y en a guère dans l'Eglise où l'on ait mis plus d'appareil. Après les rites des redoutables Mystères, il n'y avait rien de plus auguste chez les Grecs. Les patriarches de Constantinople, pendant une longue suite d'années, se réservèrent exclusivement la faculté de consacrer le Saint Chrême pour la provision de toutes les églises répandues dans les diocèses de leur dépendance. Ils se faisaient accompa-

gner dans cette grande cérémonie par leurs métropolitains et par les évêques leurs suffragants, qui avaient avec eux une multitude de prêtres.

Quoique dans l'Église latine on ait fait paraître plus de simplicité, moins de frais et de magnificence pour la consécration du Saint Chrême, la cérémonie en a toujours été auguste et fort solennelle. L'évêque doit être assisté de douze prêtres, tous pasteurs, autant qu'il est possible, pour mieux représenter les Apôtres, et de sept diacres avec autant de sous-diacres et d'autres ecclésiastiques d'un ordre inférieur, revêtus chacun des ornements qui leur sont propres : ce qui paraît avoir été formé sur l'usage primitif, d'après lequel le collège des ministres de chaque église cathédrale était composé de douze prêtres, de sept diacres et d'autant de mineurs pour l'administration du diocèse et le service de l'évêque et du peuple.

La bénédiction du Saint Chrême est suivie de celle de l'*huile des catéchumènes*, que l'on nomme autrement *huile exorcisée*, d'un nom qui lui est particulièrement affecté, quoique l'on exorcise aussi l'huile des infirmes et celle qui entre dans la composition du Saint Chrême. Cette bénédiction, précédée de l'exorcisme, est plus ancienne que celle du Saint Chrême dans l'Église, et on ne la croit pas de beaucoup postérieure à celle de l'huile des infirmes. Il en est souvent parlé dans les écrits des Pères, depuis le quatrième siècle, à cause de son usage fréquent dans le Baptême.

Autrefois les saintes huiles étaient consacrées la veille de Pâques immédiatement avant l'administration solennelle du Baptême. Cette auguste cérémonie a été ensuite transférée au jeudi saint, afin que les huiles pussent être envoyées dans chaque paroisse pour la bénédiction des fonts baptismaux.

Les prières, les bénédictions et les signes de croix multipliés dans la consécration des saintes huiles ont déplu aux protestants. Ils auraient pu se rappeler cette réflexion de saint Augustin : « Si l'homme pieux les considère, il y verra tout ce qui peut édifier et élever l'âme à Dieu, et les admirables effets de sa grâce. » Les actions matérielles ne sont rien par elles-mêmes ; mais les résul-

tats de ces éléments employés dans les sacrements sont sublimes et divins. Ces choses étant tout à la fois spirituelles et sensibles, il a plu à Dieu d'attacher aux sacrements certains signes propres à fixer notre attention, et à porter notre pensée, de ce que nous voyons, à ce qui ne peut tomber sous les sens. L'expérience prouve que le culte, dépouillé de ses rits, perd bientôt son influence sur les mœurs, et que tout sentiment de devoir religieux ne tarde pas à s'éteindre, surtout parmi les hommes grossiers, occupés des moyens de pourvoir à leur subsistance, et incapables de s'élever à des notions abstraites. Supprimez toute démonstration extérieure, que deviendra la société? Quoique l'essence de la religion consiste dans les dispositions de l'âme, il faut quelque chose de sensible pour maintenir ces dispositions. Dans l'ancienne loi, la multiplicité des cérémonies était un préservatif contre l'idolâtrie chez un peuple superstitieux et ignorant. Il y en a beaucoup moins dans la nouvelle loi; mais elles sont sublimes et parfaitement adaptées à l'esprit de notre religion, bien supérieure à celle des Juifs.

Après la consécration, le Chrême est dit saint, et les-Huiles saintes; de même que dans l'ancienne loi, on appelait saints les pains de proposition, le temple, le tabernacle, les vases, et tout ce qui était consacré au service divin. Les épithètes honorifiques qu'on donnait à ces objets-là, et le respect qu'on avait pour eux, étaient des marques du respect que l'on portait à Dieu même, au service duquel ils avaient été destinés: aussi étaient-ils en si grande vénération, qu'on ne pouvait les profaner sans se rendre coupable de sacrilège. Les ministres du Seigneur et les choses saintes ne tombent jamais dans le mépris parmi les hommes, sans que la religion ne s'éteigne aussitôt dans leur cœur: car un véritable sentiment de l'honneur dû à la Divinité, inspire naturellement du respect pour tout ce qui a rapport à son culte. Les Juifs l'étendirent jusqu'à la montagne même où était placé le temple.

L'évêque et son clergé saluent successivement le Saint-Chrême et les saintes Huiles après leur consécration, en disant: *Salut*

Saint Chrême, etc. Les protestants s'en formalisent encore, mais à tort ; car soit que le salut s'adresse à Jésus-Christ, ou au Saint-Esprit sanctificateur de nos âmes, soit qu'on n'y doive voir qu'un simple respect pour les choses consacrées à Dieu, il n'y a rien là que de convenable : c'est un langage figuré qui peint beaucoup mieux le sentiment, que ne le pourrait faire le langage simple et naturel.

CHAPITRE XIX.

LE VENDREDI SAINT.

Le vendredi saint, qu'on nomme aussi par excellence le grand vendredi à cause de l'auguste mystère de notre rédemption dont l'Eglise fait en ce jour l'anniversaire, a été regardé de tout temps comme le plus saint, le plus auguste et le plus vénérable de tous les jours, et celui que les chrétiens ont célébré avec le plus de religion et avec une dévotion plus sensible. C'est le grand jour des miséricordes du Seigneur, puisque c'est celui où ce divin Sauveur a voulu par un excès d'amour incompréhensible à tout esprit créé, souffrir les plus cruels supplices, et expirer ignominieusement sur la croix, afin, dit le texte sacré, que nous fussions guéris par ses plaies, lavés dans son sang, justifiés par l'arrêt de sa condamnation, et que nous trouvassions dans sa mort le principe de notre vie. C'est le grand jour des expiations, puisque c'est celui où Jésus-Christ a expié par son sang tous les péchés des hommes : *Anima quæ afflicta non fuerit die hoc, peribit de populis suis*. Tout homme qui ne sera point affligé en ce jour d'expiation, disait le Seigneur, périra du milieu de son peuple. Dieu voulait qu'au jour destiné pour les expiations, chacun prit des sentiments de douleur, et s'il y avait une âme assez endurcie pour ne pas entrer dans l'affliction commune, il ordonnait qu'elle fût exter-

minée et qu'on ne la comptât plus parmi son peuple. C'est ici le grand jour des expiations ; Dieu n'a-t-il pas droit de dire : *Anima quæ afflicta non fuerit die hac, peribit* ? Et tandis que l'amour le rend si sensible à nos intérêts, que serait-ce si nous devenions insensibles à ses souffrances ? ne serait-ce point une marque de réprobation que cette déplorable indifférence ? Il n'est, dans l'année, aucun jour plus respectable et plus distingué que le vendredi saint. Sa célébrité est née avec l'Eglise. Tout le monde convient que les Apôtres ont institué les fêtes dont les mystères s'étaient passés sous leurs yeux. Et c'est avec raison que saint Augustin assure que la fête du vendredi saint a précédé toutes les autres ? On peut dire aussi que l'Eglise, pour honorer ce grand jour et l'auguste mystère qu'on y célèbre, a consacré tous les vendredis de l'année pour en être l'octave perpétuelle, comme tous les dimanches sont l'octave du mystère de la résurrection du saint jour de Pâques. Dans cet esprit, les princes chrétiens défendant la plaidoirie et les procédures le vendredi saint par respect pour la passion du Sauveur, ont voulu dans certain temps que cet usage s'étendît à tous les vendredis de l'année.

Ce jour est la double époque et de la fin de l'ancienne alliance et du commencement de la nouvelle. La mort de Jésus-Christ a été la naissance de l'Eglise et la sépulture de la synagogue ; et son sang, comme un déluge de bénédictions célestes, a renouvelé toute la terre, en suscitant un nouveau peuple de Dieu et reprouvant l'ancien. Ce jour est appelé *parasceve*, qui est un mot grec, qui signifie préparation, à cause que le sixième jour de la semaine les Juifs préparaient tout ce qui était nécessaire pour célébrer le sabbat. Chez les Grecs, le vendredi saint est appelé Pâque *staurasime*, c'est-à-dire, de Jésus crucifié, et le dimanche suivant Pâque *anastasime*, c'est-à-dire, de Jésus ressuscité. Cette fête a toujours été solennisée par des pleurs, le deuil et la pénitence ; et quelque adoucissement qui se soit introduit dans la suite des temps dans l'observation du Carême, rien n'a altéré la rigueur du jeûne du vendredi saint ; c'est proprement le seul jour où l'on observe, surtout dans les maisons religieuses, la xérophagie, c'est-à-dire,

le jeûne réduit aux fruits secs ou aux racines, et plusieurs même le font aujourd'hui au pain et à l'eau.

C'est depuis les Apôtres qu'il n'y a point de messe en ce jour. Le grand deuil de l'Eglise et la mort du Sauveur ne permettent pas d'offrir le divin Sacrifice. Avant qu'on avançât l'office de la nuit de Pâques jusqu'au samedi, pour la même raison il n'y en avait point non plus ce jour-là. *Hoc biduo*, dit le Pape Innocent I^{er}, *sacramenta non celebrantur*. Le quatrième concile de Tolède, en 633, dit que le vendredi saint on fermait en Espagne toutes les portes des temples, pour marquer la profonde tristesse et l'affliction où l'Eglise était plongée ; il ordonne cependant de célébrer l'office et d'y prêcher la Passion. Anciennement le clergé et le peuple communiaient le vendredi saint ; cet usage ne s'observe plus aujourd'hui que dans quelques anciennes abbayes.

L'office de ce jour, qu'on a substitué à la messe, est un des plus augustes et des plus touchants ; tout y inspire la componction, la dévotion et une religieuse tristesse ; l'esprit du mystère et de la religion s'y montre dans toutes les cérémonies et dans toutes les prières qui le composent, et tout rappelle que ce jour est celui de la mort d'un Dieu dont l'Eglise fait, pour ainsi dire, les obsèques.

On étend sur l'autel une simple nappe, qui est l'image du suaire dont le corps du Sauveur fut enveloppé après qu'on l'eut descendu de la croix. Le prêtre, prosterné la face contre terre, témoigne par cette posture l'amertume où son cœur est plongé, amertume qui doit être commune en ce jour à tous les fidèles. Il commence par lire deux épîtres ; l'une est du Prophète Osée, et l'autre est tirée de l'endroit de l'Exode, où Moïse décrit la cérémonie de l'agneau pascal, figure de Jésus-Christ immolé pour tous les hommes. L'agneau pascal fut suivi de la fin de la servitude où les Israélites vivaient en Egypte ; la mort de Jésus-Christ nous a affranchis de la servitude du péché.

Il n'y a pas de prophétie plus claire et plus précise de la mort, de la résurrection du Sauveur et de l'établissement de l'Eglise, que celle du Prophète Osée qui fait le sujet de la première épître

de ce jour. *Hæc dicit Dominus* : Voici ce que dit le Seigneur. *In tribulatione sua mane consurgent ad me* : Dans l'excès de leur affliction, ils se hâteront d'avoir recours à moi. Venez, diront-ils, retournons au Seigneur : *Venite et revertamur ad Dominum*. Il nous a châtiés à cause de nos péchés, espérons qu'il nous fera miséricorde ; c'est sa justice qui nous a blessés, ce sera sa bonté qui nous guérira : *Ipse cæpit et sanabit nos, percutiet et curabit nos*. Selon le sens allégorique, c'est tout le genre humain qui par le péché s'est attiré ce déluge de maux qui pendant plus de quatre mille ans a inondé toute la terre, et il ne pouvait être délivré de la servitude du péché que par celui qui l'y avait condamné. Il fallait donc le sang d'un Homme-Dieu pour guérir toutes les plaies de l'homme, et le prophète annonce à la terre ce bonheur qui s'est vérifié par le mystère que nous célébrons. Ce divin Sauveur nous rendra la vie dans deux jours, dit-il, et le troisième il nous ressuscitera, et désormais nous vivrons sous ses yeux ; il ne nous regardera plus que d'un œil favorable ; il sera notre Dieu et nous serons son peuple. Nous saurons alors, par une foi vive, qui il est, et nous le suivrons avec empressement, avec fidélité, le reconnaissant tous les jours davantage. Il se communiquera à nous, non pas au milieu des foudres et des tonnerres comme sur le mont Sinaï, mais comme une douce rosée du printemps, ou une pluie féconde de l'automne, qui ne tombent sur la terre que pour la rendre fertile en fleurs et en fruits ; son lever sera semblable à celui de l'aurore qui inspire la joie : *Vivificabit nos post duos dies, in die tertia suscitabit nos*. Cette prophétie, prise dans son sens propre et littéral, ne s'est jamais exécutée dans la rigueur chez le peuple hébreu, disent les interprètes. Inutilement chercherait-on dans l'histoire ces deux jours après lesquels il devait recevoir la nouvelle vie, et ce troisième où il devait ressusciter. Osée par ces paroles désignait de la manière la plus expresse la résurrection de Jésus-Christ, qui, comme dit saint Paul, nous a rendu la vie lorsque nous étions morts par nos péchés : *Cum essemus mortui peccatis, convificavit nos in Christo*. (Eph. 21) ; et qui nous a ressuscités avec lui et nous a fait prendre place au ciel en sa personne :

Conresuscitavit et consedere fecit in caelestibus (1. Cor. 15). C'est à cet endroit du Prophète que l'Apôtre fait allusion, lorsqu'il dit que le Sauveur est ressuscité le troisième jour, conformément aux Écritures : *Quia Christus resurrexit tertiâ die secundum Scripturas.*

Quid faciam tibi, Ephraïm ? quid faciam tibi, Juda ? La Judée était divisée, depuis la mort de Salomon, en deux royaumes, celui de Juda qui ne comprenait que deux tribus, et le royaume d'Israël qui comprenait les dix autres, et parce que Jéroboam, le premier roi des dix tribus, était de la tribu d'Ephraïm. Sous ce nom et celui de Juda, on entend tous les Juifs, à qui Dieu dit par son Prophète : Que pouvez-vous me demander de plus que ce que jè viens de faire ? Comme s'il disait : La mort du Messie doit mettre fin à votre captivité, et sa résurrection doit vous donner une nouvelle vie ; quelle plus grande merveille pouvez-vous attendre de ma bonté ? Si je n'avais eu égard qu'à vos prières, qu'à vos œuvres de charité si peu constantes, qu'à votre pénitence si légère, je n'eusse jamais porté si loin pour vous ma compassion et ma miséricorde ; c'est à ma seule bonté que vous devez une si grande merveille : *Misericordia vestra quasi nubes matutina, et quasi ros manè pertransiens.* J'ai eu beau vous menacer par mes Prophètes, et vous prédire tous les maux dont j'avais résolu de punir vos impiétés, vous n'êtes pas devenus moins indociles. Apprenez, peuple ingrat, que je préfère le sacrifice du cœur et la charité à tous vos sacrifices, et que la connaissance de Dieu qu'on a par la foi m'est plus agréable que tous les holocaustes que vous pourriez m'offrir : *Quia misericordiam volui, et non sacrificium, et scientiam Dei plus quam holocausta.*

La seconde épître est tirée de l'Exode. Les Israélites gémissaient depuis longtemps sous l'oppression des Egyptiens, lorsque Dieu touché de leurs cris envoya Moïse ordonner de sa part au roi Pharaon de rendre la liberté à son peuple. Moïse, accompagné d'Aaron, son frère, se présenta devant le roi, lui déclara l'ordre de Dieu, et sur le refus que ce prince fit de lui obéir, il le frappa, lui et son royaume, de plusieurs fléaux, selon le pouvoir qu'il en avait reçu du Seigneur. Pharaon s'opiniâtra à ne point laisser

aller les Israélites ; mais Dieu, avant que de porter le dernier coup qui devait rompre leurs chaînes et les délivrer de cette longue captivité, leur fit dire par Moïse qu'ils eussent à se disposer à célébrer la pâques, c'est-à-dire, le passage du Seigneur. Cette épître contient ce que Dieu lui ordonna touchant cette célèbre cérémonie.

Le mois où vous êtes, leur dit-il, sera désormais pour vous le premier mois de l'année. C'était vers l'équinoxe du printemps, et l'on y fixa depuis le commencement de l'année sainte ; car chez les Hébreux l'année civile commençait toujours vers l'équinoxe de l'automne, comme chez les Egyptiens. Au dixième jour de ce mois, dit le Seigneur, chacun prendra un agneau pour sa famille, et si sa famille n'est pas assez nombreuse pour manger un agneau, on assemblera ou de la parenté ou du voisinage un nombre suffisant de personnes pour cette cérémonie. Ce nombre fut déterminé pour le moins à dix. Il faut que l'agneau pascal n'ait qu'un an, qu'il soit sans défaut et sans tache. Le terme hébreu signifie parfait. Les Apôtres et les Pères de l'Eglise nous font remarquer les ressemblances de l'agneau pascal avec Jésus-Christ, qui est le seul agneau sans tache immolé pour nous sur la croix, qui par son sang nous a délivrés de la servitude du péché, nous a mis à couvert de l'ange exterminateur, et sert encore tous les jours de nourriture à tous les fidèles dans le sacrement de l'Eucharistie. Vous le garderez, continue le Seigneur, jusqu'au quatorzième jour de ce mois : c'était le mois nommé Nisan, qui répond à notre mois de mars, et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir. Cette immolation de l'agneau pascal était la figure du sacrifice sanglant du Sauveur du monde. On prendra de son sang, ajoute le Seigneur, et on en mettra sur l'un et l'autre poteau, c'est-à-dire, aux deux côtés et au haut des portes des maisons où ils le mangeront, afin que l'ange qui devait faire mourir les aînés des Egyptiens n'entrât point dans les maisons qui auraient cette marque. Ce n'est pas, disent les Pères, que les Anges eussent besoin de ce signe pour distinguer les maisons des Hébreux ; mais il était nécessaire de faire comprendre par quelque

chose de sensible, à ce peuple grossier, la protection spéciale que Dieu donnait à leurs familles. Saint Jérôme semble dire qu'on formait une croix avec ce sang ; ce qu'il y a de certain, c'est que le sang de l'agneau pascal était la figure et le symbole du sang de Jésus-Christ, qui nous délivre bien plus efficacement de la puissance de l'ange exterminateur, et qui, nous mettant à couvert de la colère de Dieu, nous rend des sujets dignes de sa miséricorde. Vous ferez rôtir cet agneau, continue le Seigneur, vous n'en mangerez rien de cru ni rien de cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu ; vous mangerez la tête, les pieds et les intestins : tout doit être consumé cette nuit-là, et vous n'en réserverez rien pour le lendemain, et s'il en reste quelque chose, on le brûlera, on le réduira en cendre pour en empêcher la profanation. Vous le mangerez avec des pains sans levain et des laitues sauvages. En le mangeant, vous aurez les reins ceints, les pieds chaussés, le bâton à la main comme des voyageurs prêts à partir, et vous le mangerez à la hâte ; car c'est la pâques, c'est-à-dire, le passage du Seigneur. Tout est plein de mystères dans cette célèbre cérémonie ; et il n'y eut jamais une figure de Jésus-Christ immolé pour nous sur la croix, plus expresse et plus significative. *Est enim Phase (id est transitus) Domini.* C'est le passage que le Seigneur a fait faire à son peuple de la captivité où il vivait à un état libre ; de l'Egypte, dans la terre de promission. Il est clair que cette délivrance miraculeuse des Juifs n'était que la figure de la délivrance du genre humain, de la servitude du péché par la mort de Jésus-Christ. Le sang de l'agneau pascal préserva les Hébreux du carnage qui fut fait cette nuit même dans les maisons des Egyptiens : c'est le sang de Jésus-Christ, dit saint Paul, qui nous a délivrés de la colère de son Père. Il est, selon saint Pierre, l'Agneau sans tache et sans souillure, dont le sang nous a sauvés. Lui-même, pour accomplir en sa personne ce qui avait été prédit de lui sous le type de l'agneau pascal, alla à Jérusalem se mettre entre les mains de ses ennemis le dixième jour de la lune, c'est-à-dire, le même jour qu'on devait, selon la loi, se fournir d'un agneau. Il fut immolé le quatorzième jour, et il expira sur la croix à la même heure que

se commençait ce jour-là même l'immolation de l'agneau pascal. On ne lui rompit point les jambes comme on avait coutume de faire à tous ceux qui étaient crucifiés; et cela se fit, dit saint Jean, afin que l'Écriture s'accomplît, qui défendait de briser aucun os de l'agneau pascal : *Nec os illius confringetis* (Exod. 12). On mangeait l'agneau pascal, pour se souvenir, dit l'Écriture, du passage du Seigneur. Nous mangeons Jésus-Christ après l'avoir offert à son Père au sacrifice de la messe, qui est la continuation réelle du Sacrifice de Jésus-Christ sur la croix. Le pain sans levain, c'est-à-dire insipide, et les laitues sauvages et amères avec lesquels l'on mangeait l'agneau pascal, font assez comprendre que la mortification doit toujours accompagner et la sainte Communion et la célébration du divin Sacrifice : c'est un des fruits du souvenir et de la célébration du mystère douloureux de sa Passion.

On lit, après ces deux épîtres, l'histoire de la Passion selon saint Jean; cet Apôtre, ayant été témoin de tout ce qui s'y est passé, assure qu'il dit la vérité, et qu'on doit en croire à son témoignage : *Et qui vidit testimonium perhibuit, et verum est testimonium ejus.*

Tout est frappant, mais tout est incompréhensible dans la Passion de Jésus-Christ, la rage et l'inhumanité des Juifs aussi bien que l'amour et la patience du Sauveur. Qui n'eût pensé que la seule vue de l'état affreux où l'avait réduit la plus barbare des flagellations eût dû assouvir la rage et la fureur de ce peuple cruel contre cet Homme-Dieu qui ne leur avait fait que du bien, et qui en leur faveur avait opéré tant de merveilles? Cependant ce pitoyable objet ne fait qu'irriter leur cruauté; ce sang qui coule de toutes parts allume encore plus leur rage. Le Sauveur n'a pas plus tôt été condamné à la mort contre toute justice, que chacun veut avoir part à l'exécution de cet inique arrêt. Avec quelle barbarie ces furieux se jettent-ils sur ce divin Agneau! On le dépouille : le sang tenait collée à son corps la robe rouge dont on l'avait revêtu par moquerie. On tire avec violence cette robe, et avec elle on emporte sa chair par lambeaux; on lui rend ses habits, afin qu'il fût moins méconnaissable; et quelque affai-

bli, quelque épuisé qu'il soit, on le charge de sa croix sous le poids de laquelle il succombe.

Tout est extraordinaire dans la Passion de Jésus-Christ. Qui s'est jamais avisé, si barbare fût-il, de faire porter à un criminel l'instrument de son supplice ? Qui eût jamais osé charger d'un si pesant fardeau un homme épuisé par tant de tourments, dont un seul était plus que suffisant pour lui ôter la vie ? Mais quelque faible, quelque abattu que soit le Sauveur, il consent à porter sa croix, pour nous faire voir la nécessité indispensable que nous avons tous de porter la nôtre : n'étaient-ce point toutes les nôtres qu'il portait lui seul ? Jésus sort de Jérusalem chargé de sa croix ; il plie, il tombe sur ses genoux à chaque pas ; il lui faut un nouveau miracle pour ne pas expirer sous ce fardeau. On aurait eu pitié d'une bête de charge pliant sous le faix ; mais pour Jésus-Christ on n'a ni compassion, ni sentiment d'humanité ; plus on le voit souffrir, plus on est acharné à lui procurer de nouvelles souffrances. Jésus arrive enfin au lieu destiné à servir d'autel au plus saint de tous les sacrifices. On le dépouille pour la seconde fois, et en tirant avec violence ses habits, on rouvre de nouveau toutes ses plaies. On l'étend sur la croix, et, par un excès de cruauté presque inconnu jusqu'alors aux plus cruels tyrans, on lui perce les pieds et les mains avec de gros clous, qu'on fait entrer à grands coups de marteau jusque dans la croix qui le porte. O Dieu ! il ne faut que déchirer un nerf pour causer d'horribles convulsions ! Quel concours d'affreuses et vives douleurs lorsqu'avec ces énormes clous on fend, on déchire, on perce ces pieds et ces mains qui ne sont qu'un tissu de nerfs, de muscles, de veines et d'artères ! Concevons, s'il est possible, ce que Jésus-Christ souffre ; mais quel tourment, ô mon Dieu ! quel horrible supplice, lorsqu'on lève cette croix et qu'on la laisse tomber lourdement dans le trou creusé pour la recevoir ! Quelle douloureuse secousse à ce corps que son poids entraîne, et qui cependant demeure suspendu par ses plaies ! Oh ! qu'il est vrai de dire que mourir sur la croix, c'est mourir autant de fois qu'on y vit de moments ! et cependant Jésus-Christ passe trois heures dans ce

cruel état ! Ce fut alors, comme dit saint Paul, que le Sauveur des hommes étant attaché à la croix, y attacha avec lui la cédula de notre condamnation pour l'effacer de son sang, et qu'en même temps il désarma les puissances et les principautés, emportant leurs dépouilles, triomphant d'elles en sa personne à la vue de tout le monde : *Delens quod adversus nos erat chirographum decreti quod erat contrarium nobis, affigens illud cruci* (Colos. 2).

Mais du moins, fut-il alors plaint de cette multitude qui était accourue à ce spectacle ? Nullement. A peine le Sauveur est élevé à la vue de tout ce peuple, qu'il est insulté, chargé d'opprobres et d'outrages ; on n'épargne ni malédictions, ni blasphèmes. Quel patient s'est jamais vu chargé d'imprécations et d'injures sur le gibet où il expire ? Si tout est inouï et incroyable à la mort du Sauveur, sa douceur, sa patience et sa charité sont au-dessus de toute expression. Il prie son Père pour ceux qui le font mourir ; il meurt pour eux, et c'est pour eux qu'il demande miséricorde. C'est un Dieu qui souffre et qui meurt, mais qui souffre et qui meurt en Dieu. Une résignation si merveilleuse, une si grande charité touchent un des criminels qui mouraient à ses côtés. Heureuse conversion, mais conversion effrayante ! Eh quoi ! Seigneur, le jour de vos grandes miséricordes, lors même que vous mourez pour l'expiation de tous les crimes et pour le salut de tous les hommes, de deux pécheurs qui avaient différé jusqu'à la mort de se convertir, tous deux à vos côtés, tous deux teints du sang qui coulait de vos plaies, il n'y en a qu'un qui se repent, il n'y en a qu'un qui soit sauvé. O mon Dieu ! qui peut différer jusqu'à la mort sa pénitence, et se flatter de mourir converti ?

La sainte Vierge avait trop de part à ce grand sacrifice, et elle aimait son cher Fils avec trop de tendresse pour l'abandonner dans cette extrémité. Qui peut concevoir la douleur du Fils et de la Mère dans cette cruelle circonstance ? C'est là que la prédiction de Siméon est vérifiée, et que Marie a l'âme transpercée d'un glaive qui lui fait endurer un supplice plus amer que la mort. Enfin au milieu des souffrances, des humiliations, des opprobres dont il est rassasié, le Sauveur, voyant que les arrêts du ciel sont

exécutés, les oracles des Prophètes vérifiés, le grand ouvrage de la rédemption accompli, toutes les dettes des hommes payées à la justice divine, et son amour extrême satisfait, il dit d'une voix mourante : Tout est consommé ; et en même temps baissant la tête, pour achever son sacrifice, il mit son âme comme un dépôt entre les mains de son Père, en lui disant : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains ; et il expire. Il se fit alors un tremblement de terre universel. Le voile qui séparait les deux parties du temple se déchira par le milieu. Ce voile qui se déchire signifie assez clairement que les figures de la loi ancienne sont accomplies, que le ciel nous est ouvert par la mort de Jésus-Christ ; que les ombres de la loi sont dissipées ; que l'ancienne alliance avec le peuple juif est rompue par ce déicide ; que l'intelligence des plus grands mystères de la religion va être donnée au peuple chrétien par les lumières de la foi. Saint Ephrem dit que l'on vit en même temps une colombe sortir du fond du sanctuaire, comme pour annoncer que l'Esprit-Saint abandonnait un temple où Dieu ne devait plus être adoré en esprit et en vérité. Plusieurs tombeaux s'ouvrirent ; mais les corps ne ressuscitèrent qu'après Jésus-Christ, qui le premier devait ressusciter d'entre les morts : *Primogenitus ex mortuis* ; et l'on croit qu'ils montèrent au ciel en corps et en âme avec lui. A la vue de tant de merveilles, les cœurs les plus endurcis se laissèrent toucher, et s'amollirent. Les Juifs se retirèrent en se frappant la poitrine, et détestant leur endurcissement et leur erreur ; et le centurion, c'est-à-dire, l'officier qui était resté avec quelques soldats pour empêcher qu'on n'enlevât le corps de Jésus, selon l'ordre qu'il en avait reçu, frappé de ce spectacle, s'écria : *Vere filius Dei erat iste* : Cet homme était vraiment le Fils de Dieu.

Eh ! Seigneur, que je vous coûte cher ! à quel prix avez-vous racheté mon âme ? O mon divin Sauveur ! puis-je vous voir sur cette croix et ne pas mêler mes larmes avec votre sang ? puis-je me souvenir que ce sont mes péchés qui vous y ont attaché, et n'avoir qu'une faible douleur de mes fautes ? Les cœurs les plus durs se sont enfin amollis à votre mort ; n'y aura-t-il donc que le

mien qui restera insensible ? Non, mon Jésus, je sens déjà l'effet de votre grâce ; il est bien temps que je cède à tant de souffrance et à tant d'amour. Souvenez-vous que vous avez promis que, quand vous seriez élevé sur la croix, vous attireriez tout à vous : me voici, Seigneur, prêt à vous suivre ; accomplissez en moi votre parole, ce cœur ne vous résistera plus ; vous êtes mort pour moi, il est bien juste que du moins je ne vive plus que pour vous.

Tout est plein de mystère dans l'histoire de la Passion, et il n'y a point de circonstance qui ne renferme quelque importante et salutaire instruction. On va tâcher de donner ici le sens moral ou allégorique de certains endroits de cette histoire sacrée, selon l'explication des saints Pères et des plus savants interprètes : ç'a été pour ne pas interrompre le fil de la narration, qu'on a renvoyé ici ces courts et utiles développements.

Quoique l'âme de Jésus-Christ jouit continuellement de la béatitude, et vit Dieu intuitivement, cette vision béatifique n'empêcha pas qu'il ne ressentît véritablement cette tristesse excessive, cette crainte et cet ennui mortel dont parlent les évangélistes. Tous ces mouvements étaient libres, et il les faisait naître lui-même : mais il en voulut sentir toute la rigueur, réservant tout adoucissement pour ceux qui devaient dans la suite souffrir pour l'amour de lui.

Quand le Sauveur dit à son Père, que, s'il était possible, ce calice passât loin de lui, il n'ignorait point que sa mort était résolue dans les décrets éternels de Dieu, il y avait souscrit lui-même volontairement : il ne s'en repent point ; la volonté humaine n'est point ici opposée à la volonté divine. Il laisse seulement paraître la répugnance que tout homme a naturellement des souffrances, et qu'il sentit plus vivement que tout autre ; sa sueur, comme de gouttes de sang coulant jusqu'à terre, en est une grande preuve, et cette cruelle agonie prévient le doute qu'on pouvait avoir, si sa nature divine n'avait pas ôté tout sentiment de douleur à sa nature humaine.

Saint Pierre, voyant qu'on saisissait son divin Maître et qu'on le liait, se laissant aller à son naturel bouillant et à l'ardeur de son

zèle, se saisit d'une épée pour le défendre et voulut frapper un des domestiques du grand-prêtre, nommé Malchus. Celui-ci, esquivant le coup, eut l'oreille coupée ; mais il fut guéri à l'instant par le Sauveur, qui reprit sévèrement saint Pierre d'un zèle mal entendu. Jésus-Christ n'avait pas appris à ses Apôtres à se servir des armes, lui qui leur défendait même de porter des bâtons. Ce fut pour avoir mal interprété les paroles du Sauveur, et pour n'être pas entré dans sa pensée, qu'arriva cette aventure.

Jésus-Christ, après avoir fait souvenir ses Apôtres que pendant qu'il a été avec eux rien ne leur a manqué, qu'ils ont été bien reçus partout, et qu'ils ont eu fort peu à souffrir, les avait avertis que le temps était venu qu'ils manqueraient de tout, et qu'ils seraient persécutés de tout le monde. Pour leur faire comprendre cet état de persécution où ils vont se trouver, il se sert à son ordinaire d'une manière de parler allégorique et figurée ; il leur représente ce qui arrive dans un temps de disette et de guerre. Alors on fait provision de vivres et d'argent, et l'on ne marche pas sans armes. *Quand je vous ai envoyés*, leur dit-il, *sans bourse, sans sac et sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose ?* De rien, lui dirent-ils. Mais voici le moment où il va vous arriver ce qui arrive en un temps de disette et de guerre, où l'on remplit sa bourse d'argent pour faire des provisions ; où, si l'on manque de sacs, on en cherche pour les remplir de grains ; où on vend jusqu'à son manteau pour en acheter une épée afin de se défendre. Pour vous, vous allez vous trouver bientôt dans des temps aussi fâcheux ; vous auriez besoin des mêmes précautions, si votre ressource n'était que dans les secours humains ; mais c'est moi qui serai tout votre appui et votre unique recours ; et aussi vous n'avez pas besoin de faire les mêmes préparatifs contre ces temps de persécution. Jésus-Christ ne fait donc pas ici un commandement à ses disciples de se pourvoir d'armes et d'argent ; il les avertit seulement des misères et des dangers auxquels ils seront exposés dans la suite. Les Apôtres, n'étant pas entrés dans la pensée du Sauveur, prirent trop à la lettre ce qu'il venait de leur dire ; c'est ce qui leur fit répondre qu'ils avaient trouvé deux

épées. Le Fils de Dieu, connaissant qu'ils n'auraient l'intelligence de ces vérités qu'après sa résurrection, ne jugea pas à propos de leur donner un plus grand éclaircissement, dont ils n'étaient pas encore capables; il se contenta de leur dire : *C'est assez*. Vous comprendrez dans quelque temps que les seules armes dont vous devrez vous servir dans les persécutions sont la douceur, la confiance en moi et la patience.

Après toutes les humiliations auxquelles le Sauveur s'est volontairement livré, on ne doit pas être surpris qu'il ait bien voulu recevoir de la consolation d'un Ange. Il se proposait d'apprendre à tous les fidèles, par son exemple, à vaincre leurs répugnances, et à attendre de Dieu tout secours dans leurs peines. Il ne les ignore pas ces peines, et il est attentif à nous secourir. Il est prêt à nous envoyer ses Anges remplir à notre égard le même office que celui qui vint le consoler durant sa tristesse mortelle.

Le Sauveur, voulant nous faire comprendre dans quelle amertume et dans quel excès de douleurs il était plongé, s'écria, un moment avant que d'expirer : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? Cette plainte n'est ni l'effet de la défiance, ni une doléance de l'injustice de son châtement : ce serait un blasphème de dire que le Sauveur s'est plaint à son Père de l'avoir traité si cruellement, lui qui était l'innocence même. Jésus-Christ n'a rien souffert qu'il ne l'ait souffert volontairement. Il s'était chargé librement de nos péchés, il en a voulu subir librement toute la peine : *Qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem*. C'est bien de son propre choix qu'il a préféré la mort la plus douloureuse et la plus ignominieuse, à une vie douce, et à une délicieuse prospérité. Ces paroles sont un témoignage des douleurs excessives dans lesquelles il expirait en satisfaction de nos péchés. Il voulait déclarer lui-même l'excès des tourments qu'il souffrait, et dont la rigueur n'était adoucie par aucun miracle, pour nous faire mieux comprendre la sévérité des jugements de Dieu et ce que lui coûtait l'ouvrage de notre rédemption. On peut dire encore que c'est ici plutôt une prière qu'une plainte que Jésus-Christ fait à son Père :

Deus meus, Deus meus : Mon Dieu, mon Dieu, faites connaître à tous les hommes pourquoi vous m'avez livré et abandonné à de si horribles tourments, à une mort aussi douloureuse que pleine d'ignominie : *Ut quid dereliquisti me ?* Faites connaître à tous les hommes pourquoi vous me traitez avec tant de rigueur ; montrez-leur que c'est à cause de leurs péchés dont je me suis volontairement chargé. Ah ! si la seule apparence de péché, le seul titre de caution vous obligent à exiger de moi qui suis votre Fils bien-aimé en qui vous trouvez toutes vos complaisances, une satisfaction si rigoureuse, que sera-ce lorsque vous leur en demanderez compte à eux-mêmes ? *Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?* Si l'on traite ainsi le bois vert plein de suc et sans défaut, que ne fera-t-on point au bois sec ? Cette expression *ut quid* semble autoriser cette dernière interprétation, qui est une des plus littérales, et qui approche du sens que donne à ces paroles saint Cyprien.

Quelques saints Pères ont cru que le Fils de Dieu, avant que d'expirer, voulut autoriser et accomplir la prophétie de David, en se servant lui-même des premières paroles du psaume 21, qui, tout entier, s'applique à ses souffrances et à sa mort : *Deus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti, longe à salute mea verba delictorum meorum ?* Mon Dieu, mon Dieu, considérez l'état où je suis ; pourquoi m'avez-vous abandonné à la rage de mes ennemis ? Ce sont les péchés dont j'ai voulu me charger qui vous obligent à me traiter avec tant de rigueur.

L'Eglise en ce jour, à l'exemple de Jésus-Christ, prie solennellement pour tous les hommes, pour ses enfants, aussi bien que pour ses plus grands ennemis. Les oraisons qu'elle récite à ce sujet sont appelées solennelles ou sacerdotales ; elles sont toutes précédées d'une génuflexion (excepté celle qui est pour les Juifs), afin de les rendre plus efficaces par cet acte d'une profonde humilité. La première de ces oraisons est pour l'Eglise en général ; la seconde pour le Pape, qui en est le chef visible ; la troisième pour les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, et tous les autres ordres de clercs inférieurs, les confesseurs de la foi, les

vierges, les veuves, et pour tout le peuple de Dieu ; la quatrième, pour le roi ou pour le souverain du pays où l'on est ; la cinquième, pour les catéchumènes, pour ceux qu'on disposait au Baptême ; la sixième est pour demander à Dieu qu'il purge le monde de toutes les erreurs ; qu'il préserve son peuple des maladies, de la famine et de tous les autres fléaux ; qu'il rende la liberté aux esclaves et aux prisonniers ; qu'il assiste les voyageurs ; qu'il rende la santé aux malades, et fasse arriver heureusement au port tous ceux qui sont sur la mer : rien ne montre mieux les entrailles de tendresse et de charité de l'Eglise notre bonne Mère ; la septième est pour les hérétiques et les schismatiques, afin que Dieu daigne dissiper les ténèbres de leur esprit et de leur cœur, et leur ouvrir les yeux pour retourner dans le sein de l'Eglise ; la huitième est pour les Juifs perfides, elle demande à Dieu de leur ôter ce voile épais qui les rend aveugles et obstinés, et de leur faire enfin reconnaître pour leur divin Sauveur, Jésus-Christ qu'ils ont refusé de recevoir : cette oraison est la seule où l'on ne fléchisse pas le genou à cause de l'impiété de ce peuple, qui le fléchissait par dérision devant Jésus-Christ en l'outrageant, et le traitant de roi de théâtre ; la neuvième et dernière est pour les païens : on prie le Seigneur de détruire par tout l'univers ce reste de paganisme qui damne tant de malheureux peuples, que le démon tient encore dans ses liens.

Après la lecture des deux prophéties et de l'histoire de la Passion du Sauveur, en quoi consiste la première partie de l'office, après les oraisons solennelles qui en font la seconde, vient l'adoration de la croix, qui fait la troisième partie de l'office de ce jour. Le prêtre, tenant la croix voilée entre ses mains, en découvre une partie au coin de l'autel, une autre un peu plus avant ; et enfin étant arrivé au milieu de l'autel, il la découvre entièrement, disant à chaque fois : *Ecce lignum crucis in quo salus mundi pependit* ; et l'on répond : *Venite, adoremus* : Voici le bois de la croix sur lequel a été attaché le salut du monde ; venez, adorons-le. Cette sainte cérémonie de découvrir la croix en trois endroits différents, dit l'abbé Rupert, signifie que le mystère de la croix, qui a été un scandale à l'égard des Juifs, une folie à l'égard des Gentils, mais

qui est la force et la sagesse de Dieu à l'égard des chrétiens, nous a été révélé après avoir été caché durant tant de siècles, et que cet adorable mystère n'a été prêché d'abord que dans un coin de la Judée, ensuite publiquement dans tout le pays, et puis par toute la terre. Dans l'adoration solennelle de la croix, on fait trois génuflexions, pour réparer par ces trois actes de religion les trois mépris insignes, et pour ainsi parler, les trois solennelles dérisions, les trois affronts qu'on fit à Jésus-Christ chez Caïphe, où il fut traité comme un faux prophète et un insigne séducteur ; dans le prétoire et à la cour d'Hérode, où il fut regardé comme un roi imaginaire et un insensé ; enfin sur le Calvaire, où il fut crucifié comme le plus scélérat de tous les imposteurs, qui avait été assez téméraire pour s'attribuer l'auguste qualité de Messie, de Fils de Dieu et de Sauveur : *Vah ! qui destruis templum Dei, si Filius Dei es, descende de cruce. Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.*

Le terme d'adoration de la croix est commun aux Grecs et aux Latins dès les premiers siècles du christianisme, et ce n'est que depuis la naissance des nouvelles hérésies que les ennemis de l'Eglise ont affecté d'en être scandalisés. Tous les fidèles savent, à n'en pas douter, que le culte suprême n'est dû qu'à Dieu seul, et que ce n'est jamais que Jésus-Christ qu'on adore quand on se prosterne devant la croix sur laquelle il a été cloué. C'est ce Corps adorable, uni hypostatiquement à la Divinité, c'est ce Sang précieux dont cette croix a été teinte, qui fait le principal objet de notre culte. Ce serait une idolâtrie que de le rapporter au bois en lui-même et séparé de Jésus-Christ ; car ce bois n'est point Dieu, et Dieu seul doit être l'objet de notre adoration. Lorsque l'Eglise dit aujourd'hui, en montrant la croix à tout le peuple : *Venite, adoremus* : Venez, adorons ; lorsqu'elle chante : *Tuam crucem adoramus, Domine* : Nous adorons votre croix, Seigneur ; par ces paroles, l'Eglise ne prétend adorer du culte de latrie que Jésus-Christ qui y est attaché pour notre salut ; elle s'est assez expliquée sur ce sujet en toute occasion, et lui attribuer une autre doctrine sur ce point, c'est ou ignorance, ou malignité, et toujours une

calomnie atroce. Ces paroles donc : *Ecce lignum crucis in quo salus mundi pependit, venite, adoremus*, n'ont d'autre signification que celles-ci : Prosternons-nous devant la croix pour adorer Jésus-Christ, qui y a été attaché pour la rédemption du monde. A la vérité, le terme *adorer*, dans notre langue, paraît consacré pour signifier communément l'honneur et le culte souverain qui ne sont dus qu'à Dieu : mais en latin, comme en hébreu et en grec, il a une signification plus étendue. Il signifie en général, se prosterner et marquer son respect, ce qui convient à d'autres qu'à Dieu ; car on se prosterne tous les jours par respect devant les hommes, sans les adorer ; l'Écriture sainte nous en fournit plusieurs exemples. Ce n'est donc pas par le mot *d'adorer*, qui peut avoir plusieurs sens, qu'il faut juger de la foi de l'Église, quand on le trouve dans les prières publiques, mais par le sens que l'Église y donne, et par la déclaration solennelle qu'elle fait de sa croyance. Or, l'Église a toujours protesté qu'elle n'adorait que Dieu seul.

On ne doute point que l'adoration de la croix, le vendredi saint, ne soit de tradition apostolique. Les Pères de la première antiquité, et des conciles très-anciens en parlent comme d'une cérémonie de piété établie dans toute l'Église. *Lignum venerabilis crucis*, dit le diacre Rustique, *omnis per totum mundum ecclesia absque ulla contradictione adorat*. C'est une pratique établie et reçue partout, d'adorer la croix du Sauveur. C'était un des reproches que Julien l'apostat faisait aux chrétiens. Tertullien, Minutius Félix, saint Cyrille d'Alexandrie, disent que les païens accusaient les chrétiens d'être les adorateurs de la croix ; et l'on trouve des preuves certaines de la tradition sur ce point, dans saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Léon, saint Grégoire, Théodoret, et dans un grand nombre d'autres Pères. C'est avec les sentiments les plus ardents et les plus sincères de religion, de respect, d'amour et de contrition que nous devons aujourd'hui faire adorer la croix et baiser les plaies sacrées de Notre-Seigneur ; n'oublions pas que c'est nous qui les lui avons faites, et qu'il ne les conserve que comme des marques éternelles de l'excès de son affection pour nous.

En plusieurs églises, on était nu-pieds pendant tout l'office du

vendredi saint, et non-seulement les prêtres, les moines et tout le clergé, mais encore le peuple. *Officio intererunt nudis pedibus*, dit Lanfranc dans ses statuts. Cet usage se conserva dans l'Eglise de Lyon.

La reconnaissance des chrétiens leur a fait rechercher et garder avec soin les instruments de la Passion, dont il convient de dire ici quelques mots.

Du bois de la Vraie Croix.

Après l'entière défaite de Licinius, empereur d'Orient, Constantin-le-Grand, premier empereur chrétien, se voyant seul maître des deux empires, excité par le zèle de sainte Hélène, sa mère, mit tous ses soins à faire fleurir la véritable religion, en détruisant les malheureux restes du paganisme. Il donna ordre de détruire ce monument d'impiété élevé sur le calvaire et d'y bâtir une église si magnifique, qu'elle surpassât les plus superbes édifices des autres villes.

L'impératrice sainte Hélène voulut se charger elle-même de ce grand et pieux ouvrage. Occupée depuis longtemps aux œuvres de piété, et à tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de la religion, quoiqu'agée alors de près de quatre-vingts ans, elle vint à Jérusalem, résolue de mettre tout en œuvre pour trouver la croix du Sauveur, sans se rebuter des obstacles qui paraissaient insurmontables : car, comme dit Sozomène, les Gentils, en haine du nom chrétien, avaient fait tous leurs efforts, et mis en usage toute leur industrie pour abolir même la mémoire du lieu où la croix avait été enterrée, et où était le saint sépulcre. Sainte Hélène commença par faire abattre l'idole et le temple ; on en ôta ensuite les terres, et, sur l'avis d'une ancienne tradition, elle fit creuser si avant que l'on découvrit enfin le saint sépulcre, auprès duquel on trouva trois croix de même grandeur et de même forme, sans qu'on pût bien discerner quelle était celle du Sauveur. Le titre où Pilate avait écrit ces mots : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*, avait été arraché et jeté parmi ces croix, ce qui fai-

sait assez voir que l'une des trois était celle qu'on cherchait; mais il ne fut jamais possible de la reconnaître.

Dans cette perplexité, l'impératrice consulta saint Macaire, évêque de Jérusalem; il fut d'avis qu'on fit toucher ces trois croix à des malades, ne doutant point que Dieu ne déclarât, par un miracle, laquelle des trois était la véritable croix du Sauveur. Cet expédient fut approuvé: on les appliqua sur une dame de qualité, qui était à l'agonie; les deux premières n'opèrent rien; mais à peine la malade eut touché la troisième, qu'elle fut guérie sur-le-champ, en présence d'une foule de peuple témoin du miracle. Pour s'assurer encore davantage de la vérité, on mit sur un corps mort ces trois croix, et la seule qui avait déjà guéri la malade, ressuscita le mort; dès lors on rendit à ce bois sacré le culte qui lui était dû. L'impératrice sainte Hélène fit bâtir une magnifique église à l'endroit où la croix avait été trouvée; elle y remit la moitié de ce bois sacré, qu'elle fit enchâsser richement, et elle apporta l'autre moitié à l'empereur Constantin son fils, qui reçut ce présent précieux avec une vénération profonde. Il en conserva une portion à Constantinople, et envoya l'autre à Rome; il la déposa dans la magnifique église qu'il fit bâtir exprès, et qui fut appelée l'église de Sainte-Croix de Jérusalem.

Saint Cyrille, qui fut évêque de Jérusalem vingt-quatre ans après saint Macaire, assure que l'univers se trouva en peu de temps rempli de morceaux de la portion de la croix qui était à Jérusalem, parce que ses prédécesseurs depuis saint Macaire, et lui-même, en donnaient des parcelles aux pèlerins de qualité qui y venaient de toutes les parties du monde révéler ce bois sacré; et le même Père ajoute, comme témoin oculaire, que cette portion de la croix, chose miraculeuse, ne diminuait point par la distribution qu'on en faisait. Saint Paulin, qui vivait en 425, dit que cette vertu miraculeuse de ce bois sacré, qui tout mort et desséché qu'il était, semblait se reproduire encore comme s'il eût été vivant, lui avait été communiquée par l'attouchement de cette chair divine, qui ayant souffert la mort, l'a vaincue par une résurrection glorieuse. Cette croix toute sèche et n'ayant plus rien de végétal,

semble encore vivre et se nourrir ; de sorte que depuis ce temps-là, ajoute ce Saint, quoique coupée en un nombre infini de parcelles pour satisfaire à la dévotion des fidèles, elle ne diminue point ; et quoique tant de gens en aient des morceaux, on dirait qu'on n'y a point touché, et elle paraît toujours tout entière. C'est ainsi que parle saint Paulin de ce miracle de la croix, dans l'épître 11 à Sévère.

Nous avons raconté, au 14 septembre, pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, comment l'empereur Héraclius recouvra, sur les Perses, la vraie Croix qu'il rapporta en triomphe à Jérusalem, en 628. Cette portion de la croix fut transportée quelques années après à Constantinople, pour être mise à couvert des insultes des infidèles. Les empereurs ne croyaient pas pouvoir faire un plus riche présent que de donner aux princes étrangers quelques parcelles de ce bois sacré : l'empereur Justin le Jeune avait envoyé, dès l'an 569, à sainte Radegonde, une partie de celui qu'on gardait à Constantinople, elle le fit enfermer dans un riche reliquaire, et elle le mit dans la célèbre abbaye, dite, pour cela, de Sainte-Croix, qu'elle fit bâtir à Poitiers, et dans laquelle elle finit saintement sa vie, l'an 587. Ce fut à l'occasion de cette précieuse relique que Fortunat de Poitiers composa les deux hymnes dont l'Eglise se sert encore aujourd'hui dans les solennités et dans les offices de la semaine sainte, et qui commencent par ces mots : *Vexilla Regis, et Pange lingua, gloriosi lauream certaminis*. Les empereurs continuèrent depuis d'en faire des présents, jusqu'à ce qu'enfin ce qui en restait ayant été transporté à Venise, fut donné au roi saint Louis, apporté en France l'an 1241, et mis l'année suivante, avec la couronne d'épines du Sauveur, dans la chapelle du son palais qu'il venait de faire bâtir, et qui fut appelée depuis la Sainte-Chapelle.

Une autre portion très-considérable du bois sacré de la croix, donnée à son grand-père Philippe-Auguste, par Baudouin, premier du nom, empereur de Constantinople, l'an 1205, avait été déposée dans l'abbaye de Saint-Denis ; de sorte qu'avec ce qui s'en était déjà répandu dans les églises et les monastères du royaume,

on peut dire que la plus grande partie de la vraie Croix se trouve en France.

Des clous sacrés, de la sainte couronne d'épines, du titre de la croix, de l'éponge qui fut présentée à Jésus-Christ sur la croix.

Avec la croix du Sauveur du monde, on trouva encore les clous sacrés qui avaient percé ses mains et ses pieds ; il fut aisé de les distinguer de ceux qui avaient servi au crucifiement des deux larrons, parce que ceux-ci avaient été mangés par la rouille, au lieu que ceux du Sauveur s'étaient miraculeusement conservés, et paraissaient tout neufs. Sainte Héléne fit tout le cas qu'elle devait d'une si précieuse relique ; elle en envoya deux à l'empereur Constantin son fils, pour être employés à former le mors de la bride de son cheval. Saint Grégoire de Tours, après saint Ambroise, Théodoret et quelques autres Pères appliquent à cette circonstance, ce verset 20 du quatorzième chapitre du Prophète Zacharie : *In die illa erit quod super frenum equi est, sanctum Domino* : En ce jour-là, ce qui sert de mors à la bride du cheval, sera saint et consacré au Seigneur. Un de ces saints clous se garde à Carpentras, ville épiscopale du Comtat Venaissin ; et cette précieuse relique fait l'objet d'une fête particulière dans cette ville, sous le titre du saint Mors ou saint Clou : l'autre se voit à Milan, dans la grande église, qui s'appelle le dôme de Milan, où il fut transféré avec beaucoup de solennité par saint Charles. Sainte Héléne fit enchâsser le troisième dans le diadème de son fils Constantin ; et saint Ambroise dit que le quatrième fut jeté dans la mer Adriatique par ordre de cette princesse, pour apaiser une furieuse tempête qui allait tout engloutir. On assure que ce clou ne fut pas perdu, mais qu'il revint sur l'eau comme autrefois la hache du Prophète Elisée, ce qui le rendit encore plus précieux à tout le monde ; et l'on croit que c'est lui qu'on garde à Paris, dans la Sainte-Chapelle, ou dans l'église de Saint-Denis. Sainte Héléne fit encore présent quelque temps après, à l'église de Rome, dite de Sainte-Croix de Jérusalem, de celui qui avait été mis au casque

ou diadème de l'empereur ; et s'il s'en trouve ailleurs, il n'y a point de doute que ce ne soit des clous mêlés de la limaille des véritables clous du Sauveur, lesquels, par ce mélange, ne sont pas moins dignes de notre culte.

La couronne d'épines, consacrée par le sang du Sauveur, a toujours été regardée avec raison comme une des plus précieuses reliques ; ce trésor avait été transporté à Constantinople apparemment par le grand Constantin, qui n'oubliait rien pour enrichir sa nouvelle ville impériale. On l'y voyait encore du temps des empereurs français, au commencement du treizième siècle. La nécessité de leurs affaires les ayant réduits à engager ce qu'ils avaient de plus précieux afin de se défendre contre les Grecs, la sainte couronne fut engagée à des Vénitiens pour des sommes considérables qu'ils avaient prêtées. L'empereur l'ayant offerte à saint Louis en pur don, le saint roi l'accepta avec grand plaisir, envoya dégager la relique que l'on avait déjà transportée à Venise, paya les dettes de Constantinople, et fit encore d'autres dons en argent, par reconnaissance pour un présent si précieux. La couronne fut apportée en France l'an 1239 ; le roi l'alla recevoir à cinq lieues de Sens, suivi du clergé et de toute la cour : la cérémonie s'en fit avec une pompe aussi magnifique que religieuse ; on la déposa d'abord dans la chapelle de Saint-Nicolas, d'où elle fut transportée deux ans après dans la Sainte-Chapelle. Il s'est fait depuis une grande distribution des épines de cette couronne sacrée, avec l'agrément de nos rois, en faveur de plusieurs églises, non-seulement de France, mais encore des autres royaumes. La Sainte-Chapelle de Paris fut dédiée sous le titre de la *Sainte-Couronne-d'Epines*, l'an 1248 ; et l'on renouvelle la fête de sa dédicace, tous les ans, le 26 avril. On célèbre aussi la fête de sa translation de Venise à Paris sous saint Louis, le 11 août, chaque année. Pour ce qui est du titre où était écrit : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*, on sait que sainte Hélène l'envoya à Rome, et qu'il fut mis dans l'Eglise de Sainte-Croix de Jérusalem, où il est gardé avec vénération ; et s'il s'en trouve quelques-uns en d'autres églises, ce ne peuvent être que des copies du véritable qui fut trouvé à Jérusalem.

L'éponge qui fut présentée à Jésus-Christ mourant, a été regardée par tous les fidèles comme un objet digne de vénération : elle avait été conservée plusieurs siècles dans l'église du Saint-Sépulchre à Jérusalem ; mais cette ville ayant été prise et pillée par les Perses l'an 614, cette précieuse relique fut portée à Constantinople le 14 du mois de septembre de la même année. Une partie fut depuis envoyée à Rome, et déposée dans l'église de Saint-Jean-de-Lafran, où on la montre encore aujourd'hui, et l'autre partie ayant été engagée aux Vénitiens avec la sainte couronne, fut rapportée à Paris par saint Louis, et mise avec les autres reliques dans la Sainte-Chapelle. On garde à Rome, dans l'église du Vatican, la lance dont Jésus-Christ eut le côté percé après sa mort sur la croix ; on la montre solennellement au peuple le soir du vendredi saint.

*Des saints suaires qui ont servi à ensevelir le corps adorable de
Jésus-Christ*

Les Évangélistes disent tous quatre que le corps adorable de Jésus-Christ ayant été détaché de la croix après sa mort, fut enveloppé de linges fort propres. Saint-Marc dit que saint Joseph d'Arimathie acheta pour cela un linceul tout neuf, dans lequel ce précieux corps fut enveloppé avant que d'être mis dans le sépulchre.

La manière d'ensevelir chez les Juifs, était de couvrir le visage d'un linge qui descendait de la tête aux pieds, et ensuite d'envelopper tout le corps d'un ou de plusieurs draps, qu'on serrait avec des bandes : on appelait indifféremment tous ces linges ou draps dans lesquels on ensevelissait les morts, suaires, quoique ce mot signifie principalement le linge qu'on mettait sur le visage, comme pour essuyer la sueur froide qui accompagne ordinairement la mort.

Saint Jean marque qu'il y avait plusieurs linges qui enveloppaient le corps du Sauveur, et il ajoute que saint Pierre étant allé au sépulchre le jour de la résurrection, vit les linges qui y étaient et le suaire plié, et mis dans un endroit séparé ; et c'est ce que

saint Jean vit aussi lui-même dans le sépulcre dès qu'il y fut entré. Dieu n'a pas permis que ces précieuses reliques se soient perdues ; tous ces saints suaires sur lesquels l'image du visage et du corps de Jésus-Christ sont miraculeusement imprimés, se conservent depuis plus de dix-sept cents ans, aussi entiers que lorsqu'ils furent employés à envelopper le corps adorable du Sauveur du monde.

Les plus célèbres des saints suaires qui portent l'empreinte du corps de Jésus-Christ, sont celui de Besançon en Franche-Comté, et celui de Turin en Piémont ; dans l'un et dans l'autre, l'image du Sauveur est d'environ cinq pieds de long, ce qui fait voir que Jésus-Christ était d'une taille au-dessus de la médiocre. Celui de Besançon est d'une toile fort fine, formé de deux pièces cousues fort délicatement ; il a environ huit pieds de long, et pour le moins cinq de large. L'image du corps adorable de Jésus-Christ y est imprimée au naturel depuis les pieds jusqu'à la tête ; tous les traits de son visage y sont marqués, et toutes les traces de sa Passion y sont empreintes : on y voit la plaie du côté, celles des pieds et des mains, et toutes les cicatrices de ce corps sacré déchiré par tant de coups de fouets, qu'ils ne faisaient plus qu'une plaie. On dit que la couleur n'en est pas si vive, ni les traits si distingués que sur le saint suaire de Turin ; ce qui prouve qu'il était immédiatement sur le corps tout ensanglanté du Sauveur, qui ayant été oint de l'extrait de plusieurs aromates, ne devait avoir que des traits moins distingués. Le corps est étendu tout de son long dans tous les deux, ainsi que les bras, mais les mains sont croisées. Un des plus savants écrivains (*Chifflet, de Lint. sepulcr.*) du siècle passé, croit avec raison que le suaire de Besançon est celui qui, selon saint Jean, a couvert la tête de Jésus-Christ, et que saint Pierre et lui avaient trouvé plié séparément des autres linceuls, dans le sépulcre, le jour de la résurrection de leur divin Maître. La forme de ce saint suaire, sa longueur, qui ne pouvait couvrir cet adorable corps que sur le devant, autorisent cette opinion, et font croire que c'est-là le véritable suaire qui était immédiatement sur le corps adorable de Jésus-Christ, et le linceul qui enveloppait tout le corps devant et derrière, serré par des bandes, paraît être celui qu'on conserve à Turin.

La première de ces deux reliques se garde avec beaucoup de soin et de vénération dans la célèbre église de Besançon depuis plus de cinq cents ans ; on ne sait point en quelle année, ni par qui elle y a été apportée. L'incendie qui brûla entièrement l'église de Saint-Etienne, avec les archives, l'an 1349, a privé la postérité de l'histoire de cette illustre relique : tout ce qu'on en sait, par une ancienne tradition, c'est que le saint suaire fut apporté de la Palestine à Besançon vers la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, époque où finit la première croisade sous Godefroy de Bouillon.

Le vénérable Bède, qui vivait sur la fin du septième siècle, et au commencement du huitième dans le livre qu'il a écrit sur les Lieux saints (*De Locis sanctis*, cap. 5), dit que le suaire qui avait été immédiatement sur le corps du Sauveur après sa mort, étant tombé entre les mains d'un Juif qui s'était converti à la foi par la prédication des Apôtres, reçut, par la possession de ce précieux dépôt, les mêmes bénédictions du ciel qu'Obedom en gardant l'arche dans sa maison. Tout y prospérait depuis que le saint suaire y était entré, et en peu de temps il se vit l'un des plus opulents de la Palestine. Peu de temps avant sa mort, voulant faire le partage de ses biens entre ses enfants, il donna à choisir à l'aîné, ou tout ce qu'il possédait, ou le saint suaire qu'il regardait comme la véritable cause de sa fortune. L'aîné choisit d'abord tous ses grands biens, et le partage du plus jeune fut le saint suaire ; mais quelque inégal que parût aux yeux cet héritage, on vit bientôt que ce dernier avait eu la meilleure part ; tous les grands biens de l'aîné s'évanouirent en peu de temps entre ses mains, au lieu que l'abondance croissait tous les jours chez son frère. Cette suite de prospérités qui persévérait depuis plusieurs siècles, attira bien des envieux à cette famille fortunée. Mais les Sarrasins s'étant rendu maîtres des Lieux saints, et apprenant la vertu miraculeuse de ce dépôt sacré, voulurent le leur enlever. La cause fut portée au tribunal de Mauvias, roi des Sarrasins ; celui-ci pour terminer toutes ces disputes, fit allumer un grand feu, et en présence d'un peuple infini d'infidèles et de chrétiens, y fit jeter le saint suaire ;

mais le Seigneur qui voulait nous le conserver, ne permit pas qu'il pérît ; on le vit, après être resté quelques moments au milieu du feu sans être endommagé, s'élever tout à coup en l'air, et, à la vue de tout le monde, il alla se déposer entre les mains d'un chrétien qui se trouvait dans la foule, à qui le roi des Sarrasins le laissa. Depuis ce miracle, cette précieuse relique fut en singulière vénération dans tout l'Orient. *Missum ergo in ignem sudarium, dit le saint historien, veloci raptu effugiens evolat, et summo in aère diutissimè quasi ludendo volitans, ad ultimum, cunctis utrinque intuentibus, sese leniter in cujusdam de christiana plebe sinum deposuit ; quod manè mox totus populus summa veneratione salutabat, et osculatur : habet autem longitudinis pedes octo.* Ce sont jusqu'ici les propres paroles du vénérable Bède, qui, comme il le dit lui-même, avait appris cette histoire de la bouche de l'évêque Arnulphe qui, ayant fait le pèlerinage de la Terre Sainte, s'y était trouvé presque dans le même temps que ce miracle était arrivé. Le saint suaire de Besançon, ayant huit pieds comme celui dont parle le vénérable Bède, c'est une grande raison de croire que c'est le même, cité par ce savant homme qu'on regarde comme un Père de l'Eglise : le saint suaire de Turin a douze pieds de long.

L'an 1349, l'église de Saint-Etienne de Besançon ayant été brûlée, on ne douta point que le saint suaire n'eût été consumé par les flammes avec tout le trésor. Cependant, quelques années après, on aperçut toutes les nuits une lumière miraculeuse sur un endroit des ruines ; on fouilla, et on y trouva le saint suaire dans la cassette où on le gardait, sans qu'il eût été endommagé ni par le feu ni par les décombres. Cependant quelque frappantes que fussent toutes les circonstances de ce prodige, on ne laissa pas de craindre qu'il n'y eût de la supercherie, et qu'on eût supposé un nouveau suaire au véritable. On fit examiner scrupuleusement la toile par d'habiles connaisseurs, et l'empreinte du corps du Sauveur par des peintres, qui assurèrent tous avec serment que la toile était d'un tissu et d'une qualité inconnue à l'art, et que la peinture n'avait point eu de part à cette image merveilleuse : c'est ce qu'on apprend d'une tradition respectable par son ancienneté, et confirmée par un

manuscrit fort ancien de l'église Saint-Jacques de Reims, lequel, après avoir exalté le bonheur de l'église de Besançon, ajoute que cette précieuse relique avait été perdue durant quelque temps ; mais ayant été enfin retrouvée, on est convaincu que ce suaire sacré est celui qui avait été sur le corps de Jésus-Christ. Depuis, la vénération pour cette auguste relique s'accrut tous les jours ; on vit venir dès lors, comme on le voit encore aujourd'hui, les peuples de toutes parts pour rendre à ce monument sacré de notre rédemption le culte qui lui est dû ; et l'on peut dire que cette piété des fidèles n'est jamais infructueuse. Qu'on attribue, si l'on veut, à la foi des fidèles les miracles que cette sainte relique a opérés jusqu'ici, il en est un qui subsiste depuis plusieurs siècles, et qu'on peut appeler un miracle visible et permanent. Quoique la toile du suaire soit extrêmement fine, et qu'elle soit pliée en une infinité de plis et de replis, elle est aussi entière cependant, et aussi neuve, après ce grand nombre d'années, que si elle sortait des mains de l'ouvrier, tandis que les étoffes qui l'entourent s'usent et se déchirent, et ont besoin d'être renouvelées après un certain nombre d'années. Ne peut-on pas dire que cette intégrité est un miracle permanent qui confond la malice la plus incrédule, et qui est à l'épreuve de la critique la plus exigeante.

Le saint suaire qu'on garde à Turin avec beaucoup de dévotion paraît être le drap ou linceul dont le corps adorable de Jésus-Christ a été enveloppé d'abord après sa mort, dès qu'on l'eut détaché de la croix, et qui prenant depuis les talons, et passant par-dessus la tête, descendait jusqu'aux pieds : on y voit l'image du corps de Jésus-Christ, empreinte comme dans celui de Besançon ; ce sont les mêmes proportions, la même posture et les mêmes traits, avec cette seule différence que celui de Besançon ne représente que le corps par devant, et celui de Turin représente toute la figure du corps adorable de Jésus-Christ et par devant et par derrière. La toile de celui-ci ne paraît pas si fine que celle de celui-là, parce que le suaire qui couvrait immédiatement le corps par devant, était toujours plus fin que le linceul qui était par-dessus, et qui enveloppait tout le corps qu'on serrait ensuite par des bandes. Les cou-

leurs de l'image imprimée sur le saint suaire de Turin sont plus vives, et toutes les cicatrices de ce corps adorable sont mieux marquées que dans celui de Besançon. La raison en est claire : Joseph d'Arimathie ayant obtenu de Pilate la permission de détacher de la croix le corps de Jésus-Christ, dès qu'il l'eut descendu, il l'enveloppa dans un linceul, dit l'Évangile : *Depositum involvit sindone* (Luc. 23). Comme les plaies étaient encore toutes ouvertes, et le sang tout frais, l'empreinte qui se fit miraculeusement sur ce drap, dut être plus vive, la couleur des plaies et du sang plus haute, et les traits mieux imprimés. Avant que de le mettre dans le sépulcre, on voulut, selon l'usage du pays, l'embaumer ; dès qu'on l'eut oint de l'extrait de plusieurs aromates, on mit sur le corps un suaire qui descendait seulement depuis la tête jusqu'aux pieds, par devant, et on enveloppa ensuite tout le corps du premier linceul, qui prenait depuis les talons jusqu'aux pieds, en passant sur la tête, et qu'on serra par des bandes. Pendant cet intervalle, le corps s'étant refroidi, le sang s'étant caillé, les plaies s'étaient rétrécies ; et voilà ce qui fit que dans le suaire qui fut appliqué par devant sur le corps embaumé, les plaies ou cicatrices paraissent moins larges, le sang passé et déteint, et tous les traits du corps moins marqués ; mais la mesure, l'attitude et toutes les proportions du corps se trouvent parfaitement les mêmes dans les deux suaires, et de l'aveu des plus habiles peintres qui les ont scrupuleusement examinés, l'art et le pinceau n'ont point eu de part à la sainte image qu'ils représentent et dont Dieu a voulu manifester l'authenticité par les miracles qu'ils ont opérés.

On ne doit pas être surpris si dans les premiers siècles, temps de troubles et de persécutions, on a négligé l'histoire de ces précieuses reliques, aussi est-il presque impossible de savoir par quelles voies elles ont été conservées et transmises jusqu'à nous. Ce qu'il y a de certain, comme on a déjà dit à l'occasion du saint suaire de Besançon, c'est que celui de Turin nous est venu de la Palestine, Dieu ayant voulu que ces dépouilles sacrées y demeurassent entre les mains des chrétiens, jusqu'à ce que, par une disposition impénétrable de la divine Providence, tout l'Orient, par un secret ju-

gement de Dieu, étant tombé sous la domination des infidèles, tout ce qui avait servi d'instruments à la Passion et à la mort de Jésus-Christ, passât et fût conservé dans l'Occident, pays tout chrétien.

Ce qu'on sait de plus probable touchant le saint suaire de Turin, c'est que dans la décadence de l'empire des Grecs, les princes français s'étant rendus maîtres de Constantinople et de l'empire d'Orient, cette précieuse relique, comme tant d'autres, fut gardée dans cette ville jusque vers la fin du douzième siècle, ou le commencement du treizième : alors les empereurs de Constantinople en firent présent, à ce qu'on croit, aux princes de la maison de Lusignan qui possédait le royaume de Chypre. Jean III, ou Jean dernier, roi de cette île, étant mort en 1475, laissa Chypre, Jérusalem et l'Arménie à Charlotte sa fille unique, qui fut couronnée à Nicosie, reine de ces trois royaumes en 1478 ; mais peu après, Jacques, fils naturel de Jean III, s'étant révolté, avec le secours du soudan Mélec Ella, chassa la reine de tous ses états. Cette princesse se retira en Savoie auprès du duc Charles, son neveu : puis étant allée à Rome, elle lui fit donation de ses royaumes, en présence du Pape et de plusieurs cardinaux.

Charlotte, en se retirant en Savoie, avait emmené avec elle la princesse de Charny sa parente, qui était dépositaire du saint suaire, qu'elle conserva comme par miracle. On assure que le duc et la duchesse de Savoie obtinrent d'elle, après beaucoup de prières, un si précieux présent ; ils le déposèrent dans l'église de Chambéry, capitale de la Savoie, que le Pape Paul II érigea en collégiale, en considération de cette sainte relique. Voilà quelle est la première opinion touchant le dépôt du saint suaire dans la capitale de Savoie.

Quelques écrivains plus modernes citent quelques actes plus anciens ; ils assurent que ce précieux dépôt, étant entre les mains de Geoffroy de Charny, gentilhomme de Bourgogne, et gouverneur de Picardie, fut donné à l'église collégiale de Liré, bourg de Champagne, à trois lieues de Troyes, par ce Geoffroy qui était seigneur du lieu, et qui avait fait bâtir cette église afin d'acquitter un vœu qu'il avait fait pour sa délivrance, alors qu'il était prisonnier des

Anglais. Les chanoines qu'il y avait fondés, ayant exposé publiquement le saint suaire, virent bientôt les peuples venir en foule pour l'honorer. L'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, de qui dépendait l'église de Liré, indigné qu'on eût exposé ce saint suaire sans son approbation, défendit aux chanoines de le faire désormais publiquement. Il fut, à cause de cette contrariété, emporté hors du diocèse, où il resta caché près de vingt-quatre ans. Le jeune Geoffroy de Charny, fils du fondateur, trouva le moyen de le faire réintégrer dans son église de Liré, où il fut religieusement conservé jusqu'à l'an 1412. La Champagne et le duché de Bourgogne étant désolés par la guerre, sous le duc de Bourgogne, Jean, surnommé Sans-Peur, les chanoines de Liré le mirent en dépôt, avec d'autres reliques, chez Humbert, comte de la Roche, seigneur de Seyssel, qui avait épousé Marguerite de Charny, petite-fille et héritière de leur fondateur. Il leur en donna un acte de reconnaissance ; après sa mort, Marguerite fut obligée, par un arrêt du parlement de Dôle en Franche-Comté, de rendre le dépôt de Liré. Elle ne put jamais se résoudre à se défaire du saint suaire, qu'elle regardait comme un trésor héréditaire à sa famille, puisque c'était de son grand-père Geoffroy qu'elle l'avait reçu. Inquiétée par les chanoines de Liré, qui redemandaient sans cesse ce précieux dépôt, elle se retira à Chambéry, à la cour de Savoie, et plus tard elle en fit présent à la duchesse de Savoie, Anne de Chypre-Lusignan, sa parente, par un acte de donation dressé le 22 mars de l'an 1452. Dès l'année suivante, le duc de Savoie, Louis II, fit battre des médailles qui représentaient le saint suaire tenu par une femme à genoux, avec cette légende : *Sancta Sindon D. N. Jesu XPI*, c'est-à-dire, *le saint suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Le bienheureux Amédée, duc de Savoie, qui succéda à Louis son père en 1565, fit bâtir une magnifique chapelle dans la place du château de Chambéry, où il fit déposer le saint suaire. Le Pape Paul II l'érigea en église collégiale l'an 1467, et en 1480 Sixte IV voulut qu'elle fût appelée la sainte chapelle du saint Suaire.

Cette sainte relique fut depuis, à cause des guerres, transportée à Verceil, puis à Nice, ensuite rapportée à Verceil, et enfin, après

26 ans, réintégrée à Chambéry l'an 1562. Le duc Emmanuel Philibert apprenant que saint Charles Borromée, archevêque de Milan, était résolu de se rendre en cette ville pour honorer le saint suaire, voulut lui épargner la peine d'un si long et si pénible voyage. Il le fit donc transporter à Turin, où il est gardé depuis avec beaucoup de vénération dans l'église métropolitaine.

Quelque obscure, quelque peu certaine même que puisse être la véritable époque de la translation de cette sainte relique dans la Franche-Comté, et dans les états du duc de Savoie, on ne saurait qu'être mal édifié de la licencieuse critique de quelques modernes écrivains qui, toujours peu favorables à tout ce qui touche à la religion, ne semblent s'étudier qu'à détruire ou du moins à affaiblir la dévotion des peuples envers ce dépôt sacré. Le témoignage de la plus vénérable tradition, l'authenticité des miracles dont Dieu semble se servir tous les jours pour confirmer la dévotion des peuples, la piété des plus illustres personnages, enfin l'opinion si sage des plus grands et des plus savants prélats, et même des souverains pontifes ne sauraient faire impression sur eux et paralyser les efforts de leur impiété et de leur malice. (CROISET.)

De quelques autres reliques de Notre-Seigneur.

Nous ne terminerons pas cet essai historique sur les instruments de la Passion, sans parler des autres reliques de Notre-Seigneur, conservées par les premiers chrétiens. Ainsi, à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, on vénère, avec la Crèche, quelques langes ou portions de langes de l'enfant Jésus, dont on avait aussi des morceaux à Ancône, à San-Salvador, en Espagne, à Chartres, à St-Denis, en France et dans la Sainte-Chapelle, à Paris.

On gardait à Compiègne un couteau que l'on croyait être le couteau de la Circoncision, et à Rome, dans l'église de Saint-Jacques *in Borgo*, la pierre sur laquelle la circoncision avait été faite par saint Joseph.

On croit aussi avoir les urnes ou quelques-unes des urnes dans

lesquelles Notre-Seigneur, aux noces de Cana, changea l'eau en vin. On raconte qu'elles ont été rapportées par les Croisés ; on en voit une à Pise, une à Ravenne, et quelques autres en d'autres lieux.

On conserva de même des parcelles des morceaux de pain qui restèrent en douze corbeilles après la multiplication du pain ; et on rapporte qu'on montrait à Marseille quelques arêtes des poissons que Notre-Seigneur multiplia dans le même miracle de charité.

On garde, dit-on, à San-Salvador, en Espagne, une branche de palmier que Notre-Seigneur tenait à la main le jour des Hosanna.

On vénère à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, la table sur laquelle Notre-Seigneur fit la Cène avec ses Apôtres. Elle n'est pas entière ; ce qui peut expliquer pourquoi Chartres, Cologne, l'Escurial, l'abbaye de Mont-Dieu, près de Sedan, croyaient en avoir quelques planches détachées.

Dans la Terre-Sainte, on visite aussi, près de Nazareth, une grande pierre à peu près ronde, sur laquelle Notre-Seigneur mangea quelquefois avec ses disciples.

L'un des linges avec lesquels Notre-Seigneur essuya les pieds de ses Apôtres, après la dernière Cène, est à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran ; on en garde un morceau à Aix-la-Chapelle, un autre encore à Nuremberg.

On a quelques cheveux de Jésus-Christ, à Rome, dans l'église de Sainte-Cécile, à Chartres, à l'Escurial, et en d'autres sanctuaires.

On a conservé aussi quelques gouttes du sang de Jésus-Christ. On en a à Venise, dans l'église de Saint-Marc ; à Rome, dans l'église de Saint-Eustache et dans celle de Sainte-Croix-de-Jérusalem ; à Moscou, dans l'église de l'Annonciation.

On avait à Paris, dans le trésor de la Sainte-Chapelle, la sainte *touaille* ou nappe qui couvrait la table où Jésus fit le repas de la Cène.

On voit à Saint-Jean-de-Latran le siège où Notre-Seigneur était assis dans son dernier repas ; c'est un grand tabouret de bois noir, large d'un pied et demi, et un peu vermoulu.

On vénère à Trèves le couteau dont on se servit à la Cène pour découper l'agneau pascal.

A Saint-Maximin, en Provence, on gardait quelques petits cailloux tachés du sang de Jésus-Christ, recueillis sous la croix par Sainte Madeleine.

A Tours, on avait une certaine quantité de sang que Notre-Seigneur répandit au Mont-des-Olives.

A La Rochelle, on montrait quelques gouttes du sang recueilli par Nicodème.

On vénère encore en quelques lieux ce qui a pu être conservé des vêtements de Notre-Seigneur. Ainsi, sa robe est à Argenteuil, près Paris, depuis Charles-le-Chauve; et elle y a été signalée par des miracles. Sa tunique est à Trèves, où elle attire beaucoup de pèlerins et où depuis des siècles on en fait la montre solennelle tous les quatre ans. Trèves a reçu cette relique suprême de l'impératrice Hélène, mère de Constantin. On croit que la robe sans couture d'Argenteuil a été envoyée par l'impératrice Irène à Charlemagne.

On a en d'autres lieux des morceaux de divers vêtements de Notre-Seigneur. On doit vénérer encore à Cologne le bord de la robe que l'hémoroïsse toucha pour être guérie. Le manteau d'écarlate dont Hérode fit revêtir l'Homme-Dieu, est à Rome, en partie dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, et en partie dans l'église de Saint-Louis.

Il paraît certain que lorsque Mahomet II prit Constantinople en 1453, on y trouva le roseau que les soldats avaient mis à la main de Jésus, en guise de sceptre et que Mahomet fit garder soigneusement cette relique dans son palais; car, comme son prophète, il révérait Jésus-Christ. Plus tard, ce roseau a été apporté à Rome où il est dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, sauf un morceau qu'on voyait autrefois à Paris, dans la Sainte-Chapelle.

La colonne de la flagellation est en partie à Jérusalem et en partie à Rome, dans l'église de Sainte-Praxède. Les verges sont à Bologne et à San-Salvador; on en avait aussi quelques fragments à l'abbaye de La Celle, près de Troyes.

L'Escalier saint, ou la *Scala santa*, qui montait à la maison de Pilate est auprès de Saint-Jean-de-Latran, où on ne le monte qu'à genoux. Notre-Seigneur l'ayant descendu après la flagellation, y laissa quelques gouttes de sang qu'on a entourées d'un grillage.

On voit à Rome, dans l'église de la Sainte-Croix, l'éponge que l'on présenta à Notre-Seigneur, imbibée de fiel et de vinaigre. On en a détaché quelques morceaux qui sont à Ancône et à Mantoue. Un autre morceau était au trésor de la Sainte-Chapelle, à Paris.

On garde à Rome, dans l'église de Saint-Laurent, une pierre où Jésus laissa la trace de son pied lorsqu'il sortit du tombeau.

On vénère au mont des Olives le lieu d'où Jésus s'éleva au ciel le jour de l'Ascension. Il laissa sur un roc très-dur la forme de ses pieds ; les Turcs ont pris le pied droit qu'ils ont mis, dit-on, dans une mosquée. Mais la marque du pied gauche est toujours à sa place ; et l'on n'a jamais pu y bâtir d'église.

On voit à Rome, dans l'église de Saint-Sébastien, la pierre sur laquelle Notre-Seigneur laissa les traces de ses pieds, lorsqu'il apparut à saint Pierre qui fuyait le martyre.

On montre encore, à Soissons et dans une église d'Arles, des pierres où sont gravés les pieds de Jésus-Christ. On fait voir aussi à Poitiers sur un pavé célèbre, la trace du pied du Sauveur, qui laissa ce vestige sacré, lorsqu'il apparut à sainte Radegonde.

Enfin on gardait à Saint-Denis la pierre sur laquelle s'appuya son pied divin, lorsqu'il daigna consacrer lui-même cette église bâtie par Dagobert.

Ceux qui visitent en Terre-Sainte la maison de Simon le pharisien, ne manquent pas d'aller vénérer une grande pierre, où Jésus laissa la marque de son pied gauche, imprimée dans la pierre à deux doigts de profondeur, « comme s'il eût marché sur la neige, en mémoire éternelle du pardon qu'il accordait à Marie-Madeleine, qui était venue laver les pieds adorables de Notre-Seigneur avec ses larmes, et les essuyer avec ses cheveux. »

Disons maintenant quelques mots sur les images de Notre-Seigneur, illustrées par des miracles, et en particulier sur les crucifix les plus célèbres.

On rendait un grand culte à une image en bronze de Jésus-Christ, érigée en Palestine au lieu où il guérit l'hémorroïsse. Eusèbe raconte qu'il croissait continuellement au pied de cette image une herbe merveilleuse, que l'on frottait au bord de la robe de la statue, et qui avait dès lors la vertu de guérir toutes les maladies sanguines.

On montrait à Paris, dans la Sainte-Chapelle, une fiole pleine du sang qui sortit d'une image de Jésus, frappée par un infidèle. Une multitude d'images firent le même miracle.

On vénérât, à Marseille, au portail de Notre-Dame-des-Acoules, un crucifix très-ancien qui était étendu sur sa croix en habits d'évêque. Plusieurs grâces avaient été accordées aux prières faites devant lui.

A Naples, dans l'église de Saint-Agnello, pieux abbé mort dans cette ville, on voit un crucifix devant lequel, en l'an 1300, deux hommes se disputaient, l'un réclamant une somme qu'il avait prêtée, l'autre niant la dette. Tout-à-coup, une voix qui sembla aux assistants venir de la bouche du crucifix, confondit le débiteur de mauvaise foi. Ce furieux saisit une pierre et en frappa le visage du crucifix. Ce visage pâlit et devint contusionné comme s'il eût été de chair. Le profanateur épouvanté tomba aussitôt évanoui. Quand il revint à lui, il se hâta de promettre à son créancier de le payer. Ce fait est rapporté avec les détails et les témoignages nécessaires, dans une inscription latine placée au-dessous de la sainte image.

Amiens possédait, dans sa somptueuse cathédrale, un beau crucifix vêtu d'une robe d'or, et portant sur sa tête une couronne de même richesse. C'est le *Christus regnans*. Beaucoup d'ex-voto le signalent à la vénération des fidèles.

On visite chez les Capucins d'Aix, en Provence, un crucifix sculpté en bois tendre. Lorsque le duc d'Epéron, en 1589, assiégea cette ville, le crucifix qui nous occupe en ce moment reçut au bras gauche un boulet ; le bras n'en fut qu'un peu noirci, tandis que le boulet se brisa (1).

(1) Béranger. Soirées provençales, t. III.

Les Carmes de Sainte-Marie, de Naples, conservent un crucifix auquel se rattache un prodige pareil.

On voit dans la *Santa Casa*, à Notre-Dame-de-Lorette, un crucifix d'un bois incorruptible, qui fut placé par les Apôtres sur l'autel qu'ils élevèrent dans la chambre de la sainte Vierge. « Ce crucifix est présentement sur la fenêtre de la *Santa Casa*, et l'on n'a jamais pu le faire changer de place (1). »

Il y a, dans l'église des Béguines de Gand, un crucifix miraculeux qui a la bouche ouverte et la tête penchée. Une béguine, affligée de ce que toutes les béguines s'en étaient allées en promenade et l'avaient laissée seule, alla faire ses doléances au crucifix, et on raconte que le crucifix lui répondit : « Ne vous affligez pas ma fille, demain vous vous réjouirez avec moi dans mes fêtes éternelles. » En effet, la béguine mourut le lendemain ; et depuis, ajoute-t-on, le crucifix est demeuré la bouche ouverte et la tête penchée.

Dans l'église de Saint-Dominique, à Sienne, on conserve un crucifix révéral qui a été le trésor de sainte Catherine. Ce crucifix, s'animant un jour, la bénit et lui imprima les stigmates de la Passion. Et dans son portrait, qui a été peint au seizième siècle par Hubert Goltzius, dont il est le chef-d'œuvre, elle est représentée avec la couronne d'épines et les stigmates aux mains.

Dans une chapelle de l'Eglise de Sainte-Claire d'Assise on vénère le crucifix qui parla à saint François pendant qu'il pria dans l'église de Saint-Damien et qui lui dit : « François, réparez ma maison qui est en danger de ruines. » Ce crucifix, dont la tête est fort belle, est aussi une peinture ancienne. On sait que Notre-Seigneur apparut à ce grand Saint et lui imprima les stigmates, qu'il garda jusqu'à sa mort, sanglants et douloureux.

On garde à Gênes, dans l'église de Sainte-Marie-du-Château, un crucifix qui est l'objet vénéré de la vénéralion populaire. Un gentilhomme faisait la cour à une jeune fille et n'avait dessein que de la tromper ; il fut obligé, pour calmer ses défiances, de lui promettre solennellement le mariage, ce qui eut lieu sur une place

(1) *Voyage de France et d'Italie par un gentilhomme Français*, page 748.

publique où se trouvait un crucifix cher à tous ; elle exigea qu'il fit son serment devant la sainte image ; il le fit ; mais ensuite il refusa de le tenir. Elle le cita devant les juges et comme elle n'avait ni écrits, ni témoins qui appuyassent son dire, elle s'écria en pleurant qu'elle réclamait le témoignage du crucifix devant lequel les serments avaient été faits. Les juges se transportèrent devant l'auguste image, et lorsqu'ils eurent exposé la plainte de la jeune fille en demandant un signe qui fit comprendre qu'elle avait dit vrai, le crucifix baissa la tête. Le cœur du gentilhomme fut touché ; il épousa celle qu'il avait voulu séduire et mena dès lors une vie chrétienne.

On trouve à Trente *le saint crucifix* qui présida au fameux concile de cette ville, et qui baissa la tête pour témoigner de l'approbation qu'il donnait aux décrets de l'assemblée. On disait autrefois qu'il était d'une matière inconnue et qu'il n'avait pas été fait de main d'hommes.

Un Vénitien prêta une somme d'argent. Quand il fallut la rendre, le débiteur nia. Le créancier réclama le témoignage d'un crucifix sculpté en relief sur un mur, devant lequel il avait prêté son argent. Le crucifix baissa la tête lorsque le prêteur l'interrogea devant témoins ; et le débiteur fut obligé de payer. Ce miracle eut lieu il y a cinq cents ans ; et depuis ce temps le crucifix n'a pas relevé sa tête qui est toujours baissée. On le voit auprès de Venise, dans l'île *del Christo di povillo*.

A Florence, on vénère le crucifix qui inclina sa tête lorsque saint Jean Gualbert pria à ses pieds après avoir donné la vie au meurtrier de son frère.

On montre à Naples, dans l'église de Sainte-Marie-des-Carmes, un crucifix qui a la tête très-inclinée. On l'explique en disant que la sainte image baissa la tête ainsi devant un boulet qui allait l'emporter ; on ajoute que le fait eut lieu en 1439, lorsque Alphonse d'Aragon assiégeait Naples.

La ville de Lucques possède un crucifix miraculeux qui passe pour être l'œuvre de Nicodème. Ce crucifix est de bois de cèdre. On l'ouvrit et on trouva enfermé dans le saint bois une petite par-

tie de la Couronne d'épines, une fiole du sang de Notre-Seigneur et quelques autres reliques. Mais la sainte image est vêtue avec une certaine splendeur, comme le crucifix célèbre qu'on vénère à la cathédrale d'Amiens. On cite du saint crucifix de Lucques, que l'on appelle le *Volto santo* (le visage saint) un grand nombre de miracles.

La principale des églises de Rue, près d'Abbeville, possède aussi un des crucifix que l'on dit faits par Nicodème. On raconte là, comme à Lucques, que le pieux sculpteur a dû nécessairement être aidé par les Anges.

Le bourg de Saint-Pierre-sur-Dive, à cinq lieues de Falaise, a pareillement un de ces crucifix venus là, comme à Lucques et à Rue, en l'an 1000.

Enfin on cite encore, attribué pareillement à Nicodème, un crucifix que les Juifs, à Beyrouth, frappèrent de coups de poignards et qui versa du sang, miracle qui les convertit : ils demandèrent au chrétien dont il était le trésor, de qui il tenait ce crucifix miraculeux ; c'était en l'an 750. Le chrétien répondit que cette sainte image avait été faite par Nicodème qui la donna en mourant à Gamaliel et il cita les divers possesseurs qui suivirent jusqu'à ce qu'il devint l'appui de sa famille.

Le saint crucifix de Beyrouth n'est pas le seul qui ait été outragé. Nous en pourrions citer plusieurs.

Un juif de Constantinople, se voyant seul dans l'église de Sainte-Sophie, tira son épée et frappa un crucifix à la gorge. Le sang jaillit aussitôt avec tant de violence, que la figure du sacrilège en fut tout inondée. Le juif épouvanté prit le crucifix, le jeta dans un puits et se sauva. Mais ayant été rencontré plein de sang, on lui demanda s'il avait tué quelqu'un. Il était si troublé qu'il avoua ce qu'il venait de faire ; on tira du puits la sainte image, dont la plaie se voit encore aujourd'hui (1), et le juif se fit chrétien.

En l'année 1553, à Willisau, dans le canton de Lucerne, un joueur forcené nommé Ulrich Schroter, perdant au jeu, s'en prit à un crucifix qui était dans la salle et lui jeta sa dague. Il en jaillit du sang, en même temps que le sacrilège tombait étouffé.

(1) Jacques de Varase, archevêque de Gènes au 13^e siècle, dans sa légende dorée.

Césaire d'Heisterbach (1) raconte que, de son temps (treizième siècle), le puissant seigneur de Boulant, assiégeant le monastère de Saint-Goar, aux environs de Cologne, les moines mirent sur leurs murailles un crucifix de bois, espérant que l'ennemi respecterait une barrière si vénérable. Or un soldat lança une flèche qui entra dans le bras du crucifix ; aussitôt le sang en jaillit ; le soldat tomba prosterné et le sire de Boulant se retira sans avoir fait mal à personne.

Le narrateur ajoute qu'on conserva la flèche sanglante et le crucifix miraculeux.

Saint Grégoire de Tours avait un petit crucifix d'or, dans lequel il avait enfermé des reliques de la Sainte-Vierge, des Apôtres et de saint Martin ; il portait toujours ce crucifix avec lui. Un jour il aperçut la chaumière d'un pauvre homme en proie à un violent incendie, qui allait tout consumer. Il accourut, tira sa croix, l'opposa aux flammes, qui s'éteignirent aussitôt, et répara par le même moyen les dégâts que le feu avait déjà faits (2).

Dans une chapelle du couvent des Augustins de Burgos, on voit un crucifix miraculeux auquel les Espagnols ont une dévotion fervente. Il est de grandeur naturelle et placé sur un riche autel. Les uns prétendent qu'un Ange l'apporta du ciel ; d'autres que c'est un ouvrage de Nicodème. On lui attribue des miracles qui lui attirèrent un grand concours de fidèles et tant d'offrandes, qu'il y a peu de chapelles aussi magnifiques que la sienne. Comme elle est fort sombre, elle est éclairée d'une multitude de lampes dont la plupart sont d'argent ; quelques-unes d'or pur ; elles couvrent la voûte de la chapelle. On voit aux deux côtés de l'autel soixante grands chandeliers d'argent. L'autel est chargé de croix d'or et de couronnes ornées de diamants et de grosses perles.

La chapelle est entourée de tableaux qui représentent les miracles dus au crucifix miraculeux ; elle est totalement tapissée d'*ex-voto*.

On ne fait voir ce crucifix qu'après des cérémonies, dont l'une est d'entendre la messe. On sonne plusieurs cloches tandis qu'on le montre, et tout le monde est prosterné à genoux.

(1) *Miracul. Lib. 10, cap. 19.* — (2) *Matthæi Tympii, præmia virtutum, p. 437.*

Le crucifix de Burgos est toujours couvert de trois rideaux de satin de diverses couleurs, brodés de perles et de pierreries. On les tire l'un après l'autre ; et l'on voit l'image miraculeuse qui paraît très-bien sculptée, et d'une carnation si naturelle, qu'il ne lui manque que la parole pour persuader qu'elle est animée.

Matthieu Tympius raconte qu'il y avait à Laar, au royaume de Tunis, localité où l'on tolérait les chrétiens, un calvaire où était représenté Notre-Seigneur crucifié entre les deux larrons. Une vieille tour, qui se trouvait tout auprès s'étant écroulée dans un incendie, en 1599, les deux larrons et leurs croix furent entièrement brisés ; mais le saint crucifix demeura intact. Ce miracle attira beaucoup de fidèles à la croix invulnérable, que l'on invoqua depuis contre l'incendie.

On a longtemps honoré, à Wurtsbourg, un crucifix dont Césaire d'Heisterbach raconte le fait suivant : Ce crucifix était revêtu d'une fort belle robe ; un soldat, qui se voyait seul dans sa chapelle, trouva cette robe à sa convenance ; il essaya de l'enlever avec sa pique, mais dans tous les endroits où le fer toucha le corps de la sainte image, le sang coula si abondamment que le soldat s'enfuit épouvanté.

On voit à Rome, sous le dais du grand autel de Saint-Jean-de-Latran, une peinture miraculeuse du crucifix, qui descendit du ciel, selon une ancienne tradition, aussitôt après la dédicace de l'église. Cette peinture demeura toujours intacte, au milieu des deux incendies qui brûlèrent le temple où elle se vint placer.

M. Cambry, dans son *Voyage du Finistère*, raconte qu'un marchand, en quittant Quimper, confia à son voisin une somme considérable et le pria de la garder jusqu'à son retour ; mais quand il revint, cet homme nia le dépôt. Il porta plainte devant les juges qui demandèrent un serment ; le dépositaire infidèle, prêt à lever la main, remet la canne remplie d'or à l'homme qui réclamait son argent, et jura alors qu'il le lui avait rendu.

Un crucifix, selon l'usage, présidait ce tribunal. Indigné de cette affreuse infidélité, son bras se détache, son sang coule ; la canne se rompt et la fourberie se découvre. J'ai vu, dit M. Cambry, le

sang exposé depuis tant de siècles à la vénération des fidèles ! — La révolution, ennemie des miracles, a détruit ce grand monument de la piété de nos pères (1).

Césaire d'Heisterbach, que nous avons cité plus d'une fois déjà, raconte qu'une religieuse étant restée un peu tard dans la chapelle, on l'y enferma, et elle fut obligée d'y passer la nuit. Mais il sortit incontinent de la main d'un crucifix au pied duquel elle pria, une lumière merveilleuse, grosse *comme une étoile* et beaucoup plus brillante, à la lueur de laquelle elle put lire les psaumes toute la nuit. Il ajoute que l'on conservait ce crucifix miraculeux dans un monastère de l'Ordre de Cîteaux.

CHAPITRE XX.

LE SAMEDI-SAINT.

Le corps de Jésus-Christ ayant été mis dans le tombeau, le soir du vendredi, y demeura le samedi et une partie du jour suivant, et son âme séparée de son corps descendit dans les lieux bas de la terre, pour consoler les âmes des justes qui attendaient sa venue, et pour leur annoncer leur délivrance. C'est ce repos mystérieux de Jésus-Christ dans le tombeau, et sa descente aux enfers, que l'Église honore dans la nuit du vendredi au samedi-saint, et dans les heures du jour jusqu'à nones inclusivement.

Avant qu'on eût avancé à l'heure de tierce, l'office de la nuit ou veille de Pâques, il n'y avait point de messe le samedi, et il ne pouvait y en avoir. Car on n'aurait pu dire la messe propre au mystère de la sépulture, qu'après nones, à cause du jeûne; mais on était obligé de commencer à cette heure-là même, l'office de la veille de Pâques, qui durait sans interruption jusqu'au point du jour du dimanche; comme il sera aisé de voir par le récit abrégé que nous allons faire de ce qui s'observait dans cette veille, la plus longue et la plus célèbre de toute l'année.

(1) M. Cambry, *Voyage dans le Finistère en 1794*, t. III, page 17.

Le principal objet des lectures, des prières et des cérémonies de la veille de Pâques, était le baptême général des catéchumènes, qu'on ne donnait solennellement que cette nuit-là, et celle du samedi de la Pentecôte. Sur le midi du samedi-saint, les catéchumènes qu'on avait préparés au Baptême, se trouvaient à l'église. Là on les catéchisait pour la dernière fois; on leur faisait rendre compte de ce qu'ils avaient appris. On les interrogeait principalement sur ce qui était contenu dans le symbole de la foi et dans l'Oraison dominicale. Les instructions finies, l'évêque ou le prêtre, accompagné de ses ministres, allait par les rangs faire le signe de la croix sur le front de chacun en particulier. Après leur avoir imposé les mains sur la tête, il faisait le dernier exorcisme. Ensuite, prenant de sa salive avec le pouce, il leur touchait d'abord les narines et ensuite les oreilles, en disant cette parole de Jésus-Christ au sourd et muet qu'il guérit de sa salive, *Ephphetha*, c'est-à-dire, ouvrez-vous. Il les faisait renoncer tout haut à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, par trois réponses distinctes; après quoi il les oignait à la poitrine et aux épaules, de l'huile des catéchumènes, comme des athlètes qui se préparent au combat pour remporter le prix. Enfin il leur imposait les mains de nouveau, et récitait à haute voix sur chacun d'eux le Symbole et une prière. Cela fait on commençait les bénédictions.

La première était celle du feu nouveau; mais elle n'était point particulière à l'office du Samedi-Saint. Comme il n'y avait pas de lampe dans les églises qui brûlât jour et nuit, on allumait tous les jours le feu nouveau pour les offices; et l'on tirait ce feu d'un caillou, plutôt que de le prendre au foyer des maisons, parce qu'on n'était pas dans l'usage d'employer du feu profane ou vulgaire pour les prières publiques. Or, comme c'est la coutume de l'Église de sanctifier par la bénédiction la plupart des choses dont elle se sert dans le service divin, on bénissait le feu nouveau, avant d'allumer les cierges et les lampes. Cette bénédiction ne se fait plus que le Samedi-Saint.

La longue cérémonie de la préparation des catéchumènes ne finissait que vers le soir. C'était pour cela qu'aussitôt après on

allumait et on bénissait le feu. On faisait ensuite la bénédiction du cierge. C'était une grande colonne de cire destinée à éclairer l'église pendant la nuit de Pâques qui allait commencer. Cette bénédiction était du ministère du diacre et se faisait en présence de l'évêque ou du prêtre officiant, accompagné des ministres de l'autel. Néanmoins dans l'église de Ravenne, au sixième siècle, c'était l'évêque même qui la faisait. En France, comme l'année commençait à Pâques, on écrivait sur le cierge, ou sur un tableau qu'on y attachait, les cycles, les principales époques, et d'autres dates qui étaient différentes selon la diversité des lieux ; ce qui s'observe encore à Beauvais et ailleurs.

La plupart des églises ont étendu à tout le temps pascal l'usage du cierge, qui n'était d'abord que pour la nuit de Pâques. En plusieurs endroits on l'allume à tous les offices, et on le porte aux processions ; et le jour de l'Ascension on l'éteint aussitôt après l'Évangile, où il est dit que Jésus monta au ciel, parce que le cierge pascal est regardé comme représentant Jésus-Christ ressuscité. A Paris, on le laisse brûler, depuis le moment qu'il a été allumé par le diacre, jusqu'à la fin des complies du jour de Pâques. On l'allume le lundi et les autres jours de l'octave, à la messe et à vêpres, jusqu'à la messe du samedi inclusivement. Depuis ce jour-là il demeure exposé au milieu du chœur, mais sans brûler, sinon aux grands offices des annuels et des grands solennels, quand il en arrive dans ce temps, comme l'Annonciation, une fête de patron ou une autre. On le rallume aux premières vêpres de l'Ascension, et on ne l'éteint qu'après les complies du jour. Enfin il brûle depuis la fin de la dernière prophétie du samedi, veille de la Pentecôte, jusqu'à la fin des complies de cette fête. Après quoi on le retire.

La bénédiction du cierge était suivie de plusieurs leçons de l'Ancien-Testament appelées prophéties. Le nombre de ces leçons n'était pas le même partout, et il variait depuis quatre jusqu'à quatorze ; mais elles étaient toutes choisies comme elles le sont aujourd'hui, par rapport au baptême, entremêlées de traits, et suivies chacune d'une collecte, qui le plus souvent était formée sur le sujet de la leçon. Le dernier trait qu'on chantait avant la

bénédictio des fonts, dès le temps de saint Augustin, était tiré du Ps. 41 : *Comme le cerf altéré soupire après les sources d'eau, ainsi mon âme soupire après vous, mon Dieu, etc.* C'était, comme il paraît par la collecte qui le suit, une expression de l'ardent désir que les catéchumènes avaient de recevoir le Baptême.

L'usage de bénir l'eau du Baptême est regardé avec raison comme de tradition apostolique. Cette bénédiction se fait le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, parce que de tout temps ces deux jours ont été destinés à donner solennellement le baptême, et qu'autrefois on bénissait l'eau du Baptême toutes les fois qu'on allait baptiser. Il y a lieu de croire que dans les premiers siècles de l'Église la bénédiction des fonts était plus courte et plus simple qu'elle n'est aujourd'hui. Au reste, la prière qui est aujourd'hui en usage dans l'Église latine, et les cérémonies qui l'accompagnent, sont très-anciennes, très-édifiantes et pleines d'un grand sens. La coutume de faire l'aspersion de cette eau sur le peuple, et d'en verser dans les bénitiers et dans d'autres vaisseaux, d'où les fidèles en emportent dans leurs maisons, est aussi très-respectable par son antiquité. En nous faisant souvenir du bonheur que nous avons eu d'être régénérés par cette eau, elle doit nous porter à demander à Dieu la grâce de conserver ou de recouvrer, par la vertu de l'Esprit-Saint que l'Église vient d'invoquer sur cet élément, la vie spirituelle que nous y avons reçue.

Dans les lieux où il n'y avait point de fonts baptismaux, comme dans les monastères, on ne laissait pas de bénir l'eau avant la messe de la veille de Pâques, et on en faisait l'aspersion sur toutes les personnes présentes et par toute la maison ; ce qu'on continuait quelquefois pendant l'octave.

Les nouveaux fidèles, qu'on appelait *enfants* ou *néophytes*, a cause de la naissance spirituelle qu'ils venaient de recevoir, n'avaient pas plutôt pris leurs places, qu'on commençait la messe. Cette messe n'était pas censée être l'office du samedi, mais un sacrifice de joie et d'actions de grâce qu'on célébrait pour les néophytes à l'entrée de la grande fête de Pâques, et dans l'attente de la résurrection de Jésus-Christ, dont le moment approchait ; car

il était environ trois heures du matin ; dans l'Église même où l'office n'était pas si long, il n'était point permis de la commencer avant minuit. Aussi était-elle distinguée des offices précédents par le chant de l'*Alleluia*, par les illuminations, les encensements, le son des cloches, et toutes les autres marques de joie.

Cette messe n'avait pas d'introït ; car l'introït étant originairement une antienne et un psaume, qu'on chantait pendant que les fidèles s'assemblaient et prenaient leurs places dans l'Église, on n'en avait pas besoin ici, puisque tout le monde était assemblé. Le *Kyrie*, qu'on chantait en rentrant au chœur, était proprement la conclusion de la litanie. La messe ne commençait donc qu'au *Gloria in excelsis* ; et on en avertissait les absents par le son des cloches. On peut dire de cette messe, que c'est celle où il y a eu le moins de changements ; presque tout y est marqué des caractères d'une grande antiquité. On n'y porte ni croix, ni cierges allumés à l'Évangile, parce que cette cérémonie n'est pas d'un usage si ancien. Le diacre chez les Chartreux chante tous les jours l'Évangile, sans croix et sans luminaires. On ne dit point de *Credo*, parce que la récitation du symbole à la messe n'a été introduite qu'au neuvième siècle. On ne chante ni offertoire, ni communion. En plusieurs églises on faisait l'offrande et la communion en silence ; en d'autres on chantait un psaume, dont nous n'avons conservé que l'antienne. L'*Agnus Dei* ne se disait pas à la messe : c'est une addition postérieure à la disposition de la messe de cette nuit. Il n'y avait point de baiser de paix. Il paraît, par ce que dit Tertullien, qu'on ne le donnait pas les jours du jeûne ; et l'on sait que le jeûne du Samedi-Saint se prolongeait jusqu'au matin du dimanche.

Les néophytes, pour qui l'on avait prié expressément dans le canon, communiaient après le prêtre et le clergé ; et tout le peuple communiait après eux, avec cette différence qu'en donnant aux néophytes le sang de Jésus-Christ, on leur faisait manger du lait et du miel qui avaient été offerts et bénis sur l'autel, pour marquer leur entrée dans la vraie terre promise et leur enfance spirituelle ; car le lait et le miel étaient la première nourriture des

enfants. On donnait la Communion aux enfants qui avaient été baptisés, aussi bien qu'aux adultes ; mais ceux qui étaient encore à la mamelle, ne recevaient l'Eucharistie que sous l'espèce du vin qu'on leur versait dans la bouche avec une cuiller.

L'heure à laquelle finissait la messe ne permettait pas de dire les premières vêpres de la fête de Pâques. Ainsi on se contentait, avant de congédier les fidèles, dont plusieurs n'avaient pas mangé depuis le jeudi soir, de chanter le plus court de tous les psaumes avec le cantique *Magnificat*. C'était plutôt une action de grâces pour les nouveaux baptisés, que des vêpres. Le prêtre concluait le tout par la prière appelée postcommunion.

Depuis, l'Église, par une condescendance qui nous reproche notre mollesse et notre tiédeur, a été forcée d'avancer à l'heure de tierce l'office du soir et de la nuit du samedi au dimanche : la plupart des fidèles passent tout d'un coup du mystère de la mort de Jésus-Christ à celui de sa résurrection, sans presque penser à sa sépulture et à son repos dans le tombeau, qui est proprement le mystère de ce jour. Cependant ces trois mystères ne doivent point être séparés : l'Église, dont la piété doit régler la nôtre, les réunit dans l'office d'aujourd'hui, et elle nous en montre, après saint Paul, une vive et admirable peinture dans le Baptême qu'elle donnait autrefois cette nuit ; auquel, comme nous l'avons déjà dit, presque toutes les parties de cet office ont rapport.

Nous devrions tous y faire d'autant plus d'attention, que nous avons reçu ce sacrement à un âge où nous n'étions pas capables de comprendre ni les effets qu'il produit, ni les mystères qu'il représente, ni les devoirs qu'il impose. N'oublions pas les promesses que l'Église a exigées de nous, avant de nous donner le sacrement de Baptême. Il est utile d'y penser souvent, et principalement dans ce temps, où nous nous préparons à la sainte communion. Souvenons-nous donc que nous avons renoncé hautement à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et que nous avons promis de nous attacher à Dieu et à Jésus-Christ par une foi ferme et un amour persévérant. Faisons aujourd'hui, pendant la bénédiction des fonts, ou immédiatement après cette sainte cérémonie, le

renouvellement de ces vœux solennels ; et demandons à Dieu par Jésus-Christ qu'il grave profondément dans nos cœurs cette doctrine de saint Paul : que comme Jésus-Christ étant une fois ressuscité, ne meurt plus, mais qu'il vit pour Dieu ; ainsi nous, après être morts au péché, et ressuscités à une vie nouvelle, par le Baptême, nous ne devons plus vivre que pour Dieu en Jésus-Christ.

CHAPITRE XXI.

LE DIMANCHE DE LA RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, OU LA FÊTE DE PAQUES.

Voici, dit le Prophète, l'heureux jour que le Seigneur a fait. *Hæc est dies quam fecit Dominus.* Célébrons-le avec toute la joie et l'allégresse dont nous sommes capables : *Exultemus et lætemur in ea.* Fut-il jamais un plus juste sujet de joie, que la résurrection du Sauveur ? Ce mystère est la preuve invincible de tous les autres ; c'est le fondement de notre religion, le gage de notre félicité, la base de notre foi et de notre espérance. Jésus-Christ ressuscité, dit saint Athanase, a fait de la vie des hommes une fête continue ; la douleur et la crainte ne doivent plus troubler notre repos ; notre espérance n'a plus rien de chancelant ni d'incertain, et puisque notre Maître revit pour ne plus mourir, nous ne pouvons plus mourir que pour revivre. Nous avons pleuré Jésus-Christ ; il est juste qu'ayant ressenti les douleurs et les ignominies de sa mort, nous ayons part à la gloire et à la joie de son triomphe. Que tout l'univers, disent les Prophètes, fasse éclater sa joie, que tout le monde retentisse en ce jour fortuné des cris et des chants d'allégresse, afin de célébrer un triomphe qui doit nous rendre tous heureux : *Noli timere, terra, exulta, et lætare* (Joël. 2). La

mort est vaincue, l'enfer laisse échapper ses plus illustres captifs ; la terre, avant le temps de la résurrection générale, est forcée de rendre à plusieurs Saints les dépouilles de leur corps, pour honorer la pompe de sa victoire. Le ciel envoie ses Anges annoncer à tous les fidèles la glorieuse et triomphante résurrection de leur Rédempteur ; les Apôtres sortent enfin des ténèbres de leur ignorance et de leur incrédulité, et reconnaissent et adorent la divinité de leur Sauveur qu'ils voient en ce jour victorieux de la mort même.

Tout le christianisme est fondé sur la croyance de ce mystère ; tout porte sur cette vérité fondamentale. *Si Christus non resurrexit*, dit saint Paul, *inanis est prædicatio nostra, inanis est et fides vestra* : Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, c'est en vain que nous prêchons et c'est en vain que vous croyez. Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disent les Pères, toutes ses promesses sont vaines, toute notre espérance tombe, notre foi s'évanouit et s'éteint. Quoique la divinité de Jésus-Christ eût été suffisamment établie, soit par les œuvres surnaturelles qu'il avait faites pendant le cours de sa vie mortelle, soit par les oracles des Prophètes, qui se rapportaient tous si exactement aux diverses circonstances de sa vie, de sa Passion et de sa mort ; les démons chassés, les aveugles guéris, les morts ressuscités, tant de merveilles l'autorisaient, ce semble assez, dans la qualité qu'il prenait de Fils de Dieu. Toutefois il était nécessaire qu'il ressuscitât pour mettre une vérité si importante hors d'atteinte aux traits de la calomnie : on peut dire que la révélation de sa divinité était surtout attachée à sa résurrection. C'est la preuve qu'il en donnait lui-même : l'Evangile est rempli des déclarations expresses qu'il faisait si souvent à ses disciples, non-seulement des opprobres de sa mort, mais de ses suites glorieuses et surtout de la résurrection de son Corps au troisième jour : *Quia oportet eum occidi, et tertîa die resurgere*. Ce n'était rien d'en avoir fait confidence à ses disciples, s'il en eût fait un secret à ses ennemis ; aussi le leur déclarait-il dans toutes les rencontres. Il se servait d'expressions mystérieuses et figurées pour réveiller leur attention et leur curiosité. Vous me demandez, leur disait-il,

par quelle autorité je chasse à coups de fouets ceux qui, par un indigne trafic, profanent le temple : Abattez ce temple, et je le rebâtirai en trois jours : *Solvite templum hoc, et in tribus diebus œdificabo illud*. Et ce temple dont il parlait, était, dit saint Jean, son propre corps. Après que vous aurez détruit, par une mort cruelle et ignominieuse, ce temple visible qui est mon corps, je le rétablirai moi-même dès le troisième jour dans le même état et dans un état même plus parfait.

Vous me demandez, leur disait-il ailleurs, un miracle nouveau pour convaincre votre incrédulité : ceux que j'ai faits, et dont vous avez été les témoins, pourraient vous suffire ; j'en ferai un qui mettra le sceau à tous les autres, et que nul homme ne peut opérer s'il n'est Dieu. Ce miracle sera celui dont le Prophète Jonas a été la figure ; après avoir été enfermé trois jours dans le sein de la terre, c'est-à-dire dans le tombeau, j'en sortirai comme Jonas sortit plein de vie du ventre de la baleine. Quelque figurées que fussent ces expressions, les Juifs entrèrent si bien dans leur vrai sens, qu'incontinent après sa mort ils coururent à Pilate : *Recordati sumus* : Nous nous souvenons, lui dirent-ils, que ce séducteur a dit plusieurs fois durant sa vie, qu'il ressusciterait au troisième jour : *Quia seductor ille dixit adhuc vivens, post tres dies resurgam* ; qu'il fallait par conséquent fermer les voies à l'imposture, en prenant toutes les précautions possibles pour empêcher qu'on ne l'enlevât du tombeau. En effet, on les prit ces précautions : l'autorité du prince, la défiance des prêtres, les artifices des pharisiens, la vigilance des gardes, le sceau des magistrats, tout fut mis en œuvre pour déjouer toute surprise, et tout servit, en dépit d'eux, à rendre plus incontestable et plus évidente la vérité de la résurrection. Si Pilate se fût contenté d'employer simplement sa garde et de donner ses ordres pour veiller au tombeau, les Juifs, dit saint Chrysostôme, auraient pu se défier de la fidélité des soldats étrangers dont ils n'eussent pas été les maîtres ; et pour ôter ce prétexte à leur incrédulité, Dieu veut que ce gouverneur laisse tout à la disposition des Juifs, si acharnés et si intéressés à rendre fausse l'annonce de sa résurrection. Aussi emploient-ils tous les

moyens, et la pierre seule dont ils ont soin de fermer l'entrée du tombeau eût suffi, par son énorme poids, à les rassurer. Non contents d'avoir établi autour du tombeau des soldats aguerris et affidés, ils mettent le sceau sur la pierre. Voilà donc le sépulcre fermé, scellé, et, pour ainsi dire, assiégé. Quel appareil plus glorieux à la majesté du Sauveur, dit un saint Père ! mais est-il rien de plus capable de faire ressortir la gloire, la sagesse et la puissance de Jésus-Christ ? Car dans cette subtile et vive attention des Juifs à chercher de quoi mettre obstacle à son dessein, dit un des plus célèbres orateurs chrétiens, il trouve de quoi les confondre. Il veut que ces furieux n'aient rien à se reprocher du côté de la vigilance, afin qu'ils n'aient rien à lui reprocher du côté de la vérité. Ces gardes établis pour ôter à la résurrection les moyens de se répandre dans le monde, ôtent à ses ennemis le moyen de la contester. C'était, selon leur vue, autant d'obstacles à l'imposture ; ce sont, dans les vues de Dieu, autant d'appuis à la vérité. Sans ces soldats, il eût fallu que les Apôtres, toujours regardés comme suspects et intéressés, eussent été les premiers à publier ce prodige, au lieu que ce sont les soldats mêmes qui, témoins oculaires de la résurrection, le dénoncent aux pontifes et confondent par là leur malignité ; car d'accuser, comme ils firent, la négligence et le sommeil des soldats, ridicule défaite, dit saint Augustin, et qui rend encore la miraculeuse résurrection du Sauveur plus incontestable ; car si les soldats veillaient, comment ont-ils pu de sang-froid laisser rompre le sceau, renverser la pierre et enlever le corps ? S'ils dormaient, sont-ils recevables à nier le prodige ? La feinte est trop grossière pour avoir la moindre apparence de probabilité. Est-il vraisemblable que tout un corps-de-garde se soit endormi ? que pas un, de tant de soldats, ne se soit éveillé au bruit qu'ont dû faire nécessairement un grand nombre d'hommes pour remuer la pierre, pour tirer le corps du sépulcre et le faire passer à force de bras par une ouverture fort étroite ? Quelle léthargie à l'épreuve de ce fracas et de ce tumulte ! mais qui a pu inspirer un courage si subit, une hardiesse si périlleuse, à une poignée de pauvres pêcheurs qui, à la seule nouvelle de la prise du Sauveur,

avaient tous pris la fuite, et dont le plus déterminé avait juré n'être point son disciple lorsqu'une servante l'en accusait? Bien plus, si les disciples sont réduits à dérober le corps de leur maître, il faut qu'ils soient convaincus qu'il ne peut se ressusciter, après tant d'assurances qu'il leur en avait données, et il doit leur être évident que c'est un insigne imposteur. Si c'est un imposteur sur cet article essentiel, que veulent-ils faire de son corps, et que peuvent-ils espérer du reste de ses promesses? quel intérêt avaient-ils d'en imposer à toute leur nation, pour soutenir un homme qui les aurait trompés? n'avaient-ils pas, au contraire, tout à gagner des princes, des scribes et des pharisiens, en découvrant eux-mêmes l'imposture? N'attendant plus rien d'un homme mort qui les a séduits, se seraient-ils exposés en pure perte aux plus affreux tourments? *Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, et furati sunt eum, nobis dormientibus.* Les Juifs pouvaient-ils se servir d'un artifice plus grossier et d'une fourberie plus maladroite? La haine et la malice se trahissaient à force de vouloir se déguiser; car enfin, si les soldats se sont endormis, qui ne voit qu'ils doivent être punis d'une négligence si criminelle? et si les disciples, c'est-à-dire, ces pauvres, ces timides pêcheurs, ont été si hardis que de forcer le corps-de-garde, s'ils ont osé ravir un corps mis en dépôt sous le sceau public, quelle recherche en a-t-on faite, quelle punition a-t-on exigée d'un crime si énorme? Tout le contraire arrive: on récompense largement la prétendue négligence des soldats: *Pecuniam copiosam dederunt militibus*, et on ne dit mot à ceux qu'on accuse d'un si grand crime. Que cette conduite, disent les Pères, que ces contradictions sont des preuves bien éclatantes de la vérité de ce mystère! Et ce grand mystère à son tour prouve sans réplique la divinité de Jésus-Christ, et par conséquent la vérité, la sainteté, l'infailibilité de notre religion dont il est le fondement inébranlable; aussi est-ce en vertu de cette glorieuse résurrection que le christianisme s'est multiplié, que l'Évangile a fait dans le monde des progrès infinis, et que la divinité du Sauveur, malgré l'enfer et toutes ses puissances, a été crue jusqu'aux extrémités de la terre. Jamais les Apôtres ne prêchaient Jésus-Christ, qu'ils

ne produisissent sa résurrection comme une preuve incontestable de sa divinité : *Hunc Deus suscitavit tertiâ die* Dans le premier sermon que fit saint Pierre au milieu de Jérusalem, cinquante jours après que Jésus-Christ fut ressuscité, et par lequel il convertit trois mille Juifs, il n'est parlé que de ce mystère sans que les scribes, les pharisiens et les prêtres osassent réclamer. Celui que nous vous prêchons, dit-il hautement, c'est celui que vous avez crucifié, qui a expiré sur la croix, et qui trois jours après s'est ressuscité lui-même. L'évidence de cette résurrection est la preuve que les Apôtres donnaient de toutes les vérités de la foi et de tous les mystères. Aussi, toute la force de leur zèle se réduisait à rendre témoignage au public que Jésus-Christ était sorti vivant du tombeau : *Virtute magnâ reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi*. Ils ne se qualifient que de témoins de ce glorieux miracle : *Cujus nos testes sumus*. Faut-il s'associer un nouveau disciple en place du perfide Judas ? On ne demande autre chose, si ce n'est qu'il ait été comme eux témoin de la résurrection de Jésus-Christ : *Testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis*. Et en effet, ajoute saint Luc, tout le monde se rendait à la force de ce témoignage. Toute la religion et tout l'Évangile sont renfermés, pour ainsi dire, dans ce seul article de notre foi. Jésus-Christ est ressuscité : il est donc Fils de Dieu, il est donc Dieu, comme il nous en a lui-même assurés ; ses paroles sont des oracles de vérité ; son Évangile est donc la seule règle des mœurs, son Église la seule voie du salut, sa religion la seule vraie religion qu'il puisse y avoir dans le monde.

Jugeons, par l'excellence de ce mystère, de la solennité de ce jour. Aussi la fête de Pâques est la première et la plus auguste de toutes les fêtes de la religion chrétienne. L'Église l'a toujours regardée en particulier comme le JOUR DU SEIGNEUR par excellence, et elle lui a fait porter le nom auguste de dimanche, *dominica dies*, après y avoir transporté tous les honneurs et les devoirs du jour du sabbat, qui avait été jusque-là le jour spécialement consacré à Dieu. Elle ne s'est pas contentée de le rendre plus solennel par une octave ordinaire, elle a voulu que les réjouissances spirituelles de

cette fête continuassent pendant les cinquante jours qu'on appelle le Temps pascal, et que, durant l'année, chaque dimanche en rappelaît la mémoire et fût comme l'octave perpétuelle de la résurrection de Jésus-Christ.

Saint Basile dit que la fête de Pâques est comme le commencement de la fête de l'éternité, ou du moins comme la représentation de la fête de l'éternité bienheureuse. Les autres saints Pères l'appellent la Fête des fêtes. La fête de Pâques, dit saint Grégoire de Nazianze, est autant au-dessus des autres fêtes du Seigneur, que celles-ci sont au-dessus des fêtes des saints ; et le pape saint Léon, voulant nous en donner une idée juste, dit qu'entre tous les jours que l'on honore d'un culte particulier dans la religion chrétienne, il n'y en a point de plus auguste ni de plus excellent que celui de la fête de Pâques, de laquelle toutes les autres solennités de l'Eglise reçoivent leur dignité, et, pour ainsi dire, leur consécration. C'est, selon cet esprit, que dans les huit ou neuf premiers siècles, la semaine entière de Pâques n'était, à proprement parler, qu'une seule fête solennelle qui durait huit jours. Le second concile de Macon, en 585, renouvelle expressément et recommande singulièrement la cessation du travail et de toute œuvre servile pendant les six jours qui suivent le dimanche de Pâques, tout ce temps ne devant être employé par les fidèles qu'à célébrer avec dévotion et avec une sainte joie le triomphe de Jésus-Christ, et à lui rendre grâces du bienfait de la rédemption : *Ut illis sanctissimis sex diebus nullus servile opus audeat facere ; sed omnes simul coadunati hymnis Paschalibus indulgentes, perseverationis nostræ præsentiam quotidianis sacrificiis ostendamus, laudantes Creatorem, et regnatorem nostrum vespere, mane, et meridie* (Can. 2) : Que personne durant ces six jours si saints, dit le concile, n'ose faire aucune œuvre servile, mais que tous assemblés dans l'Eglise célèbrent avec joie, par des hymnes et des cantiques, la fête de Pâques, assistent tous les jours au divin Sacrifice, et ne cessent de louer et de remercier notre Sauveur, surtout le matin, à midi et le soir. Théodulphe, évêque d'Orléans, dans le neuvième siècle, après avoir ordonné dans son Capitulaire de communier le jeudi

saint, veut qu'on communie aussi tous les jours de la semaine de Pâques : *Et ipse dies Paschalis hebdomadæ omnes æquali religione colendi sunt* (Can. 41). Le concile de Mayence, en 813, ordonne presque la même chose : *Simili modo totam hebdomadam illam observari decrevimus*. Celui de Meaux, en 845, menace même d'excommunication ceux qui violeraient la sainteté et la solennité de ces huit jours : *Dies octo Paschalis festivitatis omnibus christianis feriatis esse decernimus... quod si quis temerare præsumperit, excommunicetur*. Enfin le concile d'Ingelheim, en Allemagne, renouvela, le siècle suivant, le même décret de la célébration de ces huit jours de solennité : *Ut Paschalis hebdomada festive tota celebretur* (Can. 97) ; et ce ne fut que vers le commencement du onzième siècle que l'on réduisit ces huit jours de fêtes à trois. Maintenant on ne célèbre plus que le dimanche et le lundi.

Pâques étant non-seulement la fête la plus solennelle de l'Eglise, mais encore l'époque qui fixe le temps de toutes les autres, il était nécessaire qu'elle fût célébrée le même jour dans tout le monde chrétien. Les Juifs ont toujours fait leur pàque le quatorzième de la lune de mars, en mémoire de leur délivrance de la captivité d'Egypte. L'Eglise la célèbre en mémoire de la résurrection du Sauveur, le dimanche après la pleine lune de mars, qui tombe immédiatement après l'équinoxe du printemps. Le concile de Nicée l'a ainsi décidé, afin qu'on ne se rencontrât point avec les Juifs.

Avant ce concile, tenu l'an 325, les chrétiens d'Asie célébraient la pàque le 14 de la lune, jour auquel Jésus-Christ avait été crucifié, tandis qu'en Occident on ne la célébrait que le dimanche. Cette diversité d'usages excita, dès le milieu du second siècle, de grands démêlés entre les Orientaux et les Asiatiques ; ceux-ci prétendant qu'il fallait célébrer la pàque le 14 de la lune de mars, comme les Juifs, ce qui les fit nommer quatordécimans, et ceux-là soutenant qu'on ne devait la célébrer que le dimanche. Le Pape Victor menaça de retrancher de sa communion les Eglises d'Asie qui s'opiniâtraient à se conformer à l'usage des Juifs. Ce différend fut enfin terminé par le célèbre concile œcuménique de Nicée,

qui, comme nous l'avons dit, déclara que la Pâque devait se célébrer dans toute l'Eglise le dimanche après le 14 de la lune de mars, c'est-à-dire, le dimanche après la pleine lune, qui se rencontre précisément à l'équinoxe du printemps, ou immédiatement après cet équinoxe.

On sait que le nom de *Pâque* vient du mot hébreu *Pesach*, qui signifie *passage*, et qui chez les Juifs signifiait le passage de la mer Rouge au sortir de l'Egypte, et le passage de l'ange exterminateur qui, voyant le sang de l'agneau sur les portes des Israélites, passait sans leur faire aucun mal, pendant qu'il entraînait dans les maisons des Egyptiens pour y tuer tous les premiers nés des hommes et des bêtes. Chez les chrétiens, le mot de *Pâque* a bien la même signification, mais dans un sens bien plus spirituel, dont le passage de l'Ange et des Hébreux n'était que la figure. Il signifie proprement le passage de la mort à la vie de Jésus-Christ, de la servitude du péché à l'heureuse liberté d'enfants de Dieu dans les chrétiens, de la loi ancienne à la loi nouvelle, et du désert de cette vie, disent les Pères, à la véritable terre promise, qui est le ciel, auquel la mort et la résurrection du Sauveur nous donnent droit.

En plusieurs églises et surtout dans plusieurs communautés religieuses, on tâche d'honorer le glorieux moment auquel Jésus-Christ est ressuscité, par des processions qu'on fait à la pointe du jour autour des églises et dans les baptistères, et par la messe de la résurrection qu'on dit sur un autel dressé à cet effet. Les Grecs et les Orientaux font une espèce de fête particulière qu'ils appellent la Fête du triomphe de Jésus-Christ sortant tout glorieux du tombeau. Au point du jour, dès que l'aurore commence à paraître, on se rend à l'église, et après quelques prières et quelques lectures on chante un cantique pendant lequel le prêtre officiant baise l'image de Jésus-Christ ressuscité, donne ensuite le baiser au plus considérable de l'assemblée, qui le communique au suivant, et ainsi d'homme à homme. Les femmes en usent de même dans leur parquet, et cette sainte cérémonie passe jusqu'aux enfants. Celui qui donne le baiser, dit : *Jésus-Christ est ressuscité ;*

celui qui le reçoit répond : *Il est vraiment ressuscité*. Ce n'était pas seulement dans l'église qu'on se donnait cette marque de joie chrétienne, on ne se saluait pas autrement dans les maisons et dans les rues durant ces trois jours. En Occident on observait la même cérémonie. *Surrexit Dominus verè*, disait-on, en se saluant : Le Seigneur est véritablement ressuscité. *Deo gratias*, répondait-on ; rendons-en à Dieu d'éternelles actions de grâces. On prenait ordinairement cette occasion pour se réconcilier par ce baiser de paix qui était si fort en usage. Dans la suite, il ne se donna plus qu'à la messe, jusqu'à ce qu'enfin il s'est réduit aux seuls ministres de l'autel et aux clercs. L'hymne ou cantique de réjouissance le plus ordinaire qu'on chantait dans les processions qu'on faisait à la pointe du jour, était celui qui commençait par ces mots : *Salve, festa dies*, dont le premier dystique était intercalaire, comme le *Gloria laus* au dimanche des Rameaux, et le *Cruz fidelis* au vendredi saint. Enfin, tout en ce jour est plein d'une sainte allégresse, tout inspire dans l'office pascal cette joie pure dont l'Église est toute pénétrée ; psaumes, hymnes, cantiques, antiennes, versets, tout concourt à célébrer avec solennité le triomphe du Sauveur. C'est ce qui a fait dire à saint Grégoire : Que la fête de Pâques est non-seulement la première et la plus intéressante de toutes, mais qu'elle est encore la solennité des solennités, parce qu'en nous ouvrant le ciel, elle nous fait jouir par la foi, par l'espérance et par la charité, des avant-goûts des joies célestes : *Hæc festività rectè dici potest solemnitas solemnitatum. Ex hac quippe solemnitate exemplum nobis resurrectionis datum est, spes cælestis patriæ apertæ, et factæ superni regni jam præsumptibilis gloria*. Il ne faut pas s'étonner si l'Église célèbre avec tant de pompe un mystère qu'elle regarde non-seulement comme le fondement de notre foi, mais encore comme la cause et le symbole de la vie éternelle et bienheureuse, qui est l'objet de notre espérance. Le Carême, qui a servi de préparation à cette fête, était la figure de la vie pénitente et laborieuse que nous devons mener dans ce lieu d'exil ; la fête de Pâques représente cette vie glorieuse qui doit être la récompense de la vie présente. C'est pourquoi l'Église, dans tout

l'office de cette semaine, entre déjà en esprit dans la céleste patrie. Elle ne veut plus louer son Dieu par les hymnes ordinaires; elle répète sans cesse l'*Alleluia*, que les bienheureux, dit saint Jean, chantent éternellement dans la gloire : *Vocem turbarum in cælo dicentium : Alleluia, salus et gloria, et virtus Deo nostro est* : J'entendis dans le ciel comme la voix d'une grande foule qui disaient *Alleluia* ; c'est à notre Dieu qu'appartient l'honneur, la gloire et la puissance. *Amen, alleluia : laudem dicite Deo nostro, omnes servi ejus* : Donnez sans cesse des louanges à notre Dieu, vous qui êtes ses serviteurs. *Alleluia : quoniam regnavit Dominus Deus noster omnipotens* ; et ils répétaient : *Alleluia* ; car le Seigneur notre Dieu tout-puissant a pris possession de son royaume de *Gaudemus, et exultemus, et demus gloriam ei* : Réjouissons-nous, faisons éclater notre joie, et rendons-lui gloire. Voilà, selon saint Jean, ce qui se passe dans le ciel, et voilà ce que l'Église tâche d'imiter sur la terre par cette fréquente répétition du mot *Alleluia* durant tout le temps pascal.

L'introit de la messe de ce jour est tiré du psaume 138 : *Resurrexi et adhuc tecum sum, alleluia*. C'est Jésus-Christ qui parle à son Père au jour de son triomphe : Je suis ressuscité sans avoir jamais cessé d'être avec vous ; louange à notre Dieu ! *Posuisti super me manum tuam, alleluia* : Vous avez étendu votre main sur moi ; jamais votre puissance infinie n'a paru en moi avec plus d'éclat que dans le triomphe de ma résurrection : gloire éternelle vous soit rendue. *Mirabilis facta est scientia tua, alleluia, alleluia* : Votre science se fait admirer ; louez Dieu, et ne cessez de chanter en son honneur des cantiques de louange. *Domine, probasti me, et cognovisti me* : Comme il n'y a que vous, Seigneur, qui me connaissiez parfaitement, comme il n'y a que moi qui connaisse également ce que vous êtes, votre puissance infinie, vos divines perfections et votre essence, vous avez manifesté en ce jour ce que je suis. *Tu cognovisti sessionem meam et resurrectionem meam* : Vous avez connu ma mort et ma résurrection ; la fin, la cause et le mérite du sacrifice, par lequel j'ai satisfait pleinement à votre justice, et vous n'ignorez pas que c'est par la même puissance

divine qui m'est commune avec vous, que je suis ressuscité glorieux et triomphant de la mort et du tombeau.

L'épître de la messe de ce jour est tirée de la première lettre que saint Paul écrivit aux Corinthiens. Mes frères, leur dit-il, défaites-vous de l'ancien levain, pour devenir une pâte nouvelle. Le saint apôtre venait de reprendre les fidèles de Corinthe de ce qu'ils toléraient parmi eux un incestueux public, qu'il livre lui-même à Satan et excommunie, afin que désormais, étant retranché du corps de l'Église comme un membre gâté, ils n'aient plus aucun commerce avec lui. Ignorez-vous, leur dit-il, qu'un peu de levain gâte la masse entière ? Et prenant occasion de là, de leur faire comprendre quelle pureté et quelle innocence Dieu exige de tous les chrétiens, il continue en retranchant du corps de l'Église ce membre gâté. Apprenez que vous devez éloigner de votre cœur toute souillure, afin que vous soyez purs et sans tâche, tels que doivent être des chrétiens purifiés et régénérés par le baptême et qui ont le bonheur de célébrer une pâque continuelle, dont Jésus-Christ lui-même est la victime : *Etenim pascha nostrum immolatus est Christus*. Mettons-nous en état de participer à ce céleste Banquet par une vie pure et innocente, et entièrement différente de celle que nous menions avant notre régénération : *Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis*. L'Apôtre, dit un savant interprète, fait ici une allusion continuelle à ce que pratiquaient les Juifs avant la manducation de l'agneau pascal. Ils avaient un soin scrupuleux de purger leur maison de tout le levain, et de tout ce qui était fermenté. Par le levain, il faut entendre ici le péché, et tout ce qui souille l'âme. Les Juifs tenaient pour souillée une masse entière de pâte, pour peu qu'il-y entrât de levain durant les sept jours de Pâques. Cela était passé en proverbe, pour marquer que les compagnes les plus saintes perdaient leur réputation, et risquaient de voir bientôt le désordre se glisser dans leur sein, dès qu'elles y souffraient impunément des gens de mauvaises mœurs et d'une vie scandaleuse. Cette expression, *epulemur*, faisons notre banquet, ne désigne point un

banquet, ou une action particulière pour laquelle saint Paul exige des chrétiens cette vertu et cette exacte pureté, mais bien tout le temps de la vie qui doit être passé dans l'innocence et la sainteté. Elle s'entend aussi de-la communion pascale : *Epulemur*, faisons la pâque chrétienne en mangeant la divine Eucharistie ; le vrai Agneau pascal, non avec le vieux levain, avec ces dispositions vicieuses où vous étiez avant que vous eussiez embrassé la foi, et que vous fussiez dépouillés du vieil homme, pour vous revêtir du nouveau ; mais approchez-vous de la sainte table, mangez l'Agneau divin qui s'est immolé pour nous, mangez-le dans les dispositions que demande une nourriture si sainte, avec un cœur pur, une foi vive, une conscience nette et avec cette robe nuptiale symbole d'une grande pureté.

L'Évangile de la messe contient en abrégé toute l'histoire du mystère de ce jour.

Marie Madeleine, Marie, mère de Jacques le mineur, et Salomé, mère des fils de Zébédée, n'ayant pu acheter le vendredi toutes les drogues aromatiques dont elles avaient besoin pour embaumer le corps du Sauveur, selon la coutume des Juifs, le sabbat étant fini, allèrent le samedi au soir se procurer tout ce qui leur était nécessaire pour se rendre le lendemain au sépulcre. Impatientes d'accomplir ce devoir, elles partent de Jérusalem dès la pointe du jour, et vers le lever du soleil elles arrivent au sépulcre. Comme elles approchaient, elles se dirent l'une à l'autre : Mais qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du sépulcre ? Elles avaient été témoins de la peine qu'avaient eue plusieurs hommes à la remuer pour fermer l'entrée du tombeau. Si ces saintes femmes eussent eu moins d'amour pour Jésus-Christ, cette difficulté les aurait retenues chez elles ; mais quand on aime véritablement le Seigneur, on ne trouve rien d'impossible à son service, on sait que sa providence a des ressources infinies, et que notre confiance les lui fait employer. Les moindres difficultés arrêtent une âme lâche dans le chemin de la vertu ; une âme fervente n'en trouve point qu'elle ne surmonte aisément avec le secours de la grâce. De quelle consolation, de quels biens n'eussent-elles point

été privées, si elles se fussent rebuées à la vue d'une si raisonnable difficulté? Il ne faut qu'une généreuse résolution dans le service de Dieu, pour voir s'aplanir et disparaître tous les obstacles. Tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre, et un Ange descendu du ciel paraissant dans la première grotte où étaient les soldats, leur inspira tant de frayeur, qu'ils prirent tous la fuite; et en même temps ayant renversé la pierre, il s'assit dessus. Peu après arrivèrent ces saintes femmes, qui furent surprises de ne point trouver de soldats: mais elles le furent bien davantage lorsqu'en se présentant à la porte de la première grotte, elles aperçurent l'entrée de la seconde où avait été déposé le corps du Sauveur, ouverte, et un homme assis sur la pierre qu'on avait mise d'abord pour la fermer. L'éclat éblouissant de cet Esprit céleste sous la forme d'un jeune homme les arrêta, et leur inspira quelque frayeur; son visage était si resplendissant, qu'il en sortait des rayons semblables à des éclairs, et ses vêtements paraissaient blancs comme la neige. L'Ange vit leur étonnement, et leur dit: Rassurez-vous, vous n'avez rien à craindre: vous venez embaumer le corps du Sauveur; mais pourquoi chercher parmi les morts celui qui est vivant? Il n'est point ici, il est ressuscité: *Surrexit, non est hic*. Souvenez-vous qu'il vous dit un jour, étant avec vous en Galilée, qu'il fallait que le Fils de l'homme fût livré entre les mains des pécheurs, qu'il fût crucifié, et que trois jours après sa mort il ressuscitât. Tout cela est arrivé comme il l'avait prédit; vous pouvez vous en convaincre par vos propres yeux. Voilà le lieu où on l'avait mis; entrez sans crainte, vous n'y trouverez que le suaire dans lequel il avait été enveloppé, et ainsi convaincues par vous-mêmes de sa glorieuse résurrection, allez trouver ses disciples assemblés, et apprenez-leur cette heureuse nouvelle, surtout à Pierre qu'il a choisi pour chef de son Eglise, et qui est dans l'impatience de le voir ressuscité. L'Ange, disent les interprètes, nomme Pierre en particulier: *Discite discipulis ejus et Petro*, tant parce qu'il était reconnu le premier des douze, que parce qu'ayant eu le malheur de renier son bon Maître, les autres disciples auraient pu imaginer qu'il était déchu de

sa primauté, ou lui-même aurait pu croire que Jésus-Christ ne le regardait plus que comme un apostat. Pour le rassurer, le consoler et lui faire comprendre, disent saint Chrysostôme et saint Grégoire, que sa douleur et ses larmes n'avaient point été vaines, le Fils de Dieu le fait avertir en particulier.

Ces saintes femmes furent tellement frappées, et de ce qu'elles voyaient et de ce qu'elles entendaient, qu'elles parurent toutes interdites. Revenues de leur étonnement, elles entrent dans le tombeau et le trouvent vide. Pendant qu'elles sont dans la consternation, deux anges se présentent à elles. Cette vue renouvelle leur frayeur ; elles sortent du sépulcre, et vont dire aux disciples ce dont elles ont été les témoins. Pierre et Jean courent au sépulcre pour voir de leurs yeux ce que ces femmes leur disaient : elles les suivent ; les deux disciples y entrent, et n'y trouvent que les linceuls. Tout étonnés et leur cœur agité de divers sentiments, et comme suspendu entre la douleur et la joie, l'admiration et la crainte, ils s'en retournent. Madeleine fut la seule qui resta auprès du tombeau, ne pouvant se résoudre de s'éloigner sans savoir ce qu'était devenu le corps de son divin Maître ; son zèle, son empressement, son ardent amour pour Jésus-Christ l'occupaient si fort, qu'elle ne pensait plus à ce que leur avait dit l'Ange ; elle n'est occupée que de l'objet de son affection, elle s'imagine qu'il a été enlevé, et elle veut le trouver, quoi qu'il en coûte. Son empressement la fait défier de ses propres yeux : elle croit n'avoir pas bien vu la première fois, elle rentre toujours fondant en larmes, et s'étant baissée pour voir encore dans le sépulcre, elle vit deux Anges avec des habits blancs, qui étaient assis dans le lieu où l'on avait mis le corps de Jésus, l'un à la tête et l'autre aux pieds. La présence des Anges ne la dédommage pas de la perte qu'elle croit avoir faite. Femme, lui disent-ils, qu'avez-vous à pleurer ? C'est, leur répond-elle, qu'on a enlevé mon Seigneur, et je ne sais où on l'a mis. Saint Chrysostôme pense que Madeleine remarqua alors dans les Anges une vénération subite, comme s'ils adoraient quelqu'un. Elle se tourna pour voir ce que c'était, et elle vit Jésus qui était là ; mais elle ne pensa pas que ce fût lui. Femme, lui dit le Sauveur,

qu'avez-vous à pleurer ? *Mulier, quid ploras ? quem quæris ?* Qui cherchez-vous ? Il ne l'ignorait pas ; mais il est bien aise qu'on lui ouvre son cœur et qu'on lui dise qu'on l'aime ; il désire qu'on multiplie et qu'on renouvelle les preuves et les témoignages de son amour. Madeleine crut d'abord que c'était l'homme qui avait soin du jardin dans lequel était le tombeau. Seigneur, lui dit-elle, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai. Quand on est vivement touché de quelque chose, on s' imagine que chacun sait le sujet qui nous fait pleurer. Cet empressement, cet amour, cette persévérance charmèrent le Sauveur ; il ne put différer plus longtemps de se manifester à Madeleine. *Marie*, lui dit-il. A ce seul mot, Madeleine reconnaît Jésus-Christ, et transportée de la joie la plus vive : Ah ! mon divin Maître ! s'écrie-t-elle, et se jetant à ses pieds, elle les tenait embrassés. Alors Jésus lui dit : Ne pensez pas à me toucher : *Noli me tangere*. C'est comme s'il lui disait, pensent les pères : Ne vous arrêtez point à me toucher ainsi, comme si vous ne deviez jamais plus me rencontrer sur la terre ; rassurez-vous, vous me verrez et m'entretiendrez à loisir, puisque je ne suis point encore sur le point de vous quitter pour monter au ciel ; je serai encore quelque temps visiblement avec vous pour vous consoler, vous encourager et vous instruire ; et quoique vous me voyez avec le même corps que j'avais avant ma résurrection, ne me regardez plus avec les mêmes sentiments, élevez-vous par la foi à une affection et à une connaissance toute surnaturelle ; vous devez penser et agir désormais d'une manière bien plus parfaite, et ne pas vous imaginer que je doive vivre sur la terre, comme y vivent ceux que j'ai ressuscités. Je paraîtrai corporellement plusieurs fois parmi vous ; je me manifesterai à vous, mais d'une manière toujours miraculeuse, jusqu'à ce que vous ayant suffisamment instruits, et vous ayant appris à ne me regarder plus avec des yeux corporels, mais par les yeux de la foi, je monte au ciel pour y être assis à la droite de mon Père et vous y préparer la place que je vous ai méritée par ma mort : voilà ce que je vous ordonne d'aller dire à mes disciples. Remarquez que dans toutes les apparitions du Sauveur, il n'est point parlé de la Sainte Vierge, parce que Jésus-Christ, au moment

de sa résurrection, lui avait apparu, étant bien juste qu'elle eût part la première à la joie et à la gloire de son triomphe ; et d'ailleurs, étant parfaitement instruite de ces mystères, elle n'avait pas besoin de ces leçons. Madeleine courut incessamment raconter aux disciples ce qui lui était arrivé. Jésus-Christ se présenta ensuite aux autres saintes femmes. Le même jour le Sauveur apparut aux deux disciples qui allaient à Emmaüs et à saint Pierre avant que de se faire voir aux autres Apôtres : il voulut lui donner cette marque de distinction comme au Chef de son Eglise. Enfin, le soir du même jour de sa résurrection, il se montra à tous les disciples assemblés.

(CROISSET,)

CHAPITRE XXII.

LA SEMAINE DE PAQUES.

Cette semaine n'est que la continuation de la double fête de Pâques, c'est-à-dire, de la résurrection de Jésus-Christ et du baptême des néophytes. Les Grecs l'appellent *Diacenesime*, renouvellement ou état d'une nouvelle vie dans la résurrection. Elle ne passe parmi eux que pour un jour qui dure toute l'octave, et qui leur représente l'éternité bienheureuse.

Les Latins l'ont appelée tantôt semaine *pascale*, tantôt semaine *baptismale*, quelquefois semaine *blanche*, comme dans le Sacramentaire de Gélase, et semaine ou fêtes *in albis*, semaine *aux habits blancs*, selon le Sacramentaire de saint Grégoire. Ces deux dernières dénominations lui ont été données à cause de la robe blanche que les néophytes du samedi saint portaient pendant toute la huitaine que durait la fête de leur baptême.

Le double mystère de la Résurrection et du Baptême a fait instituer dans l'église d'Occident un double office pour les honorer séparément. Les deux offices se disaient autrefois tous les jours de la semaine pascale, depuis le lundi jusqu'au dimanche de l'octave inclusivement, quoique la fête des néophytes finit proprement avec le jour du samedi.

En France, sous les rois de la première race, la messe, en quoi consistait tout l'office des néophytes, se disait tous les jours immédiatement après matines ou l'office de nuit ; ce qui la faisait appeler *messe matinale pour les enfants régénérés*. Dans la suite on s'est contenté d'un seul office pour les deux mystères ; mais on l'a composé des deux autres, de manière que maintenant la messe de la Résurrection de Jésus-Christ regarde toujours, en quelque-une de ses parties, la régénération des fidèles dans les eaux salutaires du Baptême. L'église de Milan a conservé la distinction des deux offices qui se disent consécutivement chaque jour de la semaine de Pâques.

Tous les jours de cette semaine ont été constamment célébrés dans l'Eglise avec une solennité particulière depuis le quatrième siècle. On en regardait le culte comme une magnifique réception que l'on faisait aux nouveaux baptisés, dans le sein de l'Eglise et dans le royaume de Jésus-Christ. Cet usage n'était pas nouveau du temps de saint Augustin (1) qui semble le supposer d'un établissement aussi ancien que celui du carême. « La coutume de l'Eglise, dit-il, a affermi l'observation des quarante jours d'avant Pâques ; c'est elle aussi qui a fait distinguer les huit jours des néophytes de tous les autres jours de l'année, en sorte que le dernier de ces huit jours réponde au premier. » Le même Père témoigne ailleurs (2), que c'était en l'honneur de la régénération du nouvel homme qu'on célébrait toutes les fêtes de cette octave. Il fait remarquer que, comme la fête de Pâques est suivie d'une semaine de fêtes, de même la semaine de Pâques est suivie d'une octave de semaines qui composent tout le temps de la cinquante pascale, que nous appelons Pentecôte avec les Grecs, et qui n'est qu'une fête continue d'autant de semaines qu'il y a de jours dans la semaine de Pâques.

La solennité des jours de la semaine de Pâques, quoique souvent égale à celle du dimanche de Pâques même pour les exercices de la religion, ne consistait pas, dans les premiers siècles, à s'abstenir

(1) S. August., *ep. 55 nov. edit.*, seu *ep. 119, cap. 17 vet. edit.* — (2) *Idem, serm. Domini in monte, l. 1.*

du travail des mains et du soin des affaires après que l'on était de retour des églises et de l'assemblée des fidèles. Mais la religion n'ayant plus d'ennemi à craindre depuis que tout l'empire était devenu chrétien, les empereurs, pour augmenter encore la vénération due aux saints mystères de la Passion et de la Résurrection, ordonnèrent que la semaine de Pâques vaquerait avec la semaine sainte, et que, pendant cette quinzaine, il ne serait permis ni de plaider, ni de faire aucune procédure civile ou criminelle. L'édit en fut porté l'an 389 par l'empereur Théodose (1). Les évêques ainsi autorisés firent de leur côté des constitutions, pour interdire les œuvres serviles pendant cette quinzaine (2).

Le concile de Constantinople, tenu en 692, fit un canon pour ordonner une fête suivie et continuée depuis le jour de Pâques jusqu'au dimanche suivant (3). Le second concile de Macon, assemblé en 585, défend expressément (4) de faire aucune œuvre servile pendant les six jours de la semaine de Pâques. La même obligation fut imposée en Espagne, dans le septième siècle, par le roi Recesvinde, qui y joignit celle de la semaine sainte. Le roi Vamba restreignit cette obligation à la seule semaine de Pâques. Cette semaine était chômée de même en Angleterre dans le septième et le huitième siècle.

Ce ne fut pas pour établir la fête des six jours, ce fut pour la confirmer et la faire continuer, que l'empereur Charlemagne la prescrivit dans ses capitulaires, comme firent après lui Louis le Débonnaire et Charles le Chauve (5). On continua en effet de les chômer d'un dimanche à l'autre pendant l'espace encore de près de trois cents ans.

Tous ces huit jours n'étaient comptés que pour un ; on les regardait comme autant de dimanches de la fête de Pâques ; on leur en faisait même porter le nom. Théodulfe d'Orléans prétendait (6) qu'on devait les célébrer tous avec des solennités égales à celles du grand dimanche de Pâques.

(1) Cod. Theod., l. 2, tit. 8, leg. 2. — (2) Constit. Apost., l. 8, c. 33, t. I. Concil. — (3) Tertull., Can. 66, t. VI Concil. — (4) Matisc., l. 1, can. 2, an. 585. — (5) Capit., l. 1, cap. 158, édit. Baluz. — (6) Theodulf. c. 41.

Ce fut dans le onzième siècle que les évêques, considérant combien l'obligation de chômer une semaine entière était onéreuse au peuple qui avait besoin de travailler pour vivre, commencèrent à se relâcher de la moitié sur les trois derniers jours de la semaine. Dans le temps que l'on commençait à se permettre le travail aux trois derniers jours de la semaine de Pâques, les canonistes, se croyant intéressés à maintenir sur ce point la discipline des canons, voulurent faire valoir le statut d'un prétendu concile de Lyon concernant les fêtes de l'Eglise, où il était ordonné de chômer toute la semaine de Pâques. Ils l'insérèrent dans leurs collections, mais ils ne purent venir à bout de le faire exécuter.

Au temps de Gratien, vers le milieu du douzième siècle, il restait peu d'églises où l'on continuât de chômer toute la semaine. En vain dans le treizième siècle le Pape Grégoire IX, voulut-il rétablir l'obligation de chômer non-seulement la semaine de Pâques, mais encore la semaine sainte. Il n'y put jamais parvenir. L'on avait commencé plus d'un siècle auparavant à retrancher encore le mercredi de Pâques du nombre des fêtes d'obligation ; ce qui fut laissé pourtant à la disposition des évêques, de manière que ce retranchement ne se fit que par intervalles (1) dans les églises, et qu'on a vu chômer encore le mercredi avec le mardi et le lundi de Pâques, assez avant dans le dix-septième siècle, en quelques diocèses. En d'autres, ce mercredi est demeuré fête à dévotion, c'est-à-dire, laissée à la liberté des particuliers. En quelques-uns, il est permis de labourer et de faire des charrois après la messe.

Le samedi de Pâques était le jour où les néophytes quittaient la robe blanche ; ce qui ne se faisait qu'après qu'ils avaient assisté encore en cet état à tout l'office du jour, ordinairement vers le soir après la procession des vêpres aux fonts baptismaux, où ils renouvelaient leurs actions de grâces à Dieu pour leur régénération, et les vœux ou les promesses qu'ils avaient faites dans leur baptême. Tous les jours de la semaine, ils avaient été amenés à l'église en cérémonie par leurs parrains et leurs marraines, sans

(1) Thomassin, *Traité des Fêtes*, p. 96. 97. 156. 199.

en excepter les petits enfants qu'on y portait dans les bras, tous revêtus de la robe baptismale. Les prêtres les allaient recevoir à l'entrée de l'église, pour les introduire en pompe et les conduire en procession, précédés de la colonne de cire ou cierge pascal allumé, représentant la colonne de feu qui conduisait le peuple d'Israël à travers la mer Rouge, au sortir de l'Égypte : symbole et figure de l'état où ils étaient entrés par leur baptême.

CHAPITRE XXIII.

LES ROGATIONS.

Les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension sont consacrés à des prières publiques, accompagnées d'abstinence et de processions, pour demander à Dieu d'éloigner les maux qui peuvent nous menacer et de nous accorder les biens qui nous sont nécessaires. La procession de ces trois jours se nomme *Litanie*, mot venu de l'ancienne Eglise Grecque qui nommait ainsi une courte prière commençant par le *Kyrie eleison*. Il paraît que les Augures se servaient d'une invocation semblable, qu'une tradition très-ancienne leur avait sans doute conservée des premiers âges du monde. Les chrétiens l'avaient empruntée de David et de Moïse; cependant elle n'était pas encore publiquement reçue dans les offices de l'Eglise, au troisième siècle. Les habitants de Néocésarée refusant de dire matines et la psalmodie, sous prétexte que cela n'avait pas été en usage du temps de leur célèbre évêque saint Grégoire Thaumaturge, qui vivait vers le milieu du troisième siècle, saint Basile le Grand leur fit entendre que ce n'était pas une raison de les rejeter, puisqu'ils avaient bien reçu les litanies, qui n'étaient pas en usage dans leur église du temps du même saint Grégoire (1).

(1) S. Basil., ep. 65, p. 97, t. III.

Ainsi, on ne peut douter que les litanies ne fussent en usage chez les chrétiens grecs du temps de saint Basile ; mais elles se disaient dans les assemblées, comme le reste des offices, sans procession. Elles passèrent ensuite dans les églises d'Occident, qui conservèrent le nom de litanies, en se contentant de l'expliquer par celui de *supplications* ou de *rogations*. On crut devoir aussi retenir les mots grecs *Kyrie, eleison*, quoique tout le reste de l'office fût en latin, afin, dit saint Augustin (1), que l'unité d'expression dans la prière fit reconnaître l'unité de Dieu invoqué par tant de nations et en des langues si différentes.

Les litanies restèrent les mêmes jusqu'à la fin du sixième siècle, que saint Grégoire y fit ajouter *Christe, eleison* ; et ce fut alors que commença la différence de la litanie entre les Grecs et les Latins. Les premiers s'en tinrent à la simple formule des deux mots *Kyrie, eleison*, prononcés indistinctement par tout le monde, par les laïques, par les femmes mêmes, comme par les clercs. En Occident, les clercs disaient *Kyrie, eleison*, et les laïques répondaient *Christe, eleison*, autant de fois que l'on disait *Kyrie*.

A la messe de chaque jour, les Grecs avaient coutume d'allonger la litanie ; ce qui ne se pratiquait pas à Rome, où l'on ne disait que *Kyrie, eleison*, à quoi l'on ne répondait que *Christe, eleison* (2), afin de s'arrêter plus longtemps sur ce que l'on demandait à Dieu par cette prière.

En 529, le concile de Vaison l'introduisit dans la Gaule Viennoise, à l'imitation des églises d'Orient et d'Italie : et comme rien ne paraissait plus propre à entretenir la componction et à augmenter la ferveur de la dévotion que la répétition fréquente de cette prière, il ordonna qu'on la dirait à matines, à la messe et à vêpres (3).

Selon Walafrid Strabon, écrivain du neuvième siècle (4), le nom de litanie n'était point particulier au *kyrie eleison*. Il se donnait encore à toute sorte de prière faite en procession ou dans les assemblées qui se tenaient pour implorer l'assistance du ciel dans les besoins publics.

(1) S. August., *ep. 168 vet. edit.* — (2) S. Grég., *ep. 63, l. 7.* — (3) Concil. Vassens., c. 3. — (4) Wal. Strab., *de Reb. Eccles.*, cap. 28, p. 354.

L'observance des *Rogations* doit son origine aux calamités particulières de la ville de Vienne. Depuis que les Bourguignons s'étaient emparés de cette partie de la Gaule Viennoise qu'on a appelée le Dauphiné et la Savoie, il ne s'était point passé d'année, ni même de saison, que le pays n'eût été affligé de quelques malheurs nouveaux, qui, se succédant les uns aux autres, et étant souvent joints ensemble, l'avaient réduit à une désolation presque universelle. Les tremblements de terre y étaient presque continus, et les édifices les plus solides ne pouvaient résister à de si rudes secousses. Jamais les incendies n'avaient été si multipliés. Chaque nuit on entendait des bruits effrayants et des voix lamentables qui semblaient présager la destruction prochaine de la ville. On ne parlait que de spectres et de fantômes nocturnes, qui faisaient trembler les plus résolus. On voyait les bêtes fauves sortir des bois en plein jour, et venir jusqu'au milieu des places et des rues, comme pour braver les habitants réunis.

La frayeur publique allait toujours en croissant, lorsque la nuit de Pâques de l'an 469, pendant que tout le peuple était assemblé dans la grande église avec son évêque saint Mamert, pour la célébration des saints offices, le feu prit à la maison de ville, édifice magnifique et construit sur une éminence. Chacun se mit à craindre pour la sienne, lorsqu'on vit avec quelle fureur l'embrasement augmentait. Tous sortirent bientôt de l'église afin de pourvoir à leur sûreté; le service divin fut abandonné, et le saint évêque demeura seul devant l'autel. Dans l'ardeur de sa foi et de sa charité, il offrit à Dieu des prières et des larmes pour apaiser sa colère, et conjura sa divine bonté de remédier enfin à tant de maux qui empêchaient son peuple de le servir avec l'amour et la fidélité qui lui était due. Le jour paraissait à peine, et l'on fut tout étonné de voir ce grand embrasement cesser tout d'un coup. La joie que ce merveilleux événement produisit ramena tout le peuple dans la grande église pour continuer l'office. Saint Mamert, après avoir achevé les saints Mystères et rendu des actions de grâces à Dieu pour une faveur si visible, déclara à son peuple que la prière et la pénitence étaient le véritable remède aux maux dont il se plai-

gnait, et que, pendant l'alarme générale, il avait conçu et voué à Dieu des *Rogations* pour cet effet.

C'étaient des litanies ou *supplications* qui devaient consister en une procession solennelle, accompagnée de jeûnes et de prières publiques ; et le saint évêque remit après la fête les résolutions à prendre pour s'acquitter de ce nouveau devoir. Il y eut des délibérations secrètes sur le temps et la manière de le remplir : car il était à craindre que le sénat de Vienne ne mît obstacle à ce nouvel établissement de piété, ayant assez de peine à souffrir les anciens.

Cependant le saint évêque peignit si vivement les avantages de celui qu'il proposait, que les sénateurs les moins favorables à ce qu'on appelait cérémonies nouvelles, y donnèrent les mains. Tout le monde concourut à cette pieuse entreprise ; et, du consentement général du clergé et du peuple, on choisit les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

Saint Mamert, comme s'il eût voulu éprouver d'abord la ferveur du peuple et ménager la faiblesse de ceux qui n'auraient pu supporter à jeun la fatigue de la marche, se contenta de marquer, pour la station ou le terme de la première procession, une église de dehors qui n'était pas éloignée des murs de la ville. Tous les habitants s'y rendirent avec une grande dévotion, sous un extérieur pénitent et humilié. La multitude y fit paraître une grande componction de cœur, en mêlant ses larmes et ses gémissements au chant des psaumes ; de sorte que le chemin de cette première procession parut trop court pour satisfaire le zèle et la piété du peuple. C'est pourquoi saint Mamert porta plus loin le terme des processions suivantes.

Quelques églises des Gaules imitèrent cet exemple dès les premières années, sans cependant s'assujétir d'abord à faire ces processions aux mêmes jours. On avait égard à la commodité des lieux et à la disposition des esprits. L'essentiel était de s'acquitter tous les ans de ce devoir de piété par la prière et la pénitence, en mêlant les larmes du cœur au chant des psaumes. Cependant les évêques, considérant la sagesse de l'institution de saint Mamert, ne crurent pas pouvoir faire mieux que de s'y conformer pour le temps comme pour tout le reste, et l'on gardait cette uniformité

partout où les Rogations se pratiquaient, dès le temps de saint Alcine Avit (1), l'un de ses successeurs, qu'il avait baptisé lui-même, et qui avait été élevé sur le siège épiscopal de Vienne quinze ans environ après la mort de saint Mamert.

Saint Sidoine Apollinaire, nommé évêque d'Auvergne, l'année d'après l'institution des Rogations, en rendit un témoignage public dès la cinquième année, comme d'un établissement déjà reçu dans son pays, et en fit le plus grand éloge dans une lettre adressée à saint Mamert même, et dans une autre écrite auparavant à Aper(2). Sidoine nous apprend qu'avant saint Mamert il y avait eu bien des processions ou litanies, mais qu'elles n'avaient eu ni méthode réglée, ni jour fixe, que d'ailleurs elles se faisaient avec beaucoup de négligence ; qu'il s'y trouvait peu de monde, et qu'elles étaient retardées ou interrompues par des repas ; au lieu que celles qui avaient été introduites par saint Mamert n'étaient accompagnées que de jeûne, de prières et de larmes.

Saint Césaire, évêque d'Arles, qui présida le concile d'Agde en 506, a parlé aussi (2) des Rogations de saint Mamert d'une manière à faire juger qu'elles étaient établies de son temps au moins dans les provinces des Gaules soumises aux Visigoths. Elles furent reçues aussi vers le commencement du sixième siècle dans le reste des Gaules qui composait les états de Clovis I^{er}. Le premier concile d'Orléans, tenu en 511, et assemblé de toutes les provinces qui lui étaient soumises depuis la destruction du royaume des Visigoths, en fit un décret particulier, ordonnant que ces Rogations ou litanies seraient célébrées par toutes les églises avant l'Ascension du Seigneur (4). On voit par ce qu'en a dit saint Grégoire de Tours dans la vie de saint Quintien de Rodez, avec combien de piété et d'exactitude elles se pratiquaient sous le règne des enfants de Clovis ; et l'on peut assurer que depuis ce temps l'usage n'en a jamais été interrompu dans les églises de France (5).

On les trouve établies en Espagne dès le commencement du si-

(1) S. Avit., *homil. Rogat.*, edit. Sirm. — (2) Sidon. Apoll., *ep. 1, lib. 7, et epist. 14, lib. 3.* — (3) S. Cœsar., *hom. 33, t. IV, Concil.* — (4) Aurel. Conc. 1, c. 27. — (5) Grég. Tur., *Vit. PP.*, c. 4, n. 4, p. 1163.

xième siècle. Le concile de Gironne, tenu en 517, ne laisse aucun doute à cet égard (1). Elles s'y pratiquaient, non le lundi, le mardi et le mercredi d'avant l'Ascension, mais le jeudi, le vendredi et le samedi d'après la Pentecôte. On les avançait quelquefois au lundi d'avant la Pentecôte, comme l'on fait encore à Milan. On y avait même institué de secondes Rogations, qui étaient fixées au premier jour de novembre.

On ne peut dire précisément en quel temps l'observation des Rogations françaises fut introduite au-delà des Alpes. Il paraît seulement qu'elles ne furent point reçues à Rome avant la fin du huitième siècle. Ce fut le Pape Léon III, élevé sur le saint Siége l'an 795, qui les établit à Rome, peu de temps après que Charlemagne eut introduit la procession du 25 avril en France.

Le Pape Léon III, au rapport d'Anastase le bibliothécaire (2), ordonna, pour les Rogations de la première année à Rome, que la procession du lundi, composée du Pape, de tout le clergé et de tout le peuple, partirait en ordre, de l'église de Sainte-Marie-Majeure, au chant des psaumes et des hymnes, pour aller à l'église cathédrale de Saint-Sauveur ou de Saint-Jean-de-Latran, appelée la basilique de Constantin ; que la procession du mardi s'assemblerait dans l'église de Sainte-Sabine, pour aller à celle de Saint-Paul ; et que la procession du mercredi partirait de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, pour aller à celle de Saint-Laurent hors des murs.

Ce ne fut que depuis qu'on eut reçu la procession de saint Marc ou du 25 avril en France, et celle des Rogations à Rome, que, pour les distinguer dans les églises où elles se pratiquaient toutes deux, l'on commença à donner le nom de petites litanies aux Rogations. Encore eut-on bien de la peine à souffrir ce nom en France, où les processions de ces trois jours étaient de vrais pèlerinages ou des processions de long cours. C'est pour cela qu'on les trouve souvent nommées elles-mêmes grandes litanies, pour les distinguer des processions dominicales et des autres processions particulières de l'année.

(1) Gerund. Conc., c. 2 et 3. — (2) Anast., *Vit. Leon.*

Le concile de Mayence, en 813, fit un décret pour faire observer partout exactement les Rogations d'avant l'Ascension (1), pour défendre d'aller en procession à cheval, ou de se parer de ses plus beaux habits, et pour ordonner de marcher pieds nus, sous la cendre et le cilice.

En 836, le second concile d'Aix-la-Chapelle ordonna que la procession de saint Marc serait célébrée en France comme elle l'était à Rome, sans préjudice des Rogations que l'on devait continuer selon l'ancien usage.

Un capitulaire de Charles le Chauve renouvela l'ordre d'observer la fête des trois jours d'avant l'Ascension. Il n'était pas plus permis de travailler pendant ces trois jours, que pendant toute la semaine de Pâques. Mais bientôt après, l'obligation fut restreinte à l'assistance aux processions et à l'office ; les évêques, qui disposaient de ces sortes de fêtes, étant plus jaloux de recommander l'esprit de pénitence, la modestie, la sobriété durant la procession, dont personne n'était dispensé, que de retrancher le travail des mains ou l'application à ses affaires au retour de la procession. Ils considéraient que ces trois jours étaient moins des fêtes de joie, que des jours de peine et de mortification, et que le travail joint à la prière et à l'abstinence était plus convenable que l'oisiveté ou les divertissements, après qu'on s'était acquitté du devoir de la procession et de l'office divin.

L'obligation de chômer la fête des Rogations ne fut jamais universelle dans l'Église d'Occident, où l'on en faisait d'ailleurs les offices et la procession. Jamais cette obligation ne fut admise à Rome, ni dans les autres églises d'Italie ; elle ne le fut pas non plus en Espagne, ni même en Angleterre. Aussi la regardait-on comme une fête particulière à la France ; et souvent les Rogations ont été appelées les *litanies gallicanes*, pour les distinguer de la procession du 25 avril, qui se nommait la *litanie romaine*.

L'obligation du jeûne, prescrit dans le principe pour les trois jours des Rogations, a subsisté moins longtemps encore que celle

(1) Conc. Mogunt., an 813, c. 33.

de la fête. Elle fut maintenue dans toute sa vigueur dans le sixième siècle, comme on le voit par le premier concile d'Orléans en 544, et par le second de Tours en 566.

Quelques-uns ont prétendu que le jeûne nettement prescrit par le premier concile d'Orléans ne consistait que dans une simple abstinence de chair et de vin. Ils n'ont pas fait attention à ce que saint Sidoine Apollinaire et saint Avit de Vienne disent du jeûne qui se pratiquait exactement durant les trois jours des rogations, conformément à la première institution de saint Mamert. On peut les désabuser encore par l'autorité des Sacramentaires ou missels usités en France sous la première race, dans lesquels les offices des Rogations rappellent le jeûne de ces trois jours.

(GODESCARD.)

CHAPITRE XXIV.

L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

La fête de la triomphante Ascension du Sauveur dans le ciel, est la célébration du glorieux et consolant mystère de notre religion qui met le sceau à tous les autres. Le Fils de Dieu en s'incarnant pour nous sauver a déclaré la guerre à toutes les puissances de l'enfer, sa vie a été un combat continu qui ne s'est terminé qu'à sa mort, et sa glorieuse résurrection a été le jour célèbre de sa victoire; et comme les conquérants diffèrent de quelques jours leur entrée triomphante dans la capitale, pour avoir le loisir d'en faire les préparatifs, de même le Sauveur ne voulut faire son entrée triomphante dans le ciel, séjour de sa gloire, que quarante jours après sa victorieuse résurrection.

Ce fut durant ces quarante jours qu'il acheva de convaincre ses disciples par des preuves nombreuses et frappantes de la vérité de sa résurrection; il leur fit voir par de fréquentes apparitions qu'il

était vivant ; il mangea souvent avec eux et les entretint du royaume des cieux , c'est-à-dire , de tous les mystères de la religion. Ils étaient devenus plus capables de la comprendre depuis que , le jour même de sa résurrection , soufflant sur eux , il leur avait dit : Recevez le Saint-Esprit : *Insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum.* Et quoique ce ne fût qu'au jour de la Pentecôte que les disciples reçurent la plénitude des dons du Saint-Esprit et que ce n'est proprement que par rapport à la puissance des clefs et au pouvoir d'absoudre dans le sacrement de Pénitence, que doivent s'entendre ces paroles, on peut dire que leur esprit fut dès-lors plus éclairé et qu'ils furent plus capables d'entendre ces grandes vérités dont le Sauveur ne leur avait parlé jusqu'alors que d'une manière figurée et mystérieuse. Ce fut donc pendant ces quarante jours que Jésus-Christ instruisit ses Apôtres de tout ce qu'ils devaient savoir pour l'établissement et le gouvernement de l'Eglise, et qu'il leur prescrivit plusieurs choses qui ne sont point marquées dans l'Ecriture et qui ne sont venues jusqu'à nous que par tradition.

Le terme de son séjour visible sur la terre approchant, le Sauveur fit revenir les onze apôtres de Galilée en Judée ; et le jour même qu'il devait monter au ciel, comme ils étaient tous réunis à Jérusalem, il leur apparut pendant qu'ils étaient à table, il se plaça au milieu d'eux, et mangea comme il avait coutume de faire quand il leur apparaissait, non qu'il eût besoin de nourriture, mais seulement pour leur donner cette preuve sensible qu'il était véritablement ressuscité, et pour montrer, dit saint Augustin, son pouvoir et la réalité de sa présence : *Ad exhibendum fidei veritatem in corpore, dignatus est etiam non necessitate, sed potestate cibum sumere.* Après le repas, il leur fit un long discours, qui était comme l'abrégé des leçons qu'il leur avait données, et un précis de ce qu'ils auraient à faire ; il leur prédit ce qui devait leur arriver de merveilleux, et les assura que le Saint-Esprit viendrait dans peu de jours leur en donner une intelligence plus détaillée et plus parfaite.

Vous savez, leur dit-il, que toute puissance m'a été donnée dans

le ciel et sur la terre. Jésus-Christ parle surtout de la puissance qu'il avait, en qualité de Messie, pour le gouvernement de son royaume spirituel et de l'Eglise. Vous irez donc, comme je vous ai déjà dit ailleurs, par tout le monde prêcher l'Evangile; votre mission n'est plus bornée à une seule nation; instruisez indifféremment tous les peuples et les baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé; celui, au contraire, qui ne croira point, sera condamné. Et afin que ceux qui auront la foi puissent travailler plus utilement à la conversion des infidèles, je leur donnerai la puissance de faire des miracles; ils chasseront les démons en mon nom; ils parleront des langues qu'ils n'ont jamais sues; ils feront mourir les serpents et les insectes les plus venimeux; le poison le plus subtil ne pourra leur nuire, et ils guériront toutes sortes de malades en les touchant seulement de leurs mains. Plusieurs interprètes croient que ce fut quelques jours avant son ascension que le Sauveur fit ces prédictions à ses Apôtres. Quoi qu'il en soit, elles se sont toutes accomplies et elles se vérifieront sans cesse dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles. Cette promesse du don des miracles n'a pas été vaine. Aussi il y a eu dans tous les temps, et il y aura jusqu'à la fin du monde, dans l'Eglise, des hommes puissants en paroles et en œuvres qui, pour la gloire de Dieu et le salut du prochain, opèrent des prodiges; mais ce n'est que dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine que se trouve cet avantage; nulle secte, hérétique ou schismatique, depuis la naissance de l'Eglise, où il se soit jamais fait un vrai miracle; Dieu ne saurait autoriser par des prodiges le schisme et l'erreur.

Ce fut dans cette dernière apparition, que le Sauveur reprit ses Apôtres de leur peu de foi, et de la lenteur que plusieurs avaient mise à se rendre au témoignage de ceux qui l'avaient vu ressuscité. Il les fit ressouvenir de tout ce qu'il leur avait prédit, lorsqu'il était encore avec eux, de sa mort et de sa résurrection; il leur dit qu'il fallait que tout ce qui avait été écrit de lui, soit dans la loi de Moïse, soit dans les Prophètes, dans les Psaumes et dans

les autres Livres sacrés, s'accomplit exactement. Il en cita des passages et, leur ayant ouvert l'esprit pour en comprendre le sens, il leur montra que, selon ces Ecritures, le Messie devait souffrir une mort honteuse et cruelle, et ressusciter trois jours après. Il leur fit ensuite un plan en général de l'Eglise, où toujours il devait y avoir des prédicateurs pour instruire toutes les nations, en commençant par Jérusalem, pour les exhorter à la pénitence, et pour leur promettre de sa part et en son nom la rémission de leurs péchés. C'est vous, ajouta-t-il, que j'ai choisis pour ce grand ministère. Allez annoncer par toute la terre ma résurrection et toutes les merveilles dont vous avez été les témoins. Allez prêcher à tous les peuples les grandes vérités que je vous ai apprises. Je vous donnerai des paroles et une sagesse auxquelles tous les peuples ligüés contre vous ne pourront résister. Ne craignez rien, je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles, et malgré la fureur et la rage de tous vos ennemis, au milieu des persécutions les plus cruelles, il ne se perdra pas un seul cheveu de votre tête. Il est vrai que vous serez bientôt revêtus de la force d'en-haut; car je vais envoyer sur vous le Don de mon Père, qui vous a été promis; jusque-là, demeurez renfermés dans Jérusalem pour vous préparer à recevoir cette faveur insigne; car Jean a donné un baptême d'eau; mais pour vous, vous recevrez dans peu de jours le baptême de l'Esprit-Saint. Le Sauveur ne parle pas ici du sacrement de Baptême de la loi de grâce. On croit communément que les Apôtres l'avaient déjà reçu de Jésus-Christ même. Ces paroles doivent s'entendre de l'effusion extraordinaire des grâces spirituelles dont les Apôtres furent comme inondés au jour de la Pentecôte, et par cette inondation, lavés et purifiés des moindres taches, éclairés et embrasés par ce torrent de feu divin, et doués de tous les dons célestes. L'eau, dans le baptême de saint Jean, signifiait la grâce sans l'opérer; mais le baptême de Jésus-Christ la signifie et l'opère; quant au baptême du Saint-Esprit, il lui fallait un symbole plus parfait. C'est donc un baptême de feu qui opère la grâce d'une manière d'autant plus abondante, que le feu a plus de vertu pour purifier, pour éclairer et pour échauffer.

Tous les disciples du Sauveur, au nombre de cent vingt, comprirent bien par tout ce qu'ils venaient d'entendre, que leur divin Maître était sur le point de les quitter pour retourner dans son royaume. Ce que Jésus-Christ leur avait dit de la *promesse du Père* : *Promissionem Patris quem audistis per os meum*, les fit ressouvenir d'un nouveau règne et du rétablissement de la nation si souvent annoncés par les Prophètes ; mais comme toutes leurs idées se bornaient à un royaume temporel semblable à ceux d'ici-bas, et qu'ils ne concevaient rien de plus grand que de commander et de régner sur la terre, c'est aussi la seule chose qu'ils demandèrent au Sauveur pour leur nation qui, depuis longtemps, gémissait sous une puissance étrangère. Seigneur, lui dirent-ils, est-ce maintenant que vous devez rétablir le peuple d'Israël en sa première splendeur ? et le temps est-il venu de lui donner des rois, et de remettre sur le trône les enfants d'Abraham, héritiers de David ? Après avoir si glorieusement triomphé de vos ennemis, pourriez-vous laisser plus longtemps ce peuple dans la servitude ?

Le Sauveur leur répondit avec sa douceur ordinaire, excusant leur grossièreté parce que le Saint-Esprit n'étant pas encore descendu sur eux, ils avaient trop peu d'intelligence pour comprendre les choses spirituelles et divines. Il se contenta de leur insinuer deux vérités importantes qu'ils ne devaient pas ignorer. L'une était que le royaume d'Israël dont parlaient les Prophètes, qu'il était venu établir, et où il voulait leur donner les premières charges, ne consistait pas dans une puissance souveraine que les Juifs dussent avoir sur les autres peuples, mais dans un empire absolu de Dieu sur eux et sur tous les peuples qu'il appellerait à son Eglise. C'est cette Eglise nouvelle qui venait de succéder à la synagogue, et qu'il nommait son royaume ; là devait s'accomplir tout ce qu'il avait promis autrefois par ses Prophètes ; là il devait régner sur les esprits par la foi, et sur les cœurs par la charité, jusqu'à ce qu'il réunit le peuple juif et le peuple chrétien dans son royaume éternel.

L'autre vérité était qu'en ce royaume tout spirituel de grandes choses devaient arriver dans la suite ; mais qu'il était inutile de

savoir quand elles arriveraient ; que son Père s'en était réservé la connaissance ; que s'il les avait choisis par une faveur spéciale pour ses principaux ministres, ce n'était pas à cause de leur habileté ou de leurs grands talents ; qu'il ne demandait d'eux , à ses volontés, qu'une entière soumission et une obéissance parfaite ; qu'ils devaient être sûrs qu'ils servaient un Maître bon et puissant qui ne les engagerait dans aucun emploi sans leur donner les moyens et les talents nécessaires pour s'en acquitter dignement ; que d'eux-mêmes ils n'étaient que faiblesse, mais qu'il leur préparait un grand secours ; que dans peu de jours le Saint-Esprit descendrait sur eux , et leur inspirerait un courage , une force et une sagesse à qui rien ne serait capable de résister. Alors vous aurez une parfaite intelligence de ces sublimes vérités et de ces grands mystères que vous ne pouviez comprendre ; alors toutes vos craintes s'évanouiront , et vous aurez le courage de prêcher ma divinité et mon Evangile au milieu de Jérusalem et dans le temple. Vous le prêcherez avec intrépidité dans toutes les villes de la Judée, sous les yeux de mes plus mortels ennemis ; dans la Samarie, où règnent depuis tant de siècles la superstition et l'impie ; vous ne bornerez pas là votre zèle , vous porterez mon nom, avec le temps, jusqu'au delà des mers, et vous irez annoncer la bonne nouvelle jusqu'aux extrémités du monde ; que s'il reste encore après vous des peuples à instruire , vos successeurs , animés du même zèle et du même esprit , continueront vos travaux et porteront les lumières de cet Evangile jusqu'aux climats les plus reculés de la terre.

Le Sauveur ayant terminé ce dernier entretien, conduisit cette bienheureuse troupe hors de la ville, sur la montagne des Oliviers éloignée de Jérusalem de deux mille pas environ. Arrivé au point le plus élevé, Jésus leva les yeux et les mains vers le ciel, puis les baissant vers ses chers disciples tous rassemblés autour de lui, il les bénit ; à ce moment, tandis que leurs cœurs brûlaient d'un feu divin, et qu'ils étaient attendris jusqu'aux larmes, ils le virent tous s'élever peu à peu vers le ciel. Alors leurs vœux, leur tendresse, leurs transports d'amour redoublant, ils l'adorèrent avec

le plus profond respect, et le suivirent des yeux sans se lasser de le regarder; une brillante nuée l'enveloppa, c'était comme un voile assez transparent pour ne leur en pas dérober tout-à-fait la vue, et néanmoins assez fort pour empêcher que le trop grand éclat de son corps glorieux ne les éblouit. Ils le voyaient monter peu à peu, jusqu'à ce qu'enfin la nuée s'étant ramassée sous ses pieds le leur cacha tout-à-fait; mais bien qu'ils ne le vissent plus, ils suivaient toujours des yeux la nuée sur laquelle il était porté, et qui lui servait de char de triomphe. Ils seraient demeurés longtemps ainsi ravis en admiration, si deux Anges vêtus de blanc, semblables à ceux qui avaient paru auprès du sépulcre au temps de sa résurrection, ne les eussent fait revenir d'un étonnement si profond. Ces envoyés du Très-Haut pour consoler ces disciples affligés d'une si cruelle séparation, leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi demeurez-vous là les yeux attachés au ciel? Jésus, votre divin Maître, que vous avez eu le bonheur de posséder si longtemps, a quitté enfin cette terre pour aller prendre possession de son royaume dans le ciel. Ne croyez pas pour cela qu'il vous abandonne, il sera toujours avec vous jusqu'à la fin des siècles, comme il vous l'a promis; quoique invisible, il ne vous assistera pas moins efficacement; il reviendra au grand jour du jugement de la même manière que vous l'avez vu aujourd'hui monter dans sa gloire. En ce dernier jour du monde, il descendra du plus haut des cieux avec une pompe et une gloire semblables à celle de son ascension, alors il jugera tous les hommes, et il fera sentir sa douceur aux bons, et la rigueur de sa justice aux méchants.

Les disciples écoutèrent attentivement ce que leur dirent les Anges. Mais ils avaient bien de la peine à détourner leurs regards de l'endroit où était encore l'objet de leur amour; ils obéirent cependant, et se retirèrent à Jérusalem, selon que le Sauveur le leur avait ordonné, pour y attendre le Saint-Esprit. Ils passèrent les jours et les nuits dans la prière et dans la retraite. Ils avaient à leur tête la très-sainte Vierge, qui assistait avec eux à la glorieuse Ascension de son cher Fils; elle était toute la consolation de l'Eglise

naissante. Que la terre paraît désormais vile et méprisable, aux disciples, s'écrie un savant et pieux interprète ! qu'elle est peu attrayante pour eux qui, dans le triomphe de leur bon Maître, ont vu briller quelques rayons de sa gloire ! Il faut leur envoyer des Anges pour les faire détacher leurs yeux du ciel. A combien de lâches chrétiens ne faudrait-il pas adresser un reproche bien différent ? Toujours courbés vers la terre, ils ne jettent pas un regard vers leur céleste patrie.

Jésus-Christ ne disparut pas subitement à la vue de ses disciples, mais il s'éleva de lui-même peu à peu par ses propres forces, sans avoir besoin pour cela des secours étrangers. Il voulut que chacun le vît monter au ciel, pour rendre le miracle incontestable, et comme ils avaient tous été pleinement convaincus de la vérité de sa Résurrection par ses apparitions fréquentes, et par ses entretiens familiers pendant quarante jours, il les fait aussi tous témoins oculaires de son Ascension glorieuse, et de l'entier accomplissement de ce qui leur avait dit : qu'étant venu du ciel sur la terre, il devait enfin quitter la terre pour retourner dans le ciel. *Exivi à Patre, leur disait-il, et veni in mundum : iterum relinquo mundum, et vado ad Patrem* : Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde ; je quitte aussi le monde, et je m'en vais à mon Père. Ce peu de paroles, comme on l'a déjà observé ailleurs, renferme les principaux articles de notre foi touchant la personne du Fils de Dieu. Sa génération éternelle : *Je suis sorti de mon Père* ; son incarnation : *Je suis venu dans le monde* ; sa résurrection triomphante et sa glorieuse ascension : *Je m'en vais à mon Père*. En effet, le Sauveur n'ayant plus rien qui le retînt sur la terre pénétra en un moment les cieux, et alla s'asseoir, comme Fils unique de Dieu, à la droite de son Père, sur le même trône, où il communiqua à sa sainte humanité toute la plénitude de sa gloire.

Le Père éternel, disent les interprètes, n'occupe pas une place particulière dans le ciel ; il n'est point assis sur un trône matériel où l'on puisse reconnaître une droite et une gauche, un siège et un marchepied. Si l'Écriture, dans quelques occasions, se sert de

semblables manières de parler, c'est pour se proportionner à notre faible intelligence et à la portée du peuple accoutumé à considérer Dieu comme un monarque assis sur un trône au milieu d'une nombreuse cour. On se sert de ces termes *assis* et de *droite*, pour signifier et faire entendre la souveraine puissance de Jésus-Christ, et son égalité parfaite avec son Père. Il est assis à la droite de Dieu : *Sedet a dextris Dei*, c'est-à-dire, il jouit d'une gloire égale à celle de son Père, et exerce sur toutes les créatures un pouvoir absolu.

Le Sauveur, en montant dans le ciel, voulut bien laisser les vestiges de ses pieds imprimés sur le roc où il se trouvait. Ces sacrés vestiges y sont toujours demeurés depuis, quoique les fidèles y aillent tous les jours prendre de la terre par dévotion : c'est ce que saint Jérôme, qui vivait dans le quatrième siècle, et qui était sur les lieux, assure positivement. Saint Sulpice-Sévère, et saint Paulin de Nole, qui vivaient l'un et l'autre en même temps que saint Jérôme, nous apprennent aussi la même chose ; saint Augustin était persuadé du même prodige ; il dit qu'on allait en Judée adorer les vestiges de Jésus-Christ qui se voient au lieu d'où il est monté au ciel. Adamnan, surnommé Célule, abbé d'un monastère d'Irlande, qui vivait sur la fin du septième siècle, et qui fit le voyage de la Terre-Sainte dont il nous a laissé la description, et le vénérable Bède, son contemporain, attestent la même chose. Saint Guillebaud, évêque d'Eischstadt, qui fit le même voyage l'an 724, assure avoir vu lui-même ces sacrés vestiges. Cette merveille subsiste encore de nos jours d'après le témoignage de nombreux pèlerins. Ce qui relève encore ce miracle, c'est que lorsque la ville de Jérusalem fut prise par Tite, l'an de Jésus-Christ 70, l'armée romaine ayant campé longtemps sur la montagne des Oliviers, ni les mouvements des soldats, ni les pieds des chevaux, ni les travaux du camp ne purent effacer ni rompre ces vestiges sacrés, ce qui a été toujours regardé comme un second prodige.

Dieu en fit un autre de grand éclat au sujet de ces mêmes vestiges sacrés. Sainte Hélène, mère du grand Constantin, qui avait fait bâtir la célèbre basilique de l'Ascension sur la place du mont des

Oliviers, d'où l'on savait que le Sauveur était monté au ciel, ordonna que le pavé de cette magnifique église fût très-riche, et surtout l'endroit où les traces du Sauveur subsistaient ; mais quand on voulut le couvrir de marbre, on n'en put venir à bout : tout ce que l'on y mettait était repoussé et rejeté fort loin par une vertu invisible qui semblait sortir de la terre, qui ne pouvait rien souffrir sur elle depuis qu'elle avait porté les pieds sacrés du Sauveur. Saint Jérôme ajoute que quand on voulut achever la voûte de cette magnifique basilique, il ne fut pas possible de fermer non plus l'endroit qui répondait perpendiculairement à la place des vestiges de Jésus-Christ ; de sorte qu'on fut obligé de laisser libre et à découvert l'espace par lequel il s'était élevé de la terre et avait été reçu dans la nuée, ce qui donnait lieu à la piété des fidèles qui y venaient en foule de toutes parts, de contempler la route qu'il avait tenue pour monter au ciel. Le miracle du toit et de la voûte ne finit qu'avec l'édifice de cette ancienne église, iorsqu'elle fut ruinée par les Sarrasins ; mais celui de l'impression des sacrés vestiges, subsistant encore aujourd'hui, est l'objet de la vénération et de la dévotion des fidèles.

On ne doute point que dans son Ascension glorieuse Jésus-Christ ne fût accompagné de la foule des prédestinés qu'il avait délivrés des limbes où ils attendaient la rédemption d'Israël. Les saints Patriarches, les Prophètes et tous les justes morts dans la grâce de Dieu, suivaient ce divin Conquérant victorieux de l'enfer et de la mort ; la Cour céleste vint à sa rencontre et tous servirent de cortège et d'ornements au plus auguste de tous les triomphes. Si nous voulons célébrer dignement et avec dévotion l'Ascension glorieuse du Sauveur, dit saint Augustin, montons avec lui, suivons-le de cœur, afin que le jour de ses promesses étant arrivé, nous le suivions de corps : *Si fideliter, si devote ascensionem Domini celebremus, ascendamus cum illo, ascendamus corde, ut cum dies promissus advenerit, sequamur et corpore.* Vous qui êtes les membres de Jésus-Christ, ajoute le même Père, espérez que ce que vous voyez s'accomplir dans votre chef, s'accomplira aussi dans vous : *Hoc sperate membra quod videtis in capite.* L'Ascension de Jésus-

Christ est notre propre élévation, dit saint Léon ; car le corps a droit d'espérer la même gloire que son chef a déjà reçue : *Christi ascensio nostra propectio est : et quo processit gloriæ capitis, eo spes vocatur et corporis*. Mais quel sujet de joie plus juste que le triomphe de Jésus-Christ dans le ciel, puisque sa gloire est en quelque façon la nôtre ? Notre nature, quelque humble qu'elle soit, ajoute ce saint Pape, est élevée en Jésus-Christ au-dessus de toute la milice céleste, au-dessus de tous les ordres des Anges, des Archanges, et plus élevée encore que toutes les Puissances et les sublimes Intelligences de la céleste Jérusalem, elle se trouve placée sur le trône même du Père céleste : *Nostræ naturæ humilitas in Christo super omnem cæli militiam, super omnes ordines Angelorum, et ultra omnem multitudinem Potestatum ad Dei Patris est pro- vecta confessum*.

Admirons dans ce glorieux mystère, l'accomplissement et la perfection de toute l'économie de notre salut. Les hommes, d'après les décrets éternels, devaient être rachetés par le sang d'un Dieu. Le Fils de Dieu s'est fait homme ; il est né afin d'avoir de quoi racheter les hommes ; il est mort pour payer leur rançon ; il est ressuscité pour leur prouver que c'est un Dieu qui est mort pour eux et pour leur apprendre qu'ils doivent ressusciter aussi comme lui, et que le fruit de leur rédemption doit être le bonheur éternel de leur corps et de leur âme ; enfin, il est monté au ciel pour y jouir de la gloire qu'il a méritée et pour préparer à ses élus celle qu'ils mériteront par sa mort et par le secours de sa grâce.

Ce n'est pas seulement pour vous, Seigneur, que vous rentrez dans votre royaume, c'est encore pour nous-mêmes, s'écrie un grand serviteur de Dieu ; vous y montez comme notre Chef et vous allez, selon la promesse que vous nous en avez faite, préparer à vos élus les places qui leur sont destinées. Vous y montez comme notre Médiateur, et vous allez présenter pour nous à votre Père les fruits de cette rédemption surabondante qui a réconcilié le ciel et la terre. Vous y montez comme notre guide, et en nous montrant le terme où nous devons aspirer, vous nous tracez le chemin

par où nous devons vous suivre. Chef adorable de cette Eglise militante que vous avez formée sur la terre par les travaux de votre vie mortelle, donnez-nous part à la gloire de cette Eglise triomphante que vous commencez à rassembler dans le ciel et dont vous devez faire l'éternelle félicité. Nous sommes vos membres, et partout où le Chef se trouve les membres doivent se trouver avec lui. Médiateur tout-puissant, nous ne pouvons rien sans vous. Si c'est vers vous que nous devons tendre sans cesse, ce n'est que par vous que nous y pouvons arriver. Vous nous avez promis que vous ne nous laisseriez pas sur la terre comme des orphelins : souvenez-vous que vous vous êtes engagé à prier pour nous votre Père ; souvenez-vous que vous nous avez reconnus devant lui pour vos enfants, pour votre troupeau, pour votre héritage ; pour votre conquête : conservez-la cette conquête qui vous a tant coûté ; cultivez-le cet héritage que vous avez acquis par votre sang ; conduisez-le ce troupeau que vous avez rassemblé par vos soins et ne permettez pas qu'aucune brebis s'éloigne de la bergerie ; enfin, protégez ces enfants qui vous sont encore si chers.

Quelques auteurs ont pensé que la fête de l'Ascension était la première de celles qu'on croit instituées immédiatement par les Apôtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette fête est une des quatre plus anciennes de l'Eglise ; et saint Augustin ne doutait nullement qu'elle ne fût venue des Apôtres mêmes, sur ce que de son temps les fêtes de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte se célébraient généralement par tous les peuples qui avaient reçu la foi de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur étant monté au ciel le quarantième jour après sa résurrection, ce jour ne pouvait être que le jeudi, puisque celui de la Résurrection était le dimanche.

L'introit de la messe, qui est pris au commencement des Actes des Apôtres, aussi bien que l'Épître et l'Évangile, renferment toute l'histoire du mystère de l'Ascension.

Viri Galilæi, quid admiramini aspicientes in cælum? alleluia; quemadmodum vidistis eum ascendentem in cælum, ita veniet, alleluia,

alleluia, alleluia : Galiléens, pourquoi demeurez-vous là les yeux attachés au ciel ? Ce Jésus qui a été enlevé au ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter : ne cessons de bénir le Seigneur notre Dieu d'une si grande et si consolante merveille ; accompagnons son triomphe de cris de joie, et invitons toutes les nations à célébrer son nom et à publier ses victoires.

Omnes gentes plaudite manibus : jubilate Deo in voce exultationis : Peuples répandus dans l'univers, frappez des mains ; montrez par mille cris de joie la part que vous prenez à la gloire de votre Dieu au jour de son triomphe. Tel est le commencement de la messe. Le quarante-sixième psaume dont ces paroles sont tirées fut composé, selon plusieurs interprètes, pour la cérémonie du transport de l'Arche, de Cariathiarim à Jérusalem, ou de la maison d'Obédédôm dans le tabernacle, ou du tabernacle dressé par David dans le temple bâti par Salomon, ou peut-être encore pour le retour de l'Arche sur la sainte montagne, après quelque célèbre victoire. Mais quelle que soit l'occasion qui l'ait fait composer, l'Arche portée en triomphe sur la sainte montagne, est une figure bien marquée de Jésus-Christ montant au ciel, et les peuples vaincus nous représentent parfaitement les Gentils soumis à l'Eglise. Il est visible que dans tout ce psaume, le Saint-Esprit avait en vue l'ascension du Sauveur du monde. *Ascendit Deus in júbilo, et Dominus in voce tubæ* : Le voilà ce Dieu victorieux de tous ses ennemis, le voilà qui monte en triomphe dans le ciel au son des trompettes et au bruit des acclamations. Peuples de toute la terre, joignez-vous au triomphe de notre Dieu. *Psallite Deo nostro, psallite ; psallite Regi nostro, psallite* : Chantez, chantez ses louanges, célébrez la gloire de notre Roi : mais célébrez-la avec le respect et l'attention que mérite le Dieu, le souverain Roi de toute la terre. *Regnabit Deus super gentes, Deus sedet super sedem sanctam suam* : Ce Dieu tout-puissant, assis maintenant sur son trône, régnera désormais sur toutes les nations, et recevra leurs hommages. *Principes populorum congregati sunt cum Deo Abraham*. Je vois déjà en esprit que par la force qu'il a communiquée à ceux qui tiendront sa place dans le monde, il s'assujettira jusqu'aux princes des peuples, et il

ne sera plus seulement le Dieu d'Abraham, il sera le Dieu de tous les rois de la terre.

L'office de ce jour est accompagné d'une procession solennelle, dont l'institution semble n'avoir rien de commun avec celles des Rogations, quoique l'Eglise y demande aussi à Dieu la bénédiction des fruits de l'année. La procession du jour de l'Ascension a été principalement établie dans le dessein de représenter et d'honorer la marche des Apôtres avec Jésus-Christ depuis Jérusalem jusqu'au mont des Oliviers, où Jésus-Christ allait monter au ciel, aussi bien que le retour des disciples depuis cette montagne jusqu'à Jérusalem, où ils rentraient pour se préparer par la retraite et la prière à recevoir le Saint-Esprit.

CHAPITRE XXV.

L'OCTAVE DE L'ASCENSION.

Nous devrions, à l'imitation des Apôtres, consacrer les dix jours qui sépare la fête de l'Ascension de celle de la Pentecôte, à des exercices capables d'inviter le Saint-Esprit à visiter nos âmes par l'effusion de ses dons. Tout le temps que les Apôtres passèrent dans la compagnie de Notre-Seigneur, fut une préparation continue à la descente du Saint-Esprit sur eux. Ils y avaient été particulièrement disposés par les instructions journalières de leur divin Maître, par son exemple, par ses adorables mystères, surtout par ses souffrances, par sa mort, par sa résurrection et par son ascension ; mais tout cela ne suffisait pas : il fallait qu'ils restassent orphelins pendant dix jours, et que, livrés à eux-mêmes, ils employassent ce temps à se rendre dignes du grand mystère qui devait être accompli en eux. C'est pourquoi Jésus-Christ leur commanda de rentrer dans la ville, et d'y vivre en retraite jusqu'à ce qu'ils eussent été revêtus de la force d'en haut par le don

du Saint-Esprit (1). Tous les chrétiens doivent, autant que les circonstances le permettent, donner quelque temps à la retraite, pour fuir la corruption, la vanité et la dissipation du monde. Cet isolement est nécessaire à tous ceux qui désirent sincèrement les lumières du Saint-Esprit, et qui veulent se mettre en état d'entendre sa voix.

« Daniel s'était préparé par la solitude à la visite de l'Ange, dit saint Jean-Chrysostôme (2), à plus forte raison les Apôtres devaient-ils se séparer du monde pour recevoir les dons du Saint-Esprit. » Dans les retraites qui ont pour objet de nous préparer la descente du Saint-Esprit dans nos âmes, notre premier soin doit être l'examen sévère de notre conscience, la confession de nos péchés, un véritable repentir et une pénitence qui en efface jusqu'aux moindres souillures. Le péché est l'ennemi déclaré du Saint-Esprit ; la prévarication et le principe de toute sainteté ne peuvent se trouver ensemble, et la présence de l'un exclut nécessairement celle de l'autre. « La sagesse ne peut pas entrer dans une âme remplie de malice, ni habiter dans un corps sujet au péché (3). L'esprit de discipline, le maître de la véritable sagesse, fuit les hypocrites et les fourbes ; il est incompatible avec l'iniquité. » Le Dieu de toute pureté est repoussé par l'insulte et l'outrage du péché. Le vice et la vertu sont des ennemis irréconciliables. A la vérité, le péché véniel n'éteint pas l'esprit comme le péché mortel (4), mais il contriste le Saint-Esprit (5), il ralentit l'ardeur de l'époux céleste, il refroidit sa bienveillance, il arrête l'effusion de ses grâces, surtout lorsqu'il a dégénéré en habitude.

Le Saint-Esprit ne peut habiter que dans un cœur parfaitement dégagé du monde et de tout attachement aux créatures. « Le monde, dit Jésus-Christ, n'est pas digne de me recevoir, » c'est-à-dire, de goûter son esprit, ses maximes, sa vie (6). Les dispositions de l'un sont absolument contraires à celles de l'autre. « Qui-conque aime le monde, est l'ennemi de Dieu (7), » et ne doit

(1) Luc. XXIV, 49. — (2) S. Chrysost., *hom. 1, in Act., n. 5, t. IX, p. 8.* — (3) Sapiént., I, 4, 5. — (4) 1 Thess. V, 19. — (5) Ephes. IV, 30. — (6) Joan. XIV, 17. — (7) Jacob. IV, 4.

jamais espérer la visite de cet hôte adorable, qui ne souffre point de rivaux. Il veut être aimé sans partage ; réservons-lui donc toutes nos affections, n'aimons que lui, ne recherchons que ce qui peut lui plaire, n'ayons aucun attachement contraire à l'ordre qu'il a établi. Tout attachement déréglé blesse l'âme et éloigne son céleste époux ; tout désir qui ne se rapporte pas à Dieu, met obstacle à ses libéralités. Combien nous devrions être effrayés, combien nous devrions redoubler de ferveur, en pensant à la pureté qui fut exigée des Apôtres pour les disposer à recevoir les dons du Saint-Esprit ! Aucun attachement sensible ne pouvait être en lui-même plus légitime, plus saint que celui des disciples pour la présence corporelle de leur divin Maître. Cependant il fallut que cet attachement fût en quelque sorte banni de leur âme, pour que le Saint-Esprit vint en prendre possession et la remplir : « Ils ne l'avaient pas encore reçu, parce que Jésus-Christ n'était pas encore entré dans sa gloire : il était nécessaire qu'il les quittât, pour leur envoyer le Paraclet (1). » Son humanité fut une source de grâces et de bénédictions. Sa présence avait été le plus grand avantage spirituel pour ceux qui avaient eu le bonheur de converser avec lui. L'obstacle à la descente du Saint-Esprit sur eux venait, selon saint Augustin et saint Bernard, de la consolation trop sensible qu'ils trouvaient dans leur attachement à la présence corporelle de Jésus-Christ : cet attachement détournait leur pensée de ce qui devait faire les délices de leurs cœurs. « Eh quoi ! dit saint Bernard (2), se peut-il que la présence de Jésus-Christ soit contraire à la visite du Consolateur ? Le Saint-Esprit ne pouvait-il donc sympathiser avec la chair du Sauveur, qu'il avait formée lui-même dans le sein de la Vierge ? Que signifient ces paroles : Si je ne vous quitte pas, l'Esprit consolateur ne vous sera point envoyé ? N'est-ce pas comme s'il eût dit : Si la présence de ma chair ne vous est point retirée, l'affection que vous lui portez sera un obstacle à la plénitude de la grâce qui vous a été promise ? » Saint Augustin explique ainsi ces paroles

(1) Joan. VII, 39; XVI, 7. — (2) S. Bernard., *serm.*, 3 de *Ascens.* 926.

de Jésus-Christ (1) : « C'est pour votre avantage que cette forme d'esclave vous est retirée ; vos cœurs ne doivent pas être concentrés dans une affection sensible. Ne vous nourrissez pas toujours du même lait, restant continuellement dans un état d'enfance spirituelle. Si je ne vous prive de cette nourriture trop légère, vous ne sentirez pas le besoin, le désir d'une nourriture plus solide. Tant que vous resteriez charnellement attachés à la chair, vous seriez incapables de goûter les choses spirituelles. » Saint Bernard (2) observe que si les apôtres avaient persévéré dans leurs affections terrestres, ils n'auraient pas été en état de soutenir la pureté et l'éclat de la lumière divine. « Le Verbe, dit-il, s'était montré à eux dans la chair, comme le soleil dans les nuages, parce que leur esprit n'était pas encore capable de s'élever aux choses immatérielles. Il fallait les détacher du monde, gagner leur cœur, et les engager à mettre toute leur confiance en son humanité ; mais ils ne devaient pas s'en tenir là. Son but était de les conduire plus loin, il voulait les élever jusqu'à l'esprit de Dieu, jusqu'à la Divinité même. Or, continue saint Bernard, si les Apôtres, à cause de leur attachement à l'humanité sacrée de Jésus-Christ, le Saint des saints, ne pouvaient être favorisés de la visite du Saint-Esprit, avant que cet objet sensible et sacré ne leur eût été enlevé, comment vous, qui êtes attachés à un corps rempli de souillures, de pensées dérégées et de désirs criminels, pouvez-vous espérer que vous recevrez le Saint-Esprit, l'auteur de toute pureté, si vous ne commencez par renoncer à vous-mêmes, en crucifiant vos appétits sensuels ? Comme il est certain que le trop grand attachement des Apôtres à la présence sensible de l'humanité de Jésus-Christ fut un obstacle à la descente du Saint-Esprit sur eux, qui sera assez présomptueux pour se flatter de recevoir la visite du Saint-Esprit tant qu'il restera l'esclave de son corps ? Se persuader que cette douceur céleste peut s'amalgamer avec les plaisirs des sens, que ce baume divin peut s'allier avec le poison, que les lumières du Saint-Esprit peuvent

(1) S. August., *tract. 94 in Joan., n. part. 2, 4. p. t. III, 729. serm. 8, de Ascens.*

subsister avec les ténèbres du siècle, serait une étrange erreur. Quel rapport peut-il y avoir entre la vérité et le mensonge, entre le feu de la charité et le froid des affections mondaines ? » Il n'est pas inutile de remarquer que ce Père parlait devant des moines qui faisaient profession d'une vie très-austère, et que par sensualité il ne pouvait entendre qu'une diminution de ferveur qui affaiblissait le mérite de leur pénitence, qu'un léger relâchement qui s'opposait à la perfection que leur état exigeait d'eux ; cependant cela suffisait pour les priver de la visite spéciale du Saint-Esprit. Que ne doivent donc pas craindre ceux qui ont mis toute leur affection dans des objets terrestres ?

C'est par conséquent pour nous un devoir indispensable de préparer nos âmes à recevoir le Saint-Esprit ; pour cela livrons-nous sérieusement à l'examen de notre conscience ; pratiquons l'abstinence, la douceur, l'humilité, la prière, et tout ce qui peut contribuer à nous rendre dignes des dons inappréciables qui nous sont destinés. Mourons à nous-mêmes, rompons les liens qui nous attachent aux créatures, travaillons à détruire les restes du péché, à réparer le désordre de nos passions, à corriger nos imperfections les plus secrètes, à obtenir surtout l'humilité, qui doit avoir pour compagnes la douceur, la bonté, la patience, et l'égalité d'humeur. « Pour qui aurais-je des égards, si ce n'est pour celui » qui est pauvre, qui est faible, contrit, et tremblant à ma » parole (1) ? Le Seigneur ne dédaigne point un cœur repentant » et un esprit humilié (2). »

La concorde et la charité sont une disposition essentielle pour obtenir les grâces du Saint-Esprit. Il est le Dieu de l'union, il est l'amour même. C'est par la paix et la charité fraternelle que nous devons lui préparer une demeure dans notre âme, à l'imitation des apôtres et des disciples. « Ils perséveraient ensemble dans la » prière, tous d'accord entre eux, et ne formant qu'un même » cœur, qu'une même âme (3). » Cette union attire l'esprit de Dieu. Au contraire, celui qui rompt les liens de la paix ne doit jamais espérer d'être exaucé dans ses prières (4), particulièrement

(1) Isa. LXVI, 2. — (2) *Idem*, LVII, 15. — (3) Act. I, 14 ; II, 1. — (4) Matth. XVIII, 19.

s'il se sépare de l'Eglise de Jésus-Christ, et se retranche de lui-même du seul corps que l'Esprit divin dirige par ses lumières, comme l'observe saint Augustin.

De ferventes prières et un ardent désir des dons du Saint-Esprit sont la dernière et la plus excellente partie de cette préparation. C'est pour cela, dit saint Chrysostôme, que les Apôtres devaient rester dix jours après l'Ascension, afin que, sentant plus vivement le poids de leur misère, l'étendue de leurs besoins et l'état d'abandon et de dénuement où ils se trouvaient, ils sollicitassent avec plus d'ardeur la visite du divin consolateur qui leur avait été promis (1). Nous n'estimons pas autant que nous le devons les dons du Saint-Esprit, si nous ne les demandons pas avec toute l'ardeur dont nous sommes capables. Il est la bonté par essence ; il désire habiter en nous bien plus fortement qu'aucune créature ne peut désirer de le posséder, ni même le concevoir. Mais il ne veut ni ne peut répandre ses trésors sur ceux qui refusent de lui ouvrir leur cœur. C'est par la vivacité de nos désirs que nous étendons la capacité de notre âme, et que nous nous rendons propres à recevoir les richesses dont il veut nous combler. Nous ne devons donc point mettre de bornes à l'ardeur de nos désirs et de nos prières. Pour exciter en nous cette ferveur, et obtenir la miséricorde que nous sollicitons, ne nous laissons point d'exposer notre misère et nos besoins au plus tendre des pères, et d'implorer sa compassion. « Il donnera le bon esprit » à ceux qui le demanderont. » Répétons chaque jour, et surtout pendant cette octave, quelques invocations au Saint-Esprit, et disons-lui de temps en temps, au milieu même de nos occupations : « Venez, ô Père des pauvres, distributeur des dons célestes, doux hôte de notre âme, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez-y le feu de votre amour. »

(1) S. Chrysost., *hom. 1, in Act.*, n. 5, p.

CHAPITRE XXVI.

LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

L'office de la vigile de la Pentecôte a beaucoup de rapport avec celui de la vigile de Pâques. Plusieurs églises se sont même contentées d'emprunter celui-ci dans ses principales parties, hors ce qui regarde la bénédiction du cierge. L'usage de le commencer par les leçons de l'Écriture de l'ancien Testament a été partout assez uniforme, quoique le choix et le nombre n'aient pas toujours été les mêmes.

Après les leçons, l'on passait, comme l'on fait aujourd'hui, à la bénédiction des fonts, ensuite à l'administration du baptême des catéchumènes, avec les mêmes cérémonies et les mêmes prières que la veille de Pâques, si ce n'est que, dans le Sacramentaire du Pape Gélase, il en paraît un plus grand nombre pour la veille de la Pentecôte (1). Après la procession des fonts, dont les litanies se disaient à plusieurs chœurs et se répétaient dans le même ordre que celles du samedi saint, on commençait la messe sans introit, comme nous l'observons encore aujourd'hui, excepté les messes basses et privées qui sont détachées des offices précédents.

L'Épître de la Messe, dont le but est de nous disposer à la réception des grâces et des dons du Saint-Esprit, est prise du chapitre des Actes des Apôtres (2) où il est rapporté que saint Paul ayant trouvé dans Ephèse des disciples qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean, et qui n'avaient jamais ouï parler du Saint-Esprit, il les instruisit, les baptisa au nom du Seigneur, et leur donna le Saint-Esprit avec ses effets miraculeux pour le don des langues et la prophétie, par l'imposition de ses mains. L'Évangile est tiré du chapitre de saint Jean où Jésus-Christ promet à

(1) Cod. Sac. Thom., p. 102. 109. — (2) Act XIX, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

ses disciples que, s'ils l'aiment et qu'ils gardent ses commandements, il leur enverra l'Esprit consolateur, l'Esprit de vérité pour demeurer avec eux éternellement; que, quoiqu'il retourne vers son Père, il ne les laissera pas orphelins, mais qu'il reviendra à eux; qu'il se découvrira à ceux qui l'aimeront, et que l'aimer n'est autre chose que recevoir ses commandements et les observer (1).

Cette Messe a toujours été regardée comme un sacrifice de joie, et comme l'office de la fête des nouveaux baptisés, dont le baptême était suivi de la confirmation.

Quoique les évêques donnent la Confirmation dans tous les temps de l'année, cependant la fête de la Pentecôte a toujours été regardée comme la plus convenable pour l'administration de ce sacrement. Dans les premiers siècles de l'Eglise, il était administré avec la plus grande solennité après le Baptême, les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

Il paraît qu'il y avait encore autrefois une messe de pénitence et de jeûne, et proprement celle de la veille de la grande fête de la Pentecôte, par où il semblait que l'on faisait clôture du temps pascal. Les oraisons marquées pour cette seconde messe de la veille de la Pentecôte, dans l'ancien Sacramentaire de l'Eglise romaine, attribué au Pape Gélase, expriment nettement le jeûne pour se préparer à célébrer dignement la fête du Saint-Esprit (2).

On a fait longtemps scrupule de jeûner la veille de la Pentecôte, parce que ce jour était compris dans les cinquante qui composent le temps pascal, temps regardé comme une suite de fêtes et de réjouissances, et durant lequel il était défendu de jeûner et de prier le genou en priant. Cette observation était générale, et passait pour une obligation de conscience au temps de Tertullien (3). Elle l'était encore au quatrième et même au cinquième siècle, comme il est facile d'en juger par les écrits de saint Jérôme (4), de saint Augustin (5) et de saint Léon le Grand (6).

(1) Joan XIV, 15. — (2) Cod. Sac. Thom., p. 111. — (3) Tertull., de Coronâ, c. 3. — (4) S. Hieron., *epist. ad Lucinium*. — (5) S. Aug., *ep. ad Casulam*. — (6) S. Leo, *serm. 1, de Jejun. Pent. c. 3.*

Cette discipline subsista encore longtemps après, et l'on croit qu'elle ne commença à changer que depuis qu'on se fut accoutumé au jeûne des Rogations, instituées par saint Mamert de Vienne, et qui se trouvent toujours dans le temps pascal.

A la vérité, différents monastères de l'Orient avaient paru se départir de la pratique générale ; mais leur exemple n'était d'aucune conséquence pour l'Eglise, non plus que les autres singularités de l'Ordre monastique.

Les jeûnes des Rogations se pratiquaient en France, lorsqu'on y établit celui de la veille de la Pentecôte. On ne sait pas précisément s'il fut établi par quelque canon qui se serait perdu, ou par la coutume. Nous voyons seulement que, dans les capitulaires de Charlemagne (1), il est ordonné aux prêtres d'annoncer aux peuples le jeûne, l'office et le baptême du samedi, de la même manière qu'on en usait pour le samedi saint veille de Pâques.

On ne peut nier qu'avant le siècle de Charlemagne on ne fût déjà dans l'usage de jeûner la veille de la Pentecôte, comme on en peut juger par le témoignage d'un ancien, dont les sermons ont été attribués à saint Ambroise de Milan (2). Il est probable que le jeûne du samedi de la Pentecôte aura été établi à Rome avant le temps du Pontificat de Léon III, qui reçut les Rogations françaises dans l'Eglise romaine, au commencement du neuvième siècle, puisqu'il est marqué dans l'Ordre romain (3), qu'on croit du huitième siècle, que ce jeûne était déjà observé par tout le monde.

Quant au capitulaire de Charlemagne, il ne paraît pas qu'il ait eu vigueur de loi, même en France, et qu'il ait pu faire observer le jeûne de la veille de la Pentecôte dans les églises où il n'était pas reçu de son temps, et qui formaient le plus grand nombre. Car on voit que le concile de Salgunstadt sur le Rhin, assemblée l'an 1022, supposait que ce n'était pas même encore l'usage en France ni en Allemagne, lorsqu'il ordonnait que quand

(1) Capit., l. 6, cap. 188. — (2) Serm. 60, 61. sub Ambrosii nomine. — (3) Ordo Rom., p. 90.

le jeûne des quatre temps du mois de juin arriverait au samedi de la veille de la Pentecôte, on le remit à la semaine suivante après les fêtes.

Dans le Corps du droit canon (1) nous lisons bien « que la fête » de la Pentecôte ne doit pas être célébrée avec moins de joie » que celle de Pâques ; qu'on a jeûné alors comme on le fait à » présent, en veillant la nuit du samedi ; » mais cela ne prouve rien pour l'antiquité de cette pratique, qui se sera introduite peu à peu. Durand (2) en parle comme d'un usage généralement établi au treizième siècle, ajoutant seulement que c'était un jeûne de joie distingué de tous les jeûnes de tristesse, en ce qu'on n'y fléchissait point le genou. Cependant il se trouve encore des églises en France qui se sont maintenues dans la pratique de la discipline primitive, et qui n'ont jamais admis le jeûne de ce samedi dans le temps même où il paraît qu'elles observaient celui des Rogations.

Quelques auteurs ont prétendu que les Grecs avaient pareillement établi chez eux un jeûne public pour la veille de la Pentecôte, comme ils en ont pour les veilles de l'Epiphanie et de la Transfiguration ; mais pour reconnaître combien cette opinion est peu fondée, il suffit de se rappeler que, dans les églises grecques et orientales, il n'a jamais été permis de jeûner le samedi, si ce n'est celui de la veille de Pâques. Il est vrai cependant que les Grecs ont un jeûne de préparation pour se disposer à recevoir les dons du Saint-Esprit, et à célébrer dignement la fête de la Pentecôte. Mais pour ne pas violer la loi de la cinquanteaine pascale, qui est de stricte obligation chez eux, et qui ne se termine qu'avec le dimanche même de la Pentecôte, ils remettent ce jeûne au lundi suivant, avec la genuflexion (*gonyclisie*) qui est une cérémonie solennelle par laquelle ils commencent à se remettre à genoux dans leurs prières, qu'il avait fallu faire debout depuis le jour de Pâques. Mais ce jeûne n'étant pas d'étroite obligation, semble céder à une nouvelle fête de la sainte Tri-

(1) Canon NOSSE, dist. 76. — (2) Durand. l. 6, c. 106, n. 8.

nité (1) dans les lieux où elle se trouve établie au lendemain de la Pentecôte.

CHAPITRE XXVII.

LA FÊTE DE LA PENTECÔTE.

La fête de la Pentecôte chrétienne a été figurée par celle de la Pentecôte judaïque ; elle est la seule avec celle de Pâques, dont nous trouvons la véritable origine dans l'ancien Testament, et dont par conséquent nous puissions attribuer l'institution immédiate à Dieu même, qui ordonna à son peuple de les célébrer comme les deux principales solennités du culte qu'il lui devait.

La Pentecôte, dit Eusèbe, est une des plus grandes fêtes de l'année : *Quam si quis omnium festivitatum maximam vocet, haudquaquam meo judicio aberraverit.* En effet, elle est la perfection du grand ouvrage de la rédemption, la consommation de tous les mystères de la religion, la publication solennelle de la nouvelle loi, et comme le dernier sceau de la nouvelle alliance. Le Saint-Esprit a été envoyé, dit saint Augustin, afin que sa vertu consommât l'ouvrage que le Sauveur avait commencé, qu'il conservât ce qu'il avait acquis, et qu'il achevât de sanctifier ce qu'il avait racheté : *Missus est Spiritus, ut quæ Salvator inchoaverat, Spiritus Sancti virtus consummet ; et quod ille acquisivit, iste custodiat, quod ille redemit sanctificet iste.*

Parmi toutes les créatures, il n'en est point, disent les Pères, où Dieu se soit plus appliqué, ni qui lui ait tant coûté que l'homme. On dirait que les trois Personnes divines ont pris plaisir de le perfectionner, de le rendre admirable, et de se faire admirer dans ce chef-d'œuvre. Le Père l'ébaucha en le créant ; le Fils le perfectionna en le rachetant, et le Saint-Esprit l'a fini en le sanctifiant.

(1) Smith. p. 16.

Le Père en formant l'homme, dit un pieux orateur chrétien, lui donna la raison pour connaître, l'appétit pour aimer, la liberté pour agir avec mérite ; le Fils en réformant ce même homme, lui a donné la foi pour conduire sa raison, la charité pour rectifier son appétit, la grâce pour fortifier sa liberté ; et le Saint-Esprit, pour donner les derniers traits à cet ouvrage, ajoute l'intelligence à la foi, l'ardeur et le zèle à la charité, la force et la magnanimité à la grâce ; de sorte qu'on peut dire que le Père nous a fait hommes ; que c'est par Jésus-Christ que nous sommes devenus chrétiens, et que c'est le Saint-Esprit qui nous rend saints ; et c'est là, en quelque façon, tout le fond de ce grand mystère.

La descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, sujet de la solennité de ce jour, est proprement la fête de la consommation de tous les mystères de la religion, l'anniversaire de la publication de la loi et de l'établissement de l'Eglise. Elle avait été formée, cette Eglise, par Jésus-Christ, avant son ascension dans le ciel ; mais elle était encore dans le berceau ; ce ne fut qu'au jour de la Pentecôte qu'elle se montra en public pour la première fois, qu'elle prit comme possession de l'héritage promis aux descendants d'Abraham, qu'elle entra dans tous les droits que la synagogue avait perdus et dans toutes les prérogatives que son divin Epoux lui avait données. Il était juste que cette fête fût des plus solennelles. On ne doute point que les Apôtres mêmes ne l'aient eux-mêmes instituée parmi les premiers fidèles, pour ne pas laisser dans l'oubli un événement qui était si glorieux pour eux et si avantageux à l'Eglise. Saint Luc rapporte l'empressement qu'avait saint Paul de se trouver à Jérusalem pour y célébrer la fête de la Pentecôte : il est probable que c'était la Pentecôte chrétienne ; car on ne voit pas que les Apôtres aient célébré les fêtes des Juifs.

On trouve une analogie parfaite entre la figure et la réalité, c'est-à-dire, entre la Pentecôte des Juifs et la Pentecôte chrétienne. La première fut prescrite le cinquantième jour après la cérémonie de la Pâque, ou de l'agneau pascal, et la seconde se célèbre le cinquantième jour après la Pâque des chrétiens. La pu-

blication de la loi de Dieu faite sur le mont Sinaï le cinquantième jour, au bruit des tonnerres, des éclairs et des trompettes, était le sujet principal de la Pentecôte judaïque ; la publication de la loi nouvelle donnée aux Apôtres par l'Esprit de vérité, après le même nombre de jours, au bruit d'un vent impétueux, sous l'emblème de langues de feu, fait le principal objet de la Pentecôte des chrétiens. Ce fut ce jour-là que s'accomplit la promesse que Dieu avait faite autrefois par le Prophète Jérémie, de donner une nouvelle loi plus parfaite que la première, tant de fois violée : *Feriam domui Israel et domui Juda fœdus novum, non secundum pactum quod pepigi cum patribus eorum, pactum quod irritum fecerunt* : Voici, dit-il, la nouvelle alliance que je ferai avec la maison d'Israël après que ce temps-là sera venu. Ce ne sera plus sur des tables de pierre que j'écrirai cette nouvelle loi : *Dabo legem meam in visceribus eorum* : Je l'imprimerai, je l'écrirai moi-même dans leur cœur : *Et in corde eorum scribam eam*. On ne me servira plus avec une crainte servile, mais par amour ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple : *Et ipsi erunt mihi in populum, et ego ero eis in Deum*. Le prophète Ezéchiel annonce et exprime ce grand mystère avec des termes encore plus clairs et plus précis. *Effundam super vos aquam mundam*, dit le Seigneur, *et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris* : Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures. Il fait allusion aux diverses aspersions usitées parmi les Juifs, lesquelles étaient des figures du Baptême et de la Pénitence qui nous lavent de nos iniquités par le mérite du sang de Jésus-Christ, et par l'opération invisible du Saint-Esprit et de sa grâce. *Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri* : Alors je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous. *Et auferam cor lapideum de carne vestra* : Je vous ôterai ce cœur de pierre, ce cœur dur, ingrat, indocile. *Et dabo vobis cor carneum* : Et je vous donnerai un cœur souple, docile, reconnaissant. *Et spiritum meum ponam in medio vestri* : Enfin je mettrai au milieu de vous mon Esprit, et alors vous goûterez ma loi, et vous marcherez gaiement dans la voie de mes préceptes : *Et faciam ut in præ-*

ceptis meis ambuletis. Rien ne vous sera difficile à mon service, et vous garderez mes commandements avec fidélité et avec joie : *Et judicia mea custodiat, et operemini*. Toutes ces prédictions se sont vérifiées, et ces promesses ont été accomplies le jour de la Pentecôte par la descente de l'Esprit-Saint. Les lumières de la raison seules suffisent pour démontrer la publicité et la vérité de ce grand mystère. Voici comment il s'est accompli.

Le Sauveur ayant mené ses Apôtres et ses disciples sur la montagne des Oliviers, pour les rendre tous témoins de son triomphe, leur promit de leur envoyer l'Esprit-consolateur, qui répandrait sur eux ses dons, qu'ils en seraient tous remplis, et qu'ils comprendraient alors toutes les vérités qu'il leur avait enseignées : qu'embrasés de ce feu divin, éclairés des plus pures lumières de la grâce, ils seraient animés d'un courage qu'ils ne connaissaient point, d'une force qui leur feraient surmonter sans peine tous les obstacles ; qu'ils prêcheraient alors avec une sainte hardiesse et un succès merveilleux, son nom et son Evangile au milieu de Jérusalem, dans la Judée, la Samarie et par toute la terre ; mais que pour se préparer à recevoir un si grand don du ciel, il leur ordonnait d'aller à Jérusalem, et d'y passer les dix jours qui restaient, en retraite et en prières. Cet ordre fut religieusement exécuté. Jésus-Christ étant monté au ciel, de la manière que nous l'avons dit, les onze Apôtres et les autres disciples, au nombre d'environ cent vingt, ayant à leur tête la très-sainte Vierge, qui faisait toute leur consolation, se retirèrent à Jérusalem et se renfermèrent dans une grande maison qu'ils avaient choisie pour le lieu de leur retraite. L'endroit le plus saint de cette maison était le cénacle, grande salle, lieu retiré, loin du tumulte et propre à la prière. Cette salle fut la première église des chrétiens ; là se tinrent leurs assemblées, dans l'une desquelles il fut résolu de remplir dans le Collège apostolique la place laissée vacante par l'apostasie et par la mort du traître Judas ; saint Matthias fut élu par le sort.

Le jour de Pentecôte étant venu. C'était une des trois principales fêtes des Juifs ; ils offraient à Dieu, ce jour-là, des pains faits avec

les premiers fruits de la nouvelle moisson. Tous les disciples, avec la mère de Jésus-Christ, étant réunis dans le lieu où ils avaient coutume de faire leurs prières, vers les neuf heures du matin, au milieu de leur oraison, tout-à-coup un grand bruit comme d'un vent impétueux, ébranla toute la maison et se fit entendre par toute la ville. Ce bruit, ce vent étaient des symboles de la présence de la divinité, comme autrefois à Sinaï les tonnerres, les éclairs, la montagne fumante annonçaient à Israël que Dieu venait pour lui donner sa loi. Ce qui arriva ensuite fut encore plus merveilleux ; le vent ou tourbillon qui descendait du ciel fut accompagné d'un globe lumineux dont les flammes, se divisant en forme de langues de feu, se répandirent sur cette sainte assemblée et s'arrêtèrent sur la tête de chacun d'eux. Ce n'était point un feu réel et matériel, ce n'était que des signes extérieurs et des apparences sensibles des effets que l'Esprit-Saint opérait intérieurement dans chacun des disciples, et qu'il devait produire dans le cœur des premiers fidèles en les remplissant de ses dons. Les Apôtres et les disciples se sentirent à l'instant même embrasés d'un feu divin, éclairés de lumières surnaturelles qui leur donnaient une intelligence parfaite des plus hauts mystères et des plus sublimes vérités, animés d'un courage et d'une sainte hardiesse qu'ils ne connaissaient point auparavant, enfin, tout-à-fait changés en d'autres hommes.

Jérusalem était en ce moment remplie d'un grand nombre de Juifs qui s'y étaient rendus de toutes les parties du monde pour solenniser la Pentecôte ; car quoique la distance des lieux pût les dispenser de se trouver à Jérusalem les jours mêmes des grandes fêtes, il y en avait cependant plusieurs que la piété et la dévotion y attiraient ; c'est pourquoi l'Écriture les appelle *virī religiosi*, gens attachés à la religion. Ces Juifs donc se joignirent à ceux de la ville et accoururent au bruit qu'ils avaient entendu ; de sorte que le cénacle fut bientôt assiégé d'une multitude presque infinie de gens de toutes sortes de nations. Les Apôtres, qui ne cherchaient qu'à communiquer le feu divin dont leur cœur était embrasé, n'attendirent pas qu'on les fit sortir de leur retraite, ils parurent

devant tout ce peuple assemblé, et l'on fut fort surpris de voir ces pauvres pêcheurs, qui à peine savaient la langue du pays, hommes ignorants et grossiers, prêcher publiquement Jésus-Christ avec une hardiesse, une éloquence et une onction qui touchaient les cœurs ; mais l'étonnement fut bien plus grand lorsque ces étrangers, tous d'un langage différent, s'aperçurent que chacun les entendait, quoiqu'ils ne parlassent qu'une seule langue, qui était la syriaque. Il se fit donc alors un double miracle dans les Apôtres : l'un, de ce qu'ils parlaient la langue grecque, persane, romaine, quand ils parlaient à un Grec, à un Persan ou à un Romain en particulier ; l'autre que, s'adressant à tous ces différents peuples en général, chacun d'eux les entendait parler sa langue, quoiqu'ils ne parlassent alors que leur langue naturelle. C'est ce qui surprit cette multitude et lui fit dire dans son étonnement ; Qu'est-ce que tout ceci ? On n'a jamais rien vu de pareil : ces gens-ci ne sont-ils pas tous Galiléens ? comment donc les entendons-nous parler le langage de notre pays ? *Nonne ecce omnes isti qui loquuntur Galilæi sunt ? et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus ?* Nous sommes de pays et de langage fort différents ; les uns sont Parthes, les autres Mèdes, et plusieurs Persans ; il y en a parmi nous de Mésopotamie, de Judée, de Cappadoce, de la province du Pont, de l'Asie mineure, de Phrygie, de Pamphylie, d'Égypte, et de la Lybie qui est proche de Cyrène ; plusieurs sont venus de Rome, quelques-uns de l'île de Crète, ou de l'Arabie ; mais tous tant que nous sommes ici, soit Juifs naturels, soit prosélytes, c'est-à-dire, Gentils qui ont embrassé le judaïsme, nous les avons ouï exalter et publier, chacun en notre langue, les merveilles incompréhensibles de Dieu. Et ils se regardaient les uns les autres, et, saisis d'admiration, ils se demandaient : Que veut dire ceci ? *Quidnam vult hoc esse ?*

Saint Pierre s'étant aperçu de l'étonnement que causait ce prodige, éleva la voix pour être entendu de tout le monde, et comme Vicaire de Jésus-Christ et Chef visible de l'Église, il commença à leur expliquer le mystère qui s'accomplissait : *Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis, notum sit, et auribus percipite*

verba mea : Vous tous, leur dit-il, qui vous glorifiez d'être nés juifs, ou qui avez embrassé le judaïsme, écoutez-moi. La cause des merveilles dont vous êtes témoins, et qui vous étonnent, n'est pas ce que quelques-uns de vous pensent ; ce que vous admirez dans nous et ce que vous venez d'entendre, n'est pas un effet de l'ivresse ; vous savez qu'aux jours de fêtes, tel qu'est celui que nous célébrons, il ne nous est pas permis de boire ni de manger avant midi, et il n'est encore que neuf heures : sachez donc que c'est ici l'accomplissement de cette promesse que le Seigneur avait faite à son peuple par son Prophète Joël : Que dans les derniers temps il enverrait son Esprit sur toute chair, sur ses serviteurs et ses servantes ; qu'il leur donnerait le don de prophétie, celui des miracles, et qu'il les comblerait de ses faveurs. *Visiones videbunt, et somnia somniabunt.* (Les mots de prophétie, de songe, de vision, signifient ici en général toutes sortes de révélations, et les dons particuliers du Saint-Esprit.) Tout cela vient de s'accomplir en la personne de ceux en qui vous admirez tant de merveilles.

Le saint Apôtre, profitant de la disposition où était ce peuple, et de l'attention avec laquelle on l'écoutait, fit un discours si solide, si énergique, si touchant, qu'on ne savait si c'était un homme qui parlait, ou un ange. Il prouve surtout la divinité de Jésus-Christ de la manière du monde la plus forte ; il dit tout ce qui est capable de la persuader aux plus incrédules ; il en donne toutes les preuves, il l'établit par le témoignage des prophètes, et son raisonnement est sans réplique. Il ne dissimule pas la félonie et le déicide des Juifs en la personne de leur Sauveur, du véritable Messie qu'ils ont crucifié, mais qui est sorti du tombeau glorieux et triomphant ; il trouve dans l'Écriture sainte toute l'histoire évangélique jusqu'à la descente du Saint-Esprit : il y trouve toutes les circonstances dont ce dernier mystère est accompagné ; il fait valoir les textes qu'il cite, développe le vrai sens des figures qu'il rapporte, en découvre le sens caché, et appuie son explication par des raisonnements si forts, si concluants et si justes, qu'on dirait qu'il a vieilli dans l'étude des Livres saints, et qu'il

s'est formé, par un long usage, dans l'art de parler et de discourir selon toutes les règles de l'éloquence. Quand il n'y aurait eu que cette merveille dans le mystère de ce jour, c'en eût été assez pour convaincre les esprits les plus incrédules.

Pierre, ce pauvre pêcheur, cet homme si ignorant et si grossier, qui n'e jamais su que manier quelques filets, qui a presque vieilli dans une barque, cet Apôtre timide et lâche, jusqu'à renier son bon Maître au seul reproche d'une servante ou d'un valet ; Jean, Jacques, Barthélemy, Thomas, André, et tous les autres Apôtres d'une condition aussi vile, d'un esprit aussi épais, d'une ignorance encore plus crasse, dès qu'ils ont reçu le Saint-Esprit, deviennent les docteurs les plus profonds et les plus éclairés, les prédicateurs les plus persuasifs et les plus éloquents, les héros les plus magnanimes de toute l'antiquité, les oracles du monde ; aussi pénétrés des lumières divines, et aussi consommés dans la science du royaume de Dieu qu'ils avaient été jusque-là ignorants, remplis d'erreurs et incrédules. Quel prodige ! qui ne reconnaîtra la main du Très-Haut, lorsqu'il verra dans Jérusalem ces hommes prêchant des vérités qu'ils avaient fait profession, non-seulement de ne pas croire, mais de contredire ? Quelle peine n'avait pas eue ce divin Maître pour leur faire entendre cette doctrine céleste qu'il était venu établir sur la terre, quelque soin qu'il eût pris de se proportionner à leur faible intelligence parfaite ? Tout ce qui regardait sa personne divine leur était caché ; son humilité les choquait, sa croix était pour eux un scandale ; ils ne concevaient rien à ses promesses ; au lieu de la vraie rédemption qu'ils devaient attendre de lui, ils s'en figuraient une chimérique, c'est-à-dire une rédemption temporelle dont la vaine espérance les séduisait. Voilà quels étaient ces hommes grossiers, ignorants et charnels qui aujourd'hui sont devenus les lumières du monde. Oui, dit saint Chrysostôme, ce sont là les sujets que le Saint-Esprit choisit pour en faire les docteurs de la religion et les oracles de la terre ; il lui en faut de ce caractère. S'ils eussent été moins ignorants et moins grossiers, ils n'eussent pas été une preuve si éclatante, si convaincante de la divinité de Jésus-Christ, de la vertu toute-puissante de

l'Esprit-Saint, de la vérité, de l'authenticité de notre religion, et de la sainteté, de la vérité de sa doctrine.

Aussi ce prodige fit-il d'abord une si grande impression sur les esprits, que le fruit de cette première prédication de saint Pierre fut la conversion de trois mille hommes. Personne n'ignore les merveilles surprenantes qui se succédèrent. Que de miracles et que de conversions au milieu même de Jérusalem ! que de prodiges dans toute la Judée, la Samarie, et, conformément à la parole de Jésus-Christ, dans tout le monde ! il fallait des miracles pour établir l'Eglise de Jésus-Christ ; il y en aura dans tous les temps, et ne peut-on pas dire que l'établissement et la conservation de cette Eglise est un miracle subsistant, le plus grand, le plus frappant et le plus convaincant de tous les miracles ?

Douze pauvres pêcheurs, tels qu'on les a dépeints, sans armes, sans argent, sans art, sans appui, forment le dessein d'établir dans tout le monde une nouvelle religion et de détruire toutes les autres qui sont enracinées sur la terre. Ils se proposent de ne faire plus adorer qu'un seul Dieu en trois personnes, c'est-à-dire, trois personnes réellement distinctes, chacune étant Dieu, sans qu'il y ait et qu'il y puisse avoir plus d'un seul Dieu ; de faire croire que ce Dieu s'est fait homme, qu'il est mort sur une croix pour racheter le monde ; que le troisième jour étant ressuscité, il est, quarante jours après, monté au ciel, d'où il doit revenir à la fin des siècles pour juger tous ces hommes, récompensant d'une félicité éternelle ceux qui, ayant cru toutes ces vérités et observé ses commandements, seront morts dans sa grâce, et punissant du plus horrible, du plus inimaginable de tous les supplices, pendant toute l'éternité, ceux qui seront morts en état de péché mortel. Si du moins à cette incompréhensibilité des dogmes, ils se fussent proposé de joindre une morale douce, voluptueuse, commode aux sens, et aussi charnelle que celle qui régnait depuis tant de siècles dans tout l'univers, on aurait pu croire qu'il se serait trouvé des gens qui auraient dit : Qu'on nous laisse vivre à notre volonté, nous croirons tout ce qu'on voudra. Mais la morale qu'ils ont résolu de faire embrasser, est la plus sainte, à la vérité,

qu'on puisse imaginer, la plus pure, la plus raisonnable, mais en même temps la plus austère, la plus contraire à l'amour-propre, la plus ennemie de la sensualité et des sens. Les hommes sont naturellement superbes ; cette nouvelle religion veut que la plus profonde humilité soit le fondement de l'édifice spirituel de tous ses sectateurs. Les hommes sont charnels, naturellement livrés à leurs passions, esclaves de leur amour-propre, ils sont mous, voluptueux, intéressés, vindicatifs, colères : la nouvelle morale exige une mortification continuelle, une pureté sans tache, un désintéressement parfait, une charité universelle, compatissante, bienfaisante, une douceur et une patience qui porte à pardonner de tout son cœur les injures les plus atroces ; elle exige enfin une vie toute sainte, toujours crucifiée, jamais indulgente aux sens, à l'amour-propre, ni à la moindre des passions. Et faire croire tout cela à des Romains, à des Grecs, à des Scythes, à des Persans, à des Indiens, à des Egyptiens, à des Africains, à des Gaulois, en un mot, à tous les peuples de la terre, cette seule pensée n'est-elle pas une extravagance qui n'a pas de nom, une folie qui fait pitié ? Cependant ce dessein que formèrent les Apôtres dès le jour même de la Pentecôte, quelque impossible qu'il parût, s'est exécuté, et nous en sommes les témoins. Tous ces peuples ont cru ; ils ont embrassé cette sainte loi, ils se sont soumis à cette morale, malgré la corruption du cœur humain, malgré l'orgueil de l'esprit, malgré tous les préjugés d'intérêt et de naissance. La religion chrétienne a vu expirer le paganisme au milieu des feux qu'on allumait de toutes parts pour exterminer les chrétiens. Le sang de plus de seize millions de martyrs a été comme la semence de nouveaux fidèles. Non-seulement les villes ont embrassé la foi, mais les plus vastes déserts se sont peuplés de saints anachorètes. La croix a été plantée jusque sur la couronne des empereurs, et elle en fait le plus bel ornement. Cherchez après cela, demandez un plus grand miracle. Tel est le mystère que nous célébrons en ce beau jour de la Pentecôte. Faut-il être surpris si l'Eglise célèbre cette fête avec tant de solennité ? et n'a-t-on pas eu raison de l'appeler, avec Eusèbe, la plus grande de toutes les fêtes de l'année ?

L'introit de la messe est comme le précis de tout ce grand mystère. Il est tiré du premier chapitre du livre de la Sagesse : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum : et hoc, quod continet omnia, scientiam habet vocis, alleluia, alleluia, alleluia*. L'Esprit-Saint du Seigneur a rempli tout l'univers, et comme il contient tout, il a l'intelligence de toutes choses, et surtout de toutes les langues ; et c'est ce don merveilleux qu'il a fait à tous ceux sur lesquels il descendit en ce jour. Bénissons sans cesse la Trinité adorable, et rendons-lui des actions de grâces éternelles pour un si grand bienfait ; bénissons le Père de qui cet Esprit-Saint procède, le Fils qui nous l'a envoyé, le Saint-Esprit lui-même qui a daigné combler de ses dons tous les Apôtres et tous les disciples, qui anime encore aujourd'hui toute l'Eglise, et qui l'animera dans tous les temps. *Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum, a facie ejus* : Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dissipés ; qu'il se montre ce Dieu tout-puissant, et que ceux qui refusent de lui obéir et qui secouent le joug de ses lois prennent la fuite devant lui. Ces paroles commencent le psaume 67, et elles doivent s'entendre de l'avènement de Jésus-Christ ou du Saint-Esprit, de ses victoires, des mystères accomplis en la personne du Sauveur, et de l'établissement de l'Eglise par les Apôtres. Dans le reste du psaume, le Prophète fait le récit de divers prodiges de l'ancien Testament, qui furent la figure de ce qui devait arriver dans le nouveau.

L'épître du jour contient l'histoire du Mystère, comme nous venons de la raconter, et l'évangile est pris du discours que Jésus-Christ fit à ses Apôtres la veille de sa mort, après la dernière Cène, comme saint Jean le rapporte. *Si quis diligit me, dit le Sauveur, sermonem meum servabit* : Si quelqu'un m'aime, il mettra ma parole en pratique ; mon Père l'aimera, nous le visiterons et nous établirons en lui notre demeure. Le Sauveur venait de prévenir ses Apôtres sur l'ignominie de sa mort, et, pour les consoler de son absence, il leur avait promis que tout ce qu'ils demanderaient en son nom leur serait accordé et qu'il leur enverrait du sein de son Père un autre consolateur, qui était le Saint-Esprit.

Il leur avait dit que celui qui l'aime serait aimé de son Père et que son Père se ferait connaître à lui. Sur quoi saint Jude prit la liberté de lui demander : D'où vient, Seigneur, que vous vous cachez aux gens du monde et que vous daignez vous manifester à nous ? C'est, répondit le Sauveur, parce que ceux qui m'aiment gardent mes préceptes et se conduisent selon mes maximes, par là ils gagnent tellement le cœur de mon Père et le mien, que non-seulement nous viendrons à eux, mais que nous établirons en eux notre demeure par la grâce de la persévérance que nous leur accorderons. Jésus-Christ rend ici raison pourquoi il ne se fait point connaître à ceux qui n'ont que l'esprit du monde, comme il promet de se faire connaître à ses Apôtres. C'est que le monde ne l'aime point ; et la preuve que le monde ne l'aime pas, c'est qu'il ne garde point ses commandements. Cependant cette doctrine céleste que je suis venu enseigner sur la terre, leur dit-il, n'est pas seulement de moi, elle est aussi la parole et la doctrine de mon Père ; elle nous est commune à tous deux. Voilà, ajoute le Sauveur, tout ce que j'avais à vous dire avant de vous quitter ; mais le Saint-Esprit, ce divin Consolateur que mon Père doit vous envoyer en mon nom et à ma prière, le Saint-Esprit, dis-je, qui vous servira de maître à ma place, vous donnera l'intelligence parfaite des vérités que je vous ai enseignées, et que vous n'avez pu comprendre : *Ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixerò vobis* : Il développera tous ces grands mystères et découvrira à vos yeux le vrai sens de toutes ces figures de l'Écriture et de toutes les allégories et les paraboles dont je me suis servi moi-même pour m'accommoder à la portée si limitée de votre esprit. Ces lumières surnaturelles, cette parfaite intelligence sera un des principaux dons du Saint-Esprit, à qui mon Père et moi avons laissé le soin de perfectionner l'œuvre de la rédemption, qui est proprement son ouvrage. *Pacem relinquo vobis* : Je vous laisse la paix. Laisser ou donner la paix, dans le style des Hébreux, c'est donner le salut et souhaiter toutes sortes de prospérités. Jésus-Christ, en quittant ses disciples, leur donne, non une paix telle que le monde la donne, qui ne consiste

qu'en vains souhaits de faveurs frivoles et passagères. *Non quomodo mundus dat, ego de vobis.* La paix que je vous laisse, leur dit-il, est une paix solide et efficace, avec l'assurance de recevoir tous les biens que vous pouvez désirer. *Non turbetur cor vestrum, neque formidet :* Jouissez tranquillement de cette douce paix et gardez-vous bien de donner entrée dans votre cœur à l'inquiétude et à la crainte sur ma sortie de ce monde. Si vous tenez à votre propre intérêt, souvenez-vous de ce que je vous ai dit, que je ne vous quitte que pour revenir bientôt à vous, et si l'amour que vous me portez vous fait désirer ce qui m'est le plus avantageux, vous avez sujet de vous réjouir, puisque je ne vous quitte que pour aller à mon Père auquel, en tant qu'homme, je suis inférieur en dignité, en puissance et en perfection, mais qui me veut faire dans son royaume d'autant plus d'honneur, que j'en ai moins reçu sur la terre. Il est visible que dans tout ce que le Sauveur dit ici, il ne parle de lui que comme homme ; il avait assez démontré sa divinité, par laquelle il est égal en tout à son Père, puisque le Père et lui ne sont qu'un : *Ego et Pater unum sumus ;* et quand il dit ici, *Pater major me est,* il ne parle de lui que comme homme. *Et nunc dixi vobis priusquam fiat, ut cum factum fuerit, credatis :* Je vous le dis maintenant et j'ai cru devoir vous avertir de bonne heure de mon retour à Dieu mon Père, non pas pour vous affliger, ni pour adoucir mes peines en vous excitant à y prendre part, mais afin de vous affermir dans la foi sur ce qui regarde ma personne et ma doctrine. Rien ne prouve mieux que c'est Dieu qui a parlé, que l'événement accompagné de toutes les circonstances prédites. Au reste, soyez bien persuadés que quoi que fasse le démon, ce prétendu prince de ce monde, et contre moi, et contre vous, par le ministère de ceux qui se sont fait ses esclaves, il n'a aucun pouvoir à mon égard, et il n'exerce même sa malice sur mes serviteurs que par ma permission et pour les faire mériter davantage. Je veux bien pourtant lui permettre d'exercer sur moi les dernières cruautés, afin que le monde voie à quel point j'aime mon Père et que je ne souffre et ne meure que pour faire sa volonté et pour lui plaire : *Sicut mandatum dedit mihi Pater, sic*

facio. Si je meurs, c'est donc parce que je le veux et afin de me conformer en cela à la volonté de mon Père et d'exécuter ponctuellement les ordres qu'il m'a donnés ; car vous ne devez jamais oublier ce que je vous ai dit au commencement, que c'est par l'observation exacte des préceptes que se prouve l'amour.

Cette fête ne se termine pas le jour de la Pentecôte, elle continue pendant tout l'octave, et ces sept jours sont appelés une semaine de fêtes, comme la semaine de Pâques. Le temps pascal même devait, ce semble, finir la veille de la Pentecôte, où l'on commence de jeûner ; mais comme on y conférait le Baptême de même que le samedi saint, on a continué la solennité de Pâques toute la semaine de la Pentecôte. Les néophytes assistaient à l'office tous les jours ; on chantait un cantique de joie de leur naissance spirituelle, on disait l'*alleluia*, et pour ne les point fatiguer, on abrégait les prières : c'est pour cela que l'office de la semaine de la Pentecôte n'a qu'un nocturne, c'est-à-dire, trois psaumes et trois leçons. Ce n'est qu'à none du samedi que finit le temps pascal.

On assure qu'aussitôt après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, la maison où était arrivé ce prodige, fut changée en église et que ce fut la première église des chrétiens. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem au quatrième siècle, le confirme : il l'appelle l'église des Apôtres, et saint Epiphane témoigne qu'elle fut épargnée miraculeusement dans le sac de la ville sous Tite. C'était l'opinion commune que saint Etienne et les autres diacres avaient été ordonnés dans cette église où les Apôtres rassembaient tous les premiers fidèles.

CHAPITRE XXVIII.

LES QUATRE-TEMPS DE L'ANNÉE.

L'Eglise, voulant faire entendre à ses enfants qu'il n'y a point de temps dans le cours de l'année où il soit permis de se relâcher et d'interrompre les bonnes œuvres qui doivent servir à purifier l'âme et à la sanctifier, a cru devoir consacrer quelques jours particuliers dans chacune des quatre saisons, en y assignant des jeûnes, des aumônes et des prières. Elle a jugé aussi que l'imposition d'un jeûne corporel de quelques jours, en nous retenant dans la mortification, pourrait nous faire abstenir du péché, suivant la pensée de saint Léon, qui dit que cette observance n'a été attachée aux quatre-temps ou saisons de l'année, qu'afin que cette succession continuelle de temps avec le retour de l'année nous apprit que nous avons sans cesse besoin d'être purifiés (1), et que nous devons faire tous nos efforts pour effacer par les jeûnes et les aumônes les taches que nous contractons si souvent par la fragilité de la chair.

Quelques-uns ont cru que l'Eglise avait voulu imiter la synagogue, parce qu'on voit les jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, c'est-à-dire, des saisons de l'été, de l'automne et de l'hiver, assez nettement marqués dans le Prophète Zacharie (2). Saint Léon avoue de celui de décembre ou de l'hiver en particulier, qu'il nous est venu des usages de l'ancien Testament (3). Ce Père dit que l'Eglise peut avoir pris de l'ancien Testament la plupart de ses jeûnes ; mais que ces pratiques étaient observées par les fidèles dans un esprit fort différent de celui des Juifs, qui n'avaient en vue que les biens et les maux de cette vie. Il reconnaît d'ailleurs que le jeûne et les préceptes moraux sont du

(1) S. Leo, *serm.* 92, n. 3. — (2) Zach. VIII. 19. — (3) S. Leo, *serm.* 90, n. 2, *serm.* 19, n. 1.

nombre des bonnes choses que les Apôtres ont voulu retenir pour l'usage de l'Eglise à cause de l'utilité qu'on pouvait en espérer.

Mais quoique ce Saint témoigne que les jeûnes de l'Eglise, et en particulier celui de la Pentecôte, sont d'institution apostolique (1), rien ne prouve que les Apôtres soient les auteurs de la disposition du jeûne des quatre-temps, ni que cette disposition nous soit venue de la pratique de l'ancienne loi, quoique les Juifs aient eu des jeûnes pour les quatre saisons de l'année. Baronius (2) et quelques autres modernes qui ont adopté cette opinion, et qui s'y sont crus autorisés par saint Isidore de Séville, par le B. Raban de Mayence et par d'autres, n'ont pas voulu qu'on en attribuât l'institution au Pape Calliste, qui vivait du temps des empereurs Héliogabale et Alexandre Sévère, sous prétexte que ce serait déroger à l'antiquité de cette pratique; ils auraient dû dire plutôt que c'était la rendre trop ancienne. Ils se fondaient sur une fausse décrétale, dans laquelle on fait dire à ce saint Pape, qu'au lieu de trois temps de jeûne, on en ferait désormais quatre, pour sanctifier les quatre saisons de l'année. La plupart des pontificaux compilés principalement depuis le siècle de Charlemagne disent que c'est Calliste qui a établi et réglé les quatre-temps, auxquels il a ordonné que le jeûne reçu de tradition apostolique fût observé par tout le monde. Celui qui a été retouché et continué par Anastase le bibliothécaire, lui attribue seulement l'institution des trois temps de jeûne aux saisons de l'été, de l'automne et de l'hiver, suivant ce que les Prophètes ont dit du jeûne du quatrième, du septième et du dixième mois.

D'autres pensent que la coutume de jeûner au commencement des saisons s'étant introduite en divers lieux dès la fin du troisième siècle, le Pape saint Silvestre en fit un établissement qui fut regardé dans la suite comme une espèce de loi. Cependant on ne trouve guère de vestiges de cette pratique avant le cinquième

(1) S. Leo, *serm.* 91, n. 3, et *serm.* 77, n. 1.

(2) Baronius, *ann.* 57, n. 126, 127. Voyez aussi saint Isidore, *Off.*, cap. 37, 38, 39, 41; Raban, *Inst.*, l. 2, c. 18 et 19.

siècle ; et ceux qui ont cru que saint Athanase en avait parlé ont été trompés, en attribuant aux quatre-temps de l'été ce qu'il dit du jeûne d'après la Pentecôte, observé en Orient à l'occasion des cruautés que les ariens exercèrent alors contre les catholiques dans Alexandrie. Il n'y a même aucune apparence que le jeûne solennel d'après la Pentecôte, mentionné par saint Augustin, doive s'entendre des quatre-temps, dans le sermon qu'il fit à Carthage l'an 411, exhortant (1) le peuple à prier, dans ce temps de jeûne public, pour le bon ordre et le succès de la grande conférence qui doit avoir lieu entre les catholiques et les donatistes, puisqu'on ne jeûnait point le samedi en Afrique.

Mais on ne peut nier que l'observation du jeûne des quatre-temps ne fût généralement établie à Rome sous le Pontificat de saint Léon, qui gouverna l'Eglise depuis l'an 440 jusqu'en 461. « L'utilité de cette observation, dit ce saint Pape(2), consiste principalement dans la pratique des jeûnes ecclésiastiques, qui, suivant le mouvement que le Saint-Esprit a donné à l'Eglise, ont été distribués de telle sorte dans tout le cours de l'année, que la loi de l'abstinence se trouve prescrite dans toutes les saisons. Car, outre le jeûne du printemps qui se trouve renfermé dans le carême, nous avons le jeûne de l'été à la Pentecôte, le jeûne de l'automne au septième mois (en septembre), et le jeûne de l'hiver au dixième mois qui est celui de décembre (3). » Ce Saint fait encore ailleurs une mention expresse des quatre-temps ; et il nous est resté de lui plusieurs sermons qu'il a prononcés au sujet des quatre-temps de septembre et de décembre.

Le jeûne des quatre-temps étant de l'institution particulière de l'Eglise romaine, semble n'être qu'une réduction des jeûnes qu'on observait dans cette église les mercredis, les vendredis et les samedis de l'année. Ces jeûnes, quoique ordinaires et passés en coutume depuis les premiers siècles, étant toujours restés à la dévotion des particuliers, paraissaient être un peu ralentis vers

(1) S. August., *serm.* 357. — (2) S. Leo, *serm.* 18, n. 2, p. 128. — (3) *Idem. serm.* 92, n. 2.

le cinquième siècle ; c'est ce qui détermina quelqu'un des prédécesseurs du Pape saint Léon à réduire, non pas les jeûnes, mais l'obligation des jeûnes, de ces trois jours de la semaine aux quatre saisons de l'année, et à une semaine seulement pour chaque saison. Depuis cette époque, on vit les jeûnes des stations diminuer insensiblement et disparaître presque tout-à-fait, quoique la plupart des personnes qui faisaient profession de piété, surtout dans la ville de Rome, continuassent toujours de jeûner le samedi pour se préparer à la sanctification du dimanche, et honorer la victoire de saint Pierre sur Simon le magicien ; le vendredi en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur, et souvent le mercredi, regardé comme le jour où les Juifs arrêterent dans leur conseil de faire mourir Jésus-Christ. Mais on peut dire que l'exactitude et la rigueur de l'abstinence mettait autant de différence entre les jeûnes des quatre-temps et ceux des quatrième, sixième et septième fêtes de chaque semaine, qu'il y en avait entre les jeûnes du carême et ceux des stations qualifiés souvent demi-jeûnes, parce qu'on les rompait dès l'heure de none.

Saint Augustin (1) a parlé avec une sage modération de cet usage de l'Eglise romaine d'observer les jeûnes des mercredis, des vendredis et des samedis, surtout dans sa lettre à Casula, où il réfute l'erreur d'un romain, qui prétendait obliger toutes les églises à jeûner tous les samedis de l'année, parce que cela se pratiquait à Rome. Il fait assez connaître que cet usage n'était pas nouveau, mais on ne voit rien dans tout ce qu'il en dit qui prouve qu'il pensât aux quatre-temps ; et quoiqu'ils aient pu avoir été institués de son temps à Rome, on ne peut juger s'il en a eu connaissance, ni rapporter à ce point ce qu'il dit des semaines de ces trois jeûnes, sans donner une acception forcée aux termes dont il se sert. Car longtemps avant qu'on eût réglé l'observation des quatre-temps, et dans les lieux où on ne les connaissait pas même depuis leur établissement, on parlait du jeûne de la Pentecôte, qui commençait immédiatement après le

(1) S. August., *ep.* 36, c. 4, n. 8, *nov. edit.*

temps pascal. On avait aussi des jeûnes entre le temps de la moisson et celui des semailles ; on en avait de même avant la fête de Noël.

Le jeûne des quatre-temps est souvent appelé le jeûne des samedis par les auteurs qui ont traité des offices divins et de la liturgie, parce que le jeûne du samedi des quatre-temps a été considéré comme le plus indispensable et le plus important des trois, à cause de l'office des douze leçons, ou plutôt de l'ordination, qui contribuait à prolonger ce jeûne au-delà de l'heure où l'on pouvait rompre celui des deux autres jours qui le précèdent. On ne vit jamais d'église où ce jeûne du samedi fût plus religieusement observé que dans celle de Rome.

L'institution du jeûne des quatre-temps étant particulière à l'Eglise romaine, où il paraît que les Papes l'établirent vers le commencement du cinquième siècle, l'usage en demeura quelque temps resserré dans les limites de cette ville. Il se communiqua ensuite en diverses villes de l'Italie. Mais ceux qui ont prétendu qu'il était répandu et observé généralement par toute l'Eglise dès le milieu du cinquième siècle, semblent avoir été trompés par la manière dont saint Léon s'est expliqué dans quelques-uns de ses sermons devant son peuple. Ils devaient considérer que, par le terme de *toute* l'Eglise et de *tous* les fidèles, ce saint Pape entendait seulement tous ceux devant qui il parlait, ou tous ceux qui étaient de la ville ou du diocèse particulier de Rome. On peut juger que dans le sixième siècle même, il y avait beaucoup de lieux en Italie où l'observation du jeûne des quatre-temps n'était pas encore reçue. Saint Benoît n'aurait pas oublié sans doute de la prescrire à ses religieux, si elle avait été établie de son temps dans le pays où il vivait, et qui n'était pas fort éloigné de Rome. S'il en a eu connaissance, il a montré en même temps qu'il ne la croyait pas de précepte. L'église de Milan est restée plusieurs siècles sans la recevoir. L'usage des quatre-temps paraît même n'y avoir été introduit que par saint Charles, qui en fit une obligation pour la ville et son diocèse (1).

(1) Act. Eccles. Mediol., p. 119. — (2) Mogunt. Conc., can. 34.

L'observation des quatre-temps paraît avoir été inconnue en France jusqu'au huitième siècle de l'Eglise. Elle n'y fut admise même que vers le commencement du neuvième siècle, et l'on conjecture que ce fut Charlemagne qui l'introduisit dans ses états à l'imitation de ce qu'il avait vu faire à Rome, lorsqu'il fit substituer la liturgie romaine à celle de son pays. En effet, il en est parlé comme d'un établissement tout récent pour l'église de France, dans le concile de Mayence (2) que Charlemagne fit assembler l'an 813, un an environ avant sa mort. On les y prescrivit de manière que le jeûne du printemps fût attaché à la première semaine du premier mois, ou de mars ; celui de l'été à la seconde semaine du quatrième mois, ou de juin ; celui de l'automne à la troisième semaine du septième mois, ou de septembre ; et celui de l'hiver à la quatrième semaine du dixième mois, ou de décembre, ou plutôt à la semaine qui précède la veille de Noël, suivant le modèle que l'on en avait pris dans l'Eglise romaine. Il y avait plus de quarante-trois ans que Charlemagne avait proposé en général le jeûne des quatre-temps aux évêques et aux prêtres de son royaume, dans un capitulaire publié dès la seconde année de son règne, pour le faire établir parmi le peuple ; mais ces premiers soins n'avaient pu produire si tôt leur effet, et il fallut que le temps contribuât autant que l'autorité du prince à y disposer les esprits. Ce ne fut que vers la fin de sa vie qu'il vint à bout de faire régler la chose par les évêques assemblés à Mayence. On y arrêta que le jeûne serait observé les mêmes jours de la semaine qu'à Rome, mais que ce serait un jeûne de station plutôt que de carême, c'est-à-dire, qu'on pourrait le rompre après none où se dirait la messe de ces jours, sans attendre le coucher du soleil, mais que l'on garderait pour les viandes la même abstinence qu'en carême.

L'Espagne reçut la discipline des quatre-temps dans ses églises, presque en même temps que la France. Il est constant qu'elle n'y était pas encore connue du temps de saint Isidore, évêque de Séville, qui vivait dans le septième siècle. Ces églises à la vérité observaient alors deux jeûnes qui leur étaient particuliers, l'un

après la Pentecôte, l'autre au mois de septembre ; le premier pour accomplir, dit saint Isidore, la parole de Jésus-Christ, qui avait promis que ses disciples jeûneraient lorsque l'Époux leur aurait été enlevé. C'est ce qui se pratiquait principalement depuis que le concile de Girone, tenu en 517, avait ordonné une abstinence aux trois derniers jours de la semaine d'après la Pentecôte. Le second, qui était celui de septembre, avait pour modèle le jeûne de l'expiation que Moïse avait ordonné pour le dixième jour du septième mois. De là, saint Isidore passe au jeûne du premier de novembre, qu'il dit être une imitation de celui que le Prophète Jérémie avait institué ; puis à celui des calendes de janvier, que l'Église avait ordonné pour opposer l'abstinence et les larmes de la pénitence aux folies du siècle et aux débauches qui se commettaient en ce temps. Mais ces jeûnes, quoique disposés en quatre intervalles, n'avaient aucun rapport aux quatre-temps tels qu'on les pratiquait à Rome pour lors, et qu'on les reçut en France et en Espagne un siècle plus tard.

Au reste, cette pratique, tant pour l'exacte observation du jeûne que pour la fixation stable des temps, paraît n'avoir été bien établie dans toute l'Église d'Occident qu'au onzième siècle, depuis le Pontificat de Victor II, qui occupa le Saint-Siège depuis 1054 jusqu'en 1057.

Quant à l'Église grecque, on sait qu'elle n'a jamais admis ni connu même l'observation des quatre-temps. Jamais il ne fut commandé chez les Grecs et chez les Orientaux de jeûner publiquement d'autre samedi de l'année que celui de la veille de Pâques.

Quoique saint Léon ait spécifié les quatre saisons de l'année pour le jeûne des quatre-temps, on voit cependant qu'il n'en supposait que trois de nouvelle institution, savoir pour l'été, pour l'automne et pour l'hiver, et que celui du printemps était compris dans le jeûne du carême qui était inséparable de cette saison (1). C'est ce qui l'a fait appeler quelquefois le *jeûne des trois temps*. Les

(1) S. Leo, *serm.* 18, n. 2, p. 138.

plus anciens sacramentaires de l'Eglise romaine qui soient venus jusqu'à nous, ne parlent que de ces trois temps, lorsqu'il s'agit de la manière d'en annoncer les jeûnes au peuple ; ce qu'ils appellent la dénonciation des jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, et ils en donnent les formules immédiatement après les oraisons de l'octave de la Pentecôte. Les mêmes formules se retrouvent dans le sacramentaire dit de saint Grégoire. Elles y sont placées entre le dix-huitième et le dix-neuvième jour de juin, et l'on n'y voit d'oraisons ou d'office que pour le quatrième, le septième et le dixième mois ; ce qui fait juger que le terme de premier mois, c'est-à-dire, de mars ou de printemps, que l'on y trouve à la tête des autres, est une addition postérieure au temps de ce saint Pape. Cette disposition subsistait encore au huitième siècle, comme on en peut juger par un concile d'Angleterre tenu en 747 à Cliff, où l'on suivit les constitutions de saint Augustin de Cantorbéry, ou plutôt de saint Grégoire le Grand. En quelques endroits de l'Italie, on était encore, au dixième siècle, dans l'usage de n'observer que trois temps. C'est ce que fait connaître Atton, qui fut évêque de Verceil depuis l'an 945 jusqu'en 960, et qui entreprit de changer cet usage de son église, pour adopter celui des quatre-temps qui s'établissait presque partout ailleurs (1). La notion des trois temps ne regardait proprement que les offices de l'Eglise, destinés aux jours de jeûne prescrits pour chaque semaine des trois saisons. Au septième siècle, on commença dans Rome à donner un office particulier pour les trois jours des quatre-temps du printemps. On jugea à propos de détacher ce jeûne de celui du carême, et de l'attacher au commencement du premier mois de l'année, c'est-à-dire de mars. On voit des marques de cet établissement dans les plus anciens lectionnaires et dans les premiers ordinaires de l'église de Rome, que l'on croit du huitième siècle (2).

Les premiers règlements qui furent faits pour cette nouvelle disposition des quatre-temps marquaient celui du printemps au

(1) Atto, *Capitul.*, c. 87, p. 31, *Spicil.*, t. VIII. — (2) *Ordo Rom.*, var. edit.

premier samedi du premier mois de l'année ; celui de l'été au second samedi du quatrième mois ; celui de l'automne au troisième samedi du septième mois, et celui de l'hiver au quatrième samedi du dixième mois, ou plutôt au samedi qui précède la veille de Noël. On se servit du samedi pour spécifier la semaine des mois où devaient arriver les quatre-temps ; et quoique les mercredis et les vendredis de la même semaine y fussent toujours compris, on aima mieux la désigner par le samedi, parce que c'était le principal des trois jours de jeûne, le jour des douze leçons, le jour destiné à l'ordination des prêtres. Cet usage fut reçu en France vers la fin du règne de Charlemagne, et arrêté l'an 813 dans le concile de Mayence, tel qu'il se pratiquait à Rome.

Tant que dura cette nouvelle police, les quatre-temps du printemps et ceux de l'été étant fixés comme les deux autres, se trouvaient, l'un tantôt avant, tantôt après le commencement du carême, et l'autre, tantôt avant, tantôt après la Pentecôte, ce qui causa quelque embarras dans la discipline de l'Eglise pendant plus de deux cents ans que l'on différa d'y remédier. Outre la répugnance qu'on éprouvait à jeûner pendant les jours gras et dans le temps pascal, lorsque les samedis des quatre-temps de ces deux saisons précédaient le carême ou la Pentecôte, ils manquaient encore de l'uniformité dans la manière de compter la semaine où l'on devait observer les quatre-temps, parce que le samedi, qui en était le jour principal, finissait la semaine chez les uns, et la commençait chez les autres, comme nous l'apprend Bernon (1), abbé de Richenow, qui vivait au commencement du onzième siècle.

Ce fut pour tâcher d'y pourvoir, que le concile, tenu l'an 1022 à Salgunstadt près de Mayence, ordonna que, si le premier jour de mars tombait un mercredi, il fallait commencer les quatre-temps le jour même ; que s'il tombait le jeudi ou l'un des jours suivants, il fallait les remettre à la semaine d'après. Il fit un semblable règlement pour les quatre-temps de juin ; et ajouta que si le samedi de ces quatre-temps arrivait la veille de la Pentecôte, il

(1) Berno, *Aug. c. 7, p. 367, de Offic. div.*

fallait renvoyer le jeûne et l'office des quatre-temps à la semaine suivante, dans laquelle il avertissait que la rigueur du jeûne ne diminuerait rien de la solennité des offices de l'Église pour la célébration de la fête de la Pentecôte qui durait toute l'octave. Le concile de Rouen, assemblé cinquante ans après celui de Salgunstadt, laissa encore la pratique des quatre-temps aux termes qui avaient été marqués par celui de Mayence sous le règne de Charlemagne.

Un an après la tenue de ce concile, le saint Siège fut occupé par Grégoire VII, à qui l'auteur du Micrologue attribue la gloire d'avoir terminé les difficultés qui naissaient souvent de la différence de cette observation, et d'avoir établi de l'uniformité dans toutes les églises de l'Occident (1). Pour remédier à tout, il fallait rendre mobiles les quatre-temps du printemps et de l'été, c'est-à-dire, détacher les quatre-temps de mars de la première semaine de ce mois, pour les fixer à la première semaine du carême, et ceux d'été, de la seconde semaine de juin, pour les renfermer dorénavant dans la semaine de l'octave de la Pentecôte. Les plus sages, dit le Micrologue, se rendirent volontiers à ce décret : mais les autres firent scrupule de se départir de ce qui avait été ordonné dans les conciles de Mayence et de Salgunstadt. C'est ce qui arrêta l'exécution de son mandement en diverses provinces. Mais le concile de Quedlimbourg en Saxe, tenu l'an 1085, vers la fin de son pontificat, trouva ce règlement si raisonnable, qu'il le renouvela par un canon ordonnant que les quatre-temps du printemps demeureraient toujours attachés à la première semaine de carême, et ceux de l'été, à la semaine de la Pentecôte. Dix ans après, ce décret fut renouvelé par le Pape Urbain II, dans le concile de Clermont en Auvergne, où il présida en personne ; ce qui s'était fait encore l'année précédente en Italie, dans le concile de Plaisance.

L'autorité de ces Papes et de ces conciles n'eut pas encore le crédit de faire changer l'usage de célébrer les quatre-temps du printemps la première semaine de mars, et ceux de l'été la se-

(1) Microlog., c. 14, 25.

conde semaine de juin, sans aucun égard au carême ni à la Pentecôte. Il est étonnant que le célèbre Geofroi, abbé de Vendôme et cardinal de l'Eglise romaine, créé par Urbain II, cet homme si zélé pour tout ce qui regardait le saint Siège, si bien instruit de tout ce qui se faisait à Rome, et qui s'était trouvé au concile de Clermont où le décret avait été rendu en présence de ce Pape, ait encore été réduit depuis ce temps-là à consulter Hildebert, alors évêque du Mans, et à lui demander en quelle semaine du mois de juin il célébrerait le jeûne des quatre-temps.

Cent ans après, l'Angleterre n'était pas disposée à recevoir ces nouveaux règlements. Le concile qui s'y tint en 1222, dans la ville d'Oxford, ordonna que les quatre-temps du printemps se célébreraient dans la première semaine de mars, et ceux de l'été dans la seconde semaine de juin, soit avant, soit après la Pentecôte. A la fin cependant, l'Angleterre se conforma à la pratique de toutes les autres églises qui avaient embrassé l'usage de Rome, et le schisme d'aujourd'hui n'empêche pas qu'on n'y observe encore avec exactitude les trois jeûnes des quatre-temps dans les semaines d'après le premier dimanche de carême, le dimanche de la Pentecôte, le 14 de septembre et le 13 de décembre.

La fixation des quatre-temps du printemps et de l'été n'a pu faire perdre aux premiers le nom de *jeûne de mars*, et aux autres celui de *jeûne de juin*, quoique souvent les uns arrivassent au mois de février et les autres au mois de mai. Les quatre-temps des deux autres saisons n'ayant point changé de situation, n'ont point aussi changé de nom. Ils sont toujours restés dans l'ordre des fêtes fixes, et, s'ils ont quelque mobilité, ce n'est que dans la révolution d'une seule semaine, pour attendre le retour des fêtes qui leur sont destinées après le 14 septembre et avant le 24 décembre. Il existe encore neuf sermons de saint Léon sur le jeûne du septième mois, et autant sur le jeûne et les aumônes des quatre-temps du dixième mois, outre les quatre qui restent aussi de lui sur le jeûne de la Pentecôte.

Quant aux offices des quatre-temps, le plus considérable est celui des samedis, tant à cause des douze leçons prescrites dès le

commencement de leur institution, d'où leur est venu le nom de *jour aux douze leçons*, qu'à cause de l'ordination des prêtres et des autres ministres de l'Eglise, renvoyée à ce jour-là.

Dans les premiers siècles, l'ordination des ministres n'avait point de jour affecté; mais comme elle devait être faite par les évêques en présence des peuples, on choisissait des jours d'assemblée et de fête pour faire cette consécration, à moins qu'une nécessité pressante n'obligeât d'en user autrement. Il paraît par les écrits de saint Léon, que c'était ordinairement le dimanche. Plusieurs ont cru que le Pape Gélase, qui vivait vers la fin du cinquième siècle, cinquante ans après saint Léon, était le premier qui eût attaché l'ordination aux samedis des quatre-temps. Il est vrai que ce Pape, écrivant aux évêques de Lucanie et des lieux voisins, déclare que les ordinations des prêtres et des diacres ne doivent se faire qu'aux samedis du jeûne du quatrième, du septième et du dixième mois, au premier samedi du carême, et au samedi veille du dimanche de la Passion; mais il semble n'avoir déclaré que ce qu'il avait trouvé déjà en usage dans l'Eglise romaine, lorsqu'il avait été appelé au trône pontifical: car on voit dans le code des canons et des constitutions de cette Eglise, que l'on croit beaucoup plus ancien que son pontificat, qu'il était déjà défendu d'ordonner des prêtres et des diacres hors des jours du jeûne du quatrième, du septième et du dixième mois, et des samedis de la première semaine du carême et de la médiane (semaine qui précède le dimanche de la Passion).

C'est proprement aux jours de l'ordination qu'on assigne les messes des douze leçons pour le samedi, et des deux leçons pour le mercredi précédent. On en avait introduit l'usage pour le samedi du commencement du carême, où l'on devait faire l'ordination, avant qu'on y eût établi les quatre-temps du printemps. On les lisait aussi la veille du dimanche de la Passion, mais dans le lieu seulement où se faisait l'ordination, puis au samedi veille de Pâques, à cause du Baptême solennel des catéchumènes, surtout depuis que les évêques l'avaient choisi aussi pour conférer les ordres sacrés, et même au samedi veille de la Pentecôte, où l'on

a cru devoir imiter l'office du samedi saint, à cause du baptême des catéchumènes, quoiqu'il n'y eût pas d'ordination. Mais l'office des douze leçons parut tellement propre aux samedis des quatre-temps, qui formaient les intervalles les plus commodes dans le cours de l'année pour la distance des ordinations, qu'on s'est accoutumé à ne les plus distinguer presque que par le nom de samedis à douze leçons; ce qu'on a continué de faire depuis même que le nombre de douze leçons a été réduit à huit, à six, et même à quatre.

Comme les jeûnes des quatre-temps variaient souvent sans avoir de place fixe dans les calendriers, on était obligé de les annoncer au peuple par avance, afin que tout le monde en fût averti, comme cela se pratiquait pour le jeûne du carême et pour la fête de Pâques. Cette annonce, qu'on appelait autrement dénonciation, se faisait toujours à la messe, et pour l'ordinaire après la fraction de l'Hostie, lorsque le prêtre avait dit la salutation *Pax Domini sit semper vobiscum*, avant de commencer la prière *Agnus Dei*, etc. On annonçait en même temps les fêtes des Martyrs et les autres actes de religion, avec les besoins des malades, des pauvres et des affligés, que l'on recommandait aux prières et aux charités des fidèles. Mais dans la suite on jugea que toutes ces annonces seraient plus convenablement placées avec le prône. En annonçant les jeûnes des quatre-temps, on ne manquait jamais de recommander l'oraison et l'aumône, pour les rendre spirituels et salutaires.

CHAPITRE XXIX.

LA FÊTE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

Avant de parler du mystère de la très-sainte Trinité, qui fait l'objet de cette fête, nous dirons quelques mots de son institution.

Cette fête est la plus ancienne de toutes, quoique sa célébrité

particulière soit assez récente ; elle a été une fête de religion dans tous les siècles, quoiqu'elle n'ait eu une solennité déterminée et un office particulier que dans le quatorzième siècle, sous le Pape Jean XXII. Il n'y a point de jour dans l'année ni d'heure dans le jour, où l'Eglise n'ait fait rendre témoignage et gloire, dans toutes ses prières, à l'unité de Dieu et à la Trinité des personnes ; elle a même ordonné une formule de glorification, qu'on appelle *Doxologie*, ou le *Gloria Patri*, pour honorer à tous moments et célébrer distinctement les personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et c'est par cette profession de foi en forme de louange, qu'elle termine tous ses psaumes, ses répons et ses hymnes. Elle n'a jamais souffert qu'aucun de ses enfants ignorât que le mystère de la Trinité est l'objet principal et la fin de tout le culte religieux qu'elle rend à Dieu. C'est par l'invocation et au nom de la très-sainte-Trinité, qu'elle commence et qu'elle finit toutes ses cérémonies et toutes ses prières : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*. Le divin Sacrifice ne commence que par cette religieuse invocation, et ce n'est qu'au nom de l'adorable Trinité que le prêtre bénit et congédie le peuple. Nulle bénédiction dans l'Eglise que par l'invocation et au nom de la très-sainte Trinité ; nulle cérémonie qui ne soit à l'honneur de ces trois adorables Personnes ; nulle action chrétienne qui ne doive commencer et finir par la glorification de cet adorable mystère. Il n'y a point de fêtes dans la religion chrétienne, qui ne soient véritablement les fêtes de la très-sainte Trinité, puisque toutes les solennités, célébrations des mystères, fêtes en l'honneur des Saints et de la Reine même des Saints, tout n'est, selon l'esprit de l'Eglise, que des moyens pour honorer la sainte Trinité et nous élever à elle comme au véritable terme de tout notre culte. Ainsi on peut dire que toutes les fêtes de l'année n'étant que pour glorifier principalement cet auguste mystère, elles en étaient comme la fête générale et perpétuelle ; et c'est ce qui a empêché durant tant de siècles, qu'on ne fixât un jour pour la célébrer en particulier, de peur que cette fête spéciale ne fût une limitation de l'honneur et de la gloire qu'on lui rendait sans cesse.

Il semble que la première institution de la fête particulière de la très-sainte Trinité soit venue de quelques évêques, qui ne la proposèrent d'abord que pour donner une nouvelle matière à la piété de leurs peuples. (1) Ce fut dans cette pensée qu'Etienne, évêque de Liège, en fit composer un office vers l'an 920. Son successeur Riquier essaya de prescrire une chose qui avait été laissée à la dévotion des particuliers. Quelques Eglises voisines reçurent cette institution d'autant plus volontiers, que comme on ne faisait point chez elles d'octave de la Pentecôte, après l'ordination du samedi des quatre-temps, le nouvel office pouvait remplir la vacance de ce dimanche; mais cela ne put avoir beaucoup de cours pendant le dixième siècle, puisque Bernon abbé de Richenow, se porta avec tant d'ardeur à l'établissement d'un office pour l'octave de la Pentecôte. (2)

C'était alors un usage assez généralement reçu de dire la messe de la sainte Trinité les jours qui vauaient d'offices. Le concile de Salgunstadt, en 1022, condamna comme une dévotion superstitieuse ou mal entendue, le désir de ceux qui voulaient qu'on leur lût tous les jours le commencement de l'Évangile de saint Jean, et qu'on leur dît tous les jours la messe de la Trinité. Mais il ne s'ensuit pas qu'il y eût alors une fête de la Trinité établie dans l'Eglise. Le temps destiné à la messe de la Trinité dont parle le concile (3) ne doit s'entendre que des jours auxquels on avait coutume d'en dire la messe, que l'on avait depuis appelée votive.

On tâcha cependant de faire recevoir l'office de la sainte Trinité qu'Etienne de Liège avait composé; mais on ne put avoir l'approbation de l'Eglise romaine, et l'auteur du Micrologue rapporte (4) que le Pape Alexandre II ayant été consulté sur ce sujet, avait répondu que selon l'ordinaire du rit romain, il n'y avait aucun jour destiné en particulier à la fête de la Trinité, non plus que de l'unité de Dieu, parce que tous les dimanches et tous les jours

(1) Il y a dans le Micrologue une Messe de la très-sainte Trinité dont la composition est attribuée à Alcuin sous Charlemagne. On en trouve aussi les oraisons et préface dans le Sacramentaire de Saint Grégoire. — (2) Bern., *de Miss.*, c. 3. 6. — (3) Conc. Salg., c. 10. — (4) Microl., c. 60.

mêmes de l'année étaient consacrés à la Trinité et à l'unité de Dieu, et qu'il n'y avait point d'office ni de prière dans l'Église où l'on n'en fit mention.

L'autorité de l'église romaine ne put empêcher que dans plusieurs églises de France, la fête de la sainte Trinité ne s'établît avec son office au dimanche de l'octave de la Pentecôte. L'abbé Rupert qui vivait au commencement du douzième siècle, en parle comme d'une fête communément reçue de son temps et emploie un livre entier de son traité des offices divins, pour en expliquer le mystère. (1)

L'Église romaine se contentait de ne point admettre cette fête chez elle, sans mettre obstacle à sa réception dans les autres églises. C'est ce que prouve la conduite du Pape Alexandre III, qui marque dans une décrétale (2) que la fête de la Trinité était diversement observée de son temps ; que les uns la célébraient le jour de l'octave de la Pentecôte, les autres le dimanche qui précède immédiatement l'Avent ; mais que l'Église romaine n'avait point de fête particulière de la Trinité, n'affectant aucun temps plus qu'un autre pour lui rendre des honneurs qu'elle lui devait à toute heure, et qu'elle lui rendait en effet dans tous ses offices de chaque jour, terminant toutes ses prières par la doxologie.

Le concile d'Arles, tenu en 1260, ordonna pour sa province que l'on célébrerait solennellement l'office de la sainte Trinité dans l'octave de la Pentecôte, depuis les vêpres du samedi de la veille jusqu'à celles du samedi suivant, à trois leçons et trois répons pour tous les jours de la semaine, s'il ne survenait quelque fête neuf leçons.

Ce ne fut qu'au quatorzième siècle que l'église romaine reçut la fête de la Trinité, sous le Pontificat de Jean XXII, qui l'attacha au dimanche d'après la Pentecôte, et qui en fit substituer l'office à celui de l'octave que l'on termina le samedi des quatre-temps à none. Mais cette fête ne fut véritablement célébrée par toute la France que depuis le commencement du quinzième siècle. Les

(1) Rup., l 2 *Integr. Off. Div.* — (2) *Decretal.*, l. 2, tit. 9, de *Feris*, c. *Quoniam*

Ordres religieux avaient précédé pour la plupart les diocèses et les paroisses dans ce genre de devoir. Celui de Cîteaux, en 1230, ordonna que la fête serait générale dans toutes ses maisons, mais avec défense d'y prêcher, à cause de la difficulté de la matière. La célébration en est encore plus ancienne dans la congrégation de Cluny, où la fête, quoique sans octave, ne laissait pas de se continuer pendant toute la semaine dans l'office de la messe et des vêpres.

Les Grecs ne se sont aussi déterminés que fort tard à instituer une fête particulière en l'honneur de la très-sainte Trinité, si cependant l'on peut dire que ce qu'ils ont fait à cet égard dans les derniers temps mérite le nom de fête. Ils ont choisi le lendemain de la Pentecôte pour en faire l'office, parce que celui qu'ils font du Saint-Esprit n'a point d'octave.

L'office dont l'Église romaine se sert maintenant est celui qui fut composé par Etienne, évêque de Liège, et auquel le Pape Pie V a fait divers changements. C'est sous son Pontificat et par ses ordres que cet office a été dépouillé de sa première rudesse, et rendu régulier tel que nous le voyons.

En plusieurs églises, on employait pour évangile ce que Jésus-Christ dit à ses Apôtres touchant l'Esprit consolateur qui procède du Père, qui est envoyé par le Père et le Fils, et qui rend témoignage du Fils. L'épître était prise de la fin de la seconde de saint Paul aux Corinthiens, que cet Apôtre exhorte à l'union, à la joie, et à l'amour réciproque, formé par les liens de la charité, dont Dieu seul doit être le nœud, en leur souhaitant pour bénédiction tout ce que les trois Personnes de la Trinité divine peuvent donner aux hommes pour les rendre heureux : la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour ou la charité de Dieu le Père, et la communication du Saint-Esprit.

Ailleurs on avait pris, pour évangile de la messe de la sainte Trinité, le commencement de celui de saint Jean, où il est parlé de la divinité du Verbe éternel qui était avec Dieu dès le commencement, et qui était Dieu ; par qui toutes choses ont été faites ; en qui était la vie ; qui a été fait chair ; dont la gloire,

comme étant le Fils unique du Père, a été vue par ceux au milieu desquels il a habité.

Maintenant, nous avons pour évangile la fin de celui de saint Matthieu, où Jésus-Christ dit à ses Apôtres, avant de les quitter pour monter au ciel : « Toute puissance m'a été donnée dans le » ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations, » les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai com- » mandées, et soyez assuré que je serai avec vous jusqu'à la con- » sommation des siècles. »

Pour épître, on lit le passage où saint Paul écrivant aux Romains se récrie et s'humilie à la vue de la profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu. Il y reconnaît que ses jugements sont impénétrables et incompréhensibles ; que ses voies sont inaccessibles et inconnues ; que personne n'a su les desseins de Dieu, que personne n'est entré dans le secret de ses conseils ; que tout est de lui, par lui et en lui, et qu'à lui seul appartient la gloire, dans tous les siècles.

Les autres parties de la Messe, qui depuis l'introït, *Benedicta sit sancta Trinitas*, jusqu'à la postcommunion, avaient appartenu autrefois à d'autres offices encore, et à presque tous ceux où il ne s'agissait pas des mystères de notre rédemption dans l'humanité de Jésus-Christ, furent enfin restreintes à l'office de la sainte Trinité. De là est venu le nom de *Dimanche bénit* à ce jour, à cause de l'introït, et le titre de *roi des Dimanches*, en l'honneur de la sainte Trinité.

Outre cette grande octave, qui semble se renouveler tous les dimanches jusqu'à l'Avent, le concile d'Arles, en 1260, avait prescrit aussi une octave particulière pour la semaine qui suit la fête de la très-sainte Trinité. Mais ce règlement ne put subsister que jusqu'à l'établissement de la fête du saint Sacrement, qui eut lieu quelques années après, et qui fit raccourcir de moitié cette octave dans les lieux où elle avait été reçue ; ce qui ne s'était point étendu à beaucoup d'églises hors de France.

Après avoir rapporté ce que disent Croiset et Godescard de l'ins-

titution de cette Fête, nous laisserons le Père Giry exposer le mystère qui en fait l'objet. C'est une vérité répétée souvent dans les saintes Écritures, et reconnue même des philosophes païens par la lumière de la raison, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur du Ciel et de la terre ; lequel étant de lui-même et par lui-même, sans avoir de cause qui l'ait produit, et qui ait pu déterminer son essence ni lui donner des bornes, est nécessairement un très-pur Esprit, immuable, éternel, immense, infini, incompréhensible, et possède toutes les perfections dans une éminence souveraine, et une simplicité très-parfaite : d'où il suit qu'il a toute la plénitude de la puissance, de la sagesse, de la bonté, de la justice, de la miséricorde, de la sainteté, de la gloire, de la béatitude, de la vie et de l'être ; qu'il est le principe, l'exemplaire, et la fin dernière de toutes choses, et que toutes les créatures ensemble comparées à sa Majesté, ne sont que comme un peu de poussière, ou plutôt comme si elles n'étaient point du tout.

Mais quoique Dieu soit un, et qu'il soit impossible qu'il y en ait plusieurs, il n'est pas néanmoins solitaire, ni sans une société digne de lui. Car la foi nous enseigne que dans son unique Essence souverainement simple, et incapable de toute composition et de toute division, il est trois Personnes, ou selon les Grecs, trois hypostases distinguées entre elles réellement ; à savoir, Père, Fils, et Saint-Esprit. Qu'il est Père, en tant qu'il engendre dans le propre sein de sa divinité un Fils semblable à lui, égal à lui, et de même essence et substance que lui. Qu'il est Fils, en tant que de toute éternité il est engendré du Père dans une consubstantialité parfaite, c'est-à-dire dans une parfaite unité, indivision, et pour ainsi parler, identité de nature avec lui. Qu'il est Saint-Esprit, en tant qu'il procède du Père et du Fils dans leur propre cœur, comme le penchant amoureux de l'un vers l'autre, recevant par cette procession toute la plénitude de leur être. Que sa divine unité n'empêche point cette Trinité de personnes, parce qu'elles ne sont pas distinguées entre elles par des différences et des propriétés essentielles qui feraient une pluralité de substances ; mais seulement par des rapports mutuels des unes aux autres, lesquels étant sub-

sistants les constituent en qualité de personnes ; et de même, que cette Trinité de personnes n'empêche point l'unité d'essence, parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une seule nature, un seul entendement, une seule volonté et une seule opération, et ne sont toutes trois qu'un seul Dieu, un seul Seigneur, un seul Etre, une seule Vie, une seule Intelligence, et un seul Principe de toutes choses.

Pour une plus grande explication d'un mystère si profond, les saints Pères appuyés sur la Sainte-Ecriture nous apprennent, que Dieu se contemplant et se comprenant lui-même, et tout ce qui est en lui, dans le point immuable de son éternité, produit et engendre au dedans de soi, par la fécondité infinie de cette connaissance, une pensée, un concept, et un Verbe de soi-même, lequel n'étant point accidentel, mais substantiel ; ni passager, mais invariable et éternel ; ni hors de Dieu, mais dans le propre entendement de Dieu ; ni enfin d'une autre nature que lui, mais coessentiel, et consubstantiel avec lui, parce qu'il est l'image parfaite dans laquelle il se contemple et se voit perpétuellement lui-même, avec la plénitude de toutes ses perfections divines, ce qui ne peut convenir à un être créé ; il faut nécessairement qu'il soit une subsistance et une Personne Divine. Ainsi nous avons déjà deux personnes en Dieu ; savoir Celle qui produit et engendre ce Verbe que nous appelons Père et première personne ; et ce Verbe même qui est produit et engendré et que nous appelons Fils, et seconde personne.

De plus ils nous apprennent que ces deux personnes, c'est-à-dire le Père et le Fils s'aimant mutuellement l'un et l'autre dans ce même instant de l'éternité, d'un amour unique et infini, produisent au dedans d'elles-mêmes, par la fécondité ineffable de cet amour, une affection, une inclination, et pour ainsi parler, un penchant et un poids amoureux de l'une vers l'autre, lequel n'étant point non plus, ni accidentel, ni sujet au changement, ni extérieur à Dieu, ni d'une autre essence que lui, mais subsistant, éternel, immanent, et jouissant de sa propre nature, puisqu'il est capable de l'incliner éternellement vers lui-même, ce qui serait impossible à une chose moindre que Dieu ; il faut encore de nécessité qu'il soit une per-

sonne subsistante dans la Divinité : ainsi nous y avons une troisième personne que nous appelons l'amour personnel, et le Saint-Esprit.

Enfin ils nous apprennent que ni ces trois personnes, ni aucune d'elles en particulier, n'en produisent point une quatrième : parce que les natures intelligentes, telle qu'est la nature divine, n'ont point d'autre manière de produire et de se communiquer au dedans d'elles-mêmes, que par la connaissance et par l'amour. Comme donc le Verbe divin qui est le terme de la connaissance de Dieu, et le Saint-Esprit qui est le terme de son amour sont des termes infiniment parfaits, et qui égalent, et pour ainsi dire, remplissent et épuisent toute la fécondité et la vertu communicative de ces divines opérations, il suit nécessairement, qu'il ne peut y avoir en Dieu d'autres productions, et d'autres processions que celles du Verbe, et du Saint-Esprit : et partant, que ces Personnes adorables, non par impuissance, mais à cause de leur excellence infinie, n'en peuvent produire une quatrième.

Ainsi il y a en Dieu dans l'unité d'essence, deux productions ou processions, et trois personnes. Il y a deux productions : l'une par laquelle le Fils procède de son Père, comme le terme infini de sa connaissance et comme sa Sagesse et son Verbe : et cette production est une véritable génération, parce qu'elle tend d'elle-même à donner à cette personne une ressemblance naturelle avec son principe. Et l'autre, par laquelle le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme le terme infini de leur amour, et comme leur plaisir et leur don : et cette production n'est point génération, parce qu'elle ne tend point d'elle-même à donner cette ressemblance, mais seulement une pente et une inclination d'amour ; quoiqu'en effet le Saint-Esprit ne soit pas moins semblable en nature à son principe, que le Fils, parce que l'amour divin n'est qu'une même chose avec la nature divine. Il y a enfin trois personnes : savoir le Père qui n'est point fait, ni créé, ni engendré, ni produit, mais qui a la Divinité de lui-même, et sans la recevoir d'une autre personne ; le Fils qui procède du Père seul, non par formation, ni par création mais par génération, et sans

nulle subordination, ni dépendance ; et le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, par une communication qui n'est aucune de ces actions, mais seulement production ou procession, et avec la même perfection et la même indépendance.

Il importe de remarquer que si pour expliquer ce Mystère, on se sert des termes de Père, de Fils, de principe, de procédant, de génération et de procession, il ne faut pas les entendre de la manière qu'on les conçoit dans les créatures où ils renferment toujours beaucoup d'imperfections, soit dans la cause, soit dans l'effet, soit dans la production même ; mais qu'il faut élever sa pensée au-dessus de la condition de toutes les choses créées, et dans une manière ineffable de production qui ne souffre aucun défaut. Car dans ce Mystère, Celui qui produit, quoiqu'il donne toute sa substance, et qu'il communique tout son être, ne perd néanmoins rien de tout ce qu'il a, parce qu'en le donnant il se le conserve, ne le donnant qu'à une personne qui est un même être, une même substance, et une même chose avec lui.

De plus, Celui qui est produit n'est pas moins parfait que son principe, et que Celui dont il reçoit l'être ; parce que la même perfection qui dit, par exemple, dans le Père, d'être Père, et de ne procéder de personne, dit dans le Fils, d'être Fils, et d'être engendré du Père ; et la même perfection qui dit dans le Père et dans le Fils, d'être principe, et de produire un Saint-Esprit : dit dans le Saint-Esprit, d'être Saint-Esprit, et de procéder du Père et du Fils.

De même Celui qui est produit, n'est point après Celui qui le produit, ni plus jeune et plus nouveau que lui ; mais les trois Personnes sont coéternelles ; il n'y a point là d'antiquité, ni de nouveauté, de vieillesse ni de jeunesse, d'avant ni d'après ; mais tout l'ordre qui se trouve en ce nombre, est le seul ordre d'origine, qui ne consiste pas en ce qu'une personne soit auparavant, et une autre personne soit après ; mais seulement en ce que l'une procède de l'autre : parce que n'ayant qu'une même nature et une même essence, elles n'ont aussi nécessairement qu'une même durée, qui est la souveraine éternité, laquelle n'a ni commencement, ni succession, ni fin.

Enfin comme dans ce Mystère les productions n'ont jamais changé de l'avenir au présent, parce qu'elles n'ont jamais été futures ; aussi n'ont-elles jamais changé du présent au passé, parce qu'elles n'ont point passé, mais subsistent perpétuellement, dans le point invariable de cette même éternité : de sorte que le Père engendre toujours son Fils, et le Fils est toujours engendré de son Père, suivant ce qu'il lui dit dans un Psaume : *Je vous ai engendré aujourd'hui* (1). Et de même le Père et le Fils produisent toujours le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit procède toujours du Père et du Fils, selon cette parole de Notre-Seigneur dans l'Evangile : *L'Esprit de vérité, qui procède de mon Père, rendra témoignage de moi* (2).

Voilà en substance ce que les Conciles et les Saints Docteurs nous apprennent du Mystère ineffable de la Très-Sainte Trinité. Il ne faut point douter que Dieu ne l'ait révélé aux Patriarches et aux Prophètes dans tous les siècles qui ont précédé le Mystère de l'Incarnation. En effet, nous en trouvons d'illustres témoignages dans les Livres saints qu'ils ont composés par le mouvement et l'inspiration du Saint-Esprit, comme dans la Genèse, dans les Psaumes, dans les Proverbes, dans l'Ecclésiastique, et dans la plupart des Prophètes. Cependant ils ne le prêchaient point au peuple Hébreu, dont ils étaient les Docteurs ; mais ils se contentaient de leur dire qu'il y avait un seul Dieu qui a créé et qui gouverne toutes choses, qui récompense magnifiquement les bons, et qui punit sévèrement les pécheurs, lequel ils devaient connaître, servir, adorer et aimer. Car les Hébreux étaient trop grossiers pour porter une si grande lumière : et d'ailleurs ils étaient si enclins à l'idolâtrie, tant par leur propre faiblesse, que par l'exemple des nations païennes dont ils étaient environnés, qu'il y avait sujet de craindre, qu'entendant parler de trois personnes en Dieu, ils ne les prissent pour trois Divinités ; et qu'ainsi ils ne se précipitassent dans cet infâme borbier, où tous les autres peuples étaient plongés.

(1) Ps. 2 v. 7. — (2) Joan. 15. v. 26.

Cependant la conversation que quelques Philosophes Gentils eurent avec les plus éclairés d'entre les Juifs, et la communication des Saintes-Ecritures qui leur fut faite, leur donna quelque connaissance obscure et imparfaite de notre Mystère ; et c'est delà qu'ils ont quelquefois parlé d'une Trinité en Dieu, comme Eusèbe le rapporte de Platon, de Plotin, de Numenius, et des autres Platoniciens ; et que d'autres le rapporte de Trismégiste. Mais leur esprit n'étant pas capable d'une si grande profondeur, ils y ont toujours mêlé beaucoup d'erreurs : de sorte qu'au lieu d'une Trinité de personnes consubstantielles en un seul Dieu, ils ont enseigné une Trinité de personnes inégales, et ensuite une Trinité de Dieux. Quant aux Sybilles, ils ont aussi connu quelque chose du même Mystère, par une révélation particulière de Dieu, qui a voulu par là disposer l'esprit des Gentils, qui lisaient leurs vers, et les tenaient pour des oracles, à recevoir plus facilement la doctrine de la très-sainte-Trinité, lorsqu'elle leur serait prêchée par les Apôtres. Mais leur lumière sur ce sujet était fort bornée ; et je ne crois pas que personne ait jamais pu découvrir ce que nous croyons, par la seule lecture de ces vers.

Dieu avait réservé à son Verbe incarné, comme au grand Docteur du monde, de nous faire cette admirable leçon. Et en effet, elle a une extrême connexion avec celle de son Incarnation et de notre Rédemption. Car comment connaîtrions-nous que le Père a envoyé son Fils au monde pour nous racheter, et que le Fils s'est fait notre médiateur, et notre réconciliateur auprès de son Père, si nous ne savions qu'il y a un Dieu, un Père et un Fils, qui sont les deux premières Personnes de l'adorable Trinité ? Et comment connaîtrions-nous que le Fils nous a mérité le don ineffable du Saint-Esprit, pour consommer l'œuvre de notre justification par l'infusion de sa grâce, et par la communication de sa sainteté, si nous ne savions qu'il y a un Saint-Esprit qui est la troisième Personne ?

Notre-Seigneur fait souvent mention dans l'Évangile de ces trois divines Personnes. Il y nomme souvent le Père, qu'il appelle son Père d'une manière beaucoup plus excellente qu'il ne l'est des

autres hommes. De là vient que les Juifs se plaignaient qu'il se faisait Fils de Dieu, et qu'il faisait Dieu son Père. Notre-Seigneur témoigne évidemment de sa consubstantialité avec lui et de sa souveraine divinité ; par exemple quand il dit, que tout ce qu'il a, est à son Père ; et que tout ce que son Père a, est à lui : que celui qui le voit, voit aussi son Père, parce qu'il est en son Père, et que son Père est en lui : que ce que son Père lui a donné, est plus grand que tout ce qu'on peut penser ; et que son Père et lui font une même chose.

Notre-Seigneur parle aussi en mille endroits de la personne du Saint-Esprit, et en déclare la divinité, par exemple quand il l'appelle l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point, ni ne le connaît point : quand il témoigne qu'il est à propos qu'il s'en aille pour envoyer ce divin Esprit ; et qu'il assure qu'il le demandera à son Père comme un Don inestimable, et un Consolateur parfait, qui suppléera entièrement au défaut de sa présence.

Enfin Notre-Seigneur parle des trois Personnes ensemble en ce passage : « Le Saint-Esprit consolateur que mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses ; » et en cet autre : « Lorsque le Consolateur que je vous enverrai de la part de mon Père sera venu, il rendra témoignage de moi, » et en ce dernier : « Allez ; enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Il faut remarquer qu'il ne dit pas au pluriel, *aux noms*, mais au singulier, *au nom* : pour signifier que ces trois Personnes ont un même Nom, c'est-à-dire une même vertu, une même puissance, une même majesté et une même divinité.

Les écrits des Apôtres sont pleins de la même doctrine, particulièrement l'Évangile de saint Jean, que saint Jérôme assure avoir été composé pour combattre l'hérésie naissante d'Ebion et de Cérynthe qui niaient la divinité de Jésus-Christ. Dans ses Épîtres, saint Jean, entre autres choses, dit, qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit : et que ces trois sont une même chose. Les Épîtres de saint

Paul, témoignent aussi de la divinité du Fils et du Saint-Esprit, et de la consubstantialité des trois Personnes. Saint Augustin explique en ce sens ce passage de l'Épître aux Romains : « C'est de lui, et par lui, et en lui que sont toutes choses, que la gloire lui soit rendue dans les siècles des siècles ; » appliquant ces termes, « de lui, par lui, en lui, » aux trois Personnes divines, selon leurs différentes propriétés ; et les autres, à l'unité de la nature.

Comme j'écris pour des Catholiques qui croient indubitablement la vérité de ce Mystère, je ne m'étendrai pas davantage sur ces Textes de l'Écriture sainte. Je dirai seulement que c'est pour la défense et le soutien de cette vérité, que tant d'Apôtres et tant de Martyrs ont versé leur sang, et sacrifié leur vie ; que tant de saints Confesseurs ont souffert la prison, l'exil, la proscription, et la perte des biens et l'honneur ; que tant de Conciles ont été assemblés, et tant de traités admirables ont été composés. Ce qui a fait que cette vérité nous a été donnée toute pure, et que nous l'avons sucée avec le lait de nos mères dans le sein de l'Église catholique.

Les saints Pères et les Docteurs orthodoxes n'ont pas manqué de raisons et de convenances pour nous expliquer cet ineffable Mystère ; sachant bien qu'encore que la raison toute seule n'y voie rien, néanmoins lorsqu'elle est conduite par la foi, et aidée de ses lumières, elle fait découvrir ce qu'on ne pouvait pas découvrir sans elle. Cependant comme tous ces raisonnements, quelque ingénieux qu'ils soient, sont toujours extrêmement faibles, et que souvent au lieu de contenter et d'éclairer les personnes simples, ils font naître dans leur esprit de nouvelles difficultés, et des perplexités notables, je me dispenserai de les rapporter ici ; me contentant de renvoyer le lecteur qui souhaitera d'en être instruit, à ce qu'en a écrit le vénérable Père Louis de Grenade dans plusieurs de ses traités, et principalement dans la quatrième partie de son catéchisme au dialogue troisième. Mais je remarquerai que comme ce Mystère est le plus relevé de tous ceux que l'Église propose à notre foi, et celui dont la connaissance nous est la plus nécessaire ; aussi n'en est-il point, dont Dieu nous ait donné tant de signes ou de symboles parmi les créatures : afin qu'éclairés d'une

part par sa révélation, et ailleurs fortifiés de son secours, nous nous élevions plus facilement à sa connaissance, faisant comme une échelle des choses créées, pour monter à l'Être incréé.

Et certes, si nous considérons bien toutes les natures qui sont en ce monde, tant celles qui n'ont que l'être, ou la vie, ou le sentiment, que celles qui sont douées d'intelligence, comme les Anges et les hommes, nous trouverons qu'il n'en est pas une seule qui ne porte gravée en soi, ou l'image, ou les vestiges de Dieu, non-seulement selon l'unité de son essence, et en tant qu'il est la cause de leur être, et le principe de toutes leurs perfections, mais aussi selon la Trinité des Personnes. C'est le sentiment des saints Pères de l'Eglise, et de toute l'Ecole de théologie ; et saint Augustin et saint Thomas l'enseignent en termes exprès, avec cette distinction que les seules créatures intelligentes sont les images expresses de cette adorable Trinité, et que les autres créatures n'en sont que les vestiges.

Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'il n'est point d'effet qui ne représente en quelque façon sa cause : mais il y en a qui ne la représentent que confusément, et imparfaitement, et selon sa qualité de cause : comme le raisin représente la vigne dont il est né ; et la fumée le feu dont elle est sortie. C'est pourquoi ces effets s'appellent des vestiges, par une métaphore prise des vestiges des animaux, qui ne les représentent que selon la figure des plus basses parties de leur corps, qui sont les pieds ; et en tant qu'ils font connaître leur passage par quelque endroit. Mais il y a d'autres effets qui représentent leurs causes plus parfaitement et plus distinctement, c'est-à-dire, selon sa propre nature, ou selon les traits et les linéaments de son visage, qui font aussitôt connaître cette nature ; par exemple un homme représente un autre homme qui l'a engendré ; un feu représente un autre feu qui l'a produit ; et le portrait du Roi représente Sa Majesté sur laquelle il a été formé. Alors ces effets s'appellent des images, parce qu'ils sont des imitations expresses de leurs principes. Cela supposé, je dis que comme les trois Personnes de la très-sainte Trinité concourent à la production de chaque créature, il n'en est pas une qui ne repré-

sente ce divin Mystère, ou comme son image, ou au moins comme son vestige.

Chaque créature, dis-je, le représente comme son vestige ; parce qu'encore qu'elle soit une substance ou une nature, néanmoins nous pouvons y distinguer trois choses : la première, qu'elle a l'être et la subsistance ; la seconde, qu'elle est déterminée par sa forme à une espèce particulière qui la distingue des autres créatures ; et la troisième, qu'elle a rapport à une fin dont elle doit recevoir sa perfection et son accomplissement. Ainsi dans une rose nous trouvons : 1° qu'elle est une substance créée qui existe en la nature ; 2° qu'elle est de telle espèce et non d'une autre : savoir une rose et non un lys, une tulipe ou un œillet, et qu'ensuite elle a les qualités et les agréments de la rose ; 3° qu'elle tend à cette fin, c'est-à-dire, à réjouir la vue, à embaumer l'odorat, et même à élever l'esprit à Dieu, qui est la cause de toutes ses perfections et qui les possède éminemment. Or chaque créature représente par ces trois choses, les trois Personnes de la très-sainte Trinité, au moins selon les attributs qui leur sont appropriés. Car en tant qu'elle est une substance créée, elle représente le Père Éternel, parce que la toute-puissance et la création lui sont attribuées, comme à Celui qui est la source originelle de tout l'être, et le principe sans principe. En tant qu'elle est déterminée par sa forme à une espèce particulière, et qu'elle est revêtue de toutes les perfections et de toutes les beautés qui la suivent, chaque créature représente le Verbe divin, comme le grand exemplaire que Dieu a regardé pour la former, et qui contient les idées de toutes les créatures. Enfin, en tant qu'elle a rapport à une fin ; elle représente le Saint-Esprit, parce que ce rapport est une sorte d'inclination et d'amour qui ne peut procéder que de l'Esprit d'amour. Ainsi nous voyons dans chaque créature le vestige d'un seul Dieu subsistant en trois Personnes.

Le Sage nous donne cette lumière, lorsqu'il dit : « *Que Dieu a fait toutes choses avec mesure, avec nombre et avec poids.* » Car la mesure, comme dit le Docteur Angélique, signifie la substance de la chose, selon qu'elle est bornée par son existence ; et ainsi elle

se rapporte au Père Éternel, comme à la source de tout l'être. Le nombre signifie l'espèce et les perfections spécifiques de la chose ; parce que les espèces, selon le Philosophe, sont comme les nombres auxquels on ne peut rien ajouter, ni diminuer sans les changer et les détruire : et ainsi il se rapporte au Verbe, comme à la forme et à l'exemplaire de toutes les productions. Enfin, le poids signifie la pente que la chose a pour sa propre fin : et ainsi il se rapporte au Saint-Esprit, comme à la première de toutes les inclinations vers le bien.

Le Soleil, outre ce qui lui est commun avec le reste des créatures, nous fait voir encore d'une manière particulière la procession des Personnes divines : parce que comme cet Astre produit naturellement son rayon avec beaucoup de pureté, et sans être, d'un seul instant, plus ancien que lui : ainsi le Père éternel produit et engendre naturellement son Verbe avec une pureté incomparable, et l'engendre dans l'instant immuable de son éternité, où il l'a toujours engendré. Et comme du Soleil et de son rayon, naît la chaleur qui donne la vie à toutes les choses d'ici-bas ; ainsi du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, qui est une chaleur incréée qui vivifie toutes choses, et qui allume dans nos cœurs le feu de l'amour divin. Mais je laisse tous ces vestiges pour venir à l'image de Dieu.

Je dis donc que notre âme est l'image vivante de Dieu, et qu'elle nous représente plus parfaitement la très-sainte Trinité que ne font toutes les autres créatures. Car outre qu'elle a toutes les perfections que nous venons de remarquer dans les choses, même insensibles, elle a cela de particulier qu'elle est spirituelle et immortelle, et douée de l'intelligence et du libre arbitre, qui sont des perfections éminentes de la Divinité. Quelque simple qu'elle soit, l'âme a trois puissances distinguées les unes des autres : l'entendement, la mémoire et la volonté, entre lesquelles il y a cet ordre, que la seconde reçoit ses espèces intelligibles de la première ; et que la troisième reçoit son mouvement de toutes les deux ; néanmoins chacune d'elles semble avoir autant d'étendue, que les trois ensemble, puisqu'elle se peut porter à tous

leurs objets. C'est ainsi que la Divinité a trois Personnes, dont la seconde procède de la première, et la troisième, de l'une et de l'autre, et qui ont une égalité si merveilleuse, qu'une seule est aussi parfaite que toutes les trois.

De plus il se fait dans l'âme deux émanations, l'une intelligible, par laquelle se connaissant elle-même, elle produit un Verbe et un concept de foi ; et connaissant Dieu, soit naturellement, soit surnaturellement, elle produit un Verbe et un concept naturel ou surnaturel de Dieu ; l'autre affective, par laquelle s'aimant elle-même, elle produit un penchant vers ce qui la touche ; et aimant Dieu, elle produit une inclination et une tendresse amoureuse pour Dieu. C'est ainsi encore que nous reconnaissons deux processions divines, l'une par la connaissance, qui est la génération du Verbe, l'autre par la volonté, qui est l'aspiration du Saint-Esprit. Nous avons donc dans notre âme une copie, et une expression sacrée de tout le Mystère de l'adorable Trinité. Aussi lisons-nous dans la Genèse, que Dieu voulant créer l'homme, ne dit pas au singulier : « Je ferai l'homme à mon image, et à ma ressemblance, » mais qu'il dit au pluriel, comme les trois Personnes parlant ensemble : « *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* » Ce qui montre qu'il ne l'a pas seulement créé pour représenter l'unité de son être, mais aussi pour exprimer la Trinité de ses Personnes.

Cependant, ni ces vestiges, ni ces images, ni rien de ce qui paraît dans la nature, ne saurait représenter parfaitement ce très-haut Mystère ; de même qu'il n'y peut avoir d'image artificielle qui imite entièrement son modèle, ni d'ombre qui représente la nature du corps dont il est l'ombre ; ni de vestige qui donne une pleine connaissance de l'animal qui l'a imprimé. L'unique moyen que nous ayons pour entendre ce Mystère, est de le croire et de soumettre notre esprit à la lumière de la Foi, reconnaissant humblement sa faiblesse et son incapacité, pour concevoir de soi-même ce qui est de Dieu.

Je ne rapporterai pas ici plusieurs miracles que Dieu a faits en divers temps et en divers lieux, pour prouver la vérité de ces trois

Personnes coéternelles et consubstantielles ; pour confirmer les fidèles qui la croyaient, et combattre les hérétiques qui la combattaient ; parce qu'on a pu les lire dans les Vies mêmes des Saints, en faveur desquels ils ont été faits ; je me contenterai de rappeler que le Pape saint Grégoire le Grand en raconte quelques-uns, au Livre troisième de ses Dialogues, chapitres 20 et 30. Au reste, ni ces grands miracles, ni tout ce qui a jamais été fait dans l'Eglise pour l'établissement et la confirmation de notre foi, ne serait pas capable d'y incliner nos cœurs, si Dieu ne les touchait de son Esprit, et n'y répandait l'onction de sa grâce. Nous devons donc la demander avec beaucoup d'instance, afin que persévérant jusqu'à la mort dans la croyance de la très-sainte Trinité, nous méritions de la voir à découvert en l'autre vie : ce qui sera notre bonheur éternel, suivant ces paroles de saint Bernard : « Le mystère de la très-sainte Trinité est grand, mais on le doit respecter, et non le sonder. » Comment y a-t-il pluralité dans l'unité, et dans une telle unité : et unité dans la pluralité ? C'est témérité de le discuter, c'est piété de le croire, et c'est la vie éternelle de le connaître (1).

GIRY.

CHAPITRE XXX.

LA FÊTE DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Les saints Evangélistes nous apprennent que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui savait que son Père lui avait mis toutes choses entre les mains, et qu'étant sorti de Dieu, et ayant fidèlement accompli tout ce qu'il lui avait ordonné, il s'en retournait à Dieu, comme il avait toujours aimé les siens d'un amour excellent, il voulut à la fin de sa vie leur en donner des preuves encore plus sensibles et

(1) *De consideratione, l. v.*

plus étonnantes. Etant donc arrivé à la veille de Pâques de sa trente-quatrième année, il mangea d'abord avec eux l'agneau pascal selon la coutume des Juifs, et ayant bu quelque peu d'une coupe pleine de vin, il la leur donna pour en boire tous les uns après les autres, comme le père de famille le faisait ordinairement en cette solennité. Ensuite il leur dit qu'il avait eu un très-grand désir de manger cette Pâque avec eux, parce qu'elle était la dernière qu'il devait manger sur la terre, le temps de ses souffrances et de sa mort étant venu ; de même que ce vin qu'il venait de boire était le dernier qu'il devait boire : mais qu'il leur préparait dans le royaume de Dieu un festin merveilleux, où ils mangeraient et boiraient avec un plaisir indicible une Pâque nouvelle et un vin nouveau, dont ces aliments corporels n'étaient que des figures très-imparfaites. Ensuite il se leva de table et quitta ses habits. c'est-à-dire la robe de cérémonie qu'il avait mise pour ce banquet solennel, et peut-être encore quelqu'autre vêtement qui eût pu l'embarrasser dans ce qu'il voulait faire. Puis ayant pris un linge qu'il lia autour de lui, il versa de l'eau dans un bassin et lava les pieds de ses Apôtres, commençant, ainsi que le texte de l'Evangile l'insinue assez, par saint Pierre qui était le premier, et poursuivant jusqu'au dernier qui était apparemment le traître Judas. Après une action d'humilité si prodigieuse, il reprit ses habits et se remit à table : et ayant fait à ses Apôtres une touchante exhortation sur l'humilité et sur la charité qu'ils devaient, à son exemple, avoir les uns pour les autres, il institua le Mystère adorable de son Corps et de son Sang précieux dans le Sacrement de l'Autel.

Pour comprendre comment se fit cette institution, il faut savoir que les Juifs avaient coutume en ce festin de Pâques, de réserver sous la nappe un de leurs pains sans levain que le père de famille rompait en autant de morceaux qu'il y avait de personnes à table, avec une certaine sorte de bénédiction, pour en donner à chacun sa part. Notre-Seigneur avait observé cette cérémonie dans la Cène légale qui avait précédé le lavement des pieds ; mais il la recommença d'une manière bien plus auguste pour changer

cette Cène en la Cène Eucharistique. Il prit donc encore du pain sans levain, lui donna sa bénédiction qu'il accompagna d'une action de grâces à Dieu son Père, le rompit, et le distribuant à ses Disciples, il leur dit : « Prenez et mangez, ceci est mon Corps qui est donné et qui sera livré pour vous. » C'est comme s'il disait : Ce que vous voyez entre mes mains est mon propre Corps, je vous le donne présentement pour nourriture, et je l'offre à mon Père comme une victime non sanglante, pour la rémission de vos péchés ; mais bientôt il sera aussi livré à la mort, et sacrifié d'une manière sanglante pour votre rédemption, et pour le salut de tout le genre humain.

De plus, les Juifs avaient aussi coutume dans ce festin de remplir de vin une grande coupe, dont le Père de famille goûtait le premier, après l'avoir bénie ; chacun des assistants en buvait ensuite à son tour. Je viens de remarquer que Notre-Seigneur avait encore observé cet usage dans la première Cène : mais il l'observa d'une manière beaucoup plus sacrée et plus mystérieuse en cette seconde : car prenant la coupe, il la bénit, comme il avait béni le pain, et la donnant à ses disciples, il leur dit : « Buvez-en tous : Ceci est le calice de mon Sang du testament nouveau et éternel, qui est et qui sera répandu pour vous, et pour plusieurs, pour la rémission des péchés. » Notre-Seigneur voulait dire : Ce qui est dans cette coupe est mon propre Sang, par lequel je fais une alliance nouvelle et éternelle avec les hommes, et qui me servira aussi de legs testamentaire à leur égard, étant à la veille de ma mort. Je vous le verse présentement d'une manière invisible sous les espèces de vin ; mais dans peu de temps il sera répandu pour vous, et pour tous les hommes en sa propre espèce, lorsqu'on le fera couler de tout mon corps.

Notre-Seigneur ajouta ensuite : *Faites ceci en mémoire de moi* : C'est-à-dire, selon l'explication du saint Concile de Trente, je vous donne le pouvoir, et vous commande de faire aussi la même chose que je viens de faire, en mémoire de la charité immense, par laquelle je me donne à vous : et aussi en mémoire des tourments que cette même charité me fera bientôt endurer pour votre

rédemption. Je vous fais les premiers Prêtres de mon Eglise, et je veux que par la prononciation des mêmes paroles que vous m'avez entendu proférer sur le pain et sur le vin, vous changiez, et vous transsubstantiez pareillement ces fruits de la terre, en mon corps et en mon sang. Je ne restreins pas ceci à vos personnes, mais je l'étends aussi à tous les autres Prêtres qui seront consacrés par vous, ou par vos successeurs jusqu'à la fin des siècles.

Telle fut l'institution du Très-Saint Sacrement de l'Autel, selon qu'elle est rapportée par les quatre Evangélistes, et par l'Apôtre saint Paul. L'Eglise en a toujours fait une très-célèbre mémoire le Jeudi de la Semaine Sainte, qui est le propre jour où elle a été accomplie, et elle y représente autant qu'il lui est possible toutes ces saintes actions de son Sauveur. Il semble même qu'elle y oublie qu'elle est dans le temps de sa Passion, temps de tristesse et de deuil; car elle y reprend ses habits de joie, et y donne d'autres signes d'une allégresse extraordinaire. Mais parce que les longs Offices et les Cérémonies lugubres de toute cette Semaine, ne lui permettent pas de se donner entièrement à la reconnaissance d'un si grand bienfait, ni d'honorer cet auguste Mystère avec toute la solennité qu'elle le souhaite, elle a jugé à propos d'en établir une fête particulière le Jeudi d'après l'Octave de la Pentecôte, ou de la Descente du Saint-Esprit, tant parce que ce fut par les lumières du Saint-Esprit qu'elle connut parfaitement son excellence, que parce que ce fut aussitôt après cette Descente, que les fidèles commencèrent à recevoir le Sacrement par la communion de tous les jours, comme il est écrit dans les Actes des Apôtres.

Il faut maintenant que nous déclarions ce que nous sommes obligés de croire de ce don incomparable; nous en expliquerons ensuite les causes et les effets, avec les dispositions qu'il faut avoir pour s'en approcher dignement, et nous rapporterons quelques miracles qu'il a plu à Dieu de faire pour en confirmer la vérité.

Voici la foi et la doctrine de l'Eglise Catholique touchant la sainte Eucharistie, doctrine que nous devons tenir inviolablement

jusqu'à la mort, si nous voulons être sauvés. Lorsque le Prêtre, qui seul est le Ministre de ce Sacrement, prononce sur du pain fait de véritable blé, et non d'un autre sorte de grain, et sur du vin provenant du raisin de la vigne, et non d'un autre fruit, ni sur du vin artificiel, les divines paroles de la Consécration, il change et convertit la substance de ce pain, au Corps de Jésus-Christ, et la substance de ce vin, au Sang de Jésus-Christ : de sorte que son corps et son sang prennent la place de la substance du pain et du vin, et commencent d'être réellement et véritablement sous leurs espèces. Mais parce que le corps de Jésus-Christ est maintenant vivant, et ainsi plein de sang, et animé de sa Sainte Ame, et que pareillement son sang n'est point hors de son corps, mais renfermé dans ses veines, et qu'enfin l'un et l'autre est indissoluble avec la divinité ; il suit évidemment que sous les espèces du pain il s'y trouve par un accompagnement nécessaire, non-seulement son corps, mais aussi son sang ; et sous les espèces du vin, non-seulement son sang, mais aussi son corps, et sous les unes et les autres, tant son âme que sa personne et sa nature divine, en un mot Jésus-Christ tout entier ; de sorte que les laïques qui ne communient que sous les espèces du pain, ne reçoivent pas moins le Sang de Jésus-Christ, et Jésus-Christ tout entier dans toute la plénitude et la perfection de ses deux natures, que les Prêtres qui communient sous les deux espèces.

De plus, c'est encore la foi de l'Eglise que, par cette consécration, la substance du pain est tellement changée au Corps de Jésus-Christ, et la substance du vin en son Sang, qu'il ne demeure rien de ces substances, c'est-à-dire, ni leur matière, ni leur forme, ni aucune de leurs parties : ce qui ne se fait pas dans les transmutations naturelles, où, quoiqu'un composé soit changé en un autre composé, la matière du premier demeure toujours, et est revêtue de la forme du second. C'est pourquoi ce changement miraculeux n'est pas appelé transformation, comme ceux que fait la nature ; mais il est appelé par quelques Auteurs Grecs, Transélémentation : et encore plus proprement par le Concile de Latran, célébré sous le Pape Innocent III, et par le Concile de

Trente, Transsubstantiation, c'est-à-dire, changement entier et parfait d'une substance en une autre substance, sans qu'il demeure rien de la première. Et l'on ne doit pas s'étonner de cette merveille ; car, selon la remarque de saint Ambroise, si la parole de Dieu a été assez puissante pour faire que la terre et les cieux, et toutes les créatures, qui n'étaient rien, sortissent de leur néant, et commençassent d'être ; à plus forte raison sera-t-elle assez puissante pour faire qu'une substance qui est déjà, soit changée et convertie en une autre substance.

Par suite de cette transsubstantiation, qui est le fondement de tout le Mystère, nous y devons reconnaître d'autres grands prodiges, tant aux accidents du pain et du vin, que l'on appelle les espèces sacramentelles, qu'au Corps et au Sang de Jésus-Christ. Car, ces accidents du pain et du vin, je veux dire leur quantité, leur figure, leur couleur, leur odeur, leur saveur et d'autres semblables, y demeurent sans avoir de sujet qui les soutienne, et auquel ils soient attachés. En effet leurs propres substances n'y sont plus, et pour le Corps et le Sang de Jésus-Christ, comme ils sont d'une nature bien différente, et que le Mystère de la Résurrection les a rendus glorieux et incorruptibles, on ne peut pas dire qu'ils soient les sujets de ces accidents. De plus, ces mêmes accidents font et reçoivent par eux-mêmes, tout ce que leurs substances feraient et recevraient si elles étaient présentes, sans qu'il y paraisse aucuné différence : c'est-à-dire, qu'ils rafraîchissent, qu'ils fortifient, qu'ils nourrissent, qu'ils s'altèrent, qu'ils se corrompent, et qu'ils se changent en d'autres corps, comme feraient le pain et le vin s'ils y étaient encore ; car toutes ces variations, pour les raisons même que nous venons de marquer, ne peuvent pas être attribuées au Corps et au Sang de Jésus-Christ.

Ce même Corps de Jésus-Christ, sans rien perdre de sa grandeur et de sa perfection, ni de cette gloire et de cette majesté dont il est revêtu dans le ciel, où il paraît en sa propre espèce, se trouve renfermé dans une petite Hostie ; et il n'est pas moindre dans la plus petite que dans la plus grande, ni plus grand dans

celle-ci que dans celle-là : ce qui fait que ceux qui ne communient que d'une petite Hostie, reçoivent Jésus-Christ tout entier et dans toute sa grandeur, aussi bien que ceux qui communient d'une plus grande. Et quoique Notre-Seigneur ne soit pas plusieurs fois dans une seule Hostie avant qu'on la rompe et la divise, il est néanmoins tout entier en chacune de ses parties, sans qu'on y puisse marquer un seul point où ne soit toute sa substance, de même que l'âme raisonnable est toute en tout son corps, et toute en chaque membre de son corps, et que l'Ange est tout dans tout le lieu qu'il occupe, et tout en chaque partie et en chaque point de ce lieu. Enfin lorsqu'on rompt et divise l'Hostie, on ne divise pas le Corps de Jésus-Christ ; mais comme il est tout entier sous chaque partie de l'Hostie avant la division, il se trouve aussi tout entier après cette division sous chacun des morceaux : de sorte que recevoir un morceau de l'Hostie, c'est autant communier au Corps de Jésus-Christ, que de la recevoir tout entière. La raison en est que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans ce Sacrement selon les conditions de la quantité qui étend son sujet et lui fait occuper un certain espace de lieu, mais qu'il y est selon les conditions de la substance, c'est-à-dire, d'une manière indivisible et comme spirituelle.

Mais ce qui est encore plus admirable, c'est que ces grands prodiges se font en un instant, et seulement par cinq paroles prononcées par un homme mortel, qui est le Prêtre ; et qu'ils se font non en un seul temps et en un seul lieu ; mais tous les jours, et à tous moments, et en tous les lieux de la terre ; c'est-à-dire, partout où l'on offre le très-saint Sacrifice de la Messe. De sorte que le Corps de Jésus-Christ, et Jésus-Christ tout entier se trouve en même temps en une infinité d'Autels, sous une infinité d'Hosties, et dans une infinité de bouches qui la reçoivent, et qu'il s'y trouvera de même jusqu'à la fin des siècles. Dieu agit en l'opération de ce Mystère, comme il fait pour la création des âmes raisonnables. Comme au même instant qu'un corps est suffisamment organisé pour recevoir une âme raisonnable, Dieu ne manque jamais d'en créer une pour lui, et de la lui donner, ce qu'il fait par toute la

terre un million de fois chaque jour ; aussi au même instant que le Prêtre a prononcé les divines paroles de la Consécration, Dieu ne manque jamais de rendre son Fils présent sous les espèces du pain et du vin par la conversion et la Transsubstantiation de leurs substances en son corps et en son sang : ce qu'il fait autant de fois que ces paroles sont prononcées, et dans autant d'Hosties qu'il y en a sur lesquelles elles sont prononcées. Enfin, Notre-Seigneur n'est pas sous les espèces consacrées seulement au temps de la Consécration, et au temps de la Communion ; mais il y est tant que ces espèces subsistent et demeurent sans être corrompues : de sorte que nous l'avons véritablement et réellement dans nos Tabernacles et nos Ciboires, où on le conserve toujours pour la consolation des âmes saintes, pour le prompt secours des malades, et afin qu'il y reçoive perpétuellement les hommages et les adorations de toute l'Eglise.

Il n'y a rien de plus évident dans l'Écriture sainte, que cette présence véritable du Corps et du Sang de Notre-Seigneur, en l'Eucharistie, par le moyen de la transsubstantiation. Car comme nous l'avons déjà rapporté, Notre-Seigneur faisant son Testament et déclarant sa dernière volonté à ses Apôtres, et en leurs personnes à toute son Eglise, ne dit pas que ce qu'il leur donne est la figure de son corps et la représentation de son sang : mais il leur dit en termes formels, et sans nulle ambiguïté que c'est son corps et son sang : *Prenez, dit-il, et mangez, ceci est mon Corps. Prenez et buvez, ceci est mon Sang.* Sur quoi saint Ambroise dit avec raison : « Puisque Notre-Seigneur assure lui-même que nous recevons son corps et son sang, devons-nous douter de ce témoignage et de cette assurance. » (1) Et saint Jean Chrysostome : « Puisque le Verbe dit : Ceci est mon Corps, n'en doutons nullement ; mais croyons-le, et envisageons des yeux de l'esprit ce corps existant au Sacrement. » (2)

En effet ce Père infiniment bon n'aurait eu garde de flatter ses enfants bien-aimés d'un legs testamentaire si avantageux, s'il

(1) lib. 4. de Sacr. c. 5. — (2) Hom. 83. sur saint Matth.

n'avait eu l'intention de le leur donner. Penser autrement, c'est par un horrible blasphème en faire un fourbe et un trompeur, de même qu'un père tromperait ses enfants, si mettant dans son testament qu'il leur laisse un diamant d'une valeur d'un prix inestimable, il ne leur en laissait que l'image et la ressemblance. De plus, quand il promit ce Sacrement, quelque temps avant son institution, il ne dit pas qu'il donnerait à manger et à boire les symboles de sa chair et de son sang, mais il dit expressément qu'il donnerait sa chair à manger, et son sang à boire, et que celui qui ne mangerait pas cette chair, ou ne boirait pas ce sang, n'aurait point la vie en soi ; et quoique les Juifs murmurassent de cette promesse, et que plusieurs de ses Disciples s'en scandalisassent, jusqu'à le quitter et l'abandonner, il n'eut point recours à des sens figurés pour adoucir sa proposition, mais il persista toujours dans l'assurance claire et formelle de cette vérité.

Il serait inutile de rapporter ici les passages des Saints Pères qui l'attestent et la confirment, puisqu'on les trouve dans un nombre infini d'auteurs tant anciens que modernes. Je remarquerai seulement qu'encore que les Pères des premiers siècles fussent très réservés dans l'explication de ce mystère, parce qu'ils ne voulaient pas le découvrir aux infidèles, ni même aux Catéchumènes, ils nous ont néanmoins laissé des textes si beaux, si pressants et si formels sur ce sujet, qu'à peine pouvons-nous nous-mêmes en parler plus clairement. Tel est celui-ci de saint Cyrille de Jérusalem : « Ne jugez pas la chose par le goût, mais que la foi vous donne une assurance indubitable que vous êtes participants du corps et du sang de Jésus-Christ. » (1) Et cet autre de saint Ambroise : « Avant la consécration ce n'était point le corps de Jésus-Christ ; mais après la consécration, je vous dis que c'est le corps de Jésus-Christ. Il a dit qu'il fût fait, et il a été fait ; il a ordonné qu'il fût créé, et il a été créé. » (2) Et cet autre encore de saint Jean-Chrysostome : « Qui est le Pasteur qui nourrisse ses ouailles de son propre sang ? Et que dis-je, le Pasteur ? Il y a beaucoup de mères

(1) Cathec. Mys. 4. — (2) Lib. 4. de Sacr. c. 4

qui, après les douleurs de l'enfantement, donnent leurs enfants à nourrir à d'autres femmes. Jésus-Christ ne se comporte pas de la sorte : mais il nous nourrit de son propre sang. » (1) Et cet autre enfin de saint Augustin : « Nous recevons d'un cœur fidèle et par la bouche même, Jésus-Christ Homme, qui nous donne son corps à manger, et son sang à boire, quoiqu'il semble plus horrible de manger la chair d'un homme, que de le tuer et de boire son sang, que de le répandre. » (2) Les autres Pères ne parlent pas avec moins de force ni d'évidence.

Nous avons aussi cinq Conciles généraux, outre plusieurs particuliers, qui définissent la même vérité : celui de Latran, sous le Pape Innocent III ; celui de Vienne, sous le Pape Clément V, et ceux de Constance, de Florence et de Trente, dans lesquels ce qu'il y avait alors de plus illustre et de plus savant dans toute l'Eglise, était assemblé. Enfin puisqu'il est certain que cette croyance était universelle dans tout le monde chrétien, avant la naissance des Hérétiques du siècle : et que d'ailleurs ils n'en peuvent marquer le commencement, ni faire paraître quand, ou comment tout ce monde a changé de foi et de sentiment sur cet article, il faut nécessairement reconnaître qu'elle nous est venue de main en main et par une Tradition perpétuelle de la prédication des Apôtres, et de la doctrine de Jésus-Christ.

C'est encore un point de notre foi que nous devons croire sous peine de damnation, que la très-sainte Eucharistie a deux qualités ; celle de Sacrement, et celle de Sacrifice. Elle est Sacrement en tant qu'elle est un signe efficace capable de produire la grâce sanctifiante, et qu'elle la communique infailliblement à tous ceux qui s'en approchent avec les dispositions nécessaires ; d'autant plus qu'elle contient l'Auteur même de la grâce, Celui qui la possédant comme Chef, la répand invisiblement dans les membres de son corps mystique, qui est l'Eglise. Elle est Sacrifice, en tant qu'elle est un culte sacré, par lequel Notre-Seigneur s'immole et se sacrifie véritablement lui-même, non pas d'une manière san-

(1) Hom. 60. ad. pop. — (2) lib. 2. contre l'adv. de la Loi et des Proph. c. 9.

glante, comme il s'est immolé sur l'Autel de la Croix, mais d'une manière spirituelle et non sanglante sous les espèces du pain et du vin. Ce qu'il a fait une fois par lui-même la veille de sa mort, après le sacrifice de l'Agneau Pascal, et ce qu'il fait encore tous les jours par le ministère des Prêtres.

En effet, nous apprenons du Roi Prophète, que Jésus-Christ est le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédec : c'est-à-dire, ce Prêtre éternel qui a été singulièrement figuré et représenté par Melchisédec. Or ce qu'il y a de particulier dans le Sacerdoce de Melchisédec, selon qu'il est rapporté par Moïse au livre de la Genèse, c'est qu'il offrit un sacrifice non sanglant de pain et de vin, en reconnaissance de la victoire que le Patriarche Abraham avait remportée sur ses ennemis. Il faut donc reconnaître que Notre-Seigneur a aussi offert, et qu'en qualité de Prêtre éternel, il offre encore tous les jours le sacrifice d'un pain mystérieux, et d'un vin céleste, qui sont son corps et son sang, sous les espèces du pain et du vin ; et partant que l'Eucharistie est un véritable sacrifice.

Nous en avons une célèbre prédiction dès le commencement de la prophétie de Malachie. *Vous ne me plaisez point*, dit Dieu aux Juifs par ce Prophète, *et je ne veux plus de vos présents ; car depuis le Soleil levant jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et l'on sacrifie et offre en mon nom une oblation pure et sans tache, dans tous les lieux de la terre.* Cette oblation pure doit être un véritable sacrifice, puisque Dieu dit absolument qu'elle est sacrifiée, et qu'il témoigne qu'il l'accepte à la place de tous les sacrifices anciens, comme l'unique sacrifice qui lui soit agréable. Or ce ne peut être aucun des sacrifices de la Synagogue, puisque ce sont ceux-là mêmes que Dieu réproûve et qu'il proteste ne vouloir plus qu'on les lui offre. Ce ne peut être non plus le sacrifice sanglant de la Croix, puisque ce sacrifice n'a été offert de cette manière qu'une seule fois, et en un seul lieu du monde, à savoir sur le Calvaire. Il reste donc que ce soit l'oblation Eucharistique du corps et du sang de Jésus-Christ, laquelle est souverainement pure, et que l'on offre partout, suivant ces paroles de saint Augustin : « Ce sacrifice est celui du Sacerdoce de Jésus-

Christ, selon l'ordre de Melchisédec, que nous voyons s'offrir depuis le Soleil levant jusqu'au couchant ; au lieu qu'on ne peut nier que le sacrifice des Juifs ne soit aboli. » (1)

C'est donc une chose certaine, selon les saintes Ecritures, que l'Eucharistie est véritablement un sacrifice. La forme de son institution, et les paroles avec lesquelles elle est consacrée le montrent aussi fort clairement. Car le sacrifice se fait en répandant le sang de la victime et en le séparant de son corps. Or, quoique dans l'Eucharistie le corps ne soit pas effectivement sans le sang, ni le sang sans le corps, si néanmoins l'on a égard à la force et à la signification des paroles de la consécration, qui sont comme le glaive de ce sacrifice, le corps est mis d'un côté sous les espèces du pain, et le sang de l'autre sous les espèces du vin. Et de fait, si l'on eût consacré durant les trois jours de la mort de Notre-Seigneur, pendant lesquels son sang était hors de son corps, l'on eût produit sous les espèces du pain, son corps séparé de son sang, et sous les espèces du vin, son sang séparé de son corps. Ainsi nous avons dans l'Eucharistie une immolation réelle et véritable de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin. Et c'est encore ce que signifient ces paroles : *Qui est donné pour vous, Qui est répandu pour vous*, dont Notre-Seigneur s'est servi pour la consécration de son corps et de son sang. Car elles ne s'entendent pas seulement de l'immolation sanglante qu'il devait bientôt faire sur l'autel de la Croix : mais aussi de l'immolation non sanglante qu'il faisait actuellement sur la table où il avait mangé la Pâque. Et dans le Texte grec de saint Luc, les paroles, *qui sera répandu pour vous*, ne se rapportent pas au sang, mais au Calice, ou au breuvage du sang c'est-à-dire, au même sang comme contenu sous les espèces du vin.

Les saints Pères ne parlent pas moins clairement sur cet article, que sur celui de la Transsubstantiation, particulièrement saint Cyprien, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin et saint Léon, qui disent que Notre-Seigneur a offert à son Père éternel, sous les espèces du pain et du vin, un sacrifice figuré par Melchisédec, et

(1) L. 18. de Civ. Dei, c. 5.

décrit par Salomon au livre des Proverbes, sous le symbole de la Sagesse qui tue ses victimes, et qui invite tout le monde à son festin de pain et de vin : et que dans cet unique Sacrifice, perpétuellement offert dans l'Eglise, il a renfermé et réuni tous les anciens sacrifices. Enfin le Saint Concile de Trente, pour fermer la bouche aux Hérétiques, prononce anathème à quiconque dira que l'Eucharistie n'est pas proprement et véritablement un Sacrifice.

C'est ce divin Sacrifice, avec les cérémonies qui le précèdent, qui l'accompagnent, et qui le suivent, que nous appelons la Messe. Ce mot n'est pas nouveau dans l'Eglise ; il y a été en usage dès les premiers siècles, comme on le recueille des Papes, des Conciles, et des saints Pères. Quelques-uns le font dériver du mot Hébreu, Misah, qui se trouve au livre du Deutéronome, et signifie une oblation volontaire. D'autres le tirent du mot latin *Missio*, c'est-à-dire envoi : et veulent qu'il soit appliqué à toute la cérémonie de la Messe, à cause du renvoi des Catéchumènes, qui se faisait autrefois à l'Offertoire, et du renvoi des fidèles, qui se fait encore maintenant après la Communion, en leur disant : *Ite Missa est*, c'est-à-dire, *allez, l'Eglise vous renvoie* ; ou bien à cause que la victime nous est envoyée du Ciel, et qu'ensuite nous la renvoyons nous-mêmes au Ciel, par l'offrande que nous en faisons.

Ce sacrifice est le même en substance et pour la victime, que celui de la Croix ; puisque Jésus-Christ, qui est immolé et sacrifié en l'un, est aussi immolé et sacrifié en l'autre ; mais il est fort différent, pour la manière de sacrifier. Car dans le sacrifice de la Croix, Jésus-Christ a été immolé avec effusion de sang, et avec de grandes douleurs, et a été effectivement mis à mort ; mais dans le sacrifice de l'Autel, quoique l'immolation de Jésus-Christ soit réelle et véritable, elle se fait néanmoins sans effusion de sang, et sans lui causer de douleur, et sa mort n'est qu'une mort mystique et figurative. Dans le sacrifice de la Croix, il a été immolé visiblement par des instruments corporels et sensibles : mais dans le sacrifice de l'Autel il n'est immolé qu'invisiblement, sous les accidents du pain et du vin, et par la

vertu des paroles que prononce le Prêtre. Dans le Sacrifice de la Croix il a mérité et satisfait pour le genre humain, qu'il a racheté de la captivité du péché : ce qui fait dire à saint Paul : *Qu'ayant cloué à la Croix l'obhgation qui nous était contraire, et qui contenait le décret de notre condamnation, il l'a effacée, déchirée et anéantie.* Mais dans le Sacrifice de l'Autel, comme il n'est plus en état de mériter ni de satisfaire, il ne fait qu'appliquer les mérites et les satisfactions de ce premier Sacrifice. Dans le Sacrifice de la Croix il a été le seul Sacrificateur : car les bourreaux qui l'ont crucifié étaient seulement ses meurtriers et ses parricides, et non pas ses Sacrificateurs ; mais dans le Sacrifice de l'Autel, les Prêtres de l'Eglise portent aussi cette qualité. Cependant il en est la cause première et principale, et les Prêtres ne sont que ses Ministres et ses instruments ; c'est pourquoi lorsqu'ils viennent à la consécration ils ne parlent plus en leur propre nom, mais comme l'a remarqué saint Ambroise, ils se revêtent de la personne de Jésus-Christ, et parlent comme s'ils étaient Jésus-Christ même. Enfin le Sacrifice de la Croix ne s'est fait qu'une seule fois, et en un seul lieu, comme nous l'avons déjà dit ; mais le Sacrifice de l'Autel s'offre tous les jours, à tous moments, et dans tous les endroits du monde.

Celui-ci est la représentation du premier, non pas comme une simple image, et comme une figure toute nue, et qui ne contient rien de ce qu'elle figure, mais comme une ressemblance parfaite, et pleine de la vérité qu'elle représente. Il est si accompli en qualité de Sacrifice, qu'il en renferme généralement toutes les perfections et toutes les différences. C'est un holocauste qui est singulièrement offert pour honorer Dieu, et pour lui faire une protestation de nos respects et de notre amour : c'est une victime pour le péché, laquelle est immolée pour nos crimes, nos offenses, et nos négligences sans nombre, comme parle l'Eglise lorsqu'elle offre le pain à la Messe. C'est une Hostie pacifique qui est dédiée à Dieu, en reconnaissance des bienfaits que l'on a reçus de lui, et pour en obtenir de nouveaux : c'est en un mot un sacrifice de soumission et de révérence, de louange, et d'action de grâces, d'impétration et de propitiation.

Les causes qui ont porté notre Seigneur à instituer ce divin Mystère sont dignes d'une singulière admiration. Il l'a fait, pour nous découvrir les trésors infinis de sa puissance, par les grands miracles qu'il y opère, et que nous venons de rapporter ; pour nous montrer les ressorts merveilleux de sa sagesse, dans cette manière si industrieuse de se donner à nous et de demeurer avec nous ; et les douceurs ineffables de sa bonté, dans cette communication si pleine et si parfaite qu'il y fait à chacun de nous en particulier, de sa divinité, et de son humanité. Il l'a fait, pour exercer notre foi en nous proposant continuellement à croire des choses si prodigieuses et si contraires au témoignage de nos sens ; pour fortifier notre espérance, en se faisant lui-même le gage des biens éternels qu'il nous a promis ; et pour allumer de plus en plus le feu de son amour dans nos cœurs, en nous montrant de sa part une charité si tendre et si excessive. Il l'a fait, pour nous mettre à tout moment devant les yeux un mémorial et une vive représentation de tous ses Mystères, principalement de sa naissance, de sa Passion et de sa mort, pour nous donner sans cesse des exemples d'obéissance, d'humilité, de patience, de charité, de religion, et de beaucoup d'autres vertus qu'il exerce en cet état sacramentel, et afin que nous eussions plus de liberté de recourir à lui, et de converser familièrement avec lui. Il l'a fait, pour nous détacher plus doucement des biens de la terre et des plaisirs sensuels, en nous faisant trouver dans sa seule jouissance un trésor inestimable et un mets d'une douceur infinie ; pour s'unir plus étroitement à nous, non pas en se changeant en notre substance, comme nos aliments corporels se changent en la substance de notre corps, mais en nous changeant et nous transformant en lui par la communication de ses sentiments, de ses inclinations et de son esprit, et pour nous unir tous ensemble d'une union plus étroite et plus indissoluble, comme mangeants tous, non pas d'un même pain, mais absolument le même pain, et le même morceau, sans nulle distinction, ni partage, c'est-à-dire son corps tout entier, et tout ce qu'il est. Enfin il l'a fait, pour être lui seul toutes choses à son Eglise, c'est-à-dire, non-seule-

ment son Chef, son Sauveur, son Prêtre, son Pasteur, son Législateur, son Modèle, sa Béatitude, et son Dieu ; mais aussi son trésor, son aliment, son Sacrifice, et le grand don qu'elle ferait perpétuellement à ses enfants.

Il y a encore plusieurs autres raisons de cette institution ; mais celles-ci sont suffisantes pour nous convaincre que c'est avec beaucoup de sagesse que Notre-Seigneur a établi dans l'Eglise cet auguste et incomparable Mystère, et pour nous obliger à lui en rendre continuellement des actions de grâces.

Quant aux effets de l'Eucharistie, il n'y a point de langue, ni de plume qui les puisse dignement représenter. Car si nous la considérons comme Sacrement, elle efface les péchés véniels ; elle ôte ou diminue les peines temporelles ; elle nourrit et fait croître spirituellement, en augmentant la grâce et la charité ; elle fortifie contre les tentations du monde, de la chair, et du démon, ou les chasse entièrement ; elle arrête ou réprime les mouvements de la convoitise ; elle amortit le foyer du péché : elle éclaire l'entendement, elle anime et enflamme la volonté, elle remplit l'âme d'une force et d'une vigueur divine, qui fait qu'elle devient comme inséparable de Jésus-Christ ; elle lui donne une telle ferveur, et une si grande latitude de cœur, qu'elle se porte de toutes ses affections à ce qu'il y a de plus parfait et de plus agréable à Dieu ; elle l'embaume d'une odeur céleste ; elle la comble de joie et de délices ; elle l'enivre spirituellement ; elle la transforme en Jésus-Christ ; elle la déifie ; elle lui communique dès cette vie un avant-goût et une participation de la gloire, qui rejait quelquefois jusque sur son corps, et qui opère, tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur, une tranquillité, une modestie, et une sérénité toute divine, et qui se sent déjà de l'éternité ; en un mot elle en fait une image vivante de Jésus-Christ, tel qu'il était lorsqu'il conversait avec les hommes.

Il est vrai que l'Eucharistie n'a pas absolument tous ces effets dans tous ceux qui la reçoivent ; mais cela vient de leur peu de disposition ; car pour elle, elle est capable de les produire, et encore beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter. Car

si nous la considérons comme Sacrifice, elle obtient de grandes faveurs, tant spirituelles que temporelles à ceux pour lesquels elle est offerte ; et même elle obtient aux pécheurs les plus endurcis, des grâces de componction et de pénitence, qui les font sortir de leurs désordres, et entrer dans les voies de la piété. Par l'application qu'elle fait des satisfactions de Jésus-Christ, elle diminue beaucoup les peines que les justes, tant vivants que défunts, devraient souffrir pour leurs péchés, selon l'ordre de la Justice de Dieu ; ce qui fait que l'Eglise l'offre tous les jours avec une grande confiance, pour les uns et pour les autres.

Venons maintenant à l'établissement de la Fête, que l'Eglise célèbre aujourd'hui. Le Pape Urbain IV, né dans le diocèse de Troyes, en est l'Auteur. Sa Bulle est rapportée par Clément V, au livre 3^e de ses Clémentines. Comment elle contient de très-belles choses à l'honneur de la très-sainte Eucharistie, en voici la teneur :

Urbain, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères les Patriarches, Archevêques, Evêques et autres Prélats de l'Eglise, etc. Jésus-Christ Notre-Seigneur étant prêt de sortir de ce monde et de retourner à son Père, et l'heure de sa Passion étant fort proche, après avoir achevé la Cène légale, institua pour mémoire de sa mort le souverain et le magnifique Sacrement de son corps et de son sang ; il donna son corps en viande et son sang en breuvage, selon qu'il est écrit, que toutes les fois que nous mangeons ce Pain et que nous buvons ce Calice, nous annonçons la mort du Seigneur. Il dit aussi à ses Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi, » désirant que ce grand et vénérable Sacrement fût le principal et le plus insigne mémorial de l'amour qu'il nous avait toujours porté.

« Certes ce mémorial est admirable, étonnant, plein de suavité, de douceur et de sécurité, et d'un si haut prix qu'il n'y a rien qui lui soit comparable. C'est en lui que les miracles ont été renouvelés, et que Dieu a fait paraître de nouveaux prodiges. C'est en lui que l'on trouve toutes sortes de joies et de délices, et que l'on goûte combien le Seigneur est doux. C'est en lui que l'on reçoit

les secours nécessaires pour mériter la vie et le salut éternel. C'est, dis-je, par un mémorial si doux, si saint et si salutaire que nous nous remettons continuellement devant les yeux le Mystère de notre Rédemption, que nous nous retirons du mal, que nous nous fortifions dans le bien, et que nous recevons de jour en jour de nouveaux accroissements de grâce et de vertu. Et qui peut douter que nous ne profitions beaucoup par la présence corporelle de Notre Sauveur, dont nous jouissons en ce Sacrement ? En effet, dans les autres commémorations que nous faisons, nous nous rendons présentes en esprit les choses dont nous célébrons la mémoire, mais nous n'avons pas pour cela leur présence réelle et véritable. C'est un avantage qui est particulier à la commémoration sacramentelle de Jésus-Christ, par laquelle il est présent et demeure avec nous en sa propre substance, quoique sous une espèce et une forme étrangères. Et il en assura lui-même ses Apôtres et ceux qui les suivaient, un peu avant que de monter au Ciel, leur disant : « Soyez certains que je serai toujours avec vous jusqu'à la fin du monde ; » ce qui était leur promettre qu'il ne les priverait pas même de sa présence corporelle.

« O très-digne mémoire, et qui ne doit être jamais interrompue, dans laquelle nous célébrons la mort de notre propre mort, et la destruction de notre propre destruction, et comment Celui qui est véritablement l'arbre de vie, étant attaché sur l'arbre de la Croix, nous a fait germer le fruit du salut. C'est cette glorieuse commémoration qui remplit les fidèles d'une allégresse salutaire, et qui répandant la joie dans leur cœur, leur donne en même temps des larmes de dévotion. En effet, nous tressaillons de joie lorsque nous pensons à notre délivrance, et nous ne pouvons presque retenir nos larmes lorsque nous considérons la Passion de Notre-Seigneur qui nous a produit un si grand bien. En cette rencontre, la joie se mêle aux larmes : car nous réjouissons en pleurant, et nous pleurons de tendresse et de dévotion en nous réjouissant ; nos larmes sont des larmes de joie, et notre joie s'exprime et se fait paraître par des larmes. En un mot, notre cœur tout pénétré d'allégresse, se dissout et se répand par les yeux en une douce rosée.

« O immortalité de l'amour divin ! ô excès de la piété divine ! ô très-abondante libéralité de Dieu ! Il nous avait déjà tout donné, il avait mis toutes les créatures sous nos pieds, il nous avait établis les souverains de tout ce qui est sur la terre ; et ce qui est plus admirable, il avait même relevé notre nature par le ministère des Esprits Angéliques ; car ils sont tous des serviteurs envoyés pour assister ceux qui doivent avoir part à l'héritage du salut ; mais quelque grande qu'eût été sa magnificence à notre endroit, il a voulu nous faire paraître une charité encore plus excessive en se donnant lui-même à nous, par une faveur qui n'a point d'égale. Il n'est pas même demeuré dans ces termes, mais passant toutes les mesures de la libéralité et de l'amour, il s'est fait lui-même notre nourriture. O singulière et admirable profusion, où celui qui donne est lui-même le don, et où le présent n'est point différent de celui qui le fait. Quelle prodigalité plus démesurée que de se donner soi-même ! Au reste, il s'est fait notre aliment, afin que l'homme, qui en mangeant s'était précipité dans la mort, en mangeant aussi fût rétabli dans la vie. C'est le fruit mortel de l'ancien arbre qui l'avait fait tomber, c'est au contraire le fruit nouveau de l'arbre de vie qui l'a relevé. A ce premier arbre pendait un aliment de mort : de ce second est sorti l'aliment de la vie. Celui qui a goûté du premier en a été blessé ; celui qui a goûté du second en a été guéri. Le manger a fermé la plaie que le manger avait ouverte. Ne voyez-vous pas que l'on a tiré le remède d'où le mal avait pris naissance ? En effet, il est écrit de cet ancien aliment : « Le jour même que vous en mangerez, vous mourrez de mort ; » mais nous lisons au contraire de ce nouvel aliment : « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » C'est cette viande qui rassasie, qui nourrit et qui engraisse d'une manière très-parfaite, non pas le corps, mais l'âme, non pas la chair, mais le cœur ; non pas le ventre, mais l'esprit.

« Le Sauveur donc qui est plein de miséricorde, par une pieuse disposition de sa bonté, a pourvu l'homme, qui avait besoin pour la réfection de son âme, d'une nourriture spirituelle, du plus noble et du plus puissant aliment qui pût être au monde. Et sans doute,

il était convenable à la grandeur de la libéralité de Dieu, et aux entrailles de sa piété de faire que son Verbe éternel, qui est naturellement le soutien et la nourriture de la créature spirituelle et intelligente, s'étant fait chair, se donnât par cette chair en aliment à la créature raisonnable composée de chair et d'os, et subsistante dans un corps : car il est écrit : « L'homme a mangé le pain des Anges ; » et le Sauveur dit pour ce sujet : « Ma chair est véritablement viande. » Ce pain n'est pas de même nature que le pain commun. On le prend, mais on ne le consume pas : on le mange, mais il n'en reçoit point d'altération ; car il ne se transforme pas en celui qui l'a mangé, mais au contraire si on l'a reçu dignement, il transforme et rend semblable à soi, celui qui l'a reçu.

« O Sacrement très-relevé ! ô Mystère adorable, digne de toute sorte de vénération et de respect, et qu'il faut souverainement glorifier, louer et préconiser ! O don divin ! que nous devons honorer de toutes nos affections, à qui nous devons rendre tous les devoirs d'une dévotion sincère, et dont nous ne devons jamais perdre le souvenir ! O très-noble mémorial qui doit être imprimé dans le plus profond de nos entrailles, fortement gravé dans notre esprit, diligemment conservé dans notre cœur, et dont la méditation et la célébration nous doit être très-familière. Oui, certes, nous en devons faire une commémoration continuelle, afin de n'oublier jamais Celui qu'il nous rappelle ; car il est certain qu'on met difficilement en oubli le bienfaiteur dont l'on a souvent le don et les bienfaits devant les yeux.

« Or, quoique ce Sacrement soit tous les jours renouvelé dans un grand nombre de Messes que l'on célèbre, néanmoins nous avons jugé qu'il était convenable et expédient, surtout pour confondre la perfidie et l'extravagance des hérétiques, qu'on en fit tous les ans au moins une fois, une mémoire plus célèbre et plus solennelle. D'ailleurs le jour de la Cène de Notre-Seigneur, qui est le jour auquel il fut institué, l'Eglise universelle occupée à réconcilier les pénitents, à faire le Saint Chrême, à accomplir le mandement du lavement des pieds, et à d'autres semblables cérémonies, ne

peut pas pleinement vaquer à la célébration d'un si grand mystère.

« Nous voyons aussi qu'on observe cette conduite à l'égard des Saints qu'elle honore dans le cours de l'année. Car encore qu'elle en fasse souvent mémoire aux Litanies, à la Messe, et en d'autres Prières et Offices Ecclésiastiques, elle ne laisse pas néanmoins d'en célébrer plus solennellement la naissance dans le Ciel, en de certains jours qu'elle leur consacre, et de faire des Fêtes particulières à leur honneur ; et même, parce qu'on commet souvent des fautes dans la célébration de ces Fêtes, soit par négligence, ou par l'empressement des affaires domestiques, ou enfin par la faiblesse humaine, cette bonne Mère a encore assigné un jour, auquel se ferait la Fête générale de tous les Saints, afin que l'on y pût réparer, par des devoirs communs, ces manquements que l'on aurait commis dans ces Solennités qui leur sont propres. Que si elle en use ainsi à l'égard des Saints, elle a beaucoup plus de sujet de le faire à l'égard du Sacrement vivifiant du Corps et du sang de Jésus-Christ, qui est la gloire et la couronne des Saints : et c'est avec juste raison qu'elle lui dédie une Fête et une Solennité particulière, afin qu'on y supplée avec une grande ferveur à ce qu'on pourrait avoir omis dans la célébration ordinaire du Saint Sacrifice de la Messe : et que les fidèles aux approches de cette Solennité, reconnaissant par un sérieux examen du passé les fautes qu'ils auraient commises touchant la vénération de ce mystère, tant par la distraction de leurs occupations séculières, que par tiédeur ou par fragilité, ils s'étudient d'y remédier avec humilité d'esprit et avec pureté de cœur.

« De plus, nous avons su dès le temps que nous étions dans un moindre rang, que quelques personnes pieuses et catholiques avaient eu révélation de Dieu, que cette Fête se célébrerait un jour généralement par toute l'Eglise. Nous donc, pour l'affermissement et l'exaltation de la foi Catholique, avons raisonnablement cru devoir ordonner, qu'outre la mémoire qui se fait tous les jours dans l'Eglise, d'un si grand Sacrement, l'on en fit encore une annuellement, qui fût plus particulière et plus solennelle, assignant

pour cela un jour déterminé, que nous voulons être le Jeudi d'après l'Octave de la Pentecôte.

« Qu'en ce jour donc les fidèles s'assemblent dans les Temples avec un grand concours et avec une ferveur extraordinaire, et que le Clergé aussi bien que le peuple témoigne sa satisfaction par des Cantiques de louange. Que tous chantent des Hymnes et des Airs sacrés, non-seulement en esprit et dans le fond de leur cœur, mais aussi des lèvres et de la bouche. Que la foi s'épanche en bénédictions. Que l'espérance se montre par la joie. Que la charité tressaille d'allégresse. Que la dévotion se réjouisse. Que la pureté se console et que l'assemblée des Saints soit remplie d'une douceur spirituelle. Que chacun y vienne avec un esprit gai, et une volonté pleine d'affection, et y accomplisse saintement ses bons désirs, par la célébration de cette grande Fête. Et Dieu veuille que les cœurs des fidèles se portent avec une telle ardeur au service de Jésus-Christ, que profitant de ces pratiques de piété et d'autres semblables, et amassant par ce moyen de grands trésors de mérites, ils aient le bonheur que cet aimable Sauveur, qui s'est déjà livré pour prix de leur rançon, et qui s'est fait aussi leur aliment et leur nourriture, soit encore après cette vie leur salaire et leur récompense.

« Cela étant, nous vous avertissons et vous exhortons en Notre-Seigneur, et même vous commandons très-étroitement par ces Lettres apostoliques, en vertu de la sainte obéissance, et pour la rémission de vos péchés, que vous célébriez tous les ans dévotement et avec solennité cette excellente et illustre Fête, le Jeudi que nous avons assigné ci-dessus, et que vous la fassiez diligemment célébrer dans toutes les églises de vos villes et de vos diocèses ; ayant soin le dimanche d'aparavant d'exhorter les personnes qui vous sont sujettes, tant par vous-mêmes que par d'autres de votre part, de se disposer saintement à cette solennité par une sincère et entière confession de leurs péchés, par la pratique de l'aumône, par des prières attentives et dévotes, et par d'autres actions de piété et de religion, afin qu'elles puissent ce jour-là être participantes de cet auguste et très-précieux Sacre-

ment ; et en le recevant avec révérence, obtenir par sa vertu, l'augmentation de leurs grâces.

« Au reste, pour animer les fidèles par des dons spirituels, au culte et à la célébration de cette grande Fête, nous confiant sur la miséricorde de Dieu et sur l'autorité de ses bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul, nous accordons à tous ceux qui, étant véritablement pénitents et s'étant confessés de leurs péchés, assisteront aux Matines du jour de cette Fête, dans l'église où elle se célébrera, cent jours d'indulgence et de rémission des pénitences qui leur auraient été imposées ; à ceux qui assisteront à la Messe, cent autres jours ; à ceux qui entendront les premières ou les secondes vêpres, encore cent jours : et à ceux qui entendront Prime, Tierce, Sexte, None ou Complies, pour chacune de ces Heures, quarante jours ; enfin à ceux qui seront présents dans quelques-uns des jours de l'Octave, à tous ces offices, c'est-à-dire, à Matines, à la Messe, à Vêpres et aux moindres Heures, pour chaque jour de leur assistance, encore cent jours. »

On voit, par cette Bulle, quels furent les motifs qui portèrent le Pape Urbain IV à établir et à ordonner cette Fête : à savoir de renouveler dans le cœur des fidèles la dévotion envers le très-saint Sacrement, et de faire qu'on réparât tous les ans par une solennité publique et générale, les fautes qui auraient été commises dans le cours de l'année, tant en célébrant qu'en entendant la Messe, ou en participant aux divins Mystères ; de même que l'on avait institué la Fête de tous les Saints, pour suppléer aux indévotions commises en leurs solennités particulières.

Quant aux révélations dont le Pape fait mention dans la Bulle, Jean Chapeauville, chanoine et vicaire de l'Eglise de Liège, en rapporte deux des plus célèbres dans son traité historique, touchant la première et la véritable origine de la Fête du très-saint Sacrement du Corps et du Sang de Notre-Seigneur (1). La première est celle qui fut faite à une sainte religieuse de l'Ordre de Citeaux, appelée Julienne, pour l'obliger à pousser l'établissement

(1) Ce traité se trouve à la fin du second tome de son Histoire des évêques de Liège.

de cette Fête. La seconde est celle qui fut faite pour la même fin, à une autre vierge nommée Eve, qui vivait recluse auprès de Saint-Martin de Liège. Ces révélations eurent un heureux succès, selon la promesse de Notre-Seigneur : après qu'elles eurent été examinées et approuvées par de très-savants Théologiens, entre autres par Guyart, évêque de Cambrai, par Hugues de Saint-Chér, provincial de l'Ordre des Prêcheurs, depuis, cardinal du titre de Sainte-Sabine, et par Jacques de Troyes, archidiacre de Liège, depuis Souverain Pontife sous le nom d'Urbain IV, qui étaient trois grandes lumières de l'Eglise, l'évêque de Liège y déférant, institua cette Fête par tout son diocèse, et la fit célébrer avec beaucoup de solennité. Ensuite Hugues ayant été fait cardinal, et envoyé Légat à Latere, dans la Basse-Allemagne, par le Pape Innocent IV, la confirma et l'étendit aux autres pays de sa légation. Enfin lorsque Urbain fut élevé sur la chaire apostolique, se souvenant de ces révélations, dont il avait autrefois reconnu la vérité, il l'établit par toute l'Eglise. Il en fit composer un office entier par le Docteur Angélique Saint-Thomas, qui enseignait alors la théologie à Orvieto, ville d'Italie, où le Pape était aussi ; et ce qui est bien remarquable, il en écrivit à Eve, cette bienheureuse recluse, dont nous venons de parler, et lui envoya un exemplaire de cet Office qui est celui dont l'Eglise se sert à présent, afin qu'elle le communiquât aux ecclésiastiques de Liège. Ce que les chanoines de Saint-Martin ayant connu, ils le reçurent et commencèrent de le chanter au lieu d'un autre que la bienheureuse Julienne avait fait auparavant composer par un saint Personnage de son Ordre, appelé Jean et qui commençait par ces mots : *Animarum Cibus* ; comme on le pouvait voir autrefois dans les manuscrits de cette église collégiale de Saint-Martin et de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste.

Il est vrai que comme l'Eglise romaine était alors si cruellement agitée par les factions des Guelfes et des Gibelins, que les Souverains Pontifes étaient chassés ou contraints de fuir de Rome, la Bulle d'Urbain pour l'institution de cette Fête ne put avoir tout son effet. Mais au concile général de Vienne célébré l'an 1311,

sous le Pape Clément V, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Aragon, elle fut reçue, confirmée et publiée, et l'on en ordonna l'entière exécution, d'où elle fut insérée dans le corps des Clémentines, comme nous l'avons déjà remarqué.

En l'an 1316, le Pape Jean XXII y ajouta une octave, avec ordre de porter publiquement le Saint-Sacrement en procession (1) Le Pape Martin V, au Concile de Constance, qui se tint cent ans après, renouvela les Indulgences portées par la Bulle d'Urbain IV; et en accorda encore d'autres à ceux qui jeûneraient la veille de cette Fête et qui assisteraient aux processions; et Eugène IV, son successeur, augmenta encore celles-ci au double; ce qui a duré jusqu'au XVII^e siècle, où les Confréries du Saint-Sacrement ayant été érigées en plusieurs endroits, comme à Saint-Nicolas-des-Champs et au Saint-Sépulcre, à Paris, elles ont obtenu des indulgences plénières.

Outre les révélations dont nous venons de parler, le Pape Urbain IV fut encore excité à établir la Fête du Saint-Sacrement, par un miracle arrivé à Bolséna, ville située dans le patrimoine de

(1) La partie la plus éclatante des offices de saint Sacrement, dit Godescard, est la procession solennelle où le corps de Jésus-Christ est porté en triomphe avec beaucoup d'appareil et une pompe magnifique. Plusieurs en rapporte l'institution à Jean XXII, et croient qu'elle doit son origine à l'exposition du saint Sacrement que l'on commença de faire dans les lieux où l'on avait reçu la bulle d'Urbain IV pour l'établissement de la fête; quoique d'autres prétendent que c'est plutôt l'exposition qui a donné lieu à la procession. On voit en effet qu'il en est parlé dans le concile de Sens, de l'an 1120, dans les actes de diverses églises, entre autres celle de Tournai, en 1325, et de celle de Chartres, en 1330; ce qui suffit pour faire voir qu'on s'est trompé en en rapportant les commencements à l'an 1404, où elle se fit pour la première fois à Pavie, en Lombardie.

Ce n'est pas qu'avant le pontificat de Jean XXII on n'eût déjà vu porter le corps de Jésus-Christ en procession, et même longtemps avant que la fête eût été instituée par Urbain IV. C'est ce qui se pratiquait dès le onzième siècle en Normandie, à la procession des Rameaux, pour honorer l'entrée triomphale de Jésus-Christ dans Jérusalem. On y portait le saint Sacrement au lieu du livre des saints Evangiles; mais outre que cela ne se faisait point pour honorer en particulier le mystère de l'Eucharistie; et que d'ailleurs le corps de Jésus-Christ était renfermé dans un tabernacle sans être exposé à la vue des peuples, cette pratique cessa bientôt après la naissance des troubles excités par Bérenger à l'occasion du sacrement du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Ce qu'on a dit du transport de l'Eucharistie en procession d'un autel ou d'une chapelle à une autre, le vendredi saint, n'a aucun rapport à la procession triomphale dont il est ici question.

Quoique l'établissement de cette procession soit du quatorzième siècle, elle ne fut généralement adoptée en France et en Italie qu'après un laps de temps de plus de cent ans, au temps des conciles de Constance et de Bâle, où l'on voit que les Papes ont commencé d'y attacher des indulgences.

saint Pierre, non loin d'Orviéto, où il faisait sa résidence. Un prêtre qui disait la Messe dans l'église de sainte Catherine, étant entré après la Consécration en de grands doutes de la vérité du Corps de Notre-Seigneur dans la sainte Hostie, à l'heure même l'Hostie commença à verser du sang, comme si elle eût voulu pleurer l'infidélité de ce ministre. Elle en versa en une si grande abondance, que le corporal, les nappes et l'Autel même qui en était couvert, en furent teints et ensanglantés. Le Pape en étant informé, se fit apporter à Orviéto ce corporal tout sanglant, lequel y fut reçu en grande pompe et avec une procession fort nombreuse de Cardinaux, d'Archevêques, d'Évêques et d'autres Prélats qui allèrent au-devant de lui. Après quoi, il fut déposé dans l'ancienne église de cette ville, jusqu'à ce que les habitants en ayant fait bâtir une autre, d'une magnificence et d'une beauté extraordinaires, et dont le Pape Nicolas IV posa la première pierre, cette précieuse Relique y fût transportée, et elle s'y montre encore aujourd'hui, principalement le jour du Saint-Sacrement, où on la porte solennellement en procession.

Au reste ce miracle n'est pas le seul que Dieu ait fait pour confirmer la vérité ou la présence réelle de son Corps et de son Sang dans l'Eucharistie ; car il n'y a point eu de siècle depuis la naissance de l'Eglise, où il n'en ait fait paraître un grand nombre, pour lui servir de preuve authentique. Saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, dans un traité intitulé *de Lapsis*, rapporte plusieurs châtimens épouvantables, dont Dieu punit ceux qui s'étaient approchés indignement de ce mystère, et dit en avoir été témoin oculaire. Saint Optat, évêque de Mileve ou Mela en Afrique, écrit que les hérétiques Donatistes ayant jeté aux chiens le très-saint Sacrement, ces animaux se ruèrent furieusement sur eux et les mirent en pièces.

Il arriva encore une autre merveille à Constantinople, au temps que le saint évêque Ménas, successeur d'Epiphane, qui avait été mis à la place de l'hérétique Anthime, en gouvernait l'Eglise. Ce fut en la personne du fils d'un juif qui était verrier. Cet enfant voyant que ses compagnons d'école allaient à l'église pour y con-

sommer les miettes des Hosties consacrées, selon la coutume des Grecs qui les donnaient aux enfants encore dans leur innocence ; il y alla avec eux, et reçut comme eux ces restes sacrés qui contenaient le Corps pur et sans taches de Jésus-Christ. Cette action l'ayant retardé et empêché de revenir sitôt de l'école, son père en voulut savoir la cause, et l'ayant apprise de cet enfant qui ne savait pas encore dissimuler, il entra dans une si grande rage contre lui, qu'il le jeta et l'enferma dans le fourneau de sa verrerie qui était en feu. Sa mère ne le voyant plus en fut dans une inquiétude extrême ; et l'ayant cherché pendant trois jours sans en apprendre aucune nouvelle, elle remplit toute la maison et le lieu où était ce fourneau, de ses gémissements et de ses cris. L'enfant l'entendant crier, lui répondit du milieu de la fournaise, et l'entrée en ayant été débouchée, il en sortit aussi sain et aussi entier qu'il était lorsqu'il y fut jeté ; et il raconta qu'une Dame vêtue de pourpre lui avait souvent apparue au milieu des flammes, lui donnant de l'eau pour les éteindre, et des aliments pour apaiser sa faim. Ce prodige, fut su de toute la ville de Constantinople ; la mère et le fils embrassèrent notre sainte foi, et furent baptisés ; mais le père demeura obstiné dans ses erreurs et dans sa malice, et fut mis en croix par le commandement de l'empereur Justinien. C'est ainsi que le rapporte Evagre en son histoire ecclésiastique l. 4. ch. 35.

Il ne sera pas encore hors de propos de rapporter ici quelques exemples plus récents, pour montrer combien Dieu est zélé pour l'honneur de son Sacrement. L'an 1277, dans la ville de Maestrick aux Pays-Bas, quantité de garçons et de filles dansaient sur le pont de la Meuse, le curé de la paroisse passa portant cet auguste Sacrement à un malade ; ces jeunes folâtres pour ne point interrompre leur bal ne firent pas semblant de le voir ; mais à l'heure même le pont s'enfonçant sous leurs pieds, ils tombèrent tous dans les ruines ou dans la rivière, et près de deux cents furent écrasés ou submergés.

Un accident presque semblable arriva auprès de Fribourg en Alsace, l'an 1348. Comme plusieurs personnes dansaient ensemble

avec beaucoup de libertinage et d'insolence, le Saint Sacrement vint à passer. Celui qui menait la danse entendant la clochette, avertit les autres de cesser, pour rendre leurs respects au Corps de Jésus-Christ ; mais une femme impudente s'en moqua, disant que son père avait bien d'autres sonnettes pendues au cou de ses bestiaux et que cela ne les devait pas arrêter. Tous applaudissant à cette raillerie, ils continuèrent leur jeu ; mais ce ne fut pas pour longtemps : car aussitôt après il éclata un si grand orage, qu'il emporta tous les hommes et tous les biens de cette vallée, sans que depuis l'on ait pu savoir ce qu'ils étaient devenus. Ces deux histoires sont décrites par monsieur de Sponde en ses annales, où il marque les premiers auteurs.

Thomas de Walden, Provincial des Carmes en Angleterre, personnage très-docte et digne de foi, qui vivait l'an 1420, écrit, comme témoin oculaire, que l'archevêque de Londres examinant un jour un tailleur hérétique, qui niait la vérité du Saint-Sacrement, et lui commandant d'adorer la sainte Hostie, cet impie bien loin de le faire, prononça cet horrible blasphème : qu'une araignée était plus digne de révérence que ce qu'on lui montrait ; mais à peine eut-il achevé ces paroles, qu'une vilaine araignée, noire, difforme et horrible se détacha du lambris, et fila droit sur la bouche de ce blasphémateur, pour lui porter son venin jusque dans le cœur : ce qui fut aussi vu par le duc d'Ossonne qui était présent, et par beaucoup d'autres personnes.

J'ajouterai encore ici cet autre prodige arrivé en Pologne, l'an 1556, au village de Sachazet, du diocèse de Posen. Une servante chrétienne, nommée Dorothee Lazesque, avait été longtemps importunée par son maître qui était juif, de lui remettre la sainte Hostie entre les mains, après qu'elle l'aurait reçue à la communion : elle se rendit enfin à ses menaces et à ses promesses. Quand ce juif eut le très-saint Sacrement en sa puissance, il le porta dans sa Synagogue, où avec trois de ses complices il lui donna plusieurs coups de couteau : aussitôt il en sortit du sang en très-grande abondance, de sorte que ces parricides furent obligés de le ramasser avec une cuillère, et de le mettre dans un vase. Cette mer-

veille ne put être cachée, et elle fit de très-bons effets dans toute la Pologne : car outre qu'elle convainquit les Juifs de lèse-Majesté Divine, et d'attentat contre le Fils de Dieu vivant, elle confondit les hérétiques sacramentaires qui niaient la vérité du Corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, et elle ferma la bouche aux Luthériens, qui se plaignaient de ce qu'on avait ôté aux laïques l'usage du Calice, comme si le sang de Jésus-Christ n'était pas tout entier, et aussi véritablement sous les espèces du pain, que sous celles du vin : ainsi elle servit beaucoup à maintenir et à confirmer les Polonais dans notre sainte Religion.

Enfin, je ne puis passer sous silence un autre événement miraculeux qui arriva l'an 1608. Car le feu ayant pris à un Oratoire élevé dans l'Eglise de l'abbaye de Notre-Dame de Faverney au comté de Bourgogne, et les flammes ayant tout consumé, le Saint-Ciboire avec le très-saint Sacrement que l'on y avait exposé ce jour-là, demeurèrent miraculeusement suspendus en l'air sans nul appui ni soutien, et furent en cet état l'espace de trente-trois heures. Ce que l'archevêque de Besançon ayant examiné et trouvé véritable, il commanda de le publier comme un grand miracle.

De ces merveilles et d'autres semblables sont venues toutes ces saintes Hosties miraculeuses, que l'on voit en diverses Eglises. A Bruxelles, dans celle de Sainte-Gudule, Patrone de la ville, on en montre jusqu'à trois, lesquelles ayant été enlevées par les Juifs avec treize autres, un jour de Vendredi Saint, l'an 1370, et percées avec des canifs, d'où il en était sorti du sang, furent heureusement retirées de leurs mains, et déposées en ce lieu ; on les porte tous les ans dans une procession fort célèbre, qui se fait le Dimanche avant la Fête de sainte Marguerite, au mois de Juillet. Aux Augustins de la ville de Louvain, l'on en voit la moitié d'une autre qui y a été apportée de Middelbourg, capitale de la Zélande; où elle avait été convertie en de la chair dans la bouche d'un jeune garçon appelé Jean de Cologne, qui s'était approché indignement de la Sainte Table.

A Dijon, capitale du Duché de Bourgogne, il y a aussi dans la Sainte Chapelle une Hostie miraculeuse qui y fut envoyée de

Rome, l'an 1433, par le Pape Eugène IV, ainsi qu'il paraît de son Bref apostolique, adressé à M. Robert Anclou, Chanoine de cette Sainte Chapelle. Elle avait, de même que les précédentes, été poignardée par un Juif, et avait beaucoup versé de sang. Le Roi Louis XII étant relevé d'une grande maladie par la vertu de la Communion, voulut témoigner sa dévotion et sa reconnaissance envers cette sainte Hostie ; et pour cet effet il envoya à cette Eglise la couronne qui avait servi à son sacre.

A Braine, dans le diocèse de Soissons, il y a encore une autre Hostie miraculeuse, qui se voyait dans l'Eglise de l'Ordre des Prémontrés. Le miracle fut, qu'au commencement du douzième siècle, l'Archevêque de Reims et l'Evêque de Soissons étant présents, il y parut un très-bel Enfant, ce qui fut cause de la conversion de quelques Juifs qui avaient donné parole à Agnès, comtesse de Dreux et de Braine, qu'ils se feraient Chrétiens si elle pouvait leur faire voir son Dieu à la Messe. C'est en mémoire de ce prodige, que l'on conservait dans cette Eglise, non-seulement cette Sainte Hostie, mais aussi le Calice et la Chasuble dont le religieux qui disait la Messe, s'était servi ; et même les fers avec lesquels on avait fait le pain pour la consécration.

A Paris, il y avait aussi deux Hosties très-célèbres, dont je ne dois pas manquer de parler : l'une dans l'Eglise paroissiale de Saint-Gervais et de Saint-Protais, et l'autre dans celle de Saint-Jean en Grève.

En l'an 1274, sous le règne de Philippe le Hardi, fils de Saint-Louis, un voleur étant entré dans l'Eglise de Saint-Gervais, enleva le vase sacré où était renfermé le Très-Saint Sacrement, et l'emporta jusqu'au Champ appelé du Landit vers Saint-Denis en France. S'y croyant en liberté, il ouvrit ce vase, sans doute pour se défaire de la sainte Hostie : mais aussitôt elle s'envola et commença à voltiger après lui. Ce prodige le fit découvrir par quelques passants qui l'arrêtèrent et avertirent l'abbé de Saint-Denis de ce qui était arrivé. L'abbé Matthieu de Vendôme, qui avait été régent du Royaume pendant le voyage de Saint-Louis en Afrique, en donna de sa part avis à l'Evêque de Paris. Ils y vinrent

l'un et l'autre en procession, l'Evêque avec tout son clergé, et l'abbé avec tous ses religieux, chantant des Psaumes et des Hymnes de louange à l'honneur du Très-Saint Sacrement. Enfin, comme la procession de Saint-Gervais passait à son rang dans ce Champ du Landit, cette sainte Hostie qui était demeurée jusqu'alors miraculeusement élevée et suspendue en l'air, se vint placer entre les mains du curé de cette paroisse qui l'avait consacrée, et cela, en présence et à la vue d'une infinité de peuples qui étaient accouru pour être spectateur d'un événement si prodigieux. L'Evêque et l'abbé ne voulurent pas priver de ce grand trésor le curé, à qui le Ciel semblait l'avoir adjugé ; mais ils ordonnèrent qu'en mémoire du miracle on chanterait tous les Vendredis de l'année à perpétuité dans l'Eglise de Saint-Gervais, où l'Hostie serait déposée, une grande Messe du Saint-Sacrement, et que tous les ans on y en ferait l'Office solennel le premier jour de Septembre, qui était le jour de ce prodige. Et cela se pratiquait encore au XVII^e siècle avec beaucoup de dévotion : si ce n'est que cet Office avait été transféré au premier Dimanche du même mois, afin que le peuple y pût assister plus facilement.

Pour l'autre Hostie, le miracle en est plus tragique, mais il n'est pas moins célèbre ni moins authentique. Il arriva seize ans après le précédent, c'est-à-dire l'an 1290, sous le règne de Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi. Une pauvre femme Chrétienne avait engagé ses meilleurs habits à un Juif, pour quelque argent ; la Fête de Pâques arrivant, elle le supplia de les lui prêter pour ce jour, afin qu'elle pût paraître à l'Eglise honnêtement vêtue. Le Juif demeura d'accord, non-seulement de lui rendre ses gages, mais aussi de lui remettre toute sa dette, pourvu qu'elle lui voulût apporter l'Hostie qu'elle recevrait à la Communion. Cette misérable, possédée du même esprit que Judas, lui promit de le faire, et ce qui est plus exécrable, elle exécuta sa promesse : car étant allée le matin à Saint-Merry, qui était sa paroisse, et y ayant reçu la sainte Hostie dans la bouche, elle l'en tira promptement, et la porta au Juif, enveloppée d'un mouchoir. Ce sacrilège la mit d'abord sur une table, et lui donna des coups

de canif. Aussitôt il en sortit du sang en grande abondance : ce qui toucha la femme et ses enfants, et les remplit d'horreur et de respect, mais non pas lui. La même chose arriva lorsqu'il la pendit avec un clou, qu'il lui déchargea des coups de fouet, et qu'il la perça avec une lance. L'ayant jetée dans le feu, elle parut visiblement voltiger çà et là parmi les flammes : et n'en reçut aucun dommage. Enfin sa rage l'ayant porté à la plonger dans une chaudière d'eau bouillante, à l'heure même l'eau prit la couleur de sang, et l'Hostie se fit voir sous la forme de Jésus-Christ, crucifié, élevé au-dessus de la chaudière. Le Juif tout effrayé s'alla cacher dans un trou de sa maison : mais une autre femme étant entrée, sur ce qu'un des enfants du Juif cria aux passants qui allaient à l'Eglise, qu'ils ne devaient plus aller chercher leur Dieu, et que son père l'avait fait mourir, elle vit encore Notre-Seigneur en cet état : et alors cette Hostie reprenant sa première forme se vint mettre saine et entière dans un petit vase qu'elle avait entre les mains. Elle reçut ce trésor avec beaucoup de révérence, et le porta aussitôt à l'Eglise de Saint Jean en Grève, où on le conservait très-précieusement, et d'où on le portait tous les ans en procession le jour de l'Octave du Saint-Sacrement.

Le Roi et l'Evêque de Paris furent avertis de ce prodige ; on en fit les informations requises, et le Juif demeurant obstiné fut brûlé vif ; mais sa femme et ses enfants, avec beaucoup d'autres Juifs, se convertirent, et eurent, au Baptême, le Roi même pour parrain. Pour la maison où ce miracle était arrivé elle fut changée en une Eglise : laquelle ayant été premièrement possédée par des Frères du tiers-Ordre de saint François, puis par des Religieux de la Charité de Notre-Dame, était enfin venue entre les mains des Religieux Carmes de la réforme de Rennes, qui y réparaient, par des adorations continuelles, les outrages faits au très-saint Sacrement. Aussi leur Couvent portait-il ce nom auguste, avec celui de Billettes qu'il avait auparavant.

On n'acheverait jamais si l'on voulait rapporter en détail toutes les merveilles que Notre-Seigneur a faites, pour prouver l'existence véritable de son Corps et de son Sang, en cet adorable mystère.

Mais il est à propos d'avertir ici, après le Docteur Angélique (3. part. quest. 76. art. 8) que lorsqu'il paraît sensiblement dans l'Eucharistie, de la chair, ou du sang, ou même un petit enfant, ce qui paraît, n'est pas la chair ni le sang de Jésus-Christ en leur propre espèce, puisqu'ils n'existent plus de cette manière, que dans le ciel ; mais seulement leur figure et leur représentation : en quoi néanmoins il n'y a point de tromperie, ni d'illusion, puisque cela ne se fait que pour démontrer une vérité, c'est-à-dire l'existence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces Eucharistiques. C'est ainsi qu'il n'y eut point d'illusion lorsque Notre-Seigneur se fit voir sous l'apparence de Pèlerin, aux deux Disciples qui allaient à Emmaüs ; parce que ce fut pour exprimer ce qu'il était spirituellement à leur égard, ou ce qu'il était en ce monde selon l'état de sa vie nouvelle.

Or cette représentation de chair et de sang se peut faire de deux manières : premièrement par une apparition extérieure et réelle, qui est lorsqu'effectivement il y a changement du côté de l'objet, et que Dieu produit au lieu des espèces, de la chair ou du sang miraculeux : ce que l'on peut croire arriver lorsque tous ceux qui sont présents voient la même chose, et que le miracle dure longtemps. Secondement, par une apparition purement imaginaire, qui est lorsqu'il n'y a point de changement du côté de l'objet, mais seulement du côté de la puissance, laquelle, par le moyen des espèces de chair et de sang que Dieu lui imprime, est affectée de même que si elle voyait au dehors de la chair et du sang : et probablement cela se fait ainsi, lorsqu'il n'y a qu'une ou deux personnes qui voient dans l'Eucharistie de la chair et du sang, et que les autres qui sont présents voient toujours les mêmes espèces Sacramentelles : ou bien lorsque la vision dure peu de temps, et que la même personne voit tantôt les espèces de chair et de sang, tantôt celles de pain et de vin.

Au reste, de quelque façon que cela arrive, le Corps et le Sang de Notre-Seigneur demeure toujours dans le Sacrement, selon sa manière d'exister indivisible et spirituelle : parce qu'encore qu'il y ait quelque changement dans la figure et dans la couleur des

espèces, il n'y en a pas néanmoins dans les dimensions ni dans les autres accidents : et c'est à lui, selon cet état, que se doit terminer l'adoration souveraine que l'on rend à la chair et au sang miraculeux qui paraissent dans l'Eucharistie ; quoiqu'on ne puisse pas nier, que lorsque cette chair ou ce sang demeurent après la consommation du Sacrement, on ne doive encore leur rendre un très-profond respect, et une adoration relative.

Il n'y a point de parole qui puisse dignement exprimer la gratitude que nous devons à Notre-Seigneur, pour un bienfait si magnifique : et en effet, comme il est infini, la reconnaissance en doit être infinie. Nous lisons au livre de l'Exode, que Dieu ayant donné la Manne aux Enfants d'Israël, commanda à Moïse d'en remplir une cruche d'or, et de l'enfermer dans l'Arche d'alliance pour y être conservée à perpétuité, afin que ceux qui viendraient après eux, sussent de quel pain il avait nourri leurs Pères dans le désert l'espace de quarante ans. Si Dieu a voulu qu'on fit tant d'état de cette Manne, qui n'était qu'un aliment corruptible, en quelle estime veut-il que nous ayons ce Pain des Anges, qui donne une vie incorruptible à ceux qui le mangent ? Certes, plus cet aliment surpasse le premier en excellence, plus il le doit surpasser dans notre estime, et dans les louanges et les actions de grâces que nous en rendons à Dieu. Le premier aliment était de la terre, mais celui-ci est véritablement descendu du ciel. Le premier ne nourrissait que le corps, mais celui-ci nourrit et entretient divinement les âmes. Le premier ne pouvait conserver la vie que pour un moment, mais celui-ci la conserve pour l'éternité, suivant cette parole de Notre-Seigneur : *celui qui mange ce pain vivra éternellement*. Enfin, il n'y a pas plus de rapport entre la Manne et l'Eucharistie, qu'entre l'ombre et le corps, la figure et la vérité, la créature et le Créateur. Comment donc pouvons-nous dignement reconnaître un si grand présent ? Et que rendrons-nous au Seigneur pour une grâce si admirable ? Tout ce que nous pouvons faire est, comme dit le Prophète, de prendre en son honneur cette coupe de salut, c'est-à-dire de communier souvent avec un grand respect, avec une humilité profonde, et avec une charité très-ardente.

Il est vrai que nous avons grand sujet de nous étonner de nous voir appelés à la participation d'un tel Mystère. Car si la mère de saint Jean-Baptiste, dont l'innocence et la justice étaient si parfaites, voyant la très-sainte Vierge entrer dans sa maison s'écria toute surprise et ravie de joie : *D'où me vient ce bonheur que la Mère de mon Seigneur, qui le porte dans son sein, m'honore elle-même de sa visite ?* que devons-nous dire, et que devons-nous penser lorsqu'en ce Sacrement, ce Maître souverain de toutes choses, daigne venir dans notre bouche, et entrer dans notre estomac ? N'aurions-nous pas raison de nous écrier aussi : D'où me vient cet avantage, non pas que la Mère de Dieu, mais que Dieu même, que Celui qui a le ciel pour trône et la terre pour marche-pied, et dont les Anges se font gloire d'être les serviteurs, ait la bonté de venir en moi ; en moi, dis-je, qui l'ai si indignement et si outrageusement offensé ; en moi, qui ai si longtemps servi de retraite et d'instrument aux démons ses ennemis ; en moi, qui lui ai si souvent fermé les avenues et la porte de mon cœur ; en moi, qui l'en ai tant de fois chassé honteusement par le péché. Cependant, c'est par la fréquente participation de ce Sacrement qu'il veut que nous reconnaissions la grâce qu'il nous a faite de l'instituer ; parce que son plaisir est d'être et de converser avec les enfants des hommes ; et qu'il ne se repose pas avec moins de délices sur le cœur du Juste, que sur le trône éclatant où il est assis dans le ciel. Il ne s'est incarné qu'une seule fois dans le sein de la très-sainte Vierge, mais il veut entrer mille et mille fois dans nos entrailles, et il s'estime bien récompensé de son immense charité, lorsque nous lui préparons une demeure pure, et un esprit embrasé de son amour.

A la naissance de l'Eglise, où le sang de Jésus-Christ était encore, pour ainsi dire, tout bouillant, et où les fidèles vendant leurs biens et renonçant parfaitement au monde, s'appliquaient tout entiers aux exercices de piété, leur coutume était de communier tous les jours, comme on l'apprend des Actes des Apôtres (ch. 2.) Cette ferveur s'étant bientôt ralentie, on dit que le Pape saint Anaclét tâcha de la rétablir, en ordonnant que tous ceux qui

assisteraient au Saint Sacrifice de la Messe y communiassent après la Consécration. Un peu après, du temps de saint Justin martyr, les fidèles s'assemblaient tous les Dimanches dans un certain lieu pour y communier, et le Diacre portait même la communion aux absents. Tertullien dit qu'il était permis aux Chrétiens d'emporter chez eux la sainte Eucharistie, pour se communier eux-mêmes à leur dévotion, et que c'était alors la coutume que les Prêtres sacrifassent tous les jours, et que les Laïques communiassent tous les Mercredis et les Vendredis de l'année. Mais le nombre des Chrétiens croissant à l'infini, et l'Eglise recevant dans son sein des personnes de toutes sortes d'états, de conditions et d'emplois, cette observance devint presque impossible. Ainsi nous lisons que le Pape saint Fabien se contenta d'ordonner qu'on communierait trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, et à Noël : et c'est aussi un des Canons du Concile d'Agde et du Concile d'Elvire, cités dans le Décret. Enfin, le Pape Innocent III, au Concile général de Latran, ordonna à tous les fidèles, lesquels n'observaient plus ces anciennes lois, de confesser tous leurs péchés au moins une fois l'année à leur propre Pasteur, ou à celui qui aura pouvoir de les absoudre, et de communier aussi au moins une fois au temps de Pâques : ce que le Concile de Trente a encore confirmé.

Mais quoique l'Eglise n'oblige pas à une Communion plus fréquente, sous peine de péché mortel et de la damnation éternelle, néanmoins il faut avouer que c'est peu correspondre à la charité de Notre-Seigneur et n'avoir guère soin du salut de son âme, qui n'a pas moins besoin de cet aliment céleste, que le corps de l'aliment matériel, que de se contenter de la Communion pascale. Tous les saints Docteurs nous exhortent à nous approcher souvent de cette Table des Anges. Saint Basile dit dans son Epître 289 : « C'est une chose belle, et fort utile de communier tous les jours, et de participer au Corps Sacré et au précieux Sang du Fils de Dieu ; puisque lui-même a dit ces paroles : Quiconque mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle. Car, qui doute que ce ne soit vivre en plusieurs manières, de participer souvent à la vie ?

C'est pourquoi nous communions toutes les semaines quatre fois, le Dimanche, le Mercredi, le Vendredi, et le Samedi ; même tous les jours où se rencontre la Fête de quelque Saint. »

Saint Cyrille d'Alexandrie, au chapitre dix-septième du quatrième livre de ses Commentaires sur saint Jean, allant au devant de ceux qui cherchent de faibles excuses et de vains prétextes pour s'éloigner de la sainte Communion, dit ces admirables paroles : « Si nous voulons avoir la vie éternelle, si nous désirons posséder en nous Celui qui donne l'immortalité, courons avec ferveur pour recevoir la bénédiction de l'Eucharistie. Gardons-nous bien de nous laisser tomber dans le piège du démon, qui tâche de nous en détourner par un scrupule superstitieux. Si quelqu'un me répond, il est écrit : Celui qui mange de ce pain et boit de ce calice indignement, mange et boit sa condamnation ; et m'étant examiné moi-même : je me trouve indigne ; pour moi je lui dirai : quand est-ce donc que vous en serez digne ? Quand vous présenterez-vous à Jésus-Christ ? Car si vos péchés vous retirent de la communion, et que vous ne cessiez de pécher, selon ces paroles du Psalmiste : Qui est celui qui connaîtra tous ses péchés ; vous ne vous en approcherez jamais. Prenez donc plutôt cette résolution de mener une vie sainte, afin de participer à la bénédiction de l'Eucharistie, qui a la puissance non-seulement de chasser la mort, mais aussi de nous guérir de nos maladies. En effet, Jésus-Christ étant en nous, apaise les rebellions de notre chair, rallume notre piété envers Dieu, bannit le trouble que nos passions excitent dans notre intérieur ; et sans avoir égard aux fautes que nous commettons tous les jours, il guérit nos infirmités, il rétablit ceux qui sont blessés, et comme un bon Pasteur, il nous relève lorsque nous sommes tombés. »

Palladius, dans son histoire des saints Pères, raconte que saint Macaire, après avoir guéri une femme qui, par les prestiges du démon, paraissait sous la forme d'un cheval, lui tint ce discours : « Prenez bien garde de ne plus abandonner l'Eglise, ni de vous abstenir de la communion des Sacrements de Jésus-Christ ; et sachez que cette infirmité vous est arrivée de ce que vous avez déjà

été cinq semaines sans vous approcher des Sacrements adorables de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Cassien, dans la vingt-deuxième conférence (chapitre vingt-deux), combat l'orgueil caché de certains dévots qui, sous prétexte d'humilité, dissuadent de s'approcher de la Communion, de peur de n'y être pas assez disposés. « Quoique nous soyons pécheurs, dit ce savant abbé, nous ne devons pas pour cela nous priver de la communion du corps de Jésus-Christ, mais au contraire il faut nous en approcher avec d'autant plus d'avidité, que nous y devons trouver une médecine pour notre âme, et de quoi purifier notre esprit. Néanmoins il faut s'en approcher avec une telle humilité de cœur, que, nous estimant indignes de cette grâce, nous y allons pour obtenir des remèdes à nos plaies ; car autrement nous ne devrions pas communier, même une seule fois l'année. Il est donc juste, qu'avec cette humilité de cœur, par laquelle nous croyons et confessons que nous ne pourrions jamais approcher de ces divins Mystères avec les préparations qu'ils méritent, nous les recevions tous les Dimanches, pour en tirer le remède de nos maladies ; plutôt qu'ayant le cœur enflé d'une vaine présomption, nous pensions, même après un an entier, que nous sommes dignes d'en être partisans. »

Je pourrais rapporter encore plusieurs beaux passages de saint Chrysostôme, de saint Augustin et de saint Thomas ; mais je laisse au lecteur à les voir dans leurs ouvrages, pour exposer quel a été le sentiment du concile de Trente sur cette matière ; celui de saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, et celui du grand saint François de Sales, évêque et prince de Genève. Le Concile de Trente, dans la session vingt-deuxième, chapitre sixième, dit en termes formels : « Le saint Concile désirerait bien qu'à chaque Messe les fidèles communiassent, non pas seulement d'une affection spirituelle, mais aussi en recevant sacramentellement l'Eucharistie, afin qu'ils reçussent un plus grand fruit de ce Saint-Sacrifice, etc. » Saint Charles, qui non-seulement a vu le Concile, mais qui a travaillé particulièrement à le faire terminer, par l'autorité de Pie IV, son oncle, sachant très-bien le sentiment

des Pères assemblés, donne cette instruction aux curés de son diocèse : « Que tout curé excite le peuple à l'usage très-salutaire de la fréquente Communion, lui proposant pour cela les règles et les exemples de l'Eglise naissante, et la doctrine reçue d'un commun consentement de tous les Pères, comme il le pourra apprendre du catéchisme Romain et du Concile de Trente. »

Enfin, saint François de Sales, l'ornement de son siècle, parle très-clairement sur ce sujet au chapitre vingt-et-unième de son introduction à la vie dévote : « Si les mondains vous demandent pourquoi vous communiez si souvent, dites-leur : que deux sortes de gens doivent souvent communier ; les parfaits, parce qu'étant bien disposés, ils auraient grand tort de ne point s'approcher de la source et fontaine de perfection ; et les imparfaits, afin de pouvoir justement prétendre à la perfection ; les forts, afin qu'ils ne deviennent faibles, et les faibles, afin qu'ils deviennent forts ; les malades, afin d'être guéris, et les sains, afin qu'ils ne tombent pas malades ; et que vous comme imparfait, faible et malade, vous avez besoin de souvent communier avec votre perfection, votre force et votre médecin. Dites-leur que ceux qui n'ont pas beaucoup d'affaires mondaines, doivent souvent communier, parce qu'ils en ont la commodité ; et ceux qui ont beaucoup d'affaires mondaines, parce qu'ils en ont la nécessité. Et que celui qui travaille beaucoup doit aussi manger des viandes solides, et souvent de fois dites-leur, que vous recevez le Saint-Sacrement pour apprendre à le bien recevoir, parce qu'on ne fait guère bien une action en laquelle on ne s'exerce pas souvent. »

Les Pères spirituels, c'est-à-dire, ceux qui ont écrit de la théologie mystique, nous conseillent tous de nous approcher souvent de la sainte Eucharistie, nonobstant nos chutes journalières et nos froideurs dans nos exercices de dévotion ; parce que c'est dans ce divin Sacrement que nous trouvons des forces pour ne plus tomber, et des ardeurs pour aimer Dieu. Jean Gerson, cet illustre chancelier de l'Université de Paris, qui était consommé dans l'expérience des choses spirituelles, assure que l'on puise souvent dans la Communion la ferveur qu'on n'y avait point apportée.

Voici ses paroles : « Vous me direz que vous êtes froid ou tiède, et moi je vous réponds qu'il arrive souvent que celui qui entre à l'autel avec peu de dévotion et beaucoup de tiédeur, en sort tout échauffé et tout fervent. » Taulère dit après saint Thomas : « Qu'encore qu'il soit bon de s'abstenir, pour un temps, de la participation de l'Eucharistie, par une profonde humilité, néanmoins il est beaucoup meilleur de s'en approcher par un sentiment d'amour. » Et afin qu'on ne lui objecte point, qu'on ne se sent guère de dévotion, il dit : « Qu'une grande dévotion sensible n'est nullement nécessaire pour communier, mais qu'il suffit de n'avoir sur sa conscience aucun péché mortel, et de sentir un grand désir de plaire à Dieu. » « Que personne donc, conclut-il, sous prétexte de quelques petits manquements, ne se retire de l'usage de la sainte Eucharistie ; mais au contraire que celui qui est infirme et imparfait, ayant une bonne volonté, s'en approche avec joie, et avec amour. »

C'est aussi le sentiment du célèbre Louis de Blois, abbé de Lesie, puisqu'il se sert des mêmes paroles que nous venons de rapporter de Taulère. Il raconte dans un autre endroit, que comme sainte Gertrude priait pour une religieuse de son monastère, laquelle jetait l'épouvante dans l'esprit de ses sœurs et les détournait de communier si souvent, Notre-Seigneur lui apparut et lui fit ses plaintes en cette sorte : « Puisque mes délices sont d'être avec les hommes, et que l'amour que j'ai pour eux m'a fait instituer ce Sacrement, afin que les fidèles le reçussent en mémoire de moi ; et que tout mon désir est de demeurer avec eux jusqu'à la consommation des siècles : quiconque détourne ceux qui ne sont pas en péché mortel, soit par paroles ou autrement, de recevoir ce précieux gage de mon amour, empêche en quelque façon, et interrompt les délices que j'aurais d'être avec eux. »

Concluons donc de toutes ces autorités, et disons qu'encore qu'il y ait peu de laïques, dans la corruption du siècle où nous vivons, qui soient capables de la communion de tous les jours, toutefois il est à souhaiter que ceux qui vivent dans la crainte de Dieu et dans l'horreur du péché mortel, et qui font profession

d'une vie pure et bien réglée, la fassent au moins tous les dimanches, comme il est porté au livre des dogmes ecclésiastiques attribué à saint Augustin, mais qui est plus probablement du prêtre Gennade. Quant à ceux qui ne veulent jamais quitter le péché, ils ne doivent jamais communier, puisque communier en état de péché, ce n'est pas manger son salut et sa vie, mais son jugement et sa mort, et se rendre coupable du corps et du sang du Fils de Dieu. Ou pour mieux dire, ils doivent nécessairement quitter cette volonté si injuste et si pernicieuse, qui les rend incapables de goûter la vie, et les engage à une mort éternelle ; et prendre des sentiments plus chrétiens et plus religieux, afin que par le moyen de cet aliment céleste, ils puissent éviter les peines qui dureront éternellement.

Nous ne finirions jamais si nous voulions nous arrêter à tout ce qui concerne cet auguste Sacrement de l'Eucharistie. On trouvera dans Grenade et dans plusieurs autres livres spirituels, les affections et les sentiments qu'il faut concevoir avant la communion, à l'instant de la communion et après la communion ; comment il se faut comporter pour recevoir ses effets dans toute leur plénitude, et pour les entretenir et les conserver après les avoir reçus. Louons éternellement Notre-Seigneur qui a été si magnifique, et pour ainsi parler, si prodigue à notre égard ; ne cessons jamais de lui rendre amour pour amour, et de nous donner et consacrer entièrement à lui, après qu'il s'est donné tout à nous avec une libéralité et une profusion si merveilleuse.

CHAPITRE XXXI.

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Le vendredi qui suit l'Octave du très-saint Sacrement, l'Eglise célèbre la fête du Sacré-Cœur de Jésus, pour réparer les outrages faits à ce divin Cœur, le plus aimable et le plus aimant qui fut

jamais, pendant sa vie mortelle et surtout dans la Passion ; « outrages qui se continuent contre l'adorable Eucharistie, où le Sacré-Cœur de Jésus, tout embrasé d'amour pour les hommes, n'éprouve de la plupart d'entre eux que la plus noire ingratitude.

L'objet de cette fête est donc l'adoration du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le Cœur de la Personne du Verbe, auquel il est inséparablement uni. Ce Cœur Sacré mérite nos adorations, « de la même manière, dit le Pape Pie VI, que le corps inanimé de Jésus-Christ, aux trois jours de sa mort, fut toujours adorable dans le Sépulcre, parce qu'il n'était pas séparé de la Divinité (1). »

« Suivant la doctrine de l'Eglise catholique, dans la personne de Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine sont substantiellement et inséparablement unies. Cette union se trouve dans toutes les parties de cette personne adorable ; il n'y en a pas une seule qui ne renferme toute la nature divine et toute la nature humaine du Fils de Dieu. Cependant ces deux natures, quoique unies sont distinctes, elles subsistent en lui sans confusion. On ne peut se représenter par la pensée, ni exprimer par le langage la nature de cette union, et la manière dont elle s'est opérée est pour nous incompréhensible. Nous croyons ce dogme sur la parole de l'Eglise, qui, instruite et constamment assistée par son divin Époux, nous enseigne cette vérité et nous la propose comme un article de foi. Elle nous enseigne également que dans la personne de Jésus-Christ la divinité et l'humanité n'existent pas séparément, et qu'elles n'existent non plus exclusivement l'une de l'autre dans aucune partie de cette même personne.

« De ces principes, il résulte que l'objet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus n'est ni son humanité par abstraction de sa divinité ; ni sa divinité, abstraction faite de son humanité. Chacune de ces suppositions serait une hérésie formelle.

« Mais l'attention peut se fixer particulièrement sur la nature divine en Jésus-Christ, ou sur sa nature humaine, ou sur quelque partie que ce soit de sa personne sacrée, non pas comme si elle

(1) *Bulle Auctorem fidei.*

renfermait exclusivement et préférablement sa nature divine ou sa nature humaine ; mais comme pouvant, ainsi considérée séparément, inspirer de saintes et salutaires réflexions à l'esprit, et de pieuses affections au cœur. Ainsi, dans tous les siècles de l'Église, nous voyons des écrivains ascétiques s'adresser quelquefois à la tête sacrée de Jésus couronné d'épines, quelquefois aux plaies de ses mains et de ses pieds, et à celles de son côté ou de son cœur. En parlant ainsi, ils ne supposent pas que ces parties renferment sa divinité ou son humanité dans un degré plus élevé ou différent des autres parties de sa personne sacrée, ou qu'elles méritent plus d'adoration et d'amour que les autres, mais seulement parce qu'elles inspirent, d'une manière spéciale, des considérations affectueuses et des sentiments de piété.

« Dans le corps humain, l'opération principale de l'âme est supposée se faire au cœur. Ainsi l'on dit que la joie dilate le cœur et que la tristesse le resserre. C'est pourquoi on attribue au cœur la joie, la tristesse et les autres affections de l'âme. On regarde ainsi métaphoriquement le cœur comme le siège des affections ; mais si l'on prenait ce langage dans le sens propre, on tomberait dans l'erreur des matérialistes.

« Il n'en est pas ainsi dans le Sacré-Cœur de Jésus. Renfermant toute la plénitude de la divinité et de l'humanité, il renferme par conséquent tous les sentiments d'amour qu'il a eus pour nous depuis le moment de son incarnation et qu'il aura pendant l'éternité tout entière. Ainsi, le Sacré-Cœur de Jésus est un objet légitime de notre admiration, comme il l'est de notre reconnaissance et de notre amour. Cette dévotion n'a donc d'autre but que de fixer notre attention sur le cœur, non parce qu'il mérite plus d'hommages que les autres parties de la personne sacrée de Jésus-Christ, mais parce que nous sommes accoutumés à rapporter au cœur les affections de l'âme, et que par cette raison le Cœur de Jésus nous rappelle particulièrement l'amour qu'il nous a manifesté depuis sa conception jusqu'à sa mort sur la croix (1).

(1) Godescard, traité des Fêtes mobiles.

Aussi la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est-elle très-ancienne dans l'Eglise. Une inscription grecque trouvée à Autun et rapportée par Monseigneur Devoucoux, fait penser qu'elle était connue dès les premiers siècles. Saint Bernard, dans *La Vigne mystique*, célèbre la tendresse intime de ce divin Cœur, auquel il offre ses adorations avec un ardent amour. Puisque nous avons, dit-il, rencontré le Cœur tout aimable de Jésus, et qu'il nous est bon d'y être, ne nous en laissons pas séparer. Il est si bon et si agréable d'habiter dans ce Cœur !

« Le meilleur trésor, ô bon Jésus ! la perle la plus précieuse, c'est votre Cœur que nous trouverons en fouillant le champ de votre Corps. Qui oserait rejeter cette perle ? Ah ! plutôt je sacrifierai tout ; je donnerai en échange toutes les pensées et les affections de mon âme, et je m'en rendrai possesseur. Oui, je jetterai toutes mes sollicitudes dans le Cœur du Seigneur Jésus ; et lui qui ne trompe pas me nourrira.

» Dans ce temple, dans ce sanctuaire, devant cette arche d'alliance, j'adorerai et louerai le nom du Seigneur, disant avec David : « J'ai trouvé mon cœur pour prier mon Dieu. » Moi aussi j'ai trouvé le Cœur d'un roi, d'un frère, d'un ami, du doux Jésus. Et comment ne l'adorerais-je point ? Je veux aussi le prier. Je tiendrai mon cœur uni au Cœur de Jésus.

» Ayant donc trouvé votre Cœur, et dans ce Cœur votre personne entière, ô doux Jésus ! je vous y adorerai comme mon Dieu. Admettez seulement mes prières dans ce tabernacle de votre propitiation. C'est trop peu, attirez-moi tout entier dans votre Cœur.

» Le fardeau embarrassant de mes péchés m'accable, mais l'immensité de votre Cœur se dilate et s'étend à l'infini : je vous supplie donc, vous qui seul pouvez rendre pur l'homme conçu dans l'iniquité, de m'en décharger.

» O Jésus ! dont la beauté est sans égale, lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et me purifiez de mon péché, afin de me mettre en état de m'approcher de vous, et d'habiter en votre Cœur tous les jours de ma vie, d'y apprendre et d'y faire toujours votre volonté.

» Votre Cœur a été blessé pour nous y ouvrir une entrée. Votre Cœur a été blessé pour que nous puissions y habiter à l'abri de tous les orages extérieurs. Il a été blessé aussi, afin que la plaie visible nous fit juger de la blessure invisible de son amour.

» Nous qui vivons ici-bas, aimons de toutes nos forces, aimons à notre tour, embrassons notre cher blessé, dont les impies ont percé les mains, les pieds et le cœur. Persévérons à lui demander qu'il veuille bien enchaîner par les liens de son amour et blesser de ses traits notre cœur toujours dur et impénitent (1).

Saint Bonaventure, si dévot aux plaies de Notre-Seigneur, comme son Père saint François d'Assise, s'approche de celle de son Cœur sacré, et lui dit : « O aimable plaie ! c'est par vous que je suis entré et que je suis arrivé jusque dans les entrailles les plus intimes de la charité de Jésus-Christ ; c'est là que je fais ma demeure... Là, je trouve une si grande abondance de consolations que je ne puis l'exprimer. O aveuglement des enfants d'Adam, qui ne savent pas entrer en Jésus-Christ par ses plaies sacrées !

» Voilà la félicité des Anges qui nous a été ouverte, et on néglige d'y entrer. Croyez-moi, hommes aveugles, si vous saviez entrer dans Jésus par ces sacrées ouvertures, vous y trouveriez non-seulement une demeure et une douceur admirable pour votre âme, mais encore un doux repos pour votre corps....

» Oh ! quelle suavité l'esprit ne goûte-t-il pas en s'unissant au Cœur de Jésus ! Je ne puis l'expliquer de paroles ; mais faites-en l'expérience, et vous y trouverez un trésor de toute sorte de biens.

» Voilà la porte du Paradis ouverte ; voilà ouvert le trésor de la sagesse et de la charité : entrez-y donc, ô âme fidèle ! Voilà votre Epoux qui par un excès de son amour vous a ouvert son côté, afin de pouvoir vous donner son cœur. »

Sainte Gertrude raconte (2) qu'elle avait engagé une personne à dire pour elle tous les jours devant un Crucifix : « Très-aimable

(1) *Vitis mystica*, C. III. Cette citation et les suivantes sont tirées de l'Histoire populaire de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par M. l'abbé Cucherat.

(2) *Insinuations de la divine piété*, l. II. ch. V.

Seigneur, par le mérite de votre Cœur percé, percez celui de Gertrude des flèches de votre amour en sorte qu'il n'y puisse rien demeurer de terrestre, mais qu'il soit tout rempli de la force de votre divinité. »

La Sainte disait aussi de son côté : « Seigneur, je prie votre bonté, par le mérite et le zèle de tous ceux qui sont ici présents, de percer mon cœur des traits de votre amour. » Et le Seigneur fit une plaie à son cœur, et elle s'aperçut que son « âme tout amolie, comme de la cire qui vient de l'être à la chaleur du feu, se présentait devant le Cœur du divin Epoux, pour en recevoir, ainsi que d'un cachet, la marque et l'empreinte ; et il lui semblait qu'elle entrait en partie dans ce sacré trésor où la plénitude de la divinité habite corporellement. »

Un jour que le Seigneur venait de lui accorder sept privilèges, elle se plaignit à lui de ce qu'il ne l'avait pas assurée de ces bienfaits en lui touchant la main comme ceux qui se lient par un contrat.

« A l'heure même, dit-elle, je vis du fond de ma bassesse que vous m'ouvriez à deux mains l'arche de la nouvelle alliance, c'est-à-dire votre Cœur déifié qui renferme les trésors de votre Cœur immuable, et que vous me commandiez d'y porter la main. *Voilà, me dites-vous, que je promets de conserver inviolablement les dons que je vous ai faits....* »

Ailleurs, elle remercie Dieu de lui avoir ouvert *de différentes manières l'arche sacrée de la divinité*, « c'est-à-dire votre Cœur déifié, pour être la source féconde de tous mes plaisirs. »

Le Cœur de Jésus, dit-elle encore, *est l'instrument divin avec lequel elle chante au Seigneur des cantiques harmonieux*. C'est une coupe d'or qui renferme un breuvage de joie et d'allégresse.

Dans un autre endroit, elle se considère « comme une petite plante qui reçoit de près la chaleur du feu immortel du Cœur divin... et qui est arrosée de l'eau qui découle des plaies de ce Sacré Cœur. »

Une autre fois, c'est le Seigneur lui-même « qui, ne pouvant pas souffrir sa servante dans l'affliction, lui présente de ses pro-

pres mains son Cœur divin sous la figure d'une lampe ardente, lui disant : Voilà mon Cœur charitable que j'expose aux yeux de votre âme.... mon Cœur sera toujours disposé, à quelque heure que ce soit, à réparer les défauts de votre négligence.... Mon Cœur divin, connaissant l'inconstance et la fragilité humaines, désire avec une ardeur incroyable et attend continuellement que vous l'invitiez, sinon par vos paroles, du moins par quelque autre signe, à opérer et accomplir en vous ce que vous n'êtes pas capable d'y opérer et d'y accomplir par vous-même. »

Le Seigneur, selon les propres expressions de Gertrude, lui a donné tant de fois et en tant de manières son Cœur adorable, qu'il faudrait consacrer à ce sujet une étude spéciale.

Je ne veux pourtant point quitter cette sainte, ajoute l'abbé Cucherat, sans extraire de son avant-dernier chapitre quelques-uns des sentiments qui accompagnent l'hommage de son livre au Seigneur.

» Je le consacre, dit-elle, à votre gloire, comme n'étant qu'un doux écoulement de votre miséricorde toute gratuite ; car c'est la tendresse toute gratuite et inconcevable que vous avez pour les hommes, qui a fait sortir du plus profond de votre Cœur divin cette douce et efficace effusion de grâce, sur l'âme de votre épouse choisie pour l'arroser, pour y apporter une heureuse fécondité, pour la combler de bonheur autant qu'il se peut faire dès cette vie, pour l'attirer à vous, et pour vous l'unir étroitement d'un nœud indissoluble.

» Je supplie donc, Seigneur, la bonté de votre Cœur tout rempli de miséricorde, qu'ayant égard aux vœux de toutes vos créatures, il vous plaise prendre cet ouvrage entre vos mains.

• Recevez-le encore, s'il vous plaît, Seigneur, comme une très-humble prière que je fais à votre bonté d'accorder les grâces qui se peuvent obtenir de la tendresse et de la libéralité de votre Cœur divin pour ceux qui liront ce livre...

• Et comme je ne vois en moi qu'une faiblesse incapable de correspondre en aucune manière à la grandeur de vos bienfaits, je vous offre comme une offrande agréable votre Cœur divin, seul

présent noble et digne de vous, tout rempli qu'il est d'un fond tout divin de gratitude, et tout pénétré de cette parfaite et inconcevable félicité qui ne finira jamais. »

Sainte Mechtilde, continue l'historien populaire de la Bienheureuse Marguerite-Marie, souffrant d'une violente douleur de tête, Notre-Seigneur lui apparut, et lui ouvrant la plaie de son Cœur tout aimable, il l'invita à venir y trouver le repos. Il lui apparut encore tenant entre ses mains son propre Cœur plus éclatant que le Soleil, et jetant de tous côtés des rayons de lumière. « Ce fut alors, dit-elle, que cet aimable Sauveur fit connaître que c'est de la plénitude de ce divin Cœur que sortent toutes les grâces que Dieu répand sans cesse sur les hommes, selon ce qu'ils en peuvent recevoir. »

» Ma fille, lui dit-il une autre fois, dites à la personne pour laquelle vous me priez, que tout ce qu'elle désire elle doit le chercher dans mon Cœur. Qu'elle me demande tout dans ce Cœur, comme un enfant qui s'en va sans artifice de langage demander à son père ce qu'il désire. »

Un mercredi de Pâques, à l'Introït de la Messe qui commence par ces mots : *Venez, les bien-aimés de mon Père*, elle fut saisie d'un merveilleux transport, et s'adressant au céleste Epoux, elle lui dit avec ardeur : « O mon Bien-Aimé, si j'étais une de ces âmes bénies qui entendront un jour ces aimables paroles ! — Oui, vous en serez, reprit le Fils de Dieu, soyez-en très-certaine. Et afin que vous n'en puissiez pas douter, je vous donne mon Cœur pour gage. Gardez-le bien jusqu'au jour où j'accomplirai ma promesse. Ce Cœur sera votre cité de refuge à l'heure de la mort. »

Jean Lansberg, de l'Ordre des Chartreux, que ses vertus firent surnommer le Juste, dit dans un de ses ouvrages de piété (1) : « Tâchez de vous exciter à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, qui est une source abondante d'amour et de miséricorde, et pratiquez-la avec soin.

(1) M. l'abbé Cucherat cite entre autres les *Entretiens de Jésus-Christ avec l'âme fidèle*, et le *Manuel de la milice chrétienne*, mais il ne dit pas auquel appartient le passage qu'il rapporte.

« Unissez-vous à ce Cœur divin avec amour, et entrez-y en esprit. Que ce soit par lui que vous demandiez les grâces que vous voudrez obtenir, et par lui que vous offriez à Dieu vos saints exercices ; parce que ce Cœur divin est le trésor de toutes les grâces, et la porte par où nous devons aller à Dieu et par où Dieu vient à nous.

« Ayez donc, pour entretenir cette dévotion, quelque image de ce Cœur adorable ; placez-là où vous puissiez la voir très-souvent, afin que cette vue vous fasse ressouvenir souvent de votre exercice envers lui, et excite en vous le feu du divin amour.

« Vous pouvez même baiser cette image avec la même dévotion que vous auriez à baiser le Cœur même de Jésus-Christ : entrant en esprit dans ce Cœur déifié, y imprimant avec ardeur votre propre cœur, y plongeant votre âme tout entière, désirant qu'elle y soit absorbée, vous efforçant d'attirer dans votre cœur l'esprit qui anime le Cœur de Jésus, ses grâces, ses vertus, et, en un mot, tout ce qu'il y a dans ce Sacré-Cœur de salutaire, ce qui surpasse toute mesure, car le Cœur de Jésus est une source surabondante de tout bien.

« Ainsi, c'est une pratique très-sainte et très-utile de l'honorer avec dévotion, et de recourir à lui en tous nos besoins, pour puiser dans cette source sacrée notre consolation et obtenir de lui toutes les grâces qui nous sont nécessaires. »

Le vénérable Louis de Blois disait aussi : « Ne manquez pas d'offrir vos bonnes œuvres et vos exercices de piété au très-doux et très-sacré Cœur de Jésus, afin qu'il les purifie et les perfectionne. Car ce Cœur plein d'amour et de tendresse se plaît à cela ; et il aspire toujours à perfectionner en vous souverainement ce qu'il y a d'imparfait.

« Les personnes spirituelles doivent avoir cette pratique de recommander leurs actions au très-doux et très-tendre Cœur de Jésus, qui est uni inséparablement à la Divinité, d'où découle toute sorte de biens, afin qu'il les corrige et les perfectionne. »

Dans un autre endroit, joignant l'exemple au conseil, il s'écrie : « Père céleste, je vous offre l'amour embrasé et les désirs

ardents du Cœur de Jésus votre Fils bien-aimé, pour suppléer à l'aridité et à la froideur de mon chétif cœur. »

Et encore : « Plaise à Dieu que ce tendre et aimable Cœur, où est renfermé ce que la béatitude a de plus doux, soit mon salut et ma consolation à la mort ; et après la mort, le lieu de mon repos éternel. »

Saint-François-de-Sales écrivait à une religieuse :

« Je ne sais où vous serez ce carême, selon le corps. Selon l'esprit, j'espère que vous serez dans le côté percé de notre Sauveur. Je tâcherai d'y être avec vous. Dieu, par sa souveraine bonté, nous en fasse la grâce.

« Je vous vis hier, ce me semble, regarder le côté percé de Jésus-Christ, et que vous vouliez prendre son Cœur pour le mettre dans le vôtre, comme un roi dans un petit royaume. Et, bien que le sien soit plus grand que le vôtre, si est-ce qu'il le raccourcirait pour l'y accommoder. Que le Seigneur est bon, ma chère fille, que son Cœur est aimable ! Demeurons là, dans ce saint domicile. Que ce Cœur vive toujours dans nos cœurs. »

« L'autre jour, dans l'oraison, dit-il, je considérais le côté ouvert de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je regardais son Cœur et, je voyais que tous nos cœurs étaient tout alentour de lui, et qu'ils lui faisaient hommage, comme au souverain roi des cœurs : qu'à jamais soit-il notre cœur. Ainsi soit-il. »

La vénérable Mère Françoise de Nérestang, abbesse des Bénédictines de Bénismondieu, morte un peu avant l'année 1653 où fut imprimée sa vie (1) laissa parmi ses écrits, une prière au Sacré-Cœur tirée d'une longue et magnifique élévation au Très-Saint-Sacrement, où elle disait à Notre-Seigneur :

« Comme je suis très-assurée d'avoir accès dans votre Cœur, puisque la charité que vous avez pour nous y loge, permettez-moi d'y faire ma retraite et mon séjour. Permettez que j'entre dans ce généreux et pitoyable Cœur, comme au lieu de mon refuge, pour fuir et me sauver de mes cruels ennemis qui sont en quête pour

(1) Cette vie fut écrite par le Père Chérubin de Marcigny, Frère Mineur Récollet.

me surprendre et pour me perdre ; ce qu'infailliblement ils exécuteraient si vous me refusiez l'entrée. Mais, mon doux Sauveur, vous avez voulu que votre sacré flanc fût ouvert, afin de nous tenir une porte libre pour entrer chez vous. Vous avez fait que l'amour plus que la lance l'ait percé, afin que nous puissions y loger et y être à couvert de tous les périls et persécutions du monde et de l'enfer.

« Je vais donc avec confiance et respect entrer dans ce favorable Cœur pour n'en sortir jamais, puisque hors de là il n'y a point de sûreté ni de plaisir en terre.

« C'est là que je veux considérer, examiner et pleurer mes péchés et en demander pardon à votre divine majesté : dans ce Cœur amoureux qui autrefois en a conçu un regret inexprimable, et en a été percé d'une extrême douleur. C'est dans ce Cœur sacré, infiniment saint et merveilleusement pur, et qui a en horreur les moindres imperfections, que je veux haïr toutes les miennes jusqu'aux plus légères ; que je veux combattre toutes mes passions dérégées, et résister courageusement aux assauts de tous mes ennemis ; espérant d'en remporter une glorieuse victoire à la faveur de cette inexpugnable forteresse.

« Ce sera dans ce divin Cœur, qui a été affligé pour moi, que je vivrai contente de mes mortifications et pénitences, et dans tous mes déplaisirs, afflictions, aridités, ennuis et contradictions. Ce sera là même que je souffrirai sans me plaindre les douleurs de la mort, en me ressouvenant que ce généreux Cœur fut, pour l'amour de moi, accablé d'ennuis et de tristesses, au temps de son amère Passion, sans murmurer.

« C'est dans ce Cœur sacré que je renouvelle l'absolue donation que je vous ai faite de moi-même, mon cher Maître, de mon âme, de mon corps, et de toutes leurs facultés et opérations ; et que je m'abandonne absolument à vous, mon adorable Rédempteur, dans une entière dépendance de tout ce que je suis et de tout ce que je puis : protestant de vouloir éternellement agir selon les inclinations de votre Cœur, suivre ses conseils, me conformer à ses désirs, entrer dans tous ses intérêts et me transformer en ses affections. »

Quelques années après, le 25 mai 1671, la Bienheureuse Marguerite-Marie entra au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, où Notre-Seigneur qui l'avait prévenue de sa grâce dès son enfance, lui fit connaître qu'il voulait « peindre en son âme les traits de sa vie souffrante, après l'avoir purifiée de toute affection aux créatures. » Un matin qu'elle s'approchait de la Table Sainte, raconte Monseigneur Languet, la sainte Hostie lui parut aussi resplendissante que le soleil, en sorte qu'elle ne pouvait presque en soutenir l'éclat. Au milieu de cette lumière, elle vit Notre-Seigneur qui, tenant une couronne d'épines à la main, la lui posa sur la tête, en lui disant : « Ma fille, reçois cette couronne en signe de celle qui te sera bientôt donnée par conformité avec moi. » Elle ne comprit pas dans ce moment ce que signifiaient ces paroles, mais elle le reconnut bientôt. Il lui semblait souvent que toute sa tête était entourée d'épines piquantes, et profondément enfoncées, qui causaient ces douleurs qu'elle éprouvait : quelquefois elles étaient si violentes, qu'elle ne pouvait ni dormir, ni appuyer sa tête sur son chevet. Ses dispositions dans cet état étaient plus étonnantes que ses douleurs. Voici ce qu'elle en dit : « J'en rends des grâces infinies à mon Dieu, qui fait de si grandes faveurs à sa misérable victime. Mais, hélas ! les victimes, comme je lui dis souvent, doivent être innocentes, et moi je ne suis qu'une criminelle. Mais je confesse que je suis plus redevable à mon Souverain, de cette couronne précieuse, que s'il m'avait fait présent de tous les diadèmes des plus grands monarques de la terre, d'autant plus que personne ne me la peut ôter. Elle me met souvent dans l'heureuse nécessité de veiller, et de m'entretenir avec cet unique objet de mon amour, ne pouvant appuyer ma tête sur mon chevet, à l'imitation de mon bon Maître, qui ne pouvait appuyer la sienne adorable sur le lit de la Croix. Cela me faisait sentir des joies et des consolations inconcevables, quand je me voyais quelque conformité avec lui. Il voulait que par cette douleur et par le mérite de son couronnement d'épines, auxquelles j'unissais la mienne, je demandasse à son Père, la conversion des pécheurs, et l'humilité pour moi-même, dont l'orgueil était si déplaisant et si injurieux. »

Une autre fois Notre-Seigneur se fit voir à elle sur l'arbre de la Croix : « Reçois, ma fille, lui dit-il, la Croix que je te donne ; plante-là dans ton cœur, l'ayant toujours devant les yeux et la portant dans tes bras. — Mon Dieu, répondit-elle, faites-moi connaître ce que vous voulez que je fasse. » Notre-Seigneur lui apprit bientôt à quoi il l'avait destinée. « Un jour qu'elle était devant le Saint-Sacrement, abandonnant son cœur à l'amour qu'elle ressentait, ses sens extérieurs furent tellement absorbés, qu'elle s'oublia pour ainsi dire elle-même, et le lieu où elle était. Dans ce moment Jésus-Christ se montra à elle sous une forme sensible, et fit reposer doucement la tête de sa servante sur sa poitrine. Ce fut dans ce précieux moment qu'il lui découvrit, pour la première fois, les secrets inexprimables de son divin Cœur, et les trésors de l'amour dont il était embrasé pour les hommes. Alors, remplissant celui de sa servante d'un amour en quelque façon proportionné, il lui dit : « Voici mon Cœur, qui est si passionné d'amour pour les hommes, et pour toi en particulier, que, ne pouvant contenir en lui-même les flammes de sa charité, il faut qu'il les répande par ton moyen. Il veut se manifester à eux, pour les enrichir de ses précieux trésors, que je te découvre, et qui contiennent des grâces sanctifiantes propres à les tirer de la perdition. Je t'ai choisie, ajouta-t-il, comme un abîme d'indignité et d'ignorance pour l'accomplissement d'un si grand dessein, afin que tout soit fait par moi. » Ensuite le Fils de Dieu demanda à sa servante de lui donner son cœur pour le prix du présent qu'il venait de lui faire : la Bienheureuse le lui offrit avec toute l'ardeur dont elle put être capable, et pria son divin Maître de vouloir bien s'en rendre le possesseur. Il lui sembla alors que le Fils de Dieu prit effectivement son cœur, et le plaça dans le sien, qu'elle voyait à travers la plaie de son côté, et qui lui paraissait éclatant comme le soleil ou comme une fournaise ardente : son cœur lui parut être là comme un petit atome qui s'abîmait dans cette fournaise. Ensuite Notre-Seigneur parut l'en retirer tellement embrasé, qu'il semblait n'être qu'une flamme, et il le remit dans le côté de sa servante en lui disant : « Voilà, ma bien-aimée, un précieux gage de mon amour, qui

renferme dans ton côté une petite étincelle de ma charité, pour te servir de cœur, et te consommer jusqu'au dernier moment. Tu n'as pris jusqu'à présent, ajouta-t-il, que le nom de mon esclave, je te donnerai désormais celui de la disciple bien-aimée de mon Cœur. »

« En témoignage de la faveur qu'il lui faisait, Notre-Seigneur permit qu'elle souffrit au côté une douleur très-vive, l'avertissant qu'elle ne pourrait être soulagée que par les saignées. Cette douleur devint en effet si violente, qu'elle tomba malade et fut réduite à une extrême faiblesse. Elle dit à la supérieure ce qui lui était arrivé, et quel remède lui était nécessaire. On se moqua d'elle, et le médecin déclara qu'une saignée lui serait funeste. Il fallut bien l'employer cependant, quand tous les autres remèdes n'eurent fait qu'aggraver le mal. Aussitôt elle se leva, ayant recouvré tout d'un coup ses forces ordinaires.

« Notre-Seigneur alors continua de lui manifester les trésors de son cœur divin, lui indiquant les pratiques par lesquelles il voulait être honoré. « Un jour, dit-elle, que j'étais devant le saint Sacrement exposé sur l'autel, après m'être sentie attirée toute au-dedans de moi-même par un recueillement de toutes mes puissances et de mes sens, Jésus-Christ, mon divin Maître, se présenta à moi tout éclatant de gloire, avec ses cinq plaies brillantes comme cinq soleils. De son humanité sacrée sortaient des flammes de toutes parts, mais surtout de son adorable poitrine, qui ressemblait à une fournaise. Au milieu de cette fournaise ardente, il me fit voir son tout aimable cœur, qui était la source de ces flammes. Ce fut alors qu'il me découvrit les merveilles inexplicables de son amour, et jusqu'à quel excès il l'avait porté, en aimant les hommes dont il ne recevait que de la méconnaissance et des ingrattitudes. « C'est là, me dit-il, ce qui m'est plus sensible que tout ce que j'ai souffert dans ma Passion ; d'autant que, s'ils rendaient du retour à mon amour, je compterais pour peu de chose tout ce que j'ai fait pour eux, et je voudrais, s'il se pouvait, faire encore davantage ; mais ils n'ont que des froideurs et du rebut pour tous mes empressements à leur faire du bien. Du moins, ajouta-t-il, donne-moi ce

plaisir de suppléer à leur ingratitude, autant que tu en pourras être capable. »

« Je lui remontrai alors mon impuissance. A quoi il répondit : « Tiens, voilà de quoi suppléer à tout ce qui te manque ; » et en même temps son divin Cœur s'étant ouvert, il en sortit une flamme si ardente, que je pensai en devoir être consumée. J'en fus toute pénétrée ; et, ne pouvant la soutenir, je lui demandai d'avoir pitié de ma faiblesse.

« Je serai ta force, dit-il, ne crains rien ; mais sois attentive à ma voix et à ce que je te demande pour te disposer à l'accomplissement de mes desseins. »

« Ensuite il lui prescrivit la manière dont elle honorerait son amour et son Cœur sacré. « Premièrement, dit-il, tu me recevras dans le saint Sacrement, autant que l'obéissance te le voudra permettre, quelque mortification et humiliation qui t'en doive arriver. (C'est que les religieuses imparfaites la raillaient de ses communions fréquentes, et prenaient occasion de tout pour la tourner en ridicule.) « Tu dois recevoir, continua-t-il, ces humiliations comme des gages de mon amour. Tu communieras de plus tous les premiers vendredis de chaque mois ; et toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle tristesse que j'ai bien voulu ressentir au jardin des Oliviers. Cette tristesse te réduira, sans que tu la puisses comprendre, à une espèce d'agonie, plus rude à supporter que la mort. Pour m'accompagner dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père parmi toutes mes angoisses, tu te lèveras entre onze heures et minuit, pour te prosterner pendant une heure avec moi, la face contre terre, tant pour apaiser la divine colère de mon Père, en demandant pardon pour les pécheurs, que pour prendre part et adoucir en quelque façon l'amertume que je sentis alors de l'abandon de mes apôtres ; abandon qui m'obligea à leur reprocher qu'ils n'avaient pu veiller une heure avec moi. Pendant cette heure, tu feras ce que je t'enseignerai. Or, écoute, ma fille : ne crois pas légèrement à tout esprit, et ne t'y fie pas. Satan enrage de te décevoir ; c'est pourquoi ne fais rien sans l'approbation de ceux qui te conduisent, »

» Telles étaient les précautions que le Fils de Dieu enseignait lui-même à sa servante, et le moyen qu'il lui donnait de rendre inutiles toutes les ruses de l'enfer ; et ce moyen salutaire, c'était l'obéissance. Le Fils de Dieu assujettissait ainsi ses lumières divines à celles qu'on reçoit par la voix de l'obéissance, et à ce trait il est aisé de reconnaître l'Esprit de Dieu. »

Le feu de l'amour divin qui la consumait dépassa bientôt les forces de la vénérable Mère : la fièvre la prit. Pendant soixante jours qu'elle la supporta, elle fut en proie à de si vives douleurs, que les médecins désespérèrent de sa vie. La supérieure, qui doutait encore de la vérité de ses visions, voulut la mettre à une dernière épreuve. Elle lui commanda de demander à Dieu le rétablissement de sa santé, ajoutant que s'il la guérissait, elle lui permettrait l'oraison de nuit et la communion du premier vendredi du mois, que Notre-Seigneur lui avait prescrites pour honorer son divin Cœur.

« Sœur Marguerite obéit sans différer. Elle représenta à Notre-Seigneur tout le désir de la supérieure ; et Dieu, qui voulait donner un témoignage non suspect de la sainteté de sa servante, et rendre incontestables les faveurs singulières dont il l'honorait, exauça sur-le-champ la demande de son épouse, et le désir de la supérieure. Ce fut la très-sainte Vierge qui servit de ministre à cette guérison miraculeuse : elle lui apparut dans une nouvelle extase qu'elle eut le même jour. Après un entretien assez long, et des caresses inexplicables, elle lui dit : « Prends courage, ma fille, dans la santé que je te donne de la part de mon Fils ; car tu as encore un long et pénible chemin à faire, toujours sur la croix, entre les clous, les fouets et les épines. Mais ne crains rien ; je te promets ma protection, et je ne t'abandonnerai point. » La Sœur se leva le même jour ; et la communauté vit avec étonnement aller et marcher sans appui, celle qui, le matin, avait paru n'avoir pas un souffle de vie. »

La supérieure fut convaincue par ce miracle ; elle ne douta plus de la vérité des grâces que Dieu faisait à sa servante, mais elle douta de ses propres lumières, et voulut qu'elle s'ouvrit de son

état à plusieurs directeurs. Tous ceux qu'elle consulta secouèrent la tête, en la traitant de visionnaire. Heureusement, en cette même année 1675, le Père de la Colombière fut envoyé à Paray, pour être supérieur de la petite maison que les Jésuites ont en cette ville. C'était un homme fort instruit des voies de Dieu. Notre-Seigneur l'avait annoncé à sa servante, et quand il parut au parloir, il lui dit intérieurement : *Le voici*. Il fut en effet appelé pendant les quatre-temps du carême, pour servir de confesseur extraordinaire à la communauté. Il comprit que Dieu avait de grands desseins sur la Bienheureuse Marguerite, et il rassura entièrement la supérieure. C'est alors que Notre-Seigneur acheva de faire connaître à la Bienheureuse ce qu'il désirait pour l'établissement du culte du Sacré-Cœur.

C'était pendant l'octave de la Fête-Dieu ; elle était en prières devant le saint Sacrement, lorsque son Époux, à qui elle demandait par quel sacrifice elle pourrait lui témoigner son amour, lui apparut et lui dit : « Tu ne peux m'en faire un plus grand, qu'en accomplissant ce que j'ai tant de fois demandé. »

Puis, découvrant son divin Cœur, il ajouta : « Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour. Pour reconnaissance, je ne reçois de leur part que des ingrattitudes, par les mépris, les irrévérances, les sacrilèges et la froideur qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore plus sensible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui me traitent ainsi. C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à faire une fête particulière pour honorer mon Cœur, en lui faisant réparation par une amende honorable, communiant ce jour-là pour réparer les indignes traitements qu'il a reçus pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels. Je te promets que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son amour divin sur ceux qui lui rendront cet honneur, et qui procureront qu'il lui soit rendu. »

« Mais, mon Seigneur, lui repartit la Bienheureuse Marguerite,

à qui vous adressez-vous ? à une chétive créature ? à une si pauvre pécheresse, que son indignité serait capable d'empêcher l'accomplissement de votre dessein.

« Hé quoi ! lui répondit Notre-Seigneur, ne sais-tu pas que je me sers des sujets les plus faibles pour confondre les forts ; et que c'est ordinairement sur les plus petits et pauvres d'esprit que je fais voir ma puissance avec plus d'éclat, afin qu'ils ne s'attribuent rien à eux-mêmes !

« Donnez-moi donc, reprit la Bienheureuse, donnez-moi le moyen de faire ce que vous commandez.

« Alors il ajouta : Adresse-toi à mon serviteur (c'était le Père de la Colombière) et dis-lui de ma part de faire son possible pour établir cette dévotion, et de donner ce plaisir à mon Cœur. Qu'il ne se décourage point par les difficultés qu'il y rencontrera, car il n'en manquera pas : mais il doit savoir que celui-là est tout puissant, qui se défie de lui-même pour se confier entièrement en moi. »

Le Père de la Colombière eut foi en la parole de Sœur Marguerite, dont il avait éprouvé la vertu ; il se dévoua à répandre cette dévotion, et se consacra lui-même entièrement au sacré Cœur de Jésus, le vendredi qui suivit l'octave du Saint-Sacrement, lequel jour était le 21 du mois de juin. Pendant les dix-huit mois qu'il resta à Paray, il conseilla ce culte particulier d'amour à beaucoup de personnes qui en recueillirent de grands fruits. Au mois de septembre de l'an 1676, il fut envoyé en Angleterre, comme la Sœur le lui avait prédit, encore qu'il eût reçu d'abord de ses supérieurs deux ordres différents. Il continua dans cette mission à établir la dévotion du Sacré-Cœur, et reçut plusieurs fois de la Bienheureuse des avis qu'il reconnut lui avoir été inspirés du ciel. Ce fervent religieux revint mourir à Paray, en 1682.

On trouva dans ses papiers, un petit écrit sur le culte du Sacré-Cœur, qui fut publié. Le Père Croiset, de la Compagnie de Jésus, en publia un également sur ce sujet. On en distribua des milliers d'exemplaires, qui répandirent partout cette touchante dévotion.

On éleva des chapelles en l'honneur du Sacré-Cœur. Dans les couvents de la Visitation, à Moulins, à Dijon, etc., on obtint l'autorisation d'en célébrer la fête avec solennité, le vendredi qui suivait l'octave du Saint-Sacrement. Plusieurs diocèses les imitèrent.

Mais les deux prodiges qui s'opérèrent à Marseille, au commencement du dix-huitième siècle, vinrent augmenter l'éclat de cette dévotion, et en quelque sorte la consacrer. On sait les ravages que fit la peste dans cette malheureuse ville, et l'héroïque charité de son évêque, Monseigneur de Belzunce. Une première fois, en 1720, Marseille en fut délivrée, après une consécration publique de tout le diocèse au sacré Cœur de Jésus. « Deux ans après, dit M. Languet, en 1722, au mois de mai, la peste, qu'on croyait depuis longtemps entièrement éteinte, se ralluma de nouveau dans la ville, et la jeta dans une étrange consternation. Le Cœur de Jésus-Christ fut l'heureuse ressource du saint prélat. A sa sollicitation, les magistrats en corps firent vœu d'aller tous les ans, au nom de la ville, en l'église de la Visitation, le jour fixé pour la fête du Cœur sacré de Jésus-Christ, pour y adorer ce divin objet de notre amour, y recevoir la sainte Communion, offrir un flambeau de cire blanche du poids de quatre livres, orné de l'écusson de la ville ; et enfin assister à la procession générale que le prélat se proposait d'établir à perpétuité en ce même jour. Ce vœu fut prononcé publiquement devant l'autel de l'église cathédrale, par le premier des magistrats municipaux au nom de tous, à la Fête-Dieu, avant la procession du saint Sacrement, monseigneur l'évêque le tenant entre ses mains, et les magistrats étant à genoux devant lui. Tout le peuple applaudit à un vœu dont il espérait le succès avec une foi vive.

« Il fut exaucé d'une manière qui fit l'admiration, aussi bien que la consolation de toute la ville. Dès ce jour-là les malades guérirent, et ceux qui étaient en santé furent préservés. La défiance qui, dans ces funestes fléaux cause souvent plus de mal que le fléau même, céda la place à une confiance entière, les habitants de cette ville se croyant en sûreté sous la protection du

Cœur miséricordieux du Sauveur. Le mal cessa à un point que, six semaines après, Monseigneur l'évêque de Marseille, dans un mandement qu'il fit pour exciter à remercier Dieu d'un miracle si visible, disait : « Nous jouissons actuellement d'une santé si parfaite, que, ce qui est sans exemple dans une ville aussi vaste et aussi peuplée que l'est celle-ci, et ce qui tient du prodige, nous n'avons presque plus dans Marseille, depuis quelque temps, ni morts ni malades d'aucunes sortes de maladies que ce soit, non plus que dans le terroir. »

« Ce fut en mémoire de cette seconde grâce, qui parut encore plus subite et plus miraculeuse que la première, que Monseigneur l'évêque de Marseille établit à perpétuité une procession générale au jour de la fête du Cœur de Jésus-Christ. Tous ces faits sont constatés par les mandements de ce prélat, et par les actes de délibération du corps des magistrats municipaux de la ville de Marseille. »

L'exemple de Marseille entraîna les diocèses voisins où cette fête n'était pas encore établie ; elle est aujourd'hui célébrée dans le monde entier. « Voilà, dit Monseigneur Languet, ce qu'une fille sans nom, une religieuse méprisée et rebutée de ses propres compagnes, enfermée dans un monastère obscur, dans un coin du monde, a opéré par sa ferveur, ou plutôt ce que Dieu a opéré par elle. Peut-on refuser de reconnaître, dans de tels événements, le doigt du Tout-Puissant ? Qui se souviendra que ce fut d'une simple religieuse du Mont-Cornillon, monastère près de Liège, que Dieu se servit autrefois pour exciter les peuples, les évêques, et enfin le Souverain Pontife même, à faire célébrer la fête du Saint-Sacrement, sera moins étonné des prodiges que je viens de raconter, et que la dévotion de la religieuse de Paray devienne une ressource dans les malheurs publics (1). »

Dans son mandement d'actions de grâces, publié le 26 septembre 1721, Monseigneur de Belzunce adressait aux navigateurs mar-

(1) La Bienheureuse Marguerite-Marie mourut le 17 octobre 1690 et fut béatifiée par Pie IX en 1864.

seillais cette touchante exhortation : « Et vous mes' très-chers frères, qui allez sur la mer et sur toute l'étendue des eaux, publiez ses louanges d'un bout de la terre à l'autre ; annoncez à toutes les nations, même les plus barbares, la gloire, la puissance et les miséricordes infinies du Sacré-Cœur de Jésus, qui vient d'opérer des prodiges en notre faveur, et qui a fait enfin succéder la joie aux longues calamités que nous avons souffertes. » Cet appel fut entendu. La cité catholique évangélisée par celui que *Jésus aimait*, ne se montra pas, dit le Père Ch. Daniel, indigne d'une telle vocation. Il ne se passa pas longtemps avant qu'elle vît ses navires porter sur les plages qu'ils fréquentaient, avec les lumières de l'Évangile, la connaissance et l'amour du Cœur de Jésus. En 1733, une confrérie du Sacré-Cœur fut érigée à Constantinople, dans le faubourg de Galata ; elle avait pour siège l'église de Saint-Paul des Frères Prêcheurs, et il est assez probable qu'elle se composait principalement de négociants marseillais attirés par leurs affaires dans les États du Grand Seigneur. Cet apostolat rayonnait dans tout le bassin de la Méditerranée. Ainsi l'église des Jésuites d'Antoura, dans le Liban (1726), celle des Capucins d'Alep (1740), celle des Maronites à Damas (1730) ralliaient sous la bannière du Cœur de Jésus les chrétiens des différents rites qui se partagent la Syrie ; et, nous le dirons à la gloire de ce divin Cœur, il opéra dans ces contrées réputées barbares des prodiges de grâce et de salut. Ce qui le prouve, c'est qu'après les grands ravages exercés par la Révolution dans ces missions autrefois si florissantes, les ouvriers évangéliques qui leur furent envoyés, il y a une trentaine d'années, ont pu facilement raviver cette flamme dont ils ont retrouvé quelque étincelle. L'un d'eux, en 1831, recevait à Rome l'ordre de se rendre en Syrie. Avant son départ, il alla se jeter aux pieds du Pape Grégoire XVI, et lui demander ses instructions. « Mettez en honneur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, » lui répondit le Père commun des fidèles (1).

En Europe cette salutaire dévotion n'avait cessé de se répandre

(1) Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie par le Père Charles Daniel.

pendant tout le dix-huitième siècle. En 1718, le 3 décembre, Monseigneur de Villeroy avait établi la fête du Sacré-Cœur dans le diocèse de Lyon, dont il était archevêque. Monseigneur d'Halencourt l'établit à Autun le 26 janvier 1721.

Les archevêques d'Aix, d'Arles et d'Avignon, les évêques de Toulon et de Carpentras suivirent cet exemple.

En 1726, le Père de Galiffet, Assistant de France auprès du Général de la Compagnie de Jésus, publia un ouvrage latin sur le *Culte du Sacré-Cœur* (1) pour montrer que ce culte était ancien dans l'Église et pour solliciter, après beaucoup d'évêques et de princes, l'établissement de la fête du Sacré-Cœur dans toute la Chrétienté. Le Père de Galiffet avait écrit ce livre en reconnaissance de sa guérison obtenue de Dieu par un de ses amis, que l'on croit être le Père Croiset, religieux très-dévoté au Sacré-Cœur. Voici comment le Père de Galiffet raconte lui-même le miracle.

« L'an 1680, dit-il, au sortir de mon noviciat, j'eus le bonheur de tomber sous la direction spirituelle du R. P. de La Colombière, le Directeur que Dieu avait donné à la Mère Marguerite, laquelle était alors encore vivante. C'est de ce serviteur de Dieu que je reçus les premières instructions touchant le Sacré-Cœur de Jésus-Christ, et je commençai dès lors à l'estimer et à m'y affectionner. Après la fin de mes études de théologie, je fus envoyé dans la maison de Saint-Joseph, destinée à Lyon pour le troisième an de noviciat que nous faisons, suivant l'Institut de notre Compagnie. Là, en servant les malades à l'hôpital, j'y pris une fièvre maligne, qui me réduisit en peu de jours à la dernière extrémité. Je fus abandonné des médecins, et, au sixième ou septième jour, ils jugèrent ma mort si certaine et si prochaine, que, dans la crainte

(1) *De cultu Sacrosancti Cordis Dei ac Domini nostri Jesu Christi, in variis Christiani orbis provincis jam propagato*, auctore R. P. Josepho de Galiffet, Societatis Jesu sacerdote. Romæ, apud Joannem-Mariam Salvioni, 1726. Superiorum permissu, in-4°. Outre l'imprimatur du Maître du Sacré-Palais, on lit en tête du volume les approbations du T. R. P. Michel-Ange Tamburini, Général de la Compagnie de Jésus; du T. R. P. Bernardin Membrive, de l'Ordre de Saint-Dominique, prédicateur de Sa Majesté Catholique, qualificateur de l'Inquisition, etc.; du T. R. P. Marius Maccabei, Procureur Général des Barnabites, consultant des Congrégations de l'Index et des Rites, et qualificateur du Saint-Office.

qu'on n'eût pas le temps de m'administrer l'Extrême-Onction, on ne crut pas devoir attendre, pour avoir les saintes Huiles, le retour du sacristain qui était sorti, mais on courut précipitamment au monastère le plus voisin pour les prendre. Peu d'heures après, je perdis la connaissance et le sentiment, je tombai dans l'agonie, et on attendait de moment en moment que je rendisse le dernier soupir. Ma vie ainsi désespérée, un de mes amis, que nous regardions comme un Saint, se sentit inspiré d'aller devant le Saint-Sacrement et d'y faire un vœu pour ma guérison. Il promit à Jésus-Christ que, s'il lui plaisait de me conserver à la vie, je l'emploierais tout entière à la gloire de son Sacré-Cœur. Sa prière fut exaucée : je guéris, au grand étonnement du médecin. J'ignorais le vœu que l'on avait fait à mon insu ; mais, le danger passé, il me fut donné par écrit. Je le ratifiai de tout mon cœur, et je me regardai dès lors comme un homme dévoué, par un choix marqué de la Providence, au Cœur adorable de mon divin Maître. Tout ce qui regardait sa gloire me devint précieux, et j'en fis l'objet de mon zèle (1). »

Lorsqu'il quitta Rome, après un séjour de huit années, ajoute le Père Daniel, le Père de Galiffet eut la consolation d'y laisser une confrérie du Sacré-Cœur, dont le siège était à l'église de Saint-Théodore *in Campo Vaccino*, et qui fut peu de temps après érigée en archiconfrérie (1732). En France, il continua de travailler avec une infatigable ardeur au succès de la sainte cause à laquelle il avait voué son temps et ses forces. Il reprit la plume pour mettre son ouvrage en français, le perfectionner, le compléter, et, tout en y laissant une large place à la théologie dogmatique, il le rendit précieux à la piété. A chaque édition, il avait le bonheur d'enregistrer de nouveaux progrès de la dévotion au Cœur de Jésus. Celle de 1745 (2) porte à sept cent-deux le nombre des confréries érigées jusqu'au 4 mai 1743. Le pieux auteur démontre, sur pièces authentiques, que le culte du Cœur

(1) Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie par le Père Ch. Daniel.

(2) *L'Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ*. A Nancy, chez la veuve Balthasar. 1745, 2 vol. in-4°.

de Jésus est répandu dans presque toutes les provinces d'Italie, de France, d'Allemagne, etc.; qu'il a pénétré jusqu'aux extrémités de la terre, en Chine, aux Indes, etc.; qu'il a été reçu et approuvé par les Évêques des plus grands sièges de tous ces États, et par tous les Ordres religieux, tant d'hommes que de femmes; enfin, que la fête du Sacré-Cœur est demandée au Saint-Siège par le roi d'Espagne Philippe V et par le roi Auguste de Pologne, par les Évêques de Cracovie et de Marseille, et par plusieurs autres Évêques d'Espagne, etc. Et là-dessus il conclut en ces termes : « De tout cela il résulte ce que nous avons prétendu démontrer dans tout cet ouvrage, que le culte du Cœur de Jésus est saint et qu'on ne peut penser autrement sans faire injure à la religion. Nous trouverons donc dans ce consentement seul de tant d'Églises de quoi répondre solidement à toutes les difficultés qu'on a voulu faire contre la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Et s'il restait encore quelque contradicteur, nous nous contenterions, pour toute réponse à ses objections, de lui montrer la liste que nous venons de donner, avec cette courte réflexion : Il est impossible qu'une très-grande partie de l'Église embrasse un culte superstitieux, du consentement des principaux Évêques chrétiens et du Saint-Siège même. Or, il paraît avec évidence, par le catalogue ci-dessus, que le culte du Cœur de Jésus a été embrassé d'une très-grande partie de l'Église, du consentement et avec l'approbation des principaux Évêques du monde chrétien, et que le Saint-Siège même l'a favorisé par plus de sept cents brefs d'indulgences. Par cette seule réponse, facile, simple, dont la solidité sera comprise des enfants mêmes, nous repoussons comme avec un bouclier impénétrable tous les traits qu'on pourrait lancer sur ce culte sacré. »

Arrivée à ce point, la cause était gagnée; le reste n'était plus qu'une affaire de temps, et le décret sollicité avec tant d'instance ne pouvait manquer d'être obtenu tôt ou tard (1).

En effet les demandes se renouvelèrent sous Clément XIII, qui

(1) Le Père Ch. Daniel, Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

fut élu Pape en 1758. Ce Pontife était favorable à cette dévotion, et n'étant encore que prélat, il s'était fait recevoir membre de la congrégation établie à Saint-Théodore. On examina de nouveau la question, et la Congrégation des Rites donna le 26 janvier 1765, un décret qui est le premier de ce genre, et que nous citons ici pour cette raison :

« La Congrégation des Rites, assemblée le 26 janvier de la présente année 1765, considérant qu'elle ne fait que donner un nouveau lustre à un culte déjà établi, et favorisé par les évêques dans presque toutes les parties de l'univers catholique, et appuyé de brefs d'indulgences que le Siège Apostolique a accordés aux confréries presque sans nombre canoniquement érigées sous le titre du Cœur de Jésus; considérant de plus que par cette dévotion on renouvelle symboliquement la mémoire de ce divin amour par lequel le Fils unique de Dieu s'est revêtu d'une nature humaine, et s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort, a dit qu'il donnait l'exemple d'être doux et humble de cœur; à ces causes, sur le rapport de l'E. R. cardinal-évêque de Sabine, ouï le R. P. D. Cajetan Forti, promoteur de la foi, et après s'être désisté de la décision par elle rendue, le 30 juillet 1729 (1), la Congrégation a cru devoir acquiescer aux prières de la plupart des évêques de Pologne et de l'archiconfrérie romaine, se réservant à délibérer sur l'office et la messe, avant de les approuver, comme ils doivent l'être. Et ce vœu de la Congrégation ayant été mis sous les yeux de N. T. S. P. le Pape Clément XIII, par moi secrétaire; Sa Sainteté, après avoir lu le présent décret, l'a approuvé dans tout son contenu, le 6 février 1765. »

En France, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ se répandait de plus en plus. Le 1^{er} septembre 1748, on célébra avec magnificence dans l'église de Saint-Sulpice de Paris, la consécration d'un autel aux Cœurs de Jésus et de Marie. Ce fut Mgr Durini, nonce du Pape et archevêque de Rhodes, qui fit la consécration. Plusieurs paroisses adoptèrent la même fête, et des

(1) La sainte Congrégation avait alors refusé d'autoriser cette fête.

évêques l'autorisèrent. En 1765, la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, témoigna à des évêques de l'assemblée du clergé, qui se tenait alors, le désir que cette fête fût établie dans les diocèses où elle ne l'était pas encore. Les prélats prirent en effet une détermination commune sur ce point, le 17 juillet, et ils en écrivirent à leurs collègues. Le pieux Dauphin, mort la même année, demanda qu'un autel au Sacré-Cœur fût érigé dans la chapelle de Versailles ; ce qui fut exécuté quelques années après (en 1773). Le roi de Pologne et duc de Lorraine, Stanislas, félicita M. de Drouas, évêque de Toul, d'avoir établi cette fête dans son diocèse par son mandement du 25 décembre 1763. De ce moment, la fête du Sacré-Cœur fut généralement célébrée en France. M. de Beaumont, archevêque de Paris, en fit publier l'office, et la messe fut depuis ajoutée dans une nouvelle édition du Missel. Plusieurs évêques donnèrent des mandements pour faire connaître l'esprit et l'objet de cette fête. Il était d'autant plus nécessaire qu'ils instruisissent les peuples sur ce point, que la dévotion au Sacré-Cœur était attaquée dans plusieurs écrits, et mal présentée dans d'autres (1).

(1) Dès 1718, M. de Villeroy, archevêque de Lyon, avait cherché à prévenir des interprétations fausses ; il disait, dans son mandement du 3 décembre 1718, que *l'objet de cette dévotion était le Cœur de Jésus uni à la divinité, comme la plus noble partie du corps de cet Homme-Dieu. C'est ce même Cœur uni par les liens indissolubles à l'âme et à la personne de Jésus-Christ*, disait M. de Fleury, archevêque de Tours, dans son Mandement du 1^{er} mai 1767. M. de Pressy, évêque de Boulogne, et habile théologien, indiquait, dans son Mandement du 22 mars 1766 ; en tête du livre intitulé : *Instruction, Pratiques et Prières pour la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* (Boulogne, in-12 de 300 pages), pour *l'objet corporel et sensible de cette dévotion, le cœur de la chair du Fils de Dieu fait homme*, et pour *objet spirituel l'amour infini que Jésus-Christ a eu pour tous les hommes. Il s'agit*, disait M. de Termont, évêque de Blois, *de rendre hommage au cœur adorable qui fait partie de l'humanité sainte de notre Sauveur*. Plusieurs livres de piété parurent pour exciter les fidèles à embrasser cette dévotion ; mais en même temps elle rencontra d'ardents adversaires

Un de ceux qui lui firent une guerre plus opiniâtre, fut le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il suffisait que les Jésuites se fussent déclarés en faveur de la dévotion au Sacré-Cœur, pour qu'il embrassât le parti contraire. Il est peu de ses feuilles où il ne la combatte, tantôt par des arguments, tantôt par des plaisanteries. Il critique amèrement tous les ouvrages où cette dévotion était recommandée ; il loue sans mesure ceux où elle était attaquée. Il se moque, et des évêques qui l'adoptaient, et des fêtes, des discours, des tableaux dont elle était l'objet. C'est le sujet de ses déclamations les plus ordinaires. Nous n'avons garde de vouloir relever ses fades railleries, ses invectives, ses imputations et ses calomnies ; mais nous de-

Les adversaires de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, parmi

vous faire connaître les principaux écrits que l'on vit éclore contre la même dévotion.

Le premier, ou du moins le plus important, est une *Dissertation* de Camille Blasi, avocat à Rome. Elle est intitulée : *Camilli Blasii, Auctumatis, de festo cordis Jesu Dissertatio commentoria, cum notis et monumentis selectis*; Rome, 1771, in-4° de 358 pages. Un écrivain florentin, dont nous ne savons pas le nom, s'étant élevé dans deux lettres contre la *Dissertation*, le Père Giorgi, Augustin, qui l'avait approuvée, en prit la défense. Ce savant antiquaire, Augustinien zélé, n'était pas très-favorable aux Jésuites, et à tout ce qu'on croyait venir d'eux. Il publia donc un livre dont le titre un peu singulier était ainsi conçu : *Christotimi Amerista, adversus epistolas duas ab anonymo censore in Dissertationem commentoriam Camilli Blasii de festo Cordis Jesu vulgatas, Antirrethicus* (apologie ou réplique) *accessit mantissa* (supplément ou postscriptum) *contra epistolum tertium nuperrime cognitum*; Rome, 1772, in-4° de 380 pages.

Les théologiens se partagèrent donc, à Rome et en Italie, sur cette question. Les Augustiniens, ceux qui favorisaient hautement ou en secret le parti de l'appel; d'autres qui, sans avoir ces préventions, croyaient voir des inconvénients dans la fête du Sacré-Cœur, ou qui s'en étaient fait une fausse idée d'après des écrits où elle était présentée d'une manière inexacte, se réunirent pour la combattre.

D'un autre côté, il parut en Italie et ailleurs, plusieurs écrits en faveur de la dévotion qui nous occupe : *l'Immense amour du divin cœur de Jésus, par un missionnaire jésuite*; Vienne, 1770; *Dissertation sur la dévotion au Sacré-Cœur* (en latin); Venise, 1775 (l'auteur était un jésuite, nommé Pubrana); *l'Eucharistie vengée ou l'Adoration perpétuelle*, par le baron de Hubens, chanoine de Saint-Martin de Liège; Louvain, 1777; *Instruction sur le culte dû à la personne de Jésus-Christ et à son Sacré-Cœur, 1777*; *Instruction pastorale* de M. Dolphin, évêque de Bergame; une autre, de M. Hachette Desportes, évêque de Glandève, datée du 2 février 1788, etc. Nous ne nous rendons pas indistinctement garants de tout ce qui se trouve dans chacun de ces écrits; il y en a où la précision théologique est fort négligée, et qui ne soutiendraient pas un examen sévère; et, il faut l'avouer, ces inexactitudes ont pu fournir un prétexte aux adversaires de la dévotion au Sacré-Cœur. En quelques endroits la fête s'établait avec peine. A Paris, les marguilliers de la paroisse Saint-André-des-Arcs luttèrent contre leur curé pour empêcher la célébration; il y a lieu de croire qu'ils tenaient au parti janséniste. Ils trouvèrent un appui dans le parlement de Paris, qui, par un arrêt du 11 juin 1776, défendit de célébrer la fête; entreprise qui n'avait plus droit d'étonner après tant d'autres empiètements des magistrats sur l'autorité spirituelle.

La dévotion au Sacré-Cœur continuait à éprouver des contradictions en Italie. A Gènes, un imprimeur ayant voulu donner, en 1774, une nouvelle édition d'un livre déjà connu sous le titre d'*Exercices de dévotion pour les confréries du Sacré-Cœur*, l'inquisiteur exigea qu'on mît en tête un *Avertissement* portant que la Congrégation des Rites n'approuvait point le culte du Cœur matériel de Jésus-Christ, mais seulement la fête du Cœur symbolique; et l'imprimeur fut obligé de s'y soumettre. Le même cas se reproduisit peu à près. Le Père Giani, jésuite, ayant fait imprimer des *Leçons sur le nouveau Testament*, et un *Recueil de ses Panégyriques*, y joignit un discours sur le Sacré-Cœur; l'inquisiteur n'en permit encore l'impression qu'à condition d'y mettre le même *Avertissement*. Il est vraisemblable que l'inquisiteur génois agissait ainsi de lui-même et d'après son opinion particulière, ou d'après les suggestions d'un parti qui s'agitait alors dans l'Italie.

Le même esprit porta Joseph II à défendre la circulation d'un livre en faveur de cette dévotion, qui avait été imprimé dans ses états sous le titre du *Sacré-Cœur médité*. Pour se faire une idée de l'esprit qui animait quelques théologiens dans cette controverse, on peut consulter le *Supplément à l'histoire ecclésiastique du P. Noël Alexandre*; Bassano, 1778, II^e partie, page 290; on y trouvera une déclama-tion amère contre la dévotion au Sacré-Cœur. L'auteur aurait pu émettre son opi-

lesquels on comptait quelques noms respectables, n'étaient en général que des hommes attachés à la *nouvelle discipline*, des cano- nistes allemands, qui, à cette époque surtout, s'efforçaient de pro- pager les plus dangereuses nouveautés. Un prélat italien (1), devenu trop célèbre par son attachement à une secte qui depuis deux cents ans a causé des maux infinis à l'Eglise, Scipion Ricci, évêque de Pistoie, condamna dans le synode qui se tint en 1786, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ; mais les actes de ce synode, dont la publication causa tant de scandale, furent à leur tour condamnés par une bulle dogmatique que donna le Pape Pie VI, le 28 août 1794, et qui commence par les mots : *Auctorem fidei*. Le Saint Père note dans cette bulle plusieurs propositions répré- hensibles, et applique à chacune d'elles la censure convenable. Il rapporte les objections faites par le synode contre la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et les condamne comme fausses, témé- raires, injurieuses au culte que l'on rend et que l'on doit rendre à l'humanité de Jésus-Christ. Sa Sainteté déclare ensuite que le reproche fait aux fidèles qui adorent le cœur de Jésus, de l'adorer comme séparé de sa divinité, est captieux, injurieux pour ceux qui pratiquent cette dévotion, puisqu'ils l'adorent comme le cœur de Jésus, c'est-à-dire, comme le cœur et la personne du Verbe, auquel il est inséparablement uni.

Depuis ce jugement solennel du Souverain Pontife, qui met fin à toute discussion, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus s'est ré- pandue avec un succès merveilleux dans toutes les parties de l'u-

nion et la soutenir avec mesure ; il a mieux aimé prendre un ton qui ne donne pas une idée favorable de son impartialité. An surplus, on n'en est pas surpris ; la se- conde partie de ce *Supplément* porte des traces marquées de prévention, et l'auteur, quel qu'il soit, montre autant d'indulgence pour les appelants que d'aversion pour les Jésuites.

(1) La Providence réserva à Ricci un salutaire retour sur lui-même. Ayant été obligé de donner la démission de son siège, il eut le temps de méditer dans la re- traite sur les tristes résultats de l'esprit de schisme et d'erreur qu'il avait essayé de faire prévaloir. Le 9 mai 1805, il déclara par un acte authentique envoyé à S. S. Pie VII, qu'il se soumettait à toutes les bulles portées contre les erreurs de Baius, Jansénius, Quesnel et leurs disciples, et spécialement à la bulle *Auctorem fidei*. Il mourut le 27 janvier 1810, sans avoir démenti cette déclaration. V. Picot. *Mé- moires pour servir à l'hist. eccl. pendant le 18^e siècle*, tom. III, p. 266 et 462 ; tom. IV, p. 646 ; et l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. XXXII, p. 177.

nivers catholique. Pendant la révolution française, lorsque les âmes fidèles devinrent l'objet de la fureur des méchants, elles eurent besoin d'aller chercher dans ce Cœur adorable des consolations à des maux dont la vivacité et l'amertume ne pouvaient être adoucies par les remèdes humains. L'on cite un vœu fait au Sacré-Cœur par l'infortuné Louis XVI, sans qu'on puisse bien en garantir l'authenticité (1). Bientôt cette dévotion devint un titre de proscription, et plusieurs personnes furent condamnées à mort pour avoir tracé ou conservé des images au Sacré-Cœur de Jésus. Le gouvernement impérial s'occupa plus d'une fois à arrêter les progrès de cette dévotion. Depuis la Restauration, les évêques de France l'ont propagée avec zèle ; ils l'ont regardée comme un moyen de réparer les outrages et les sacrilèges dont se rendirent coupables tant d'impies qui couvrirent la France aux jours de ses malheurs. Entre les prélats qui ont montré le plus de zèle pour la gloire du Sacré-Cœur de Jésus, on cite Mgr de Quélen, archevêque de Paris. L'un de ses premiers soins, lorsqu'il se vit à la tête de cet important diocèse fut de remplir les intentions de son vénérable prédécesseur, le cardinal de Talleyrand-Périgord, et de satisfaire à sa propre piété en établissant de précepte, au deuxième dimanche du mois de juillet, la fête du Sacré-Cœur de Jésus dans toutes les églises de son diocèse, et en se consacrant avec ses ouailles à ce divin Cœur : « Nous vouons et nous consacrons (dit-il dans le mandement qu'il publia à cette occasion le 2 juillet 1822) au Cœur de Jésus notre diocèse et notre personne ; nous lui offrons, avec la plus douce confiance, le troupeau commis à nos soins : les justes, pour qu'il les perfectionne ; les pécheurs, pour qu'il les convertisse ; les prêtres et les pasteurs, pour qu'il les remplisse de zèle ; les fidèles, pour qu'il les sanctifie. Nous le prions de nous appliquer à tous, et de nous faire ressentir de plus en

(1) Dans la nouvelle édition de l'ouvrage du P. Galiffet, tom. 1, pag. 282, on trouve une prière au Sacré-Cœur de Jésus redigée par Louis XVI, et un vœu qu'il fit pour apaiser la colère divine qui pesait sur la France. On assure que l'un et l'autre auraient été dressés, au commencement de 1792, de concert avec M. Hébert, son confesseur, et supérieur général des Eudistes, qui fut massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792.

plus les effets de son amour. » Ce prélat voulut officier pontificalement dans son église métropolitaine le jour où cette fête y fut célébrée pour la première fois d'une manière solennelle. Elle tombait le 14 juillet; l'affluence des fidèles qui s'y porta, le grand nombre de ceux qui s'approchèrent de la sainte Table, la rendirent une des plus solennelles et des plus touchantes que, depuis longues années, l'on ait vues à Paris.

Dans toutes les parties du monde, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus prend de si grands et de si merveilleux accroissements, qu'on ne peut les attribuer qu'à une providence spéciale de Dieu. Des fruits de grâce et de salut se répandent de toute part avec cette sainte dévotion : des écrivains non moins pieux qu'instruits se sont empressés de publier des écrits propres à entretenir la ferveur des fidèles, et à leur faire connaître le véritable esprit de cette dévotion, que les Souverains Pontifes ont comblée d'un grand nombre d'indulgences et de faveurs spirituelles.

Le Pape Pie VII, par bref du 26 janvier 1803, a accordé à la société des prêtres séculiers de saint Paul, apôtre, dans l'église de Sainte-Marie-de-Pin, vulgairement dite *in Capella*, à Rome, la faculté d'établir sous le titre de *Cœur de Jésus*, une congrégation qu'il a enrichie de beaucoup d'indulgences, d'y agréger toute autre confrérie du Sacré-Cœur, déjà érigée ou à ériger hors de Rome en toute partie du monde, et de les faire participer ainsi aux indulgences dont elle jouit elle-même. Ces agrégations se sont considérablement multipliées, soit en Italie, soit ailleurs : par ce moyen toutes les confréries du Sacré-Cœur, quoique séparées par la distance des lieux et composées d'une infinité de membres, ne font cependant qu'un seul et même corps sous le même chef. (1)

Au mois de Juin 1856, presque tous les Evêques de France réunis à Paris pour le Baptême du Prince impérial, prièrent le Cardinal Patrizi, Légat Apostolique, de demander à Sa Sainteté le Pape Pie IX de rendre obligatoire par toute l'Eglise la fête du

(1) Continuation de Godescard, *Fêtes Mobiles*.

Sacré-Cœur, ce que le Pape accorda par un décret du 24 août suivant.

En 1870, plusieurs Pères du Concile du Vatican demandèrent aussi que l'Eglise fût mise sous la protection spéciale du Sacré-Cœur, c'est-à-dire recommandée toute spécialement à la Miséricorde infinie de ce divin Cœur ; ce qu'un très-grand nombre d'Evêques avaient déjà fait, ou ont fait depuis, pour leur diocèse. Par les soins des Missionnaires du Sacré-Cœur, (1) une supplique est adressée dans ce but au Saint-Père, où on lit ces belles paroles :

Comme les fleuves retournent à l'Océan qui les a produits, ainsi l'Eglise s'élançe vers la source d'où elle est sortie.

Cette source divine d'où a jailli l'Eglise n'est autre que le Sacré-Cœur de Jésus,

C'est votre parole, Très-Saint-Père, *Cor illud unde prodivit Ecclesia* (2) et votre parole, c'est la parole de saint Augustin : *L'Eglise est née du Cœur de Notre-Seigneur, aussitôt après sa mort sur la Croix* (3) ; c'est la parole de saint Jean-Chrysostôme : *Le Christ s'est servi de son Cœur pour édifier l'Eglise* (4) ; c'est la parole du séraphique saint Bonaventure : *L'Eglise a été formée du Cœur de Jésus-Christ* (5). C'est la parole de la tradition tout entière.

Après dix-huit siècles d'une vie laborieuse et féconde, l'Eglise de Dieu est arrivée à ces temps de persécutions qui Vous ont fait jeter au milieu de la tempête ce cri de détresse et d'espérance :

L'Eglise et la société n'ont plus d'espoir que dans le Sacré-Cœur de Jésus, c'est lui qui guérira tous nos maux. Propagez partout cette dévotion; elle sera le salut du monde (6).

(1) Une correspondance de Rome publiée dans l'*Univers* (N^o du 10 août 1874) rapporte que le 3 juin 1874 le Saint-Père aurait dit au Révérend Père Chevalier, Supérieur général des Missionnaires du Sacré-Cœur, qu'on l'avait sollicité de consacrer l'Eglise au Sacré-Cœur, et que si les bons catholiques le lui demandaient, il le ferait volontiers ; « il faut, ajouta le Saint-Père, que le Sacré-Cœur exerce sa royauté sur le monde. »

(2) Bref de Sa Sainteté Pie IX, aux missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, à Issoudun, 20 mars 1871. — (3) *Ecclesia quæ de latere dormientis effluxit*. Saint Aug. Leçons de l'office du précieux Sang (1^{er} juillet). — (4) *Ex latere igitur suo Christus ædificavit Ecclesiam*. Saint Jean-Chrys. Leçons du même office. — (5) *De latere Christi formaretur Ecclesia*. Saint Bonav. lib. de ligno vitæ. — (6) Paroles de S. S. Pie IX au R. P. Chevalier, supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun.

Puisqu'il en est ainsi, très Saint-Père, consacrez, nous vous en supplions, la sainte Eglise au divin Cœur de Jésus.

Cet asile inviolable sera le port où la barque de Pierre trouvera la paix.

C'est en effet, dans le Sacré-Cœur de Jésus que les catholiques de la Vendée puisèrent le courage qui les rendit véritablement vainqueurs de la Révolution en forçant le premier Consul de rétablir l'Eglise catholique pour pacifier la France. C'est dans le Sacré-Cœur de Jésus que tant de saints religieux et d'héroïques jeunes gens ont trouvé, de nos jours, la force de vivre et de mourir pour Jésus-Christ. C'est le Sacré-Cœur de Jésus qui inspire aux catholiques éminents et au peuple fidèle tant de publiques professions de foi et de soumission au Saint-Siège, écrasant ainsi, dans leurs germes, les derniers efforts du schisme et de l'hérésie libérale. C'est de ce Cœur-Sacré que coulent à flots les eaux de la grâce qui entretiennent la vie, et la paix, et la félicité véritable dans tous les cœurs qui lui sont consacrés. Disons-lui donc avec saint Bernard :

« O très-doux Jésus ! que vous renfermez de richesses dans votre Sacré-Cœur ! Se peut-il faire que les hommes ne soient que médiocrement touchés de la perte qu'ils font par l'indifférence et par l'oubli qu'ils ont pour ce Cœur adorable ? Pour moi, je ne veux rien oublier pour le gagner et pour le posséder ; je lui consacrerai désormais toutes mes pensées ; ses sentiments et ses desirs seront les miens ; enfin je donnerai, je sacrifierai tout pour acheter ce trésor : *Bonus thesaurus, bona margarita, cor tuum, bone Jesu, dabo omnia, omnes cogitationes et affectus mentis commutabo, et comparabo illum mihi* (Bern. de Pass. s. 3.)

« Mais qu'est-il besoin de l'acheter, continue ce saint docteur, puisqu'il est véritablement à moi ? Oui, je le dis avec confiance, le Cœur de Jésus est à moi, puisqu'il est à mon chef ; et ce qui est au chef n'appartient-il pas aussi à tous les membres ? Ce Sacré-Cœur sera donc désormais, et le temple où je ne cesserai de l'adorer, et la victime que je lui offrirai sans cesse, et l'autel où je ferai mes sacrifices, sur lequel le même feu du divin amour dont son cœur brûle consumera le mien. Ce sera dans ce Sacré-Cœur

que je trouverai, et un modèle pour régler les mouvements du mien, et un fonds pour m'acquitter de tout ce que je dois à la justice divine, et un port assuré où, à l'abri des tempêtes et des naufrages, je dirai avec David : J'ai trouvé mon cœur pour prier mon Dieu ; oui, je l'ai trouvé ce divin cœur dans l'adorable Eucharistie, en y trouvant le Cœur Sacré de mon ami, de mon frère, de mon roi, de mon rédempteur ; et après cela, à qui tiendra-t-il que je ne prie avec confiance, et que je n'obtienne ce que j'aurai demandé ? Allons, mes frères, entrons dans cet aimable Cœur pour n'en sortir jamais. »
(E. DARAS.)

CHAPITRE XXXII.

LES DIMANCHES APRÈS LA PENTECÔTE.

Au premier dimanche après la Pentecôte commence le temps du pèlerinage de l'Eglise sur la terre, lequel ne se termine qu'à l'Avent. L'Antienne de la très-sainte Vierge que l'on y récite pendant tout cet intervalle nous rappelle chaque jour que nous sommes exilés dans cette vallée de larmes, pour y gémir et pleurer nos péchés avec Ève, dont nous sommes les fils.

Ce premier dimanche était autrefois du nombre de ceux qu'on appelait vacants, à cause de l'ordination qui se faisait au samedi des quatre-temps, et qui, ne commençant qu'après l'office des vêpres, durait fort avant dans la nuit, surtout lorsqu'il y avait un grand nombre de clercs à ordonner. Souvent même on prolongeait l'ordination jusqu'à la dernière veille et quelquefois jusqu'au point du jour, afin qu'elle parût être faite le dimanche même, et que ce dimanche pût avoir quelque sorte d'office qui l'empêchât de demeurer vacant (1).

(1) Voyez Saint-Léon, *ep. Microl.*, c. 29 ; Mabillon, *t. II. Mus. Italic. comm.*, p. 103 et 104.

Mais comme les personnes pieuses demandaient un sacrifice pour ce jour, et qu'on trouvait à redire que la fête de la Pentecôte n'eût pas son octave comme les fêtes de Noël et de Pâques, vers le commencement du onzième siècle on institua une messe composée de diverses parties prises de quelques autres messes, et on y ajouta dans la suite un office complet formé sur celui du jour même de la Pentecôte, dont on avait intention de célébrer l'octave.

Bernon, abbé de Richenow, qui vivait au commencement du onzième siècle, témoigne qu'étant en France, il vit agiter avec beaucoup de chaleur la question de l'octave de la Pentecôte ; il se déclare en faveur de ceux qui en sollicitaient l'institution, et qui l'emportèrent en effet sur ceux qui s'y opposaient.

Les Grecs, qui terminent l'office et la fête de la Pentecôte avec le jour sans octave, ont destiné le dimanche suivant, dont il est ici question, pour célébrer la fête de tous les Saints.

Les dimanches d'après la Pentecôte se comptent chez eux comme chez les Latins ; mais la supputation des semaines est différente. La semaine que nous appelons de l'octave de la Pentecôte, est regardée chez eux comme la première semaine d'après la Pentecôte, c'est ainsi que leurs semaines d'après la Pentecôte devancent les nôtres, et que celle qui est la seconde, selon leur supputation, n'est que la première pour nous ; ce qui vient de ce qu'ils commencent leurs semaines par le lundi et les finissent par le dimanche.

Dans toutes les églises des Grecs et des autres peuples qui suivent leur rit, on prend de saint Matthieu les évangiles des dimanches depuis la Pentecôte jusqu'à la seconde semaine de septembre, où commence leur année. On les prend de saint Luc, depuis cette seconde semaine jusqu'à la septuagésime ; de saint Marc, depuis la septuagésime jusqu'à Pâques ; et de saint Jean, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. On donne aux dimanches le nom de l'Évangéliste dont on a emprunté le texte, mais seulement depuis la Pentecôte jusqu'à la septuagésime, parce que les mystères qui font le sujet des offices des autres dimanches donnent à chacun une dénomination particulière.

On a varié dans l'Église latine pour les offices, surtout pour les messes des dimanches d'après la Pentecôte (1). L'Église romaine a changé quelquefois l'office d'un dimanche à l'autre, et est restée un temps considérable sans fixer les épîtres et les évangiles des messes. Chaque dimanche a eu son office à part chez elle, surtout depuis le temps de saint Grégoire ; ce qui faisait vingt-trois offices différents, autant que de dimanches entre la Pentecôte et l'Avent. Les églises de France et d'Espagne ont suivi une discipline plus difficile à déterminer.

L'ancien lectionnaire qui servait avant le règne de Charlemagne et la réception de la liturgie romaine en France, ne propose qu'un office pour tous ces dimanches, encore ne semble-t-il destiné que pour le premier ; et ce n'est que par conjecture qu'on a jugé que cet office se répétait tous les dimanches, lorsqu'il n'y avait point de fête particulière ces jours-là. L'ancien sacramentaire à l'usage de la France méridionale, que l'on appelle sacramentaire gothique, parce qu'il était principalement pour l'Aquitaine et la Gaule narbonnaise, pays qui avaient obéi aux Visigoths, ne présente que six messes dominicales pour tout le temps compris entre la Pentecôte et l'Avent ; ce qui prouve qu'elles étaient communes, qu'on les répétait, et qu'on était même libre de choisir.

Le missel mozarabe, qui était à l'usage de l'Espagne lorsque les Visigoths régnaient dans ce pays, ne contient que ces messes pour tous ces dimanches jusqu'au jeûne du commencement de novembre.

Quant à la distribution qui s'est faite de ces dimanches dans l'intervalle de la Pentecôte à l'Avent, selon l'usage et le rit de l'Église romaine, il est à remarquer qu'elle était autrefois fort différente de l'ordre que nous y voyons aujourd'hui. On les partageait en quatre classes, dont la première s'appelait des dimanches d'après la Pentecôte ; la seconde, des dimanches d'après la fête des Apôtres, ou de saint Pierre et de saint Paul ; la troisième,

(1) Voyez Gavant, *part. 4, tit. 12. p. 294.*

des dimanches d'après la fête de saint Laurent ; et la quatrième, des dimanches d'après la fête de saint Cyprien. Les trois dernières classes avaient presque le même nombre de dimanches tous les ans, parce qu'elles dépendaient des fêtes fixes ; mais la première ne pouvait avoir rien d'arrêté sur ce nombre, parce qu'elle diminuait ou augmentait tous les ans, suivant le système des fêtes mobiles. Ainsi lorsque Pâques était vers son dernier terme d'avril, on ne pouvait compter que deux ou trois dimanches d'après la Pentecôte, parce que la fête de saint Pierre qui était proche donnait le nom aux dimanches suivants. Quand au contraire Pâques était le plus près de son premier terme de mars ou de l'équinoxe du printemps, on en pouvait compter jusqu'à six ou sept.

Aujourd'hui l'Eglise a des offices propres pour 24 dimanches après la Pentecôte, et si le vingt-quatrième n'est pas le dernier, ce qui a lieu quand Pâques arrive de bonne heure, elle emprunte les offices des dimanches qui sont restés après l'Epiphanie, parce que la Septuagésime en a interrompu le cours. S'il y a vingt-cinq dimanches, elle reprend l'office du sixième dimanche après l'Epiphanie ; s'il y en a vingt-six, elle reprend l'office des cinquième et sixième dimanche, et ainsi de suite pour les années où il y a vingt-sept ou même vingt-huit dimanches ; mais en réservant toujours l'office du vingt-quatrième dimanche pour le dernier, parce qu'on y lit l'Evangile de la fin des temps, comme nous le dirons bientôt.

CHAPITRE XXXIII.

LA FÊTE DU TRÈS-SAINT COEUR DE MARIE.

Il est juste d'honorer le très-saint et très-pur Cœur de Marie, parce qu'il a aimé Dieu plus que tous les Anges et les hommes ne l'ont aimé,

L'amour dont brûle le saint Cœur de Marie fut si ardent, qu'il fallut que Dieu fit un miracle continuel, pour qu'elle ne fût pas consumée à tous les instants de sa vie par les affections brûlantes de son cœur. Quand Marie portait l'Enfant Jésus, on pouvait s'écrier, dit un Saint : « Voilà le feu qui porte le feu. » Jamais amour n'a égalé celui de Marie. Cela est si vrai, dit un religieux, que, quand on réunirait l'amour de tous les Chérubins et de tous les Séraphins, de tous les Apôtres, de tous les Martyrs et de tous les Bienheureux, tous ces amours ensemble ne paraîtraient que comme une étincelle devant le vaste incendie de l'amour de Marie. C'est ce qui a fait dire à Richard de Saint Laurent que les Séraphins, bien qu'ils soient tout amour, auraient pu descendre du ciel, pour venir apprendre dans le saint Cœur de Marie à aimer Dieu. Ce ne fut pas seulement quand le Seigneur combla Marie de ses grâces sensibles qu'elle l'aima si ardemment, mais elle l'aime encore avec la même ardeur dans les temps des plus grandes épreuves ; et l'on peut dire que, ni les souffrances les plus cruelles, ni les afflictions les plus accablantes dont sa sainte vie fut remplie, ne purent jamais l'arrêter un seul instant dans les voies du saint amour.

Après le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, siège et instrument de l'amour extrême qu'il a pour nous, quel cœur fut donc plus digne de notre vénération et de notre culte, que le cœur aimable de Marie, toujours plein de tendresse pour tous les hommes ? Si la vénération que nous avons pour les Saints, nous rend leur cœur si précieux, si nous le regardons comme la plus chère de leurs reliques, que devons-nous penser du cœur si pur, si saint de Marie, l'objet des plus tendres complaisances de Dieu, dès le premier instant de son immaculée Conception ? Quel est le cœur qui a jamais été, après le Sacré Cœur de Jésus, dans des dispositions plus admirables et plus conformes à nos véritables intérêts ? Où en trouverons-nous dont les sentiments, les mouvements nous aient été et nous soient encore si avantageux ? De quel zèle n'a-t-il pas toujours été embrasé pour notre salut ? de quelle compassion n'est-il pas sans cesse touché sur tous nos besoins ? Jugeons-

en par la part que Marie a prise aux souffrances et à la mort de son divin Fils, dont elle avait fait le sacrifice. Quel cœur de mère plus affectueux pour nous, plus empressé, plus sensible, plus tendre ? C'est cet aimable cœur, le siège de toutes les vertus, la source de mille bénédictions, qui doit être l'asile des pécheurs et la retraite de toutes les âmes saintes.

« C'est, dit un évêque, dans l'ordre des pures créatures, le Cœur de Marie qui a formé les désirs les plus saints, les plus ardents et les plus efficaces de l'Incarnation du Verbe, et qui a le mieux conspiré, autant que le pouvait une pure créature, pour former le Cœur de Jésus, le premier né des prédestinés, le principe de la rédemption et de tous les désirs des Saints. »

Toute la Très-Sainte Trinité, dit un pieux auteur, concourut à enrichir ce cœur admirable des dons les plus excellents, des faveurs les plus précieuses. Le Père déploya sa toute-puissance pour en former un cœur de Fille, plein de respect et de fidélité envers son Créateur. Le Fils en fit un cœur de Mère où il habita durant neuf mois comme dans un sanctuaire. Le Saint-Esprit en fit un cœur d'Épouse pour y célébrer ses noces ineffables. O Dieu ! qui pourra comprendre toutes les grandeurs, les richesses et les perfections renfermées dans ce Cœur sacré, sanctuaire de la sagesse incréée, miroir fidèle qui reflète tous les traits de la divine justice. C'est un tabernacle plein de sainteté : *Sanctificavit tabernaculum Altissimus* ; c'est un jardin orné et bien gardé ! *Hortus conclusus* ; c'est un Cœur unique, incomparable, parfait : *Una est columba mea, perfecta mea*. Mais ne nous bornons pas à l'admirer et à le vénérer, car il est proposé à notre imitation plus encore qu'à notre culte. Il me semble entendre sortir de ce Cœur une voix qui nous dit : « O mes chers enfants, vous que j'aime tendrement, je dois être votre modèle. Je n'ai plu à Dieu que parce que j'ai été humble, docile, chaste, mortifiée et recueillie. Ce que j'ai été, vous devez l'être, autant que le permet votre faiblesse. Je vous ouvre mon cœur, afin que vous en imprimiez les traits dans le vôtre, et que je puisse un jour, reconnaissant en vous mon image, vous introduire, en qualité de mes enfants bien-aimés, dans le

sanctuaire éternel où réside le Roi de gloire : *Adducentur in templum regis.*

Trésor de grâce et de sainteté, modèle accompli de toutes les vertus, ce Cœur maternel puise sans cesse dans celui de Jésus une tendresse incomparable, une charité sans bornes pour les pauvres enfants de la terre. Oh ! si le Disciple bien-aimé, pour avoir un instant reposé sa tête près du sein du Sauveur, fut embrasé de tant d'amour, de quel incendie a dû être consumé le Cœur de Marie, qui, pendant neuf mois, fut seul dépositaire de ce feu que le Fils éternel apportait sur la terre, qui vécut pendant trente ans près de ce soleil de justice, dont les rayons éclairent et réchauffent, dans le ciel, les Chérubins et les Séraphins ! L'amour dont il brûle pour nous n'est pas seulement un amour tendre, ardent, généreux ; mais, il faut le dire, c'est un amour excessif et qui semble passer toutes les bornes. Toute la tendresse et toute la sollicitude réunies de toutes les mères pour leurs enfants n'égalèrent jamais la tendresse et la sollicitude du Cœur de Marie pour nous. C'est là que le juste trouve la récompense de sa fidélité ; le pécheur, l'indulgence et la miséricorde ; les âmes affligées, la consolation et le soulagement. O enfants de Marie, qu'il est bon, qu'il est tendre le Cœur de notre Mère ! Voyez ; il est surmonté d'un faisceau de flammes, symbole de l'amour dont il brûle pour nous ; il est ouvert par un glaive de douleur, afin de donner asile à chacun de nous ; il est entouré d'une couronne de roses dont le parfum embaume notre âme et adoucit tous nos maux. Oh ! puissions-nous rendre à ce Cœur si aimant et si aimable amour pour amour !

Après les travaux et les écrits du vénérable Eudes, la dévotion au très-saint Cœur de Marie fut approuvée par plusieurs évêques de France, qui permirent que l'on célébrât une fête en son honneur, avec un office propre. En 1668, le cardinal de Vendôme, légat du Pape Clément X en France, autorisa également cette dévotion, à la demande du vénérable Père Eudes ; l'acte qu'il en donna fut depuis ratifié par le même Souverain Pontife. Des Ordres religieux rendent à ce Saint-Cœur un culte spécial. Le Saint Siège a donné à la Société de Jésus la faculté d'en réciter l'office. Pour

satisfaire aux instances d'un grand nombre de personnes dévotes au Très-Saint Cœur de Marie, Pie VII a accordé, à ceux qui en feraient la demande, la grâce de célébrer la fête du très-pur Cœur de Marie. Ce Pontife accorda encore en 1806 et en 1807 des indulgences aux fidèles qui réciteraient en l'honneur du très-saint Cœur de Marie une oraison qui est désignée dans les rescrits qu'il publia à ces deux époques (1).

CHAPITRE XXXIV.

LA FÊTE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

On célèbre depuis plusieurs années à Issoudun la fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dont le culte est répandu en tant de pays, que nous croyons devoir en faire connaître le motif, en reproduisant les paroles mêmes de Monseigneur l'archevêque de Bourges.

Dans le langage de l'Eglise, dit Monseigneur de la Tour d'Au-

(1) Ceux qui voudront s'instruire plus à fond de la nature, de l'objet et de l'excellence de la dévotion au Sacré-Cœur de Marie, pourront consulter les ouvrages suivants : *Pissima exercitia in honorem purissimi cordis Delparæ*, par le P. Vincent, Guinzi, de la congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu, mort en 1644, à l'âge de 37 ans. — *La dévotion au très-saint cœur et au très-sacré Nom de la B. Vierge Marie*, par le Père Eudes, Caen, 1663, petit in-12. — *Le Cœur admirable de la très-sacrée Mère de Dieu, etc.*, par le même, ibid. 1681, in-4°. — *Il sacro Cuore di Maria Vergine*, par le P. Jean-Pierre Pinamonti, de la Compagnie de Jésus ; dans l'édition de ses Œuvres, imprimées en italien, à Venise, 1714, in-4°. — La nouv. édit. de Galliffet, t 1, p. 250 et suiv. — *La dévotion au Cœur de Marie*, par Henri Hachette Desportes, évêque de Glandève, 1 volume in-12, imprimé à Nice vers 1789 ou 1790. Ce même prélat, par un mandement du 25 mars 1787, avait établi dans son diocèse la fête du Sacré-Cœur de Marie, le second Dimanche après Pâques. — *Le Trésor caché dans le Cœur de Marie, ou motifs particuliers de cette dévotion*, par Alph. Muzzarelli, Rome, 1806, in-12. Le Promoteur de la foi, Jérôme Napulioni, ayant fait quelques objections contre la fête du Sacré-Cœur de Marie, et contre une messe et un office propre rédigés pour cette fête, Muzzarelli y répondit par des observations latines sur des notes du promoteur, Rome, 1805, in-fol. On a aussi de lui une *neuvaine au Sacré-Cœur de Marie*. — *Le cœur de Marie ouvert à tous, et présenté aux fidèles comme l'objet le plus digne de leur respect et de leur amour, après le divin Cœur de Jésus* ; Amiens, 1830, in-18.

vergne, *Dame* veut dire Souveraine, Maîtresse, Reine. C'est le mot latin *Domina* que nos pères ont traduit par cette populaire et naïve expression. Appeler Marie *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, c'est donc lui donner un titre de la plus rigoureuse exactitude. Ce titre, en effet, signifie *Maîtresse, Reine* du Cœur de Jésus.

Sans doute, en nous servant d'une pareille expression, nous n'entendons pas attribuer à Marie sur le Cœur du Fils de Dieu, un pouvoir absolu, irrésistible, *nécessaire*, qui ne pourrait se concilier ni avec sa condition de créature, ni avec la dignité de son divin Fils, ni, par conséquent, avec les notions de la saine théologie, nous entendons simplement parler de cette *toute-Puissance de supplication*, comme disent les saints docteurs, *omnipotentia supplex*, à laquelle Notre-Seigneur ne refuse rien, qui donne par conséquent à Marie sur le Cœur de Jésus un crédit incontestable, un pouvoir positif et réel, dont il n'est pas plus possible de nier l'existence, que de méconnaître l'étendue ou le fondement.

Sur quel fondement, en effet, repose ce pouvoir ?

Sur la maternité divine.

Par cela seul que Marie, au jour à jamais béni de l'Incarnation, est devenue la Mère du Fils de Dieu, elle a obtenu, sur sa personne, un véritable domaine, une autorité légitime, une juridiction naturelle, un droit sacré et incontestable : *le droit maternel, jus maternum*, comme l'appelle, si éloquemment, un des plus doctes commentateurs de la Sainte Écriture (1) ; droit maternel, plus grand que celui des autres mères (2), car c'est d'elle seule que son divin Fils a tiré toute sa substance ! droit maternel en vertu duquel elle peut lui commander, lui ordonner, *jus quo ei*,

(1) Mater in filium regem *jus habet maternum* quo ei quasi filio, potest præcipere et imperare. Quare hoc quoque *jus habet* beata Virgo in Christum. Audi et Rupertum in *Cant.* 4. Est mater regis coronati quem constituit Dominus super opera manuum suarum ac proinde regina constitua totum in jure possidet filii regnum. (Cornelius à Lapide, in *Prov.* Salomon. c. VIII. V. 16).

(2) Virgo enim Deipara habebat *jus et auctoritatem maternam* in Christo sicut habent aliæ matres... imo plus quam aliæ matres, quia ipse magis fuit mater Christi quam sunt aliæ matres filium suorum (Cornel. in Matth. c. IV. 17.) *De qua natus est Jesus* significat eum *ex Sola matre* natum ac proinde illam *solam* Christo dedisse omnem carnem et substantiam, etc. (*Ibid.* 30.)

quasi filio, potest præcipere et imperare (1) ; droit maternel, qui a arraché à Saint Bernardin de Sienne cette magnifique assertion : *A l'empire de la Vierge tout obéit même Dieu, vous n'avez qu'à vouloir ô Vierge, et tout se fera !* (2) ; droit maternel enfin, que Notre-Seigneur lui-même a reconnu, auquel il s'est volontairement soumis, non par nécessité de nature, mais par humilité et amour ; les trente années de Nazareth sont là pour l'attester ! *Et erat subditus illis* (3), et il leur était obéissant.

Sublime et admirable obéissance qui a ému les siècles, qui a multiplié les Saints, qui a placé aux lèvres des docteurs les plus magnifiques accents : « *Il leur était obéissant ;* qui donc, et à qui ? s'écrie saint Bernard. Dieu aux hommes, et non-seulement à Marie, mais encore à Joseph à cause de Marie. Admirez et voyez ce qu'il y a de plus admirable, ou de l'abaissement du Fils ou de la dignité de la Mère ! Des deux côtés, étonnement, merveille ! Que Dieu obéisse à une femme, humilité sans exemple ! Qu'une femme commande à Dieu, grandeur sans égale (4) ».

Or, le pouvoir incontesté que Marie a exercé sur la personne de Jésus, lorsqu'il était sur la terre, l'a-t-elle conservé depuis qu'il est remonté dans les cieux ?

Qui pourrait en douter ?

Les dons de Dieu sont sans repentance. Or, Dieu, ayant une fois voulu faire de Marie la Mère de son Fils et lui ayant communiqué, à cet effet, l'honneur et les droits de la maternité, cet ordre de choses ne change plus ; l'état glorieux du Sauveur ressuscité n'y fait pas obstacle ; au ciel comme sur la terre, le droit maternel de Marie subsiste, et par conséquent son pouvoir demeure !

(1) Cornel. à Lap. V 2° 4.

(2) Imperio Virginis omnia famulantur etiam Deus ; id velis tu, et omnia fiunt. (S. Bernardin. Sen. cit. in. Tr. Theol. de B. M. V. auctore H. D. Societatis Mariæ. presbyt., p. 223.) — (3) Luc. 2. 5. 1.

(4) Nam paulo post subdit Evangelista : *Et erat, inquit, subditus illis.* Quis, quibus ? Deus hominibus ? Deus inquam... subditus Mariæ ; nec tantum Mariæ sed etiam Joseph propter Mariam. Mirare utrum libet et elige quid amplius mireris sive Filii dignissimam dignationem, sive matris excellentissimam dignitatem. Utrunque stupor, utrinque miraculum ! Et quod Deus fœmina obtemperet, humilitas absque exemplo : et quod Deo fœmina principetur, sublimitas sine socio. (S. Ber. sup. missus. homil. 1, 7.) — *Hebr.* VII, 21.

Il n'est peut-être pas de vérité sur laquelle la tradition se prononce avec plus d'énergie et de clarté.

Voyez, en effet, s'il est possible de célébrer en termes plus splendides la puissance de Marie sur le Cœur de son divin Fils !

« Comme Mère de Dieu, s'écrie Saint Ephrem en s'adressant à Marie, vous pouvez tout ; rien, si vous le voulez, ne vous est impossible (1). »

« Vous ne pouvez pas ne pas être exaucée, dit Saint Germain de Constantinople (2). »

« Vous approchez de l'autel d'or de la réconciliation, ajoute Saint Pierre Damien, non pas *en priant, mais en commandant*, en Souveraine et non en servante (3). En vos mains sont tous les trésors des miséricordes du Seigneur (4). »

« La très-glorieuse Marie, dit Saint Bernardin de Sienne, étant plus élevée que tous les Saints, obtient plus efficacement ce qu'elle demande (5). »

La prière de la Mère de Dieu, affirme Saint Antonin, a le caractère d'un commandement, d'où il est impossible qu'elle ne soit pas exaucée.

Il semble, dit Saint Bernardin de Sienne, que le Sauveur dise à Marie ce que Salomon disait à sa mère : « *Ma Mère, demandez : il n'est pas permis de vous refuser* (6). » C'est pourquoi nous serions en droit de le lui reprocher, si elle ne voulait pas apaiser son Fils en notre faveur (7). »

Et d'où lui vient cette puissance à laquelle rien ne résiste au ciel et sur la terre : « Toute-puissance vous a été donnée au ciel

(1) Omnia potes tanquam Dei mater, omnia vales. Nihil tibi, si vis, impossibile est (S. Ephrem. V. *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, p. 22.)

(2) Non enim potes non exaudiri (S. Germ. Tract. de B. M. V. Auct. H. D. p. 223.)

(3) Accedis enim ante illud aureum reconciliationis altare non solum rogans, sed imperans, Domina, non ancilla. (S. Pierre Dam. serm. I, in Nativ.)

(4) In manibus tuis sunt thesauri misericordiarum Domini. (*Ibid.*)

(5) Oratio Deiparæ habet rationem imperii, unde impossibile est non exaudiri (S. Ant. cit. in tract. de B. M. V. Auct. H. D. p. 222.)

(6) De origine veritatis, et divini amoris. (Sermo I, art 2 c. II.)

(7) Pete, mater mea ; neque enim fas est ut avertam faciem meam. (III. Reg, I. II 20.)

(8) Ideo merito imputare possumus, si nollet eum placare nobis (S. Bern., ut supra. (V. *la sainte Vierge d'après les Pères, par l'abbé Barbier*, t. III, p. 440.)

et sur la terre ? » (1) D'un fait qui subsiste et que rien ne peut désormais changer, c'est que Marie est la *Mère* de Jésus. Tout est dans ce mot !

Ecoutez saint Bernardin de Sienne : O hommes, vous avez un accès assuré auprès de Dieu : vous avez la *Mère* devant le *Fils*, le *Fils* devant le *Père* : la *Mère* montre au *Fils* sa poitrine et son sein virginal : le *Fils* montre au *Père* son côté et ses blessures. Il ne pourra y avoir de refus, là où il y a tant de signes d'amour (2). »

Saint Bernard, ce grand serviteur de Marie, n'est pas moins explicite : « Recourez à Marie : je le dis sans hésiter, elle sera exaucée en raison de sa dignité : *exauditur et ipsa pro reverentia sua*. Le *Fils* exaucera la *Mère*, et le *Père* exaucera le *Fils*... Le *Fils* peut-il refuser ou éprouver un refus, ne pas entendre ou ne pas être entendu ? Non, assurément. « *Vous avez trouvé grâce devant Dieu, a dit l'Ange ; Marie trouvera toujours la grâce* (3). »

Aussi, saint Bonaventure ne craint pas d'avancer *que nul ne peut entrer dans le Ciel que par Marie* (4). « Car, ajoute-t-il, de même que Dieu est venu par Elle à nous, de même il nous faut retourner à Dieu par elle. C'est pourquoi elle est appelée *Maison*, *Porte* et *Échelle* : *Maison*, à cause de la conception du Christ, *Porte*, à cause de l'enfantement ; *Échelle*, à cause de son ascension vers Dieu. »

Du reste, on peut le dire d'une manière générale, car c'est la doctrine de tous les *Pères* : Marie est le canal ordinaire des grâces de Dieu.

(1) *Data est tibi omnis potestas, in cœlo et in terra.* (Fulbert serm. I. de *Nativ.* B. M. V.)

(2) *Securum habes homo, accessum ad Deum. Ibi habes matrem ante filium, filium ante matrem, mater ostendit filio pectus et ubera ; filius ostendit Patri latus et vulnera. Nulla ergo poterit esse repulsa, ubi sunt tot charitatis insigna.* S. Bern. Sen. ut supra, serm. I, art. 2, c. II.

(3) *Ad Mariam recurrite... nec dubicio dixerim : exaudietur et ipsa pro reverentia sua, exaudiet utique matrem filius, et exaudiet filium pater... Quid enim ! Potest ne filius aut repellere aut sustinere repulsam ? Non audire, aut non audiri Filius potest ? Ne utrum plane. *Invenisti*, ait angelus, *gratiam opud Deum* : semper hæc inveniet gratiam. (S. Bern., serm. in *Navitate, de Aquæductu*, 7.)*

(4) *Nullus potest jam cœlum intrare, nisi per Mariam transeat, tanquam per portam. Sicut enim Deus ad nos venit per ipsam, ita per ipsam nos oportet redire ad Deum ; et ideo dicitur domus, porta et scala : domus, propter conceptionem ; porta, propter Christi partum ; et scala, propter ascensum ad Deum. (S. Bonav., exposit. in II, cap. Luc.)*

« Il est et sera toujours véritable, dit Bossuet, qu'ayant reçu une fois par Marie le principe universel de la grâce en Notre-Seigneur, nous en recevons encore par son entremise les diverses applications dans les états différents qui composent la vie chrétienne (1). »

Contemplez, nous dit saint Bernard, contemplez le conseil de Dieu : le conseil de sa sagesse, le conseil de son amour ! Voulant racheter le genre humain, il en a déposé tout le prix en Marie, *pretium universum contulit in Mariam* (2). Il a déposé en elle la plénitude de tout bien, afin que nous sachions bien que tout ce que nous trouvons en nous d'espérance, de grâce, de salut déborde de Marie sur nous. »

« Ce même docteur n'hésite pas à affirmer qu'*aucune grâce ne vient du Ciel sur la terre, sans passer par les mains de Marie. Dieu a voulu, dit-il, que tout ce que nous recevons passe par les mains de Marie* (3). Il a voulu que nous eussions tout par Marie (4).

Et développant cette idée dans son magnifique sermon intitulé : *de aquæductu*, sur la nativité de la Sainte-Vierge, il s'exprime ainsi : « La source est dérivée jusqu'à nous ; ... cette veine céleste est descendue par un canal mystérieux, donnant à nos âmes desséchées non pas la source tout entière, mais les rosées de grâce dont elles ont besoin. Le canal est plein, afin que tous reçoivent de sa plénitude mais non pas toute sa plénitude. Vous avez reconnu déjà ce canal, qui, puisant au Cœur même du Père la plénitude de la source, nous apporte cette plénitude telle que nous pouvons la recevoir... Vous savez, en effet, à qui il a été dit : *Ave gratia plena* (5).

(1) IV^e serm. pour la conception de la Sainte-Vierge.

(2) Intuere, o homo, consilium sapientiæ, consilium pietatis... Redempturus humanum genus, *pretium universum contulit in Mariam*... Totam boni plenitudinem posuit in Mariâ, ut proinde si quid spei in nobis sit, si quid gratiæ, si quid salutis ad ea noverimus redundare. (S. Bern., serm. de *Aquæductu* 6.)

(3) Nulla gratia venit de cœlo in terram nisi transeat per manus Mariæ. (*Ibid.*)
Nihil nos Deus habere voluit quod per Mariæ manus non transiret. (S. Bern. in virg. Nativ. serm. III, 10.)

(4) Votis omnibus Mariam hæc veneramus : quia sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam (*Ibid.* ; serm. de *Aquæductu*.)

(5) Derivatus est fons usque ad nos descendit per aquæ ductum vena illa cœlestis, non tamen fontis exhibens copiam sed stillicidia gratiæ arentibus cordibus nostris infundens... Plenus equidem aquæ ductus, ut accipiant cæteri plenitudo, sed non plenitudinem ipsam. Advertitis jam, ni fallor, quem velim dicere aquæ ductum qui ple-

Saint Bernardin de Sienne ne tient pas un autre langage : « Toute grâce, nous dit-il, qui est communiquée à la terre, vient de trois manières ; elle est dispensée dans un ordre admirable par Dieu à Jésus-Christ, par Jésus-Christ à la Vierge, par la Vierge à nous-mêmes... La grâce, en effet, nous arrive par Marie. Car, dès la conception de Dieu dans son sein, elle eut, pour ainsi parler, une certaine juridiction en autorité sur l'action temporelle du Saint-Esprit.

Par suite, aucune créature n'a reçu quelques grâces que selon la dispensation de la Vierge-Mère elle-même. Car, comme Jésus-Christ est notre Chef de qui tout écoulement de la divine grâce descend dans son corps mystique, la bienheureuse Vierge est l'intermédiaire par lequel cet écoulement passe aux membres du corps (1). »

Rien n'est donc plus manifeste dans la tradition. Marie, en vertu de sa maternité divine, demande avec puissance, et obtient avec certitude. Son pouvoir est sans bornes ; elle est le canal des grâces divines.

De là, toutes ces magnifiques appellations que lui ont décernées la reconnaissance et la piété des siècles.

Elle est la porte du Paradis, l'échelle du Ciel, et le refuge des pécheurs, la fontaine et les réceptacle des grâces, l'arche des célestes trésors (2) ; le trône du Roi éternel, le propitiatoire où l'on est exaucé (3) ; la vierge souveraine, le salut des Chrétiens ; elle nous comble de ses bienfaits, nous sauvant, nous défendant, nous gardant, nous délivrant des dangers, nous arrachant des tentations, nous rachetant de la multitude de nos péchés (4).

nitudinem fontis ipsius de corde patris accipiens nobis edidit illum, si non prout est saltem capere poteramus. Scitis enim cui dictum sit : *Ave gratiâ plena*. (Ibid., 3 et 4.)

(1) S. Bern. Sen. Serm. de *Salutatione Angelica*, Serm. L. II, c. 3. (Voir l'abbé Barbier, op. cit., t. III, p. 142.)

(2) Maria... janua paradisi... Scala cœli, refugium peccatorum, fons et taberna gratiarum, arca cœlestium thesaurorum. (S. Aug., *serm. de Sanctis*.)

(3) Pierre de Blois. (*In Nativit.*, B. M. V., Serm. 38.)

(4) Beneficia nobis distribuis semper salvans. defendens, custodiens, a periculis liberans, et tentationibus eximens, a peccatorum multitudine redimens. S. Ephrem, (*Precat.*, ad *deiparam*, prec. 8.)

Elle est l'espérance du monde, la voie de la vie, le port de la vie, l'arbre de la vie, le salut et le modèle du monde (1), le fleuve de la grâce, la mer de la grâce, l'étoile pure de la mer, la consolation des hommes. Elle tient en ses mains la puissance royale, elle gouverne le Christ, elle répare le monde (2). Elle est la fontaine vivifiante, l'océan inépuisable des choses divines, la dispensatrice de tous les biens, la médiatrice du monde entier, le pont qui nous conduit au Très-Haut, la clef du Ciel, l'universelle protection du genre humain ; la réconciliation des pécheurs (3), le port le plus sûr des naufragés, le salut de tous (4) ; la cause de tous les biens, la dépositaire de la grâce (5), la souveraine du monde, la réparatrice du siècle, la force des justes, la confiance de ceux qui sont tombés, l'espérance des combattants, la joie des Anges (6), la Reine des siècles, la Souveraine des rois et des royaumes (7), la corédemptrice du genre humain, la thésaurière des grâces (8), l'inventrice de la grâce (9), la Mère de la vraie miséricorde (10), l'espérance des désespérés (11). Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les titres que lui donnent les Docteurs et les Saints.

Or, je le demande, que veulent dire toutes ces expressions, sinon que Marie est toute-puissante sur le cœur de Dieu ? Tous ces

(1) *Salve mundi spes, Maria, ave, virgo vitæ via, vitæ portus, salus orbis et exemplum, vitæ lignum, regina sæculorum.* (S. Bonav *Petit Psautier de la B. V. Marie, cité par l'abbé Barbier, t. III.*)

(2) *Tu es gratia fluvius, mater gratiæ ; salve solamen hominum, salve munda stella maris ; virgo regia Christum regis ; coronata perenniter, regiam tenes potentiam : per te mundus restauratur.* (S. Bonav., *Opusc. ; inscript. Laud. B. M. V.*)

(3) *Fons vivificus, pelagus inexhaustus divinarum largitionum, bonorum omnium lerogatio, mediatrix totius mundi, clavis in cœlis nos introducens, pons mundi totius ad altissimum nos ducens, universalis protectio mundi, peccatorum reconciliatio, lapsorum revocatio.* (S. Ephrem. *Precat., ad Detparam, prec. 4.*)

(4) *Tu portus naufragantium tutissimus, et omnium salus.* (S. Ephr., *serm. IX de Laud. B. M. V.*)

(5) *Omnium bonorum causa nobis effecta es, non solum salutis perpetuæ, verum etiam totius virtutis et sanctitatis vitæ... Tibi suam gratiam commendavit.* (S. Ildefonse, *Prolog. in hon. B. M. V., c. XIX.*)

(6) *Ipsa facta est Domina mundi, reparatrix sæculi, fortitudo justorum, lapsorum fiducia, pugnantium spes, exultatio angelorum.* (Pierre de Blois, *in Nativ. B. M. V., erm. 38.*)

(7) *Tu regina sæculorum, regum princeps et regnorum.* (S. Bonav, *in Psalt. B. M. V.*) — (8) *Thesaurica gratiarum* (Idiot. c. I, contempl.) — (9) *Inventrix gratiarum.* (S. Bern.) — (10) *Mater veræ misericordiæ.* (S. Auselm, de excell. B. M. V. c. 12.) — (11) *Unica spes desperantium.* (S. Ephr. *Notre-Pame du Sacré-Cœur, p. 32.*)

textes, tous ces témoignages sont vides de sens, ou ils signifient que Marie exerce au ciel, comme sur la terre, une puissance souveraine sur le Cœur de son divin Fils ; qu'au ciel comme sur la terre, elle conserve ses droits maternels dans toute leur étendue ; qu'au ciel comme sur la terre, elle peut parler en Mère, en Maîtresse, en Reine, et qu'elle sera toujours exaucée !

(M^{sr} DE LA TOUR D'Auvergne.)

Dès lors, n'était-il pas juste de lui donner le beau titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* qui a été répété avec joie par tous les catholiques, et dont Notre-Seigneur, par d'innombrables grâces, a porté la gloire jusqu'aux extrémités de la terre ?

CHAPITRE XXXV.

LA FÊTE DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS.

Le troisième dimanche de septembre, on célèbre dans toute l'Eglise la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, afin de témoigner à la très-sainte Vierge la reconnaissance de ses enfants pour les mérites qu'elle leur acquit au pied de la Croix. C'est la même fête que celle de la Compassion ou de Notre-Dame de Pitié. Elle est très-ancienne en plusieurs pays, surtout en Espagne, où elle avait été approuvée par le Pape Clément X. La manière affectueuse et touchante dont les saints Pères, dit Croiset, parlent de ce que la très-sainte Vierge souffrit intérieurement pendant le cours de la Passion de Jésus-Christ, souffrances qu'ils appellent la passion et le martyre de la très-sainte Vierge, fait assez voir la vénération et la dévotion spéciale que les fidèles ont eue de tout temps pour les amertumes de cette divine Mère affligée, qui lui ont fait donner par l'Eglise le glorieux titre de Reine des Martyrs : *Regina martyrum*. Marie endura toutes les souffrances de Jésus-Christ, la Passion du Fils étant en même temps la pas-

sion douloureuse de la Mère: *Christi passio*, dit saint Bernard, *quasi torrens implet Filium patientem, et in matrem redundat Filio compa-*
tientem.

On ne peut douter que la très-sainte Vierge ne fût parfaitement instruite du mystère de notre rédemption, et qu'elle n'en connût toutes les circonstances. Le Père éternel, l'ayant choisie pour la Mère de son Fils, lui avait donné tous les droits que peut avoir une mère. Il fallut donc qu'elle consentit à sa mort et à son sacrifice pour le salut des hommes; ce consentement elle le donna, lorsqu'elle alla l'offrir elle-même dans le temple, où le vieillard Siméon lui prédit que la Passion du Fils serait en même temps celle de la Mère. *Ecce positus est in signum cui contradicetur*: Cet enfant, lui avait dit ce Prophète, est au monde pour être en butte à la contradiction, c'est-à-dire, que les Juifs disputeront ensemble à qui fera souffrir au Messie plus d'affronts et de mauvais traitements; il deviendra le principal objet de leur haine et de leur cruauté: *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius*: Et vous-même, vous aurez l'âme transpercée d'un glaive; les outrages qu'on fera à votre Fils seront pour vous comme autant de coups de poignard qu'on vous enfoncera dans le sein. La douleur que vous ressentirez sera plus cruelle que la mort même, et si vous ne mourez pas avec votre Fils, c'est pour mourir autant de fois que vous le verrez souffrir. C'est pour l'amour de nous que Marie consent à la mort de son Fils, et qu'elle accepte tout ce que doivent lui coûter les souffrances de ce cher Fils pour le salut des hommes. N'était-il pas juste qu'en célébrant pendant quinze jours, la Passion et la mort du Sauveur, il y eût au moins un jour consacré à célébrer la passion de la sainte Vierge et à tout ce qu'elle a souffert pour l'amour de nous? Et voilà le principal motif et l'objet de cette fête.

Il n'est pas possible de comprendre ce que la très-sainte Vierge a enduré pendant la passion et la mort de son Fils, et tout cela pour notre salut. *Omnino unum erat Christi et Mariæ holocaustum*, dit Arnaud de Chartres (*De laud. Virgin.*), *ambo pariter offerebant, hæc in sanguine cordis, ille in sanguine carnis*: C'était un même

holocauste que celui de Jésus et celui de Marie ; ils s'offraient tous deux en même temps, Marie dans le sang qui coulait de son cœur, et Jésus dans le sang qui coulait de toutes les veines de son corps. *Quod in carne Christi agebant clavi, et lancea ; hoc in Virginis mente agebat natura* : L'amour compatissant faisait dans l'âme de la Mère ce que les clous, les fouets, les épines et la lance faisaient sur le corps adorable du Fils. *Vicit sexum, ajoute-t-il, passa est ultra humanitatem* : La très-sainte Vierge a souffert au delà de ce que la faiblesse de son sexe et de ce que les forces de la nature humaine peuvent souffrir. *Torquebatur namque magis quam si torqueretur ex se, quia supra se incomparabiliter diligebat id undè dolebat* : Parce qu'elle était plus tourmentée des souffrances de son Fils, que si elle les eût endurées elle-même, en aimant plus qu'elle-même ce qui était la cause de ses douleurs. *Martyres alii fuere moriendo pro Christo*, dit saint Jérôme, *hæc commoriens Christo martyr fuit* : Les autres ont été martyrs, parce qu'ils sont morts pour Jésus-Christ ; mais Marie l'a été plus que tous les autres, en mourant avec Jésus-Christ. *Ipsa fuit mater in anima*, dit Richard de Saint-Victor, *et gladius doloris qui pertransivit animam ejus, in Unigeniti passione, ei pro martyrio computatur* (Lib. 3 de Laud. Virg.). Marie a souffert le martyre dans son cœur, et ce glaive de douleur qui a transpercé son âme dans la passion de son cher Fils, lui tint lieu du plus rigoureux martyre. Dans les autres martyrs, dit saint Bernard, le grand amour qu'ils avaient pour Dieu adoucissait la douleur que causaient leurs tourments ; mais plus la très-sainte Vierge a aimé, plus elle a souffert ; son amour augmentait ses souffrances : *In aliis martyribus magnitudo amoris dolorem lenivit passionis : sed beata Maria Virgo quantò plus amavit, tantò plus doluit, tantòque ipsius martyrium gravius fuit*.

La douleur que ressentit la très-sainte Vierge fut si grande, dit saint Bernardin de Sienne, que si elle eût été partagée entre toutes les créatures capables de sentiment, elle leur eût causé la mort à toutes : *Tantus fuit dolor Virginis, quod, si in omnes creaturas quæ dolorem pati possunt divideretur, omnes simul interirent*. Votre Fils, Vierge sainte, s'écrie saint Bonaventure, a souffert en son corps,

et vous en votre âme ; mais toutes les plaies divisées en chaque membre de son corps se trouvent réunies ensemble dans votre cœur : *Filius in corpore, o Virgo, tu in corde es passa ; singula vulnera per ejus corpus sparsa, in tuo corde sunt unita.* O très-doux cœur de Marie ! pourquoi êtes-vous changé en un abîme de douleurs ? Dans quels sentiments d'amour, de vénération, de sensibilité et de reconnaissance dois-je être, considérant ce saint cœur devenu une mer d'amertume et d'absinthe ? *O suavissimum cor amoris, aspicio cor tuum, et jam non est cor, sed sel amarum, et absinthium ?* C'est avec ces religieux sentiments de tendresse et d'admiration que les Saints ont honoré les souffrances et la passion de la Mère de Dieu, imitons-les et suivons leur exemple.

La très-sainte Vierge a enfanté son divin Fils sans douleur ; mais ce n'a été que dans les plus vives souffrances de la passion et de la mort de ce même Fils, qu'elle est devenue notre Mère : *Ecce filius tuus, ecce mater tua.* C'est sur le Calvaire, c'est du haut de la croix, c'est dans les tranchées de la plus vive douleur qui fut jamais, que Jésus-Christ expirant sur la croix prononça ces paroles ; et comme Saint-Jean, disent les Pères, représentait là tous les hommes, le Sauveur déclara à tous, en la personne de son disciple, que Marie était leur Mère, et ordonna à tous de la regarder comme telle, et de l'honorer, de l'aimer et de la servir avec toute la tendresse, la confiance et le respect que doivent avoir pour une telle Mère ceux qui ont le bonheur d'être du nombre de ses enfants.

« Adressons-nous au Sauveur, dit le vénérable cardinal Belarmin (*De septem verbis Domini*), et pleins de confiance, prions-le instamment, les larmes aux yeux, qu'il nous présente à sa très-sainte Mère, et qu'en lui montrant chacun de nous, il lui dise : *Voilà votre fils ;* qu'il nous dise ensuite, en nous la montrant : *Voilà votre Mère.* Quel bonheur pour nous que d'être sous la protection d'une Mère si puissante ! Qui sera capable de nous arracher d'entre ses bras ? quelle tentation, quelle adversité pourra nous abattre, tant que la Mère de Dieu aura la bonté de nous soutenir ? Nous ne serons pas les premiers qu'elle aura favo-

risés de son assistance dans les plus pressantes nécessités. Combien l'ont invoquée avec nous ? et s'en est-il trouvé un seul qui se soit plaint qu'elle l'ait renvoyé confus ? Tous ont éprouvé combien il est doux et avantageux de l'avoir pour Mère. *Elle a écrasé la tête de l'ancien serpent ; et ceux qui se confient en elle, marchent avec assurance sur l'aspic, sur le basilic, sur le lion et sur le dragon.*

« Voyons ce qu'en disent les Saints, qu'on peut justement compter parmi ceux à qui le Sauveur a dit, ainsi qu'à saint Jean : *Voilà votre Mère.* Commençons par saint Ephrem, diacre de Syrie, Père fort ancien, et si célèbre, que, comme l'écrivit saint Jérôme, après avoir lu les Livres sacrés, on lisait les siens publiquement dans l'assemblée des fidèles. Ce grand serviteur de Marie, Mère de Dieu, dans un excellent éloge qu'il en a fait, dit qu'elle est sans tache et tout à fait pure ; qu'elle est Reine de l'univers, et que ceux qui sont tentés de désespoir mettent en elle leur espérance ; puis s'adressant à elle-même : Vous êtes, dit-il, un port assuré pour ceux qui sont battus de l'orage ; vous consolez tout le monde ; les prisonniers et les captifs vous doivent leur délivrance ; vous protégez les orphelins, vous réjouissez les malades, et on peut dire que nul n'est sauvé sans vous : *Et omnium salus.* Couvrez-moi de vos ailes, ajoute-t-il ; prenez-moi en votre protection, et ayez pitié de moi qui ne suis que boue et qu'ordure. Il conclut enfin par ces mots : Voilà ce qui fait tout le sujet de mon espérance, ô Vierge très-pure ! Je vous salue, ô la paix, la joie et le salut de tout l'univers ! *Ave, pax, gaudium, et salus mundi !* O reine du monde ! dit saint Jean Damascène, recevez la prière d'un pécheur qui ne laisse pas, tout pécheur qu'il est, de vous aimer tendrement, et de vous honorer comme Celle de qui il attend toute sa consolation, à qui il remet toute la conduite de sa vie, par qui il espère de rentrer en grâce avec votre Fils, et dont il regarde la faveur comme un gage de son salut : *Firmantque salutis arrham.*

« Joignons à ces deux Pères grecs deux Pères latins, continue le même savant cardinal. Saint Anselme, dans un livre exprès qu'il

a composé sur les grandeurs de la Vierge, dit ces paroles : Ceux à qui Dieu a fait la grâce de penser à elle souvent, et de l'aimer tendrement, ont, ce me semble, une grande marque de leur prédestination et de leur salut : *Cui saltem ita concessum fuerit sæpe dulci studio posse cogitare de illa, magnum promerendæ salutis indicium esse conjecto, etc.* Saint Bernard ne le cède à personne en amour et en dévotion envers la sainte Vierge ; voici comme il parle : Considérez bien, dit-il, quel amour, quelle dévotion pour Marie veut nous inspirer Celui qui a mis en elle la plénitude de tout bien. Son intention est que nous reconnaissons tenir d'elle notre espérance, notre sanctification, et, pour ainsi dire, notre salut : *Altius intuemini quanto devotionis affectu à nobis Mariam voluerit honorari, qui totius boni plenitudinem posuit in Maria ; ut proinde, si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare.* Employons-nous donc, ajoute-t-il, avec toute l'affection et tous les désirs de notre cœur, à honorer l'incomparable Marie ; car telle est la volonté de Celui qui a souhaité que tout ce que nous avons de bien nous l'eussions par elle : *Totis ergo medullis cordium et votis omnibus Mariam veneremur ; quia sic est voluntas ejus qui totum nos habere voluit per Mariam.* Mes chers enfants, c'est ici l'échelle par où les pécheurs montent au ciel, le plus grand appui que j'aie (après Jésus-Christ) ; c'est tout le soutien de mon espérance. *Filioli, hæc peccatorum scala, hæc mea maxima fiducia est, hæc tota ratio spei meæ.* Les deux plus célèbres lumières de l'école, saint Thomas et saint Bonaventure, animés du même esprit, n'ont pas d'autres sentiments. Marie, dit le premier, est bénie entre toutes les femmes, parce qu'elle seule a éloigné la malédiction, et qu'elle a porté la bénédiction, et qu'elle a ouvert la porte du ciel : *Benedicta in mulieribus, quia ipsa sola maledictionem sustulit, et benedictionem portavit, et januam paradisi aperuit* (Opusc. 1. de salut. Ang. In Pharet. libr. 1, cap. 5). Comme tous ceux, ô bienheureuse Mère de Dieu, s'écrie saint Bonaventure, comme tous ceux qui ont pour vous de l'éloignement, et que vous ne regardez pas d'un œil de pitié, ne peuvent manquer de se perdre, ainsi tous ceux qui s'approchent de vous, et que vous regardez d'un œil favorable, ne

peuvent périr : *Sicut, ô beatissima, omnis a te aversus et a te despectus, necesse est ut intereat, ita omnis ad te conversus, et à te respectus, impossibile est ut pereat.*

« Par tout ce que nous avons dit, conclut le savant cardinal, on peut voir que la dévotion envers la très-sainte Vierge n'est pas un des moindres signes de prédestination, parce qu'il est impossible qu'un homme périsse, de qui le Sauveur a dit à sa Mère : *Voilà votre fils*, et qui a reçu avec un grand sentiment de reconnaissance et d'amour cette autre parole : *Voilà votre Mère.* »

CHAPITRE XXXVI.

LA FÊTE DE LA MATERNITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE (1)

Le deuxième dimanche d'octobre, un très-grand nombre d'églises font la fête de la Maternité de la très-sainte Vierge.

Au v^e siècle, deux cents évêques, réunis en concile à Ephèse pour confondre l'hérésie de Nestorius, proclamèrent, sous l'inspiration de l'Esprit saint, et d'un consentement unanime, que Marie était la Mère de Dieu ; et plus tard, les Pères de Chalcédoine définirent : « Jésus-Christ est Dieu. Marie est donc Mère de Dieu. Celui qui ne l'entend pas ainsi est hérétique. » Dans l'épître de saint Cyrille, que le concile d'Ephèse approuva, il est dit au premier canon : « Si quelqu'un ne confesse que l'Emmanuel est vraiment Dieu, et que par suite la très-sainte Vierge Marie, qui engendra le Verbe de Dieu selon la chair, est Mère de Dieu, comme il est écrit : « Le Verbe s'est fait chair, » qu'il soit anathème. »

Après cette insigne victoire remportée sur l'hérésie, les chrétiens élevèrent de nombreux trophées à Marie, et partout l'auguste Vierge fut proclamée *Mère de Dieu*. C'est alors qu'on com-

(1) Nous avons parlé dans la première partie du mois d'octobre de la fête du saint Rosaire, qui se célèbre le premier dimanche de ce mois.

mença d'ajouter à la Salutation angélique, ces paroles : *Sainte Marie, Mère de Dieu*, etc.; et si, auparavant, le culte de la très-sainte Vierge était en honneur, il le fut depuis bien davantage encore. Chaque fidèle s'empressa de faire suivre son nom du glorieux titre de Mère de Dieu. La pieuse vierge et impératrice Pulchérie, dont le zèle avait admirablement concouru à venger Marie des blasphèmes de Nestorius, fit élever, en mémoire de cette grande victoire, un temple sous le vocable de la Mère de Dieu; l'empereur Justinien le rebâtit plus tard, quand il tombait en ruines.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à établir une vérité que tout chrétien admet sans aucune difficulté; ne serait-ce pas du reste faire injure à la foi et à la piété de nos lecteurs?

La dignité de Mère de Dieu est si sublime, qu'aucune intelligence humaine ou angélique ne peut la comprendre ni l'expliquer. Saint Bernard doute que la bienheureuse Vierge elle-même, éclairée cependant de lumières supérieures à celles de toute autre créature, ait eu la pleine et entière intelligence de cette haute prérogative. « Qu'est-ce à dire, s'écrie-t-il, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre? Que celui qui peut comprendre comprenne; qui donc, si ce n'est *peut-être* Celle qui mérita d'en faire l'heureuse expérience (1)? » Le mot *peut-être* indique assez que saint Bernard a douté.

Saint Augustin affirme hardiment que la dignité de Mère de Dieu n'a pas été pleinement connue de Marie elle-même. André de Crète dit : « Il n'y a que Dieu qui puisse dignement louer une telle prérogative (2). » Voici les paroles de saint Anselme : « Parler convenablement de cette suréminente dignité dépasse toute hauteur qui puisse être nommée ou imaginée après Dieu (3). »

Pour nous, pénétrés de la plus profonde estime pour un si grand honneur accordé à Marie, tombons à genoux, admirons et essayons de balbutier ce que les saints docteurs nous apprennent de plus remarquable touchant ce noble et insigne privilège.

(1) Hom. IV, sur *Missus est*. — (2) Premier sermon sur la mort de Marie. —

(3) Livre de l'excellence de la Vierge ch. II.

1° La dignité de Mère de Dieu ressort de l'excellence du Fils. Or, le Fils de l'auguste Vierge, qui est le Fils de Dieu lui-même, dépasse infiniment en perfection tout ce qu'il y a de plus élevé sur la terre et dans le ciel. Donc Marie, comme Mère de Dieu, est de beaucoup au-dessus de toutes les créatures.

Les êtres sortis du néant ne peuvent rien donner à Dieu dont il ait besoin. Ainsi l'atteste le Psalmiste : « Vous êtes mon Dieu, et vous n'avez nul besoin de ce que je possède (1). » Seule, la bienheureuse Vierge a donné à Dieu un corps dont il avait besoin pour accomplir l'œuvre de notre rédemption. Elle lui fournit aussi son lait virginal comme aliment pendant son enfance. Le célèbre Méthodius, admirant l'excellence de la Mère de Dieu, s'écrie : « Eh quoi ! à Dieu qui ne manque jamais de rien, vous avez donné une chair qu'il n'avait pas, et dont il ne pouvait se passer ; voilà comment le Tout-Puissant a pu se faire homme. Qu'y a-t-il donc de plus grand ? Que peut-on donc trouver de plus beau ? Celui qui remplit le ciel et la terre, qui est le maître de tout ce qui a vie, de tout ce qui existe, a eu besoin de vous ! »

2° La maternité divine va nous montrer des choses inouïes et plus merveilleuses encore : la créature est supérieure à son Créateur ; l'homme est honoré par Dieu lui-même ; le Seigneur condescend et obéit en toute chose aux volontés de sa servante. Une mère, en effet, n'est-elle pas supérieure à son fils, et n'a-t-elle pas toujours droit à sa vénération ? Le fils ne doit-il pas se soumettre et obéir à sa mère ? C'est ce que Jésus-Christ a fait, comme nous l'apprend l'Évangéliste : « Et il leur était soumis (2). » — « Qui ? à qui ? » s'écrie saint Bernard ; et il répond : « Dieu aux hommes, le Créateur aux créatures ! Celui à qui tout est soumis se soumet à ses sujets, à Marie et à Joseph ! » Peut-on dire quelque chose de plus sublime à la louange de la grandeur de Marie ? Celui qui est la première cause de toutes les actions humaines, et qui, par essence, est immuable, soumet sa volonté à celle d'une humble Vierge, et se laisse diriger par ses ordres !..

(1) Ps. xv, 2. — (2) Luc, II, 12.

3° La dignité de Mère de Dieu l'emporte sur celle des Anges, des justes de l'ancienne loi et de tous les habitants de la cour céleste.

Que sont, en effet, les Anges, sinon les ministres de Dieu, des Esprits que le Seigneur envoie exercer une mission en faveur de ceux qui doivent participer à l'héritage du salut? Jésus-Christ est le Dieu des Anges, et Marie l'appelle son Fils : « Mon Fils, qu'avez-vous donc fait? » lui dit-elle en le retrouvant dans le temple. Or, quel est l'Ange qui oserait parler ainsi? « Il leur suffit, dit saint Bernard, — et ils s'en tiennent grandement honorés, — d'avoir été faits et appelés par faveur Anges de Dieu. » Et Marie, se sachant Mère, donne le nom de Fils à la Majesté devant laquelle les Anges s'inclinent tous avec le plus profond respect !

D'autre part, quel est l'Ange à qui Dieu a dit : « Vous êtes ma mère ; je suis votre fils? » Le Seigneur dit aux Anges : « Vous êtes mes ministres ; » et à l'auguste Vierge : « Vous êtes ma Mère ; c'est vous qui m'avez conçu et enfanté, allaité et nourri quand j'étais enfant, élevé pendant mon adolescence ; jusqu'à mon dernier soupir vous avez rempli à mon égard l'office de la mère la plus tendre. » O Fille incomparable ! elle est mère, et mère de son Créateur ! O dignité sublime ! Elle peut dire comme Dieu le Père : « Tu es mon Fils ! » Une humble fille devient la mère de Celui dont Dieu est le Père. Le Fils est assis à la droite du Père, la Mère à la droite du Fils, et tous deux contemplant d'un regard d'amour leur Fils commun. Le Père voit dans le Fils la personne qu'il a engendrée de toute éternité. La Mère voit dans le Fils la nature humaine qu'elle lui a communiquée de ses propres entrailles. Le Père se complaît dans le Fils, la Mère se réjouit dans le Fils. Le Père dit au Fils : « Je vous ai engendré de mon sein de toute éternité ; » La Mère dit au Fils : « Sans cesser d'être Vierge, je vous ai conçu et enfanté. » Quelle grandeur dans cette haute dignité de la Mère de Dieu ! Quelle union ineffable !

Que dirais-je des justes de l'ancienne loi? Quand Abraham apprit que le Messie naîtrait de sa race, frappé de la grandeur d'un tel bienfait, il tomba la face contre terre, et resta abîmé sous le

poids de cette faveur, montrant ainsi qu'une action de grâces ne pouvait l'égaliser. Si, à une pareille distance, c'était déjà une gloire immense d'être le père du Messie, que penser de la dignité de Marie qui l'a conçu, enfanté, allaité, nourri et porté dans ses bras !

Quand Ezéchias reçut l'annonce de sa mort, il versa un torrent de larmes, uniquement, dit saint Jérôme, parce que la promesse faite à David, que le Messie naîtrait de sa race, allait être ainsi anéantie pour lui, puisqu'il était sans enfant. Il eut plus tard Manassès. C'était donc un grand honneur de compter parmi les ancêtres du Sauveur promis ; que sera-ce donc de lui servir de mère ?

Parlerai-je des Saints de la nouvelle alliance ? C'est Dieu qui, dans l'Eglise, distribue les charges, comme un roi dans sa cour ; saint Paul nous l'assure. C'est donc lui qui a établi les Apôtres, les Evangélistes, les Pasteurs et les Docteurs pour les différentes fonctions du ministère. Or, que sont les Apôtres, sinon les sénateurs et les ambassadeurs de Jésus-Christ ? « Le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, dit Notre-Seigneur s'adressant à ses Apôtres ; vous aussi vous serez assis sur douze trônes (1). » — « Nous faisons l'office d'ambassadeurs de Jésus-Christ, dit saint Paul (2). » — Que sont les Prophètes, sinon les secrétaires de Dieu ? Et les Evangélistes, sinon les trésoriers de Dieu ? Et les Pasteurs, sinon les préposés à la garde du troupeau ? Et les Martyrs, sinon les chefs et les soldats de l'armée du Seigneur ? Et les Vierges, sinon les servantes de la cour céleste ? Mais Marie, qu'est-elle ? Comme Mère, elle ne sert pas, elle commande ; car dans un palais royal, la reine-mère n'est point une suivante, mais une souveraine, ni une servante, mais une reine. Marie n'a point pour sujets les créatures, mais Dieu lui-même : « Et il leur était soumis. » O merveilleuse dignité ?

Saint Bernardin de Sienne, non moins illustre par sa tendre dévotion à la très-sainte Vierge, que par sa doctrine et son érudi-

(1) Matth., xix, 28. — (2) II Corinth., v. 20.

tion, n'a pas craint de soutenir que la maternité de Marie est plus admirable que la génération du Verbe ; et cela non sans raison. Voici ses paroles : « Que Dieu engendre Dieu, cela n'exige aucune élévation en Dieu, puisqu'il convient à sa nature que son intelligence produise naturellement un Verbe, en tout semblable à lui. De plus, il est impossible qu'il n'engendre pas Dieu, à cause de sa fécondité infinie ; mais qu'une simple créature ait conçu et enfanté un Dieu, voilà le miracle des miracles ; car il a fallu que cette créature fût pour ainsi dire élevée à une certaine égalité divine, à l'aide d'une infinité de perfections et de grâces. »

Aussi la glorieuse Vierge, dans son extase, s'écrie-t-elle : « Le Tout-Puissant a opéré en moi de grandes choses. » Oui, dirons-nous avec elle, de grandes choses ; car ce qui appartient au Père seul parmi les personnes divines est accordé, parmi les hommes, à Marie seule, savoir : le privilège d'engendrer sur la terre le Dieu que le Père a engendré de toute éternité ; et c'est le Tout-Puissant qui a opéré ce prodige ; ni la nature, ni les éléments, ni le ciel, ni les astres, ni les vertus n'auraient pu le réaliser ; lui seul était capable de l'accomplir.

Parlant de la maternité divine, le Prophète-Roi dit : « Un homme est né en elle. » Mais, pourrait-on répondre, s'il voulait recommander la majesté et l'excellence de l'auguste Vierge, pourquoi n'a-t-il pas dit : « Un Dieu est né en elle ? » Cela eût contribué davantage à la gloire de Marie. — Sans doute ; mais le Prophète craignait que l'on ne prît de là occasion d'attribuer la divinité à la Vierge par excellence qui devait être Mère de Dieu. Voilà pourquoi il s'est contenté de dire : « Un homme est né en elle. »

Saint Epiphane donne la même raison pour expliquer les paroles de Jésus en croix : « Femme, voilà votre Fils ! » Pourquoi l'appelle-t-il *femme* et non pas *mère* ? « Jésus-Christ l'a fait à dessein, répond-il ; car, s'il avait appelé mère celle qui devait être prêchée et connue comme telle, on aurait pu la prendre pour une déesse, et ainsi le monde serait tombé dans de grandes erreurs. »

Dieu apparut autrefois, non point dans un cyprès, ni un cèdre,

ni un autre arbre majestueux, mais dans un buisson, de pear, nous dit Théodoret, que l'on ne prit l'arbre pour un Dieu. Si l'excellence de Marie, résultant de sa qualité de Mère de Dieu, n'avait pas été cachée, on l'aurait facilement adorée comme une divinité.

Au souvenir de la très-haute dignité de la bienheureuse Vierge, vénérons-la et, prosternés à ses pieds, efforçons-nous de mériter, à l'aide de ses suffrages, d'entrer un jour en participation de la vie éternelle.

Toutes les œuvres divines annoncent la gloire de Dieu. « Dieu, dit le Sage, a tout fait pour sa gloire. » Ces œuvres sont aussi pour nous un principe d'honneur et nous procurent de précieux avantages, comme l'expérience nous l'apprend chaque jour. Or, dans aucune des œuvres divines, la gloire de Dieu, celle de Marie, et notre utilité n'ont paru avec plus d'éclat que dans la maternité de Marie.

1° Nous disons que, nulle part, la sagesse, la bonté de Dieu, n'ont brillé comme dans l'œuvre de la maternité divine.

Sa puissance. — En effet, dans la maternité divine, nous voyons un grand nombre de faits qui sont au-dessus des forces et de la raison humaines, par exemple : la créature produit le Créateur, la fille est mère de son père, la nourrice de son nourricier, la servante devient maîtresse et souveraine.

Tout le monde sait que dans l'œuvre de la création, Dieu a manifesté sa toute puissance en produisant les êtres du néant ; dans l'œuvre de la justification, en changeant les enfants de perdition en enfants de Dieu, et, enfin, dans l'œuvre de la glorification, en élevant les Saints dans le ciel à la dignité de rois ; mais cette divine omnipotence a surtout brillé avec éclat dans la maternité de Marie. L'ouvrier est devenu l'ouvrage de ses mains ; Dieu est né de l'homme, et la créature est devenue Mère du Créateur. A la vue de cet admirable ouvrage, de cet abrégé le plus parfait des œuvres divines, le Docteur Angélique s'écrie : « Marie, comme Mère de Dieu, emprunte au bien infini, qui est Dieu, comme une dignité pareillement infinie ; sous ce rapport, il ne peut rien y

avoir de meilleur qu'elle, car rien ne l'emporte en bonté sur Dieu (1). » Le Docteur Séraphique, saint Bonaventure, se rallie à la même opinion : « Dieu, dit-il, pourrait faire un monde plus grand, mais il ne pourrait pas faire une Mère plus élevée en dignité que la divine Marie. »

Sa sagesse. — Quoi de plus sage, en effet, que de réunir dans une seule et même créature des choses si différentes entre elles : la virginité avec la maternité, l'enfantement avec l'intégrité ?

Sa bonté. — Chose étonnante et inouïe ! Dieu le Père a engendré un Fils qui lui est consubstantiel, et il n'a pas souffert que ce Fils unique, qui lui est égal en toutes choses, n'appartint qu'à lui seul. Il a voulu qu'il fût le vrai Fils de la bienheureuse Marie.

2° La maternité procure à l'incomparable Vierge de grands honneurs et de précieux avantages :

L'honneur. — C'est un honneur que d'être la Mère d'un grand homme, par exemple d'un chevalier, d'un général, d'un roi, d'un empereur, d'un Ange, si la chose était possible, d'un Archange et d'un Séraphin. A plus forte raison est-ce un honneur d'être la Mère d'un Dieu. Autant Dieu surpasse infiniment les créatures, autant la Mère d'un Dieu surpasse infiniment les autres mères. C'est pourquoi, dans l'Eglise militante, Marie occupe une place d'honneur, et, dans l'Eglise triomphante, elle a le premier rang, à la tête des Anges et des Saints, après Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les avantages. — A cause de sa maternité, Marie voit affluer à elle tous les dons célestes, les grâces, les faveurs, les privilèges les plus merveilleux. Dans le sein de sa mère, elle a été admirablement sanctifié en vue de son élection à la maternité divine. Vierge pure et immaculée, elle a donné au monde le spectacle de toutes les vertus. A la fois Vierge et Mère féconde, elle a porté Dieu dans son sein. Après sa mort, son corps est demeuré à l'abri de toute corruption ; car il n'était pas convenable que les entrailles où avait reposé le Fils du Père éternel devinssent la proie des vers et

(1) 1^{re} part. quest. xxv, art. 6, ad 4.

fussent réduites en poussière. Enfin le Seigneur lui donna, dans le ciel, une place au-dessus de tous les Anges : la Reine Mère ne devait pas être rangée parmi les serviteurs et les servantes du Roi, son Fils. Grâce à la maternité, Marie a reçu dans son corps et son âme tous les dons que peut recevoir une pure créature. Placée à chaque instant de son existence, d'une manière spéciale, sous la protection divine, elle n'a jamais commis une faute vénielle.

Aussi le Docteur Angélique enseigne qu'à raison de sa dignité, la sainte Vierge mérite un culte supérieur à celui que l'on rend aux Saints ; car elle atteint, pour ainsi dire, jusqu'à la Divinité ; et voici la raison qu'il en donne : « A cause de son union avec la personne divine, l'humanité de Jésus-Christ possède toute grâce et toute gloire ; de même Marie, à cause de sa maternité divine, a une certaine plénitude de grâce proportionnée à sa dignité. »

3^e La maternité de Marie nous procure également un grand honneur et de précieux avantages.

L'honneur. — La nature humaine en a été admirablement ennoblie : c'est une des nôtres, en effet, qui est devenue Reine et Souveraine des Anges.

La dignité de la femme surtout a été singulièrement relevée. Depuis la faute d'Eve, notre première mère, la femme avait eu à souffrir mille opprobres révoltants ; mais, grâce à Marie, elle a été réhabilitée et glorieusement exaltée. L'Eglise, pénétrée d'estime pour le sexe faible, mais ennobli par la religion, ne l'appelle-t-elle pas *le sexe dévoué* : *Intercede pro devoto femineo sexu*, et, à partir de cette époque, ne trouve-t-on pas, sous la plume d'un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques et même profanes, la louange de la femme ?

Les avantages. — L'intercession de Marie est pour nous la source de bienfaits innombrables, et nous obtient le pardon d'une multitude de péchés : les prières d'une mère sont évidemment plus puissantes sur le cœur de son fils que celles d'un serviteur sur le cœur de son maître, ou même celles d'un fils adoptif sur le cœur de son père.

Voyez combien l'intercession de Marie, auprès de Dieu, nous est utile.

Toute intercession, pour être bonne, exige trois conditions dans celui qui intercède : puissance, volonté et science.

Or, la puissance de Marie est immense auprès de Dieu. Une mère, que n'obtient-elle pas de son fils ? Le roi Salomon, s'adressant à celle qui lui avait donné le jour, lui tint ce langage : « O ma mère, dites ce que vous demandez ; car il ne serait pas juste de vous renvoyer mécontente. » Jésus-Christ, à plus forte raison, donne le même crédit à Marie, sa Mère bien-aimée.

L'auguste Vierge, si prudente et si sage, n'ignore du reste aucun de nos besoins.

Elle nous porte également le plus vif intérêt. Désirant avec ardeur notre salut, elle veut, à tout prix, nous arracher au démon. Sa charité à notre égard l'emporte sur celle de tous les Saints. Après le Fils, personne ne nous aime plus que la Mère. Rachetés par le sang précieux de l'Homme-Dieu, son Fils bien-aimé, nous sommes ses serviteurs et ses enfants ; elle est notre Mère ; elle nous a adoptés dans la personne de saint Jean, au pied de la croix de Jésus, sur le Calvaire.

L'intercession de Marie, étant revêtue de ces trois conditions d'efficacité, doit donc nous être d'une souveraine utilité.

Rendons de grandes actions de grâce au Dieu Créateur et Sauveur, de ce qu'il a daigné élever si haut en Marie notre pauvre et misérable nature, de ce qu'il a fait éclater dans la personne de cette humble Vierge la gloire de son nom, et lui a donné, à elle et à nous, en conséquence de ce privilège ineffable, l'honneur le plus insigne et d'inappréciables avantages. A lui seul, louange et gloire ! A lui seul honneur et bénédiction dans les siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

Parmi tous les titres glorieux que les Evangélistes donnent à Marie, il n'en n'est pas de plus magnifique que celui de Mère de Dieu. Ce titre renferme l'abrégé de toutes les gloires de la très-sainte Vierge.

Le Prophète Ezéchiel et saint Jean disent des Evangélistes, qu'ils étaient pleins d'yeux par devant et par derrière, pour marquer qu'ils avaient reçu du Seigneur, à un degré bien parfait, la

faculté de discernement. Si donc, parmi les louanges qu'ils donnent à Marie, ils célèbrent à l'envi son titre de Mère de Dieu, nous devons penser, avec raison, que c'est là le plus beau titre, la plus insigne prérogative de la bienheureuse Vierge.

Saint Matthieu, dans la généalogie de Jésus-Christ, après avoir énuméré les ancêtres du Messie, patriarches, rois et princes, arrive à Marie et lui donne cette unique louange : « MARIE, DE QUI EST NÉ JÉSUS, APPELÉ CHRIST. » Il ne dit rien de plus ; donc on ne peut dire davantage. O merveille ! malgré leur pénétration et la perspicacité de leur vue, les Evangélistes n'ont rien trouvé de plus élogieux pour Marie.

1° L'histoire sacrée énumère avec complaisance et en détail les qualités des hommes vertueux et des saintes femmes : par exemple, les actes héroïques, la douceur, la piété de Moïse, dans l'*Exode*, le *Lévitique*, le *Deutéronome*. On peut lire, au *Livre des Rois*, la naissance, la vie, le zèle de Josias, sa sollicitude pour le culte du vrai Dieu, ses admirables lois de réforme pour le peuple et le royaume, ses efforts pour l'extirpation de l'idolâtrie des villes et des campagnes. La probité des deux Tobie, la constance de leur foi au milieu des infidèles, l'admirable patience du saint vieillard dans la cécité, l'indigence, les persécutions, les reproches et les calomnies ; la sollicitude avec laquelle il cherche à inspirer à ses enfants la crainte de Dieu, la chasteté et la modestie ; ses aumônes abondantes, son assiduité courageuse à ensevelir les morts ; toutes ces merveilles sont décrites au long dans les saintes Ecritures. Un livre entier raconte les vertus de Job. Dans les *Macchabées*, on trouve quantité de détails édifiants sur le zèle de Matathias pour la loi de Dieu. De semblables éloges sont donnés à Abel, Enoch, Noé, Jacob, Phinées, Josué, Caleb, Elie, Elisée, Samuel, Ezéchias, Josaphat, Jérémie et Eléazar.

La conception miraculeuse du précurseur Jean-Baptiste, sa naissance qui fut une joie pour tous, l'imposition de son nom faite par Dieu lui-même, sa vie dans ses détails, tout est raconté dans es saints Evangiles. L'Ecriture loue aussi les qualités des femmes illustres. Elle nous dit la beauté de Sara et sa sollicitude à élever

son fils dans le culte de Dieu ; l'humble constance de la femme de Tobie, au milieu des calomnies, sa confiance inébranlable et son assiduité à la garde de la maison ; l'admirable patience d'Anne, mère de Samuel, à supporter une rivale, sa grande confiance en Dieu, son esprit d'oraison, son zèle à offrir des oblations et des prières, sa fidélité à éloigner de son sein son fils à peine sevré ; la beauté d'Esther, ses veilles, ses jeûnes, ses austérités, sa perpétuelle oraison et sa profonde humilité. Enfin l'Esprit Saint a épuisé les louanges pour exalter la vertu sublime de cette femme, qui, voyant ses sept fils en proie à des tourments atroces pour l'amour et la gloire de Dieu, les exhorte courageusement au martyre.

Les gloires de Marie ne sont décrites dans aucun ouvrage séparé ; elles ne le sont que par occasion et comme en passant. Il est parlé de sa virginité à propos de l'enfantement, et quand il s'agit du trouble de Joseph qui la voit enceinte, sans pouvoir s'expliquer la cause de cet état. Sa profonde humilité paraît dans la visite de l'Ange, qui lui annonce son élection à la maternité divine ; elle lui répond : « Voici la servante du Seigneur. » Sa foi, sa charité pour Dieu et le prochain brillent dans sa visite à Elisabeth ; sa pitié aux noces de Cana, quand les époux manquèrent de vin ; son zèle et sa religieuse observation de la loi divine dans la purification ; sa constance et sa grandeur d'âme au pied de la croix ; l'Évangile dit, en effet : « La Mère de Jésus se tenait debout au pied de la croix. »

Pourquoi le saint Évangile parle-t-il ainsi sommairement et comme par occasion de la Vierge Marie dont la vie et la dignité l'emportent cependant de beaucoup sur celles des autres Saints ? Pourquoi ne consigne-t-il pas par écrit sa conception, sa naissance, ses qualités, ses vertus, ses rapports avec son Fils et ceux qu'elle eut avec les Apôtres après l'ascension du Sauveur ? Elles étaient grandes, ces choses, et vraiment dignes de passer à la postérité. Les fidèles les auraient lues avec intérêt, et les générations se seraient empressées de les apprendre à la postérité. Pourquoi les Évangélistes, en gardant le silence, nous ont-ils privés d'une si grande consolation ? Pourquoi ont-ils tenu cachées ces

merveilles si belles et sur lesquelles on n'a que des données très-imparfaites ? Qui doute que dans la conception, la nativité et l'enfance de Marie se soient accomplies des choses vraiment admirables ? Dans ses jeunes années, cette humble fille a pratiqué toutes les vertus, et évidemment c'eût été un monument cher à tous les siècles que celui qui nous en eût retracé le souvenir. Cependant, chose étonnante ! l'Évangile garde le silence et nous dit en deux mots : « Marie, de qui est né Jésus, qu'on appelle Christ. »

2^o Pour moi, j'estime que dans sa brièveté ce récit de l'Évangile dit plus que tous les éloges. Était-il possible, en effet, de célébrer la gloire de l'auguste Vierge avec plus de plénitude et de perfection qu'en l'appelant *Mère de Dieu* : « Marie, de qui est né Jésus ; » sous ce titre toutes les perfections sont évidemment comprises.

Moïse paraît en avoir agi ainsi dans le récit de la création de nos premiers parents. L'historien sacré ne dit rien des qualités, de la science et des vertus d'Adam ; mais il écrit : « Dieu créa l'homme à son image. » Cependant il est certain qu'Adam reçut de Dieu la science infuse de toutes les choses naturelles ; il eut également la foi et les autres vertus naturelles et surnaturelles, la prudence nécessaire pour agir ou ne pas agir, et enfin la faveur de contempler Dieu et les Anges, comme l'enseigné saint Thomas (1). Pourquoi donc le Saint-Esprit ensevelit-il dans un silence profond les qualités d'Adam ? Pourquoi a-t-il voulu que l'on sût seulement qu'il avait été créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance ? Uniquement pour faire comprendre que, ressemblant à Dieu, il avait reçu toute sorte de qualités. Il en est de même de la bienheureuse Vierge Marie ; en la déclarant Mère de Dieu, l'écrivain sacré exprime en trois mots une dignité si haute qu'on ne peut rien supposer de plus grand.

Sabellicus raconte d'un illustre orateur que, voulant célébrer dignement les grandeurs de Philippe, roi de Macédoine, au lieu de dépeindre la noblesse de sa naissance, la magnificence de ses œuvres, ses hauts faits d'armes, ses actes héroïques, ses combats et ses victoires, il se contenta de prononcer ces paroles, en

(1) 1^{re} part., quest. xc.

s'adressant au prince : « Je n'ai qu'une seule chose à dire de vous : *Vous avez pour fils Alexandre.* » De même l'Évangéliste, après avoir énoncé les ancêtres de Marie, dit en deux mots comme couronnement de son récit : « Marie, de qui Jésus est né, » comme s'il voulait dire : « Je pourrais, ô glorieuse Vierge, raconter longuement l'illustration de vos aïeux et parler de votre magnifique généalogie. Je pourrais célébrer votre admirable conception, votre naissance désirée depuis des siècles, votre présentation au temple à un âge tendre, votre pieuse éducation, le vœu de virginité que vous avez émis dès vos plus jeunes années, votre chasteté et votre fécondité, vos vertus surnaturelles, vos mérites, les beautés de votre esprit, la pureté de votre cœur et de votre corps : toutes qualités qui vous ont placée au-dessus des Séraphins et de toute créature ; mais je ne veux dire de vous qu'une seule chose : « Vous avez enfanté un Fils qui est Dieu ; cela suffit. » Oui, par ces paroles si courtes, l'Évangéliste en dit plus que s'il avait déroulé la vie tout entière de Marie ; de cette sorte, il élève, il glorifie l'auguste Vierge plus que s'il avait composé mille ouvrages en son honneur.

Car quel est ce Jésus né de Marie ? La religion ne nous enseigne-t-elle pas qu'il est le Fils de Dieu, vrai Dieu lui-même, la splendeur du Père, la figure de sa substance, l'éclat de la lumière incréée, l'ornement et la gloire du monde, la beauté de l'univers, Celui que les Anges contemplant avec délices, que la terre entière prend pour type et pour modèle. Il n'est donc pas besoin d'une longue histoire pour exalter Marie, il suffit de dire : « Marie, de qui Jésus est né. » — « Proclamer que Marie est Mère de Dieu, cela surpasse tout ce que l'on peut dire au-dessous des perfections divines. » Ainsi s'exprime saint Anselme.

La Vierge elle-même paraît insinuer quand elle dit : « Je suis la mère du bel Amour (1). » Comme si elle disait : « Pourquoi me donnez-vous d'autres noms ? Un seul est digne de moi. Un seul titre répond à mes désirs ; ces paroles seules résonnent plus

(1) Eccli., xxix.

agréablement à mes oreilles que toute autre louange. Oui, je me complais par-dessus tout en ces mots : « Marie, de qui Jésus est né. »

Or, l'invocation : *Sancta Dei Genitrix, Sainte Mère de Dieu*, qu'est-elle autre chose que ces paroles de l'Évangile sous une autre forme : « Marie, de qui Jésus est né ? » Prononçons-la donc avec toute l'ardeur dont notre âme est capable ; et, en la chantant de bouche et de cœur, disons :

« Très-sainte Mère de Dieu, vous qui avez conçu le Fils du Très-Haut et lui avez donné le jour, par la dignité infinie à laquelle vous avez été élevée, par l'abondance des grâces que vous avez reçues, par les joies ineffables dont votre âme a été inondée, ah ! nous vous en supplions, intercédez pour nous, afin que nous méritions de porter dans nos cœurs le même Jésus, votre Fils unique. Ainsi soit-il.

Dans les Litanies, nous trouvons plusieurs autres invocations qui se rapprochent beaucoup de celle dont nous venons de parler et qui n'en sont pour ainsi dire que l'heureux épanouissement. Ce sont les suivantes : *Mater Christi*, Mère de Jésus-Christ ; *Mater Creatoris*, Mère du Créateur ; *Mater Salvatoris*, Mère du Sauveur. Le cadre restreint que nous nous sommes tracé nous force à les passer sous silence (1). Nous montrerons seulement, au sujet de la dernière, la glorieuse part que Marie eut à la rédemption du genre humain.

1° Par cela même que Marie a mis au monde le Sauveur, elle est devenue sa corédemptrice, la réparatrice de l'univers, la rénovatrice du genre humain, l'auxiliatrice de notre rachat, la coopératrice du salut des hommes. O gloire inappréciable ! O dignité suréminente !

Tel est le sentiment, tel est le langage des saints Pères les plus autorisés. Saint Augustin dit dans son *Discours sur l'Assomption* : « Marie a réparé les pertes de notre première mère ; elle a procuré le salut à l'homme perdu. » Et dans le *Discours sur la Nati-*

(1) Voir les magnifiques développements que donne à ces invocations le Père Justin Michow, dans ses *Conférences sur la très-sainte Vierge*.

Virté de la bienheureuse Vierge Marie : « La mère du genre humain a apporté au monde la peine ; la Mère de Notre-Seigneur y a apporté le salut ; Eve est l'auteur du péché : Marie est l'auteur du mérite ; Eve nous a été nuisible en nous donnant la mort : Marie nous a été utile en nous apportant la vie ; la première nous a blessés : la seconde nous a guéris. » Et encore : « Je pense, que dis-je ! je crois avec certitude que vous avez mis au monde, ô Marie, le Créateur, quoique vous soyez sa créature, que vous avez engendré le Sauveur, quoique vous soyez sa servante ; que par vous Dieu a racheté le monde, que par vous il l'a illuminé, que par vous il l'a rappelé à la vie. »

Saint Irénée dit : « De même qu'en désobéissant, Eve est devenue pour elle et pour tout le genre humain une cause de mort ; de même Marie est devenue pour elle-même et pour le genre humain tout entier une cause de salut. » Et saint Jean Chrysostome, dans son Sermon CXL sur Marie : « Elle a donné à la terre la paix, au ciel la gloire, à ceux qui étaient perdus le salut. »

Saint Ephrem l'appelle la *rédemption des captifs*, la *salut de tous*, Sergius de Jérusalem, l'*expulsatrice*, l'*ennemie des ténèbres*, la *réparatrice du péché d'Adam*, la *source de l'immortalité*, la *ruine de la corruption* ; saint Laurent Justinien : la *réparatrice du siècle*, la *lumière du monde*, la *destructrice du péché*, etc.

Sainte Brigitte, en ses révélations, apprit de la bienheureuse Vierge elle-même ce qui suit : « La douleur de Jésus, lui dit-elle, était ma douleur, parce que son cœur était mon cœur. Comme Adam et Eve vendirent le monde pour un seul fruit, de même mon Fils et moi nous avons racheté le monde comme par un seul cœur. » Et, en effet, Marie et Jésus ont une même chair, un même esprit, une même charité.

2° Saint Bernard donne la raison du concours de Marie au salut du monde : « Sans doute Jésus-Christ, dit-il dans son *Sermon sur l'Assomption*, pouvait suffire à la restauration du genre humain ; mais il n'était pas bon que l'homme fût seul ; puisque les deux sexes avaient eu part à notre corruption, il nous était plus avantageux que tous les deux concourussent à notre restauration. »

Toutefois il ne faut admettre ces paroles qu'avec prudence et discernement. La sainte Vierge n'est pas une rédemptrice à l'égal de Notre-Seigneur ; sous ce rapport , comme sous tous les autres elle lui reste bien inférieure. De même qu'Eve ne fut point la cause propre et directe de la corruption du genre humain, puisque ce n'est pas en elle, à vrai dire, que nous avons péché, mais en Adam, et que cependant elle est appelée cause de notre perdition, ayant porté notre premier père au péché ; de même l'auguste Vierge ne fut point par elle-même la cause de notre réparation ; elle ne nous a point rachetés dans le sens rigoureux du mot ; elle n'a coopéré en aucune manière à notre rédemption *par mode d'efficacité*, ni *per modum meriti de condigno*, comme disent les théologiens. Mais on lui donne le nom de rédemptrice, de restauratrice du genre humain, etc., parce qu'elle a enfanté Jésus-Christ, le Rédempteur, le Restaurateur de l'univers, et qu'elle a mérité notre rédemption jusqu'à un certain point, savoir d'un mérite *de congruo*.

O Marie ! vous dirons-nous en terminant, vous avez fait au monde, en lui donnant le Dieu sauveur, le plus précieux, le plus ineffable de tous les présents que l'on puisse imaginer ; de cette manière déjà vous avez concouru à l'œuvre de notre salut ; soyez-en bénie à jamais ! De plus, pendant votre vie mortelle, vous avez souffert, prié, pleuré, sacrifié pour nous votre Fils bien-aimé ; de cette manière encore vous avez contribué à nous arracher des mains du démon ; soyez également bénie d'un si grand bienfait !... Ah ! obtenez-nous la grâce de ne pas rendre inutiles les sueurs de Jésus et les vôtres par la multitude de nos péchés et une coupable indifférence ; obtenez-nous de mettre en pratique ses salutaires enseignements et vos pieux exemples, afin qu'un jour nous méritions d'être réunis à vous pour l'éternité !

L'ABBÉ GARNIER,
Curé de Belmont.

CHAPITRE XXXVII.

LA FÊTE DE LA PURETÉ DE LA SAINTE-VIERGE.

Le troisième dimanche d'octobre on célèbre la Pureté ou la Virginité de Marie, Vierge des vierges.

Quand on veut donner de l'excellence d'une chose la plus haute idée possible, on se sert d'une certaine formule, qui est commune à plusieurs langues. Ainsi, pour qualifier l'infinie majesté de Dieu, on le nomme le *Seigneur des seigneurs*, le *Roi des rois*, le *Maître des maîtres*; pour désigner la partie principale du temple chez les Juifs, on l'appelait le *Saint des saints*; dans l'ordre de la nature, nous disons que la rose est la *fleur des fleurs*. C'est de la même manière, et dans le même sens, que nous proclamons Marie la *Vierge des vierges*.

La virginité de Marie surpasse en perfection la virginité des hommes, que dis-je, celle des Anges eux-mêmes.

La résolution qu'elle forma de conserver sa virginité, résolution qui, au dire de saint Thomas, est la raison formelle de cette vertu, fut plus parfaite, mieux arrêtée et plus noble chez elle que chez les autres hommes : plus parfaite, parce qu'elle fut prise sous l'influence d'une grâce plus grande, d'un amour de Dieu plus ardent, le plus ardent qu'on puisse concevoir ; mieux arrêtée, car un vœu perpétuel vint la fixer, et aucun mauvais instinct en Marie ne put gêner ni contrarier sa liberté ; plus noble, car elle atteignit la fin la plus sublime : la maternité du Fils de Dieu.

La virginité de Marie dépasse celle des Anges eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, ont une virginité de nature, Marie une virginité de grâce ; chez les premiers, elle existe nécessairement, dans Marie elle est libre et volontaire ; les Esprits célestes la possèdent avec l'impassibilité de leur nature, Marie avec la fragilité de la nature humaine.

La virginité de Marie est unique en son genre : elle s'allie parfaitement avec la maternité. Marie a un Fils qui n'a pas de père selon la nature ; elle est un jardin fermé et pourtant fertile ; elle vit unie à un époux terrestre, et l'Époux céleste, l'Esprit-Saint opère en elle. Elle conçoit dans la pureté et enfante sans douleur. Elle est vierge avant, vierge pendant, vierge après l'enfantement. La nature et même la grâce n'ont jamais rien produit de tel, le monde n'a jamais rien vu de semblable ; jamais non plus la volonté humaine n'a conçu quelque chose de plus beau. Entre toutes les vierges saintes, elle est la plus sainte ; entre toutes les vierges pures, elle est la plus pure. Elle est le prodige du ciel, le miroir de la vertu, la merveille du monde, la joie des Anges et des hommes. Marie est entièrement vierge : vierge par l'esprit, vierge par le corps, vierge dans son aspect, vierge dans son approche, vierge dans ses pensées, vierge dans ses affections, vierge dans ses paroles, vierge dans ses actions, vierge dans son âme, vierge dans ses sens.

La virginité, telle que l'a pratiquée Marie, était inconnue aux siècles qui l'ont précédée. Jamais on n'avait vu, en effet, une vierge enfanter et néanmoins demeurer vierge. De même donc que l'aigle est le roi des oiseaux ; le lion, des quadrupèdes ; le dauphin, des poissons ; le palmier, des arbres, et le lis, des fleurs ; ainsi, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, Marie est la Reine de toutes les vierges.

Elle a été la conductrice et le porte-étendard des vierges. La première, elle a fait à son Dieu le vœu de continence et de virginité ; elle en a levé le drapeau aux yeux de la postérité, et sous ce drapeau sont venues s'enrôler, depuis dix-huit siècles, des milliers de vierges des deux sexes.

Avant que Jésus-Christ et son auguste Mère eussent déployé ce glorieux étendard, il n'y avait presque pas de vierges. Loin d'être en honneur dans l'ancienne loi, la virginité passait pour un sujet d'opprobre. Lorsque Rachel eut engendré, elle s'écria : « Le Seigneur m'a délivrée de l'opprobre (1). » La fille de Jephté, con-

(1) Gen., xxx, 28.

damnée à mourir dans l'âge nubile, demanda avec instance à son père la permission d'aller pleurer pendant deux mois sa virginité (1). Au chapitre iv d'Isaïe, nous voyons sept femmes choisir un époux et lui dire : « Nous gagnerons nous-mêmes notre pain et nos vêtements, prêtez-nous seulement votre nom ; » c'est-à-dire, soyez notre époux et délivrez-nous ainsi de l'opprobre de la stérilité. C'était donc, comme on le voit, une ignominie d'être sans enfant, c'est-à-dire vierge. Mais dès que Jésus et Marie eurent levé le drapeau de la virginité, on vit se former dans tous les siècles des phalanges de vierges, qui, à l'ombre des cloîtres, et même au milieu du monde, ont consacré à Dieu le lis de leur virginité, et ont généreusement combattu les instincts de la chair.

Voilà pourquoi le Prophète-Royal s'écriait : « Les vierges seront conduites après elle ; celles qui s'approcheront d'elle vous seront amenées au sein de l'allégresse et du contentement. »

Un grand nombre de vierges ont été amenées et seront présentées à Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde ; mais toutes ne viennent qu'après Marie, leur conductrice et leur Reine. Les vierges qui s'approchent de Marie sont ceux et celles qui vécurent à la même époque qu'elle, comme saint Joseph, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, sainte Marthe et autres, qui imitèrent sa perpétuelle intégrité.

Les vierges sont amenées à Jésus-Christ dans l'allégresse et le contentement ; car l'allégresse et le contentement sont le propre des vierges, qui, par la pureté de leur corps et l'incorruptibilité de leur esprit, triomphent de la chair, et, au sortir de cette prison mortelle, se présentent dans le temple du souverain Roi avec la joie la plus parfaite. « Ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône, et devant les quatre animaux et les vieillards ; personne ne pouvait chanter ce cantique, si ce n'est ces cent quarante quatre mille qui ont été rachetés de la terre. » Voilà ce que dit saint Jean, vierge lui-même, dans son *Apocalypse* (2).

Ce cantique nouveau, c'est le joyeux remerciement des vierges pour le rare et éminent bienfait de la chasteté que le Seigneur

(1) Jugés, xi, 37. — (2) xiv, 3, 4.

leur a accordé de préférence à tant d'autres. Ce chant est vraiment nouveau, parce que la virginité est une vertu nouvelle, propre au Nouveau Testament, et presque inconnue de l'Ancien. L'auguste Vierge Marie, avec toutes les autres vierges, et plus que toutes les autres, fait résonner ce cantique avec une douce et parfaite harmonie. Elle donne le ton à toutes. Voici les paroles si onctueuses d'un de ses plus grands serviteurs, saint Bernard, dans son *Traité sur la Passion* (1) : « Le cantique chanté par toutes les vierges ne le sera-t-il pas par Marie, leur souveraine ? Oui, elle le chantera avec d'autant plus de suavité qu'elle a été plus chaste que les autres. A ce grand chœur virginal, elle enseignera les leçons de la mélodie, comme elle lui a appris à aimer la virginité. »

Ce cantique est chanté devant le siège de Dieu, c'est-à-dire, devant la Vierge-Mère, qui est le vrai siège de Dieu, comme nous le proclamons dans l'invocation : *Sedes sapientiae*, siège de la sagesse.

Il est chanté devant les quatre animaux et les vieillards, c'est-à-dire devant les quatre Evangélistes, les Apôtres et les Prophètes qui, par leur doctrine, leurs écrits et leur prédication, ont exalté la virginité, l'ont pratiquée pendant leur vie, ainsi que toutes les autres bonnes œuvres ; et les vierges chantent avec d'autant plus de joie ce cantique devant le trône de Dieu, c'est-à-dire devant la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu, que c'est à ses salutaires exemples et à sa protection spéciale qu'elles doivent leur amour pour la virginité, leur consécration à Dieu par un vœu, et leur persévérance dans la pratique de cette vertu.

Elle marche en Reine à la tête des vierges qui chantent le cantique nouveau ; la première, elle élève la voix : « Qu'il sera grand, s'écrie saint Ambroise, le nombre des vierges au-devant desquelles elle ira, et qu'elle présentera au Seigneur, en disant : « Voici les épouses de mon Fils, voici celles qui n'ont souillé d'aucune tache leur lit virginal ! »

Elle chante, Marie, et ses accents sont si doux et si élevés qu'aucune autre vierge ne peut y atteindre ; et ses cantiques sont

(1) Chap. xxxi.

d'autant plus admirables qu'elle est Vierge et Mère en même temps. Elle chante donc parmi les vierges le cantique de la virginité; elle chante, parmi les mères, le cantique de la fécondité; ce que jamais personne autre qu'elle n'a pu chanter. Elle est donc véritablement la Vierge des vierges.

Aussi voyons-nous tous les saints Pères lui donner à l'envi les plus magnifiques éloges. Saint Jacques, Apôtre, dans sa liturgie, l'appelle la *Gloire des vierges*; saint Ephrem, la *Couronne des vierges*; saint Epiphane, la *Reine de la virginité*; saint Ildefonse, la *plus Elevée de toutes les vierges*, et le *Modèle de la virginité parfaite*; saint Isidore, la *Conductrice des vierges*; saint Damascène, le *Trésor de la virginité*; saint Anselme, la *Mère de la virginité*; saint Bernard, la *Première des vierges*; saint Bonaventure, la *Porte-Enseigne des vierges*, et la *Gloire de la pudeur virginale*; saint Ambroise, le *Porte-Drapeau des vierges*, et la *Maitresse de la virginité*.

Jetez en ce moment un regard sur la terre entière, et voyez combien d'hommes et de femmes ont embrassé la virginité avec ardeur. Les démons frémissent de colère et de rage; les impies bondissent de fureur; les esprits forts se rient et lancent leurs sarcasmes; les hérétiques insultent et outragent, en voyant des troupes de vierges surgir de toutes parts dans le monde. Eh bien! l'honneur d'un pareil prodige revient à Marie, qui, « la première leva le noble drapeau de la virginité, et porta bien haut, à la gloire de son Fils, l'étendard d'une pureté sans tache. » Ce sont les termes de saint Ambroise et de saint Jérôme.

De tout ce que nous venons de dire, il ressort évidemment que Marie, pour avoir arboré la première ce glorieux drapeau, a particulièrement droit à notre admiration et à nos meilleurs éloges. Ils sont, en effet, dignes d'être grandement célébrés, ceux qui ont été les auteurs de découvertes précieuses: ainsi, les Lacédémoniens, qui ont inventé l'épée; Anaximène et Anaximandre, qui ont construit les premières horloges. Carmente fut l'objet d'une magnifique ovation pour avoir inventé les chars. On admira les Vénitiens, qui ont confectionné les bombes. Christophe Colomb s'est fait une haute réputation par la découverte du Nouveau-

Monde, et Americ Vespuce a donné son nom à ce continent, parce qu'il y a trouvé d'immenses royaumes.

A combien plus forte raison n'est-elle pas digne de toute louange, l'auguste Marie qui, la première, fit connaître aux hommes l'état de virginité, et entraîna à sa suite, par la seule force de l'exemple, une foule innombrable de vierges des deux sexes.

Celui qui transporterait des régions lointaines dans sa patrie une plante d'un grand prix, propre à donner des fruits abondants et exquis, quelle gloire ne mériterait-il pas? Son nom serait grand et deviendrait immortel. Ainsi, Marie a droit à tout honneur, à toute gloire, à tout éloge pour avoir transporté sur notre pauvre terre la belle et noble plante de la virginité, si féconde en fleurs et en fruits merveilleux.

O Marie, soyez à jamais bénie d'un bienfait si précieux ! Hélas ! le monde corrompu ne comprend pas le glorieux mystère de la virginité ; il n'y croit même pas. Et cependant il est un fait certain, c'est que ce qui reste de bon et d'honnête au monde ne se conserve que par la pureté des Saints. Sans la virginité des prêtres, des religieux, des religieuses et de ces âmes qui vivent dans le monde comme si elles n'étaient pas du monde, malheur à nous ! Inévitablement les fléaux de la justice divine, en punition de nos innombrables péchés, se déchaineraient sur la terre, et nous roulerions bien vite d'abîme en abîme. O Marie, daignez dessiller les yeux de ces milliers d'insensés qui se moquent de cette admirable vertu ! Ah ! faites-leur comprendre et estimer à sa juste valeur la noblesse, la beauté, le prix de l'aimable vertu de virginité !

A cette belle et admirable appellation de *Sancta Virgo virginum*, sainte Vierge des vierges, appellation si glorieuse pour Marie et si féconde en salutaires enseignements pour nous, ses enfants, ajoutons-en d'autres analogues que renferment encore les litanies : *Mater purissima*, Mère très-pure, *Mater castissima*, Mère très-chaste, *Mater inviolata*, Mère sans corruption, *Mater intemerata*, Mère sans tache.

Et, d'abord, ne semble-t-il pas que l'Eglise ait voulu épuiser ici tous les termes de la langue exprimant la pureté pour qualifier celle de l'auguste Vierge, tant cette pureté lui paraît éminente et supérieure à ce que nous trouvons dans la *Vie des saints*? Car on reconnaîtra que ces mots *purissima, castissima, inviolata, intemerata*, au moins dans ce qu'ils ont de général, rentrent un peu l'un dans l'autre et disent à peu près la même chose.

Cependant, si on veut se donner la peine de les examiner de près, il ne sera pas difficile de reconnaître qu'ils sont différents, quoique étant les branches d'une même tige. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire ici les magnifiques développements, que donne à chacune de ces invocations le Père Justin de Miechow, dans les trente-sept conférences qu'il consacre à cet important sujet, et auxquelles nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de placer sous leurs yeux les intéressantes considérations que nous y avons trouvées sur l'éminente pureté de Marie.

Le docteur Angélique, saint Thomas, enseigne que la pureté peut être entendue de deux manières (1) : par comparaison à ce qui est impur, et par comparaison à ce qui de sa nature est pur.

Dans le premier sens, une chose sera d'autant plus pure qu'elle s'éloignera davantage de ce qui est impur ; ainsi on dira de l'argent qu'il est plus pur, parce qu'il s'éloigne davantage des métaux vils et moins purs, comme le fer, le plomb, l'étain.

Dans le second sens, un être sera d'autant plus pur qu'il s'approchera davantage de ce qui est très-pur ; ainsi, dans les éléments, l'eau est plus pure que la terre, parce qu'elle est plus rapprochée de l'air qui est plus pur que l'eau. L'air est plus pur, parce qu'il est plus rapproché du feu, etc. Nous voyons la même chose dans les êtres animés : la nature sensitive est plus pure que la végétative, l'intellective encore plus pure, l'angélique encore plus, à proportion qu'elles s'éloignent davantage de l'impureté du corps

(1) 1, Dist. 17, quest. II, art. 4 ; dist. 44, quest. I, art. 3.

et s'approchent davantage de ce qui est souverainement simple, souverainement pur, c'est-à-dire de Dieu.

Il en est de même dans les sphères morales et spirituelles. Plus un esprit est distant du péché, plus il est pur dans le premier sens du mot. Plus, aussi, un esprit se rapproche de Dieu, par la charité, et plus il est pur dans le deuxième sens.

Cela posé, nous disons :

1° Que la bienheureuse Vierge Marie a été pure à un degré éminent, en ce sens qu'elle se trouvait dans un très-grand éloignement de toute impureté, tellement qu'un degré supérieur n'a jamais été donné et ne pourra jamais être donné à une simple créature. En effet, non-seulement Marie n'a commis aucun péché, comme l'enseigne la sainte Eglise, mais encore elle n'a éprouvé aucune affection mauvaise, aucune passion désordonnée ; car elle n'avait pas en soi le foyer de la concupiscence.

Sans doute elle n'était pas exempte des affections naturelles à l'humanité ; mais il n'y avait rien dans leurs mouvements de répréhensible ; jamais ils ne prévinrent la raison, jamais ils ne la portèrent au péché ; privilège qui ne fut le partage d'aucun homme dans l'état de nature déchue. Il est, en effet, bien difficile, il est même impossible que nous tenions toujours l'appétit sensitif si bien soumis à la raison qu'il ne la trouble pas quelquefois. L'auguste Vierge seule, après Jésus-Christ, a reçu une telle abondance de grâces, qu'elle n'eut rien à souffrir des passions honteuses et des mouvements charnels.

Pour ce motif, déjà, on a donc raison de l'appeler *très-pure*.

Ajoutons que cette pureté de Marie est d'autant plus admirable et digne d'éloge que son sexe est plus faible. Sans doute les affections et les mouvements de la nature atteignent l'homme ; mais ils s'emparent de la femme beaucoup plus aisément ; ils la fatiguent davantage, et le *poète* païen a pu dire, sans témérité, au IV^e livre de son *Énéide* : « La femme est un être variable et changeant. »

Il suit de là que ce sexe, par là même qu'il est plus fragile, ne commande pas aussi facilement à ses affections et aux mouve-

ments de son cœur ; c'est pourquoi il perd plus souvent que l'homme la possession de son âme, et se laisse aller plus vite à l'irritation, à l'impatience, à la haine, à la vengeance, aux pleurs, aux disputes. Aussi, chez presque toutes les nations écarte-t-on les femmes des conseils et des offices publics : elles obéiraient moins à la raison qu'à leurs impressions passionnées. Mais l'incomparable Vierge, femme bénie entre toutes les femmes, n'a jamais senti d'affection impure ; son cœur ne fut jamais troublé par aucun mouvement désordonné ; elle n'éclata jamais en paroles insolentes, ni même légères. En toutes choses, elle se conduisit avec prudence, modestie, convenance et circonspection.

Nous avons pour appuyer cette vérité le témoignage des saints Pères.

Saint Jean Damascène, dans son *Sermon sur la mort de la sainte Vierge*, dit : « La Vierge sans corruption n'a jamais éprouvé de troubles charnels, et elle a été élevée dans des pensées toutes célestes. »

Saint André, de Jérusalem, affirme, dans sa *Salutation angélique*, que « Celle qui était supérieure à tous en pureté ne se laissait nullement atteindre par les perturbations intérieures. »

Saint Epiphane, dans son discours des *Louanges de la bienheureuse Vierge*, dit qu'elle a constamment agi avec sagesse, et n'a jamais senti aucune affection terrestre.

Métaphraste, s'appuyant sur la parole d'autres docteurs, tient absolument le même langage.

Pour cette raison, ce que dit le Sage, que « le corps appesantit l'âme (1) », ne s'applique nullement à la sainte Vierge. Jamais, en effet, son esprit ne fut accablé par le poids du corps, au point de le fatiguer et de le distraire de la méditation des choses célestes, comme il arrive à la plupart des hommes qui emploient tout leur zèle, toute leur sollicitude à soigner leur corps, et oublient leur âme. Chacune des pensées, des volontés, des œuvres de Marie était dirigée vers Dieu.

2° Je dis, en second lieu, que la bienheureuse Vierge a atteint,

(1) Sagesse, IX, 15.

par rapport à Dieu, le degré le plus éminent de pureté, qui, jamais et en aucun temps, ait été concédé à aucune créature. La raison en est que son union avec Dieu, source de toute pureté, est aussi étroite que possible. S'il se pouvait qu'il y eût une créature d'une pureté plus parfaite, cela viendrait de ce que cette créature serait plus intimement unie à Dieu que ne l'est la Vierge Marie. Or, au dire des grands docteurs, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'union supérieure à la sienne, puisque c'est l'union d'une Mère avec son Fils.

Après Dieu, l'anguste et immaculée Vierge occupe donc le suprême degré de pureté. C'est donc à bon droit que l'Eglise lui donne, dans les Litanies, les appellations de *Mère très-pure*, *Mère très-chaste*, *Mère sans corruption*, *Mère sans tache*.

O Marie, vous qui n'avez jamais été souillée d'aucune faute, même la plus légère, et dont l'âme, ornée de tous les dons de la grâce, est si parfaite et si agréable au Seigneur, nous n'osons fixer nos regards sur votre incomparable pureté ; nos péchés nous humilient et nous confondent. Mais n'êtes-vous pas notre bonne Mère ? Ah ! aidez-nous à obtenir le pardon ; de telle sorte que, purifiés dans les eaux salutaires de la pénitence, nous puissions vous offrir désormais un cœur pur, et marcher, sous la protection de votre main toute-puissante, à travers les mille épreuves de la vie, dans le chemin de l'innocence et de la sainteté. Ainsi soit-il.

(L'ABBÉ GARNIER.)

CHAPITRE XXXVIII.

LA FÊTE DU PATRONAGE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

La dévotion à la sainte Vierge n'a fait que progresser dans l'Eglise en suivant le cours des siècles, et son culte a reçu un développement correspondant. Jésus-Christ s'est complu à combler

d'honneur Celle qu'il avait choisie pour Mère, et le Saint-Esprit, dont elle devint l'Epouse au moment où s'accomplit en elle le mystère de l'Incarnation, n'a cessé d'inspirer à l'Eglise la pensée constante de la glorifier aux yeux des hommes, en publiant ses grandeurs et mettant en relief les titres divers qui découlent pour elle de la Maternité divine. Cette exaltation incessante n'est qu'un acte de justice envers Celle que Dieu a élevée au-dessus de toutes les créatures ; nous, ses enfants, nous y trouvons un profit spirituel considérable ; son excellence étant ainsi établie, sa puissance ressort avec plus d'évidence, et notre confiance en elle est par là même excitée, encouragée et soutenue. Pour tout fidèle, il est indubitable que la sainte Vierge doit être la protectrice de l'Eglise en général, sa grande famille, et de chacun des membres de l'Eglise en particulier, puisqu'elle nous a tous acceptés pour ses enfants. C'est ce que nous rappelle la fête de son Patronage.

L'institution de cette solennité, en affirmant une vérité qui occupe une place importante dans le plan divin de notre salut, répond à une attaque que l'hérésie a dirigée contre l'auguste Mère de Dieu, et qu'elle ne se lasse pas de renouveler. Le protestantisme, sous prétexte de défendre l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de maintenir intacte sa qualité de Médiateur, nie l'intercession des Saints, et il s'élève avec une fureur toute particulière contre celle de la Reine des Saints. Afin de détruire notre confiance, il a essayé de rabaisser la très-pure créature qui donna au monde son Sauveur, en s'efforçant de la dépouiller de la glorieuse prérogative de sa perpétuelle virginité. Satan cherchera toujours, selon la prédiction divine, à mordre le talon de la Femme qui lui écrasa la tête en enfantant le Dieu-Homme par lequel fut ruiné son empire.

Il fallait toute la passion ordinaire à l'esprit de secte, et l'aveuglement volontaire où se précipitent tous les chefs d'hérésie, pour ne pas comprendre la nécessité et la nature du patronage de la sainte Vierge. Il était impossible que Celle qui avait été si intimement associée à Dieu dans les mystères dont se compose l'œuvre de notre rédemption, fût laissée à l'écart après leur accomplisse-

ment. La dignité suréminente dont elle avait été investie, et dont elle ne saurait être dépouillée, exigeait que ses prérogatives lui fussent maintenues : c'est une de ces convenances rigoureuses dont Dieu ne s'affranchit jamais, et qui entrent dans la notion même que nous avons de sa sagesse. D'ailleurs, l'œuvre de la rédemption n'a pas reçu son dernier complément, et elle ne sera achevée que lorsque, le monde actuel ayant été détruit, ou plutôt renouvelé, il ne restera plus sur la terre une seule âme humaine à laquelle la vertu et les mérites du sang de Jésus-Christ puissent être appliqués. Jusque-là, la très-sainte Vierge devra exercer à notre égard, et envers toute l'Eglise, les fonctions attachées à sa maternité d'adoption, dont le titre authentique lui fut conféré solennellement par son divin Fils expirant sur la croix. Son amour l'y invite, c'est pour son cœur un besoin, et Notre-Seigneur peut d'autant moins consentir à la priver de cette douce satisfaction, qu'un tel ministère est une suite naturelle du choix qui la rendit Mère du nouvel Adam, du Chef de l'humanité restaurée, par lequel seul nous sommes régénérés et pourrons être sauvés. Elle doit donc veiller sur nous et nous couvrir de sa protection, pour empêcher que notre éternel ennemi ne nous ressaisisse par la force, ou que notre misère, dont le principe est resté en nous, ne nous replace sous sa tyrannique et dégradante domination.

Récemment, l'Eglise, qui avait déjà institué la fête du Patronage de saint Joseph, l'a reconnu et proclamé officiellement et solennellement son Protecteur, parce que ce saint patriarche, choisi pour être le père nourricier de Jésus, veilla sur son enfance et la protégea, et que, par une conséquence toute naturelle, l'amour qu'il témoigna avec tant de dévouement à l'Enfant-Dieu doit s'étendre à toute l'Eglise, qui n'est autre chose que le corps mystique du Verbe fait chair. Le ministère rempli par saint Joseph fut, certes, auguste et important ; mais il entraînait moins immédiatement dans l'économie de notre rédemption, et il était moins nécessaire que celui de Marie. Si donc nous sommes heureux de penser, d'après l'assurance que nous en donne notre cœur, et fiers de croire, sur la parole de l'Eglise, que, du haut du Ciel, saint Joseph se plaît à nous continuer la protection dont il couvrit son divin Fils adoptif,

comment pourrions-nous hésiter à admettre que la très-sainte Mère de Jésus-Christ, devenue la vraie Mère de nos âmes, est notre première Patronne, et que sa sollicitude est toujours éveillée sur l'Eglise et sur chacun de nous ?

Si l'on entend la doctrine catholique, comment peut-on s'imaginer et dire que le rôle de protectrice de l'Eglise attribué à la sainte Vierge déroge à la dignité souveraine de Jésus-Christ, notre unique Médiateur près de Dieu ? Oui, notre Rédempteur est l'unique Médiateur qui puisse, par ses propres mérites, nous obtenir miséricorde ; mais s'il a voulu obéir sur la terre à sa Mère et à son Père nourricier, *et erat subditus illis* (1), il ne se croira pas rabaissé dans le ciel parce que cette Mère très-sainte interviendra près de lui pour obtenir qu'il verse sur nous les grâces de toutes sortes dont son cœur est plein et qu'il ne demande qu'à répandre ; car, il faut bien se le rappeler, la sainte Vierge est seulement notre Médiatrice près du Médiateur, et nous montrons combien nous révérons ce Médiateur suprême, lorsque, pleins du sentiment de notre misère et de notre indignité, nous employons comme intermédiaire près de lui la créature la plus excellente, qui le touche de plus près à raison de sa divine maternité, lui ressemble davantage par sa sainteté, lui est, par conséquent, plus agréable et sait mieux pénétrer jusqu'à son cœur. « L'honneur dû à Jésus-Christ, dit Suarez, ne doit pas nous empêcher de recourir à la sainte Vierge ; car lorsque nous la prions, nous ne lui demandons autre chose sinon qu'elle veuille bien prier Jésus-Christ pour nous, suppléant par là notre indignité et notre faiblesse. Nos supplications tournent ainsi à la gloire de Jésus-Christ (2). » Ceci s'applique, toutes proportions gardées, à l'intercession des Saints ; mais autant la sainte Vierge l'emporte sur eux par sa dignité et l'excellence de sa sainteté, autant son intercession est plus puissante et irrésistible. Incapable, d'ailleurs, de solliciter de son Fils ce qui ne serait pas entièrement conforme à son bon plaisir, elle exerce sur son cœur une pression douce et souveraine ; elle est suivant la

(1) Luc, II, 51.—(2) Suarez, *in III Part. S. Th.*, quæst. 87, art 4, disq. 23, sect. 3. num. 3.

forte et juste expression d'un docteur *une toute puissance suppliante*. Ecoutons saint Pierre Damien s'adressant à notre auguste Protectrice et caractérisant son intercession : « Le Tout-Puissant a fait en vous de grandes choses : tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre, et rien ne vous est impossible, à vous qui pouvez relever dans les cœurs désespérés l'espérance du bonheur éternel. Comment, en effet, pourrait-elle s'opposer à l'exercice de votre puissance, la puissance de Celui qui emprunta à votre chair son existence selon la chair ? Vous approchez de cet autel d'or de la réconciliation, non-seulement en priant, mais en commandant : Vous êtes une souveraine, non une servante (1). » Le docteur Suarez s'exprime ainsi, touchant la puissance de l'intercession de la sainte Vierge : « Si tout ce que nous avons dit de la charité et de la grâce de la bienheureuse Vierge est exact, je pense que, non-seulement chaque Saint en particulier, mais toute la Cour céleste ensemble ne saurait la surpasser en puissance et intervenir plus efficacement. Si donc nous voulons supposer que la bienheureuse Vierge adresse à Dieu une demande qui soit combattue par toute la Cour céleste, comme nous lisons dans Daniel qu'un Ange était en opposition avec un autre Ange, la prière de la Vierge serait plus puissante et aurait plus d'efficacité et de valeur près de Dieu que celle de tous les Saints. Tel est le sentiment des Pères, et cela convient à la dignité d'une telle Mère et est dû en quelque sorte à la bienheureuse Vierge, à raison de la perfection, de la grâce et de la charité dont elle est ornée (2). »

L'Eglise catholique a plusieurs fois éprouvé de la manière la plus sensible et la plus évidente, la protection de la très-sainte Vierge, et pour lui en exprimer à perpétuité sa reconnaissance, et exciter dans nos cœurs une invincible confiance à l'égard de notre Mère du ciel, elle a institué les solennités du Saint-Nom de Marie et du Rosaire, ainsi que nous l'avons exposé dans nos articles sur ces deux fêtes. Elle a voulu de plus donner, par l'établissement d'une fête spéciale, une consécration officielle et authentique au

(1) Petr. Dam. *Serm. I de Nativ. S. Mariæ*. — (2) Suarez *ibid.*, sect. 2, num. 5.

titre de patronne et de protectrice, que les bienfaits reçus et notre piété nous font attribuer avec tant de raison à la divine Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Un décret de la Congrégation des Rites, du 6 mai 1679, avait autorisé l'office et la messe par toutes les provinces soumises au roi d'Espagne. Le Pape Benoît XII étendit la fête aux provinces de l'Etat Pontifical, et dans la suite le Saint-Siège l'accorda à d'autres pays qui demandèrent la faculté de la célébrer. Tout d'abord elle fut fixée, en Espagne, au deuxième dimanche de novembre ou à un autre dimanche du même mois, au choix des évêques. En quelques lieux, elle se fait régulièrement le dimanche qui précède l'Avent. En France, croyons-nous, on a adopté communément le quatrième dimanche d'octobre. Tous les dimanches de ce mois sont ainsi consacrés à des fêtes en l'honneur de la sainte Vierge : premier dimanche, le Saint Rosaire ; deuxième dimanche, la Maternité de la sainte Vierge ; troisième dimanche, sa Pureté ; quatrième dimanche, son Patronage. Cette dernière fête n'est célébrée jusqu'ici qu'en vertu d'indults particuliers, et elle n'a pas encore été inscrite au calendrier général ; dans quelques diocèses même elle n'a été demandée que pour le clergé, en sorte que les messes privées seulement sont du Patronage ; mais il y a toute apparence qu'elle aura bientôt partout et qu'elle acquerra une universalité de fait, qui, tôt ou tard, la fera déclarer fête de l'Eglise universelle.

(L'abbé ECALLE,)

CHAPITRE XXXIX.

LA FÊTE DU PATRONAGE DE SAINT JOSEPH.

Cette fête qui se célèbre le troisième dimanche après Pâques, a reçu un nouvel éclat du décret suivant, par lequel le Pape Pie IX a mis l'Eglise sous le patronage de Saint Joseph :

« De même que Dieu avait constitué Joseph, fils du patriarche Jacob, pour régir toute la terre d'Égypte, afin d'assurer des vivres à son peuple, de même, lorsque la plénitude des temps étant accomplie, il allait envoyer sur la terre son Fils unique Sauveur du monde, il choisit un autre Joseph dont le premier était la figure, et le constitua Maître et Prince de sa maison et de son domaine, Gardien de ses principaux trésors, Époux de l'Immaculée Vierge Marie, de laquelle, par l'opération du Saint-Esprit, est né Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui daigna passer devant les hommes pour le fils de Joseph et qui lui fut soumis.

« Et Celui que tant de rois et de Prophètes avaient désiré voir, ce Joseph, non-seulement le vit, mais, vivant avec lui et l'entourant d'une affection paternelle, il reçut ses baisers. Ce fut sa vigilante sollicitude qui pourvut à la nourriture de Celui que le peuple fidèle devait recevoir, Pain venu du ciel pour avoir la vie éternelle. A cause de cette dignité sublime que Dieu a conférée à ce très-fidèle Serviteur, l'Église a entouré de louanges et des plus grands honneurs, après la Vierge, Mère de Dieu, son Époux, le bienheureux Joseph et imploré son intervention dans ses souffrances. Or, en ce temps de malheur, attaquée de tous côtés par ses ennemis, l'Église subit de telles calamités que les hommes impies croient voir enfin les portes de l'enfer prévaloir contre Elle ; c'est pourquoi les vénérables prélats de tout l'univers catholique ont adressé au Souverain-Pontife leurs prières et les prières des fidèles du Christ confiés à leurs soins, lui demandant de proclamer saint Joseph Patron de l'Église catholique.

« Dans le saint concile œcuménique du Vatican, ils ont renouvelé plus ardemment encore ce vœu et cette demande ; et notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, ému de la situation déplorable, suite des événements les plus récents, a voulu remplir le vœu des évêques, et se mettre, lui et tous les fidèles, sous la très-puissante protection du saint Patriarche Joseph. C'est pourquoi il l'a proclamé solennellement *Patron de l'Église catholique*, ordonnant que sa fête, qui tombe le 19 mars, sera dorénavant célébrée sous le rite double de première classe, sans octave, cependant, à cause

du Carême. Le Saint-Père a réglé, en outre, que cette déclaration prendrait force de loi par le présent décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en ce jour consacré à la Vierge Immaculée Mère de Dieu et Épouse du très-chaste Joseph.

« Ce 8 décembre 1870. »

C. CARDINAL PATRIZI,
Evêque d'Ostie et de Velletri,
Préfet de la Congrégation des Rites sacrés. »

Il est impossible de ne pas voir, dans ce nouveau titre qui vient d'être conféré à ce grand Saint, un trait de cette Providence divine, qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Eglise, qui, féconde en moyens, emploie toutes choses à ses fins cachées, dispose tout avec force et suavité, et, dans ces temps d'épreuves, de calamité et d'angoisses pour l'Eglise, a su lui trouver un puissant protecteur dans celui que Dieu a institué Maître et Prince de sa maison et de son domaine, Intendant de ses principaux trésors, Époux de l'immaculée Vierge Marie et Gardien fidèle de son divin Fils.

Oui, dit ici avec une espèce d'inspiration prophétique un savant théologien italien du xvr^e siècle, Isidore Isolani de Milan (1480-1550), et plusieurs autres savants docteurs ont partagé ce sentiment ; oui, il entraînait dans les desseins de ce Dieu immortel, qu'à la fin des temps saint Joseph fût honoré d'un culte spécial par tous les fidèles de l'Eglise militante. Il est digne et juste, en effet, que notre Mère la sainte Eglise décerne des honneurs tout particuliers à celui que Jésus-Christ a vénéré comme son Père. Dans les premiers siècles de l'Eglise, comme dans ceux qui suivirent immédiatement, les persécutions d'abord, les hérésies ensuite, vinrent comme entraver l'expansion des sentiments de l'Eglise à l'égard de ce grand Saint. C'est donc dans les temps où nous vivons, temps qu'on est presque fondé à regarder comme les derniers de l'Eglise, que l'Esprit Saint a réveillé dans tous les cœurs des fidèles la dévotion à saint Joseph, et leur a inspiré de fonder des institutions religieuses qui portent son nom et sont pleines de son esprit, et d'élever en plus grand nombre des églises et des au-

tels en son honneur. « Dieu, poursuit le même auteur, suscitera Joseph pour la gloire de son nom, afin d'être, au milieu de ce redoublement d'épreuves, le Chef et le Patron tout particulier de l'Eglise militante (1). De grands et doctes personnages scruteront, approfondiront les dons intérieurs de Dieu qui sont cachés en Joseph, et y trouveront un riche trésor, tel qu'ils n'en ont point trouvé dans les saints patriarches de l'Ancien Testament. »

Entrons donc dans ces desseins de la divine Providence ; apprenons à mieux connaître saint Joseph : cette connaissance sera la mesure de notre vénération, de notre confiance filiale pour lui.

« Les Saints, dit à cette occasion le P. Faber, demandent à être profondément étudiés... Nous ne les connaissons pas à première vue, nous ne pouvons apprécier leur sainteté, en distinguer les diverses formes. Ce n'est pas instinctivement que nous saisissons ce qu'il y a en eux de caractéristique, quelle est leur grâce spéciale et la place non partagée qu'ils occupent dans l'ornement de l'Eglise de Dieu. Cependant quelques Saints se révèlent plus vite que d'autres, et brillent comme l'éclair ; ils se lèvent devant nous tout d'un coup comme le soleil sur la mer ; leur éclat raconte toute leur histoire à la fois. Chez d'autres, la véritable expression de leur sainteté est voilée par une réserve presque impénétrable ; le surnaturel est si profond en eux qu'il reste caché ; les courants de la vie ont passé sur eux avec tant de calme et si peu d'effet, qu'ils n'ont pas mis à nu leur caractère, ou découvert le lit sur lequel ils ont coulé... Le grand saint Joseph appartient à cette dernière classe de Saints. Nous avons besoin d'habiter près de lui, de vivre près de sa porte, à Nazareth, et de l'épier. Alors il nous apparaîtra peu à peu comme quelque chose de divin ; il s'ouvrira devant nous, nous livrera ses pensées comme une patiente et graduelle révélation. Les siècles de l'Eglise ont ainsi appris à le connaître comme ses dévots individuels. Chaque âge a donné comme une expression de sa surprise en le trouvant comme une

(1) *Suscitabit Dominus sanctum Josephum ad honorem nomini sui, caput et patronum peculiarem imperii militantis Ecclesie.* (Isol.)

montagne bien plus haute qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors (1). »

Mais qui nous aidera dans cette étude ? Le saint Evangile ne dit presque rien de saint Joseph ; quelques mots seulement sur son union avec la divine Vierge, sur la part qu'il a prise aux premiers événements de la vie du Sauveur, puis un silence absolu sur toute la suite de la vie comme sur la mort de saint Joseph. Il est vrai, mais ces quelques mots de l'Evangile nous ouvrent des horizons infinis, et ces quelques points, qu'il ne fait qu'indiquer, contiennent éminemment tout ce que l'on peut dire à sa gloire. « C'est ainsi, dit Gerson, si dévoué au culte de saint Joseph, que se résout cette difficulté : Pourquoi la sainte Ecriture nous dit si peu de choses de la dignité, de l'excellence, de la grâce, des vertus, des œuvres d'un Saint qui occupe une place si grande dans les desseins de Dieu. Le monde entier ne pourrait contenir les livres qui seraient composés en son honneur ; mais ces seules paroles : « Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ (2), » sont un principe fécond, inépuisable, d'où sort, par voie de conséquence légitime et rigoureuse, l'éloge le plus magnifique, le plus complet que nous puissions faire de ce grand Saint. »

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, on le comprend, de parler des prérogatives, des mérites de saint Joseph, sans parler de Jésus et de Marie ; car ce sont trois noms, trois termes, trois personnes qu'unissent les plus étroites relations. « De même, dit Gerson, que les louanges que nous donnons à Marie remontent jusqu'à son divin Fils ; ainsi l'éloge que nous faisons de Joseph tourne nécessairement à la gloire de Jésus et de Marie. »

« Jésus, Marie, Joseph, concourent à former ce triple lien dont parle l'Ecriture, et qui ne peut se rompre que très-difficilement (3), et cette trinité terrestre faite à l'image de la Trinité des cieux. »

En effet, d'après les décrets éternels de Dieu, l'Eglise militante

(1) Bethléem, chap. viii. — (2) Matth., I, 16. — (3) Eccle., iv, 16.

de la terre devait être formée sur le modèle de l'Eglise triomphante du ciel. Lorsque le moment fut venu de réaliser ces décrets divins, Dieu le Père ordonna à son Fils, qui lui est co-éternel, de se revêtir de la nature humaine, d'établir sur la terre une demeure semblable à celle du ciel, cette demeure éternelle sur le modèle de laquelle l'Eglise de la terre devait être travaillée. « Regarde, et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne (1). » C'est ce qui fut dit à Moïse lorsqu'il eut ordre de construire le tabernacle, figure de l'Eglise; c'est ce qu'il dit à son Fils, lorsqu'il l'envoie établir cette Eglise de la terre. Jésus-Christ lui-même nous dit qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Père (2). « Et c'est là, dit saint Augustin, la grande gloire de l'Eglise chrétienne de la terre d'être faite à la ressemblance de l'Eglise du ciel. »

Aussi, dès son entrée dans le monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour faire connaître aux hommes la céleste et auguste Trinité, pour rendre claires et intelligibles à l'aide de la créature les choses invisibles de Dieu, institua sur la terre une Trinité semblable en quelque sorte à celle du ciel, dans sa divine personne, et celles de Marie et de Joseph. « Joseph, Époux de Marie, de laquelle est né Jésus, appelé le Christ. » Et un peu plus bas : « Marie, mère de Jésus, ayant été fiancée à Joseph. » De même, en effet, que, dans la Trinité céleste il y a trois personnes distinctes en une seule nature; de même, dans cette admirable trinité terrestre, nous voyons trois personnes unies par un amour incomparable, qui n'ont qu'un cœur et qu'une âme, et dans lesquelles s'accomplissent de la manière la plus parfaite la prière de Notre-Seigneur : « Que tous ils soient un, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous, qu'ils soient de même une seule chose en nous (3). » On peut appliquer aussi à cette trinité terrestre ces paroles de l'Evangéliste saint Jean : « Il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, et ces trois ne font qu'un (4). »

Il n'est pas besoin de démontrer ici comment Jésus a rendu sur

(1) Exod., xxv, 40. — (2) Jean, v, 19. — (3) Jean, xvii, 21. — (4) Jean, v, 8.

la terre ce témoignage par les preuves multipliées qu'il a données de sa divinité et de son humanité ; comment la très-sainte Vierge a été elle-même un témoin fidèle de l'une et de l'autre, lorsqu'elle a conçu dans son chaste sein le Fils de Dieu, qu'elle adorait comme son Dieu, et qu'elle aimait comme son Fils naturel et légitime.

Mais Joseph rendit également témoignage à la divinité et à l'humanité de Jésus-Christ, selon ces paroles du Psaume LXXX, 6 : « Il a placé son témoignage dans Joseph. » Saint Joseph, dit Isolani, croyait d'une foi certaine que le Christ était le vrai Dieu, que cet Enfant, qui avait consenti à passer pour son Fils, non-seulement participait à la grandeur et à l'immortalité divine, mais qu'il était par nature Dieu et immortel ; aussi, avec quelle joie ineffable il le contemplait quelquefois dans son sommeil. « En vous, lui disait-il, ô Jésus, sommeille l'humanité que vous avez revêtue, mais le cœur de votre divinité veille toujours (1). »

Il rendit aussi témoignage à l'intégrité et à la pureté virgine de Marie, sa chaste Épouse. « Il fut, dit le même auteur, le gardien de sa virginité, et le fit avec une foi si grande, une sagesse si admirable, qu'il mit en défaut même l'intelligence angélique du démon. » Il rendit encore témoignage à la naissance du Christ d'une Vierge, et ici son témoignage s'élève à la hauteur du témoignage des Ecritures. Saint Joseph, dit encore Isolani, fut l'unique témoin de la naissance du Christ du sein d'une Vierge, et, à ce titre, il égale les Intelligences célestes qui sont les témoins, les messagers, les révélateurs des mystères de Dieu. Les saintes Ecritures elles-mêmes sont appelées par David le témoignage du Seigneur. Or saint Joseph fut le témoin très-fidèle dont le témoignage suffisait à Dieu et aux Anges, et auquel doivent croire toutes les nations de la terre. Voyez, méditez, considérez attentivement quelle est aux yeux de Dieu et des Anges l'autorité de ce grand Saint, choisi pour être le bouclier inexpugnable du plus auguste des mystères. Les Anges seuls connaissaient et adoraient la légitime et ineffable génération du Christ dans l'éternité, et saint Joseph

(1) Ps. IV.

était comme le bouclier de la naissance légitime et temporelle du Christ du sein de la Vierge Marie. Et si l'on a pu dire de cette Vierge incomparable qu'elle avait joui pendant sa vie de la vision de l'essence divine, autant qu'il peut être donné à une créature, n'est-il pas permis de croire que cette même faveur fut accordée à saint Joseph, afin qu'il pût rendre plus pleinement témoignage de l'humanité et de la divinité du Christ ?

C'est une vérité certaine et hors de doute que, de toute éternité, la Trinité divine a décrété que le Fils de Dieu se ferait homme, qu'il prendrait une chair semblable à la nôtre dans le sein d'une Vierge, épouse cependant, et issue de la famille royale de David.

C'est une vérité non moins certaine que de même que le Christ a été prédestiné en tant qu'homme à être le Fils de Dieu, selon l'expression de saint Paul (1), la bienheureuse Marie a été prédestinée pour être la Mère du Verbe fait homme, et de même aussi, toutes proportions gardées, saint Joseph fut prédestiné pour être l'Époux de Marie, le Père adoptif et nourricier de Jésus. « Dès l'éternité, dit le pieux et savant Echio, le Seigneur fit choix de la Vierge Marie pour être la Mère de son Fils ; mais, dans l'accomplissement de ce choix éternel et divin, la très-sainte Vierge devait, toute jeune encore, supporter bien des peines, son divin Enfant être en butte à bien des persécutions. Or, c'était à saint Joseph que devait être confié le soin de protéger, de défendre, de nourrir la sainte Famille dans la fuite en Egypte et dans le retour à Nazareth. De même donc que Marie était choisie pour être la Mère du Fils de Dieu, de même Joseph dut l'être pour être son Père nourricier ; le Gardien du Christ et de la Mère est doué de toutes les grâces que nécessitait un si beau privilège. Aussi pouvons-nous lui appliquer ces paroles du Roi-Prophète : « Vous l'avez prévenu des bénédictions de votre douceur, et vous avez posé sur sa tête une couronne de pierres précieuses. » C'était, sans doute, l'œil fixé sur la sainte Vierge et sur saint Joseph qu'Isaïe

(1) Rom., t. IV.

faisait entendre cet oracle prophétique : « Le jeune Époux demeurera avec la Vierge, son Épouse, et l'Époux trouvera sa joie dans son Épouse (1), joie chaste, joie sainte comme celle que Joseph trouvait en Marie. « C'est dans le même esprit que saint Luc ne sépare point Joseph de Marie, son Épouse, lorsqu'il raconte le message de l'Ange Gabriel. « L'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu, dans une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge qu'un homme nommé Joseph, de la maison de David, avait épousée, et le nom de cette Vierge était Marie (2). »

Une fois ce principe admis, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été le premier prédestiné, et après lui la bienheureuse Vierge et saint Joseph, il nous est facile de comprendre pourquoi les saints Docteurs ont si souvent répété dans leurs écrits que le nom écrit de toute éternité en tête du livre de vie est le nom de Jésus, le second le nom sacré de Marie, et comment nous pouvons aussi, sans témérité aucune, affirmer que le nom de Joseph occupe le troisième rang dans ce livre de vie, privilège glorieux, qu'il tient de sa qualité de véritable Époux de la sainte Vierge, de Père adoptif et nourricier et du Gardien de Jésus-Christ.

Mais ce n'est pas assez que saint Joseph ait été, comme Jésus et Marie, l'objet d'un décret divin qui le prédestinait à devenir l'Époux de Marie et le Père adoptif du Verbe incarné. C'est un principe de droit commun que, lorsque deux personnages ont entre eux des relations ou des ressemblances profondes, ce qui est accordé à l'un doit l'être également à l'autre, surtout dans les choses favorables. « Or, dit le pieux et savant Gerson, dans l'exorde d'un sermon sur la nativité de Marie, s'il convenait que Marie fût revêtue d'une pureté telle que notre intelligence, pour employer les paroles de saint Anselme, ne pût concevoir une créature plus élevée au-dessous de Dieu, n'était-il pas également convenable que Joseph jouît d'une prérogative qui exprimerait la ressemblance la plus parfaite d'un tel Époux avec l'Épouse admirable de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ. Ne devons-nous pas

(1) Isaïe, LXII, 15. — (2) Luc, I, 27.

conclure des paroles de saint Matthieu que Joseph a été bien au-dessus des hommes les plus purs, semblable à la glorieuse Vierge Marie ? » Aussi n'est-ce point sans une douce émotion que les Pères du concile de Constance entendirent ce docte personnage affirmer que saint Joseph avait été, non pas exempt du péché originel, ce qui est, d'après la foi, le privilège exclusif de Marie, mais sanctifié dès le sein de sa mère, et lui appliquer ces paroles du Roi-Prophète : « J'ai été confirmé de votre grâce dès le sein de ma mère ; dès ce moment vous avez été mon protecteur, et toujours depuis vous avez été le sujet de mes chants (1). »

Voici les raisons de convenance que les théologiens donnent de ce privilège accordé à Joseph ; nous ne faisons que les indiquer :

1° Le mystère de l'Incarnation et le nom de Jésus furent révélés à Marie avant la conception du Sauveur, à Joseph avant sa naissance. De ce fait, Salmeron conclut, pour Marie, l'exemption du péché originel dans sa conception, et pour Joseph la sanctification dans le sein de sa mère.

2° On peut admettre et croire pieusement que l'ordre dans lequel l'Évangéliste saint Matthieu présente ces trois noms : « Comme la mère de Jésus, Marie était fiancée à Joseph, » est aussi l'ordre de leur gloire dans le ciel et des grâces qui leur furent accordées sur la terre. Jésus a été exempt du péché originel par sa nature divine ; Marie en a été préservée par un privilège particulier ; Joseph en a été purifié dans le sein de sa mère.

3° Les enfants qui ont été sanctifiés dès le sein de leur mère, au témoignage de l'Écriture l'ont été ou en vue de l'éminente dignité future de celui à qui Dieu accordait cette grâce, ou à cause des rapports qu'ils devaient avoir avec Jésus-Christ, le Saint des Saints. Or nous trouvons ces deux causes unies dans saint Joseph. Il est le premier que le Saint-Esprit ait canonisé et proclamé juste dans le Nouveau Testament, et plus qu'aucun autre Saint il a été prédestiné spécialement à vivre dans des rapports plus intimes avec Jésus-Christ.

(1) Ps. Lxx, 6.

4° Le Prophète Jérémie a été sanctifié dans le sein de sa mère, parce qu'il devait être un des prophètes qui annoncerait le plus explicitement la venue du Messie (1) ; et Jean-Baptiste, parce qu'il devait montrer le Sauveur aux Juifs (2). A plus forte raison Joseph a dû être sanctifié à cause de la connaissance bien autrement parfaite qu'il a eue du Christ, et des relations bien plus étroites qu'il devait avoir avec le Dieu Sauveur.

5° La dignité de Jésus-Christ dont Joseph, par un choix tout divin, devait être le Père adoptif et le Gardien, — son union avec Marie. — Les Anges que Dieu a créés pour exécuter ses ordres brillent de la pureté et de la perfection qui conviennent à ces sublimes fonctions ; et Joseph, choisi entre tous les hommes, et de préférence aux Esprits angéliques pour rendre au Fils de Dieu les services les plus intimes, n'aurait pas été sanctifié dès avant sa naissance !

6° En appliquant à Joseph ces paroles de David : « Vous l'avez prévenu des bénédictions de votre douceur, vous avez mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses, » un pieux auteur, Bustus, fait ce raisonnement : « La divine Sagesse a, de toute éternité, prédestiné Joseph, l'a préparé et disposé à connaître, à toucher, pour ainsi dire, les plus ineffables mystères ; comment alors douter sans sacrilège que Dieu, dans sa toute-puissance, n'ait pas orné, dès le sein de sa mère, le bienheureux Joseph d'une couronne de pierres précieuses, de la couronne de la sainteté, de la délivrance du péché originel, qui semblait exiger l'éminente dignité à laquelle il l'élevait ? »

7° Le patriarche Joseph, fils de Jacob, a été la figure de Joseph, époux de Marie ; donc les grâces et les privilèges accordés au premier doivent avoir été, d'une manière plus complète, l'apanage du second. Or, écoutons Jacob, bénissant son fils Joseph à son lit de mort : « Le Dieu de votre père sera votre protecteur, et le Tout-Puissant vous comblera des bénédictions du ciel, des bénédictions des eaux de la terre, des bénédictions du lait des mamel-

(1) Jérém , 1, 4, 5. — (2) Luc, 1, 15

les et du fruit des entrailles (1). » Saint Isidore voit ici les bénédictions versées sur le sein virginal qui nous a donné le Christ ; mais, puisque Joseph a dû participer aux bénédictions versées sur le sein et sur les entrailles de Marie, c'est-à-dire aux grâces que Dieu a communiquées à cette bienheureuse Vierge, son Épouse ; puisque, parmi ces grâces, la principale a été sa Conception immaculée, fondement de son éminente sainteté, comment refuser à son saint Époux la sanctification dans le sein de sa mère ?

Moïse encore, parlant du fils de Jacob, s'écrie : « Que la bénédiction de Celui qui a apparu dans le buisson descende sur la tête de Joseph (2) ! » Or, ce buisson n'est autre, comme l'ont expliqué saint Bernard et saint Bonaventure, que la bienheureuse Mère de Dieu ; donc, la bénédiction qui descend sur lui, ou mieux sur Marie, doit venir aussi sur la tête de Joseph. Marie sera préservée de toute souillure, et Joseph sera sanctifié avant sa naissance. « Oui, s'écrie encore Moïse, que Dieu bénisse la terre de Joseph des fruits produits par la vertu du soleil et de la lune, des fruits qui croissent sur le haut des montagnes anciennes et sur les collines éternelles. » Ainsi, la bénédiction de Joseph, Époux de Marie, avait sa source dans les fruits du soleil, c'est-à-dire dans les œuvres du Christ, pur de tout péché par sa nature divine ; dans les fruits de la lune, ou dans les grâces de Marie, qui a été préservée du péché originel dans sa conception ; et dans les fruits des collines éternelles, c'est-à-dire des Saints illustres qui, comme Jérémie et saint Jean-Baptiste, ont été purifiés du péché dans le sein de leur mère. Est-ce donc trop d'accorder ce dernier privilège à Joseph, que le Seigneur Dieu a choisi pour être le Père adoptif et le Gardien fidèle de son Fils unique ?

A ce premier privilège s'en rattache un autre, que saint Joseph partage avec la très-sainte Vierge, sa chaste Épouse. Un grand nombre de saints docteurs et de savants auteurs croient aussi, et sur de fortes raisons, que Joseph fut confirmé en grâce et qu'il n'eut jamais le malheur d'offenser Dieu grièvement. Le Seigneur

(1) Gen., XLIX, 25. — (2) Deut., XXXIII, 16.

fortifia son esprit et sa liberté par des secours extraordinaires, afin d'achever et de perfectionner ce bel ouvrage qu'il avait commencé en lui lorsqu'il le purifia de la tache originelle, et le prévint sans cesse de grâces actuelles puissantes, afin que, dans les occasions dangereuses, sa volonté fût toujours conforme à la sienne. Cette assistance si particulière se nomme, dans l'Ecole, confirmation en grâce, et les théologiens l'ont en si haute estime qu'ils la préférèrent au don de la persévérance finale.

Nous irons encore plus loin, et nous ne craignons pas de soutenir, avec des auteurs recommandables, entre autres Gerson, Jean Echio, André de Soto, Canisius, Salmeron, qu'il y a eu en Joseph, sinon extinction complète, du moins amortissement de la concupiscence, appelée dans le langage théologique le foyer du péché. Ils fondent ce privilège : 1° sur le choix que Dieu avait fait de Joseph pour être l'aide de la Vierge, semblable à elle par les dons et les vertus nécessaires à la vie intime, et aux rapports de tous les instants de Joseph avec Marie. O merveille ! s'écrie à ce sujet Justin Miechow (Discours 116, sur les Litanies de Lorette), Joseph a vécu en famille avec Marie, un homme avec une jeune fille d'une éclatante beauté ; il l'a eue constamment sous les yeux, sans jamais quitter sa société un seul instant ; il l'a conduite en Egypte ; l'en a ramenée, toujours seul avec elle pendant un si long voyage, comme l'observe saint Bernardin de Sienne, et cependant Joseph, dans ce contact familial et de tous les instants, ne court aucun danger pour sa vertu, garde inviolablement la continence, et conserve l'amour très-pur de sa chaste Épouse, acte héroïque, proclamé autrefois bien difficile et même impossible par Salomon. « Un homme peut-il cacher du feu dans son sein sans que ses vêtements en soient consumés, ou peut-il marcher sur des charbons ardents sans se brûler les pieds (1) ? » Cette plénitude de grâces et de vertus que le Seigneur communiqua à son serviteur Joseph, lui fut donc accordée afin de le rendre digne de Celle qu'il devait choisir pour sa Mère. Il fallait que Joseph fût rendu capable de

(1) Deut., xxxiii, 16.

répondre aux grands desseins de Dieu sur lui ; il fallait que l'instrument fût proportionné à l'œuvre ; mais ce rapport, cette proportion, Dieu ne pouvait la trouver que dans la sainteté, dans les vertus, dans les dons, dans les grâces, dans les bonnes inclinations naturelles et infuses dont Joseph offrait le merveilleux assemblage.

« Mon Bien-aimé, est-il dit dans les Cantiques, est nourri au milieu des lis. » Que sont ces lis, se demande Rupert, si ce n'est Marie et Joseph, à cause de leur union virginale et de leur chaste cohabitation ? » Jésus avait donc orné Joseph des vertus les plus héroïques et d'une incomparable sainteté. Il disait lui-même à ses disciples, selon une tradition orientale rapportée par Isolani : « J'étais avec Joseph en toutes choses, comme si j'avais été son véritable fils, et, à part le péché, je lui étais en tout semblable ; je l'appelais mon père et il m'appelait son fils. J'obéissais à ma Mère et à Joseph, et jamais je n'ai désobéi à aucune de leurs paroles ; je leur étais soumis comme un fils à ses parents, je chérissais Joseph comme la prune de mes yeux. » Quelle faveur, quelle grâce, après cela, Jésus aurait-il pu refuser à Joseph ?

2° La sainte Vierge Marie est cette forteresse dont parle saint Luc, et dans laquelle est entré le Sauveur. « Oui, dit saint Bernard, il est entré véritablement dans une forteresse, ou mieux, dans l'auguste demeure d'un sein virginal. » — « Or, Joseph a été choisi, dit saint Jérôme (2), pour être le gardien de cette forteresse céleste. » Comment donc Joseph, préposé à la garde de la forteresse virginale de Marie, aurait-il été sous le joug de la concupiscence et forcé de faire entendre cette triste lamentation : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort (3) ! »

« La Vierge Marie, dit saint Augustin, est encore le véritable Paradis terrestre, dont les feuilles guérissent les malades, l'odeur rend la vie aux morts, la douceur adoucit toute amertume, l'ombre rafraîchit les malheureux, et dont l'aspect remplit les Anges d'allégresse. Elle est ce lieu de délices d'où devait monter

1) Prov., vi, 27. — (2) Contre Helvidius. — (3) Rom., vii, 24.

la source qui devait arroser la surface de la terre entière. C'est de là qu'a jailli ce fleuve de vie, etc. » Or, de même que Dieu plaça à la porte du Paradis terrestre un Chérubin armé d'une épée flamboyante pour garder le chemin de l'arbre de vie, de même il a choisi le bienheureux Joseph pour la garde du Paradis céleste, qui est Marie. « O mon âme ! s'écrie le pieux et savant Isolani, pense, dans tes méditations, aux actions de Joseph, et tu seras forcée de reconnaître en lui le Chérubin du Paradis. Souviens-toi que la Vierge Marie a été figurée par ce lieu de délices, et que le Christ est l'arbre de vie qui a été planté le long des eaux, et que Joseph a été choisi de Dieu pour être le gardien de Jésus et de sa sainte Mère la Vierge Marie. » Or, répétons-le, que peut avoir de commun la tyrannie de la concupiscence avec ces sublimes et magnifiques fonctions confiées à Joseph ?

Que dirons-nous maintenant du nom béni de Joseph, que l'Eglise place si souvent sur nos lèvres à la suite des noms sacrés de Jésus et de Marie, sinon qu'il a pour auteur Dieu lui-même, et que ce nom est riche de toutes les richesses qu'il tire du ciel d'où il descend ?

Nous ne faisons que rappeler ce grand principe, que la signification d'un nom pris en lui-même est comme une définition de la nature propre de la personne ou de la chose exprimée ; principe que saint Thomas affirme en ces termes : « Les noms doivent correspondre aux propriétés des personnes ou des choses qu'ils expriment. » Laissant donc de côté les noms dont le sens est arbitrairement déterminé par la volonté des hommes, nous disons, avec saint Pierre Chrysologue, que, de même que les titres, les insignes et les portraits sculptés au-dessus des portes des maisons et des édifices, indiquent et proclament, pour ainsi dire, quels en sont les maîtres, de même les noms donnés avec discernement, les noms d'origine céleste, les noms des Saints surtout, indiquent et proclament dans leur langage muet les mérites, les vertus et tous les dons excellents de ceux qui les ont reçus.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a entre ces trois noms, Jésus, Marie, Joseph, de très-grandes harmonies, images de celles

qui existent entre les personnes mêmes qui composent la sainte Famille. Chacun de ces noms se compose de cinq lettres seulement, trois voyelles et deux consonnes, et tous les trois ont la même quantité. L'Évangéliste saint Matthieu, énumérant ces trois noms divins, Jésus, Marie, Joseph, n'a placé entre eux, ni point ni accent, ni aucun autre signe qui pût les distinguer l'un de l'autre, et semble avoir voulu indiquer que ces trois personnes forment une même famille étroitement unie et comme une seule personne.

De même donc que les noms de Jésus et de Marie sont d'origine céleste, Joseph aussi fut ainsi nommé par un dessein providentiel de Dieu. C'est la pensée d'Albert le Grand, d'Isolani et du cardinal Tolet, commentant les paroles de saint Luc : « Son nom était Joseph. » 1° La première preuve qu'ils en donnent est prise du personnage qui, dans l'ancienne loi, fut le type et la figure de l'Époux de Marie. — 2° On est autorisé à croire, bien que l'Église se taise sur la manière dont le nom de Joseph lui fut donné, que celui qui fut l'Époux de la Mère de Dieu et passa pour le Père de Jésus-Christ reçut divinement son nom, comme Abraham, Jacob, Pierre, puisqu'il leur est supérieur en dignité et en vertus. — 3° Le sens même du nom est une troisième preuve. Joseph signifie *accroissement, augmentation, addition*. Or, la signification de ce nom, dit Albert le Grand, convient surtout à celui qui, soit qu'on le prenne en lui-même, soit qu'on le considère dans ses rapports avec le prochain et avec Dieu, est élevé au-dessus de tous les autres Saints, par la sublimité de ses vertus, par la renommée de sa gloire, par le respect et l'amour des hommes, par la familiarité de la Mère de Dieu, et enfin, comme on le croyait, par la paternité divine. A combien plus forte raison nous pouvons lui appliquer ce que Jacob disait à son fils Joseph avant de mourir : « Joseph est un enfant qui a crû, qui a grandi. » Oui, nous pouvons tous dire à Joseph : Vous êtes un homme d'accroissement, vous avez été comblé de gloire au point de devenir l'Époux de la plus sainte et de la plus privilégiée de toutes les créatures, et le Père adoptif et nourricier du Sauveur. Ces deux titres vous élèvent au-dessus de tous les Patriarches, de tous les Prophètes de l'ancienne loi. Ajoutez que

Celui que les Prophètes et les rois ont désiré de voir et d'entendre sans que leurs désirs aient été comblés, Joseph a eu le privilège, non-seulement de le voir, de l'entendre, mais de le porter dans ses bras, de le presser sur son cœur, de le combler de caresses, de le nourrir, de le vêtir pendant de longues années, et de remplir auprès de lui tous les devoirs d'un père tendre et dévoué. Il a donc réalisée toutes les grandes choses renfermées dans son nom.

Mais ce ne sont là que des accroissements qu'on peut appeler extérieurs. Jetons un regard sur les accroissements de son âme. Que de vertus dans ce cœur que Dieu lui-même a formé, pour être à la hauteur du double ministère qu'il devait remplir ! On vante beaucoup, et avec raison, la chasteté de l'ancien Joseph ; mais qu'est-elle, en comparaison de celle de notre Joseph, passant toute sa vie dans l'intimité de son Épouse, éclatante de jeunesse et de beauté, sans que jamais ses lèvres aient prononcé une parole, sans que son esprit ait conçu la moindre pensée, sans que son cœur ait éprouvé un sentiment tant soit peu contraire à cette pureté qui était le plus bel apanage de leur union. Il n'est pas jusqu'à la complaisance avec laquelle l'Évangéliste qui a si peu parlé de Joseph, répète cependant ce nom jusqu'à onze fois, qui ne soit une preuve de ces accroissements mystérieux renfermés comme une prophétie dans cette douce dénomination venue du ciel. « J'admire, dit Albert le Grand, cette répétition du nom de Joseph dans l'Évangile, d'ailleurs si sobre de détails à l'endroit de ce grand Saint. Il fallait que cet homme, qui était juste aux yeux de Dieu, fût aussi connu des hommes ; il fallait que le nom de Joseph, écrit en lettres d'or dans le Livre de vie, fut consigné plusieurs fois dans le livre des Évangiles sur la terre ; il fallait que les hommes apprissent à prononcer avec amour et respect le nom de celui qui fut le gardien et le témoin de la virginité de Marie et le Père adoptif de notre Sauveur Jésus. » Aussi peut-on dire de Joseph ce que l'Évangile dit de Josias, que le souvenir de son nom est comme un doux parfum préparé par une main habile ; quand ce nom vient sur les lèvres, il est doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel et comme les chants au mi-

lieu d'un festin. Il est aussi grand qu'il est doux ; il porte en lui-même une vertu puissante, ce nom que l'enfant chrétien apprend à bégayer sur les genoux de sa mère, avec les noms de Jésus et de Marie, indissolublement unis dans le plan divin et dans la prière, et que le vieillard prononce et invoque avec confiance à l'heure de son agonie.

Le nom de Joseph renferme aussi une prophétie, et chaque trésor nouveau de grâces que révèle l'accroissement de son culte justifie ce nom et confirme l'accomplissement de la prophétie qu'il renferme.

Attirez-nous après vous, très-aimable Joseph ; nous vous suivrons à l'odeur des parfums que répand votre nom. Ces noms de puissance et de majesté que la vanité des grands et la flatterie des peuples ont inventés n'ont point la douceur, la beauté et surtout la vertu de votre nom, le plus aimable, le plus puissant de tous les noms après ceux de Jésus et de Marie. Il ne vient point de la terre ; ce n'est pas le hasard qui l'a produit, ce n'est pas l'homme qui le premier l'a trouvé sur ses lèvres, ce n'est pas même la langue des Anges qui l'a découvert, mais c'est Dieu lui-même qui vous le donna du haut du ciel ; c'est Dieu qui, d'avance, avait marqué par ce nom significatif les accroissements merveilleux que vous ne cesseriez de faire en grâce, en vertu et en gloire.

(M. P. *Semaine du Clergé.*)

CHAPITRE XL.

LA FÊTE DE LA DÉDICACE.

La dédicace d'une église est la cérémonie de consécration par laquelle on dédie à Dieu qui en prend en quelque sorte possession, l'édifice destiné à son culte. La fête de la Dédicace est l'anniversaire de cette consécration, que l'on célèbre par une solennité commémorative.

Tout ce qui doit servir prochainement au culte de Dieu, doit être séparé des choses profanes et revêtu d'un caractère sacré. Cette séparation est nécessaire pour deux raisons.

Le démon, exclu du monde spirituel et surnaturel, et devenu étranger à tout ce qui pourrait le rapprocher de Dieu, s'est attribué, par une usurpation flagrante, comme son domaine particulier, le monde matériel, et ce sont les choses et les jouissances de ce monde qu'il offre à ses sectateurs. Si donc quelques-unes de ces choses doivent être affectées spécialement au culte divin, il faut qu'elles soient mises à part et qu'il soit interdit à Satan de s'en servir contre Dieu. C'est ce que fait l'Eglise par ses consécrations et ses bénédictions. L'esprit malin a perdu tout pouvoir sur les objets dont elle a pris ainsi possession au nom du Créateur, et dont elle lui fait spécialement hommage, et la vertu des rites sacrés qu'elle a accomplis et des formules saintes par lesquelles elles les a offertes à Dieu se fait si bien sentir à cet esprit maudit que la seule présence de ces choses le met en fuite, ou devient pour lui la cause d'horribles tourments.

Dieu, créateur et souverain seigneur de toutes choses, nous a concédé l'usage des êtres qui sont à notre portée. Il est plus que convenable, il est juste et indispensable que le domaine absolu de Dieu soit maintenu sur tout ce qui est exigé par les nécessités ou la splendeur du culte divin. C'est pour cette raison que l'Eglise les retire du milieu des choses communes, les sanctifie et leur confère par une consécration spéciale un caractère particulier, et interdit de les employer désormais à des usages profanes.

Par suite de l'institution de l'admirable sacrement de l'Eucharistie, la présence de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ est perpétuée parmi nous. Les édifices qu'il veut bien accepter pour sa demeure et où s'accomplissent les principaux actes de religion ne doivent pas se distinguer des autres seulement par leur forme extérieure; l'Eglise veut à bon droit qu'aux yeux de Dieu lui-même ils deviennent sacrés, et que nous les tenions pour tels, en leur accordant un respect particulier. Cette intention est réalisée par la consécration solennelle de la Dédicace.

En agissant ainsi, l'Eglise est conduite par l'Esprit de Dieu, qui n'a jamais agréé pour son service immédiat que des choses qui lui appartenissent exclusivement. Il en était ainsi déjà sous l'ancienne loi. Le Seigneur avait ordonné à Moïse de lui consacrer le tabernacle et tout ce qui en dépendait, l'autel des holocaustes et ses accessoires. Lorsque Salomon eut élevé à Jérusalem le temple magnifique dont David, son père, avait conçu le dessein, il se fit un pieux devoir de le dédier solennellement à Dieu. Les fêtes de cette dédicace sont racontées fort au long au troisième livre des *Rois*, ch. VIII. L'écrivain sacré y a reproduit les discours, les prières et les bénédictions que prononça le grand roi dans cette circonstance ; il note avec soin le nombre des victimes immolées pendant les quatorze jours que dura cette fête. Au retour de la captivité de Babylone, les Juifs furent obligés de reconstruire, sous la direction de Zorobabel, le temple tombé en ruine, et ils en renouvelèrent aussi la dédicace, par laquelle le culte ancien fut entièrement rétabli. Ce temple, qui devait recevoir dans son enceinte le Désiré des nations, ayant été profané par Antiochus Epiphane, Judas Macchabée, après ses glorieuses victoires, le purifia par une seconde dédicace dont les fêtes durèrent huit jours.

Le paganisme avait compris les raisons de convenance qui exigent que la Divinité soit mise en possession, par une inauguration solennelle, des temples élevés en son honneur. Satan, le singe de Dieu, avait fait introduire autrefois dans la liturgie diabolique des cérémonies spéciales et des sacrifices nombreux pour les dédicaces des temples dans lesquels il se faisait adorer sous la figure des idoles, et l'histoire profane nous a conservé le souvenir de ces fêtes, qui furent toujours célébrées avec un grand appareil. Même lorsque les doctrines religieuses se sont le plus altérées, l'homme sent, au moins par une sorte d'instinct, que la Divinité ne peut consentir à se rapprocher de lui qu'autant qu'il lui offrira une demeure digne d'elle, plus encore par la sainteté du lieu que par le prix de la matière dont il la compose, et la magnificence des décorations dont il l'embellit.

L'Eglise catholique a conservé du culte mosaïque plusieurs observances qui s'adaptent à la religion telle que l'a faite le Christ, autrefois attendu et maintenant venu. Elle a dû laisser de côté les rites anciens parce qu'ils étaient seulement figuratifs, et il était bon de maintenir ceux qui expriment les idées qui conviennent en tout temps à la vraie religion. De même donc qu'elle continue de célébrer les anciennes fêtes de Pâques et de la Pentecôte, dont la signification a été complétée par de nouveaux éléments annoncés par les Prophètes, elle a trouvé bon de prescrire une solennité particulière pour l'inauguration des temples destinés à abriter la présence réelle du Dieu fait homme qui a déclaré qu'il fait ses délices d'habiter parmi les enfants des hommes. Au commencement de l'ère chrétienne, la religion étant proscrite et ne pouvant se produire au grand jour, les pontifes et les prêtres n'avaient pas de lieux fixes pour offrir le saint Sacrifice et accomplir les autres cérémonies du culte divin. L'autel où s'immolait la grande Victime du Calvaire se transportait, avec le sacrificeur, soit dans les excavations des Catacombes, soit dans les parties les plus retirées des maisons particulières, soit dans les profondeurs les plus ignorées des forêts. Aux yeux du monde, c'était Satan qui triomphait, et le vrai Dieu n'avait pas un temple où ses adorateurs pussent se réunir pour lui offrir publiquement leurs hommages. Lorsque Constantin converti mit fin aux persécutions, la religion du Christ se produisit au grand jour. Ce prince fit bâtir, à Rome, dans le palais de l'impératrice Fausta, sa femme, la célèbre basilique de Saint-Sauveur, ainsi appelée parce qu'elle fut dédiée par le Pape saint Sylvestre à Jésus-Christ Sauveur. Elle est connue aussi sous le nom de Saint-Jean-de-Latran, parce que l'on construisit ensuite dans le baptistère de cette église deux chapelles dédiées, l'une à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Jean l'Évangéliste, et que cet édifice occupait l'emplacement du palais d'un sénateur romain du nom de Lateranus. La consécration de cette église est la première dédicace solennelle consignée dans l'histoire ecclésiastique. La basilique de Saint-Sauveur ou de Saint-Jean-de-Latran est le siège propre des successeurs de saint Pierre ; elle

est, pour ainsi dire, le faite et le sommet de la chrétienté ; on l'appelle l'église sacro-sainte, la mère et la maîtresse de toutes les églises du monde ; elle l'emporte en dignité sur toutes les grandes basiliques de Rome, même sur celle de Saint-Pierre du Vatican, près de laquelle le Souverain Pontife réside habituellement et où l'on conserve la Chaire de saint Pierre. C'est pour cela que l'on célèbre chaque année, dans tout l'Occident, une fête commémorative de cette consécration.

L'empereur Constantin fit bâtir encore à Rome plusieurs églises qui furent pareillement dédiées par le Pape saint Sylvestre, entre autres les basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul-hors-les-Murs. A cause de la prééminence des deux Apôtres et de la dignité de leurs basiliques, l'anniversaire de ces deux consécra-tions est célébré par une même fête dans toute l'Eglise. La dédi-cace de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, la première en di-gnité des églises dédiées à la sainte Vierge, et connue aussi sous les noms de basilique Libérienne, parce qu'elle fut consacrée par le Pape Libère, et de Sainte-Marie-à-la-Crèche, parce que la sainte Crèche de Notre-Seigneur y est précieusement conservée, est aussi l'objet de la fête annuelle et générale de Sainte-Marie-des-Neiges, dont le nom rappelle le miracle qui donna lieu à l'é-rection de ce sanctuaire vénérable.

Depuis ce temps, c'est une loi que toutes les nouvelles églises doivent être consacrées suivant les rites prescrits pour la dédicace. Il nous est impossible de décrire ici ces longues, magnifiques et instructives cérémonies : ce serait toute une étude à faire, et il nous faudrait bien des pages pour expliquer les actions et commenter les prières de cette fonction liturgique, une des princi-pales qui sont réservées à l'évêque. Nous devons renoncer aussi à parcourir le temple sacré, à en exposer le symbolisme, à mon-trer le sens et la valeur des choses qu'il renferme : l'autel, le taber-nacle, la table-sainte, la chaire, les fonts baptismaux, le tribunal sacré de la pénitence : cela nous entraînerait trop loin, et n'est pas d'ailleurs de notre sujet.

La dédicace d'une église est comme sa naissance spirituelle,

c'est une consécration qui lui donne un caractère nouveau, sacré et indélébile, car il est de principe que toute consécration dure autant que la chose consacrée. Ce jour-là, Dieu en prend possession pour en faire sa demeure, son tabernacle parmi les hommes. Pour une population qui a élevé à l'honneur et à la gloire de Jésus-Christ Notre-Seigneur et Sauveur un temple nouveau où il daignera désormais habiter, c'est un événement dont le souvenir doit être transmis à la postérité. Aussi l'Eglise a voulu que ce fait important fût rappelé chaque année par une fête anniversaire mise au rang des plus grandes solennités et rehaussée et prolongée par une octave. Cette fête l'emporte en dignité sur celle du titulaire ou Patron de l'église et du lieu, qui doit être transférée en cas d'occurrence. D'après les règles générales, elle est fixée au jour même où fut faite la dédicace, elle est chômée et obligatoire, et en ce jour les œuvres serviles sont interdites. En France, sur ce point comme sur plusieurs autres, nous sommes dans l'exception. A l'époque du Concordat, sur la demande du gouvernement, qui voulait réduire le nombre des fêtes d'obligation, le cardinal Caprara fixa l'anniversaire de la dédicace de toutes les églises cathédrales et autres au dimanche qui suit l'octave de la Toussaint.

L'office de la Dédicace est certainement un des plus beaux et des plus riches en pensées saisissantes et profondes que nous ait donnés la sainte liturgie. Si l'on veut bien le méditer, on verra ce qui fait la grandeur et la sainteté de nos églises, quelque modestes qu'elles soient. Et d'abord, nos temples matériels sont l'image du ciel. La sainte Jérusalem du ciel est un temple, puisque c'est la demeure de Dieu, de ce même Dieu que son amour enferme et retient dans ces murs bâtis de main d'homme. Aussi l'épître de la messe, empruntée à l'*Apocalypse*, reproduit le passage le plus saillant de la description que fit saint Jean du séjour où Dieu habite avec ses élus : « Je vis descendre du ciel la sainte Cité, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, parée comme l'est une épouse pour son époux. Et j'entendis une voix forte sortie du trône qui disait : Voici le tabernacle de Dieu parmi les hommes,

et il demeurera avec eux. Ils seront son peuple, et Dieu, au milieu d'eux, sera leur Dieu, et il sèchera toute larme de leurs paupières (1), etc. » Ces paroles s'appliquent à la lettre à nos églises. La sainte Cité est vraiment descendue du ciel. Ce qui fait le ciel ou le Paradis, c'est Dieu contemplé, aimé, possédé par les Élus béatifiés. Ce Dieu nous l'avons dans nos temples ; il y habite, il est vrai, sous des voiles, mais la foi les traverse et va trouver, derrière ces apparences, la réalité présente et vivante, et Dieu demeure au milieu de nous, voulant nous montrer ainsi qu'il reste notre Dieu et que nous sommes son peuple. Les grâces abondantes que, de son tabernacle, il verse sur nous, sèchent les larmes que nous font verser les misères de la vie présente ; elles nous réconfortent, assurent notre espérance et nous donnent le courage nécessaire pour traverser le pèlerinage qui aboutit à la demeure permanente de l'éternité. Nous aimons à redire ces paroles, qui s'appliquent également à nos églises et au ciel qu'elles figurent : « J'irai, Seigneur, vous adorer dans votre saint temple et j'y louerai votre nom (2) ; » car nous sentons et nous voyons que le temple de la terre est vraiment le vestibule du temple du ciel.

Saint Paul nous dit, à nous chrétiens : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu (3) ? » Oui, notre Dieu se plaît à habiter dans nos âmes par sa grâce ; Jésus-Christ, en nous communiquant sa vie, se reproduit, se multiplie en nous. La sainte liturgie nous rappelle tout particulièrement cette vérité dans l'office de la Dédicace. L'évangile des matines et de la messe est l'histoire de la réception faite par Zachée à Notre-Seigneur, et de la conversion de ce chef des publicains. Ce fait représente vivement l'entrée de Dieu dans nos âmes par le baptême. Alors notre Sauveur a pu dire aussi : « Aujourd'hui, cette maison a reçu le salut, parce que celui-ci est devenu enfant d'Abraham ; car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu (4). »

Non-seulement nous sommes tous individuellement des tabernacles, des temples spirituels choisis de Dieu et consacrés par lui

(1) Apoc., XXI, 2-4. — (2) Ps. CXXXVII, 2. — (3) I Cor., III, 16. — (4) Luc, XIX, 10.

pour être sa demeure, mais nous sommes aussi, tous ensemble, les pierres vivantes dont se compose l'Eglise de la terre, qui est la cité sainte et le grand temple de Dieu ici-bas, dont se composera l'Eglise du ciel, déjà commencée, et dont la construction se poursuit sans interruption par l'adjonction de nouvelles âmes dégagées des liens et des misères de la mortalité. C'est bien la pensée exprimée dans cette belle oraison de la Postcommunion : « O Dieu, qui préparez à Votre Majesté un temple éternel bâti de pierres vivantes et choisies, écoutez les supplications de votre peuple, et venez à son aide, afin que l'accroissement matériel de votre Eglise contribue à son progrès spirituel. »

La pierre angulaire de ces édifices est celle que Dieu lui-même a posée, et qui ne peut être remplacée par aucune autre, Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est sur lui que chacun d'eux repose et trouve sa solidité, c'est lui qui les unit en un seul. L'hymne des Laudes commence ainsi : « Le Fils du Père souverain descendant, fombant des sommets du ciel sur cette terre infime, comme une pierre détachée d'une montagne, unit les angles de la maison supérieure et de celle d'ici-bas. » C'est donc sur lui que nous devons tous être placés dans l'ordre voulu pour l'harmonie de cette grande construction. Mais il faut, pour cela, que chaque pierre spirituelle soit taillée et polie par l'épreuve et par la grâce, et que nous offrions nos âmes au divin Architecte, afin qu'il les travaille à son gré, comme le fait l'architecte de la terre pour les matériaux qu'il veut placer dans son édifice. « O céleste Jérusalem, est-il dit dans l'hymne des vêpres, vos portes étincellent de diamants, et sont ouvertes à tous. La vertu y conduit quiconque, pénétré de l'amour du Christ, sait supporter la souffrance. Des pierres taillées par le tranchant du ciseau, et polies à coups redoublés par le marteau du céleste Architecte, composent cette belle demeure, et, liées entre elles par le ciment qui leur convient, elles montent jusqu'au faite de l'édifice. » Nous recevons principalement dans les temples de la terre les grâces qui font de nos âmes tout à la fois des temples spirituels de Dieu, et des pierres vivantes du temple éternel du ciel. Avec quel respect ne

devons-nous pas y entrer et y demeurer ! Bien plus encore que Jacob devant l'autel qu'il avait dressé en l'honneur du vrai Dieu, nous devrions redire, chaque fois que nous pénétrons dans une église, ces paroles de l'*Introït* : « Ce lieu m'inspire une religieuse frayeur, car c'est vraiment la maison de Dieu et le portique du ciel. »

(L'ABBÉ ECALLE.)

CHAPITRE XLI.

LE DERNIER DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

Le dernier dimanche après la Pentecôte n'a pas d'époque fixe ; il dépend du jour où tombe la fête de Pâques. L'Avent se composant de quatre dimanches, avec ce qui reste de la quatrième semaine jusqu'à Noël, le nombre des dimanches après la Pentecôte varie de vingt-quatre à vingt-huit. Quelque soit ce nombre, le dernier dimanche est toujours consacré au souvenir du terrible jugement qui doit suivre le pèlerinage de l'Eglise sur la terre, et dans lequel Notre-Seigneur condamnera ceux qui auront méprisé ses préceptes et persécuté ses enfants.

La lecture des petits Prophètes se fait aux offices de la nuit, et se termine avec cette dernière semaine. Pour l'office de la Messe, l'Eglise a choisi l'évangile selon saint Matthieu, qu'on appelle ordinairement l'évangile *de la fin du monde*, pour marquer qu'on est à la fin de l'année ecclésiastique. « Quand vous verrez, dit Jésus à ses disciples, que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le Prophète Daniel, sera dans le lieu saint ; que celui qui lit comprenne bien ce qu'il lit ; alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes ; que celui qui sera sur le toit ne descende point pour prendre quoi que ce soit dans sa maison, et que celui qui sera dans les champs ne retourne point sur ses pas pour prendre son vêtement. Malheur aux femmes qui se trou-

veront enceintes et à celles qui auront des enfants à la mamelle en ce temps-là ! Cependant priez que, quand vous serez obligés de fuir, ce ne soit point en hiver ni le jour du sabbat ; car la désolation sera grande, et telle qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais ; et si le nombre de ces jours n'avait été abrégé, il n'y aurait eu personne de sauvé : mais ces jours seront diminués à cause des élus. Alors si quelqu'un vous dit : le Christ est ici, ou bien, il est là, n'en croyez rien ; car il s'élèvera de faux christes et de faux prophètes qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à tromper et à séduire les élus mêmes, s'il était possible. Vous voyez que je vous l'ai prédit. Si donc on vous dit : le voilà dans le désert, ne sortez point pour y aller. Si l'on dit : le voici dans le fond de la maison, n'en croyez rien ; car le Fils de l'homme viendra comme l'éclair qui part de l'Orient et se fait voir jusque dans l'Occident. Partout où le corps se trouvera, les aigles s'y assembleront. Mais incontinent après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, la lune ne rendra plus de lumière, les étoiles tomberont du ciel et les vertus célestes seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel. Tous les peuples de la terre déploreront leur misère ; ils verront venir le Fils de l'homme sur les nues avec une grande puissance et une grande majesté. En même temps il enverra ses Anges qui feront entendre le son éclatant de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. Comprenez ceci par une comparaison tirée du figuier. Lorsque cet arbre commence à avoir des branches tendres, et qu'il pousse ses feuilles, vous connaissez que l'été est proche : de même lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et qu'il est à la porte. Je vous dis en vérité que cette génération ne passera point que tout cela n'arrive. Le ciel et la terre passeront ; mais mes paroles ne passeront point. »

L'épître qui précède l'évangile à la messe de ce jour, est prise de l'exhortation de saint Paul aux fidèles de Colosses, pour les porter à mener une vie digne de Dieu, s'appliquant à lui plaire en

toutes choses, portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, et croissant de plus en plus dans l'intelligence spirituelle et dans la connaissance de la volonté de Dieu.

Cette épître se lisait dans les églises longtemps avant que l'on eût choisi pour ce dimanche l'évangile de la fin du monde. Elle était plutôt pour le 24^e dimanche que pour le dernier après la Pentecôte ; et quand ce 24^e dimanche n'était pas le dernier, on lisait, pour épître à la messe du dernier dimanche, l'endroit de la prophétie de Jérémie où il est parlé du Messie comme d'un Roi, d'un Père et d'un Pasteur qui devait venir à la fin des temps. Cette épître avait plus de rapport que l'autre à l'évangile de la fin du monde, quoiqu'elle doive s'entendre plutôt du premier que du second avènement de Jésus-Christ. C'est ce qui la fit transporter depuis à la messe du premier dimanche de l'Avent qui vient immédiatement après.

L'idée du jugement universel est aussi effrayante pour les pécheurs, que consolante pour les justes. C'est de toutes les leçons de morale la plus capable de faire une impression forte et de laisser un souvenir durable. Malheur à celui qu'elle n'émeut point, à qui elle ne fait pas sentir le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, et chez qui elle ne produit aucun amendement !

La gloire de Jésus-Christ est liée à celle de ses élus. Il faut, pour le triomphe de sa grâce, qu'il y ait un jour où, donnant en spectacle leur conduite et leur cœur, Jésus-Christ tire du silence et de l'obscurité qui les couvrent tant de vertus héroïques, tant de victoires difficiles, tant de sacrifices douloureux, les jours passés dans le travail, les nuits consacrées à la prière, l'innocence assurée par la pénitence, la modération dans la prospérité, la patience dans les revers, la pudeur timide et délicate appliquée à se préserver de la contagion par l'éloignement des plaisirs les moins capables d'alarmer la piété. Il faut qu'il y ait un jour où Jésus-Christ donne en spectacle d'admiration au monde l'humilité de ses élus, cet amour de Dieu qui ne se pardonnait pas les plus légères fragilités, et cet amour du prochain qui oubliait les plus cruels outrages ; ce désintéressement qui, loin d'employer la fraude et l'astuce pour

accumuler, permettait à la charité de donner et de répandre ; la docilité de l'esprit, la pureté du cœur, le renoncement à soi-même, l'abnégation évangélique : car voilà ce qui fait les Saints. Tout ce que le monde aveugle et passionné n'aperçoit point, tout ce qu'il craindrait d'apercevoir dans les Saints, parce qu'il trouverait dans leurs mœurs une censure trop forte de ses vices, il faut que Jésus-Christ le montre au monde, qu'il oblige le monde de l'avouer, de le reconnaître. Ces vertus que le monde prenait pour travers d'esprit, pour petitesse de cœur, pour pente de tempérament, il faut que le monde les voie nobles et élevées dans leurs vues, fermes dans leurs espérances, sages dans leurs prétentions, courageuses et intrépides dans leurs épreuves, victorieuses de la nature, inspirées, soutenues par la grâce. Il faut que ces vertus auxquelles l'impie insultait soient vengées des dédains et des mépris du monde.

Jésus-Christ les vengera en ce jour que les écrivains sacrés nous peignent avec des couleurs si vives : jour singulier et unique, jour pour lequel auront coulé tous les autres jours ; jour qui, tenant comme le milieu entre ce qui finit et ce qui n'aura pas de fin, n'est déjà plus le temps et n'est pas encore l'éternité. L'instant qui le commence enfante une révolution dont les bouleversements les plus affreux et les plus célèbres dans l'histoire des siècles ne furent qu'une légère ébauche. L'univers de l'ancienne création tremble, s'agite, s'écroule, fond, disparaît. Une autre terre, d'autres cieux remplissent le vide qu'il occupait ; la multitude infinie des générations qui se pressaient et s'entassaient les unes sur les autres se démêle, se dégage, se divise, se sépare en deux peuples, le peuple juste et le peuple pécheur. La cité de Dieu et la cité du monde, confondues ici-bas, s'éloignent l'une de l'autre et laissent entre elles un intervalle immense ; l'une élève ses murs dans la région du soleil et des étoiles ; l'autre creuse ses fondements au centre du noir abîme. Jésus-Christ entouré des guerriers de la Milice céleste, pose son trône entre les deux peuples, entre les deux cités.

Dans l'attente de l'événement que prépare et qu'annonce ce ter-

rible spectacle, l'étonnement, l'effroi, l'épouvante, la consternation glacent et dessèchent, selon l'expression de l'Écriture (1), ces hommes qui viennent de renaître de leurs cendres. Pas un mouvement, pas un souffle ; tout se tait et sent à peine qu'il existe, lorsque de la nuit, et pour ainsi dire, du néant de ce silence inquiet, se fait entendre une voix plus éclatante et plus retentissante que le bruit du tonnerre et de la tempête ; c'est la voix de l'Arbitre des destinées, qui règle le sort immuable et fixe les situations qui ne changeront jamais. Peuple digne de m'avoir pour Chef et pour Maître ; Apôtres consumés dans les fatigues du zèle ; Martyrs prodigues du sang qui cimentait les murs de Sion, solitaires que cacha dans les déserts, dans les antres sauvages, la crainte de permettre à votre esprit une pensée, à votre cœur un désir qui ne fût pas de Dieu et pour Dieu ; pauvres évangéliques, plus contents d'habiter à l'ombre des cabanes que de fouler aux pieds l'or et le marbre des palais ; fleur tendre et délicate de l'innocence, que ne ternit jamais le souffle empesté du midi ; justes de tous les âges, de tous les états, de toutes les conditions, fidèles à mes lois austères de charité, de probité, de désintéressement, de douceur, d'humilité, de mortification, de renoncement et d'abnégation ; triomphateurs magnanimes du monde et de vous-mêmes, à vous seuls appartenaient les noms de héros, de conquérants, d'âmes nobles et élevées, de modèles de sagesse et de prudence ; à vous seuls devaient aller l'estime, les respects et la vénération. Le vice rampant et intéressé les porta à ses protecteurs : le vice environné d'honneurs et d'opulence osa les usurper. Ivres d'une grandeur qui n'était point en eux, qui n'était point d'eux, ils insultèrent à votre grandeur intérieure qu'ils ne connaissaient pas ; qu'ils ne méritaient pas de connaître ; enfants chéris du Dieu sauveur, associés à sa gloire, grands dans le ciel, grands pour l'éternité, vous les voyez sous vos pieds, dégradés, confondus, ces vils acteurs des scènes d'illusion et de prestige qu'ils jouaient sur le théâtre de ce monde que le néant vient d'engloutir. Maintenant, dépouillés

(1) Luc. XXI, 26.

des ornements de leur gloire empruntée, vous les voyez gémir de leur nudité, ou plutôt n'avoir pour vêtement que la honte et l'ignominie (1); vous les voyez envier vos vertus et votre sort, pleurer et détester le crime, se reprocher le délire, le fanatisme de leurs dédains et de leurs insultes (2).

Miracles de ma grâce, prodiges de ferveur, je ne vous donnai pendant les années de votre vie mortelle, d'autres distinctions, d'autres marques de ma prédilection, que les bûchers, les échafauds, les exils, les proscriptions, les misères de l'indigence, la cendre, le cilice et les larmes. Je ne vous donnai que la préférence des plus grands combats à soutenir, des plus grandes victoires à remporter, des plus grands sacrifices à offrir, des rebuts les plus humiliants, des dédains les plus insultants à essayer. J'étais alors le Dieu du Calvaire; je formais, j'éprouais les vertus. Je suis maintenant le Dieu du ciel qui les couronne. Que les distinctions de récompense et de gloire égalent les distinctions d'épreuves et d'abaissement. Et vous qui fûtes les grands, les héros de la cité des vices et des passions, monstres de débauche, d'intempérance, d'intérêt perfide; docteurs de blasphème et d'impiété, de licence et de scandale, de cupidité et de volupté; adversaires trop célèbres du Calvaire et de ses humbles disciples, le prince des ténèbres paya votre dévouement sacrilège à ses volontés, de ses prééminences de dignités, d'opulence, de félicités mondaines, d'éloges et d'applaudissements. Le crédit, l'autorité et la réputation vous rendirent plus utiles aux succès de ses complots contre le Seigneur et contre son Christ. La foi, la piété, combattues par vos exemples, ébranlées par vos invitations et vos sophismes, flétries par vos satires et vos dérisions, n'eurent point, il est vrai, la faiblesse de se démentir; mais elles eurent la douleur de gémir, de ramper dans l'oubli et la poussière. Alors j'étais le Dieu de patience; en ce jour, je suis le Dieu de justice: je rétablis l'ordre. Les distinctions de puissance, d'autorité, de gloire et d'honneur vous quittent; elles passent à mes Élus. D'autres distinctions vous

(1) Ps. CXXXIV, 36. — (2) Sap. V, 4.

sont réservées; le démon que vous m'avez préféré, a son empire séparé du mien; il a ses préférences de places, de rangs, de situations; elles vous sont dues; je ne permettrai point qu'il vous les refuse, et qu'il vous laisse confondus dans la foule. Vous fûtes ses complices, ses ministres; soyez ses favoris, ses élus. Il régna par vous, régnez avec lui. Je veux qu'il se précipite, et qu'il vous entraîne à sa suite dans les profondeurs les plus reculées du lac de soufre et de bitume (1).

Au jour du jugement, seront déployés à la face de l'univers les livres qui conservent gravées en caractères ineffaçables les actions de tous les hommes (2).

Les crimes les plus connus ne le furent que des hommes d'une ville, d'une province, d'un royaume, peut-être de quelques nations, de quelques siècles, et Dieu veut être comptable de la vengeance qu'il exerce contre chaque homme, à tous les hommes de toutes les nations et de tous les siècles.

Pour quelques crimes que le soleil éclaire, combien d'abominations auxquelles la nuit prête son ombre et ses ténèbres! Dans le monde tout est comédie et personnage; chacun ignore ce que sont les autres, et ne craint rien tant que de leur laisser apercevoir ce qu'il est. Toute l'attention a pour but de les deviner et de ne pas se laisser pénétrer; de les démasquer et de se masquer soi-même; de saisir leur faible et de leur dérober le sien. L'homme semble n'être qu'un composé bizarre de défiance et de crédulité; dans ses soupçons, dans ses ombrages, il voit le vice où il n'est pas; dans l'excès de sa simplicité, il ne voit pas où il est. Certains dehors que l'on affecte, certaines maximes que l'on débite, certain extérieur de sévérité que l'on emprunte, c'est assez pour jouir en paix du titre d'honnête homme et pour joindre les plaisirs du vice aux honneurs de la vertu.

A le bien définir, le monde n'est presque qu'un amas d'hommes trompeurs et d'hommes trompés, d'hommes fourbes qui en imposent, et d'hommes crédules dont on se joue. Point d'homme

(1) Isa. XIV, 13. — (2) Apoc. XX, 12.

assez instruit pour savoir tout ; point d'homme assez naïf pour ne dissimuler rien ; point de cœur si ouvert qui ne recèle encore dans ses profondeurs des détours où le jour n'entre point. Les hommes qui se piquent de ne rougir de rien, sont extrêmement rares. Tous les pécheurs sont hypocrites : les uns poussent plus loin que les autres la dissimulation ; mais dans l'âme qui cherche le moins à s'envelopper, il y a toujours du manège pour couvrir certaines faiblesses plus humiliantes, certains vices que la politique des passions n'eut point l'audace d'ériger en vertu : ambition démesurée, basses jalousies, noires perfidies, lâches trahisons, infidélités dans le mariage, usures dans le commerce, injustices dans la magistrature ; certains péchés qui relativement à l'état, à l'âge, au caractère, à la place que l'on tient, à la figure que l'on fait dans le monde, couvriraient d'un opprobre éternel. Il y a toujours quelque chose que l'on veut cacher au public, que l'on voudrait se cacher à soi-même ; nul homme, quelque entêté qu'il soit de son mérite, qui n'aimât mieux être entièrement ignoré que d'être parfaitement connu. On en impose donc au monde : mais on n'en impose point à Dieu.

Je rassemblerai tous les peuples et tous les siècles, dit le Seigneur (1), et à leurs yeux j'arracherai le masque imposteur qui couvre l'opprobre de vos voies (2). Vous serez vu tel que vous avez été ; vous serez connu tel que vous vous connaissez, tel que vous craignez qu'on ne vous connaisse, mieux que vous ne vous connaissez, mieux que vous ne pouviez vous faire connaître. Ce qui était comme anéanti pour vous revivra dans vous. Ces fragilités du premier âge, ces crimes commis il y a tant d'années, et dont il ne restait point de traces dans votre mémoire, ces péchés d'un moment, ces pensées fugitives, ces désirs qui passent comme l'éclair, ces complaisances presque ignorées de l'âme qui s'y abandonne, ces rêveries si longues, si flatteuses, si séduisantes, dans lesquelles l'esprit se perd, l'imagination s'allume, le cœur s'agite, s'attendrit, soupire, s'égare, chancelle, tombe, et dont on craint

(1) Ezéch., XVI, 37. — (2) Apoc., XVI, 15.

de s'avouer le péché, parce qu'on n'aurait ni la fermeté sacrilège de le faire, ni le courage de le dire ; ces paroles qui coulent comme un torrent, ces railleries, ces médisances, ces calomnies, ces discours ennemis de la pudeur ou de la religion ; les emportements d'une vengeance outragée et les perfidies d'une modération politique ; ce trésor d'iniquités grossi chaque jour, chaque instant, depuis tant d'années ; tant d'iniquités cachées sous le dehors de la religion, sous les apparences de la pudeur, sous un air de probité, sous un extérieur de piété ; tout sera montré, représenté, manifesté.

Alors le péché ne sera plus aux yeux du monde que ce qu'il est aux yeux de Dieu, parce que le plaisir qui l'accompagne, aura disparu ; parce que le respect humain qui le colore, sera évanoui ; parce que les maximes qui l'autorisent, seront anéanties ; parce qu'à la place des prétendues bienséances d'état et de condition qui semblaient le justifier, il ne restera que les véritables bienséances de raison et de religion qui le condamnent. Alors la naissance, le rang, le mérite, les talents du pécheur, loin d'excuser son péché, ne serviront qu'à l'augmenter, parce qu'il aura péché avec plus de lumière et de connaissance, parce qu'il aura péché avec plus de licence et d'impunité, parce qu'il aura péché avec plus de perfidie et d'ingratitude, parce qu'il aura péché avec plus d'éclat et de scandale. Alors chaque homme condamnera son propre péché dans les péchés des autres hommes. Chacun jugera des passions qui lui furent les plus chères, comme de celles qui lui furent les plus odieuses. Alors tout prendra son nom véritable : la débauche ne sera plus amusement et galanterie ; elle ne sera que prostitution du cœur et avilissement de la raison : la vengeance ne sera plus noblesse de sentiments ; elle ne sera qu'une fureur homicide, qui immole les droits de la nature et l'autorité des lois à un vain fantôme de réputation : l'ambition ne sera plus le penchant des grandes âmes ; elle ne sera que l'agitation d'un esprit inquiet, qui, pour briller aux yeux du peuple par la décoration des titres et des dignités, ne rougit pas de se déshonorer par le crime et la perfidie ; tout vice paraîtra vice. L'homme ne sera plus

homme, il ne jugera plus en homme : asservi à la vérité, dominé par la raison souveraine, il pensera ce que Dieu pense, il réprouvera ce que Dieu réprouve ; et voilà ce qui semble le plus terrible. Tout pécheur doit se dire : Je serai condamné, et c'est le monde qui me condamnera ; mes excuses seront rejetées, ce sera le monde même qui les rejettera ; l'enfer sera mon affreux partage, ce sera le monde même qui me l'assignera. Objet de haine et de colère aux yeux d'un Dieu offensé, objet de mépris aux yeux d'un monde trop adoré, où sera mon asile ? Je n'aurai dans ma douleur, ni la satisfaction de me plaindre à Dieu des rebuts et des rigueurs du monde, ni la consolation de trouver dans le monde à qui me plaindre des vengeances de Dieu.

Le pécheur condamné au tribunal du monde, voilà ce qui met le comble à l'infortune du pécheur déjà condamné au tribunal de Dieu ; l'anathème de tous les peuples, voilà ce qui achève de confondre le pécheur déjà chargé des anathèmes de Dieu. Périr pour une éternité et n'entendre que des cris qui applaudissent, qui insultent à notre chute, c'est là ce qui fait de ce séjour de douleur et de larmes un séjour de discorde et de fureurs sans cesse renaissantes. Chaque homme contre tous les hommes, et tous les hommes contre chaque homme : tous se plaignent, aucun n'est plaint.

Le jour du jugement universel n'est fin à tous les jours ; l'Ange du Seigneur avertit que le temps ne sera plus : *Tempus non erit amplius* (1) ; le chaos, barrière impénétrable entre la région de lumière et la région des ténèbres, va se former pour séparer éternellement la Babylone réprouvée et la sainte Sion : les portes de l'abîme vont être scellées, le pécheur y restera enseveli à jamais avec tout le supplice et l'opprobre de ses crimes : *Dabo vos in opprobrium sempiternum* (2).

Jour terrible ! jour de calamité et de misère ! jour de larmes et de désespoir ! jour dont la seule idée fit trembler les Jérôme sous la cendre et le cilice ! comment arrive-t-il qu'il ne fasse sur nos

(1) Apoc., X, 7. — (2) Jerem., XXIII, 40.

esprits qu'une légère impression de crainte passagère ? Malheur à nous, si nous y pensons sans être touchés, changés, convertis ! *Qui non expergiscit ad hæc tonitrua, non dormit, sed jam mortuus est.* Ne cherchons qu'à profiter des jours de la grâce, pour prévenir le jour des vengeances, et, suivant le conseil de l'Apôtre ; jugeons-nous selon la justice de Dieu, afin que Dieu nous juge dans sa miséricorde.

Pourquoi l'espérance de l'Eglise est-elle trompée ? Pourquoi le tableau qu'elle nous présente ne produit-il pas sur nous l'effet qu'il produisait sur les premiers chrétiens ? Hélas ! c'est que nous n'avons pas la même foi, ni la même docilité. Nous écoutons encore la parole de Dieu, mais nous n'en demandons pas à Dieu l'intelligence ; elle frappe nos oreilles, mais nous ne la comprenons pas. La parole évangélique est semblable à la colonne miraculeuse qui servit de guide aux Hébreux, lumineuse pour les Israélites, ténébreuse pour les Egyptiens. L'Evangile est tout lumière pour les justes, et tout obscurité pour les pécheurs. Nous écoutons encore cette parole ; mais il faudrait la conserver soigneusement après l'avoir reçue, la développer par de fréquents retours, la faire germer par de profondes méditations, attendre patiemment qu'elle portât des fruits de salut ; et nous ne songeons qu'à l'effacer promptement de notre mémoire. C'est un fardeau accablant dont nous voulons nous soulager. Nous passons rapidement de l'assemblée des Saints aux assemblées des impies ; de la célébration des saints Mystères à la célébration des fêtes profanes de Babyloûne, c'est-à-dire, que loin de devenir meilleurs chrétiens, nous devenons plus criminels et plus incorrigibles ; plus criminels, parce que nous résistons à l'impression actuelle de la grâce qui nous presse, aux remords importuns qui nous troublent, à l'évidence de la vérité qui nous frappe ; plus incorrigibles, parce que la parole de Dieu ne saurait être indifférente. Elle ne retourne pas sans effet au sein du Père des lumières : ou elle éclaire, ou elle aveugle ; ou elle justifie, ou elle réprouve.

Josias, instruit des volontés du Seigneur, ne se contenta pas de pleurer, de déchirer ses vêtements ; il extermina les augures, il

détruisit les hauts lieux, il fit consumer par les flammes tout ce qui avait servi à l'impiété, il effaça jusqu'aux moindres traces de l'idolâtrie. Voilà la docilité que Dieu exige de nous ; la réformation entière de nos mœurs, la destruction du péché et des œuvres du péché. Il faut que la parole de l'Évangile nous enlève à l'empire du démon et des voluptés, qu'elle nous soumette au joug de la pénitence, qu'elle préside aux plus grands sacrifices, qu'elle dompte et règle les passions, qu'elle extirpe les vices, qu'elle crée les vertus, qu'elle enfante la charité, qu'elle ramène le calme dans les familles divisées, la paix et la tranquillité parmi les hommes ; autrement elle s'élèvera contre nous, elle nous jugera elle-même.

Dieu de miséricorde ! votre parole a tiré le monde du néant ; elle a pu des pierres même susciter des enfants à Abraham ; d'un persécuteur elle a fait un Apôtre : qu'elle fasse de vos ennemis autant d'adorateurs en esprit et en vérité.

FIN DU TOME XXV.

1777

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE XXV^e VOLUME.

TRAITÉ DES FÊTES MOBILES.

	PAGES.
CHAPITRE PREMIER. — Du Dimanche	1
CHAPITRE II. — Des Fêtes de la semaine chez les Chrétiens	19
CHAPITRE III. — Du Lundi et du Mardi ou de la II ^e et de la III ^e Fête de la semaine.	24
CHAPITRE IV. — Du mercredi ou de la IV ^e Fête de la semaine.	28
CHAPITRE V. — Du Jeudi ou de la V ^e Fête de la semaine	32
CHAPITRE VI. — Du Vendredi ou de la VI ^e Fête de la semaine.	33
CHAPITRE VII. — Du Samedi des Chrétiens.	36
XXV	28

CHAPITRE VIII. — Du Samedi consacré à la très-sainte Vierge	50
CHAPITRE IX. — L'Avent.	61
CHAPITRE X. — Les Dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagé- sime	77
CHAPITRE XI. — Le Mercredi des Cendres	81
CHAPITRE XII. — Le Carême	83
CHAPITRE XIII. — Le Dimanche de la Passion	96
CHAPITRE XIV. — La Fête de la Compassion de la très- sainte Vierge	98
CHAPITRE XV. — La Semaine sainte	107
CHAPITRE XVI. — Le Dimanche des Rameaux.	112
CHAPITRE XVII. — De l'office des Ténèbres.	116
CHAPITRE XVIII. — Le Jeudi-Saint	119
CHAPITRE XIX. — Le Vendredi-Saint.	130
CHAPITRE XX. — Le Samedi-Saint	171
CHAPITRE XXI. — Le Dimanche de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou la fête de Pâques	177
CHAPITRE XXII. — La semaine de Pâques	193
CHAPITRE XXIII. — Les Rogations	197
CHAPITRE XXIV. — L'Ascension de Notre-Seigneur Jé- sus-Christ	204
CHAPITRE XXV. — L'Octave de l'Ascension	217
CHAPITRE XXVI. — La Vigile de la Pentecôte	223
CHAPITRE XXVII. — La Fête de la Pentecôte	227
CHAPITRE XXVIII. — Les Quatre-Temps de l'année.	241
CHAPITRE XXIX. — La Fête de la très-sainte Trinité	253
CHAPITRE XXX. — La Fête du très-saint Sacrement.	271
CHAPITRE XXXI. — La Fête du Sacré-Cœur de Jésus	311
CHAPITRE XXXII. — Les Dimanches après la Pentecôte.	343

CHAPITRE XXXIII. — La Fête du très-saint Cœur de Marie	346
CHAPITRE XXXIV. — La Fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur	350
CHAPITRE XXXV. — La Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs	358
CHAPITRE XXXVI. — La Fête de la Maternité de la très-sainte Vierge	364
CHAPITRE XXXVII. — La Fête de la Pureté de la très-sainte Vierge	381
CHAPITRE XXXVIII. — La Fête du Patronage de la très-sainte Vierge.	390
CHAPITRE XXXIX. — La Fête du Patronage de saint Joseph	395
CHAPITRE XL. — La Fête de la Dédicace	412
CHAPITRE XLI. — Le dernier dimanche après la Pentecôte	420

FIN DE LA TABLE.

K 199844 XXV

Greeny/s

GRAND CATÉCHISME

DE

LA PERSÉVÉRANCE CHRÉTIENNE

OU

EXPLICATION PHILOSOPHIQUE, APOLOGÉTIQUE, HISTORIQUE
DOGMATIQUE, MORALE
CANONIQUE, ASCÉTIQUE ET LITURGIQUE DE LA RELIGION

Suivant les Constitutions déjà promulguées du saint Concile du Vatican

Tirée des meilleurs auteurs anciens et contemporains
et appuyée de très-nombreux témoignages de l'Écriture, des Pères
et des Écrivains ecclésiastiques

AVEC D'INNOMBRABLES TRAITS HISTORIQUES PUISÉS AUX SOURCES LES PLUS PURES

Par P. D'HAUTERIVE

Auteur des *Nouvelles Méditations à l'usage des Religieuses hospitalières et enseignantes*,
traducteur des *Instructions familiaires* et des *Homélies* de RAINERI,
des *Méditations* du vénérable P. Louis du Pont, etc., etc.

OUVRAGE APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ

Par M^r Pichenot, archevêque de Chambéry.

11 très-forts volumes in-12, renfermant la matière d'au moins
14 volumes in-8° ordinaires. — Prix net : 33 francs.

APPROBATION DE S. G. M^r PICHENOT, ALORS ÉVÊQUE DE TARBEZ
ET DE LOURDES.

• D'après ce que Nous avons lu Nous-même, et sur le rapport favorable d'un prêtre dont la science théologique et le bon jugement Nous sont bien connus, nous n'hésitons pas à *approuver* et à *recommander* le GRAND CATÉCHISME DE LA PERSÉVÉRANCE CHRÉTIENNE par P. d'Hauteurive. C'est un excellent répertoire, plus riche et plus complet, sans comparaison, que tout ce qui existe en ce genre. L'auteur, du reste, a sagement profité du travail de ses devanciers. Le plan de l'ouvrage est celui de tous les catéchismes; c'est le plus simple et le plus logique. Les matériaux sont variés, abondants; les citations bien choisies et puisées aux meilleures sources; le style clair, facile et naturel; les traits d'histoire souvent nouveaux et en grand nombre.

• De plus, ce livre a un cachet d'à-propos et d'actualité qui n'échappera à personne, et qui le met au niveau des circonstances et des besoins du temps. Les nouvelles définitions conciliaires, les découvertes scientifiques les plus récentes y trouvent naturellement leur place; les objections du jour y sont réfutées avec soin. Nous désirerions que cette véritable encyclopédie du Christianisme fût dans toutes les mains. Nous le bénissons de grand cœur, et Nous le plaçons sous le patronage bien-aimé et tout-puissant de l'Immaculée Conception.

• De notre Chalet à la Grotte de Lourdes, le jour du pèlerinage de notre grand séminaire, le 17 juin 1872.

• † PIERRE-ANASTASE,
• Evêque de Tarbes (et de Lourdes). •

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49



